


Ger 2205.35
SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE
BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE GIFT OF
FREDERICK ATHEARN LANE,
OF NEW YORK, N. Y.
(Class of 1849)
16 April, 1889
Digitized by Google



HISTOIRE

DU

PRINCE DE BISMARCK

(1847-1887)

DU MÊME AUTEUR

L'Empereur Guillaume et son Règne, 1 volume grand in-8° . . . . 7 fr. 50

HISTOIRE

DU

PRINCE DE BISMARCK

(1847-1887)

PAR

ÉDOUARD SIMON

TROISIÈME ÉDITION



PARIS

PAUL OLLENDORFF, ÉDITEUR

28 *bis*, RUE DE RICHELIEU, 28 *bis*

1887

Il a été tiré à part dix exemplaires sur papier vergé de Hollande numérotés à la presse (1 à 10).

AVANT-PROPOS

Ce livre a été écrit après l'ouvrage consacré à l'*Empereur Guillaume et son règne*, dont il est en quelque sorte le complément. Après avoir fait la part qui revient au souverain dans les événements qui ont changé la face de l'Europe, il était nécessaire, pour l'intelligence des faits dont la génération actuelle a été témoin, de raconter la carrière du ministre, exécuteur de la pensée du règne de Guillaume Ier.

On a souvent appelé le prince de Bismarck le Richelieu moderne. Incontestablement il existe certaines analogies entre les deux personnages, c'est-à-dire entre leur fortune et leurs visées politiques. De même que Richelieu à l'assemblée des États de Blois, M. de Bismarck datera sa carrière politique de son début à la diète générale de Prusse. L'un et l'autre se proposèrent la concentration du pouvoir royal aux dépens des revendications des diffé-

rentes classes de sujets. Richelieu livrait bataille aux protestants tendant à former un État dans l'État : M. de Bismarck guerroie contre l'Église catholique, qui se défend contre l'omnipotence de l'État. Richelieu enfin poursuivait, avec acharnement et avec succès, l'abaissement de la maison d'Autriche au profit de la suprématie des rois de France. En mourant, il pouvait déjà entrevoir le soleil levant de la dynastie qui devait prendre la place de l'Autriche et dont le premier ministre, deux siècles plus tard, achèvera l'œuvre de Richelieu au détriment de la France.

Dans les procédés mêmes on distingue certains traits de ressemblance, parmi lesquels on remarque surtout le dédain des hommes et des choses lorsque le but est en jeu. Comme Richelieu, M. de Bismarck pourra dire : « Je n'entreprends rien sans y avoir « bien pensé ; mais quand une fois j'ai pris une résolu- « tion, je vais à mon but, je renverse, je fauche tout. » Il faut ajouter, cependant, que le maître du chancelier allemand ne ressemble pas à celui du cardinal français : si Louis XIII permit à Richelieu de « couvrir tout de sa « soutane rouge », Guillaume Ier couvrait toujours, et au moment opportun, son ministre de l'autorité royale.

Dans l'œuvre spéciale dont il poursuivait la réalisation, M. de Bismarck a eu la bonne fortune de pouvoir marcher sur les traces d'un contemporain illustre. Le comte de Cavour lui avait montré qu'avec beaucoup d'audace on pouvait avoir raison de l'opposition de la vieille

diplomatie et battre en brèche traités et équilibre existants; et, bien que M. de Bismarck s'en défendît au début, il a fini par appliquer à l'Allemagne le système et les procédés du ministre italien. L'Europe conservatrice avait été choquée par le caractère révolutionnaire de la politique de M. de Cavour, et elle l'avait contrariée et contrecarrée de mille manières; mais au bout de dix ans elle s'en était accommodée: ce qui a permis à M. de Bismarck de s'engager avec moins de risques dans la même voie.

Il est un point capital sur lequel le chancelier allemand n'a pas imité M. de Cavour. Celui-ci a toujours agi d'accord avec son parlement, et le régime parlementaire s'est développé en Italie parallèlement à l'œuvre de l'unité nationale. Cette double conquête était aussi l'idéal du libéralisme allemand; mais M. de Bismarck n'avait ni le tempérament ni les moyens pour le réaliser, sans compter qu'au début il rencontra auprès des parlementaires autant de méfiance que M. de Cavour avait trouvé de confiance aveugle auprès de ses compatriotes. L'un a été porté en avant par l'enthousiasme populaire, tandis que l'autre a eu constamment à lutter avec l'esprit de critique et le scepticisme de ses concitoyens.

Comme Richelieu — et ce sera là un trait d'analogie de plus — le prince de Bismarck a été l'objet d'autant d'éloges que d'accusations : comme lui, il a été plus sensible aux dernières, sans s'en laisser détourner

de sa voie. On a pu dire du grand ministre français que jamais le revers n'a atteint aucune de ses entreprises; pour le prince de Bismarck l'heure de la postérité n'a pas encore sonné, et dans le grand livre de l'Histoire une page blanche reste réservée pour ce jugement final.

Paris, mai 1887.

HISTOIRE

DU

PRINCE DE BISMARCK

1847-1887

CHAPITRE PREMIER

ROYAUTÉ ET DROIT POPULAIRE

1847-1851

I

Avènement de Frédéric-Guillaume IV. — Ses préventions contre la France. — Il entre dans la coalition de Londres. — Les aspirations libérales en Prusse. — Les inégalités sociales. — Les édits libéraux de 1815 et de 1820 non exécutés. — Le goût du roi pour les joutes oratoires. — Il ne veut pas de constitution moderne. — Influence de la Russie et de l'Autriche. — Projet de représentation féodale. — Opposition du prince de Prusse. — Confusion des pouvoirs publics. — Dissidences dans le protestantisme. — Les lettres patentes royales de 1847.

La mort du roi de Prusse Frédéric-Guillaume III, le 7 juin 1840, fut un grand événement pour l'Europe. Avec lui disparut le dernier des trois souverains fondateurs de la Sainte Alliance, ligue formée en vue de mettre les trois États du Nord à l'abri d'une attaque contre leur intégrité

territoriale, mais surtout pour préserver le principe monarchique des atteintes des idées libérales, assimilées, dans le langage officiel de l'époque, aux idées révolutionnaires.

Au moment où Frédéric-Guillaume descendit au tombeau, les populations prussiennes étaient agitées par un double courant d'idées. La question d'Orient, en créant un antagonisme entre la France et les autres grandes puissances, faisait naître la crainte d'une guerre générale, qui menacerait, en première ligne, les frontières occidentales de la Prusse et de l'Allemagne. Comment la Confédération Germanique, avec ses rivalités et ses jalousies intestines, pourrait-elle résister au choc des armées françaises? Celles-ci, par leur apparition sur le sol allemand, viendraient-elles réveiller sur les bords du Rhin le souvenir de la domination française qui y avait laissé, dans les institutions, les traces de son passage? Et, dans l'éventualité d'une si redoutable conflagration, le nouveau roi de Prusse, au moment de faire appel à la fidélité et au dévouement de son peuple, ne se trouverait-il pas placé en présence d'engagements solennels, mais non remplis, qui avaient été contractés par Frédéric-Guillaume III, un quart de siècle auparavant, lorsqu'il s'agissait de stimuler et d'enflammer le patriotisme allemand?

Le roi Frédéric-Guillaume IV, depuis son enfance, passait pour aimer peu la France, où il ne voyait que le génie révolutionnaire incarné, à ses yeux, dans l'Empire et dans la dynastie des d'Orléans, non moins que dans la République de 1792. Lors de sa naissance, le 15 octobre 1795, le roi, son père, venait de conclure avec la Convention ce traité de Bâle, qui laissait la France en possession de la rive gauche du Rhin. Malgré cet état de paix officielle, la cour de Berlin avait peine à cacher son inimitié pour les gouvernements de la

France, et ce ne fut qu'après de longues hésitations qu'elle se décida, pour prévenir un grave conflit diplomatique, à notifier au Directoire la naissance du prince royal Frédéric-Guillaume. Les récits des événements sanglants de la Terreur qu'il recueillit dès son enfance, l'invasion française et les malheurs de la famille royale, dont il fut témoin dans ses années de jeunesse, avaient imprimé à son esprit et à sa conduite politique cette tendance anti-française que son tempérament vif et emporté ne pouvait qu'accentuer. La Révolution de juillet 1830 l'exaspéra au dernier degré, et, si cela avait dépendu de lui, l'Europe se serait coalisée, comme en 1815, contre la France révolutionnaire. Il reportait cette antipathie sur le roi des Belges, qui, tout prince allemand qu'il était, s'était allié personnellement et politiquement au roi Louis-Philippe. Douze ans après encore, au moment de se rendre en Angleterre, on le verra refuser, malgré les sollicitations du comte Bresson, ministre de France à Berlin, de traverser le territoire français et de rendre une courte visite au roi des Français, beau-père de sa cousine, la duchesse d'Orléans. On comprendra donc l'empressement avec lequel, le lendemain de son avènement au trône, Frédéric-Guillaume IV s'associa à la coalition formée, sous les auspices de l'Angleterre, pour combattre la politique française en Orient. Pour cette coalition, ses défenseurs ne s'en cachaient point, la question d'Égypte et la révolte de Méhémet-Ali contre le Sultan n'étaient que des prétextes; ce qu'elle visait, c'était la politique de M. Thiers, qui, faisant litière des traités, patronnait l'indépendance du vice-roi d'Égypte dans un intérêt exclusivement français.

Le traité de Londres, auquel Louis-Philippe, après la

retraite de M. Thiers, finit par adhérer à son tour, écarta le danger d'une guerre européenne et, par suite, apaisa la fièvre patriotique qui s'était emparée de l'Allemagne et y provoquait des démonstrations publiques sous toutes les formes.

Il restait toutefois de cette agitation nationale une certaine émotion, dont le roi Frédéric-Guillaume ne devait pas tarder à se ressentir dans les rapports avec ses sujets. Les diversions extérieures n'ont jamais répondu à ce que tant de gouvernements, en dépit des enseignements de l'histoire, s'en sont souvent promis : les embarras intérieurs demeurent ce qu'ils ont été avant la crise extérieure, si même ils n'acquièrent par celle-ci une gravité nouvelle.

Les populations prussiennes, en 1840, ne subissaient pas un joug insupportable. Sous le rapport administratif et matériel, elles n'avaient pas beaucoup à envier aux pays les plus avancés. Leur gouvernement était paternel, équitable, économe, tenant la balance entre les divers intérêts sociaux ; la justice s'exerçait avec indépendance ; une bureaucratie instruite, nullement tracassière, était l'intermédiaire respecté entre le pouvoir et les administrés. Mais un peuple éclairé ne vit pas exclusivement pour ses intérêts matériels : au contraire, plus son éducation intellectuelle est parfaite, plus il éprouve le besoin, parce qu'il s'en reconnaît l'aptitude, de prendre sa part du gouvernement, c'est-à-dire de la gestion de ses propres affaires. A l'époque de 1840, le peuple prussien possédait les premiers établissements universitaires et scolaires du monde ; l'instruction était répandue à profusion à tous les degrés, dans toutes les classes de la société, dans les campagnes comme dans les villes. Cependant tant de lumières, tant de forces intel-

lectuelles étaient placées, politiquement, sous une tutelle qui froissait les esprits les plus dociles et blessait l'amour-propre de la nation, quand elle comparait son sort à celui des peuples voisins.

L'idéal des peuples européens, depuis la chute de l'Empire français, était la constitution anglaise, qui avait été le modèle plus ou moins fidèlement copié par la France, la Belgique, la Hollande, la Suède, l'Espagne, le Portugal. Les États de l'Allemagne du sud jouissaient d'institutions représentatives, et les grandes puissances, en créant le royaume de Grèce, lui avaient donné une constitution. La Prusse, au milieu de ces États constitutionnels, continuait à être gouvernée par le régime de la monarchie absolue. Ses populations n'avaient que des devoirs, auxquels aucun droit politique ne faisait contrepoids ; ses écrivains écrivaient avec permission et sous le contrôle de la censure. A part l'administration gouvernementale, essentiellement jalouse de son autorité absorbante, la noblesse seule jouissait de certains droits attachés à la propriété foncière et équestre, et surtout de nombreux privilèges que lui accordait la couronne. C'est elle qui, par ses fils cadets, fournissait à l'armée la plupart des officiers. C'est dans ses rangs que la diplomatie et la haute administration recrutaient leur personnel d'agents et de fonctionnaires, sans compter, en première ligne, les postes ministériels, auxquels ne parvenaient qu'exceptionnellement quelques hommes de naissance bourgeoise, mais d'un mérite spécial.

Cette inégalité, nullement fondée en droit public, mais consacrée par la tradition et la pratique, séparait socialement les classes élevées des classes moyennes et inférieures, créait des divisions et provoquait des jalousies

parmi les gouvernés, dont le niveau intellectuel n'était en rien inférieur à celui des gouvernants. Les universités, les académies, les lycées, richement dotés par l'État, formaient une génération d'hommes éclairés, dont les ambitions naturelles et légitimes essayaient vainement à s'employer au profit de la chose publique. Seul le gouvernement avait le pouvoir d'exprimer son opinion; le particulier ne pouvait la manifester ni sur une tribune qui n'existait pas, ni dans une réunion qui était prohibée, et il ne pouvait l'écrire que sous le contrôle d'une censure rigoureuse et excluant toute liberté de critique et de discussion.

De là un malaise et un mécontentement d'autant plus vifs que la génération contemporaine se considérait comme frustrée d'institutions politiques, qui lui avaient été promises, au moment du danger et de la lutte, par le roi Frédéric Guillaume III. Par un édit de 1815, il avait annoncé qu'il instituerait une représentation nationale avec participation au pouvoir législatif. Une loi organique de 1820, rendue par le même souverain, prescrivait qu'aucun emprunt de l'État ne pourrait être contracté sans le consentement de la future représentation du royaume. L'auteur de ces lois était mort sans en avoir réalisé les dispositions. Ses sujets, après en avoir attendu vainement l'exécution pendant de longues années, s'étaient résignés à ne pas les rappeler au vieux roi avec lequel ils avaient souffert en commun, mais en se réservant de faire valoir, à l'avènement de son fils, ce qu'ils considéraient comme le droit de la nation.

Voilà sous quels auspices Frédéric-Guillaume IV monta sur le trône. Comme prince royal, il avait pris part, au sein du Conseil d'État, à l'élaboration de toutes les lois politiques. On savait qu'il avait approuvé aussi bien l'édit de

1815 que la loi de 1820, tout en approuvant, par la suite, la non-exécution de ces lois. L'édit de 1815 promettait un véritable parlement partageant le pouvoir législatif avec la couronne; or le prince royal ne trouvait dans le jeu des institutions parlementaires des divers États continentaux de l'Europe que des arguments pour engager le roi, son père, à ne pas suivre leur exemple. Quant à la loi de 1820, il ne méconnaissait pas qu'elle avait été nécessaire pour consolider le crédit de l'État prussien; mais il lui semblait suffisant, à cet effet, de créer des assemblées provinciales, formées, d'après le système féodal, des trois États de la noblesse, des villes et des communes rurales, dont les membres seraient nommés par les propriétaires du sol, et que l'on réunirait à certaines époques, pour exercer les droits attribués par l'édit de 1815 à la future représentation nationale.

C'est avec ces idées que Frédéric-Guillaume IV prit, en 1840, les rênes du pouvoir, et qu'il agita les esprits pendant sept ans, expérimentant, tâtonnant, surtout discutant; car il aimait la discussion, à condition d'en faire à peu près seul les frais. Orateur hors ligne, il aimait parler et s'entendre parler. Dans ses manifestes, dans ses discours, il tenait à aller au devant des objections que ses adversaires cachaient encore au fond de leur cœur et qu'il réfutait avant qu'elles fussent proférées. Il y avait en lui l'artiste et le roi, le premier provoquant la contradiction à laquelle il était tout prêt à répondre, le second condamnant au silence les contradicteurs qu'il ne réussissait pas à convaincre. Et il ne les convainquait pas : on partait de points de vue opposés. Le roi, comme nous venons de l'indiquer, voulait une représentation par États, avec attributions restreintes et voix

simplement consultative; la classe moyenne, au contraire, la bourgeoisie lettrée, industrielle et commerçante, voulait une constitution et des Chambres législatives telles qu'elles fonctionnaient en France, en Belgique, et même dans les Etats de l'Allemagne du sud.

Le roi était d'autant moins disposé à céder sur ce point capital que ses relations avec les cours de Saint-Pétersbourg et de Vienne enchaînaient sa liberté d'action. Fidèle à la dernière volonté de son père, il tenait à rester en alliance intime avec la Russie et l'Autriche. Or l'empereur Nicolas n'aimait pas voir sur les frontières de son empire un parlement discutant le pouvoir monarchique. Le gouvernement autrichien partageait cette antipathie, non seulement en raison de ses principes, mais encore parce qu'il ne croyait pas possible de maintenir l'unité politique de ses États avec un parlement composé de tant de races différentes. Le système du prince de Metternich consistait à conserver le *statu quo* dans toute l'Europe centrale et à combattre les idées libérales, qui avaient produit dans l'ouest et le sud de l'Europe de nombreuses révolutions. Très attaché à la politique du chancelier autrichien, Frédéric-Guillaume lui avait en quelque sorte engagé sa parole à ne pas accorder une constitution dans le sens moderne du mot. Cependant, tout en repoussant les institutions parlementaires, il en hâtait l'avènement, puisqu'il créait huit diètes provinciales, c'est-à-dire huit parlements au petit pied, dont les attributions étaient sans doute fort restreintes, mais où il se trouvait toujours, malgré leur composition féodale, des défenseurs des aspirations libérales.

Peu à peu aussi la difficulté de discuter avec huit assemblées et de faire concorder les opinions divergentes qu'elles

émettaient devint évidente; l'administration en éprouvait de réels embarras et la bureaucratie s'en émouvait, formant ainsi un nouvel élément d'opposition aux idées du roi. Ne pouvant revenir sur ses pas, il fut amené à élargir son plan primitif, en centralisant le fonctionnement des diètes provinciales. C'est ainsi que fut conçu le projet de réunir ces assemblées en une seule et de leur conférer en matière de finances quelques-uns des droits prescrits par les édits de 1815 et de 1820. Le roi traça lui-même les lignes fondamentales de cette charte, sur laquelle délibérèrent, deux années durant, des commissions spéciales, le conseil d'État et le conseil des ministres. Ce projet, modifié et remanié dans tous ses détails, rencontrait une assez vive résistance auprès des représentants de l'aristocratie et de l'armée. Le prince de Prusse, héritier présomptif du trône, se faisait l'organe le plus résolu de cette opposition. La noblesse répugnait à sacrifier sa position privilégiée au profit du libéralisme, qu'elle considérait comme l'avant-coureur de la République. Le prince de Prusse faisait valoir l'affaiblissement du pouvoir monarchique qui, à son avis, résulterait de l'exécution du projet royal; il craignait aussi que la critique parlementaire, en s'exerçant sur les choses militaires, ne portât préjudice à la force et au prestige de l'armée; il redoutait enfin l'ingérence de la future assemblée dans la politique extérieure, au détriment de l'alliance, nullement populaire, qui unissait la Prusse à l'Autriche et à la Russie. Bref, le prince était persuadé que la diète, en dépit de toutes les formules et de toutes les restrictions dont on enchaînerait ses délibérations, suivrait l'exemple de tous les parlements, dont la tendance naturelle a toujours consisté à accroître leurs droits au détriment de ceux de la Couronne.

Le prince de Prusse, en pensant ainsi, appréciait mieux que beaucoup de ses contradicteurs l'état des esprits en Prusse.

L'opinion bourgeoise, qui se communiquait aussi aux masses, supportait mal la résistance du roi aux exigences du libéralisme, et, n'osant encore s'attaquer directement au roi, elle s'en prenait à ceux qui portaient la tunique du roi, c'est à-dire aux officiers représentant le double esprit de caste, militaire et aristocratique. Des conflits et des froissements se produisaient dans les grandes villes, entre bourgeois et officiers : on s'évitait dans les relations sociales, on se heurtait dans les rapports officiels. Les autorités municipales et gouvernementales avaient fréquemment à intervenir dans ces querelles, sans obtenir d'autre résultat que d'élargir l'abîme qui séparait ces deux sociétés. Le roi lui-même, esprit si peu militaire et pourtant si belliqueux, prenait le plus souvent fait et cause pour les officiers, qu'il considérait, avec raison, comme les défenseurs naturels de l'autorité royale.

L'opposition se portait en même temps sur le terrain religieux. Au sein de l'Église protestante se combattaient deux partis. L'un, favorisé par le roi et son entourage, tendait à emprunter à l'Église catholique la fixité de ses dogmes et la discipline inflexible de sa hiérarchie; l'autre, qui correspondait au parti libéral en matière politique, tirait du principe de la Réforme luthérienne les dernières conséquences, contestant l'autorité des réformateurs et revendiquant pour chaque protestant le droit de recherche absolue, allât-il jusqu'à la négation de la divinité de Jésus-Christ. Le premier de ces partis, celui des orthodoxes, grâce au patronage royal, exerçait une influence décisive sur la vie politique et civile des populations. C'est dans ses rangs qu'étaient

choisis de préférence les fonctionnaires de tout grade; c'est lui qui inspirait les résolutions les plus importantes du chef de l'État; c'est lui aussi qui, par son intolérance, inadmissible au point de vue protestant, entretenait la division des classes et augmentait le nombre des opposants politiques. L'opposition sur le terrain religieux, qui s'appelait rationaliste, s'identifiait avec l'opposition libérale, pour former une ligue compacte contre les partisans de l'autorité absolue, féodaux, militaires, protestants orthodoxes.

Au milieu de toutes ces agitations s'était élaborée la nouvelle charte, qui, sous le titre de lettres patentes royales, vit le jour le 3 février 1847, date choisie par le roi comme étant l'anniversaire de la proclamation royale de 1813 qui avait appelé la nation prussienne à une prise d'armes générale contre l'empereur Napoléon. Cette charte était un rouage assez compliqué et peu harmonieux : on y apercevait la main royale, timide et hésitante, s'efforçant de retenir ce qu'elle donnait. L'assemblée représentative, appelée Diète-unie, se composait de tous les membres des huit diètes provinçiales. Elle devait être convoquée quand le gouvernement voudrait contracter des emprunts ou établir de nouveaux impôts, et son consentement était nécessaire dans ce double cas. Le roi pouvait lui soumettre d'autres projets de loi, mais uniquement à titre consultatif. Des attributions analogues étaient conférées à un comité général, nommé par la Diète-unie parmi ses membres et devant être convoqué tous les quatre ans. Enfin aux trois États de la noblesse, des villes et des campagnes, les lettres patentes ajoutaient la *curie* des seigneurs, sorte de pairie formée des chefs des anciennes familles souveraines de l'empire germanique. Cet assemblage de dispositions bizar-

res et confuses était complété par des règlements non moins embrouillés concernant le mode de votation en assemblée plénière ou en assemblées par États.

Par ces concessions, déclarait le roi à la fin de ses lettres patentes, on avait accompli, et au delà, les promesses du feu roi et satisfait aux dispositions de la loi des finances de 1820. Le souverain avait ainsi donné à ses sujets un témoignage de haute confiance, et il devait désormais compter sur leur appui loyal et fidèle.

II

Les lettres patentes froidement accueillies. — Petite et haute noblesse. — Formation du parti de la droite. — Le discours royal d'ouverture. — Les partis libéral et féodal. — Le député M. de Bismarck. — Origine de la famille. — Enfance et jeunesse. — Vie agitée. — Le gentilhomme campagnard. — Ses préjugés à l'égard de la bourgeoisie. — Les idées libérales sont d'importation étrangère. — Son début à la diète de Prusse. — M. de Bismarck champion de la droite. — Il se dispose à combattre les doctrines libérales. — Sa verve mordante. — Il est l'adversaire de tout droit populaire. — Il repousse toutes les propositions du parti libéral.

La première impression que les lettres patentes du 3 février exercèrent sur le public fut assez froide. Après sept années de vaine attente, on avait cessé d'espérer, et ce que le roi donnait ne plaisait à personne. Le libéralisme, toujours plus doctrinaire que pratique, ne découvrit que plus tard le parti qu'il pourrait tirer de ce commencement de régime représentatif; il ne s'attacha pour le moment qu'à faire ressortir les côtés défectueux, nombreux à la vérité,

du système. Il était choqué du principe féodal dont étaient imprégnées les lettres patentes et que la création d'une Chambre de la haute aristocratie venait renforcer. Il démontrait l'impuissance de la future diète, réduite à formuler des vœux que le roi était libre de repousser, comme il était libre de ne convoquer la diète qu'à sa convenance. Il estimait surtout qu'une assemblée composée dans les conditions du 3 février n'était pas celle qui avait été prévue par l'édit royal de 1815, et que, par conséquent, le droit public de la Prusse était fortement ébranlé dans sa base. Déjà même, sur ces divers points, des dissentiments se produisaient dans l'opposition; avant la naissance de la vie parlementaire, on se divisait déjà en libéraux et en radicaux comme en France, avec cette différence, il est vrai, qu'en Prusse il n'y avait pas de parti antidynastique. Mais, sauf ce terrain commun, on se livrait bataille sur la tactique à suivre. Les uns voulaient accepter le don royal, sous la réserve de combattre pour obtenir de plus larges concessions; les autres étaient d'avis qu'il fallait refuser, c'est-à-dire protester contre les lettres patentes comme lésant les droits acquis en vertu des édits royaux de 1815 et de 1820.

La noblesse des vieilles provinces n'était guère plus satisfaite que les classes bourgeoises de la Charte de février, dont elle avait tout fait, comme on l'a vu plus haut, dans les conseils du roi, pour empêcher la mise en œuvre. Elle ne voyait pas non plus d'un bon œil la résurrection de la haute aristocratie, représentée par des princes et des magnats, indépendants par leur position sociale et leurs possessions terriennes et appelés à neutraliser, sinon à éclipser, l'influence des petites familles nobles du Brandebourg, de la Poméranie et de la Saxe, qui vivaient du trône, de l'armée, des hauts emplois administratifs et étaient, par tradition comme par inté-

rêt personnel, attachées au maintien de la monarchie absolue. Ses membres les plus éclairés se rendaient parfaitement compte des conséquences du nouveau régime inauguré par les lettres patentes : ils prévoyaient que le roi, après en avoir franchi la première étape, serait amené par la force des choses à parcourir la route tout entière qui aboutit à la monarchie constitutionnelle. Il se formait ainsi, au sein de cette noblesse, un parti de la droite, qui, n'ayant pu prévenir l'acte royal de février, s'apprêtait à résister aux tentatives que ferait le parti libéral en vue d'arracher au roi de nouvelles concessions. Il irait lutter pour ses propres droits en luttant pour ceux du roi et serait, au besoin, plus royaliste que le roi, c'est-à-dire qu'il lui ferait opposition lorsqu'il le verrait faiblir devant les instances et les objurgations du libéralisme.

L'attitude de la presse libérale en Prusse et dans le reste de l'Allemagne, ses attaques, à peine voilées malgré les rigueurs de la censure, servaient beaucoup ces efforts du parti de la noblesse. Le roi, qui avait cru que son don spontané serait accueilli avec enthousiasme et reconnaissance, voyait, à sa grande surprise, les lettres patentes traitées presque avec dédain, tout au plus comme un faible acompte de la dette contractée par la dynastie dans les jours d'infortune. Il se souvint alors des avis et des avertissements qui s'étaient fait jour autour de lui depuis plusieurs années et que les partisans de l'ancien ordre de choses ne manquaient pas de lui rappeler. Aussi le discours par lequel il ouvrit le 11 avril la Diète-unie portait-il les traces d'un esprit fortement entamé par le regret et la déception, mais en même temps prêt à engager la lutte. Ce discours fut comme une réponse anticipée à toutes les critiques, à

toutes les revendications des libéraux. De prime abord le roi déclare que l'œuvre représentative projetée par son père est désormais terminée ; il refuse d'avance de consentir, avant longtemps, à en modifier le caractère. Il est l'héritier d'une couronne absolue, libre d'engagements. Il n'ignore pas que beaucoup d'esprits ne sont pas satisfaits de ce qu'il a librement accordé, que la presse notamment demande l'établissement d'une constitution à l'exemple d'autres pays. C'est précisément cet exemple qui lui commande de ne pas s'aventurer dans la même voie ; la Prusse avait grandi par l'épée, c'est pourquoi ses destinées devaient être conduites, comme dans un camp, par la volonté d'un seul, et aucune puissance humaine ne le déterminerait jamais à laisser une feuille de papier s'introduire entre Dieu et la Prusse pour gouverner ce pays, comme une autre Providence, avec des paragraphes écrits. Le roi accuse la mauvaise attitude de la presse, récrimine contre le libéralisme en général, dénonce le mouvement rationaliste au sein de l'Eglise protestante, et s'adresse ensuite aux membres de la diète, qu'il exhorte à ne pas se faire les organes des opinions courantes du jour. Il déclare qu'il ne les aurait pas convoqués, s'il avait cru un instant qu'ils viendraient jouer le rôle de soi-disant représentants du peuple ; il leur rappelle le serment de fidélité qu'ils avaient prêté en 1840, espérant qu'ils l'observeront, et ajoutant que, le temps de l'incertitude étant passé, il n'y aurait plus d'excuse pour les opposants aux décisions royales.

Ce discours, par lequel le royal orateur avait pensé réduire d'avance au silence les réclamations des libéraux, eut l'effet tout contraire. Chacun de ses paragraphes était une thèse, dont les adversaires s'emparèrent pour la réfuter au sein de la

diète et y rattacher leurs demandes de revision immédiate de la charte de février. A ce sujet les prévisions du prince de Prusse se réalisaient pleinement. Bien que ne formant qu'une petite moitié de l'assemblée, les libéraux parvinrent à faire adopter plusieurs de leurs demandes ou de leurs vœux, en les motivant avec une liberté de langage jusque-là inusitée en Prusse. Ils exigèrent une réalisation plus complète des promesses royales d'autrefois, la convocation obligatoire et périodique de la diète, le droit pour celle-ci de voter la totalité du budget et de contrôler toutes les dépenses ainsi que toutes les recettes publiques.

Le prince de Prusse, qui se signalait à la tête du parti féodal par son opposition énergique contre les prétentions libérales, fut secondé, dans cette campagne oratoire, par plusieurs membres de la noblesse, au nombre desquels se faisait remarquer, par la véhémence et le caractère absolu de son loyalisme, un jeune député de l'ordre équestre de la province de Saxe, M. Othon de Bismarck-Schœnhausen.

La famille des Bismarck était, depuis des siècles, enracinée dans le sol du Brandebourg, au centre même du margraviat devenu au cours des siècles la monarchie prussienne. Elle tire son nom d'un petit bourg, qui, au XIIIe siècle, figure dans le domaine des évêques de Havelberg. Presque tous les membres de cette famille avaient servi successivement les margraves et les Électeurs de Brandebourg et plus tard les rois de Prusse, la plupart dans l'armée, rarement dans les conseils. Au XIVe siècle on cite Claus Bismarck, qui, dans un conflit entre l'évêque et les margraves, prend fait et cause pour son souverain, comme il défend, par la suite, l'indépendance du Brandebourg contre les visées de l'empereur Charles IV. Au XVIe siècle, la famille de

Bismarck compte déjà parmi les plus influentes et les plus riches du pays. Un des siens se trouve parmi les capitaines engagés en 1560 dans la guerre de l'Empereur contre les Turcs. Un autre, au XVIIe siècle, quelque peu officier de fortune, fuit, à la suite d'un meurtre commis sur son domestique, et se réfugie en Russie, où il parvient aux plus hautes dignités militaires. Sous les deux premiers rois de Prusse, un Bismarck est préfet et commissaire du roi; un autre est général et commandant de la forteresse de Cüstrin.

Sous le règne de Frédéric II, existait un colonel de Bismarck : c'est l'aïeul de celui dont le nom remplira l'histoire du XIXe siècle. Son fils Alexandre, bel esprit, sollicita du grand Frédéric un emploi de diplomate, et sortit du cabinet du roi avec un brevet d'officier. Celui-là eut quatre fils, tous officiers, et dont le dernier, Alexandre de Bismarck, fut le père d'Othon. Alexandre préféra de bonne heure la vie indépendante de châtelain à la carrière militaire. Il épousa une demoiselle Mencken, fille du secrétaire intime des rois Frédéric-Guillaume II et Frédéric-Guillaume III. Ce Mencken, publiciste de talent et grand philanthrope, passa, aux yeux de l'entourage du roi, pour un jacobin : il était simplement partisan des idées de Voltaire et de Rousseau. Sa fille avait hérité de son esprit large, libéral et nullement aristocratique.

De ce mariage naquit, le 1er avril 1815, comme quatrième enfant, au château de Schoenhausen, près de Stendahl, Othon de Bismarck. Il paraît que le jeune Bismarck se signala de bonne heure par son caractère exubérant, difficile à ployer sous la discipline maternelle ou scolaire. C'est pour le soustraire à la direction quelque peu molle du père que la mère

l'éloigna pour l'envoyer en pension à Berlin. Rien ne fut d'ailleurs épargné pour son éducation : sa mère, voulant faire de lui un diplomate, le fit instruire surtout dans les langues étrangères. Toutefois la vie du pensionnat lui déplaisait : il se plaignait de la méthode spartiate, fort à la mode à cette époque, de transformation des mœurs allemandes. Quelques professeurs, imbus d'idées démocratiques, semblaient s'appliquer à irriter les nerfs du jeune « hobereau ». Au collège, plus tard, il eut des démêlés de la même nature avec d'autres professeurs, entre autres avec le maître de français, dont il se vengea en abandonnant la langue de Voltaire pour celle de Shakespeare. Néanmoins, malgré de fréquents changements de pension et de collège, il fit d'assez bonnes études. On louait son latin, moins pour la correction que pour la lucidité de l'exposé; il était plus particulièrement versé dans l'histoire.

En 1832, il commence ses études universitaires. Il aurait voulu étudier à Heidelberg; sa mère s'y opposa, parce qu'elle avait entendu dire qu'on y buvait trop de bière. Elle l'envoya à Goettingue, où cette boisson n'était pas moins en faveur. Les usages qu'il en rapporta aux vacances semblent avoir médiocrement plu à cette mère élégante, gracieuse et peu sympathique aux rudesses de la vie d'étudiant germanique. Son existence se passe entre les gaies réunions, les excentricités et les duels. Ses professeurs ne l'aperçoivent pas souvent à leurs cours. Il en fut de même à Berlin, où il termina ses études en rattrapant, avec l'aide d'un répétiteur, le temps perdu et en passant, tant bien que mal, l'examen imposé à tout candidat aux services de l'État.

Les carrières officielles ne lui réussissent pas plus que les études régulières et méthodiques : il n'aime pas ce qui

est règle ou convention. En 1835, il travaille comme élève magistrat au tribunal de Berlin, et passe l'année suivante dans l'administration, à Aix-la-Chapelle. Cette ville d'eaux et de jeux faillit lui devenir funeste; il dut la quitter bientôt pour entrer dans les bureaux de l'administration à Potsdam. Là ce fut la société des jeunes officiers qui l'attira plus que le travail des bureaux. Il changea, une fois de plus, pour se rendre à Greifswald, en Poméranie, afin d'y achever son service militaire et de se livrer en même temps à des études agronomiques. C'est qu'au milieu de ses folies de jeunesse les soucis de la vie étaient venus le trouver de bonne heure. La fortune paternelle s'était peu à peu fondue: les propriétés seigneuriales se ressentaient du manque d'exploitation rationnelle et de sage économie dans les dépenses. Son père lui ayant abandonné la direction de deux de ses domaines en Poméranie, il alla s'y installer. Il ne se tira pas mal d'affaire, mais sans que son esprit mobile, remuant, incapable de se fixer, y trouvât satisfaction. Comme propriétaire de terre équestre, il fut élu délégué à la diète provinciale de Poméranie; il s'en retira bientôt, le genre de sujets qu'on y traitait ne pouvant le distraire de sa mélancolie. Ses amis lui attribuaient les projets les plus aventureux : on parla un moment de son intention d'aller chercher fortune aux Indes. Sa vie de campagne se passait entre de joyeux festins, qui scandalisaient les vieux châteaux du voisinage, et des retraites solitaires dans la bibliothèque.

Encore une fois il voulut essayer de la vie de bureaucrate : son esprit rebelle aux règles hiérarchiques, l'idée exagérée qu'il se faisait de son origine noble l'y firent renoncer après un court séjour à Potsdam. La mort de son père, en 1845, le fixa définitivement à la campagne sans le rendre pour

cela plus sédentaire. Il court du village à la ville et de la ville en pays étrangers. Dans son district, exposé aux inondations, il accepte cependant les fonctions honorifiques de capitaine inspecteur des digues; comme propriétaire de domaine noble, il siège aussi à la diète de la province de Saxe, sans prendre grand intérêt aux débats arides de cette assemblée consultative.

C'est là qu'on le trouve en 1847, au moment où le roi Frédéric-Guillaume IV fait l'essai du régime représentatif. La grande diète prussienne se composait de tous les membres des huit diètes provinciales; chaque député se trouvait doublé d'un suppléant, chargé de le remplacer en cas d'empêchement. M. de Bismarck, député suppléant, dut au hasard d'une maladie du titulaire le privilège de siéger à la diète de Berlin. Il y arriva sans trop savoir ce qu'il allait y faire, mais armé de tous les préjugés d'un noble à l'égard de la bourgeoisie, choqué des prétentions que cette dernière manifestait de sortir de l'état de tutelle politique dans lequel elle avait été tenue jusque là. L'esprit de caste n'était pas le seul mobile de l'attitude agressive du jeune député : il était noble d'abord, Brandebourgeois ensuite, finalement Prussien ou, comme les adversaires de la Prusse disaient, Borusse. Ce qui était en dehors de ce cadre était, à ses yeux, élément ou idée d'étranger : comme pour les vieux Grecs, ce qui n'était pas de la Ville était barbare, c'est-à-dire politiquement incapable. Les idées libérales étaient pour lui d'importation française, étrangère : il les repoussait. Il s'était senti à l'étroit dans sa demeure domaniale; son esprit mordant, critique, volontaire, n'y avait pas trouvé l'espace pour s'exercer et évoluer à son aise. A son esprit de contradiction il manquait un adversaire à combattre; à ses penchants de domi-

nation, un sujet à abattre. C'est agité par ces divers sentiments qu'il était arrivé à Berlin.

Les concessions que le roi Frédéric-Guillaume avait faites au libéralisme, nous l'avons dit plus haut, étaient peu du goût de la noblesse des vieilles provinces. Le roi ayant ouvert la lice parlementaire, il fallait se résigner à combattre les adversaires sur un terrain avec lequel on était peu familiarisé. Ce fut donc une bonne fortune pour les partisans de l'ancien ordre de choses que de trouver dans leurs rangs un champion mettant son courage et son ardeur au service de leur cause et de ses propres idées. Une fois de plus on verra un parti s'emparer de l'arme de son adversaire pour lui livrer combat : la tribune, que réclamait le libéralisme prussien pour faire brèche au régime absolu, servira le parti féodal dans sa lutte contre le libéralisme, et M. de Bismarck, dont l'antipathie pour le régime parlementaire paraît invincible, sera porté au pouvoir par sa position de chef de parti parlementaire.

Il entra à la Salle blanche du château royal de Berlin, siège de la diète, avec la ferme résolution de faire une guerre à outrance aux libéraux. Royaliste, il les combattait parce qu'ils faisaient opposition à la volonté royale, ce qui lui semblait identique à une tentative de rébellion. Membre de la noblesse, il les regardait comme des ennemis tendant à spolier l'aristocratie de droits acquis. Ce qui l'exaspérait au dernier point, c'était de voir certains membres de la noblesse faire cause commune avec les novateurs. Il y avait, enfin, dans l'âme de M. de Bismarck, cet antagonisme de l'habitant des vieilles provinces des Électeurs de Brandebourg à l'égard des habitants des provinces plus récemment conquises par les rois de Prusse, c'est-à-dire la Prusse



orientale, la Silésie et les provinces catholiques de la Westphalie et du Rhin. C'est en effet dans ces provinces que prédominait l'esprit de progrès moderne et que le parti libéral recrutait ses défenseurs les plus zélés. Ces provinces représentaient l'esprit de l'industrialisme, foncièrement opposé à l'esprit terrien, rural, des gentilshommes campagnards dont M. de Bismarck était un des types les plus marquants.

Il ne fallut pas longtemps pour que le choc de ces principes diamétralement opposés se produisît avec une extrême violence. Le genre d'éloquence de M. de Bismarck ne se prêtait ni aux équivoques ni aux circonlocutions. Les revendications des députés libéraux lui apparaissaient comme autant d'énormités, qui excitaient sa colère. Sa verve mord, sa parole blesse, et il le sait, il le veut, sans se soucier de dépasser le but auquel il vise. Il ne laisse pas de doute, chez ses auditeurs, sur son idéal politique. Il veut l'autorité royale sans restrictions, à l'ombre de laquelle la noblesse puisse jouir d'une position privilégiée. Son patriotisme se renferme dans les limites de la vieille Marche de Brandebourg et de la Poméranie; l'habitant des autres provinces est presque un intrus, qu'il faut empêcher, en tout cas, d'inoculer ses idées aux provinces de vieille date. Quant à l'étranger, d'où qu'il vienne, mais surtout lorsqu'il vient de l'ouest, c'est un ennemi, dont on doit éviter le contact et qu'en particulier on ne doit jamais prendre pour modèle. D'ailleurs le roi ne l'a-t-il pas proclamé dans le discours d'ouverture de la diète? On n'imitera ni la France, ni la Belgique, ni aucun État constitutionnel du continent; l'Angleterre constitutionnelle se maintient grâce à sa pairie, dont les éléments ne sont que clairsemés en Prusse. Le roi

a exposé ces idées, et M. de Bismarck les développe après lui, en les accentuant de manière à écarter toute possibilité de pactiser avec les idées libérales.

Il ne reconnaît pas de droit populaire en opposition au droit de la couronne; ce que celle-ci ordonne et décide entre aussitôt dans le droit public. Ce qu'un roi de Prusse a décrété, un autre roi peut l'abroger ou le modifier. Les lettres patentes du 3 février 1847 sont l'émanation de la volonté royale, de l'initiative du roi par la grâce de Dieu, et il n'appartient à aucun sujet d'en contester ni même d'en discuter la légalité. La diète générale est instituée par ces décrets comme une assemblée consultative, dont le roi peut demander l'avis sans être tenu de s'y conformer. Les changements qui peuvent devenir utiles sont affaire de temps et demeurent également subordonnés à l'initiative royale, sur laquelle nul n'a le droit d'empiéter.

Tels sont les principes sous lesquels M. de Bismarck envisageait la situation politique au début de la session de 1847, qu'il manifeste dans tous ses discours et oppose à ses adversaires. Ces derniers rappellent-ils qu'en 1813 le peuple prussien s'est soulevé contre le dominateur étranger, dans l'espoir d'acquérir les libertés que le roi lui a promises comme prix de son sang et de ses sacrifices? M. de Bismarck répond que le peuple s'est levé parce que son roi l'appelait et sans aucune préoccupation relative aux institutions intérieures. On veut interpréter les édits de 1815 et de 1820; mais c'est au roi de les interpréter, et son interprétation fait foi et loi. On prétend n'accorder un emprunt pour un chemin de fer qu'à la condition d'une revision libérale des lettres patentes de février; mais c'est vouloir faire violence au roi, lui extorquer des con-

cessions qu'il juge incompatibles avec l'intérêt de son royaume.

Les interruptions, les murmures de ses adversaires ne le troublent point. Lorsque le tumulte est à son comble, il tire de sa poche un journal qu'il lit jusqu'à ce que le calme se soit rétabli; puis il reprend le fil de son discours exactement au point où il l'avait laissé. Il se faisait gloire d'être en contradiction absolue avec l'opinion libérale du jour et confessait volontiers avoir sucé avec le lait maternel « tous les « préjugés de l'obscurantisme du moyen âge », ainsi que s'exprimaient ses adversaires. Il combat l'émancipation politique des Israélites comme incompatible avec le caractère de l'État chrétien tel qu'il veut le conserver à la Prusse. Il repousse comme base de la législation les pures idées humanitaires, qui sont vagues et flottantes; il ne trouve de stabilité que dans le dogme chrétien, en oubliant, il est vrai, que cette stabilité ne réside que dans l'Église catholique, qui ne lui est pas sympathique, à lui protestant, et à laquelle il livrera un jour bataille. Il en veut à ceux qui, en cette circonstance encore, s'appuient sur l'exemple de tant d'États étrangers, et il les dénonce comme des contempteurs du sentiment national.

Il est à croire que M. de Bismarck, en défendant des idées si absolues dans des termes si acerbes et avec tant d'emportement, présumait chez le roi Frédéric-Guillaume une force et une volonté de résistance qui n'étaient pas dans le tempérament de ce souverain, et que les événements devaient d'ailleurs mettre bientôt, d'une façon inattendue, à une cruelle épreuve.

III

Personne n'est satisfait de la première session de la diète. — Mauvaise situation en Prusse. — Concessions du roi. — La révolution de février à Paris. — Fermentation des esprits et troubles à Berlin. — Nouvelle convocation de la diète. — Double mouvement, unitaire-allemand et libéral. — L'insurrection de mars à Berlin. — L'armée et le peuple. — Le roi, débordé, cède devant l'agitation populaire. — Deuxième et dernière session de la diète. — M. de Bismarck consulté par le roi. — Ses discours et ses votes contre les libertés nouvelles. — Il combat le ministère libéral. — Il n'est pas élu à l'assemblée nationale de Prusse. — Écarts et erreurs de l'assemblée nationale. — Résolutions exagérées. — Le parti féodal prépare la réaction. — M. de Bismarck mène et encourage la résistance contre l'assemblée. — Dissolution de l'assemblée. — La constitution octroyée.

Personne n'était content des résultats de cette première expérience parlementaire. Le roi voyait avec douleur ses intentions méconnues, son œuvre moralement battue en brèche par le libéralisme du jour. La noblesse en voulait presque au roi d'avoir dédaigné les avertissements de ses fidèles, en s'engageant dans la voie du parlementarisme. Les libéraux, plus préoccupés du succès momentané que des perspectives futures, étaient abattus par les refus que le roi avait opposés à toutes leurs revendications. Le roi et la cour reprochaient aux ministres leur molle défense des droits et de l'autorité de la Couronne.

L'horizon à l'extérieur s'assombrissait. En Lombardie se manifestaient des symptômes de révolte qui semblaient devoir motiver une intervention des trois cours de la Sainte Alliance. En Suisse, la guerre civile menaçait également de prendre des proportions dépassant les limites d'un différend

local. Ces événements n'étaient pas, en tout cas, de nature à favoriser la cause libérale en Prusse, d'autant plus que les deux cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg influençaient la politique extérieure de Frédéric-Guillaume et réagissaient par là sur la direction de sa politique intérieure. A ces soucis du roi vint se joindre la calamité d'une famine épouvantable, résultat de trois mauvaises récoltes successives en Silésie; puis la famine fut suivie d'épidémies qui décimèrent la population. Enfin, pour compléter cette série d'infortunes, une confusion extrême se produisit dans tout le mécanisme politique, dont le roi avait multiplié les rouages sans pouvoir en harmoniser et régulariser le fonctionnement. Tout le monde se mêlait maintenant de politique, toutes les digues se rompirent, toutes les écluses s'ouvrirent. A l'égal de la diète générale, toutes les corporations, tous les corps publics prenaient la parole et donnaient leur avis : comité de la diète générale, diètes provinciales, municipalités, corporations commerciales donnaient l'assaut aux pouvoirs de l'État. Ce fut le débordement d'un fleuve auquel on n'a pas creusé le lit à temps et dont les eaux s'échappent par mille fissures.

C'est sous de tels auspices qu'au commencement de janvier se réunit le comité de la diète générale, que le roi, nous l'avons dit, avait institué en vue d'échapper à l'obligation de convoquer régulièrement la grande diète elle-même. Mais déjà les résolutions du souverain étaient fortement ébranlées : malgré la pression qu'exerçaient sur lui les deux autres cours du nord, il ne se sentait pas de taille à endurer une impopularité qui avait augmenté depuis la réunion de la diète. Il aborda donc la réunion du grand comité avec une concession considérable à l'égard du parti libéral : res-

treignant les attributions du comité pour les transférer à la grande diète, il accordait à celle-ci la périodicité de réunion, c'est-à-dire la convocation obligatoire et biennale. Un grand pas était fait ainsi dans le développement du régime représentatif; l'opinion se rassura, l'espoir d'un progrès régulier et pacifique se raffermit, lorsque la révolution de février, en France, vint ébranler l'Europe entière.

Frédéric-Guillaume croyait si bien avoir fait la paix avec son peuple que de prime-abord il ne conçut pas de doute sur le maintien de la tranquillité intérieure. Au contraire, le roi et son entourage pensaient que la révolution de Paris réagirait sur les masses en Prusse comme un épouvantail et qu'il suffirait, pour réduire au silence les turbulents, de montrer à la nation la perspective d'une invasion par la France républicaine. Le *Journal officiel* du gouvernement s'exprima dans ce sens. Il rappela dans un article les souvenirs de la première République : l'Allemagne, disait-il, devait être éclairée sur ce que vaut le don de la liberté révolutionnaire ; et, ajouta la feuille officielle, « nous ne cesserons « de compter sur une attitude ferme de la nation allemande, « quand même il se produirait quelques manifestations isolées « de sympathies pour la cause révolutionnaire en France ».

Mais, pendant qu'on montrait ou affectait tant de confiance à Berlin, l'agitation travaillait déjà la province, pour se communiquer peu à peu de la périphérie au centre. De tous côtés arrivèrent des pétitions demandant une constitution et des réformes libérales. A Berlin même, il se tint des réunions dans lesquelles perçait un courant révolutionnaire. Et le roi était toujours confiant. Même les rixes avec la police et les collisions entre le peuple et la troupe, qui devenaient fréquentes, ne le troublaient point. Rece-

vant une députation du conseil municipal de Berlin, qui lui apporta une pétition de réformes, il sembla prendre à tâche de calmer les alarmes de ces délégués. Faisant allusion aux troubles de la veille, il dit qu'on ne saurait attendre que, lorsque tout alentour la température était à l'ébullition, le thermomètre à Berlin fût au-dessous de zéro. Quant aux réformes, il en accorderait la majeure partie, mais sans abandonner le principe fondamental des lettres-patentes de février, c'est-à-dire la représentation féodale par États.

Ces idées du roi ne devaient pas tenir longtemps. Le mouvement général des esprits en Europe, l'émancipation naissante des classes laborieuses rendaient impossible le maintien d'un système basé sur les divisions sociales et sur l'exclusion des classes qui ne possédaient pas et même de celles qui, comme la classe moyenne, contribuaient le plus aux charges publiques. En attendant, le roi reconnut la nécessité de s'entourer, dans ce moment critique, de la représentation nationale qu'il avait créée lui-même et sur laquelle il espérait se décharger, en partie du moins, des graves responsabilités de la situation. Les événements de Paris avaient posé à l'Allemagne deux fort graves problèmes. En présence de l'éventualité toujours possible d'une guerre avec la France révolutionnaire, la Confédération Germanique ne paraissait à personne offrir les garanties nécessaires pour la sauvegarde de la sécurité extérieure de l'Allemagne : le vieux rêve des patriotes allemands du rétablissement et du renouvellement de l'unité nationale se trouva ainsi ressuscité. D'autre part, la grande majorité du peuple allemand, excitée par l'exemple de la France et des États occidentaux, se montrait résolue à secouer le joug de la monarchie absolue pour acquérir les institutions autonomes et parlementaires, dont l'Allemagne

s'estimait être aussi digne que les autres nations qui en jouissaient depuis longtemps.

C'est devant ce double mouvement, devant ces doubles aspirations, que se trouvait placé, en première ligne, le roi Frédéric-Guillaume IV. Le mouvement national allemand avait, d'ailleurs, ébranlé la majeure partie des petits États, et tout le monde avait les yeux fixés sur Berlin, espérant que le roi prendrait une courageuse initiative en vue de fonder, sous la direction de la Prusse, l'unité nationale de l'Allemagne. Le roi ne songeait à rien de pareil. Sans doute lui aussi reconnaissait ce que la constitution de la Confédération Germanique avait de défectueux; il caressait même l'idée de jouer un certain rôle dans l'œuvre de réorganisation, et peut-être regardait-il ce mouvement germanique, dans ce moment de crise européenne, comme un moyen de détourner l'esprit des masses de la politique intérieure et d'alléger ainsi la position difficile, périlleuse même, des souverains. Mais il ne voulait rien oser, rien entreprendre sans le concours de l'Autriche, et c'est avec le prince de Metternich, chancelier de cet empire, qu'il se mit en rapport en vue de la réunion d'une conférence qui élaborerait un nouveau plan pour la réorganisation de la Confédération. Les événements ne tardèrent pas à faire échouer ces projets du roi, au dedans comme au dehors. Le 13 mars éclata à Vienne une révolution qui renversa le prince de Metternich et, avec lui, la clef de voûte de la Sainte Alliance. Cinq jours après, une insurrection vint ensanglanter les rues de Berlin et faire triompher la démocratie. Le trône prussien étant lui-même ébranlé, le roi Frédéric-Guillaume étant affaibli dans sa personne comme dans son prestige, les petits souverains durent pac-

tiser avec leurs sujets alors que les partisans de l'unité allemande ne voulaient plus reconnaître à la Prusse le rôle d'État directeur.

L'insurrection de Berlin, à vrai dire, visait bien moins la dynastie que le système de gouvernement absolu, les privilèges de l'aristocratie, et principalement l'appui de ce système : l'armée. Dans ces journées de trouble, où le roi fut assailli de demandes de réformes de toute sorte, le dernier mot de l'insurrection, qui primait toute autre réclamation, était l'éloignement de la troupe de la capitale. Dure épreuve pour le roi, qui avait toujours exalté le sentiment de fidélité de ses officiers, les avait appelés à sa défense au moment du danger et qui maintenant devait leur enjoindre de mettre bas les armes devant la foule! Les officiers exaspérés et les soldats harcelés n'auraient pas mieux demandé que de combattre; mais dans l'entourage du roi il n'y avait que de rares partisans de la résistance. D'ailleurs le roi, qui avait le cœur sensible, répugnait à l'effusion du sang; il voyait ses conseillers fléchir. Il ordonna donc la cessation du feu, qui, disait-on, n'avait été ouvert que par le fait du hasard, et l'armée, par suite d'un ordre mal compris, évacua la capitale, désormais abandonnée au bon vouloir et à l'inexpérience d'une garde civique formée à la hâte.

A partir de ce moment la marche des événements échappe à l'initiative royale. Le roi est débordé, il se laisse conduire de concessions en concessions. Il accorde toutes les libertés qu'on demande et promet l'établissement d'une vraie monarchie constitutionnelle; il tient seulement à l'observation des formes légales et, les lettres patentes de février subsistant en droit, la grande diète étant la représentation nationale en exercice, il veut que cette assemblée soit réunie

pour jeter les bases du nouvel ordre de choses; après quoi elle devra faire place à une assemblée nationale élue par le suffrage universel et direct.

La condescendance du roi fut approuvée, à ce moment, par ceux-là mêmes qui, quelques mois après, devaient la critiquer et la blâmer. Plus juste dans l'appréciation des faits, Frédéric-Guillaume trouva par la suite occasion de rappeler à ces critiques après coup qu'en mars 1848, le roi, comme la majeure partie de ses ministres, de ses généraux et de son entourage, avait perdu la tête et abdiqué devant la rue. La diète prussienne, qui se réunit le 2 avril, témoigna de la puissance momentanée de l'esprit démocratique. Cette assemblée, dont la moitié des membres avaient été des partisans déclarés de la monarchie absolue et dont la totalité représentait le privilège sous une forme quelconque, applaudit à toutes les mesures proposées par les nouveaux ministres qui, quelques mois auparavant, chefs de la minorité libérale de la diète, avaient été honnis à l'égal de révolutionnaires.

Au milieu de cette assemblée si radicalement transformée par les événements, un seul homme eut le courage, très réel, eu égard à l'état des esprits à Berlin, de blâmer la politique des concessions et de combattre les réformes projetées : ce fut M. de Bismarck. Son cœur de royaliste était ulcéré à la vue des humiliations subies par son souverain; le gentilhomme, le hobereau, comme il s'intitulait lui-même, ne pouvait supporter l'idée de partager avec les bourgeois l'influence sur le gouvernement; le conservateur s'exaspérait devant le spectacle de la rue où dominait la populace.

Son attitude à la diète de 1847, où il avait jeté avec tant de désinvolture le gant au libéralisme, avait naturellement attiré sur lui les regards du roi : il devint promptement

un des intimes de la cour. Après la clôture de la diète, il lui fut permis, en mainte circonstance, de donner ses avis et ses conseils, de vive voix ou par écrit. Après les journées de mars 1848, la troupe ayant évacué Berlin, où le roi semblait être comme prisonnier de la populace, M. de Bismarck était un de ceux qui poussaient le plus à rappeler les troupes au risque d'une collision sanglante. Le roi ne suivit pas ce conseil : il voulait gagner du temps, dans l'espoir que, les classes moyennes satisfaites, il lui serait plus aisé d'avoir raison de la démocratie proprement dite.

M. de Bismarck n'était pas de cette opinion ; il trouvait qu'on se hâtait trop de démolir l'ancien ordre de choses et s'irritait de voir le gouvernail passer aux mains de ces mêmes hommes qu'il avait combattus à la diète de 1847 et dont les projets de réforme lui inspiraient une méfiance absolue. Isolé, à peine soutenu par deux ou trois amis, il représentait, à la diète de 1848, l'opposition féodale et ultra-royaliste, qui couvait déjà dans les châteaux de la noblesse de Brandebourg et de la Poméranie. Il combattait toutes les motions, blâmait la majorité docile, attaquait les ministres libéraux, ménageait à peine le roi. On propose de nommer, séance tenante, une commission pour rédiger une adresse de remerciements au roi : M. de Bismarck déclare qu'une telle précipitation est inconvenante. Le projet d'adresse exprime au roi la reconnaissance de la diète pour les concessions libérales, et l'on se dispose à voter l'adresse par acclamation : M. de Bismarck déclare qu'il accepte les réformes annoncées, parce que son opposition resterait stérile, mais qu'il votera contre l'adresse, parce qu'elle exprime la joie et la reconnaissance pour des actes qui le remplissent de tristesse. « Je regrette, s'écrie-t-il, qu'aucune puissance hu-

« maine ne puisse ressusciter le passé que les événements « ont enseveli, et sur lequel la Couronne elle-même a jeté « une pelletée de terre. Mais je ne ferai pas le mensonge de « déclarer que je me réjouis d'une politique que je con- « sidère comme erronée. »

Il ne fut pas plus doux à l'égard du ministère, dans les questions financières. Représentant les intérêts de la propriété rurale, il combattait l'avènement de l'industrialisme qu'il considérait personnifié par le ministre Hansemann. « Cette diète », disait-il, « qu'on va enterrer sous peu de « jours, on veut lui faire voter des crédits extraordinaires « pour une période dépassant de beaucoup le temps qui « reste encore à vivre à l'assemblée. Et l'auteur de ce projet, « aujourd'hui ministre, est le même qui, à la diète de 1847, « se montrait si rebelle aux demandes d'emprunt! On veut « venir en aide aux habitants des grandes villes, agitées par « l'esprit moderne et dont on a besoin de se ménager les « bonnes grâces pour qu'elles se tiennent tranquilles. Nous « autres provinciaux, ajoute-t-il, nous voulons maintenir « l'ordre et, s'il le faut, le rétablir par les armes; mais nous « ne voulons pas l'acheter par des concessions en faveur des « grandes villes et au détriment des petites villes et des « campagnes. »

La politique générale du ministère libéral n'eut pas davantage son approbation. Il l'attaqua au sujet de la tentative de réorganisation, dans le sens polonais, de la province de Posen, qui était en pleine révolte. Il s'éleva avec force contre la guerre, entreprise par le roi contre le Danemarck, et railla ce qu'il appelait « le vol phaétonique » de la politique prussienne.

La diète close et à jamais abrogée, M. de Bismarck vit la tribune se fermer devant lui. Le souffle démocratique, qui

des grandes villes se répandait sur la province et les campagnes, ne permit pas de briguer un mandat à celui qu'à ce moment le roi lui-même trouvait par trop réactionnaire, tout en lui continuant sa bienveillance et en le consultant fréquemment pendant l'été de 1848. En revanche, M. de Bismarck se multiplia dans les réunions de ses coreligionnaires et dans la presse, qui devint pour son parti un important instrument de combat. Il fut un des fondateurs du principal organe du parti féodal, qui se donnait pour tâche de combattre le libéralisme sous toutes les formes et d'entraver la marche des ministres placés entre deux courants hostiles, la cour de Potsdam et l'assemblée nationale de Berlin.

Cette assemblée, produit du suffrage universel et direct, qui faisait alors ses premières armes en Prusse, comptait dans son sein, à côté de quelques capacités réelles, beaucoup d'esprits très bien intentionnés, mais doctrinaires et peu pratiques. Privée de chefs qui l'eussent pu diriger, abandonnée à elle-même par des ministres dont les idées libérales étaient déjà débordées par la démocratie pure, l'assemblée nationale, qui devait établir la future constitution d'accord avec le roi, perdait des mois en des interpellations, si goûtées par les novices parlementaires, et en des motions qui n'avaient pas de rapport avec l'œuvre constituante. Peu à peu les opinions modérées, qui avaient prédominé au début, étaient étouffées par les opinions radicales ; l'assemblée penchait bientôt de plus en plus à gauche. Les désordres de la rue ne rencontrèrent plus auprès de la majorité le blâme énergique qu'ils méritaient ; l'action du gouvernement se trouvait paralysée. Les orateurs de la gauche ne ménageaient plus le roi, qu'ils prenaient à partie dans leurs attaques contre le ministère et dont ils froissaient toutes les susceptibilités, toutes les

convictions intimes. Dans les agissements de la gauche perçait manifestement la manie de copier les assemblées françaises et la révolution de 1789 à 1790. Après avoir fait disparaître par une série de lois quelques restes de la législation féodale, quelques privilèges nobiliaires qui avaient survécu, l'assemblée, passant aux délibérations sur la nouvelle constitution, alla jusqu'à s'en prendre au titre et aux prérogatives du roi, qui devait désormais s'intituler non pas roi de Prusse, mais roi des Prussiens : elle supprimait la formule « par la grâce de Dieu », restreignait le droit royal en matière de collation d'ordres et de titres, abolissait les titres nobiliaires. Elle se montrait surtout rigoureuse au sujet des prérogatives du roi comme pouvoir exécutif et comme législateur, et limitait son droit de veto. L'assemblée ne comptait que peu de républicains. La grande majorité voulait sincèrement le maintien de la monarchie, à condition que ce fût une monarchie démocratique, comme on l'appelait, ou tout au moins une monarchie comme en Angleterre, où le roi n'est, d'après la Charte, que le chef héréditaire d'une république.

L'Assemblée, en voulant démolir avec tant de précipitation les vieilles institutions, en prenant l'attitude d'une Constituante bâtissant sur un terrain déblayé, avait oublié que la grande masse des populations ne partageait pas ses idées ; elle oubliait surtout que le roi, qu'elle allait dépouiller de la plupart de ses prérogatives, disposait de l'armée, qui lui restait fidèle, tandis que l'assemblée n'avait, pour exécuter ses décrets, aucunes troupes à son service, la garde civique ne se montrant nullement portée à imiter la garde nationale de la première République française. Grâce à ces illusions et à ces exagérations des élus du suffrage universel, la réaction reprit courage et acquit de l'influence dans le pays. La

noblesse et la royauté s'unirent contre l'ennemi commun. Pendant l'été de 1848, la noblesse organisa son parti, créant des clubs, des associations loyalistes, soulevant les campagnes contre la nouvelle législation rurale, fondant des journaux, faisant jouer tous ses ressorts à la cour pour faire disparaître l'assemblée nationale et son œuvre. M. de Bismarck était parmi les plus zélés. Il allait souvent à Potsdam, consulté par le roi et le conseillant. Les membres de la droite de l'assemblée se joignaient à ses efforts, en excitant le roi à se défaire des ministres libéraux et à inaugurer une politique de résistance. Au commencement de novembre l'orage éclata. Un général, le comte de Brandebourg, oncle du roi, fut placé à la tête du ministère ; le portefeuille de l'Intérieur fut confié, sur la recommandation de M. de Bismarck, à un haut fonctionnaire, M. de Manteuffel. L'armée d'expédition du Holstein, dont les opérations avaient été brusquement interrompues par la conclusion de l'armistice de Malmoe, reçut ordre de marcher sur Berlin, où l'état de siège fut proclamé ; l'assemblée, prorogée d'abord, vit sa salle des séances fermée par la troupe et finalement son siège transféré dans la ville de Brandebourg. Cette mesure ne précédait que de quelques semaines la dissolution.

En prenant ces diverses mesures, le roi n'avait pas complètement suivi les conseils du parti féodal : son esprit honnête se refusait à renier, à six mois de distance, les promesses solennelles du mois de mars. D'ailleurs la prudence lui commandait d'avancer sans précipitation dans la voie de la réaction. Au moment où tous les petits États allemands se donnaient des constitutions libérales ou réformaient celles qu'ils possédaient, la Prusse, qui avait la prétention de diriger l'Allemagne, ne pouvait pas, sans

perdre un de ses meilleurs titres à cette suprématie, retourner au régime absolu. C'est pour ces raisons que le roi, en même temps qu'il dissolvait l'assemblée nationale, promulgua de son autorité une constitution modelée en grande partie sur le projet élaboré par l'assemblée. Il créait deux chambres, dont l'une était nommée d'après le principe censitaire, tandis que pour l'élection de l'autre le suffrage universel était maintenu. Un article de cette charte octroyée portait que les chambres, à leur première réunion, procèderaient, d'accord avec la Couronne, à la revision de la constitution.

IV

Les Chambres de revision. — Discours véhéments de M. de Bismarck. — Il combat l'amnistie. — Son discours contre le mouvement allemand. — Le roi refuse la couronne impériale d'Allemagne. — Discours de M. de Bismarck contre le parlement de Francfort. — La constitution votée par le parlement de Francfort est une œuvre révolutionnaire. — Dissolution de la chambre prussienne, abolition du suffrage universel. — Triomphe de la réaction. — Insurrections en Allemagne. — L'Union fédérale de M. de Radowitz. — La session des nouvelles chambres prussiennes. — M. de Bismarck, adversaire acharné de M. de Radowitz. — M. de Bismarck veut rester Prussien et repousse l'unité allemande. — Il combat le droit budgétaire des chambres. — Il se déclare opposé au régime parlementaire. — Il se prononce pour les ouvriers contre les patrons manufacturiers. — Il veut une aristocratie héréditaire dans la première chambre. — Il est l'adversaire du principe de l'égalité française. — Il repousse le mariage civil et se prononce pour l'État chrétien. — Il défend les privilèges de la noblesse foncière. — Il manifeste ses sympathies pour l'armée.

Les chambres de revision se réunirent le 26 février 1849 à Berlin. La seconde chambre réunissait la plupart des



membres libéraux de l'ancienne assemblée. Toutefois l'élément aristocratique et réactionnaire y était également représenté en assez grand nombre. M. de Bismarck en faisait partie. Mais si le libéralisme triomphait à la seconde chambre, il restait en minorité à la première, dont la majorité se montrait tout à fait favorable à une revision de la constitution dans le sens le plus conservateur et surtout le plus royaliste.

A la chambre des députés, M. de Bismarck menait la droite. Il y était arrivé avec la résolution de livrer un combat impitoyable aux libéraux modérés, ainsi qu'aux démocrates, plus encore aux premiers qu'aux seconds. A l'entendre, on n'était qu'au début de la lutte. « Non, disait-il, nous « n'avons pas encore vaincu; mais nous avons attaqué, et « la victoire viendra. » En attendant, il se prenait tous les jours corps à corps avec les orateurs de la gauche, rivalisant de violence avec eux, les attaquant à tout propos, les provoquant, les morigénant. Sa véhémence s'alimentait de celle de ses adversaires; il se dédommageait de son chômage parlementaire en manifestant à toute occasion sa haine contre les libéraux qui avaient tenu les rênes du pouvoir en 1848, et contre les magistrats qui, dans ces mois de trouble, avaient faibli ou pactisé avec l'opinion du jour. Il dénonçait « la lâ« cheté des autorités judiciaires et administratives » et condamnait la moindre condescendance aux vœux populaires. On demanda la levée de l'état de siège pendant la session des chambres : il s'y opposa, en disant que le pays ne tenait pas à ce que les Berlinois pussent lire les feuilles radicales ou se réunir dans les clubs démocratiques. Le peuple, disait-on, demande la levée de l'état de siège; or M. de Bismarck conteste à ses adversaires, ou à n'importe quel député le

droit d'interpréter l'opinion du peuple : « Nous avons été « nommés, dit-il, par une majorité d'électeurs, eux-mêmes « nommés par une majorité d'électeurs primaires ; nous ne « représentons donc que la majorité d'une majorité, peut-être « un quart des votes exprimés, et l'on prétend que nous re- « présentons le peuple prussien ! » Il blâme, par la même occasion, un député qui, procureur du roi en 1848, aurait dû appliquer la rigueur de la loi aux émeutiers de Berlin. Les démocrates vantent la modération du peuple à l'égard du trône, dans les journées de mars ; M. de Bismarck, d'un avis tout différent, proclame que c'est le roi qui dans ces journées a amnistié les rebelles. On demande aujourd'hui l'amnistie pour les émeutiers : il s'y oppose, parce que la chambre n'a pas le droit de s'immiscer dans une question qui touche à une des prérogatives de la Couronne. Il ne veut pas d'amnistie, parce que cette mesure serait de nature à pervertir le sens du droit chez les masses. Ces émeutiers sont pour les uns des défenseurs de la liberté, pour les autres des rebelles : or ce n'est pas à la chambre de trancher la question : « C'est au dieu des batailles, s'écrie-t-il, « qui tôt ou tard la fera décider par ses dés de fer. » Le simple soldat, ne comprenant pas que le rebelle qu'il avait fait prisonnier apparaisse de nouveau devant lui sur les barricades, fera moins de prisonniers et fusillera. « Donc, con- « clut-il, la sentimentalité larmoyante de notre siècle cau- « sera une plus grande effusion de sang qu'une justice « sévère, pratiquée dès le début. »

Après avoir combattu dans le mouvement démocratique de 1848 les atteintes portées au principe monarchique, et défendu avec ardeur le droit absolu du roi contre le droit populaire, il repoussait avec un zèle non moins âpre le

mouvement unitaire de l'Allemagne, lequel lui représentait, à cette époque, la révolution contre les deux grandes puissances allemandes, l'Autriche et la Prusse, surtout contre la Prusse, qu'on cherchait à effacer dans quelque combinaison unitaire, républicaine ou monarchique peu importe, mais certainement destinée à supprimer l'autonomie de la glorieuse monarchie de Frédéric le Grand. Puis ce mouvement était dû à l'initiative du libéralisme, qu'il détestait; il y voyait une entreprise tentée par le peuple ou une fraction du peuple, et c'était au roi seul qu'il reconnaissait le droit de proposer une innovation quelconque à l'ordre de choses existant.

Nous avons fait observer que le roi Frédéric-Guillaume IV n'était pas l'adversaire de l'unité allemande. Il avait voulu réformer la Confédération Germanique avec le concours de l'Autriche; mais, comme cette puissance, tiraillée par ses diverses races, ébranlée par les insurrections de Vienne et de Pesth, n'avait pu entrer dans le mouvement allemand, le roi avait proclamé son intention de se mettre à la tête du mouvement unitaire. L'Allemagne du sud et la démocratie allemande tout entière repoussaient ces avances. Néanmoins la majorité du parlement de Francfort, soit qu'elle considérât l'impuissance de l'Autriche comme un obstacle majeur, soit qu'elle reconnût la Prusse comme seule capable de constituer un nouvel ordre de choses en Allemagne, vota le rétablissement de l'empire allemand en faveur de la dynastie des Hohenzollern.

Cette résolution fut adoptée au moment où siégeaient à Berlin les chambres de revision. L'opinion en Prusse fut en émoi. Les dissensions dans les rangs du libéralisme de toutes nuances s'effacèrent un moment devant l'honneur que

le parlement de Francfort faisait à la Prusse dans la personne de son roi; quelques-uns voyaient dans l'offre de la couronne allemande un moyen d'apaiser le conflit intérieur, de paralyser l'influence du parti féodal à la cour. Toutes les fractions libérales étaient ainsi d'accord pour demander que le roi acceptât la couronne, que vint lui offrir, au nom du parlement, une députation, qui arriva à Berlin au commencement d'avril. Le roi, après une lutte intérieure qui, paraît-il, avait été douloureuse, refusa. Il ne voulait point de la couronne qu'une assemblée populaire lui présentait en dehors de l'agrément des divers souverains; il voulait encore moins d'une constitution qui conférait à l'empereur plus d'honneurs que de droits réels. Il redoutait aussi des conflits extérieurs. L'empereur d'Autriche venait de vaincre l'insurrection hongroise avec l'aide de la Russie et de recouvrer ainsi sa liberté d'action en Allemagne.

Ce refus mit la chambre des députés en ébullition : la majorité blâma cette décision et résolut de voter une adresse au roi pour le prier d'accepter et la couronne et la constitution, sous la réserve de l'assentiment des gouvernements fédérés. Un débat des plus passionnés s'engagea. Jamais, déclara le comte de Brandebourg, président du conseil, le roi n'acceptera la constitution démocratique de Francfort. Après lui, M. de Bismarck monta à la tribune pour proposer l'ordre du jour sur la motion des libéraux. Dans un long discours il jeta à ses adversaires un défi sanglant : pas une de leurs idées qu'il ne heurtât, pas un de leurs principes contre lesquels il ne protestât de la manière la plus absolue. Les résolutions du parlement de Francfort, dit-il, sont illégitimes. Les petits gouvernements qui les ont acceptées ne représentent que cinq millions de *sujets* — et il souligne

ce dernier mot, qui soulevait les colères des députés démocrates — et ils sont présidés par des ministres libéraux, arrivés au pouvoir à la suite de mouvements populaires et soucieux uniquement de conserver leurs portefeuilles. De telles adhésions ne pèsent guère dans la balance, lorsqu'il s'agit de l'avenir de la Prusse. Quant à la chambre prussienne, elle n'a pas le droit d'indiquer au roi la marche qu'il devra suivre: c'est là un empiètement sur les prérogatives de la Couronne et les attributions du pouvoir exécutif. Vous voulez, dit-il à ses adversaires, accepter pour la Prusse la constitution de Francfort : elle porte atteinte à l'œuvre de revision de la constitution prussienne. Celle-ci n'est pas mon idéal, elle confère des droits politiques en sens inverse du degré d'éducation politique des différentes classes; mais elle existe, et elle va moins loin que celle du parlement de Francfort, œuvre de théoriciens qui depuis le *Contrat social* n'ont rien appris et ont beaucoup oublié. M. de Bismarck se met à éplucher cette constitution paragraphe par paragraphe. Elle sanctionne le principe de la souveraineté du peuple, ne laisse au souverain qu'un veto suspensif, rend l'empereur vassal du parlement, qui par trois votes successifs pourra le dépouiller de sa couronne. Elle établit le suffrage universel et direct, qui renforcera les rangs de la gauche en lui donnant une majorité au sujet de laquelle on ignore si elle aura un jugement sain ou seulement du bon vouloir, qui sera investie du droit de voter annuellement le budget, et qui pourra ainsi arrêter toute la machine gouvernementale

La constitution de Francfort, poursuit-il, ordonne aussi que le futur empereur réunisse sous son sceptre l'Allemagne tout entière. L'empereur sera donc obligé de s'imposer aux États récalcitrants, à l'Autriche, à la Bavière, de leur faire violence,

de traiter leurs souverains en rebelles, de soulever les Bavarois, les Hanovriens contre les dynasties de Wittelsbach et des Guelfes ! Car c'est là, affirme M. de Bismarck, ce que demandent les radicaux qui bientôt, se présentant devant le nouvel empereur et lui montrant les armes de l'empire, lui demanderont : « Crois-tu qu'on t'a donné cet aigle pour « rien ? » Il s'inquiète de ce fait que les radicaux se font impérialistes; ils cachent évidemment des plans subversifs. Ils voudraient imposer au roi de Prusse en Allemagne le rôle que Charles-Albert a joué en Italie, le placer, comme ce dernier, dans l'alternative de vaincre au détriment du principe monarchique, ou de succomber avec une paix honteuse. N'est-ce pas pour obéir au parlement de Francfort que des troupes prussiennes ont été envoyées soutenir la révolution des Slesvigois contre leur souverain légitime, soutenir une vraie querelle d'Allemand? Et c'est au moment où l'Europe commence à revenir de son ivresse révolutionnaire, que la Prusse irait s'incliner devant les prétentions de souveraineté du parlement de Francfort! « Plutôt que de voir, s'écrie « l'orateur, mon roi descendre au rôle de vassal des démo-« crates, je préfère que la Prusse reste la Prusse : ce qui lui « permettra de donner à l'Allemagne des lois et non d'en rece-« voir. Représentant de la ville de Brandebourg, qui a donné « son nom à la province, berceau de la monarchie prussienne, « j'ai le devoir de m'opposer à une motion tendant à faire « crouler notre monarchie. Il se peut que la couronne de « Francfort soit bien brillante; mais l'or en doit être gagné « par la fonte de la couronne prussienne, et je doute que « cette opération puisse réussir avec le moule de cette « constitution. »

La majorité ne se laissa pas ébranler par ce discours; elle

adopta la motion demandant l'acceptation de la couronne impériale. Ce vote, ainsi que celui qui demandait la levée de l'état de siège à Berlin, amenèrent, le 27 avril, la dissolution de la chambre. La politique de réaction du gouvernement fit un pas de plus. Par une ordonnance royale, la loi électorale de 1848 fut abolie, et au suffrage universel on substitua un mode assez compliqué, partageant les électeurs en trois classes, selon la somme de contributions payée, et introduisant le scrutin à bulletin ouvert, afin d'intimider tous ceux des électeurs qui dépendaient d'une façon quelconque du gouvernement. Très doctrinaire et peu pratique, la démocratie prussienne prit prétexte du fait que la loi électorale avait été octroyée, c'est-à-dire promulguée sans le concours des chambres, pour s'abstenir de toute participation aux élections. Le parti féodal et la bureaucratie se trouvaient ainsi en présence du seul parti des vieux libéraux, qui restait en minorité. C'était là précisément le résultat que le gouvernement avait eu en vue, afin d'obtenir une revision de la constitution dans le sens le plus conservateur, en même temps qu'un appui de sa politique en Allemagne.

On était en pleine réaction. Les troubles qui éclatèrent dans différents États allemands firent peur à la bourgeoisie et opérèrent un rapprochement entre elle et le gouvernement prussien, qui s'empressa de mettre ses troupes à la disposition des souverains en butte à la révolution. Dans le sud de l'Allemagne, comme en Saxe, le refus du roi de Prusse d'accepter l'œuvre du parlement de Francfort ne fut qu'un prétexte pour la démocratie extrême, qui, en réalité, voulait profiter de cette occasion pour renverser les trônes, et dont les rangs s'étaient augmentés à cet effet d'un grand nombre de révolutionnaires de tous les pays. Mais, tout en

coopérant à la répression de ces insurrections, le roi Frédéric-Guillaume IV ne voulait pas entièrement renier ses promesses relativement à l'établissement de l'unité allemande; en désirant surtout rallier les libéraux attachés à la cause de cette unité, il reprit un vieux projet des Hohenzollern, imaginé par Frédéric le Grand, puis ressuscité en 1806 avant Iéna, et qui consistait à former en dehors de l'Autriche une union des souverains allemands sous la direction militaire et diplomatique de la Prusse. Le général de Radowitz, un des confidents du roi, fut l'inspirateur et le coopérateur de ce projet, auquel adhérèrent les petits États, tandis que les royaumes secondaires n'y accédèrent qu'à moitié forcés ou refusèrent leur adhésion. L'Autriche, qu'on tentait ainsi d'expulser de la Confédération, protesta avec énergie, et elle fut soutenue par l'empereur Nicolas, qui déclara à Berlin qu'en cas de guerre entre les deux grandes puissances, la Russie se placerait du côté de l'Autriche. Toute la cour de Berlin, toute l'aristocratie étaient hostiles au projet Radowitz, auquel le chef du cabinet lui-même, M. de Manteuffel, ne prêtait qu'un appui très tiède.

Telles étaient les circonstances dans lesquelles se réunirent, au commencement d'août 1849, les nouvelles chambres prussiennes, composées en majeure partie, grâce à la loi électorale octroyée, de féodaux et de fonctionnaires royaux. M. de Bismarck en faisait partie, et on le retrouve au premier rang de ceux qui avaient à tâche de révoquer les concessions royales de 1848, de supprimer dans la constitution les principes du régime parlementaire, d'en finir avec les projets d'unité allemande, sous quelque forme qu'ils se présentassent. Défendre la royauté prussienne contre le

droit populaire, la défendre au besoin contre le roi lui-même : tel est le programme que M. de Bismarck semblait s'être tracé, en entrant à la chambre de revision, et qu'on va le voir exécuter avec une ténacité, une persistance qui ne se démentit jamais.

La question allemande se posait devant la chambre par suite du dépôt des documents relatifs à l'union fédérale des princes. M. de Bismarck prit la parole, à cette occasion, pour exposer que, s'il ne vote pas contre cette union, c'est par égard pour un ministère qui représente, pour lui, la civilisation sociale et politique vis-à-vis de la démocratie; mais il ne votera qu'à condition que ce sera la dernière fois que le gouvernement fait abandon des conquêtes de l'épée prussienne en faveur du fantôme peu redoutable de «l'esprit du temps». Du reste, dit-il, la mise en vigueur des traités de l'union des princes n'est pas assurée. Plusieurs souverains y répugnent; rien n'est décidé pour faire cadrer l'union avec la Confédération Germanique, qui subsiste toujours en droit et qui est le dernier lien de l'unité allemande.

Le peuple prussien d'ailleurs, dit-il encore, ne demande nullement la régénération allemande d'après les théories du parlement de Francfort. Frédéric le Grand, s'il avait voulu fonder l'unité allemande, se serait adressé à l'esprit guerrier de son peuple. Il aurait eu le choix, soit de s'unir à l'Autriche contre la révolution, soit de commander, l'épée à la main, aux Allemands d'accepter la constitution qu'il eût jugé bon de leur octroyer. Ce qui a sauvé l'Allemagne en 1848, c'est l'armée prussienne et le « borussianisme » tant honni aujourd'hui. Or l'armée prussienne n'éprouve le moindre enthousiasme ni pour les trois couleurs (allemandes) ni pour la soi-disant régénération nationale; elle a rencontré les trois

couleurs sur les barricades, elle chante les chansons militaires prussiennes et non celle de « où est la patrie de l'Allemand ? » Le peuple prussien ne veut pas noyer sa royauté dans la licence des Allemands du sud; il ne veut être enchaîné ni par quelque nouvelle diète de l'empire, ni par une constitution de Francfort. « Nous sommes heureux d'être Prus-« siens, termine l'orateur, et nous voulons rester Prussiens. »

Dans la revision de la constitution prussienne, l'article qui souleva les plus vifs débats, fut celui du vote des impôts. L'article portait que les impôts existants seraient perçus jusqu'à ce qu'ils fussent modifiés par une loi : disposition qui restreignait le droit constitutionnel des chambres relativement à la fixation annuelle du budget. Les libéraux ayant présenté une motion en faveur de cette prérogative parlementaire, M. de Bismarck la combattit avec une extrême véhémence. Il ne veut pas fournir cette arme à une chambre contre le gouvernement : ce serait forcer la Couronne à subir les résolutions d'une majorité; ce serait accomplir, dans le droit public prussien, une révolution plus dangereuse que celle du mois de mars 1848. On dit que c'est là un droit constitutionnel établi partout dans les États constitutionnels. Eh bien, s'écrie M. de Bismarck, ce qui est constitutionnel en Prusse depuis des siècles, c'est une royauté autonome, qui a cédé, au cours des années, certains de ses droits aux chambres, mais spontanément, non par contrainte, et dont la couronne ne provient pas de révolutions sanglantes, comme les couronnes de France, de Belgique et d'Angleterre. L'orateur signale les malheurs qui ont affligé les pays qui se sont donné un régime parlementaire, sans même excepter l'Angleterre, dont les institutions réformées ne vivront sans doute pas des siècles comme sa charte ancienne.

Nous avons indiqué plus haut les efforts tentés depuis 1848 par le parti féodal en vue de détourner les campagnes du mouvement politique des grandes villes. Parallèlement à ces efforts marchaient ceux qui visaient les divisions entre la classe moyenne et les ouvriers. M. de Bismarck s'en fit l'organe à l'occasion de la discussion d'un projet de loi sur l'exercice des professions. Il fait, avec quelque ironie, observer aux libéraux que, puisqu'ils parlent tant de la « voix du peuple », ils devraient se persuader que le peuple s'intéresse bien plus au projet de loi en discussion qu'aux subtilités de paragraphes constitutionnels. Il raille les industriels des provinces rhénanes, qui ne payent pas de contributions en raison de leur richesse; il ne ménage pas les bureaucrates, qui, avec leur esprit niveleur et centralisateur, jugent ces questions de loin, assis autour du tapis vert. Il plaint le sort de l'ouvrier de Berlin, dont la situation est pire que celle du journalier des campagnes. Il dénonce la pression que le capital exerce sur la main-d'œuvre et accuse la liberté de l'exercice professionnel comme une des causes de l'appauvrissement de la classe ouvrière. « Sans doute nous achetons nos vêtements à meilleur marché ; mais comment y serions-nous à notre aise, si nous nous rappelons que ceux qui les ont fabriqués désespèrent de subsister honnêtement? » Il est donc partisan du rétablissement des jurandes et des corporations à caractère obligatoire, remédiant au mal de la concurrence excessive au moyen de la fixation de prix réglementaires, neutralisant la suprématie du capital par l'association. L'orateur montre les campagnes des provinces orientales, où il n'y a pas de pauvres, tandis que la misère règne dans les districts manufacturiers de l'ouest. Il termine par une violente sortie contre les industriels qui s'enrichissent

grâce aux droits protecteurs et hésitent à accorder une protection analogue aux artisans.

On arrive à la revision des articles de la constitution relatifs à la composition de la première chambre. M. de Bismarck demande qu'une place importante y soit faite à la grande propriété foncière et à l'aristocratie. Jamais on n'avait entendu dans une assemblée du XIXe siècle, au lendemain d'une grande révolution politique, défendre avec autant d'ardeur les prétentions de la noblesse à une position privilégiée dans l'État. Il s'attache à démontrer, par des exemples empruntés à l'histoire, que la décadence des États commence avec la déchéance politique des familles nobles et patriciennes, que l'absolutisme des souverains s'est édifié sur la ruine de l'indépendance de la noblesse. L'Angleterre est plus heureuse parce qu'elle n'a pas eu de Richelieu : elle a fait sa révolution pour la liberté, tandis que la France a fait la sienne pour l'égalité, cette « égalité chimérique, fille de « l'envie et de la cupidité, que cette nation si richement douée « recherche depuis soixante ans, sans pouvoir y atteindre ». L'orateur vante les mérites de la noblesse prussienne, dont la majorité ne sépare pas le service du prince de celui de la patrie ; il blâme ceux de sa classe qui ont fait cause commune avec le mouvement populaire des derniers temps ; il blâme surtout la diète prussienne de 1848, où la noblesse a voté pour toutes les innovations. Il soutient enfin qu'une représentation par une noblesse héréditaire sera une des meilleures garanties du maintien de la Constitution.

Avec la même énergie, avec fanatisme même, M. de Bismarck défend le caractère chrétien de l'État prussien contre les doctrines libérales et rationalistes. Il repousse le mariage civil, institution qui ferait du clergé le « caudataire » de

l'officier de l'état civil; il veut que tout ce qui touche à la religion chrétienne, l'éducation, l'enseignement, le mariage soient chrétiens et indépendants de cérémonies constitutionnelles.

Les lois sur le rachat des corvées et le règlement des rapports entre le grand propriétaire et le paysan ne rencontrent pas une opposition moins violente de la part de M. de Bismarck. Il voit dans ces lois la violation de droits acquis, contrairement à la constitution, qui dit que la propriété est inviolable. Il dénonce les ministres, qui préparent ces projets avec trop de précipitation; il critique la majorité de la chambre, qui ne se laisse pas convaincre et, à l'exemple de Louis XIV, n'allègue d'autre raison que celle du bon plaisir. Il blâme le gouvernement, qui fait ainsi de la révolution d'en haut et qui, ayant semé le vent, récoltera la tempête.

Des défaites qu'il essuie dans ces questions de droit féodal, M. de Bismarck se venge par de nouvelles attaques contre les classes bourgeoises. S'agit-il d'accorder une garantie d'intérêt à une compagnie de chemins de fer rhénans? Il la repoussera, parce que l'État, suivant lui, est trop pauvre pour faire de pareilles largesses. En revanche, il appuiera l'impôt sur le revenu : il faut de l'argent, la forme de gouvernement constitutionnel, dit-il avec ironie, étant la plus coûteuse; mais il trouve insuffisant le taux de trois pour cent dont seront frappés les revenus des plus riches.

Vers la fin de la session, qui fut close le 26 février 1850, M. de Bismarck eut encore occasion de manifester ses sympathies ardentes pour l'armée, dont il avait antérieurement exalté les mérites pour la fondation de la monarchie prussienne. Il exposait les misères du soldat et de l'officier prussiens, plus mal nourris et moins bien payés que ceux des autres

pays ; l'existence de l'armée prussienne, dit-il, repose sur ce fait que l'officier, par sentiment d'honneur, fait plus que son devoir. Il combat les économies et critique même l'administration militaire qui se montre par trop économe. Comme la plupart de ses coreligionnaires politiques, il considérait, à cette époque, l'armée surtout comme l'instrument capable de défendre le trône contre la démocratie ; il ne songeait pas encore à l'utiliser au service d'une politique d'agrandissement et d'expansion au dehors.

V

Le parlement unioniste d'Erfurt. — M. de Bismarck parle contre l'union et la constitution fédérale. — Le parti féodal prussien soutient l'opposition de l'Autriche et de la Russie. — Le patriotisme prussien de M. de Bismarck se révolte contre la politique unioniste de M. de Radowitz. — L'Autriche rétablit, de son autorité, l'ancienne diète germanique. — La politique de M. de Radowitz succombe à Berlin. — L'Autriche se dispose à déclarer la guerre à la Prusse. — M. de Bismarck contribue à la chute de M. de Radowitz. — La Prusse n'est pas militairement prête. — Convention d'Olmütz et soumission de la Prusse. — M. de Bismarck défend cette retraite. — Son discours contre M. de Radowitz. — La Prusse n'a pas de motif pour engager la guerre avec l'Autriche. — L'Autriche est une puissance allemande. — Il ne veut pas que la Prusse suive l'exemple du roi de Sardaigne. — Son discours en faveur du budget militaire. — Il déteste la bureaucratie et les professeurs politiciens. — Il combat le droit budgétaire des chambres. — Ses discours en faveur des anciennes institutions féodales. — Il défend l'ancienne diète germanique. — L'organisation de l'armée ne devra pas dépendre d'un vote des chambres prussiennes. — Lois de réaction. — Les conférences allemandes de Dresde n'aboutissent pas. — Le gouvernement prus-

sien s'empresse de consentir à la restauration de la diète germanique. — Le parti féodal se réjouit de cet événement. — M. de Bismarck nommé représentant de la Prusse à la diète.

Au printemps de l'année 1850, le projet d'union de M. de Radowitz n'était pas définitivement condamné : ce général ministre avait l'intention de le réaliser, comme il disait, avec le concours de tous les souverains allemands, mais, au besoin, même avec les rares princes restés fidèles à sa politique. Les traités du mois de mai 1849 stipulaient la convocation d'un parlement composé d'une chambre élective et d'une chambre haute et qui élaborerait, d'accord avec le gouvernement, la constitution définitive de l'union fédérale. M. de Bismarck fut élu, dans l'arrondissement qu'il représentait à la chambre des députés de Prusse, membre du parlement fédéral qui siégea à Erfurt du 20 mars au 29 avril 1850. La démocratie allemande s'était abstenue de toute participation aux élections, laissant le champ libre aux libéraux modérés qui, sous le nom de parti de Gotha, s'accrochaient au projet de Radowitz comme à la dernière combinaison d'une unification, incomplète il est vrai, de l'Allemagne. Ils vinrent à Erfurt avec la résolution de soutenir M. de Radowitz. De leur côté, les féodaux prussiens y arrivaient non moins résolus à faire échouer le projet de ce ministre qui leur était antipathique à tous les points de vue : il était catholique, n'était pas Prussien de naissance et entraînait le roi dans une voie qui l'éloignait des traditions de la Sainte Alliance, c'est-à-dire du concert avec l'Autriche et la Russie, dont les féodaux prussiens étaient les fervents partisans. Ces deux empires marquèrent d'ailleurs leur hostilité à l'égard de la politique de M. de Radowitz par des concentrations de troupes, qui, au moment de la réunion du parlement d'Er-

furt, s'effectuèrent simultanément sur les frontières prussiennes de la Silésie et du Posen. Le Hanovre et la Saxe s'étaient, au préalable, retirés de l'union, qui ne comptait plus, à côté de la Prusse, que les États de troisième ordre, du centre et du nord.

Au parlement d'Erfurt, le parti unioniste avait la majorité; cependant la minorité féodale — « le petit, mais puissant parti » comme on l'appelait à Berlin — avait pour lui l'indifférence des masses, bien refroidies à l'égard de l'unité allemande, la cour de Berlin, le roi, qui faiblissait de plus en plus, enfin les cours de Saint-Pétersbourg et de Vienne, qui menaçaient. Le parti féodal était représenté à Erfurt, en première ligne, par trois de ses plus fougueux orateurs, MM. de Gerlach, Stahl et de Bismarck. Ce dernier surtout livrait bataille sur tous les points à M. de Radowitz et à ses partisans libéraux. Il repoussait sans condition le projet d'union fédérale ainsi que la constitution sur laquelle on voulait l'édifier. D'après M. de Bismarck, il ne s'agissait de rien moins que d'affaiblir l'autorité du roi de Prusse au profit d'une union de petits États, comptant en tout 5 millions d'habitants, dont les voix majoriseraient celles de 16 millions de Prussiens. « Je suis douloureusement affecté, dit-il, de voir ici des « Prussiens, et non seulement des Prussiens de nom (allu« sion à M. de Radowitz), qui acceptent et défendent cette « constitution; de voir nos sièges ornés de couleurs qui sont « depuis deux ans celles de la révolte et des barricades et « que, dans ma patrie, les soldats ne portent qu'avec une obéis« sance affligée. Si vous ne faites pas dans votre constitution « plus de concessions à l'esprit vieux-prussien, cette consti« tution ne pourra pas entrer en vigueur, et si vous tentez de « nous l'imposer, vous vous trouverez en présence d'un bucé-

« phale, prêt à porter le cavalier accoutumé, mais qui jettera sur « le sable le cavalier d'occasion avec tout son harnais tricolore. »

L'assemblée d'Erfurt sanctionna l'union avec sa constitution; mais ses résolutions devaient rester lettre morte. La question n'était plus posée entre les gouvernements et les représentants fédéraux; elle se posait entre la Prusse et l'Autriche. Cette dernière puissance, à peine le parlement d'Erfurt clos, invita tous les gouvernements de la Confédération Germanique à se réunir à Francfort en conférence pour reviser le pacte fédéral et constituer un pouvoir central de la Confédération. Le cabinet de Berlin, comme contre-démonstration, convoqua à Berlin une conférence de ses alliés, qui n'eut d'autre résultat que celui de constater l'impossibilité de réaliser l'union. A son tour, l'Autriche, malgré les protestations de la Prusse, rétablit, avec les États amis, — et c'étaient tous, à part les petits États du nord, — l'ancienne diète germanique, qui, en 1848, avait cédé la place au parlement de Francfort. Cette diète restaurée, à laquelle manquaient encore la Prusse et ses faibles alliés, eut aussitôt l'occasion de faire preuve d'existence. L'Électeur de Hesse, ayant fait un coup d'État auquel son parlement ne voulait pas se soumettre, s'adressa à la diète, qui aussitôt ordonna l'envoi de troupes bavaroises pour soutenir l'Électeur. Le cabinet prussien, contestant la légitimité de la diète, envoya aussi des troupes : la guerre entre le camp autrichien et le camp prussien semblait imminente.

Pendant ce temps les influences autrichiennes travaillaient à Berlin contre M. de Radowitz : M. de Manteuffel servait ces influences contre son collègue. On fit observer au roi que les coquetteries de son gouvernement avec le parti unitaire avaient jeté l'Autriche dans les bras de la Russie, que le

projet de Radowitz était une œuvre révolutionnaire : c'est pourquoi il fallait l'abandonner et revenir résolument à l'alliance avec l'Autriche. Le prince de Schwarzenberg, qui dirigeait le cabinet autrichien, n'ignorait pas les hésitations du roi de Prusse et les augmentait par une attitude comminatoire. Le roi avait déjà concédé la suspension des mesures relatives à la mise en œuvre de l'union; M. de Manteuffel poussa à un abandon complet.

Au cours de cette crise, c'est-à-dire pendant l'automne de 1850, M. de Bismarck fut l'hôte assidu des chasses royales, et personne ne doutait que ces réunions cynégétiques ne fussent le prétexte d'importantes consultations qui auraient pour conséquence de précipiter la chute de M. de Radowitz. D'ailleurs l'empereur Nicolas, sollicité des deux côtés, s'était érigé en arbitre entre l'Autriche et la Prusse. On se réunit à Varsovie, où le comte de Brandebourg, pour la Prusse, le prince de Schwarzenberg, pour l'Autriche, se présentèrent devant le czar. Celui-ci se prononça contre son beau-frère, le roi de Prusse, qui aussitôt renonça à la mobilisation de l'armée, conseillée par M. de Radowitz; ce dernier dut se retirer pour céder son portefeuille à M. de Manteuffel.

Ce revirement était en grande partie le résultat des conseils très écoutés de M. de Bismarck, qui fut enchanté en apprenant la retraite de son adversaire. « Pour la pre-« mière fois, écrivit-il à un ami, on lui doit de la recon-« naissance, et je lui souhaite, sans rancune, bon voyage. » Il y eut encore quelques malentendus entre Berlin et Vienne au sujet des armements; cette fois la Prusse mobilisa, et l'on était sur le point d'en venir aux mains, car le prince Schwarzenberg semblait décidé à profiter de la faiblesse militaire de la Prusse pour réduire à merci la vieille rivale de l'Autriche.

A ce moment suprême, le roi, intimidé, terrifié, s'abandonna complètement aux conseils de son entourage, et prévint la cour de Vienne que M. de Manteuffel se rendrait à Olmütz pour y conférer avec le prince de Schwarzenberg. Le roi et le prince de Prusse, en conseil de cabinet, avaient opiné pour M. de Radowitz; M. de Manteuffel et ses collègues étaient d'un avis contraire, et le roi, invoquant cette fois ses devoirs de souverain constitutionnel, déclara se soumettre à la majorité de ses ministres. Le roi, en réalité, pouvait faire valoir des raisons meilleures: menacé par l'Autriche et la Russie, il s'était adressé à l'Angleterre, qui, après avoir donné des encouragements à la politique de M. de Radowitz, lui refusa tout appui effectif.

Il n'y avait pas de temps à perdre. L'Autriche, qui était prête avec une armée de 150 000 hommes, voulait agir; une lettre du roi à l'empereur François-Joseph eut pour unique résultat la concession d'un délai de 48 heures. L'armée prussienne n'était ni prête, ni même concentrée sur les points menacés. Le ministre de la guerre, consulté par M. de Bismarck, affirmait que la Prusse n'était pas en état de se battre, qu'on ne pouvait empêcher les Autrichiens d'occuper Berlin et qu'il faudrait venir de deux points opposés, Kœnigsberg et Coblence, pour reprendre la capitale du royaume. Il fallait donc aller à Olmütz, faire acte de soumission et renoncer aux projets de suprématie en Allemagne. Le 29 novembre, sous les auspices de la Russie, dont l'ambassadeur assistait aux négociations, fut signée cette convention d'Olmütz qui fut ressentie par l'opinion en Prusse comme une humiliation et que le prince de Prusse qualifia de second Iéna. La Prusse s'engageait à coopérer avec l'Autriche et ses alliés à réduire à l'obéissance les sujets rebelles

de l'Électeur de Hesse, à forcer les Slesvig-Holsteinois à se soumettre au roi de Danemarck, enfin à délibérer, en conférence à Dresde, sur le règlement définitif des affaires fédérales. Le prince de Schwarzenberg, tenant à triompher avec éclat, ne tarda pas à constater, dans un document diplomatique, que la Prusse avait cédé sur tous les points, en renonçant en quelque sorte à toute action, à toute politique indépendante.

Les chambres prussiennes avaient été réunies sur ces entrefaites. M. de Manteuffel, de retour d'Olmütz, eut la tâche ingrate de défendre cet acte devant une assemblée dont la majorité partageait l'indignation générale du pays. Il s'en acquitta avec une certaine timidité, en avouant l'échec de la politique prussienne en Allemagne, en palliant le mieux qu'il pouvait les concessions qu'il avait été obligé de faire à Olmütz, et en ajoutant qu'une guerre n'aurait pas été justifiée par les points litigieux, qu'on pouvait facilement régler à l'amiable. Avec cette attitude presque craintive contrastait singulièrement celle de M. de Bismarck : c'est lui qui fut le véritable orateur du gouvernement, le défenseur hardi de la politique de soumission à l'égard de l'Autriche, politique qu'il avait soutenue auprès du roi et de M. de Manteuffel et dont le triomphe était son œuvre en grande partie. Pour lui, et il l'exposa une fois de plus, mouvement unitaire et mouvement libéral étaient de la même origine révolutionnaire et il fallait en finir avec l'un et l'autre.

Tel est le point de vue auquel il se place en combattant le projet d'une adresse au roi, par laquelle le parti libéral vient prier le souverain de changer de ministère et de système politique. Il arrive, dit-il, de la province, où il a vu les populations unanimes à accourir sous les drapeaux, sur l'appel de

leur roi et sans se demander dans quel but on veut faire la guerre. A Berlin il ne retrouve plus cette unanimité, loin de là : il n'y trouve que vulgaire ambition, méfiance, haine de parti. Pas un mot de confiance exprimé à l'égard du roi, au moment où l'on demande que la Prusse entre en guerre contre deux grandes puissances (l'Autriche et la Russie), tandis qu'une troisième (la France) attend, guettant sa proie et sachant que la cathédrale de Cologne renferme le joyau, cette couronne de l'empire français qui puisse clore l'ère de la révolution en France. Cependant, dit-il, il ne reculerait pas devant une pareille guerre, si l'on voulait lui en indiquer l'objectif. De grands États ne doivent faire la guerre que pour un intérêt direct et positif. Dans un an d'ici, lorsque la guerre aura fait ses ravages et ses victimes, aura-t-on le courage de consoler les malheureux en leur disant qu'on a sauvé l'union Radowitz ou forcé l'Électeur de Hesse à renvoyer son ministère? Et, qui parle aujourd'hui de l'honneur blessé de l'armée? Ceux-là mêmes qui, le 18 mars 1848, se déclaraient contre l'armée et pour l'émeute. L'honneur d'une armée n'est pas perdu parce qu'elle aura été arrêtée au moment de combattre. En 1840 l'armée française s'est arrêtée devant un veto de l'Europe; en 1848 l'armée autrichienne s'est deux fois arrêtée devant Turin, par suite d'un veto de la France; la Russie, au moment de faire la guerre au sultan, s'est retirée devant les injonctions de la France et de l'Angleterre. « Pour moi, s'écrie « M. de Bismarck, l'honneur de la Prusse consiste non à « jouer le Don Quixote en Allemagne au profit de quelques « célébrités parlementaires en déconfiture, mais à se dégager « de toute alliance avec la démocratie, à ne pas permettre que « n'importe quoi se fasse en Allemagne sans son assentiment « et que tout ce que l'Autriche et la Prusse auront arrêté d'un

« commun accord, soit exécuté par ces deux puissances pro« tectrices de l'Allemagne. » L'orateur accuse en termes acerbes la « politique absurde » des derniers temps, politique dont le promoteur et le système viennent de tomber; il condamne la « rébellion » des Slesvig-Holsteinois contre leur roi et celle des Hessois contre leur Électeur; le gouvernement a donc bien fait de s'engager, avec l'Autriche, à mettre un terme à ces agissements révolutionnaires. Pourquoi la guerre alors? Pour faire des conquêtes? Le roi a déclaré qu'il n'en veut pas faire, et les libéraux viennent de l'approuver sur ce point. Les questions fédérales devront être réglées aux conférences de Dresde; que ceux qui veulent la guerre attendent donc le résultat de ces délibérations qui renferment plus d'un cas de guerre. L'orateur exprime seulement le désir que le gouvernement ne désarme pas avant que les conférences aient donné un résultat positif.

Les libéraux, dit encore l'orateur, veulent la guerre pour faire triompher l'union fédérale de M. de Radowitz : pour les démocrates l'union n'est qu'un prétexte, ils veulent la guerre pour rouvrir la guerre des barricades du mois de mars 1848. Dans une guerre où les deux moitiés de l'Allemagne se trouveraient en face, c'est la Russie, c'est la France qui finiraient par être les juges du camp et les arbitres. On a osé qualifier l'Autriche d'« étrangère »; l'Autriche n'appartient-elle pas à l'Allemagne au même titre que la Hesse et le Holstein? « C'est une singulière « modestie, s'écrie M. de Bismarck, que de ne pas oser « considérer l'Autriche comme une puissance allemande. « Je ne puis m'expliquer cela que par ce fait que l'Au« triche a le bonheur de régner sur des races étrangères, « autrefois soumises par les armes allemandes. Mais

« je ne saurais en conclure que, parce que des Slovaques « et des Ruthènes sont gouvernés par l'Autriche, ceux-ci « sont les représentants de cet empire et les Allemands « seulement une annexe secondaire d'une Autriche slave. « Je vois, moi, dans l'Autriche le représentant et l'héritier « d'une antique puissance allemande, qui a tiré l'épée allemande souvent et avec gloire. » L'orateur conclut : il ne veut pas que la Prusse joue en Allemagne le rôle des gouvernants de Turin en Italie; et puisque les libéraux veulent à tout prix une guerre de principes, que le ministère engage donc cette guerre, non avec l'Autriche, mais avec la majorité de cette chambre : « car, dit-il, il est plus facile de « mobiliser une chambre qu'une armée. »

Tel fut ce discours du 3 décembre 1850, par lequel M. de Bismarck se plaçait si complètement à l'encontre de tous les courants libéraux et populaires de cette époque. Il trouva encore, au cours de la session, d'autres occasions de corroborer ce discours. Sa haine contre les grandes villes, foyers révolutionnaires, éclate à tout moment; il veut les châtier de toutes les manières, non seulement par le retrait de leurs libertés, mais encore en les grevant d'impôts onéreux et incommodes. Il s'oppose à ce que la chambre n'accorde certains impôts que pour une période déterminée. Le régime constitutionnel, dit-il ironiquement, coûte cher, il ne faut pas compter sur une diminution des dépenses; tout au plus pourrait-on supprimer les indemnités des députés; mais cette dépense serait aussitôt remplacée par quelque autre. Il repousse aussi le vote d'impôts temporaires comme un moyen parlemenlaire d'exercer une pression sur les résolutions de la Couronne, notamment sur le choix et le renvoi de ministres qui ne plaisent pas à la chambre. Il considère comme une

calamité une chambre qui de cette façon pourrait vouloir diriger la politique extérieure ou exercer une influence prépondérante sur la politique intérieure. D'ailleurs, d'après la loi électorale actuelle, la chambre prussienne ne représente qu'une minorité du peuple prussien. C'est à tort qu'on le regarde, lui et son parti, comme des amis de l'absolutisme. Suivant lui, l'absolutisme en Prusse ne s'identifie qu'avec la bureaucratie, avec l'omnipotence des bureaucrates et l'infatuation des professeurs, qu'il déteste : ce sont là, dit M. de Bismarck, les produits d'un système d'enseignement qui enlève à l'individu la foi en toute autorité divine et humaine, pour ne le faire croire qu'à ses propres lumières. Il regrette de voir cet élément bureaucratique envahir les bancs de la chambre. Il exhorte enfin les ministres à ne pas se laisser influencer par des votes de confiance ou de méfiance. Ne pouvant contenter les nombreux partis, c'est la Couronne qu'ils devront contenter.

Le droit budgétaire des chambres fournit encore à M. de Bismarck le sujet d'une sortie virulente contre le régime parlementaire. Les chambres ayant été prorogées en décembre 1850 sans que le budget de 1851 eût été établi, le gouvernement avait ordonnancé les dépenses courantes d'après les chiffres de l'exercice précédent. Le parti libéral fit une motion portant que le gouvernement n'avait pas le droit d'ordonner des dépenses pour l'exercice courant. M. de Bismarck combattit cette prétention par une argumentation subtile et contraire à toutes les règles du régime constitutionnel. La constitution ne disant rien de l'éventualité que la loi budgétaire n'aurait pas été établie à temps, il est d'avis qu'il ne serait pas défendu au gouvernement d'appliquer le dernier budget en attendant qu'une nouvelle loi financière

fût régulièrement arrêtée. Il se peut fort bien, dit-il encore, que dans certaines années le budget ne soit pas établi conformément à la constitution : dans ce cas le gouvernement aura la faculté d'administrer les finances comme au temps antérieur à la constitution. Et, comme mot de la fin, M. de Bismarck prie son auditoire de se rappeler que c'est l'anniversaire de la révolution française de février, jour où le système parlementaire tant exalté par les libéraux a fait une chute dont il se relèvera difficilement.

S'il attaque tout ce que les députés libéraux considèrent comme leur idéal politique, par contre M. de Bismarck défend, contre eux, les institutions les plus critiquées et même la diète germanique. « Qu'on m'indique, s'écrie-t-il, depuis « les temps des empereurs de la maison de Souabe, une « période de l'histoire d'Allemagne — à part le règne de « Charles-Quint — où l'Allemagne ait joui de plus de prestige « à l'étranger, d'un plus haut degré d'unité politique et de « plus d'autorité dans la diplomatie, qu'au temps où la diète « germanique dirigeait les relations extérieures de l'Alle- « magne ! »

Et lorsque le budget de l'armée vient en discussion, l'esprit anti-parlementaire de M. de Bismarck se manifeste avec un redoublement de violence, on pourrait dire de fanatisme. Il veut que le gouvernement évite jusqu'à l'apparence de l'idée que l'organisation de l'armée puisse dépendre, à un degré quelconque, des votes de la chambre. L'armée prussienne, base principale de la position de la Prusse comme grande puissance européenne, coûte relativement moins cher que celle des autres grands États ; l'officier est trop mal payé ; cependant c'est lui qui en 1848 a sauvé le pays de l'anarchie. On ne doit pas faire des économies dans le bud-

get de l'armée, la chambre n'est pas compétente en ces matières, le ministre de la guerre ne doit pas tenir compte des observations de la commission du budget.

Ces attaques en détail contre le régime parlementaire marchaient de conserve avec la grande agitation soulevée par le parti de la cour et l'aristocratie foncière contre les lois organiques qui se rattachaient à la constitution. On voulait successivement revenir au régime féodal, sinon dans la représentation générale de la nation — le texte de la constitution était formel à se sujet — du moins dans la représentation provinciale et locale. Cette campagne fut menée par les amis politiques de M. de Bismarck, qui y prit lui-même une part active. Il attaque à la tribune les lois qui avaient abrogé la juridiction patrimoniale et privilégiée; il repousse l'institution du jury. Et, lorsque ses adversaires lui appliquent l'épithète de hobereau, il déclare qu'il se sent aussi flatté par ce mot qu'un officier se sent honoré lorsque les démocrates l'appellent mercenaire. «Les mots de whig et « de tory avaient également, à l'origine, une signification « méprisante; soyez persuadés que nous parviendrons à « faire honorer aussi le mot de hobereau. »

Pendant que le gouvernement prussien, appuyé sur M. de Bismarck et son parti, s'attachait ainsi à effacer le plus possible les traces du mouvement de 1848 et à fortifier la royauté contre les revendications du droit populaire, un travail analogue se poursuivait, sous les auspices de l'Autriche, contre le mouvement unitaire. Le cabinet de Vienne, dans ces efforts, comptait de nombreux et zélés partisans à la cour de Berlin et dans l'aristocratie prussienne; et, comme on l'a vu plus haut, M. de Bismarck était du nombre de ceux qui ne repoussaient pas la restauration pure et simple de la diète

germanique. L'Autriche avait, de son chef, décrété cette restauration, que le cabinet prussien n'avait pas encore reconnue, tout en marchant à grands pas vers cette solution, naufrage du mouvement unitaire national.

Conformément à la convention d'Olmütz, la réorganisation de la Confédération Germanique devait faire l'objet de délibérations dans une conférence, qui se réunirait à Dresde sous les auspices de l'Autriche et de la Prusse avec l'assistance de tous les gouvernements confédérés. Il s'agissait, disait le cabinet prussien dans une circulaire datée du 12 décembre 1850, de reviser le pacte fédéral, en maintenant le principe fondamental d'après lequel la Confédération est indissoluble. Reconnaître ce principe, c'était, de la part de la Prusse, rompre d'une manière définitive avec la politique de M. de Radowitz, c'est-à-dire avec cette union fédérale, dirigée par la Prusse et formant une confédération séparatiste au sein de la grande Confédération créée par des traités européens. A ses alliés d'hier qui avaient conclu avec lui les traités de l'union, maintenant abandonnée, le cabinet de Berlin prodiguait encore quelques promesses vagues, telles que la réserve du droit qu'auraient les divers États de s'unir pour quelque but spécial, le maintien des constitutions locales, enfin l'engagement formel de la part de la Prusse de ne consentir en aucun cas à la restauration de l'ancienne diète. Pour lui particulièrement, le cabinet prussien comptait stipuler la parité future, avec l'Autriche, pour la présidence de la Confédération. Ce programme, quelque modeste qu'il fût en comparaison de la politique ambitieuse de M. de Radowitz, était absolument repoussé par l'Autriche. Le prince de Schwarzenberg, empêché avec peine de faire la guerre à la Prusse, comptait ne pas laisser passer ce moment de succès

pour faire payer cher à la Prusse son dessein d'expulser l'Autriche de la Confédération et d'y prendre la place de la maison de Habsbourg.

Les conférences de Dresde se traînèrent jusqu'au 15 mai 1851, en parcourant de nombreuses phases, où se heurtèrent les exigences du prince de Schwarzenberg contre les prétentions, modestes pourtant, de son collègue prussien, M. de Manteuffel. Celui-ci battit en retraite sur la plupart des points et ne vit finalement d'autre moyen d'échapper à l'écrasement qu'en consentant à la restauration pure et simple de l'ancienne diète. Le cabinet de Berlin avait, entre temps, adressé aux petits États un mémoire pour justifier sa conduite : il fallait s'unir avec l'Autriche pour combattre en commun la révolution ; il fallait aussi ne pas laisser seule cette puissance jalouse, un des meilleurs moyens de contrôler un adversaire étant de rester à ses côtés. Toutes ces insinuations n'avaient pas eu le don de déterminer les petits États à consentir à un nouveau règlement fédéral qui, d'après le projet du cabinet de Vienne, aurait consacré la suprématie des deux grandes puissances au détriment des petits États. On n'aboutissait donc à rien à Dresde, et M. de Manteuffel envoya aux alliés de la Prusse une circulaire pour leur démontrer qu'eu égard aux difficultés avec lesquelles luttait vainement la réunion de Dresde, le mieux serait de revenir à la diète germanique, qui était le vrai organe central pour les affaires fédérales.

Le parti de la cour, les amis de M. de Bismarck respirèrent devant cette solution, qui sauva la Prusse des plus grandes humiliations. M. de Manteuffel n'ayant pas obtenu à Dresde ce qu'on désirait à Berlin, c'est-à-dire le partage de la direction fédérale avec l'Autriche, le retour à l'ancien ordre de choses était la solution relativement la plus favo-

rable, puisqu'elle laissait à la Prusse sa position d'avant 1848 et réservait l'avenir. Cette restauration couronnait d'ailleurs la campagne de la royauté contre le droit populaire, produit de la révolution de 1848. « Il ne faut pas, s'écria un des « chefs du parti féodal dans son grand organe de Berlin, « qu'en ce moment une innovation quelconque puisse s'éta- « blir; il faut d'abord que l'impuissance de la révolution se « brise devant la ténacité de l'ancien ordre de choses. La « nation a fait tomber honteusement la diète; cette audace « criminelle ne saurait mieux être châtiée que par le retour « au point de départ. »

Ce qui rendit plus éclatants de la part de la cour de Berlin cet acte de condescendance pour l'Autriche et cette rupture avec les aspirations populaires, ce fut la nomination du champion du parti féodal, M. de Bismarck, comme représentant de la Prusse à la diète germanique restaurée.

CHAPITRE DEUXIÈME

HOHENZOLLERN CONTRE HABSBOURG

1851-1862

I

M. de Bismarck nommé ministre de Prusse à la diète germanique. — Défiance de l'Autriche. — M. de Bismarck arrive à Francfort avec l'intention de combattre la politique autrichienne. — Il revient aux idées de M. de Radowitz. — Ses critiques de la société de Francfort et des membres de la diète. — Sa correspondance avec M. de Manteuffel. — Il veut restreindre le cercle d'action de la diète. — Il prévoit la dénonciation du pacte fédéral par la Prusse.

Ce fut vers la fin de la session des chambres prussiennes que se répandit dans le public le bruit que M. de Bismarck allait être nommé plénipotentiaire à la diète germanique de Francfort. L'idée de cette nomination appartenait au roi, qui avait cru découvrir dans le fougueux orateur du parti féodal l'homme de la situation. Il s'était rapproché de l'Autriche, sous les auspices de l'empereur Nicolas, dans le double but de combattre en commun la révolution, c'est-à-dire tout ce qui procédait du mouvement populaire de 1848, et aussi de

rétablir la domination à deux, exercée avant 1848, sur la Confédération Germanique. Il avait renoncé à son rêve romanesque d'un vaste empire austro-allemand, dans lequel l'empereur d'Autriche aurait été l'empereur honorifique, et le roi de Prusse le roi d'Allemagne. Il s'agissait maintenant, aux yeux du roi, d'effectuer, avec le moins de compromissions possible, le retour à l'ancien ordre de choses tel qu'il avait duré pendant un quart de siècle sous le régime du vieux prince de Metternich.

M. de Bismarck, après le rôle de confident et de conseiller qu'il avait joué depuis l'été de 1848, après son attitude aux diètes de 1847 et de 1848 et dans les chambres de 1848 à 1851, devait s'attendre à être appelé à mettre en pratique les idées qu'il avait maintes fois exprimées à la tribune et préconisées dans ses entretiens intimes avec le souverain. Il avait recommandé l'abandon par le gouvernement de la politique anti-autrichienne de M. de Radowitz, et soutenu la convention d'Olmütz; il s'était déclaré partisan ardent de l'entente avec l'Autriche; il était connu pour ses sympathies, qu'il partageait avec tout son parti, à l'égard de la Russie. Membre des plus influents du parti féodal, son entrée dans la carrière officielle était d'un grand avantage pour la cour, qui n'accordait pas une confiance absolue au chef du cabinet, M. de Manteuffel, plus préoccupé de consolider l'autorité de la bureaucratie que le prestige de la royauté. Le premier ministre, à l'avènement duquel au pouvoir M. de Bismarck n'avait pas été étranger, entrevoyait peut-être un rival : par ordre du roi il lui fit les premières ouvertures; mais il sembla désappointé d'une prompte acceptation. Il avait été décidé que le général de Rochow, ministre de Prusse à Saint Pétersbourg, serait d'abord nommé plénipotentiaire à la diète de Franc-

fort, mais qu'il n'y resterait que le temps nécessaire pour effectuer la rentrée de la Prusse dans cette assemblée, et que M. de Bismarck, initié par lui aux affaires, serait prochainement nommé son successeur.

Le représentant de la Prusse fut accueilli à Francfort comme un ennemi dont on ne croyait pas la conversion bien sincère. La Prusse, dans ces dernières années, avait fait trop peur à l'Autriche et aux petits États pour que ceux-ci ne lui en voulussent pas et n'essayassent pas de la museler de façon à prévenir un retour à ses projets de suprématie et d'absorption. Le prince de Schwarzenberg, qui dirigeait la politique de l'Autriche, n'était pas disposé à rétablir la situation d'avant 1848, c'est-à-dire à accorder à la Prusse la place à côté de l'Autriche. Son projet consistait à assurer à l'Autriche la première place, et à la Prusse la première seulement parmi les États de second ordre. A ses yeux la Prusse représentait, au premier chef, l'idée révolutionnaire qui s'était dressée contre la diète germanique, et c'est dans ce sens qu'il voulait et exigeait le concours de la Prusse contre la révolution, concours qui figurait d'ailleurs dans les instructions données au général de Rochow. Ce militaire diplomate, tout à l'idée contre-révolutionnaire patronnée par l'empereur Nicolas, s'acquitta de sa mission temporaire en se rangeant entièrement du côté de l'Autriche. Il ne tint même pas compte des instructions de M. de Manteuffel, qui lui avait prescrit de ne pas reconnaître comme des décisions fédérales les résolutions prises par l'assemblée avant la rentrée de la Prusse. Par-dessus ces instructions il visait avant tout le rétablissement, à tout prix, de l'entente des deux cours, et il agissait dans cet esprit.

Avec quelles idées M. de Bismarck arrivait-il à Francfort? D'après ses assurances publiquement manifestées, il y venait

avec l'intention de s'entendre avec l'Autriche et nullement, ainsi qu'on l'a dit depuis, pour venger son roi de l'humiliation subie à Olmütz, encore moins pour reprendre à son compte la politique unioniste de M. de Radowitz, qui impliquait la suprématie de la Prusse en Allemagne. Nommé le 8 mai 1851 conseiller à la légation de Prusse auprès de la diète fédérale, il quitta Berlin, mis au courant de la situation par M. de Manteuffel, avec qui, évidemment par autorisation spéciale, il entra aussitôt en correspondance confidentielle, à côté et probablement à l'insu de son chef hiérarchique, le général de Rochow, qui était chargé, de droit, des rapports officiels avec son ministre.

« En 1850, j'arrivais à Erfurt », disait plus tard M. de Bismarck, dans un de ses discours parlementaires, « avec des « idées politiques que j'avais apportées, je pourrais dire, de la « maison paternelle; j'étais surexcité à cette époque par la lutte « contre le mouvement de 1848, dirigé contre un régime « qui m'était cher. L'année suivante, en 1851, je suis entré « dans la politique pratique, et j'ai eu dès lors l'occasion « d'acquérir l'expérience. Là je me suis convaincu qu'aux « places de spectateur on voit le monde politique tout différent de ce qu'il est pour celui qui se trouve derrière les « coulisses, et que la diversité des vues n'est pas uniquement « due à l'éclairage... Dans l'exercice de mes fonctions à « Francfort, j'ai reconnu que beaucoup d'éléments, dont ma « politique à Erfurt avait voulu tenir compte, n'existaient « pas en réalité, et que l'union intime avec l'Autriche, telle « que les souvenirs de la Sainte Alliance, qui m'avaient été « transmis par les traditions des générations précédentes, « me la faisaient concevoir, était impossible, parce que « l'Autriche, c'est-à-dire celle sur laquelle nous avions

« compté — c'était alors l'époque du prince de Schwarzen-
« berg — n'existait pas du tout. »

Soit que les sympathies de M. de Bismarck pour l'Autriche et la diète germanique fussent moins profondes qu'il ne voulait l'avouer au moment de son départ pour Francfort, soit que les impressions mauvaises qu'il concevait de la société et de ses collègues dominassent et influençassent ses convictions politiques, toujours est-il qu'au bout d'un mois de résidence à Francfort sa correspondance avec M. de Manteuffel inflige un cruel démenti à ses récents discours dans lesquels il avait exalté et l'Autriche et la diète. Dans la seconde semaine de mai il arrive à Francfort, et, déjà six semaines plus tard, le 29 juin, il écrit à son ministre : « Je n'attendais pas beaucoup, en « arrivant ici, des délibérations de la diète ; cependant mon « attente a encore baissé depuis. Il faudra bien, ainsi que « l'indique Votre Excellence dans sa lettre, en faire l'essai « et je ne me lasserai pas dans mes efforts à ce sujet. Mais « je ne pense pas me tromper, en croyant qu'à moins d'évé- « nements imprévus, nous arriverons, tôt ou tard, à consi- « dérer la diète comme un instrument utile pour certaines « mesures générales policières et militaires, mais à y renoncer « pour un développement organique de la politique alle- « mande et à tâcher de satisfaire ce dernier besoin, en ce « qui nous concerne, par la voie de traités séparés, doua- « niers et militaires, dans notre sphère géographique qui « nous est tracée par la nature. »

Les « traités séparés » avaient précisément constitué, comme on l'a vu, la base de la politique de M. de Radowitz, naguère si vivement attaquée par M. de Bismarck et ses amis : cet ex-ministre ne se doutait pas que son adversaire se fût converti si promptement à ses idées. On dirait, en

lisant cette correspondance, que M. de Bismarck était venu à Francfort avec le projet prémédité d'engager la lutte contre l'Autriche et que sa conversion était faite avant le 15 juillet, jour où il fut nommé plénipotentiaire prussien à la place du général de Rochow.

Le commerce de ses collègues, les salons patriciens ou diplomatiques ne le charmaient point : son tempérament de Prussien, très fier de sa nationalité et de sa naissance noble, l'esprit critique, très développé chez l'Allemand du nord, se heurtaient à la morgue des diplomates autrichiens, à la manière de penser et de vivre plus facile des Allemands du sud et à la froideur, peut-être intentionnelle, de collègues qui voyaient en lui un intrus dans la carrière et, de plus, un ennemi de leurs souverains. Ses lettres à des amis, comme sa correspondance officielle, témoignent, dès le premier jour, d'une certaine aigreur, voire même d'antipathie.

Il trouve la société de Francfort fade et endormante, dans laquelle, dit-il, il porte la vie, comme le piment rend le mets mangeable. Dans ses appréciations des premiers jours, M. de Rochow lui-même n'échappe pas à sa critique. Il se plaint à M. de Manteuffel que son chef ne l'ait pas suffisamment initié aux affaires; il le trouve aussi trop conciliant à l'égard de l'Autriche, observation qui est un témoignage de plus des idées anti-autrichiennes du jeune plénipotentiaire prussien à un moment où il n'avait pas encore eu occasion de se mesurer directement avec les représentants du cabinet de Vienne.

Avec les diplomates autrichiens qui successivement remplissaient les fonctions de président de la diète, M. de Bismarck ne parvint pas à former des liens de quelque cordialité. Avec le comte de Thun il ne tarda pas à avoir des conflits sur des questions d'étiquette. Le général de Pro-

kesch, qui essaie de le prendre de très haut avec lui, rencontre dans M. de Bismarck un adversaire intraitable. Quant aux représentants des États secondaires, M. de Bismarck les apprécie et les pèse suivant leurs sympathies pour l'Autriche ou la Prusse, ou d'après les mobiles de ces sympathies. Le ministre de Bavière est trop bavarois; celui de Saxe est, par des intérêts de famille et de fortune, lié à la politique autrichienne. Le ministre du Hanovre sera rappelé, parce qu'il a des préférences pour la Prusse; celui de Wurtemberg, esprit superficiel, travaille contre la Prusse. D'autres sont indécis ou bien dévoués à la Prusse, mais sans influence. Un tel tient pour l'Autriche parce qu'il est catholique; tel autre est dans les mêmes idées, parce que ses capitaux sont placés en fonds autrichiens. En les classant selon leurs sentiments à l'égard de l'une ou de l'autre des deux grandes puissances, il compte trois amis de la Prusse, cinq flottants et huit partisans de l'Autriche.

Le général de Prokesch est l'objet constant des plaintes les plus amères de M. de Bismarck. Dans sa correspondance avec M. de Manteuffel, il accuse formellement son collègue d'Autriche de manquer de véracité, d'excéder ses pouvoirs, de se montrer violent et arrogant.

Cette animosité vise surtout, il faut le dire, le diplomate autrichien en tant qu'ennemi décidé de la Prusse. Et, à ce sujet, M. de Bismarck eut la bonne fortune, après le départ M. de Prokesch, de pouvoir corroborer ses accusations souvent passionnées : le hasard lui avait fait acquérir un meuble où le ministre autrichien avait oublié des papiers qui le compromettaient à l'égard de la cour de Prusse.

La position personnelle de M. de Bismarck à Francfort était exceptionnelle. Il avait été envoyé dans ce poste sur la

volonté expresse de son souverain, dont le caractere hésitant, impressionnable, était accessible à tous les conseils d'où qu'ils vinssent, pourvu qu'ils abondassent dans ses idées de prédilection. Les journées de mars 1848 et les événements qui leur succédèrent avaient jeté le trouble dans l'esprit du roi et de son entourage et facilité l'accès à la cour d'un homme qui ne craignait pas de dire ce qu'il pensait, même sans y être autorisé par une position officielle. L'étiquette gouvernementale et les règles hiérarchiques avaient fait naufrage dans les tourmentes révolutionnaires et les agitations de ces années de trouble et d'alarmes; les membres commandaient souvent à la place de la tête, et les rapports entre supérieurs et inférieurs cédaient, en mainte occasion, le pas aux convenances ou aux caprices de la haute politique.

La situation de M. de Bismarck bénéficiait de cet état de choses. Sa correspondance avec M. de Manteuffel peut faire douter souvent le lecteur lequel des deux dirige la politique prussienne, de l'ambassadeur ou du président du conseil; et ses rapports directs au roi, comme ses lettres intimes aux confidents du souverain, prouvent que M. de Bismarck s'autorise de son zèle et de son loyalisme pour donner des conseils quand même on ne les lui a pas demandés, et même de discuter les instructions qui ne répondent pas à ses propres sentiments, n'importe qu'elles viennent du ministre, son chef hiérarchique, ou du roi lui-même. On comprend qu'un homme auquel de pareilles allures de liberté et d'émancipation hiérarchique furent permises devait bouleverser bien des coutumes, bien des traditions qui s'étaient implantées au sein de la diète germanique au cours d'un quart de siècle, pendant lequel les membres de cette assemblée avaient été habitués à voir l'Autriche et

la Prusse unies dans la même pensée sans doute, mais dans une pensée qui était presque toujours autrichienne.

On a vu plus haut qu'au moment de prendre la direction de son ambassade à la diète, M. de Bismarck était déjà l'adversaire de cet organe fédéral : il le jugeait gênant pour les intérêts de la Prusse, et, ne pouvant le supprimer, il s'attachait à en paralyser l'action.

Au surplus la démocratie et le libéralisme, étouffés à Berlin et à Vienne, s'étaient réfugiés dans les petits États, trop faibles pour leur résister, et à Francfort même, siège de la diète. Il s'y formait une sorte de foyer d'opposition contre la politique réactionnaire de Berlin et contre M. de Bismarck, représentant très en vue de cette politique. Ce fut là, au commencement, le seul trait d'union entre le plénipotentiaire prussien et son collègue d'Autriche. Le premier pensait gagner l'Autriche à l'idée d'un partage de la domination de l'Allemagne, en lui accordant le concours de la Prusse pour la campagne contre les tendances démocratiques et révolutionnaires. Les petits États devaient faire les frais de cette entente; l'Autriche aurait imposé son patronage aux États du sud, en abandonnant ceux du nord au protectorat prussien. Mais M. de Bismarck voulait que cette entente se réalisât en dehors de la diète, directement entre Berlin et Vienne. Car, d'après son raisonnement, la majorité, dans cette assemblée, se composait de petits États, auxquels il ne pourrait être permis de déterminer en quoi que ce soit la ligne politique des deux grandes puissances. En restreignant le domaine des délibérations de la diète, en s'opposant à toute réforme de sa constitution, on l'atrophiait et l'on en amenait la mort. Cette pensée ressort de toutes les dépêches de M. de Bismarck, à partir du mois

de septembre 1851. A ce moment déjà, il exprime l'idée que la Prusse devra un jour ou l'autre dénoncer les traités fédéraux, afin de reconstituer la Confédération d'une manière plus avantageuse pour ses intérêts particuliers. Partant de points de départ tout opposés, les démocrates allemands de 1848 et le champion prussien de la Sainte Alliance se rencontraient dans la même pensée d'hostilité contre le pacte fédéral, œuvre du Congrès de Vienne de 1815. Plusieurs de ses collègues s'aperçoivent de cette tendance à affaiblir les institutions et s'en expliquent avec lui sans qu'il prenne la peine de nier ces efforts, si peu en harmonie avec ses devoirs officiels de membre de la diète.

Le roi Frédéric-Guillaume IV, en nommant M. de Bismarck ministre à la diète, avait voulu donner une marque d'amitié au cabinet de Vienne, et il le lui présentait comme un ami de l'Autriche. A Vienne, le prince de Schwarzenberg devait bientôt se convaincre que sous ce rapport le roi s'était trompé de choix.

II

M. de Bismarck combat la présidence autrichienne. — Le prince de Schwarzenberg défend les droits traditionnels de la maison de Habsbourg. — La Prusse mettra de nouveau à la loterie. — Mission de M. de Bismarck à Vienne. — Il subit un échec. — Nouveaux conflits à Francfort. — Il s'oppose, dans la diète, à toute innovation, à toute réforme.

Dès le début M. de Bismarck engage une lutte systématique contre le président autrichien de la diète. Soit qu'il eût

pénétré les desseins hostiles de son collègue prussien, soit qu'il fût par tempérament rebelle aux formes courtoises, le comte de Thun ne tarda pas à se trouver en butte aux protestations, aux résistances systématiques de M. de Bismarck. Il fallait à celui-ci un certain courage pour lutter contre un président, commandé et soutenu par le prince de Schwarzenberg, tandis que M. de Bismarck était faiblement couvert par un ministre timide et par un souverain qui lui-même subissait les influences de la cour d'Autriche. Le prince de Schwarzenberg ne dissimulait pas son intention de s'emparer de la haute direction politique dans toute l'Allemagne. Il voulait réparer une des grosses fautes de l'Autriche, que le vieux prince de Metternich avait inutilement tenté d'épargner à son souverain. L'Autriche avait laissé la Prusse former, en dehors de la Confédération Germanique, cette grande association douanière, le Zollverein, qui, sous l'enseigne d'une alliance d'un caractère purement économique, conférait à la Prusse une certaine prédominance dans une grande partie de l'Allemagne. De la direction des intérêts économiques à celle des affaires politiques de cette association, il n'y avait qu'un pas que la Prusse n'avait été empêchée de franchir que par un veto de la Russie et à cause d'une infériorité militaire momentanée. Le prince de Schwarzenberg, qui défendait les intérêts de la maison de Habsbourg avec autant de droit que M. de Bismarck ou M. de Manteuffel défendaient ceux de la maison de Hohenzollern, se proposait d'enrayer les progrès de l'influence prussienne sur ce terrain. Ne pouvant dissoudre le Zollverein, auquel des intérêts matériels de premier ordre rattachaient les États les moins favorables à la domination prussienne, le chef du cabinet de Vienne se proposait d'en

obtenir la reconstitution de manière à permettre à l'Autriche de s'y associer. De plus, afin d'enlever à la Prusse ce moyen d'influence extra-fédéral, il songeait à faire du Zollverein une institution fédérale, ressortissant à la diète de Francfort.

Le comte de Thun, vers la fin de novembre 1851, exposa ces idées avec beaucoup de franchise à M. de Bismarck. L'Autriche, disait-il, occupait la première place dans la Confédération et avait le droit de s'y maintenir tant qu'elle resterait dévouée aux intérêts allemands ; le jour où elle manquerait à ce devoir, la Prusse prendrait sa place. Mais, tant que l'Autriche resterait fidèle à cette tâche, la Prusse devrait lui accorder sa coopération, en renonçant à la politique de Frédéric le Grand. Sur ces mots le patriotisme prussien de M. de Bismarck se révolta. Il rappela ironiquement à son interlocuteur autrichien que l'existence de la Prusse et la Réforme de Luther pouvaient être regrettées à Vienne, mais qu'il fallait néanmoins compter avec ces faits historiques. Avant qu'il conseillât cette renonciation, ajouta M. de Bismarck, il faudrait que l'épée décidât. M. de Thun comparait la Prusse à un homme qui, après avoir gagné le gros lot à la loterie, voudrait établir son train de maison comme s'il devait gagner tous les ans. M. de Bismarck lui répliqua que, si à Vienne on pensait comme M. de Thun, la Prusse serait obligée de mettre de nouveau à la même loterie, en laissant à Dieu le soin de lui faire gagner. Et il conclut, en rapportant cet entretien amical, que le cabinet de Vienne ne faisait qu'un cas médiocre d'une alliance dont il appartiendrait dès lors à la Prusse de lui faire apprécier la valeur.

« Le prince de Schwarzenberg ne veut pas se contenter », écrit-il le 22 décembre 1851, « de reprendre la position que

« l'Autriche occupait jusqu'en 1848, en vertu de la constitu-
« tion fédérale ; il veut profiter des bouleversements qui ont
« failli conduire l'Autriche vers l'abîme, pour exécuter de
« vastes plans de grandeur, ainsi que cela s'était vu au début
« de la guerre de Trente ans, où l'empereur, la veille encore
« menacé dans sa propre maison, avait su se rendre maître
« de l'Allemagne. » M. de Bismarck insiste donc pour que la Prusse entrave en toute circonstance l'Autriche et ses alliés. Une occasion se présente. L'Électeur de Hesse demande l'appui de la diète pour le règlement du différend avec sa chambre, et l'Autriche soutient la cause de ce prince ; la Prusse doit se montrer réservée, traîner les choses en longueur. Comme on le voit, la campagne entreprise contre la démocratie révolutionnaire ne tient plus devant les visées spécialement prussiennes de M. de Bismarck. Le gouvernement badois, soutenu par l'Autriche, propose d'adresser aux autorités helvétiques une sommation de prendre des mesures contre les réfugiés allemands. M. de Bismarck conseille à son gouvernement de prendre à l'égard de cette proposition une attitude dilatoire. Il veut aussi, lui, ennemi de la liberté de la presse, que M. de Manteuffel laisse libre cours aux journaux prussiens dans leurs attaques contre la diète et ne contrarie pas la chambre des députés de Prusse protestant en ce moment contre les velléités que manifestait la diète de s'immiscer dans les affaires intérieures des États fédérés ; il insinue même que le gouvernement devrait, avec l'aide de quelques membres dévoués de la droite, assurer à cette protestation la majorité de la Chambre.

Le prince de Schwarzenberg mourut le 6 avril 1852 ; mais ses idées lui survécurent et sa politique fut maintenue, ainsi que le cabinet de Vienne s'empressa de le faire connaître à

son représentant à Francfort. Le comte Buol, qui succéda au prince dans la direction de la politique extérieure de l'Autriche, suivit la même ligne de conduite à l'égard de la Prusse.

A Berlin, dans les sphères gouvernementales, les avis étaient partagés sur la politique à suivre. M. de Manteuffel se rapprochait des idées de résistance de M. de Bismarck; le roi et son entourage ne voulaient pas abandonner l'espoir de s'entendre avec l'Autriche. Ils mettaient une partie des difficultés sur le compte des antipathies personnelles des représentants de la Prusse et de l'Autriche à Francfort, et croyaient probablement pouvoir les aplanir en amenant un contact direct de M. de Bismarck avec les personnages dirigeants de la cour de Vienne. C'est à cette pensée du roi Frédéric-Guillaume IV qu'est due la mission dont fut chargé M. de Bismarck au mois de juin 1852. Le ministre prussien n'eut pas à se louer beaucoup du premier accueil qu'il reçut dans la capitale de l'Autriche. M. de Buol le reçut assez froidement : il ne lui facilita ni l'accès auprès de la mère de l'empereur, ni une audience auprès du souverain, qui était à ce moment à Pesth. Il fut encore moins satisfait de son entretien avec le ministre autrichien. Il attribue au cabinet de Vienne l'intention de s'appuyer sur les États secondaires plutôt que de s'entendre directement avec la Prusse. Le ministre autrichien cherche à se dérober : sans repousser un accord avec la Prusse sur les questions de principe, il prétend faire traiter les détails à la diète de Francfort avec tous les confédérés. La principale question était celle du Zollverein dont le renouvellement et l'extension prochaine allaient être mis à profit par l'Autriche pour s'y faire une place ou, tout au moins, pour se réserver cette place dans l'a-

venir et par un traité. A Berlin on ne l'entendait pas ainsi : on voulait assurer auparavant la continuation contractuelle du Zollverein, et conclure, au nom de cette association, un traité de commerce avec l'Autriche. M. de Bismarck s'appliquait inutilement à persuader au comte de Buol que la direction du Zollverein n'avait pas accru l'influence politique de la Prusse en Allemagne et qu'il fallait traiter la question, non au point de vue politique, mais à celui des intérêts matériels.

Le comte de Buol n'entra pas dans ce raisonnement. On conclut, dit-il, des traités de commerce avec des puissances étrangères, et l'Autriche ne veut pas se laisser traiter comme telle en Allemagne. La question est éminemment d'ordre politique. La politique adoptée par la Prusse aboutit à l'exclusion de l'Autriche de l'Allemagne. L'Autriche ne fait donc que défendre sa légitime influence, en s'opposant à ce que la Prusse se place à la tête d'un Zollverein comprenant toute l'Allemagne et donne ainsi lieu de craindre qu'elle ne veuille reprendre, par cette voie détournée, les projets unionistes de M. de Radowitz. De cet entretien il resta à M. de Bismarck l'impression que le cabinet de Vienne désirait la dissolution du Zollverein, dans l'espoir que cette rupture, très fâcheuse pour la Prusse, la déterminerait à entrer dans les vues de l'Autriche. Il ne doutait plus de l'échec de sa mission, il s'y était attendu ; il ne l'avait acceptée qu'à contre-cœur, et, comme il l'écrivait à M. de Manteuffel, il n'était pas autrement contrarié de cet échec, sans se soucier des clameurs des journaux de Vienne qui le mettraient à sa charge. Il ajoutait qu'il avait été en butte à des menaces ainsi qu'à des tentatives de séduction ; et il se comparait plaisamment à Fabricius tenté par les présents de Pyrrhus.

Au bout de dix jours il put aller se présenter à l'empereur François-Joseph, à Pesth. Il fut accueilli avec affabilité; mais il n'obtint aucun changement de la politique suivie jusque-là. Par ordre de l'empereur, M. de Buol, dans un nouvel entretien, lui répéta qu'il ne voulait ni abandonner ses amis de l'Allemagne du sud ni accepter pour l'Autriche l'exclusion du Zollverein, et qu'il était obligé d'en faire une question politique.

M. de Bismarck retourna à Francfort, où se continuèrent les froissements, avec plus d'aigreur, entre lui et le général de Prokesch, qui était venu remplacer le comte de Thun comme plénipotentiaire de l'Autriche et partant comme président de la diète, ou, ainsi que le voulait M. de Bismarck pour bien marquer la réserve qu'il faisait au sujet de cette qualification, comme « présidant la diète ».

Comme par le passé, la majorité de la diète demeurait acquise à l'Autriche. M. de Bismarck, à cette époque, en était arrivé, disait-il, à ne plus rien attendre de la diète; il lui applique, dans ses lettres privées, les vers les plus mordants que le poète Henri Heine avait dédiés à l'auguste assemblée. Il se retranche dans une attitude de négation et d'opposition systématique. Les instructions de 1851, qui lui enjoignent de combattre, à côte de l'Autriche, la révolution et ses représentants, n'existent plus pour lui.

C'est au milieu de ces luttes intestines qu'une grande question de politique extérieure commença à préoccuper les cabinets allemands et la diète de Francfort.

III

La crise orientale provoque des divisions au sein de la diète. — M. de Bismarck soutient la cause de la Russie. — Il veut qu'on n'appuie l'Autriche que contre compensations pour la Prusse. — Il contrebalance les efforts de l'Autriche auprès des petits États. — M. de Bismarck et M. de Bunsen. — Irritation de la cour d'Angleterre contre le roi de Prusse. — L'Autriche, qui veut s'associer aux puissances occidentales, est entravée par la Prusse. — Visite de M. de Bismarck auprès des petites cours. — Nouvelle entente de la Prusse avec l'Autriche. — Traité de garantie. — M. de Bismarck en est contrarié. — Il s'applique à empêcher l'exécution du traité. — Il redouble d'hostilité contre l'Autriche. — Il conseille de se servir des petits États pour arrêter l'Autriche. — Il s'irrite contre le roi des Belges. — Revirement à Berlin en faveur de la Russie. — Berlin et Vienne s'entendent encore une fois. — Le roi invite M. de Bismarck à exécuter ses instructions. — Les États secondaires veulent la paix. — Les cabinets de Paris et de Vienne se plaignent de M. de Bismarck. — Prise de Sébastopol. — M. de Bismarck est opposé à ce que la Prusse rentre dans le concert des puissances occidentales. — Le roi de Prusse veut être admis aux conférences de Paris et écrit à l'empereur Napoléon. — M. de Bismarck invité de nouveau au calme. — Il obéit à contre-cœur. — Sa campagne anti-autrichienne échoue. — La Prusse admise aux conférences de Paris.

La crise orientale provoqua de profondes divisions entre les grands cabinets allemands, au sein de la diète germanique et dans les sphères officielles de la Prusse elle-même [1]. L'Autriche tenait pour les puissances occidentales, le roi de Prusse était pour la Russie ; la diète germanique était sollicitée par les deux cabinets allemands et en même temps par la diplomatie anglaise et française. A Berlin et en Prusse, l'opinion libérale se montrait hostile à la Russie et favo-

1. V. *l'Empereur Guillaume et son règne*, pp. 41 à 47.

rable à un accord avec l'Autriche, tandis que l'entourage du roi et le parti féodal soutenaient la politique russe. De ce dernier avis était aussi M. de Bismarck, qui, à part ses sympathies pour la Russie, voyait dans les complications orientales un moyen de contrarier la politique de l'Autriche et de faire sentir à cette puissance la nécessité d'acheter le concours de la Prusse par des concessions en Allemagne.

Le caractère flottant du roi Frédéric-Guillaume IV, dont les bonnes dispositions pour la Russie étaient contre-balancées par les influences intimes des parentés autrichiennes, avait préoccupé M. de Bismarck dès le premier moment. Déjà le 15 juillet il exprime ses craintes : « Je crains aussi », écrit-il à son chef, « que dans la question orientale nous ne « prêtions à l'Autriche notre plein et loyal appui, sans stipuler pour nous la moindre récompense. Cependant les cas « où l'Autriche, dans les affaires européennes, aurait besoin « de notre appui ou aurait peur de nous, sont les seuls qui « nous permettent d'avancer dans la politique allemande. Si « je pouvais seulement rappeler cela tous les jours à Sa « Majesté, comme ce mot de l'histoire ancienne : *Seigneur, « songe aux Athéniens!* Je ne vois pas pourquoi tout d'abord, « sans motif majeur ou sans un prix qui en vaille la peine, « nous devrions prendre un parti. Une neutralité armée, si « possible, en commun avec les autres États allemands et la « Belgique, serait une position conforme à nos intérêts et « digne de nous. » Et il ajoute : « Si cependant la guerre éclate, « je pense que le sang-froid de Votre Excellence ne cèdera « pas devant d'autres conseillers et que nous n'irons pas « nous faire casser la tête pour les beaux yeux de qui que « ce soit. S'il y a quelque profit à en tirer, alors c'est autre « chose. »

Tel fut le point de vue auquel se plaça M. de Bismarck pendant toute la durée de la crise orientale; tel fut le mobile des conseils qu'il ne cessa de prodiguer, avec une ardeur passionnée et une persistance infatigable, à son chef, M. de Manteuffel, et au roi, son maître, en franchissant parfois les barrières posées à l'agent chargé d'exécuter des ordres et de ne donner des avis que lorsqu'ils lui sont demandés. Ce duel que M. de Bismarck avait engagé depuis deux ans avec la diplomatie autrichienne sur le terrain un peu stérile des affaires fédérales, il le transporta, dès le début des complications en Orient, dans l'arène plus vaste de la politique européenne. Il en faisait, en quelque sorte, une question d'amour-propre personnel. Il se persuadait depuis longtemps que le cabinet de Vienne, sous le coup des idées du prince de Schwarzenberg, contestait à la Prusse jusqu'au droit d'avoir une politique extérieure indépendante de celle de l'Autriche ; et il tenait à prouver à celle-ci qu'elle serait frappée d'impuissance dans sa propre action extérieure tant qu'elle ne se serait pas arrangée avec la Prusse. Le cabinet de Vienne, en effet, s'efforçait d'entraîner la Prusse dans l'attitude presque hostile qu'il avait prise à l'égard de la Russie. Rencontrant des difficultés à la cour de Berlin, il agissait sur les petits États allemands en vue de former au sein de la diète une majorité qui aurait dès lors forcé la main à la Prusse et fait triompher ainsi la politique autrichienne. M. de Bismarck, pour contrarier ce jeu, ne cessa de s'employer à la fois à empêcher son gouvernement de coopérer gratuitement avec l'Autriche et à contre-balancer, auprès des petits États allemands, le travail de la diplomatie autrichienne. Dans cette dernière partie de son œuvre, il avait un grand avantage sur ses adversaires. Le cabinet

de Vienne tendait à entraîner les petits États à l'action, tandis que M. de Bismarck tâchait de les retenir dans l'inaction. Or il connaissait assez bien les souverains allemands pour espérer que ses conseils, dans ces conditions, seraient mieux goûtés que ceux de la diplomatie autrichienne.

Dès le mois de novembre 1853, le cabinet de Vienne, sans entente préalable avec la Prusse, fit à la diète une déclaration, en termes assez vagues, portant que l'Autriche, dans la guerre qui venait d'éclater, observerait une stricte neutralité; toutefois cette déclaration, en rappelant les promesses du czar, de respecter l'intégrité de l'empire ottoman et l'indépendance du sultan, renfermait ainsi une pointe désagréable pour la Russie. M. de Bismarck, au nom de la Prusse, réservait à son gouvernement la liberté des décisions ultérieures, tandis que les autres gouvernements accueillirent la communication autrichienne avec une faveur marquée. La presse autrichienne ou inspirée par M. de Prokesch, s'empressa d'accentuer les dissidences avec la Prusse. On s'en irrita à Berlin et se proposa de demander à Vienne le rappel de M. de Prokesch. M. de Bismarck ne fut pas de cet avis : il préféra qu'on demandât à Vienne le changement d'une politique dont M. de Prokesch n'était que l'agent, et il fit observer que le moment des complications européennes était très favorable pour obtenir satisfaction à ce sujet.

M. de Bismarck, en soutenant auprès de son maître une politique favorable à la Russie, eut pour adversaire son collègue à Londres, M. de Bunsen, qui secondait, pour sa part, les efforts de l'Angleterre tendant à rapprocher la Prusse de l'Autriche et, par celle-ci, de la politique des puissances occidentales. Le roi Frédéric-Guillaume ne savait prendre un parti. Il avait refusé à la Russie de déclarer la neutralité ab-

solue de la Prusse et adhéré aux décisions de la conférence de Vienne; mais il refusa ensuite de prêter son concours actif à leur exécution. Son irrésolution impatienta toutes les cours, surtout celle d'Angleterre, où l'on s'était fait un moment illusion sur la ligne de conduite de la Prusse. Le roi Frédéric-Guillaume paraissant redouter les projets ambitieux de l'empereur Napoléon, le gouvernement anglais lui avait promis que la France ferait une déclaration rassurante à ce sujet; mais la crainte de la colère russe, les sympathies pour le czar l'emportèrent et, en dernier lieu, le roi paralysa l'action de l'Autriche. Fortement ému de l'irritation qui régnait à Londres à son égard, le roi y envoya le général de Grœben pour exhorter la reine à accueillir les propositions russes dans un esprit conciliant et à faire un pont à l'honneur de l'empereur Nicolas; quant à lui, il restera neutre. La reine lui répondit très sévèrement au sujet de cette politique de neutralité : « Je comprendrais, dit-elle, un tel langage de la part « du roi de Hanovre ou du roi de Saxe; mais j'ai cru que la « Prusse était une des cinq grandes puissances garantes des « traités et gardiennes de la civilisation. »

Sur ces entrefaites le cabinet de Vienne avait fait une nouvelle démarche auprès des petites cours allemandes en vue de les amener à appuyer, à la diète, l'intervention éventuelle de l'Autriche dans la guerre. A cette occasion M. de Bismarck reçut l'ordre de se rendre auprès de quelques-unes de ces cours pour les sonder sur leurs dispositions. Il put constater ainsi — le fait devait plaire à son maître — que les petits États voulaient conserver à l'Allemagne le plus longtemps possible les bienfaits de la paix, mais qu'en aucun cas ils ne désiraient une guerre contre la Russie.

Bientôt cependant la balance, à Berlin, pencha de nou-

veau du côté de l'Autriche. Le 20 avril, les deux puissances allemandes, en présence de la guerre engagée en Orient, étaient tombées d'accord sur un traité, par lequel elles se garantissaient réciproquement leurs possessions allemandes et non allemandes, en stipulant par une convention spéciale le cas dans lequel l'action offensive de l'une des parties obligerait l'autre à concourir à la défense des deux territoires. La convention spéciale portait que les deux puissances inviteraient la Russie à ne pas faire avancer davantage ses troupes sur le territoire ottoman et à procéder le plus promptement possible à l'évacuation des Principautés Danubiennes; au cas d'une réponse non satisfaisante, il y aurait lieu de prendre en commun les mesures de défense, prévues par le traité principal. Toutefois une action offensive des deux contractants ne pourrait avoir lieu que si la Russie incorporait les Principautés ou franchissait les Balkans.

Ce traité, qui établissait une certaine entente intime entre les deux cabinets, causa naturellement de la surprise à M. de Bismarck, qui n'avait pas été mis dans le secret. Ses conseils persistants de ne prêter aucun appui à l'Autriche sans compensation, semblaient avoir été donnés en pure perte. Le cabinet de Vienne, au surplus, impatient de prouver à l'Europe que l'Autriche était la vraie directrice de la politique allemande, informait le gouvernement prussien qu'il notifierait le traité du 20 avril à la diète avec invitation de s'y associer, et qu'il comptait, en cette occasion, sur l'appui du représentant de la Prusse. Ce fut là le point de départ d'une nouvelle campagne de M. de Bismarck contre la diplomatie autrichienne. Dans ses appréciations de la convention du 20 avril il avait, de prime abord, découvert les points qui pourraient permettre à la Prusse de refuser sa coopération militaire; mais, en fin de

compte, il se déclarait content de la convention puisqu'elle « bridait » les résolutions éventuelles de l'Autriche. « Car », écrit-il le 25 avril à M. de Manteuffel, « il faut nous soustraire à « tout prix à une action belliqueuse contre la Russie : le « premier coup de canon tiré par la Prusse contre la Russie « nous mettrait à la merci des éventualités d'une entente « entre Paris et Saint-Pétersbourg. » Il faut nous conserver, ajoute-t-il, le *veto* dans la ligue austro-prusso-allemande, et interpréter dans le sens prussien la convention du 20 avril. Les petits États, qui redoutent la guerre, aideront, bon gré mal gré, la Prusse dans les efforts qu'elle fera pour retenir l'Autriche. Si celle-ci passe outre pour aller de l'avant, elle aura plus que jamais besoin de la bienveillance de la Prusse dans l'exécution de la convention : ce sera le moment de faire ses conditions. « Seulement », termine M. de Bismarck, « je crains alors les sentiments magnanimes de notre souve« rain envers un allié qui a pratiqué si peu la réciprocité. »

Le cabinet de Vienne, comme on vient de le voir, se proposait de notifier, de son chef, la convention à la diète et réclamait seulement la voix de la Prusse pour soutenir, la première, la demande d'adhésion. M. de Bismarck s'y oppose absolument. Il veut que la notification ait lieu au nom des deux puissances qui, toutes les deux, seraient chargées d'agir et de traiter au nom de la Confédération. Il propose enfin de supprimer dans la motion un considérant emprunté au préambule de la convention et relatif à l'importance qu'auraient les pays du Bas Danube pour l'Allemagne. Une fois de plus éclatent chez lui, à cette occasion, ses sympathies pour la cause russe. Il accuse la politique des puissances occidentales, qui, sans consulter les autres cabinets, avaient envoyé leurs flottes dans la Mer Noire et déclaré la guerre en en changeant

le but. La convention du 20 avril nuit au crédit de la Prusse auprès des États allemands. La Prusse, se trouve ainsi obligée de défendre le territoire autrichien, de « rendre des « services de police à l'Autriche à titre gratuit! Par quoi l'Au- « triche a-t-elle mérité cela de nous? » Il s'irrite contre la presse autrichienne, qui prétend que la Prusse est tenue de coopérer militairement avec l'Autriche : ce qui n'est pas dans la convention, dit-il, et ce qu'il faut réfuter.

L'ardeur anti-autrichienne de M. de Bismarck reçut un nouvel aliment de la convention que le cabinet de Vienne conclut le 14 juin avec la Porte relativement à l'entrée des troupes autrichiennes dans les Principautés Danubiennes. « Puisque « l'Autriche, écrit-il, a fait cet acte en dehors de la Prusse, il « faut la laisser livrée aux complications qu'elle va se créer; « cela dégage la Prusse, qui pourra user de la liberté qu'elle « aura ainsi recouvrée. » Une autre fois il expose que la Prusse, du moment qu'elle veut agir dans le sens de la politique occidentale, aurait plus d'avantage à aller directement traiter à Paris et à Londres qu'à traiter par l'intermédiaire de l'Autriche. Jour par jour il écrit dans ce sens à son ministre, avec la persistance de Caton fulminant contre Carthage. Il s'en excuse un jour : « Pardonnez-moi », écrit-il le 16 juin 1854 à son ministre, « et accueillez avec bienveillance ce soulage- « ment de mon cœur, en considérant que tout Prussien, qui « a occupé mon poste pendant quelque temps, s'habitue, en « quelque sorte, à envisager toutes les questions politiques « à travers les lunettes de la rivalité austro-prussienne. La « crainte de voir notre bonhomie abusée à Vienne m'ôte « peut-être l'impartialité dans les grandes questions. »

Le roi Frédéric-Guillaume devant se rendre à Munich, M. de Bismarck engage M. de Manteuffel à l'y accompagner.

Invité lui-même à aller rejoindre le roi, M. de Bismarck, dans les entretiens qu'il a avec son souverain pendant son séjour à Munich, ne manque pas de faire jouer tous les ressorts d'une imagination féconde pour le confirmer dans ses préférences russes. De retour à Francfort, il laisse de nouveau libre cours à son hostilité contre l'Autriche et à ses sympathies pour la Russie. Ses raisonnements sont invariablement les mêmes : la Prusse ne doit rien faire pour l'Autriche au delà des termes de la convention du 20 avril; elle doit être l'intermédiaire entre la Russie et les puissances occidentales et ne pas laisser ce rôle à l'Autriche. Il n'est pas doux pour le roi des Belges, qui insiste vivement à Berlin pour que la Prusse reste unie à l'Autriche en vue d'une entente avec les puissances occidentales.

Ces conseils portèrent coup et contribuèrent puissamment à la déclaration, que fit à cette époque le cabinet de Berlin, que, si l'Autriche attaquait la Russie, la Prusse se considérerait comme dégagée des obligations de la convention du 20 avril. L'irritation à Londres, à Paris et presque partout en Europe, fut extrême : tout le monde accusait la Prusse, en entravant l'action de l'Autriche, de prolonger la guerre.

Par moments M. de Bismarck ne peut se soustraire à la pensée que les circonstances pourraient obliger le roi de Prusse à s'associer à l'Europe pour le rétablissement de la paix. En prévision de cette éventualité, il s'attache à prouver que la Prusse aura toujours une excellente position à l'égard de la Russie, puisqu'elle ne se sera séparée d'elle que la dernière et après avoir été elle-même abandonnée de tout le monde. Les États allemands — disait-il — qui, en se rangeant du côté de l'Autriche, auraient contraint la Prusse de pren-

dre position contre la Russie, n'auraient plus droit à aucun ménagement.

Cependant les choses à Berlin et à Vienne ne marchaient pas au gré des idées de M. de Bismarck : l'Autriche et la politique occidentale y gagnaient du terrain. A la date du 26 novembre 1854, les deux cabinets signèrent à Berlin une convention additionnelle à celle du 20 avril et portant que les deux puissances considéraient les points préliminaires, arrêtés aux conférences de Vienne, comme la base d'une paix future, et une agression contre les troupes autrichiennes dans les Principautés Danubiennes comme un cas de défense commune prévu par la convention du 20 avril. Quelques jours après, le 2 décembre, l'Autriche signa à Vienne avec les puissances occidentales une autre convention, par laquelle les trois cabinets s'engageaient à n'entrer en négociations de paix qu'après une entente commune ; il y fut stipulé encore qu'en cas d'attaque de l'Autriche par la Russie, les deux puissances occidentales concluraient avec la première une alliance offensive et défensive contre la seconde.

M. de Bismarck était ulcéré ; il épancha son mécontentement dans une lettre du 8 décembre à M. de Manteuffel. Il sait bien que le ministre n'a agi que suivant les ordres du roi ; « mais son ambition prussienne ne saurait se familiariser avec « cet acte. » Il ajoute avec amertume qu'il se résigne, « avec « la conviction que le roi, personnellement, est, dans cette « affaire comme dans bien d'autres, plus avisé que moi et qu'il « a sur moi l'avantage d'un jugement plus mûri tel que doit « le donner une participation directe et de longue date à la « grande politique de l'Europe. C'est dans cette considération « que je fais taire les soucis qui naissent en moi et que je « ne saurais supprimer, alors même que, comme serviteur

« et sujet, je n'ai pas à juger la volonté de Sa Majesté, mais « à l'exécuter sans réserve. » Ce qu'il craint, c'est une guerre contre la Russie dans le seul intérêt de l'Autriche sans compensation pour la Prusse. « C'est pour moi un cauchemar, « dit-il en terminant, que la pensée que nous pourrions faire « des efforts et encourir des dangers au service de l'Autriche, « pour les péchés de qui le roi a une indulgence telle que je « la souhaite pour les miens de la part du bon Dieu. » Son irritation contre l'Autriche ne connaît plus de bornes. Il prédit et souhaite « le règlement de comptes que la Russie fera « tôt ou tard avec cette puissance. » Il ne cesse de conseiller qu'on s'applique à persuader à l'Autriche que la Prusse pourrait bien lui fausser compagnie, et — allusion à la convention d'Olmütz — qu'elle n'a pas oublié la route de Moravie. Il faut faire croire aux puissances occidentales la possibilité d'une alliance entre la Prusse et la Russie, et à l'Autriche celle d'une alliance entre la Prusse et les puissances occidentales.

La diète, au commencement de 1855, paraissait venir en aide à M. de Bismarck. La proposition de mobilisation, faite par l'Autriche, ne fut pas du goût des petits États. Il ne s'agissait pas d'une divergence de principes, mais d'une question d'amour-propre. L'empereur d'Autriche prétendait aux fonctions de généralissime des forces fédérales. Le grand-duc de Hesse, que M. de Bismarck informa du projet, protesta dans les termes les plus formels : il craignait ne plus revoir « ses braves Hessois une fois qu'ils auraient franchi la fron- « tière ». M. de Bismarck se réjouit de cette opposition qui se traduit bientôt par le rejet, à la diète, de la proposition autrichienne de mobilisation. Il dénonce alors la politique autrichienne comme liguée avec l'empereur Napoléon, à qui

le cabinet de Vienne serait disposé à accorder le passage des troupes françaises à travers l'Allemagne pour aller combattre la Russie. C'est une excellente occasion pour la Prusse de faire entrer dans son jeu le patriotisme allemand. « Si vous « ne vous emparez maintenant », écrivait-il le 2 février à un confident du Roi, « du gouvernail de la politique allemande, « le vaisseau autrichien poussera vers le port français, et « nous y aurons le rôle d'un mousse mutin. »

L'hostilité de M. de Bismarck donna lieu, à ce moment, à des plaintes de la part de plusieurs cabinets. Le gouvernement autrichien venait de rappeler M. de Prokesch de son poste de Francfort. D'après un usage établi dans de pareils cas, l'intérim de la présidence de la diète était confié au représentant de la Prusse. Cette fois le cabinet de Vienne écarta cette suppléance. Le comte Buol, ministre des affaires étrangères, déclara que cette substitution n'était guère possible, « vu l'attitude personnellement hostile de M. de Bis« marck envers l'Autriche, hostilité qu'il manifeste d'une « manière notoire dans ses entretiens avec les ambassadeurs « de puissances non allemandes ». M. de Manteuffel défend son ambassadeur, ainsi que cela était de son devoir, mais avec une bienveillance que l'accusé reconnaît parfaitement ne pas avoir méritée. S'il prétend — un peu contre l'évidence des faits — ne pas être venu à Francfort, en 1851, comme adversaire absolu de l'Autriche, il avoue que, comme bon Prussien, il ne pouvait aimer l'Autriche actuelle, et il s'accuse d'avoir souvent manqué de calme et de retenue dans le service et surtout en dehors du service.

A Paris aussi on avait à se plaindre de M. de Bismarck. Dans son ardeur d'entraver l'Autriche, il l'avait accusée de conspirer avec la France contre le repos de l'Allemagne ; à

cette occasion il avait tenu des propos déplaisants pour le gouvernement français et soulevé la question de démonstrations militaires. On en avait été informé à Paris, et l'on porta plainte à Berlin. M. de Bismarck nia ces propos, et M. de Manteuffel lui donna raison contre M. Drouyn de Lhuys. En admettant que M. de Prokesch, ennemi de son collègue prussien, ait apporté quelque exagération dans son récit de ce qui s'était passé à ce sujet à la diète, il n'est pas moins certain que M. de Bismarck, par sympathie pour la Russie et par opposition à la politique autrichienne, s'était montré peu bienveillant envers la France impériale. « Votre « politique vous conduira à Iéna », lui disait M. de Moustier, ambassadeur de France à Berlin. « Pourquoi pas à Leipzig ou « à Waterloo? » lui répliqua M. de Bismarck.

Cet incident donna lieu à un échange de correspondances assez étranges entre Paris, Berlin, Vienne et Francfort. M. de Bismarck et quelques-uns de ses collègues accusaient M. de Prokesch de trahir l'Allemagne en faisant aux ambassadeurs de France et de Russie des communications sur ce qui se passait dans les séances de la diète. Le gouvernement français maintenait son droit de prendre connaissance des actes de cette assemblée et d'en faire l'objet de ses appréciations. A Berlin, on fit tomber l'affaire.

Les succès militaires des puissances occidentales ne pouvaient que confirmer le cabinet de Vienne dans sa politique amicale à leur égard, en même temps qu'ils affermissaient la position de l'Autriche à la diète. De Vienne et de Munich partaient des menaces qui visaient l'existence de la Confédération dans le cas où elle persisterait dans son attitude irrésolue : ces insinuations étaient à l'adresse de la Prusse et de M. de Bismarck, qui inspirait l'opposition

contre l'Autriche. Sur ces entrefaites, Sébastopol tomba; la Russie, le lendemain de la mort de l'empereur Nicolas, pencha pour la paix et accepta les préliminaires proposés par les trois puissances. Le cabinet de Berlin, qui n'avait pas pris part aux délibérations, tout en agissant à Saint-Pétersbourg en faveur de leur adoption, était sur le point d'entrer dans le concert des puissances occidentales. M. de Bismarck se prononce résolument contre cette attitude. La Prusse, disait-il, a gagné de l'influence auprès des petits États allemands en leur épargnant les dangers d'une coopération militaire avec l'Autriche; elle perdrait le fruit « de ces deux années de sagesse » en se pressant trop d'entrer dans le concert des puissances. L'Autriche se disposait à inviter la diète à s'associer aux préliminaires de paix arrêtés entre les trois cabinets. M. de Bismarck combat cette proposition : la Prusse ne devra pas se lier les mains ou du moins ne pas donner son adhésion, si elle n'est pas invitée à prendre part aux conférences de paix qui vont s'ouvrir, et invitée, non pas, ainsi qu'on semble le vouloir, comme représentant de la diète, mais comme grande puissance européenne, égale de l'Autriche. Au fond, disait-il encore, il aimerait mieux l'exclusion de la Prusse, à qui le résultat des conférences pouvait être indifférent et qui gardera sa liberté pour plus tard, puisque le futur traité de paix, conclu sans elle, manquerait de la garantie prussienne.

Le roi Frédéric-Guillaume n'était pas de cet avis : l'approche des conférences lui faisait peser son isolement, et il tenait à être représenté au sein de l'aréopage européen. L'Autriche et la France s'y montraient favorables; la Russie témoignait d'une certaine tiédeur à l'égard des désirs du roi; le cabinet anglais y était absolument hostile. Dans cet

état de choses, les agissements de M. de Bismarck à Francfort, où il persistait à contrecarrer la politique autrichienne, ne pouvaient guère plaire à Berlin. M. de Manteuffel lui écrit, le 10 février 1856, pour l'inviter, par ordre du roi, à « traiter « l'affaire avec calme ». Il ne se tient pas pour battu, et — attitude qui ne s'explique que par une habitude contractée et que d'ailleurs le roi traite avec indulgence — il fait de nouvelles remontrances contre les instructions ministérielles qui lui enjoignent de voter, à la diète, pour l'adhésion aux préliminaires. Il obéira aux ordres du roi, dit-il, mais il le fera contre sa conviction, tout en avouant qu'une fois de plus la rivalité autrichienne égare son jugement. Une admonestation sévère de la part de M. de Manteuffel lui fait enfin sentir que ses idées sont rejetées par le roi, qui ne veut pas pousser à l'extrême les dissensions avec l'Autriche, et qu'il doit cesser son opposition. « Je suis « fâché », écrit M. de Manteuffel, le 13 février, en prenant un ton d'excuse, « de vous causer du chagrin par mes instruc-« tions » : le roi, dit le ministre, trouve dans les conseils de M. de Bismarck des tendances par trop prononcées au point de vue russe, et engage M. de Bismarck à exécuter ses instructions avec tact et intelligence.

Grâce à l'intervention énergique du roi des Belges, soutenu en cette circonstance par l'empereur Napoléon, le cabinet anglais consentit à l'admission de la Prusse aux conférences de Paris, mais avec cette restriction que le représentant prussien n'aurait à prendre part aux délibérations que lorsque les puissances belligérantes et l'Autriche seraient tombées d'accord avec la Russie sur les conditions de paix terminant la guerre, et que la Prusse n'aurait ainsi à donner sa voix que pour les arrangements de portée européenne.

De fait, la campagne dirigée depuis deux ans par M. de Bismarck contre la politique orientale de l'Autriche avait échoué, l'influence autrichienne et les conseils de la cour d'Angleterre l'ayant finalement emporté à Berlin. M. de Bismarck, tout en se soumettant, comme il s'exprimait, à « la vieille discipline « prussienne », en ressentit une certaine humeur, qui se manifesta lors du passage à Francfort du comte Buol, se rendant aux conférences de Paris. M. de Bismarck, différant avec ses collègues de la diète, refusa de faire la première visite au ministre des affaires étrangères de l'Autriche. Il ne tenait pas, disait-il, à se concilier les bonnes grâces du comte Buol aux dépens de sa position comme représentant du roi de Prusse. Le ministre autrichien, sans trop se préoccuper de la question d'étiquette, rendit visite à M. de Bismarck; mais des deux côtés on se quitta ennemis comme avant. Il y eut même encore, le lendemain, à la diète un incident. A l'occasion du vote des résolutions par lesquelles l'assemblée s'associait aux préliminaires de paix, M. de Bismarck avait voulu faire une réserve pour la Prusse, en tant que signataire des traités européens existants. A Berlin on ne voulait pas de cette réserve, et la conduite de M. de Bismarck donna lieu à des plaintes, que le cabinet de Vienne porta de nouveau contre son attitude systématiquement hostile à l'Autriche. Le vote final sur les préliminaires, bien qu'il eût été émis à l'unanimité, fournit à M. de Bismarck l'occasion d'adresser au roi un rapport, pour exposer que, dans les séances des comités de la diète, plusieurs de ses collègues avaient défendu l'opinion que la diète pouvait, au moyen d'un vote de majorité, engager la politique européenne de toute l'Allemagne, y compris la Prusse. Il accuse le comte Buol de soutenir cette idée, comme il avait été initiateur de

la politique ambitieuse suivie par l'Autriche depuis deux ans.

Avec l'invitation de la Prusse aux conférences de Paris, qui eut lieu le 13 mars, la question orientale se trouvait soustraite aux délibérations de la diète de Francfort, et M. de Bismarck ne fut dès lors qu'un spectateur passif des événements européens dont Paris était la scène diplomatique.

IV

M. de Bismarck s'oppose à toute réforme, à toute action effective de la diète. — La question des duchés de l'Elbe. — La diète refuse d'adhérer au traité de Londres de 1852. — Les États du Holstein portent plainte à la diète. — M. de Bismarck conseille à Berlin de ne pas prendre d'initiative dans cette question. — La Prusse n'a aucun intérêt à satisfaire les Holsteinois. — Succès diplomatiques de la Prusse à Francfort. — Ses efforts pour affaiblir le prestige de l'Autriche en Europe. — Il a peu de goût pour la France et pour l'empire. — Tiraillements au sujet de la reconnaissance du second empire. — Il s'attache à réfuter les préventions du roi contre Napoléon III. — Il ne veut pas de démonstration contre la France. — Son voyage à Paris en 1855 et ses bonnes impressions. — Procédés bienveillants de Napoléon à l'égard de la Prusse. — Le roi de Prusse lui écrit pour être admis aux conférences de Paris. — M. de Bismarck combat à Berlin l'alliance autrichienne. — Napoléon intermédiaire dans le conflit de Neuchâtel. — Le prince Napoléon se prononce pour l'alliance avec la Prusse. — Entretien de M. de Bismarck avec l'empereur sur les affaires allemandes. — Accueil froid du prince Napoléon a Berlin. — M. de Bismarck prépare une visite de l'empereur à la cour de Berlin. — L'entrevue de l'empereur et du czar à Stuttgart.

Le travail diplomatique qui se poursuivit à Francfort pendant les trois années de la crise orientale ne laissa pas

chômer les autres questions ressortissant plus directement à la diète, et M. de Bismarck y tint son rôle, soit qu'il fît sentir son action, soit qu'il entravât celle de ses adversaires. On a vu au commencement de ce chapitre qu'à peine arrivé à Francfort, il avait renonçé à l'espoir d'obtenir dans cette assemblée une majorité favorable à ses idées de suprématie prussienne. Cette majorité se composait d'États intimement attachés à l'Autriche, ou du moins opposés à toute absorption, qu'elle vînt de Berlin ou de Vienne. Il la traitait donc en ennemie à l'égal de l'Autriche; et son principal moyen pour l'user et la réduire à l'impuissance consistait à empêcher toute réforme qui pût rendre l'institution fédérale plus populaire, en même temps que toute augmentation de ses attributions et tout ce qui pourrait rehausser son prestige en Europe. Il avait fini par faire agréer par le roi cette attitude, qui se présentait comme inspirée par le patriotisme prussien et par son dévouement sincère, à la dynastie de Hohenzollern.

C'est ce point de vue que M. de Bismarck réussit à faire prévaloir dans les différentes questions soumises à la diète. De ce nombre fut celle des duchés de l'Elbe, une des questions populaires se rattachant à la révolution de 1848. Elle avait engendré une guerre, avantageuse pour les armes prussiennes, mais que le veto de la Russie avait obligé la Prusse d'interrompre et de terminer par une paix, aux termes de laquelle la solution fut déférée à l'Europe pour être ensuite réglée en faveur de l'unité de la monarchie danoise. Les Duchés ayant résisté, l'Autriche et ses alliés se chargèrent de les soumettre au moyen d'une exécution fédérale, et la Prusse avait fini par coopérer à cette expédition. Le roi Frédéric-Guillaume s'était désintéressé depuis longtemps de la question, qui lui

rappelait les journées révolutionnaires de 1848. Il avait signé le traité de Londres, qui réglait la succession danoise avec exclusion du duc Chrétien d'Augustenbourg, dont il cherchait cependant à sauvegarder les intérêts personnels en demandant et en obtenant pour lui une indemnité pécuniaire. M. de Bismarck eut la double mission de négocier avec le duc la fixation de cette indemnité et de concourir avec le plénipotentiaire autrichien à obtenir l'adhésion de la diète au traité de Londres de 1852. Il ne réussit point dans cette dernière tâche. Les petits États allemands subissaient toujours l'influence du parti libéral, qui dominait dans leurs chambres et même dans leurs ministères. Ils déclinaient toute participation aux conférences de Londres et blâmaient la Prusse d'avoir laissé discuter les droits de succession du duc d'Augustenbourg. Ces États refusèrent donc leur concours, refus qui ne déplut pas trop à M. de Bismarck ; bien au contraire, il désirait même qu'on ne portât pas cette question, ni toute autre question de politique extérieure devant la diète.

L'affaire des Duchés se présenta de nouveau devant la diète par suite des conflits constitutionnels qui s'étaient élevés entre le gouvernement de Copenhague et les Etats du Holstein et avaient amené ces derniers à porter plainte devant l'assemblée fédérale de Francfort. Ce fut en 1856, au lendemain du congrès de Paris. La Russie et la France, chacune pour des motifs différents, observaient une attitude passive, mais bienveillante à l'égard de la Prusse et de l'Allemagne. La majorité de la diète était favorable aux États du Holstein et disposée à soutenir leur cause à Copenhague ; mais elle attendait que les deux grandes puissances fédérales prissent la direction des négociations. M. de Bismarck était d'avis que les droits des États holsteinois et ceux de la

Confédération étaient lésés par la constitution danoise, qui englobait le Holstein, pays fédéral, dans le Danemarck proprement dit. Il était d'autant moins opposé à ce qu'une pression fût exercée à Copenhague, que le ministère danois appartenait au parti démocrate. Il considérait le règne de ce parti comme dangereux pour l'existence intégrale de la monarchie danoise. Il voulait cette intégrité parce que — disait-il au prince Gortchakoff, de passage à Francfort — toute autre « combinaison serait pour nous plus incommode que le Dane- « marck actuel, à condition qu'il soit sagement gouverné ».

Mais, tout en étant en principe disposé à laisser la diète statuer sur l'affaire, il conseillait à Berlin de ne pas prendre l'initiative des propositions. Il découvrait un piège, dans lequel le cabinet de Vienne voulait attirer la Prusse, afin de rejeter sur elle la responsabilité envers les puissances étrangères. Fidèle à ses idées, il envisage la question des Duchés, comme toutes les autres pendantes devant la diète, au point de vue de la compétition austro-prussienne et des intérêts particuliers de la Prusse. Il ne faut pas se presser, écrit-il à son chef le 3 juillet 1857, ne pas froisser les grandes puissances. « La Prusse aura-t-elle donc à gagner à tant se presser? « Nous ne devons pas nous soustraire à la mission de repré- « senter l'Allemagne au dehors. Mais, dès que les Holsteinois « vivront heureux sous leur duc, ils ne prendront plus inté- « rêt à la Prusse, et cependant cet intérêt pourrait nous deve- « nir utile à un moment donné. » Cette pensée, il l'exprime encore neuf mois plus tard. « Pourquoi », écrit-il le 15 mars 1858, « ferions-nous des efforts diplomatiques « tout particuliers pour que les Allemands en Danemarck « fussent complètement satisfaits de leur position et que la « gloire en revînt à la diète?... Rien ne nous oblige à agir

« sous notre propre responsabilité, dans une affaire où nous « n'avons rien à gagner pour le moment et où nous ne « pourrons gagner quelque chose plus tard qu'à condition « qu'elle reste pour le moment dans une situation non satis- « faisante. » Il ne faut plus traiter l'affaire avec Vienne, conseille-t-il encore le 16 avril, il faut la laisser à la diète : l'échec en retombera sur elle.

Cependant, à cette époque, le roi Frédéric-Guillaume ne tenait plus les rênes du pouvoir. Sa maladie incurable qui faisait prévoir un changement de règne à bref délai, fortifiait le pouvoir intérimaire du prince de Prusse, dont on n'ignorait pas le dessein d'inaugurer une politique plus vigoureuse dans les affaires extérieures. M. de Bismarck fut le dernier à l'ignorer et à y conformer sa conduite. Le prince de Prusse ayant manifesté l'intention de faire, à Francfort, une proposition tendant à envoyer des commissaires fédéraux dans le Holstein, M. de Bismarck insista pour que la Prusse n'acceptât pas la mission d'éxécuter les décrets de la diète ; toutefois, s'il le fallait, qu'elle agît elle-même conformément aux vœux populaires de l'Allemagne et allât alors si loin que ni l'Autriche ni la diète ne voudront la suivre. Malgré ces objections, M. de Bismarck se vit obligé de s'incliner devant la volonté du prince de Prusse qui, lui-même, subissait, dans cette affaire, la pression de l'opinion publique. Il soumet, en conséquence, au prince un programme réglant la procédure à suivre à l'égard du Danemarck. Il insistait pour qu'on évitât l'exécution militaire, qui, pour devenir efficace, devrait prendre le caractère d'une véritable occupation, ce qui pourrait avoir ses inconvénients. Il voulait qu'on facilitât au gouvernement danois une transaction, afin que l'exécution fédérale pût être évitée. Les grandes

puissances, amies du Danemarck, la France en première ligne, s'employaient à Copenhague dans le sens de ces propositions, qui avaient été agréées par la diète. Déférant à l'invitation de cette assemblée, le gouvernement danois l'informa le 12 novembre qu'il avait suspendu pour le Holstein la constitution commune. Ce fut là pour la Prusse un succès diplomatique, le premier qu'elle eût remporté depuis longtemps, le premier aussi que M. de Bismarck eût à inscrire à son compte.

Les efforts persévérants qu'il avait faits au cours de son ambassade de Francfort en vue d'affaiblir le prestige de l'Autriche en Allemagne, il les tenta aussi sur le terrain des relations extérieures. Prévoyant la rupture avec l'Autriche dans un avenir peut-être rapproché, y travaillant même et la préparant, il devait songer, sinon à gagner à la Prusse des amitiés parmi les grandes puissances, du moins à faire perdre ces amitiés à l'Autriche, en un mot à isoler cette rivale et à la rendre ainsi plus souple à l'égard de la Prusse ou à diminuer ses chances pour l'éventualité d'une conflagration avec elle. Naturellement, à l'époque où il représentait la Prusse à Francfort, ses yeux devaient se tourner avant tout vers Paris, vers le second empire français, devenu le centre où convergeait la politique européenne.

M. de Bismarck n'avait de goût ni pour la France ni pour l'empire napoléonien : il partageait sur ce point les sentiments de la noblesse prussienne et protestante, et ses traditions de famille l'y confirmaient. Il raconta lui-même, un jour, que presque tous ses ancêtres avaient combattu contre la France, dans les guerres des Huguenots, dans la guerre de Trente-Ans, du temps de Louis XIV, à Rosbach, enfin dans les guerres contre Napoléon, et il regrettait de

n'être venu au monde qu'en 1815, lorsque tout était fini. Pendant son ambassade de Francfort, sans renier ces idées, il considérait déjà que la Prusse ne pouvait à la fois combattre l'Autriche et la France et que, la première de ces puissances étant l'ennemie la plus immédiate de la Prusse, il serait utile de se mettre sur un pied amical avec la France. La proclamation de l'empire, en 1852, avait réveillé ses antipathies à cause des projets d'expansion que tout le monde attribuait à Napoléon III et qui visaient les provinces rhénanes. Dans l'Allemagne du sud on ne partageait pas ces craintes, en Autriche encore moins. Aussi, dès le début, une dissidence se produisit à la diète au sujet de la reconnaissance du nouvel empire. Certains États n'attendirent pas — et M. de Bismarck s'en montra très irrité — que les grandes puissances eussent parlé, pour répondre aussitôt et dans les termes les plus chaleureux à la notification, qui leur avait été faite à chacun individuellement, de l'avènement de Napoléon III. D'un autre côté, le roi Frédéric-Guillaume fit des difficultés sur la personne de l'empereur, et particulièrement sur le chiffre III, qu'il s'attribuait en violation des traités de Vienne qui avaient prononcé la déchéance de Napoléon Ier.

Ces idées de son souverain autant que les velléités d'indépendance de quelques petits États amenèrent M. de Bismarck à témoigner à ces derniers beaucoup de mauvaise humeur; il se plaignait de procédés qui, suivant lui, démontraient que les liens fédéraux étaient relâchés. Alors même, disait-il, que tous les obstacles matériels seraient aplanis entre les grandes puissances, encore ne serait-il pas conforme à la dignité de l'Europe d'apporter tant de précipitation à reconnaître un empire rétabli contrairement à des traités européens.

A part cet incident, la conduite de M. de Bismarck, au sein de la diète, ainsi que dans ses rapports avec les diplomates français, fut toujours empreinte d'un certain esprit de prudence et de modération, comme on put le remarquer en plusieurs circonstances. Ainsi, en janvier 1853, à l'occasion du mariage de l'empereur Napoléon, quelques feuilles prussiennes ayant tenu un langage violent contre ce souverain, M. de Bismarck blâme ces excès avec sévérité : « Je « suis aussi éloigné que qui que ce soit, écrit-il à son chef, « de nourrir des sympathies pour une alliance française; « mais il me semble qu'il est dans l'intérêt de notre posi- « tion politique que nous évitions chez nous toutes manifes- « tations ressemblant à des provocations et que nous n'im- « primions pas publiquement à notre antagonisme à l'égard « de la France le cachet de l'irrévocable. » Il expose que du moment qu'elles seront sûres de trouver la Prusse toujours du côté des ennemis de la France, la Russie et l'Autriche ne se donneront pas la peine d'acheter l'amitié de la Prusse. Une alliance avec la France, ajoute-t-il, serait sans doute un malheur pour la Prusse; mais le cas pourrait se présenter où elle serait bien forcée de choisir le moindre de deux maux.

Une autre fois, quelque temps après cet incident, à propos de l'augmentation des forces fédérales, son collègue d'Autriche ayant inséré dans l'exposé des motifs des considérations hostiles à la France, il fit supprimer ce passage qui représentait la paix exclusivement menacée du côté de Paris.

Il eut sur ce point à lutter contre le parti pris et les préventions du roi Frédéric-Guillaume, qui repoussait toutes les tentatives de rapprochement de l'empereur. Les événements vinrent toutefois à son aide pour modifier peu à peu

les sentiments de la cour de Berlin. Au début de la guerre d'Orient, l'empereur renouvela ses démarches en vue non d'attirer le roi dans le système de la politique occidentale, mais du moins de le déterminer à observer une neutralité bienveillante. Il pressait les petits États de marcher avec l'Autriche, tout en convenant que le roi de Prusse pourrait difficilement prendre une attitude analogue, à cause de ses liens de parenté avec la Russie. M. de Bismarck, tout en s'employant à empêcher son gouvernement de conspirer avec l'Autriche contre la Russie, n'excluait pas cependant l'éventualité d'une entente directe avec les puissances occidentales. Il cherchait à effrayer les petits États qui tenaient pour l'Autriche, en leur disant que si par leur conduite la Prusse venait à se trouver isolée, il se pourrait que le roi appelât au pouvoir le parti libéral, qui s'entendrait alors directement avec l'empereur Napoléon et dépasserait de beaucoup dans ses offres la diplomatie autrichienne.

Dans une visite qu'il fit à Paris, en septembre 1855, à l'occasion de l'Exposition universelle, il eut occasion d'être présenté à l'empereur. De ce voyage il rapporta les meilleures impressions. Il s'était assuré, écrivit-il à son chef, qu'il n'existait pas d'entente secrète entre l'Autriche et la France. L'empereur s'était informé, avec intérêt, de la santé du roi et avait dit à son interlocuteur des choses flatteuses. Dans toutes les réceptions, l'empereur distinguait tout particulièrement les Prussiens ; on y remarquait peu d'Autrichiens, dont l'ambassadeur, M. de Hübner, s'abstenait, sous prétexte d'indisposition, de paraître à aucune fête. M. de Bismarck ne néglige pas de mander que, pendant son passage dans les départements de l'est, il a pu constater dans les garnisons d'infanterie les lacunes causées par la guerre d'Orient.

Il est très vrai qu'en fin de compte les sympathies pour la Russie et surtout le désir de contrarier l'Autriche l'emportaient chez M. de Bismarck dans la dernière phase de la guerre, à tel point qu'il voulait empêcher la participation de la Prusse au Congrès de Paris. Nous avons raconté plus haut qu'à ce sujet il était en contradiction avec son souverain. Le roi Frédéric-Guillaume se trouvait extrêmement blessé de n'être pas appelé à cette conférence; l'Angleterre s'y opposait. Le roi écrivit alors à l'empereur Napoléon une lettre, dans laquelle il exprimait le chagrin qu'il éprouvait de cette exclusion injurieuse, et priait l'empereur d'intervenir, en ajoutant qu'il serait heureux de lui devoir son entrée au congrès et qu'il la lui demandait comme un service personnel, dont il lui conserverait une ineffaçable reconnaissance. M. de Bismarck devait ignorer cette démarche de son souverain, lorsqu'il s'exprimait, auprès de son chef, avec tant de dédain sur l'admission de la Prusse, qui eut lieu, comme on l'a vu, sur l'instance particulière de l'empereur. Mais la conclusion de la paix à Paris, le prestige qui, à la suite de cet événement, entourait Napoléon III, et l'isolement qui en résultait pour l'Autriche le firent promptement revenir à ses idées de rapprochement raisonné avec la France. Les bons procédés de Napoléon envers le roi firent que les suggestions de M. de Bismarck, en faveur de l'empereur, furent mieux accueillies par la cour de Berlin. Une lettre à M. de Manteuffel, du 26 avril 1856, révèle la nouvelle évolution de M. de Bismarck. Il prévoit entre la France et la Russie un rapprochement, dont l'Autriche payera les frais, dans la question italienne qui reste ouverte. Il se produira en Europe un choc auquel ne résistera pas la Confédération Germanique, que tout le monde regarde comme un corps pourri. Faut-il s'allier

avec l'Autriche contre la France ? M. de Bismarck ne le conseille pas. La méfiance réciproque est trop invétérée ; un changement de personnes à Vienne n'y ferait rien, on ne pourrait pas s'y fier. A Vienne on a l'idée fixe que l'Allemagne est trop étroite pour les deux ; il faudra donc faire un partage à deux, sinon il y aura toujours le même champ labouré par deux rivaux. Depuis mille ans, dit-il, il a toujours existé en Allemagne un dualisme, qui dans chaque siècle a provoqué une guerre ; il en sera encore de même de nos jours. « Sous peu, nous « serons obligés de combattre pour notre existence contre « l'Autriche. » Pourquoi la Prusse risquerait-elle son existence en défendant l'intégrité de la monarchie des Habsbourgs? Serait-ce pour défendre « le misérable pacte fédéral », ou bien la suprématie de l'Autriche, ne songeant à défendre que ses propres intérêts aux dépens de ceux de la Prusse, qui ne sont pas identiques aux siens? La Prusse a une excellente position ; son alliance est recherchée de toutes parts. Dans le cas où l'alliance se formerait entre la France et la Russie, la Prusse ne devrait s'y montrer contraire, car elle succomberait. Ce qu'il faut faire, conclut-il, c'est témoigner à Napoléon une amabilité qui ne coûte rien et à laquelle l'empereur sera très sensible. Ces recommandations ayant été bien accueillies à Berlin, il y revient, dans une lettre du 10 mai 1856, dans laquelle il expose que la Prusse devra garder ses coudées franches de tous côtés et ne pas exclure même une alliance avec la France que l'Autriche recherche en même temps que la Russie. L'empereur Napoléon est bien disposé en faveur de la Prusse, il a témoigné le désir de voir l'armée prussienne : il ne faut pas repousser ces avances, puisque l'empereur désire rendre visite à Berlin ; tandis que les souverains de Russie et d'Autriche ont l'intention d'aller à Paris solliciter son amitié.

Les procédés du cabinet des Tuileries ne pouvaient que donner plus de force au raisonnement de M. de Bismarck. Après avoir obligé le roi de Prusse au sujet de l'admission au congrès de Paris, Napoléon lui rendit encore service dans la question de Neuchâtel. Dans cette ancienne principauté prussienne, devenue en 1848 canton helvétique, le parti royaliste avait tenté une insurrection qui aboutit à sa défaite. Le roi Frédéric-Guillaume, ne voulant pas abandonner ses partisans, avait exigé leur élargissement et menacé, en cas de refus, d'entrer avec des troupes sur le territoire suisse. L'Autriche se montrait tiède et cherchait même à empêcher le gouvernement badois d'autoriser le passage des troupes prussiennes. La diète, informée que l'empereur Napoléon avait pris le parti de la Prusse, s'associa aux sommations que le cabinet de Berlin adressa à la Suisse. Le prince Napoléon, à ce moment de passage à Francfort, s'exprimait envers M. de Bismarck de la façon la plus sympathique, dans l'espoir que l'affaire de Neuchâtel rapprocherait Paris de Berlin, « les deux peuples les plus civilisés du monde ». Cette alliance, disait le cousin de l'empereur, serait la plus naturelle du monde; la France ne demanderait des agrandissements que si d'autres puissances s'agrandissaient.

M. de Bismarck paraissait gagné à la même idée. Au mois d'avril 1857, il fut, sur ses instances pressantes, envoyé en mission à Paris pour assister le ministre de Prusse aux conférences qui venaient de s'y ouvrir au sujet de l'affaire de Neuchâtel. Le cabinet anglais s'y montrait ouvertement hostile aux prétentions du roi de Prusse, que l'Autriche et même la Russie ne secondaient que faiblement. Ce fut grâce aux efforts de Napoléon que le roi eut satisfaction de la Suisse, sans avoir à recourir à une expédition armée. En

dehors de cette mission officielle, M. de Bismarck avait été chargé d'entretenir l'empereur de la question danoise, et il n'eut qu'à se louer de l'accueil de sa démarche. Il plaida la cause des populations allemandes : c'était un point d'honneur, pour la Prusse, de les protéger ; dans cette question nationale, ajouta-t-il, l'empereur aurait une excellente occasion de se concilier les sympathies du peuple allemand. Napoléon III s'exprima en termes sympathiques pour les vœux de l'Allemagne, disant qu'il avait à cœur de prévenir une conflagration européenne et qu'une intervention militaire de la Confédération l'obligerait à tenir compte des intérêts français. En réalité, l'empereur témoignait beaucoup de froideur pour la démocratie qui gouvernait alors à Copenhague, et il n'en souhaitait pas plus le triomphe que celui de la Suisse, où le parti radical dominait également.

Assez satisfait du résultat de sa mission à Paris, M. de Bismarck n'en fut que plus contrarié, à son retour, des nouvelles qu'il reçut de Berlin relativement à l'accueil fait au prince Napoléon, en visite à la cour de Prusse. Le roi Frédéric-Guillaume lui battait froid, son entourage l'imitait dans cette conduite, et les feuilles les mieux accréditées de la cour se signalaient par les articles les plus inconvenants sur le cousin de l'empereur. M. de Bismarck était désireux d'aller à Berlin ; mais il s'abstint d'en faire la demande, sachant bien que ses idées n'étaient pas celles du roi. Cependant, à la date du 18 mai, il adresse à son chef un long mémoire pour démontrer l'utilité d'une entente avec l'empereur des Français. Ce que la Prusse ne fera pas, tel est le fond de cet exposé, les petits États le feront au moment du danger : ne se croyant pas protégés à temps par la Confédération, ils préfèreront se jeter dans les bras de la France, qui ne deman-

dera pas mieux que de devenir leur protectrice vis-à-vis de l'Autriche et de la Prusse. L'empereur, d'un autre côté, ne voudra pas prématurément rompre avec l'Angleterre, et, pour rester maître des conditions d'une alliance avec la Russie, il tiendra à se mettre en bons termes avec la Prusse, qui pourra être un excellent intermédiaire aussi bien à Londres qu'à Saint-Pétersbourg. D'ailleurs une alliance intime entre la France et la Russie ne serait pas précisément pour la Prusse une éventualité désirable : raison de plus pour la Prusse de la prévenir ou de la rendre moins dangereuse, en n'ôtant pas à Napoléon tout espoir d'une entente qu'il désire et que la Prusse ne doit pas repousser, à moins de se mettre, en vue de la défense de la frontière du Rhin, à la merci de la Russie et de l'Autriche.

Une autre fois M. de Bismarck informe son chef des efforts que fait l'Autriche pour conclure une entente avec la France. Le roi de Bavière cherche à amener une entrevue, sur le territoire bavarois, des empereurs d'Autriche et de France. L'archiduchesse Sophie s'est exprimée avec une faveur particulière sur le compte du prince Napoléon. Les cours du sud sont pour une entente avec la France. A Paris, les hommes d'État penchent pour l'Autriche, en opposition à l'empereur, qui préfère l'alliance avec la Prusse.

Il ne suffit pas de convaincre M. de Manteuffel, il faut persuader le roi. M. de Bismarck se livre à cette tâche : le 2 juin 1857, dans un mémoire destiné au souverain, il s'applique à combattre une à une les préventions et les objections de son maître contre un accord plus intime avec la France impériale. On reproche à la dynastie napoléonienne de n'avoir pas une origine légitime; mais, la plupart des trônes en Europe ne sont pas plus légitimes : ce qui n'empêche pas que

la cour de Prusse se trouve avec ces dynasties en alliance politique ou en alliance de famille. Pourquoi être si indulgent pour ceux-ci et si rigoureux envers Napoléon ? La famille Bonaparte n'a pas fait la Révolution française, elle l'a domptée ; c'est plutôt l'Angleterre qui, la première, a inauguré l'ère révolutionnaire en Europe. Napoléon III n'a pas l'instinct conquérant ; le bonapartisme n'est pas propagandiste comme la république. Louis-Napoléon n'est pas arrivé au pouvoir par une insurrection contre une autre autorité établie, et, s'il déposait aujourd'hui le pouvoir, il mettrait peut-être dans l'embarras l'Europe, qui le prierait d'y rester. Et, puisque la Prusse a reconnu l'empereur Napoléon, comment serait-il contraire à son honneur de nouer avec lui les rapports que commandent les événements ? Mais, quelles que soient les dernières résolutions de la Prusse à ce sujet, toujours sera-t-il utile de ne pas repousser les sollicitations de l'empereur, de faire connaître publiquement l'existence de bons rapports et, à cet effet, de déférer au désir qu'a exprimé Napoléon de venir rendre visite au roi à Berlin. Si l'on refuse, l'empereur en verra le motif non dans des considérations politiques, mais dans des raisons personnelles : il en sera blessé dans son amour-propre, et les relations des deux pays s'en ressentiront.

On était au mois de juillet. Une entrevue devait prochainement avoir lieu à Stuttgart entre l'empereur Napoléon et le czar Alexandre II. M. de Bismarck ne cache pas son désir, qui ne devait pas cependant se réaliser, que le roi Frédéric-Guillaume soit aussi de l'entrevue : le prestige de la Prusse en Allemagne, dit-il, en serait singulièrement rehaussé.

L'entrevue de Stuttgart cimenta l'amitié des deux empereurs et fit ombrage à l'Autriche. Sans doute elle fut suivie, quelques jours après, de l'entrevue, à Weimar, du czar

avec l'empereur François-Joseph; mais Alexandre II eut soin d'assurer Napoléon III du caractère purement courtois de ce nouveau rendez-vous, auquel, disait-il, il n'avait pu se soustraire. De plus il engagea le roi de Prusse à ne pas venir à Weimar afin d'éviter jusqu'à l'apparence d'une résurrection de la Sainte Alliance.

V

M. de Bismarck continue sa campagne contre l'Autriche. — Convention autrichienne pour l'occupation de Rastadt. — M. de Bismarck veut que la Prusse s'oppose à l'exécution de cette convention. — Son influence sur le prince de Prusse. — Il correspond avec le prince, en dehors de M. de Manteuffel. — Son mémoire, adressé au prince, sur la politique à suivre à la diète germanique. — Ses accusations contre l'Autriche. — Il propose de se servir de la presse et des chambres prussiennes pour gagner l'opinion publique. — Il faut éviter les conflits à l'intérieur. — Le mémoire est un programme ministériel. — Il propose une représentation nationale à la diète. — Le programme du prince-régent. — Intervention de M. de Bismarck dans la politique intérieure. — Son antagonisme avec M. de Schleinitz. — Il ne veut pas qu'on soutienne l'Autriche dans la guerre italienne. — Il est rappelé de Francfort et nommé ministre à Saint-Pétersbourg. — Il quitte Francfort à regret et retarde son départ. — Il redouble d'hostilité contre l'Autriche.

Dès le lendemain du congrès de Paris, en 1856, M. de Bismarck avait repris, comme on a pu le voir, ses attaques contre la position de l'Autriche à la diète germanique. Il cherche des alliés au dehors. La Russie, croit-il, est bien disposée en ce sens : le prince Gortschakoff voudrait amener une alliance de la Russie, de la France et de la Prusse pour les affaires

d'Orient et d'Allemagne. L'Autriche a fait, à l'insu de la Prusse, une convention avec le gouvernement badois pour tenir en commun garnison à Rastadt : il ne faut pas reconnaître cet acte sans recevoir une compensation. L'Autriche a perdu du crédit auprès des petits États; mais la Prusse n'en a pas profité, au contraire, c'est l'influence de ces derniers qui y a gagné. La Prusse ne peut donc plus s'appuyer, comme avant 1848, sur la Confédération, ni sur l'Autriche, qui est faible et sa rivale; il faut qu'elle cherche de l'appui au dehors, auprès de la France, devenue plus puissante que sous Louis-Philippe, auprès de la Russie, qui a cessé de combattre la Révolution. M. de Bismarck persiste à donner ces conseils sans s'émouvoir des critiques des petits États, qu'il avait accusés souvent d'intriguer avec la France et qui lui retournaient ce reproche en faisant remarquer qu'il favorisait l'ingérence des puissances étrangères dans les affaires de l'Allemagne. L'alliance franco-russe le remplit de satisfaction. A Francfort on avait, avant l'entrevue de Stuttgart, l'impression que la Confédération était ébranlée. « Si l'alliance franco-« russe devient un fait, toute la constitution fédérale ne sera « plus qu'un document historique », écrit-il le 23 septembre 1857.

Les temps approchent pour le triomphe des idées de M. de Bismarck. Le roi tombe malade, et son suppléant est son frère, le prince de Prusse, qui a ressenti l'humiliation d'Olmütz de 1850. Le prince ne passe pas pour un partisan chaleureux de l'Autriche, qui jusque-là avait été toujours soutenue dans l'entourage de Frédéric-Guillaume IV. Le prince de Prusse, dès le début, prit une attitude un peu plus accentuée à l'égard du cabinet de Vienne et imprima le même caractère à celle de M. de Manteuffel, pour qui M. de

Bismarck devint dans cette évolution un collaborateur plus précieux que jamais. La Prusse repousse un projet de réforme fédérale, présenté par M. de Beust, ministre de Saxe et qui a l'assentiment de l'Autriche. Il s'échange entre Berlin et Vienne une correspondance aigre sur des griefs réciproques ; et c'est M. de Bismarck qui rédige ces dépêches et ces notes.

La convention austro-badoise relative à la garnison de Rastadt semble devoir mettre le feu aux poudres. M. de Bismarck menace son collègue d'Autriche d'un conflit ; il va cesser de prendre part aux séances de la diète. Le cabinet de Vienne, à son tour, résiste avec énergie. L'entrevue de Plombières entre Napoléon et le comte Cavour lui inspire des craintes légitimes. Le comte Buol déclare, le 27 juin 1858, à Berlin, que l'Autriche est dans son droit et ne renoncera à la convention avec Bade que contre une concession politique importante, qui ne pourra être autre que la garantie réciproque de la totalité de l'état territorial de l'Autriche, de la Prusse et de la Confédération. M. de Bismarck s'élève avec force contre cette prétention : c'est de la morgue autrichienne, écrit-il le 5 juillet, il faut décliner la proposition. Il exprime cependant la crainte que les influences dynastiques ne soient mises en œuvre pour faire fléchir le prince de Prusse.

Ces appréhensions ne se réalisèrent point; le prince de Prusse, à ce moment, n'était pas accessible à des propositions du genre de celle du comte Buol. D'ailleurs l'influence directe de M. de Bismarck commence déjà à se faire sentir. Le prince avait gardé de lui l'excellent souvenir qu'avait laissé le courageux défenseur, dans les années de 1847 à 1850, des prérogatives royales contre les revendications libérales et démocratiques.

L'inexpérience de M. de Bismarck dans les choses diplomatiques lui avait inspiré d'abord quelques doutes sur l'excellence du choix que le roi avait fait en le nommant ministre à la diète. L'attitude et la conduite du jeune diplomate dans ses rapports avec les autres membres de la diète, la façon dont il menait la campagne contre l'Autriche, l'ascendant qu'il avait su acquérir sur le caractère irrésolu du roi et de ses conseillers, tout cela avait rendu M. de Bismarck agréable au prince, qui le voyait souvent à Coblentz et à Bade, résidences momentanées du prince. Il en était résulté entre le futur héritier du trône et M. de Bismarck une fréquence de rapports qui, pendant la maladie du roi, permettait au diplomate de conférer avec le prince directement, en dehors de son chef, M. de Manteuffel, et peut-être dans une intimité dont ce dernier, comme supérieur, semblait prendre quelque ombrage. On a pu voir, d'ailleurs, au cours de ce récit, que les rapports de M. de Bismarck avec son supérieur n'avaient jamais été régis par les vieilles traditions hiérarchiques et que le ministre dirigeant était plutôt dirigé par son inférieur.

Au commencement de l'année 1858, dans les sphères officielles de Berlin, on n'avait plus de doute sur le caractère incurable de la maladie de Frédéric-Guillaume IV : on prévoyait une catastrophe qui, à bref délai, mettrait fin au règne, sinon aux jours de cet infortuné souverain. C'est en prévision de cet événement et de la prise définitive du pouvoir par le prince de Prusse, que M. de Bismarck crut le moment venu d'appeler, sur les idées qu'il avait caressées depuis sept ans, l'attention particulière du futur roi. Il serait injuste de lui reprocher des visées d'une ambition immodérée. Au milieu de tant de diplomates et d'hommes d'État déroutés par les événements de 1848, en voyant tant d'es-

prits flottants, n'ayant pas de but ou ne sachant pas trouver les moyens d'atteindre leur but, il n'est pas étonnant que M. de Bismarck ait pensé qu'à une politique nouvelle qui allait probablement s'inaugurer, il fallait des hommes nouveaux, et que, si le successeur de Frédéric-Guillaume, comme on le disait, était disposé à rompre avec les errements de la politique de son frère, nul ne serait plus apte à en être un des auxiliaires que celui qui depuis sept ans n'avait cessé de conseiller cette rupture.

C'est sous ce point de vue qu'il convient d'envisager un mémoire que M. de Bismarck adressa, au mois de mars 1858, au prince de Prusse. C'était un résumé de l'histoire de la diète depuis sa restauration. L'auteur exposait la situation comme gênante, défavorable aux intérêts, prussiens, et indiquait ensuite les moyens de la changer. M. de Bismarck ne témoigne aucun souci pour les intérêts de l'Autriche et des autres confédérés : en bon Prussien, il se croit obligé de ne se préoccuper que des intérêts prussiens et de condamner tout ce qui ne concorde pas avec eux. Il montre, d'abord, comment les rapports des deux grandes puissances, dans les affaires fédérales, ont changé depuis 1848. Avant cette époque, rien ne se faisait à Francfort sans une entente préalable des cabinets de Vienne et de Berlin, qui se traitaient mutuellement sur le pied d'une égalité complète. M. de Bismarck, naguère défenseur de la convention d'Olmütz, se voit amené à accuser l'auteur de cette convention, le prince de Schwarzenberg, d'avoir modifié ces anciens rapports au détriment de la Prusse et en vue d'établir l'hégémonie de l'Autriche en Allemagne. Il dévoile les moyens que le premier ministre d'Autriche et, depuis sa mort, ses successeurs ont employés pour arriver à leurs fins :

s'assurer la majorité à la diète, en s'attachant la noblesse des Etats du midi et du centre de l'Allemagne, en en prenant les fils à son service, en encourageant les unions matrimoniales entre ces familles et celles de l'Autriche, en plaçant auprès des souverains des personnages dévoués à l'Autriche, en terrorisant les ministres hostiles, en se servant des influences ultramontaines, en achetant la presse allemande et la presse européenne. L'Autriche, expose ensuite M. de Bismarck, abuse de sa position présidiale à la diète pour étendre la compétence de cette assemblée, afin de soumettre la Prusse aux votes de la majorité sur toute chose, principalement sur la politique extérieure. La Prusse, qui ne peut accepter cette position, n'a d'autre moyen pour se défendre que de s'opposer à tout développement du pouvoir fédéral de nature à amoindrir l'indépendance des divers États. Si les choses continuent comme par le passé, on en viendra à s'accuser réciproquement de violation du pacte fédéral, et la rupture s'ensuivra. La diète n'est pas l'Allemagne, et la Prusse pourra résister à l'une sans trahir l'autre. La position de la Prusse serait meilleure, si la Confédération n'existait pas du tout. Elle devra repousser tout arrangement à la diète pour lequel l'unanimité des voix est nécessaire, et dénoncer comme attentat antifédéral tout vote de la majorité qui se substituerait à un vote unanime. La politique autrichienne est inspirée par ses intérêts et non par des sentiments. Que la Prusse agisse de même, qu'elle ne soutienne la politique extérieure de l'Autriche qu'à la condition que celle-ci s'entende avec la Prusse sur les affaires allemandes! La Prusse, en continuant de se montrer conciliante, finira tout de même un jour, et peut-être à un moment peu favorable, par se voir forcée de rompre; qu'elle parle fort et ne concède rien à sa rivale sans réciprocité de concessions!

Arrivé à cette partie de son mémoire, M. de Bismarck ne craint pas de parler d'un auxiliaire qu'il n'avait cessé de dédaigner depuis son début dans la carrière politique. On a vu plus haut combien peu de cas il faisait, et conseillait à son gouvernement de faire, de l'opinion publique, de la presse, des chambres. Encore pendant la guerre d'Orient, il n'avait cessé de contester aux chambres le droit d'influer sur la politique du gouvernement, aux journaux le droit d'émettre sur les questions de politique extérieure une autre opinion que celle du gouvernement. Au contraire, en mars 1858, il veut faire de l'opinion publique, des journaux, des chambres les auxiliaires d'une campagne à ouvrir contre la politique autrichienne. Il devient presque libéral. Le roi de Prusse, dit-il, est le seul souverain du continent qui puisse, sans danger pour son pouvoir, sortir du royaume avec toute son armée. Il peut donner à son pays plus de libertés que n'en peuvent accorder les autres gouvernements allemands à leurs sujets. Il pourra donner à ses chambres et à ses journaux plus de liberté que par le passé. Pour cela il importe d'établir à l'intérieur l'accord de toutes les forces vives, d'éviter des collisions au dedans, qui affaibliraient le prestige prussien au dehors. Qu'on se serve des chambres, qu'on y fasse discuter la question allemande, qu'on y expose les difficultés avec lesquelles la Prusse a à lutter, et il suffira de quelques séances pour mettre un terme aux usurpations de la majorité de la diète. La publicité ne peut que profiter à la politique prussienne : il faut fournir à la presse les matériaux et lui accorder une liberté entière pour les discuter. Que la Prusse forme, en dehors de la diète, des associations avec les États voisins pour certains intérêts identiques, en leur imposant sa loi et sa direction. Qu'on stimule — dit M. de Bismarck en terminant son mémoire —

l'amour-propre du peuple prussien, dont le contentement, par rapport à son gouvernement, dépend en grande partie de la conviction que l'indépendance et le prestige du pays sont sauvegardés au dehors : « car le Prussien, lorsque son « amour-propre est rehaussé vis-à-vis de l'étranger, oublie « facilement tout ce qui le contrarie dans la situation inté- « rieure. »

Comme on le voit, ce mémoire avait tout à fait l'envergure d'un programme ministériel ; un homme d'État ne soumet pas de si vastes idées à son souverain sans être prêt à coopérer à leur réalisation. L'avenir devait le prouver. Quelques semaines après l'envoi de ce document au prince de Prusse, M. de Bismarck en informa son chef, en expliquant que, par mesure de prudence et de peur qu'il n'en transpirât quelque chose à l'ambassade d'Autriche, il ne l'avait pas envoyé par l'entremise de M. de Manteuffel. D'ailleurs, ajoute-t-il, le mémoire ne contient rien qu'il n'ait déjà écrit au ministre qui partageait la plupart de ses idées, contrairement au sentiment du roi. Insistant sur les conseils déposés dans son écrit, il répète qu'il faut combattre l'Autriche avec des armes dont elle est hors d'état d'user, savoir : la publicité, la liberté de la presse et la discussion dans les chambres prussiennes. Si l'on parvient seulement, dit-il, à faire réfléchir l'Autriche et « les farceurs de la majorité » de la diète, ce sera déjà un excellent résultat. Pour compléter l'esquisse du programme politique, auquel s'arrêtait à ce moment M. de Bismarck, il importe d'ajouter qu'il voulait exercer une pression sur les États hostiles à la Prusse, par la dénonciation des traités du Zollverein. Il valait mieux, disait-il, rester seul avec quelque État minuscule et être le maître que d'avoir à

discuter avec les chambres des divers États, dont chacun prétendait faire ses conditions. Il faut créer un Parlement douanier et, pour cela, — il ne cesse de le répéter — agir par la presse, par les chambres prussiennes, qui deviendraient ainsi une puissance en Allemagne, au profit de l'influence de la Prusse. C'était déjà un commencement de réhabilitation de la politique de M. de Radowitz, autrefois si maltraité par M. de Bismarck !

Le 9 novembre 1858, le prince de Prusse, devenu régent, inaugura son règne en congédiant le ministère Manteuffel, dont il avait eu personnellement à se plaindre pendant les dernières années de sa retraite, et dont le système ne répondait pas d'ailleurs à ses idées politiques. Le nouveau ministère, présidé par le prince de Hohenzollern, comptait dans son sein quelques membres du parti libéral dont M. de Bismarck avait autrefois combattu les doctrines à la diète de 1847 et dans les chambres de 1848 à 1851. M. de Schleinitz, ministre des affaires étrangères, avait même géré ce portefeuille dans le cabinet dont M. de Radowitz avait fait partie.

M. de Bismarck, depuis sa nomination à Francfort, ne s'était nullement désintéressé de la politique intérieure en Prusse. Ses amis du parti féodal, M. de Manteuffel lui-même, lui demandaient avis et il ne ménageait ses critiques ni aux uns ni à l'autre. Réélu à la chambre prussienne de 1852, il y avait fait quelques courtes apparitions, en se faisant remarquer de nouveau par la chaleur avec laquelle il défendait le budget de l'armée contre les libéraux, et par son langage acerbe contre la population des grandes villes. Il avait eu à soutenir, en revanche, sans s'en émouvoir d'ailleurs, les railleries que ses adversaires dirigeaient contre son attitude hautaine à Francfort.

S'il est toujours l'homme de la résistance au libéralisme, il ne se montre pas moins ennemi de la bureaucratie : l'une contrarie ses opinions, l'autre, avec ses idées égalitaires, gêne ses principes aristocratiques. Lorsqu'on le consulte sur le choix d'un ministre des finances, il conseille de prendre de préférence un homme politique et d'abandonner le côté technique à quelque fonctionnaire subalterne. Par une interprétation abusive de la constitution, le gouvernement rétablit les diètes provinciales de l'ancien régime féodal : M. de Bismarck engage le ministère à persister dans cette voie de réaction. Dans l'automne de 1851, M. de Manteuffel, en signalant l'état de la France, exprime la crainte qu'une crise révolutionnaire pourrait se produire en 1852. M. de Bismarck ne redoute rien de pareil ; d'ailleurs, dit-il, quelques tentatives révolutionnaires ne feraient pas de mal, à condition, il est vrai, « que le roi « persiste avec fermeté à se servir de tous les moyens licites « dans la lutte contre la révolution de toutes nuances ; le « courage et la victoire sont des choses identiques pour un « roi de Prusse ». Il s'est formé un parti conservateur-libéral : M. de Bismarck n'en fait aucun cas. En Prusse, dit-il, il n'y a pas d'opposition conservatrice possible contre le ministère. Il ne veut pas de coup d'État contre la constitution, qui, grâce à la façon dont elle est pratiquée et interprétée depuis deux ans, a cessé d'être un embarras pour le gouvernement. Il n'approuve pas l'opposition que la noblesse tend à faire au ministère à propos d'une nouvelle organisation de la chambre des Seigneurs ; mais il ne veut pas venir siéger à Berlin, car, dit-il, s'il votait contre ses amis, il perdrait toute influence sur son parti. Une opposition de l'aristocratie, en Prusse, contre la Couronne lui paraît du reste une folie : « Pour cela, dit-il, l'absolutisme nous est trop entré dans le

« sang; une scission entre la couronne et la noblesse ne « pourrait aboutir qu'à faire arriver au pouvoir les scribes « et les gendarmes, qui gouverneraient sous le nom du roi. »

Au fur et à mesure qu'il accentue à Francfort son hostilité contre la majorité autrichienne de la diète, M. de Bismarck s'habitue à envisager davantage les choses de la politique intérieure en Prusse au point de vue de l'influence qu'elles peuvent exercer sur le prestige de la Prusse au dehors. Les élections de la fin de 1852 n'ayant pas été bonnes pour le gouvernement, il déconseille la dissolution des chambres. Car, dit-il, à l'étranger on croira que le gouvernement est empêché par la constitution de suivre une politique énergique au dehors; on croira surtout qu'il a besoin d'une majorité pour gouverner.

On comprend qu'un homme avec de tels antécédents et des allures si tranchantes ne pouvait pas être accepté par le ministère libéral du prince-régent comme un collaborateur de confiance. M. de Bismarck, en effet, ne s'attendait pas, de prime abord, à voir M. de Schleinitz recueillir la succession de M. de Manteuffel. Ces deux hommes ne s'aimaient pas : M. de Schleinitz, diplomate de carrière, avait des préventions contre les diplomates improvisés, et M. de Bismarck, de son côté, ne sympathisait pas avec « le bu« reaucrate libéral ». D'ailleurs, s'il n'avait pas approuvé M. de Radowitz, si M. de Manteuffel ne l'avait pas satisfait, il craignait encore davantage l'avènement de M. de Schleinitz, avec qui il prévoyait bien qu'il n'aurait pas à Francfort les coudées franches comme avec M. de Manteuffel. Peut-être aussi avait-il pensé que le prince-régent inviterait, à la première heure, l'auteur du mémoire du mois de mars à exécuter ce programme.

Des dissidences ne tardèrent pas à se produire entre le

nouveau ministère et M. de Bismarck, qui pensait même un moment qu'il serait congédié, et se préparait à rentrer, à la chambre, dans les rangs de ses amis du parti féodal. En renonçant à ce projet de retraite, il ne se doutait peut-être pas qu'il s'était épargné une désillusion : son parti ne l'eût point suivi dans la politique qu'il entendait adopter relativement aux événements extérieurs du moment.

La crise italienne venait de se produire. L'Autriche, menacée du côté de l'Italie et de la France, comptait sur l'appui de la Confédération ; la Prusse avait à prendre position. Dans cette occurence, le ministère prussien, indécis comme l'était le prince-régent lui-même, et tenant à conserver le plus longtemps possible sa liberté d'action, ne pouvait pas laisser à Francfort un représentant qui voulait appliquer à la crise présente les idées qu'il avait exposées au régent et au ministère, et engager la Prusse à prendre un parti nettement déterminé contre l'Autriche. Non pas qu'on repoussât à Berlin le programme de M. de Bismarck : ce qu'on ne voulait pas, c'est précipiter une rupture, que le tempérament emporté de M. de Bismarck pouvait provoquer d'un moment à l'autre. Sa place était indiquée à la cour de Russie, dont il avait soutenu la cause pendant la guerre d'Orient et qui, au fond, formait un des points d'appui de sa politique anti-autrichienne. Le ministère l'éloigna de Francfort, où il pouvait lui créer de graves embarras, pour l'envoyer à Saint-Pétersbourg, où il possédait de vives sympathies, qu'il pouvait faire fructifier dans l'intérêt de combinaisons ultérieures. Le 29 février 1859, le régent signa cette nomination, et M. de Schleinitz la notifia quelques jours après à M. de Bismarck, en l'engageant à se rendre le plus tôt possible à son nouveau poste.

M. de Bismarck partit à contre-cœur de Francfort où il avait voulu livrer une fois encore bataille à l'Autriche. Le régent, à qui il fit ses doléances, tâcha de le consoler, en lui montrant en perspective les brillantes destinées qui l'attendaient, si les circonstances changeaient. Cependant il ne se hâta pas de gagner la capitale de la Russie. Le cabinet de Vienne travaillait les gouvernements allemands en vue d'obtenir le concours armé de la Confédération dans la guerre qui s'annonçait du côté de l'Italie; comme mesure préparatoire, il demandait l'armement des forteresses fédérales. M. de Bismarck dénonce la première de ces démarches comme un manque d'égards envers la Prusse qui n'a pas été prévenue, et il combat l'autre, qui serait une provocation gratuite contre la France. Il se plaint aussi du plénipotentiaire militaire prussien, qui a reçu des instructions directes du prince-régent sans qu'il lui en ait été donné connaissance. A la date du 24 février, il s'élève avec véhémence contre le cabinet de Vienne, qui veut entraîner la diète dans des démonstrations hostiles à la France : l'Autriche, dit-il, veut la guerre pour se dispenser d'opérer des réformes dans ses provinces italiennes et aussi pour échapper à ses difficultés financières au moyen de mesures ressemblant assez à une banqueroute d'État. Sous ce rapport, la presse autrichienne et les journaux de l'Allemagne du sud ne fournissaient que trop d'arguments à M. de Bismarck, qui ne se faisait pas faute de les signaler à M. de Schleinitz. Si l'Autriche se plaint, écrit-il, des brochures et des articles qui se publient à Paris, la France pourra s'irriter, avec autant de droit, du langage de certains organes autrichiens et allemands remplis d'invectives contre la France; il leur impute même à crime — accusation bizarre dans sa bouche — de parler de la revendication de l'Alsace.

C'est au milieu de ces disputes et de ces querelles avec ses collègues autrichiens ou amis de l'Autriche, qu'il fut obligé de quitter Francfort, où son successeur arriva le 1er mars.

VI

M. de Bismarck est bien accueilli en Russie à cause de son hostilité contre l'Autriche. — Il a toujours les yeux sur Francfort et écrit, à ce sujet, des lettres à M. de Schleinitz. — Le fer et le feu. — L'influence autrichienne triomphe à Berlin. — Entrevue des souverains à Tœplitz. — On attribue à M. de Bismarck des projets d'alliance avec la France et la Russie. — Il combat l'idée de la solidarité des intérêts conservateurs. — Le roi Guillaume apprécie les idées de M. de Bismarck. — Le conflit constitutionnel s'annonce à Berlin. — Il est question d'appeler M. de Bismarck au ministère. — Il est nommé ministre à Paris. — Analogie des visées politiques de M. de Bismarck et de Napoléon III. — Il est accueilli par Napoléon en ami. — Intimité de leurs rapports. — M. de Bismarck rappelé à Berlin pour prendre la direction des affaires.

M. de Bismarck arriva à Saint-Pétersbourg au bon moment. L'Autriche se trouvait à la veille d'une guerre avec le Piémont et la France, et la Russie comptait bien profiter de ces embarras pour faire sentir au cabinet de Vienne tout le poids des rancunes qu'elle lui avait gardées depuis la guerre d'Orient. Les Allemands étaient peu aimés en Russie : l'antagonisme de race, les divisions de l'Allemagne et la faiblesse qui en résultait pour leur position vis-à-vis de l'étranger, faisaient que la société russe les accueillait avec froideur ou indifférence. M. de Bismarck était le premier Allemand qui réussît dans cette société. Précédé de la réputation d'être un

chaud défenseur de la Russie et un ennemi non moins ardent de l'Autriche, il trouva, dès le premier jour, toutes les portes ouvertes. Il voulait plaire et ne négligeait rien pour y parvenir. Il flatte la vanité du premier ministre, le prince Gortschakoff ; il a la bonne fortune d'être agréé par le czar, qu'il accompagne dans ses chasses, il apprend le russe et tient les propos les plus véhéments contre l'Autriche. Il n'en fallait pas davantage pour faire de lui le lion de la société russe.

Cependant il n'y avait pas de politique à faire à Saint-Pétersbourg. Le gouvernement du prince-régent, au grand dépit de M. de Bismarck, ne voulait pas prendre fait et cause pour le Piémont contre l'Autriche, puissance confédérée. La Russie elle-même laissait faire, mais ne témoignait aucun désir de s'immiscer dans la guerre qui se préparait. Dans cet état de choses, Saint-Pétersbourg n'était pour le représentant de la Prusse qu'un poste d'observation. Il assiste en spectateur éloigné aux événements, dans lesquels il lui était interdit de jouer un rôle actif. La politique de son gouvernement lui paraît sentimentale, et il gémit de ce qu'il ne lui est pas permis d'y apporter un grain de ses idées réalistes, c'est-à-dire d'élever la Prusse au premier rang en Allemagne en faisant cause commune avec la France et le Piémont. Eût-il été à Berlin ou à Francfort, ses efforts n'auraient pas été moins stériles. Il avait contre lui la presque totalilé de l'Allemagne, que la neutralité de la Prusse ne satisfaisait point et qui aurait voulu que la Confédération soutînt l'Autriche, fût-ce au prix d'une guerre avec la France.

Les temps de Francfort n'étaient plus, alors que M. de Bismarck prenait à l'égard de son chef les allures d'un conseiller autorisé et ne laissait passer aucune occasion d'exprimer son avis, d'indiquer la marche à suivre. Toutefois il

s'autorisait de la bienveillance que lui témoignait personnellement le prince-régent pour écrire, de loin en loin, à M. de Schleinitz, en lui communiquant ses préoccupations du présent, ses espérances de l'avenir et, avant tout, ses idées, qui n'avaient pas varié depuis Francfort, sur la politique à suivre dans les affaires allemandes. A la date du 12 mai 1859, il adresse à son supérieur une lettre très détaillée, dans laquelle il déclare, en propres termes, que les institutions fédérales ne valent rien pour la Prusse, qui devrait profiter des embarras de l'Autriche pour améliorer sa position, s'émanciper de la diète germanique, n'agir que sous la seule inspiration de ses intérêts. Il faut, dit-il, être d'abord Prussien et ne devenir Allemand que lorsque la Prusse aura formé une union plus avantageuse avec ses autres confédérés. « Notre position actuelle dans la Confédération », écrit-il en terminant, « est un mal que nous serons obligés de « guérir tôt ou tard *ferro et igne*. »

Pour le moment il prêchait dans le désert. Le prince-régent, placé dans l'alternative de combattre aux côtés de l'empereur Napoléon contre l'Autriche, ou de devenir l'allié de sa rivale en Allemagne, penchait de ce dernier côté et proposait sa médiation armée sur la base de l'intégrité territoriale de l'Autriche. M. de Bismarck, qui était tombé gravement malade à Saint-Pétersbourg, ne prit aucune part aux pourparlers qui s'engagèrent entre la Prusse, la Russie et l'Angleterre et que venait d'ailleurs rendre inutiles la brusque conclusion de l'armistice de Villafranca entre l'Autriche et la France. Après la guerre, on trouve M. de Bismarck fréquemment auprès du prince-régent. Il confère avec lui à Bade et l'accompagne dans les entrevues de Varsovie, sans influencer d'une manière sensible la politique de son maître, qui, à cette

époque, ne s'était pas encore familiarisé avec la politique de M. de Cavour, politique condamnée comme révolutionnaire dans une dépêche officielle de M. de Schleinitz.

L'entrevue du prince-régent avec l'empereur d'Autriche, au mois de juillet 1860, à Tœplitz, inquiète M. de Bismarck, qui est retourné à son poste de Saint-Pétersbourg. Le bruit transpirait que le régent s'était engagé de vive voix à défendre l'Autriche contre une agression nouvelle de la France. M. de Bismarck en augure mal : l'Autriche, dit-il, rassurée du côté de la Vénétie, saura provoquer de la part de la France une agression qui obligera la Prusse à tirer l'épée. Ce qu'il écrit à des amis en Prusse, il ne craint pas de l'exprimer tout haut à Saint-Pétersbourg, bien qu'il n'ignore pas que, pour le présent, le prince-régent ne partage pas ou du moins ne professe pas les idées de son ambassadeur. Dans l'intérêt de l'Europe entière, disait-il dans les sphères officielles, il fallait affranchir l'Italie de l'influence autrichienne : ce serait là le prélude à l'affranchissement de l'Allemagne et de la Prusse de la suprématie de l'Autriche.

.Le voyant si intime avec la société russe, si passionné à combattre à Berlin les influences autrichiennes, le public était porté à lui attribuer des projets d'alliance avec la Russie et la France, ces deux adversaires de l'Autriche, c'est-à-dire de la rivale de la Prusse. Il s'en défendait, sans convaincre personne : qu'il le voulût ou non, en poursuivant sa ligne politique, il ne pouvait pas ne point aboutir à une combinaison qui mît la Russie et la France dans le jeu de la Prusse. De même que quelques années auparavant il avait combattu les préventions de Frédéric-Guillaume IV contre la dynastie napoléonienne, de même il tance vertement ses amis politiques qui prêchent la solidarité des intérêts conservateurs.

« Ce système », écrit-il le 18 septembre 1861, « est une « fiction dangereuse, tant qu'il n'y a pas réciprocité dans « tous les pays. Pratiquée isolément par la Prusse, c'est « une donquixoterie qui entrave le roi et son gouvernement « dans l'accomplissement de leur mission. » Et il s'élève avec violence contre une politique qui protège la souveraineté des princes allemands et s'enferme dans le pacte fédéral : il faut réformer tout cela, dire ce que l'on veut, créer une représentation du peuple à la diète fédérale. Ces idées qu'il communiquait dans une lettre à un ami, il venait de les soumettre par écrit au régent, devenu roi de Prusse.

Le nouveau roi, désireux de remplacer la politique timide et spéculative de son frère par une politique d'action, moins favorable au développement du régime parlementaire qu'à l'accroissement moral et matériel de la dynastie de Hohenzollern, commençait à prêter l'oreille à un ministre qui semblait avoir deviné sa pensée et venait lui indiquer les moyens de la réaliser. Depuis la mobilisation défectueuse de 1850, le roi Guillaume ne s'était occupé que de l'amélioration de l'armée, du perfectionnement de l'instrument dont il aurait à se servir un jour, soit contre la France, dont il redoutait les plans ambitieux, soit contre l'Autriche, la vieille ennemie de Frédéric le Grand, la rivale de la Prusse moderne en Allemagne. Il avait trouvé en M. de Bismarck l'homme qui comprenait le mieux ses idées tendant à relever la Prusse du rang inférieur qu'elle occupait à ce moment entre la France impériale, arbitre de l'Europe, et la monarchie des Habsbourgs, qui prétendait de nouveau à la suprématie en Allemagne. C'est à Bade, quelques semaines avant le couronnement de Kœnigsberg, que le roi Guillaume prit connaissance du programme de M. de Bismarck; il l'invita aussitôt à

développer davantage les idées qu'il n'avait fait qu'ébaucher.

Après les fêtes du couronnement, en octobre 1861, M. de Bismarck était retourné à Saint-Pétersbourg, où bientôt il se croyait oublié par le roi et négligé par le ministère, qui ne communiquait que rarement avec lui. Cependant les affaires marchaient mal à Berlin. Les projets de réforme de l'armée rencontraient des difficultés: la majorité libérale de la chambre, qui se méfiait des tendances légitimistes du roi, ne voulait consentir à voter le projet militaire qu'avec des réductions importantes et qu'en obtenant, en retour, des garanties plus solides d'un régime libéral et parlementaire. Le ministère se montrait impuissant à ramener la majorité ; le roi ne voulait rien céder ni de son projet militaire ni de ses prérogatives royales. Au commencement de 1862, il fut question de mander M. de Bismarck à Berlin. Le sachant dévoué à la royauté en même temps que le champion de projets de suprématie prussienne qui devaient plaire aux libéraux, le roi Guillaume pensait sans doute que M. de Bismarck serait le vrai homme de la situation. Toutefois cette idée fut abandonnée pour le moment, grâce surtout aux objections de M. de Bismarck lui-même. Soit que la tâche lui semblât trop lourde, soit qu'il voulût attendre que le ministère des vieux libéraux fût usé davantage, soit enfin qu'il désirât compléter son apprentissage diplomatique, il chercha et réussit à se soustraire à l'entrée au pouvoir. Le 23 mai il fut nommé envoyé à la cour des Tuileries. Il quitta Saint-Pétersbourg, où il laissa l'impression qu'il jouerait tôt ou tard un rôle important sur la scène européenne, et où il avait jeté les bases d'une alliance qui devait, pendant de longues années, peser d'un poids considérable dans les affaires du monde.

L'empereur Napoléon, à qui il présenta ses lettres de créance le 1er juin, le reçut avec une grande bienveillance, que M. de Bismarck avait d'ailleurs bien méritée. Il a été rapporté plus haut que l'ancien ministre de Prusse à Francfort avait eu occasion de prouver qu'il n'était pas un adversaire, de parti pris, de l'empereur. Le fait que cette conduite lui était dictée par son inimitié envers l'Autriche ne pouvait pas en affaiblir le prix aux yeux du souverain français. Bien au contraire, l'homme politique qui annonçait le projet de changer la position de la Prusse en Allemagne, devait paraître un auxiliaire involontaire ou conscient des projets de remaniement de la carte d'Europe caressés par Napoléon III. Lors de ses visites aux Tuileries en 1855 et en 1857, ainsi qu'on l'a vu plus haut, M. de Bismarck avait pu entretenir le souverain français des affaires allemandes et les lui présenter sous le jour le plus favorable aux intérêts de la Prusse. Sans doute il n'avait pas soutenu la politique autrichienne pendant la guerre d'Orient et avait ainsi indirectement contrecarré la politique des puissances occidentales. Mais l'empereur ne lui tenait pas rigueur de cette attitude, en l'expliquant par les dispositions personnelles de Frédéric-Guillaume IV; et, ayant, au lendemain du traité de Paris, recherché lui-même l'amitié du czar, il ne pouvait plus en vouloir à celui qui, partisan de l'entente intime entre la Prusse et la Russie, devenait ainsi un excellent intermédiaire d'une combinaison unissant ces deux puissances à la France. M. de Bismarck avait d'ailleurs, depuis lors, bien mérité de la cour des Tuileries. Ayant été en 1857 le négociateur dans l'affaire de Neuchâtel, il avait fait valoir à Berlin les bons procédés de l'empereur, combattu auprès du roi les influences anti-françaises de son entourage, plaidé

la cause de l'empire napoléonien, préparé la visite impériale à Berlin, qui avait été empêchée seulement par la maladie du roi. Lors de la guerre d'Italie, il avait fait de grands efforts pour combattre les influences autrichiennes cherchant à entraîner le prince-régent dans une guerre à côté de l'Autriche. Beaucoup de compatriotes de M. de Bismarck l'avaient accusé, alors qu'il était ambassadeur à Saint-Pétersbourg, de projeter une alliance avec la France et la Russie ; si le soupçon était mal fondé, il n'était pas moins constant que l'opinion lui attribuait cette pensée, ce qui prouvait qu'elle ne la croyait pas contraire à ses idées.

Ce n'était pas tout. M. de Bismarck avait ménagé à l'empereur les entrevues, auxquelles il tenait beaucoup, avec le prince-régent, plus tard le roi Guillaume, à Bade et à Compiègne [1]. Ce n'avait pas été la faute de M. de Bismarck, si l'entrevue de Bade n'avait pas tourné presque à un échec pour l'empereur. Par contre, la visite à Compiègne, à la veille du couronnement du roi Guillaume, avait été la première phase d'un rapprochement qui fut constaté, bientôt après, dans les discours du trône des deux souverains.

Enfin, il y avait entre Napoléon III et M. de Bismarck une entière communion d'idées, qu'ils ne s'avouaient pas toujours, mais dont ils avaient conscience et qui formait un puissant lien d'attraction entre eux. L'un et l'autre tenaient à marcher avec le mouvement d'idées du jour, à faire des aspirations nationales la base de leur politique, mais à agir par eux-mêmes, pour le peuple et le moins possible par le peuple. Ils acceptaient le régime représentatif, mais repoussaient le régime parlementaire. Ils admettaient les

1. V. *l'Empereur Guillaume et son règne*, pp. 60 à 63 et 75.

assemblées issues du suffrage universel, à condition que les attributions en fussent renfermées dans des limites restreintes. Enfin l'un et l'autre adoptaient le principe des nationalités en vue de remanier la carte de l'Europe : Napoléon III pour contenter l'Italie et agrandir la France, M. de Bismarck pour accroître le domaine de la dynastie de Hohenzollern sous le drapeau de l'unité nationale allemande.

Ce qui précède explique l'intimité des rapports qui subsistait entre ces deux personnages pendant la courte ambassade de M. de Bismarck. Il considérait, dès le début, son séjour à Paris comme passager et pouvant à tout moment être abrégé par son avènement au pouvoir à Berlin. Il voyait que les dissentiments entre la chambre prussienne et le ministère commençaient déjà à affecter le trône et que le roi Guillaume, mal défendu par ses ministres libéraux, cherchait un homme pour le tirer d'embarras. M. de Bismarck, dans sa correspondance avec sa famille et ses intimes, a toujours prétendu qu'il avait fui le pouvoir et que ce n'est que par dévouement personnel, comme un vassal obéissant à l'appel de son souverain, qu'il se crut tenu de prêter ses services au roi. Quoi qu'il en soit, dans le cours d'un voyage d'agrément dans le midi de la France, il reçut, à la fin du mois de juillet 1862, une dépêche qui le mandait à Berlin.

CHAPITRE TROISIÈME

CONFLIT AU DEDANS, GUERRE AU DEHORS

1862-1866

I

Réaction des dernières années du règne de Frédéric-Guillaume IV. — Changements dans les idées de M. de Bismarck. — Espérances exagérées du peuple à l'avènement du prince-régent. — Politique flottante. — Revendications parlementaires. — M. de Bismarck désavoue le programme du parti féodal. — Différend entre le ministère et la chambre. — Résistance à la réorganisation de l'armée. — Le roi Guillaume appelle M. de Bismarck au ministère. — M. de Bismarck se charge d'avoir raison de l'opposition. — Il demande conseil à M. de Beust. — Il a besoin de l'armée pour réaliser ses vues politiques. — La politique de fer et de sang. — Il s'appuie sur la chambre des seigneurs. — Le conflit s'accentue. — Méfiance à l'égard de la politique extérieure. — Mesures réactionnaires. — Le prince royal les désapprouve.

L'avènement du prince de Prusse à la régence, en novembre 1858, avait produit une certaine détente des esprits. Les dernières années du règne de Frédéric-Guillaume IV avaient été marquées par un système de réaction qui n'avait ménagé aucun parti et ne s'était même pas arrêté devant la personne du prince de Prusse, héritier présomptif du trône. Le roi, autant qu'il avait embrassé avec précipitation, en

mars 1848, le mouvement libéral et national allemand du jour, semblait autant avoir hâte de recouvrer la partie du pouvoir qu'il avait abandonnée aux chambres. Il avait trouvé pour cette politique des soutiens ardents et zélés dans le parti féodal, et un auxiliaire dévoué dans son président du conseil, M. de Manteuffel.

De son observatoire de Francfort, M. de Bismarck, à mesure qu'il avançait dans la voie de la destruction des institutions fédérales, n'était pas sans reconnaître qu'avec ce projet tant soit peu révolutionnaire jurait la politique pratiquée à l'intérieur et soutenue avec ardeur par ses amis politiques. Le prince de Prusse, dès son avènement à la régence, rompit brusquement avec le ministère Manteuffel, en partie parce qu'il désirait éloigner des adversaires personnels, en partie dans le but de se concilier le parti libéral modéré qui réunissait dans le même programme le développement des libertés publiques et l'établissement de l'unité allemande sous la direction de la Prusse. Le changement de ministère avait produit un excellent effet, mais en même temps éveillé des espérances exagérées. On avait oublié que le régent, de tout temps partisan de l'autorité royale, n'avait que difficilement cédé devant le courant populaire qui avait ébranlé le régime absolu. De même encore on ne se rendait pas compte que les circonstances extérieures et militaires qui avaient déterminé le roi Frédéric-Guillaume IV, en 1850, à signer à Olmütz son acte de soumission à l'Autriche, n'avaient pu changer du jour au lendemain et uniquement parce qu'une autre main avait pris les rênes du pouvoir. Le programme du prince-régent annonçait un régime de sage progrès et nullement l'abdication de la couronne en faveur du parlement; il insistait principale-

ment sur la réforme et l'augmentation de l'armée; enfin il protestait contre toute suprématie violemment imposée aux autres États allemands, affirmait le respect des traités et assurait que la Prusse tendrait, par son exemple de bon gouvernement, à ne faire que des conquêtes morales. Pendant longtemps, l'opinion libérale s'illusionna sur la portée de ce programme, dans lequel elle se complaît à relever les passages répondant le mieux à ses aspirations, et à interpréter dans le sens le plus favorable les points obscurs ou opposés aux vœux populaires. Il fallut bien se rendre à l'évidence, lorsqu'on vit le nouveau ministère se borner à supprimer les procédés tracassiers et intolérants de ses prédécesseurs, sans changer le fond des choses, en même temps qu'il affectait une attitude des plus réservées dans la question nationale allemande. L'opposition commença à se manifester, en 1859, lors de la guerre d'Italie; elle s'émouvait de la politique du régent, flottant entre ses obligations de confédéré de l'Autriche et le courant national, qui le poussait à profiter des embarras de cet empire pour établir l'unité allemande avec l'hégémonie prussienne.

Cette guerre, avec ses conséquences, avait réveillé en Allemagne tous les souvenirs de 1848 et suscité une immense agitation. Le prince-régent, indécis sur le parti qu'il devait prendre à l'égard de ce mouvement, hésitant sur le choix de son système d'alliances extérieures, était parfaitement d'accord avec lui-même sur ce point que, le signal des remaniements territoriaux une fois donné, l'Allemagne et la Prusse se trouveraient tôt ou tard placées dans des conditions difficiles, dangereuses, qui réclameraient l'existence d'une armée considérable et fortement organisée. Là s'arrêtait pour le moment toute sa sollicitude; telle fut la tâche qu'il

imposait au nouveau ministère, et c'est là qu'il attendait le patriotisme des chambres. Le parti libéral n'était pas, de prime abord, opposé aux projets militaires du régent. Mais, incertain qu'il était de la direction nouvelle qui allait être donnée à la politique extérieure, remarquant même à ce sujet des hésitations de mauvais augure, habitué à voir dans les officiers les représentants du régime féodal, et craignant que l'augmentation de l'armée ne servît qu'à renforcer le militarisme, ce parti demandait des garanties et notamment la mise en pratique des institutions constitutionnelles, c'est-à-dire l'adoption d'un régime qui, en plaçant le ministère sous la dépendance de la majorité parlementaire, restreindrait ainsi les droits de la Couronne.

Ces tendances, qui s'étaient manifestées au cours de la régence, avec plus ou moins d'énergie, dans les rapports du parti libéral avec le ministère, avaient mécontenté le prince et, par suite, opéré un rapprochement entre lui et le parti féodal qui n'avait pas vu d'un bon œil la faveur dont l'élément libéral semblait jouir à la nouvelle cour. Les revendications libérales relativement au régime parlementaire furent pour beaucoup dans la résolution du roi Guillaume de renouveler, à l'occasion de son avènement, la cérémonie du sacre, qui n'avait eu lieu qu'une seule fois, en 1701, quand Frédéric Ier, de sa seule initiative et par sa seule volonté, avait pris le titre royal.

Au mois de septembre 1861, quelques semaines avant le couronnement de Kœnigsberg, des élections générales eurent lieu pour la chambre des députés. Le parti féodal y participa avec un programme qui condamnait dans les termes les plus absolus le mouvement unitaire de l'Allemagne, en même temps qu'il protestait contre l'établissement du

régime parlementaire. Ce programme contenait toutes les idées que M. de Bismarck avait défendues autrefois et qu'il repoussait maintenant, ainsi qu'il le confessait dans une lettre à un de ses amis. Les élections ne furent pas favorables au ministère de « la nouvelle ère », comme on appelait la période de la régence avec ses allures libérales. Ce ministère, en présence d'une majorité incertaine, profita de la première occasion pour sortir d'une situation embarrassante. Il n'avait plus d'autorité auprès du roi, puisqu'il ne pouvait s'appuyer sur la chambre : elle lui reprochait son infidélité à l'égard du parti libéral dont il était une émanation. Prenant pour prétexte un vote par lequel la chambre des députés avait protesté contre les virements du budget et réclamé une plus grande spécialisation des articles budgétaires, le ministère proposa au roi et obtint, le 11 mars 1862, la dissolution. Quelques jours après, le ministère libéral fut congédié à son tour et remplacé par un cabinet dont les membres appartenaient en majeure partie au parti féodal. Plus le roi allait à droite plus le pays allait à gauche. Les nouvelles élections donnèrent une forte majorité au parti progressiste, au détriment des fractions conservatrices et des vieux libéraux. Malgré ce résultat et bien qu'aucun des ministres n'eût été élu, le roi maintint son ministère, tandis que la chambre prit ses présidents dans les rangs de la majorité libérale.

Le roi, à ce moment, entrevoyant la résistance que la chambre allait opposer à la réorganisation de l'armée, cherchait des hommes qui pussent faire passer ce projet sans qu'il fût obligé de se soumettre aux exigences libérales, mais aussi sans violer ouvertement la constitution. Il avait commencé à créer quelques nouvelles formations régimentaires,

sans faire demander au préalable les crédits nécessaires. La chambre les avait agréées, mais en portant les dépenses au budget extraordinaire et en réclamant la présentation d'une loi générale sur la réforme de l'armée. Cette loi n'ayant pas été présentée dans la session qui venait de s'ouvrir, la commission du budget, malgré le langage comminatoire du ministre des finances, proposa la radiation des frais de réorganisation, et la majorité émit, le 23 septembre, un vote dans ce sens.

Le conflit constitutionnel était déclaré. Le roi se sentait personnellement atteint par le vote de la chambre; il voyait se vérifier les objections qu'il avait exprimées en 1845 contre les projets constitutionnels de son frère. Le parlement, avait-il dit, discutera l'armée et en affaiblira le prestige en même temps que l'autorité royale. L'événement venait de justifier ces craintes, mais jusqu'à un certain degré seulement. La chambre demandait surtout la reconnaissance formelle de son droit budgétaire : en lui donnant satisfaction sur ce point, on pouvait éviter le conflit. Il n'était pas dans les idées du roi de faire au régime parlementaire une concession qui, comme il le croyait, ne serait que le commencement d'une série d'autres. Il aimait mieux rompre. Les hommes qui eussent voulu assumer la tâche d'une politique de résistance furent rares. Le roi avait songé, parait-il, un moment à M. de Beust, qui naguère avait terminé avec succès une campagne de résistance aux chambres saxonnes. Finalement il choisit, pour l'exécution de ses desseins, M. de Bismarck.

On a vu plus haut que ce dernier s'attendait depuis quelque temps à être appelé par le roi. Mandé à Berlin, il fut nommé le 23 septembre ministre d'État, chargé par intérim de la présidence du ministère. L'appel lui arrivait mal à

propos. Il aurait préféré n'entrer au ministère qu'après le règlement de la question militaire et seulement pour prendre la direction de la politique extérieure. Royaliste avant tout, animé des sentiments d'un vassal tenu de suivre le souverain dans la bataille, il obéit à l'appel du roi. Celui-ci avait hésité, en raison de l'impopularité du personnage, à confier à M. de Bismarck la direction du pouvoir. Il avait craint aussi que le futur ministre ne lui fît des conditions ; il n'en fut rien. Un moment M. de Bismarck avait parlé de quelques concessions qui pourraient être faites dans la question militaire; le roi s'y refusa, objectant avec humeur que, s'il avait voulu faire des concessions, il aurait pu garder son ancien ministère. En recevant M. de Bismarck dès son retour, le souverain était agité et témoignait en même temps un certain découragement; il appréhendait quelque conflit sanglant, des catastrophes tragiques comme l'histoire en offre plusieurs exemples. M. de Bismarck tranquillisa son maître, en l'assurant que personne en Prusse ne songeait à faire une révolution, et qu'en ce qui concernait la chambre, il se chargeait de montrer la façon dont il fallait traiter les gens de l'opposition. C'est là aussi ce qu'il disait, quelques semaines plus tard, à l'empereur Napoléon, en lui présentant ses lettres de rappel. Il riait de l'analogie que ce souverain prétendait découvrir entre la position de M. de Bismarck et celle du prince de Polignac sous le règne de Charles X.

L'entourage du roi et le parti féodal, en général, firent bon accueil à M. de Bismarck : ils voyaient en lui l'homme qui allait en finir avec le parti libéral et parlementaire. Ses anciens amis politiques, malgré tout ce qui avait transpiré de sa conduite à Francfort, ne pouvaient se persuader qu'il ne revînt pas à Berlin avec les idées du député de la diète

prussienne de 1847. A la cour, on disait qu'on se servirait de lui pour faire passer la loi sur l'armée, après quoi on le renverrait afin de l'empêcher de faire la guerre à l'Autriche. Dans ces régions, en effet, on était mieux édifié sur ses projets d'avenir, qui d'ailleurs n'étaient pas restés un secret pour la diplomatie européenne. Pendant son ambassade à Paris, il avait fait une courte visite à Londres, où il n'avait pas caché aux ministres de la reine que bientôt probablement il serait obligé de prendre la direction du pouvoir. Sa première tâche serait alors, conformément au désir du roi, de réorganiser l'armée, projet que celui-ci ne pouvait accomplir avec ses conseillers actuels. L'armée une fois formée et dressée, M. de Bismarck saisirait la première occasion pour dissoudre la Confédération Germanique, déclarer la guerre à l'Autriche, supprimer les petits États et donner à l'Allemagne l'unité nationale sous la direction de la Prusse. Une autre fois il avait dit à lord Palmerston, qui n'en revenait pas de son étonnement, qu'au besoin il se chargerait de gouverner avec une minorité des chambres.

Devant le monde officiel allemand il n'affichait point de pareils projets ; bien au contraire, il s'élevait contre la mauvaise foi de ceux qui les lui attribuaient. Il cherchait même à lier de bons rapports avec ses antagonistes dans les petits États, entre autres avec le baron de Beust, président du ministère saxon. Quelques semaines après son avènement au ministère, le 10 octobre 1862, M. de Bismarck écrit en termes amicaux au ministre saxon dont il avait naguère demandé l'éloignement ; il le prie de lui donner des conseils dans les circonstances critiques du moment. « Je n'ai pas besoin de vous assurer », dit-il à M. de Beust, « que je suis absolument éloigné de tous « ces projets aventureux que mes adversaires dans la presse

« m'attribuent. Je n'éprouve pas le moindre désir de pousser « la Prusse dans les voies de la politique sarde, et si quelqu'un, « dans ma position, en avait la velléité, il lui manquerait les « premières conditions pour traduire la théorie en pratique. »

De prime abord, il essaya de gouverner avec la majorité libérale, c'est-à-dire d'obtenir d'elle la sanction du projet royal de réforme de l'armée. Il affirmait qu'il n'était plus l'homme du parti féodal, qu'il était obligé de contenter le roi afin d'avoir le crédit nécessaire pour la réalisation de ses propres intentions; il faisait par là allusion à ses projets de politique extérieure, sans réussir à se faire comprendre ni à vaincre la méfiance que les libéraux nourrissaient à son égard. Cette méfiance était partagée même par le prince royal, qui envisageait avec appréhension la politique, sur le point d'être inaugurée, des coups de violence contre la chambre. Dans cette assemblée le parti féodal ne comptait que de rares membres, qui, d'ailleurs, ne croyaient pas au triomphe du nouveau ministre et s'en méfiaient même à cause des sympathies qu'on lui connaissait pour Napoléon III et le comte de Cavour.

Tous ces obstacles ne l'arrêtèrent point. Sa première démarche auprès de la chambre était, en apparence, toute conciliante. Le gouvernement, disait-il dans la séance du 29 septembre, en présence du rejet du budget militaire pour 1862, devait prévoir un sort analogue pour celui de 1863 et, tout en maintenant ses propositions, il préférait retirer son budget afin de le présenter plus tard de nouveau en même temps que la loi sur le service militaire; il promettait en outre qu'à l'avenir la loi des finances serait présentée assez tôt pour pouvoir être votée avant le commencement de l'exercice auquel elle s'appliquait. En procédant ainsi, il entendait séparer la question de l'organisation militaire de celle du

droit budgétaire de la chambre. Dans la commission des finances, il s'attachait à dissiper les alarmes des libéraux. Il ne fallait pas prendre le conflit trop au tragique, ne pas se laisser dominer par l'opinion des journaux, mais la dominer et la diriger. Il rappelait le rôle que la Prusse était appelé à jouer en Allemagne, où l'on faisait moins de cas du libéralisme de la Prusse que de sa force. Le libéralisme était bon pour les petits États qui n'avaient pas à accomplir la grande tâche de la Prusse. « La Prusse », disait-il, « doit concentrer « sa force et la réserver pour le moment propice qu'elle a « déjà une fois manqué ; les frontières de la Prusse ne sont « pas favorables. Les grandes questions de l'époque ne se « décident pas par des discours et des votes de majorité, « mais par le fer et le sang. »

Ces admonestations et ces allusions n'eurent aucun succès. Ne devinant pas les pensées intimes du nouveau ministre, ne le croyant pas d'ailleurs disposé à reprendre la politique nationale de 1849, qu'il avait combattue à outrance, enfin plaçant le droit constitutionnel des chambres au-dessus de toute considération de politique extérieure, la majorité adopta, le 7 octobre, deux résolutions, l'une demandant la présentation immédiate du budget de 1863, l'autre déclarant d'avance inconstitutionnelle toute dépense qui serait faite après avoir été rejetée par la chambre. Elle repoussa un amendement de compromis qui obligeait le gouvernement, en attendant le vote du budget, à demander un crédit provisoire et extraordinaire. Ce fut en vain que M. de Bismarck insista pour qu'on s'abstînt pour le moment de discuter les théories de droit, de les abandonner à la pratique, de ne pas opposer interprétation à interprétation : 251 voix contre 36 votèrent contre le ministère.

Le lendemain 8 octobre, le roi répondit à ce vote en nommant définitivement M. de Bismarck président du conseil et ministre des affaires étrangères. M. de Bismarck réalise aussitôt son projet naguère confié aux ministres anglais : il inaugure le règne des minorités. A défaut de la chambre il s'appuie sur la chambre haute, où ses coreligionnaires politiques d'autrefois sont en majorité. Cette assemblée annule le vote de la seconde chambre, qu'elle accuse d'avoir méconnu les droits des deux autres pouvoirs législatifs, et vote le budget tel qu'il a été présenté par le gouvernement à la chambre des députés. Celle-ci répond à ce vote en le déclarant inconstitutionnel, nul et non avenu. Le 13 octobre M. de Bismarck clôt la session par un discours dans lequel il dit que, le budget n'ayant pu être établi conformément aux termes de la constitution, le gouvernement se croit obligé de pourvoir d'office aux dépenses publiques en en attendant la sanction ultérieure par les chambres.

Le conflit, à partir de ce moment, allait en s'aggravant. La session qui s'ouvrit au mois de janvier 1863 fut grosse d'incidents. Le président de la chambre l'inaugura par un discours véhément, accusant le ministère d'avoir violé la constitution; l'adresse au roi répétait cette accusation. Dans le débat, M. de Bismarck, à son tour, accusa la chambre d'empiéter sur les prérogatives royales; il lui reprochait le subterfuge dont elle se servait pour masquer sa lutte contre la Couronne. La chambre, disait-il, prétendait établir seule le budget et soumettre à ses résolutions le roi et la chambre des seigneurs. Il exposait que, à défaut d'un compromis entre les trois pouvoirs, il se produirait des conflits qui étaient des questions de « puissance » ; en ce cas celui qui a la puissance « procède à son idée ». Ces dernières paroles ayant été com-

prises par un membre de l'opposition dans le sens du dicton : « la force prime le droit », M. de Bismarck, revenant à son banc, proteste contre cette interprétation, tout en reconnaissant que « les conflits devenant question de puissance et la « vie de l'État ne pouvant être tenue en suspens, celui qui « est détenteur de la puissance est obligé de s'en servir ».

D'autres propos violents furent encore échangés sur la politique extérieure. Certain membre de l'opposition contesta à M. de Bismarck jusqu'à la faculté de faire de la politique nationale allemande, et il ajouta que, même dans le cas où il le voudrait, le peuple ne le suivrait pas. Un autre député, historien célèbre, invoqua contre M. de Bismarck les souvenirs glorieux du passé de la Prusse. Un autre encore affirma que toutes les entreprises de ce ministre dans le domaine de la politique extérieure étaient frappées d'avance de stérilité; la Prusse sera condamnée à voir l'Allemagne se ranger sous la direction de l'Autriche.

Le roi répondit à l'adresse par un message non contresigné, repoussant toutes les récriminations de la chambre contre son gouvernement et l'accusant de vouloir faire seule la loi.

Quelques mois après, des conflits personnels s'élevèrent entre la chambre et les ministres ; de nouvelles adresses furent à cette occasion envoyées au roi, qui y répondit dans les termes les plus sévères, en approuvant ses ministres qui ne voulaient plus assister aux débats. Il fallait, dans cet état de choses, prononcer la clôture de la session ; elle eut lieu le 27 mai.

L'intervalle parlementaire fut mis à profit par le ministère pour adopter une série de mesures répressives. Une ordonnance royale, suspendant la liberté de la presse, soumit les journaux à un régime administratif copié sur le décret

impérial français de 1852. Des mesures non moins rigoureuses furent prises contre les fonctionnaires suspects d'opposition. Des poursuites furent intentées contre les députés pour leurs discours contre les ministres, et les jugements d'acquittement, prononcés en deux instances, furent cassés et transformés en arrêts de condamnation par la cour suprème, à laquelle, pour les besoins de la cause, furent adjoints des conseillers supplémentaires et dévoués au ministère.

Le prince royal, qui désapprouvait hautement ces mesures et les critiqua dans une lettre au roi, fut momentanément éloigné. M. de Bismarck, qui les assumait officiellement, prétendait, il est vrai, en rejeter la responsabilité sur ses collègues de la justice et de l'intérieur. Cependant, comme président du conseil, en les laissant exécuter, il les endossait implicitement. Les difficultés intérieures qu'il voyait ainsi s'accentuer et s'aggraver, il espérait les vaincre par quelque acte de politique extérieure. N'avait-il pas écrit naguère de Francfort à M. de Manteuffel que le peuple prussien oublierait ses griefs contre la politique intérieure, s'il acquérait la certitude que sa grandeur extérieure était l'objet de la sollicitude du gouvernement?

II

M. de Bismarck projette de reprendre pour son compte l'idée de l'unité nationale, autrefois combattue par lui. — Le projet ne répond pas aux principes conservateurs de son parti. — Il suit l'exemple du comte de Cavour. — Concordance entre ses visées et les aspirations du parti libéral. — Sommation à l'Électeur de Hesse. — Le projet de ré-

forme fédérale de M. de Beust rejeté par la Prusse. — M. de Bismarck met le cabinet de Vienne en demeure de s'entendre avec lui. — L'Autriche refuse et prend en main la question fédérale. — L'empereur François-Joseph et le roi Guillaume à Gastein. — L'Autriche propose de convoquer un congrès des souverains à Francfort. — Hésitations du roi Guillaume. — M. de Bismarck l'emporte. — Réunion du congrès. — Le roi refuse de s'y rendre, malgré les conseils de sa famille. — Le projet de réforme autrichien voté par le congrès. — La Prusse refuse d'y adhérer et propose un parlement national. — M. de Bismarck fait appel à l'opinion publique. — Conflit avec la chambre au sujet de la question de Pologne. — L'opinion publique hostile à la Russie. — La convention russo-prussienne et les puissances occidentales. — La chambre prussienne condamne la convention. — Discours violents de l'opposition.

On a vu, dans le chapitre précédent, comment M. de Bismarck, peu de temps après son arrivée à Francfort en 1851, dépouilla graduellement l'homme du parti féodal et s'appropria peu à peu les idées d'unité nationale qui avaient trouvé leur expression d'abord dans le parlement allemand de Francfort en 1848, puis dans le projet d'union fédérale de M. de Radowitz. M. de Bismarck et tout son parti avaient puissamment contribué à faire échouer ces projets, qu'ils déclaraient révolutionnaires, en soutenant auprès de Frédéric-Guillaume IV l'opposition diplomatique des cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg.

A Francfort, sous le coup de ses conflits personnels avec ses collègues autrichiens, en présence de la politique du prince de Schwarzenberg tendant à reléguer la monarchie du grand Frédéric au second rang, il conçut l'idée de reprendre, au profit de la Prusse, l'idée de l'unité nationale, d'enlever ce moyen de popularité au parti libéral, qui en était le premier auteur, et d'offrir la suprématie en Allemagne au peuple prussien en échange du régime parlementaire qu'on lui refu-

sait au nom du principe monarchique et conservateur. Son esprit, qui n'était pas exempt d'une certaine dose d'élément révolutionnaire, ne s'arrêtait pas à l'objection que ce qu'il méditait répondait encore moins que le parlementarisme aux principes conservateurs de son gouvernement : il voyait un but profitable à son souverain et à son pays et il y marchait résolument, ne tenant pas à être loué pour la stabilité de ses opinions. Il gémissait de l'inaction de son gouvernement, tandis que les adversaires de la Prusse agissaient et que lui-même se sentait le besoin irrésistible d'agir. « Je ne suis pas de ceux », dira-t-il plus tard, « qui n'ap-« prennent rien avec les années. » Au bout de huit ans il s'était convaincu qu'on ne réussirait pas par des moyens diplomatiques à déterminer l'Autriche à abdiquer en Allemagne, ni les États secondaires de la Confédération à céder leurs droits de souveraineté à la Prusse, et il se familiarisa avec l'idée de marcher sur les traces du comte de Cavour, puissant initiateur de l'œuvre de l'unité italienne. Le programme du prince-régent de 1858 devait lui paraître insuffisant en ce qu'il assurait que la Prusse ne prétendait faire en Allemagne que des conquêtes morales; en revanche il approuvait la partie de ce programme relative à la réorganisation militaire, et c'est pourquoi il mettait tant d'ardeur à défendre ce projet du roi Guillaume contre le parti de l'opposition. Si le roi l'avait gagné pour confectionner l'instrument, M. de Bismarck se promettait, de son côté, de gagner peu à peu le roi, qui hésitait, pour faire usage de l'instrument au service de sa politique d'expansion en Allemagne.

Dans ces idées d'unité allemande et de suprématie prussienne, M. de Bismarck se rencontrait sans doute avec l'opinion libérale, mais en partie seulement Il en voulait la réa-

lisation par l'initiative royale; les libéraux demandaient que rien ne se fît en dehors du parlement. Il pensait vaincre l'Autriche, soit avec l'aide, soit sous le bénéfice de la neutralité de la France et de la Russie; eux, ils condamnaient d'avance toute connivence, toute alliance avec ces puissances. Certes ils ne voulaient pas plus que lui défendre les possessions italiennes de l'Autriche; mais, disaient-ils, il fallait soutenir l'Italie et la soustraire à l'alliance française. Avant tout, ajoutaient les libéraux, il fallait être libéral à l'intérieur. On a vu que M. de Bismarck entendait dédommager le peuple prussien du manque de liberté, par l'inauguration d'une politique d'action au dehors. Bien au contraire, les libéraux voulaient que le gouvernement établît d'abord chez lui un régime de liberté avant de procéder à la création de l'unité allemande sous le sceptre prussien. Hors de là, concluaient-ils, aucun grand succès à l'extérieur ne serait possible.

Voilà sous quels auspices M. de Bismarck prit, en septembre 1862, la direction de la politique extérieure de la Prusse. Son premier acte n'était pas de nature à déplaire aux libéraux. L'Électeur de Hesse-Cassel vivait depuis longtemps en conflit avec ses États. La diète germanique, restaurée en 1850 par l'Autriche, avait pris parti pour le prince, tandis que la Prusse, alors sous le régime de M. de Radowitz, défendait les États et était près d'engager, à cette occasion, la guerre contre l'Autriche et ses alliés. La Prusse renonça à cette attitude par la convention d'Olmütz, et, comme on a pu le voir, M. de Bismarck, à cette époque, dans un discours à la chambre de Berlin, avait donné raison à l'Électeur contre ses sujets rebelles. Les conflits s'étant renouvelés plus tard à Cassel, l'intervention de la diète germanique fut invoquée, et, au mois de mai 1862, la Prusse, qui s'était pro-

noncée naguère contre l'Électeur, se mit d'accord avec l'Autriche et la diète pour sommer ce prince de rétablir la constitution de 1831, illégalement abrogée. Le conflit, qui se termina par l'exécution de l'arrêté fédéral par l'Électeur, éclata de nouveau au mois de novembre, au moment où M. de Bismarck venait de prendre la direction des affaires. Le nouveau président du cabinet prussien, par une singulière contradiction avec son attitude à l'égard de ses propres chambres, laissa de côté les considérations du principe monarchique pour donner raison aux États hessois contre leur souverain. Il envoya à Cassel un simple courrier de cabinet, porteur d'une note qui enjoignait à l'Électeur de se conformer à l'arrêté fédéral du mois de mai et d'entrer en composition avec ses États en vue de rétablir une situation légale. « Le gouver- « nement royal », disait cette note, en se servant d'un argument que la Prusse devait quelques années plus tard employer dans une circonstance plus grave pour l'Électeur, « ne saurait, dans son propre intérêt, tolérer entre les « deux parties de sa monarchie, au centre de l'Allemagne, « un foyer d'agitations et de troubles qui se renouvellent « sans cesse. » Il menaça l'Électeur d'une éxécution fédérale ou, au besoin, d'une action isolée de la part de la Prusse, qui consulterait alors les agnats du prince concernant les garanties à demander contre le retour des ces conflits. Cette fois l'Électeur se soumit, en appelant au pouvoir des ministres appartenant au parti libéral, dont les idées anti-dynastiques devaient seconder plus tard la politique de M. de Bismarck.

A son avènement au ministère, M. de Bismarck avait trouvé la question de la réforme fédérale engagée à la diète de Francfort. Un projet, présenté par M. de Beust, ministre saxon, était, depuis l'automne de 1861, l'objet de vives

discussions entre la Prusse et le parti autrichien. M. de Bismarck, accentuant l'opposition de ses prédécesseurs, déclara que la Prusse ne se soumettrait à aucun vote de la majorité, et que celle-ci, en passant outre, obligerait la Prusse à se retirer de la diète. Intimidée, la majorité, dans la séance du 23 janvier 1863, repoussa la proposition autrichienne.

Déjà quelques semaines avant, M. de Bismarck avait ouvert la campagne diplomatique contre l'Autriche par deux entretiens qu'il avait eus avec le comte Karolyi, ministre de l'empereur à Berlin, et avec le comte de Thun, ministre d'Autriche à Saint-Pétersbourg, de passage dans la capitale prussienne. Il s'était plaint amèrement des procédés du cabinet de Vienne, qui voulait dominer la Prusse, à l'aide de votes de majorité et étendre son influence sur des États qui, par leur position géographique, appartenaient à la sphère d'action de la Prusse. Il s'était attaché à les convaincre que désormais l'Autriche ne pourrait compter sur l'appui de la Prusse dans ses embarras extérieurs qu'autant qu'elle s'entendrait avec elle sur les affaires allemandes. Il avait conclu en rendant l'Autriche et ses alliés responsables du conflit que leurs procédés pourraient provoquer.

M. de Bismarck ayant fait de ces entretiens l'objet d'une circulaire diplomatique qu'il adressa le 24 janvier à ses agents et qu'il livra aussitôt à la publicité, le cabinet de Vienne lui fit, le 28 février, une réponse très aigre qui fut également rendue publique. Le conflit alla ainsi en s'aggravant.

La situation n'était pas mauvaise à ce moment pour le cabinet de Vienne. M. de Bismarck et son maître avaient à lutter avec des embarras intérieurs, et ils avaient mis le comble à leurs pratiques impopulaires en prêtant leur concours à la Russie contre les Polonais. L'opinion publique, se

détournant de la Prusse, revenait à l'Autriche, qui avait fait cause commune avec les puissances occidentales contre la Russie, et les petits États allemands se rapprochaient d'autant plus volontiers de la cour de Vienne que celle-ci par cette alliance occidentale semblait s'être fortifiée, tandis que la Prusse se trouvait isolée. Des princes allemands engagèrent l'empereur d'Autriche à prendre en main la cause de la réforme allemande, à faire les plus larges concessions à la nation, bref à s'emparer du rôle que le roi de Prusse avait tenté de jouer en 1850. Par une prompte et hardie résolution, l'empereur eût pu, en acceptant la constitution votée en 1849 par le parlement de Francfort, placer sur sa tête la couronne impériale d'Allemagne, damer le pion à M. de Bismarck et mettre la politique prussienne en échec.

De telles résolutions n'étaient pas dans le tempérament des hommes d'État autrichiens, qui d'ailleurs ne croyaient pas encore aux hardiesses de M. de Bismarck. Ils se bornèrent à prendre l'initiative d'un projet de réforme fédérale, concerté d'avance avec la Prusse. D'après ce projet, l'empereur, d'accord avec le roi Guillaume, devait inviter les souverains allemands à un congrès, qui arrêterait les bases de la nouvelle organisation fédérale.

L'empereur François-Joseph, rendant le 2 août visite au roi Guillaume, qui terminait une cure à Gastein, lui parla aussitôt de son projet. Il critiqua sévèrement l'ordre de choses existant, annonça son intention de convoquer pour le 16 août un congrès des souverains et pria le roi de se rendre à cet appel, et même, s'il le voulait, d'adresser, en commun, avec l'Autriche, une invitation aux autres princes. Le roi, dans ce premier entretien, se déclara prêt à cooperer avec

l'empereur dans le sens de ses projets, mais demanda à remettre au lendemain sa réponse définitive. En l'abordant le 3, et en lui communiquant un mémoire détaillé sur le projet de réforme, l'empereur dut s'apercevoir que le roi avait changé d'avis. Depuis la veille, en effet, celui-ci avait conféré avec M. de Bismarck, qui s'était efforcé de parer le coup dirigé contre sa politique. Sous l'empire de ces conseils, le roi fit de nombreuses objections et demanda notamment l'ajournement du congrès afin de faire examiner au préalable le projet autrichien par les ministres des divers États. L'empereur François-Joseph tenta encore de ramener M. de Bismarck, dans une audience, qu'il accorda au ministre prussien. Il dut bientôt renoncer à cette idée en entendant son interlocuteur conduire la conversation sur un ton auquel le souverain d'Autriche n'était pas habitué de la part de ses propres ministres. Cependant le roi Guillaume, bien que fortement ébranlé par des objections de M. de Bismarck, semblait encore disposé à se rallier au projet de son impérial neveu. En effet, le lendemain, dans sa visite d'adieu, il ne demandait plus qu'à réfléchir sur certains détails. « Je puis donc », dit l'empereur en terminant l'entretien, « cher oncle, vous « attendre sûrement à Francfort ? » — « Certes, répliqua le « roi, au revoir à Francfort ! » Une heure après, évidemment encouragé par cette assurance, au moment de quitter Gastein, l'empereur envoya au roi, par un aide de camp, l'invitation, datée du 31 juillet, au congrès qui devait se réunir le 16 août.

Les conseils de M. de Bismarck l'emportèrent en dernier lieu sur l'esprit du roi [1], qui déclina itérativement l'invitation. Des conseils conciliants ne lui avaient pas manqué. Le

1. V. *l'Empereur Guillaume et son règne*, pp. 77 et suiv

prince royal, appelé par télégraphe à Gastein, était d'avis qu'il était dangereux de faire défaut : si l'Allemagne, disait-il, signifiait peu sans la Prusse, la Prusse sans l'Allemagne signifierait encore moins. La reine Augusta et le cabinet anglais avaient donné des conseils dans le même sens. Avec un peu plus de prudence le cabinet de Vienne eût pu gagner la partie : la réponse du roi ne repoussait pas le congrès, elle demandait seulement un ajournement de la réunion pour donner aux deux grandes puissances le temps de s'entendre. Une dernière démarche fut faite auprès du roi par le congrès réuni à Francfort, qui envoya auprès de lui, en séjour à Bade, le roi Jean de Saxe. On se croyait près du succès. Dans un entretien des deux souverains, le roi Guillaume promit de se rendre à Francfort, et pria le roi Jean d'emporter sa réponse, qu'il allait écrire en y ajoutant certaines modifications recommandées par M. de Bismarck. Ce dernier l'emporta définitivement. Au lieu d'une acceptation, le roi de Saxe rapporta un refus : le roi Guillaume prétextait qu'on ne lui avait pas donné communication officielle du projet de réforme, et que ce qu'il en avait appris par d'autres voies le confirmait dans sa résolution de se consulter préalablement avec ses ministres.

Le congrès de Francfort adopta le projet autrichien, qui faisait une maigre part à l'élément populaire, tout en fortifiant l'influence des États secondaires au détriment de la Prusse, reléguée au second plan après l'Autriche, qui conservait ses fonctions présidiales. Ce fut là une grande faute de la diplomatie autrichienne, qui faisait ainsi la partie belle à sa rivale. M. de Bismarck repoussa ce projet, non seulement parce qu'il ne donnait pas satisfaction aux revendications prussiennes, mais surtout, — et il eut soin de le faire

connaître au public, — parce qu'il ne créait pas une vraie représentation nationale issue d'élections directes. « L'existence « et la grandeur de la Prusse, » disait certain document officiel, « sont étroitement liées à son union avec l'Allemagne, « laquelle ne saurait être réalisée qu'avec un parlement issu « d'élections populaires. » L'Autriche et la Prusse avaient pris le rôle de deux solliciteurs de la faveur populaire : la première offrant peu de chose, la seconde, qui offrait davantage, emporta le prix. Les journaux et les membres libéraux de toutes les chambres allemandes se mirent de la partie, en protestant contre l'œuvre du congrès de Francfort : ils demandaient la constitution allemande de 1849 et, à l'exemple de M. de Bismarck, un parlement directement élu par la nation.

Le premier ministre prussien comptait ne pas rester à mi-chemin. L'Autriche et les signataires de l'acte de réforme ayant de nouveau sommé le cabinet de Berlin d'adhérer à leur œuvre, en déclarant qu'elle serait, au besoin, mise à exécution sans la Prusse, M. de Bismarck n'eut pas de peine à persuader au roi que le cabinet de Vienne entendait former une ligue contre la Prusse, dont il voulait usurper la position. Le ministre prussien adressa au roi un rapport dans ce sens et, en vue d'en appeler au patriotisme des Prussiens, il proposa de dissoudre les chambres, afin que le peuple pût apporter au gouvernement l'appui de ses suffrages. M. de Bismarck, par ce procédé, espérait noyer le conflit constitutionnel dans une guerre avec l'Autriche, guerre à laquelle il poussait et pour laquelle il se préparait au printemps de 1864. Il avait trop présumé de l'élasticité d'esprit de l'opposition libérale : le présent, qu'il lui apportait aujourd'hui après le lui avoir refusé en 1849, fut accueilli par elle avec froideur.

La méfiance, que la majorité de la chambre prussienne avait témoignée dès le début à M. de Bismarck, portait également sur la politique extérieure. Elle le croyait inféodé à la politique russe, au point qu'elle se sentait presque des sympathies pour l'Autriche, tout particulièrement visée par cette politique. Elle ne voulait pas croire à la sincérité de ses projets libéraux et nationaux en Allemagne, puisque ses agissements à l'intérieur juraient avec de tels desseins. La politique suivie à l'occasion de l'insurrection qui avait éclaté au mois de janvier 1863 dans la Pologne russe devait la confirmer dans ses doutes. Dès le premier moment on put s'apercevoir que le cabinet de Berlin s'entendait avec la Russie sur des mesures de répression.

Il paraît que M. de Bismarck, au premier moment, aurait voulu conserver à la Prusse ses coudées franches, sans engagement formel avec la Russie. A la cour, le parti féodal exerçait une influence très grande sur le roi dans le sens d'une coopération effective avec la grande voisine du nord. La France et l'Angleterre s'étaient mêlées de l'affaire, raison suffisante pour que les ultra-conservateurs de Berlin prissent parti pour la Russie, la cause polonaise étant regardée comme identique avec celle de la révolution. Ces considérations influèrent aussi sur M. de Bismarck, qui, ministre depuis quelques mois seulement, ne se sentait pas encore assez solide dans sa position pour contrarier les idées du roi. Au surplus il ne voulait pas encourir la disgrâce du cabinet de Saint-Pétersbourg, un de ses futurs alliés dans la campagne contre l'Autriche. Le prince Gortschakoff, qui jusque-là s'était montré tiède à l'égard de son collègue de Prusse, se rapprocha de lui au moment où l'empereur Napoléon commit la faute inexplicable de faire cause commune avec l'An-

gleterre en encourageant les insurgés de la Pologne. Le 8 février, la Russie et la Prusse signèrent une convention qui autorisait les deux parties à poursuivre les insurgés, l'une sur le territoire de l'autre. La colère des puissances occidentales retomba sur la Prusse. Napoléon préférait s'en prendre à celle-ci plutôt qu'à la Russie. Une vive correspondance s'échangea entre Paris, Londres et Berlin. M. de Bismarck se défendait comme il pouvait, en s'appliquant à affaiblir la portée de la convention et en refusant d'ailleurs, ainsi qu'on le lui demandait, de donner des conseils à la Russie sur la ligne de conduite à suivre à l'égard des Polonais. La vérité était que, impressionné par les protestations des deux cabinets occidentaux et surtout par celles de l'opinion publique en Allemagne, le gouvernement prussien exécutait mollement la convention, qui en définitive fut abrogée de fait.

L'existence de cette convention avait transpiré parmi les membres polonais de la chambre prussienne, et plusieurs interpellations furent adressées à M. de Bismarck qui, bien malgré lui, se vit obligé d'y répondre. Les libéraux de toute nuance se joignirent aux Polonais pour attaquer avec véhémence la Russie et surtout le gouvernement prussien. Ils proclamaient que pour un pareil objet la chambre ne lui accorderait pas un écu. M. de Bismarck déclara, en réponse, que la Prusse n'avait aucun intérêt à voir s'établir sur ses frontières une Pologne indépendante; il nia d'ailleurs, — ce qui n'était pas exact, mais ce qui lui était commandé par les circonstances, — que les puissances étrangères avaient fait des représentations à la Prusse. On ne s'en tint pas là. Le 26 février, l'opposition présenta et fit adopter une motion défendant au gouvernement toute intervention en faveur de la Russie. Les orateurs les plus renommés, l'historien

Sybel, le juriste Simson, parlèrent contre M. de Bismarck. Ils flétrissent dans les termes les plus passionnés « la « complicité de la Prusse avec la chasse à l'homme » organisée par le gouvernement russe et qui révoltait toute l'Europe. Ils reprochent au gouvernement prussien de dilapider l'argent du pays pour une semblable besogne. « Nous sommes « sous le régime d'une dictature militaire, d'un gouverne- « ment d'aides de camp », dit un orateur. Le pays entier, dit un autre, proteste contre la politique extérieure et intérieure du gouvernement. M. Simson compare la politique de M. de Bismarck aux tours d'un danseur de corde : il prévoit la destruction de l'État et de la monarchie. M. de Sybel conteste à M. de Bismarck toute perspicacité, toute prévoyance ; il accuse le czar de violer, par rapport aux Polonais, les traités de 1815 ; le spectacle des libertés opprimées, dit-il, réjouit le cœur de M. de Bismarck. « Nous ferons tout ce qui sera en « notre pouvoir », ajoute cet orateur, « pour l'entraver dans « son action extérieure lors même qu'elle viserait un but utile. « Nous agissons ainsi parce que nous sommes convaincus « que ce ministère ne récoltera nulle part des lauriers. Per- « sonne ne marchera tant qu'on se trouvera avec des capi- « taines incapables, sur un vaisseau mauvais, avec M. de « Roon comme mécanicien et M. de Bismarck comme pilote. « Les neuf dixièmes du peuple sont avec nous ; nous con- « naissons et exerçons nos forces grâce auxquelles se relè- « vera un jour l'avenir de la Prusse. »

Voilà comment fut jugé à cette époque M. de Bismarck par les orateurs les plus modérés des diverses fractions du libéralisme : au cours de cette histoire on retrouvera plusieurs de ces mêmes personnages portant un jugement tout différent sur le premier ministre du roi Guillaume.

III

Les élections défavorables à M. de Bismarck. — Discours royal conciliant. — Avances inutiles. — La mort du roi de Danemarck détourne l'attention des affaires intérieures. — Caractère complexe de la question du Schleswig-Holstein. — La question se combine avec l'idée de l'unité allemande. — Plan de M. de Bismarck en vue de résoudre la question au profit de la Prusse. — Il entraîne l'Autriche. — M. de Bismarck dénonce à Vienne le mouvement des Duchés comme révolutionnaire. — Action commune des deux grandes puissances. — La diète est écartée. — Convention secrète entre l'Autriche et la Prusse. — La chambre des députés se prononce pour le duc d'Augustenbourg et contre M. de Bismarck. — Elle refuse les crédits pour l'expédition contre le Danemarck. — Nouvel arrangement avec l'Autriche. — Défaite du Danemarck. — M. de Bismarck se dégage du traité de 1852. — Conférence de Londres. — Les puissances allemandes demandent la formation d'un nouvel État sous le duc d'Augustenbourg. — Adresses pour la Prusse et pour le duc. — Séparation de la conférence. — Résultats obtenus par M. de Bismarck. — Continuation et fin de la guerre. — Entretien du duc d'Augustenbourg avec M. de Bismarck. — La presse ministérielle est hostile au duc. — Préliminaires de paix. — L'Angleterre proteste. — M de Bismarck met en avant la candidature du grand-duc d'Oldenbourg. — Il demande le rappel des troupes fédérales. — Le cabinet de Vienne soutient le duc d'Augustenbourg. — Contradictions de la politique autrichienne.

L'appel au pays, que le roi avait fait d'après le conseil de M. de Bismarck, n'eut aucun succès. Le gouvernement ne se comporta pas d'ailleurs comme s'il avait une grande confiance dans l'esprit public. Les ordonnances contre la presse étaient exécutées avec rigueur; les fonctionnaires étaient formellement invités à voter pour les amis du ministère; les journaux ministériels exposaient qu'il fallait laisser de côté le conflit intérieur pour appuyer le gouvernement dans sa

politique allemande, qu'à cette fin il fallait surtout voter la loi de réorganisation de l'armée. Rien n'y fit. L'impopularité de M. de Bismarck fut générale à ce moment. De grandes fêtes eurent lieu à l'occasion de l'achèvement partiel de la cathédrale de Cologne : le comité omit d'y inviter le premier ministre, oubli qui détermina le roi à s'abstenir de son côté. Le résultat des élections du 28 octobre fut désastreux pour le gouvernement : 37 seulement de ses partisans furent nommés, en même temps que le parti libéral avancé vit accroître ses rangs.

Le discours d'ouverture du 9 novembre fut très conciliant dans la forme. Le roi adjura les chambres de sanctionner la réforme militaire, insista, en termes chaleureux, sur la fermeté de son gouvernement dans la question fédérale, indiqua l'avenir troublé qui se préparait, et exhorta à l'entente sur les questions intérieures. Le ministère fit même acte de conciliation en rapportant, sur l'heure et sur la demande de la chambre des députés, les ordonnances concernant la presse, bien que la chambre haute les eût approuvées.

Ces avances ne réconcilièrent pas les libéraux. Le pays s'était montré indifférent dans le conflit qui s'annonçait entre le gouvernement et la majorité autrichienne de la diète de Francfort; la majorité parlementaire ne s'échauffa pas davantage pour la politique du ministère. La situation se tendait tous les jours; l'esprit public et l'attitude de la chambre faisaient prévoir de graves conflits intérieurs. La position de M. de Bismarck, qui avait assumé la responsabilité d'une politique de résistance, devenait tous les jours plus difficile, lorsque, le 15 novembre, la mort du roi de Danemarck vint détourner l'attention des questions intérieures

pour ressusciter, dans toute l'Allemagne, la question des Duchés. M. de Bismarck sut aussitôt en tirer parti :

La diète germanique allait procéder à l'exécution militaire qu'elle avait ordonnée contre le roi de Danemarck, comme duc de Holstein, afin de le forcer à abroger dans ce pays fédéral la constitution danoise, lorsque ce souverain mourut après une courte maladie. Les esprits en Allemagne s'enflammèrent. Le conflit relatif au Holstein embrassait aussi le Schleswig, les deux Duchés étant liés par une certaine communauté d'institutions. Puis la question constitutionnelle se confondait pour les populations allemandes des Duchés avec la question de succession. En s'opposant à l'exécution du traité de Londres de 1852, qui établissait l'intégrité de la monarchie danoise sous la dynastie de Glücksbourg, ces populations espéraient obtenir ce qu'elles désiraient depuis longtemps, la séparation d'avec le Danemarck proprement dit en même temps que la formation d'un État indépendant de Schleswig-Holstein. Elles avaient aussi pour ce nouvel État un souverain, le duc Frédéric d'Augustenbourg, dont la famille n'avait cessé de faire valoir ses droits de succession dans les deux Duchés.

On a vu plus haut comment les circonstances, en 1848, avaient lié la question des Duchés au mouvement national de l'Allemagne. Cette connexité se manifestait plus vivement que jamais à la mort du roi de Danemarck. Tous les partisans de l'unité allemande embrassèrent la cause du duc Frédéric, dont la candidature était d'ailleurs chaudement défendue par la plupart des souverains allemands. L'opinion générale se prononçait donc pour l'indépendance des Duchés, qui se justifiait d'ailleurs — disait-on — au point de vue du droit public, le nouveau roi de Danemarck ayant

incorporé le Schleswig dans la monarchie danoise et rompu ainsi l'union historique des deux Duchés.

M. de Bismarck ne se laissa pas entraîner par ce mouvement. Le roi Guillaume songeait peut-être en ce moment à acquérir pour la Prusse les Duchés avec le port de Kiel, en même temps qu'il recouvrerait en Allemagne la popularité que sa politique intérieure lui avait fait perdre. Tout en partageant ces idées, M. de Bismarck se rendait compte aussi des difficultés que la Prusse pouvait rencontrer à ce sujet auprès des grandes puissances signataires du traité de Londres, auprès de l'Autriche ainsi qu'à la diète de Francfort, sans compter l'opposition des chambres prussiennes. Il résolut donc, et fit agréer ce plan par le roi, de paralyser l'action européenne en se maintenant pour le moment sur le terrain du traité de Londres. La Prusse, disait-il, est liée par ce traité, et elle le respectera à condition que le roi de Danemarck tienne les engagements auxquels la Prusse a subordonné son adhésion à l'acte de 1852. Parmi ces obligations se trouvait celle de l'autonomie du Schleswig, qui était violée par la constitution danoise récemment promulguée. Il fallait d'abord demander l'abrogation de cette mesure, et, seulement en cas de refus, procéder à une expédition militaire. Après avoir écarté ainsi les objections des cabinets européens, on s'attacherait à soustraire le règlement de la question à la diète germanique ; ce qui serait facile, si la Prusse s'entendait au préalable avec l'Autriche pour une action commune. Une fois que les deux grandes puissances allemandes se seraient emparées de l'affaire, il ne dépendrait que de l'habileté de la Prusse de la régler au mieux de ses intérêts.

Tel fut le plan conçu dès le premier moment par M. de Bismarck et exécuté avec une adresse et une sûreté de

main qui ne se démentaient à aucun moment. Son chemin était tracé à travers bien des méandres et de nombreux biais, qui tout d'abord paraissaient être des déviations ou des retraites complètes et n'étaient en réalité que des étapes vers un but déterminé dès la première heure et jamais perdu de vue.

L'Europe fut surprise de voir la Prusse et l'Autriche marcher de concert dans la question des Duchés. Comment cette entente avait-elle pu s'opérer au lendemain du congrès de Francfort, où l'Autriche avait fait adopter un projet de réforme fédérale en l'absence du roi de Prusse et en dépit de ses protestations? Sans doute, invité à y adhérer après coup, M. de Bismarck, au lieu de refuser net, s'était borné à faire dépendre son assentiment de quelques conditions; mais ces conditions équivalaient à un refus, car elles étaient absolument repoussées par l'Autriche, notamment celle qui demandait le partage de la présidence présidiale. Le cabinet de Vienne avait voulu passer outre, retourner contre la Prusse le jeu que M. de Radowitz avait tenté, en 1849, de jouer contre l'Autriche, c'est-à-dire exécuter le projet du congrès de Francfort, sans la participation de la Prusse, avec les États qui l'avaient voté. Non pas que le cabinet de Vienne tînt beaucoup à cette réforme fédérale même; ce qui lui importait, c'était de former une ligue anti-prussienne et, avec son aide, de forcer l'entrée du Zollverein, cette association qui donnait à la Prusse la suprématie économique, prélude de l'hégémonie politique en Allemagne. Pour réaliser ce plan, à la suite du refus de la Prusse, le cabinet de Vienne avait convoqué à Nuremberg, à la fin d'octobre, les représentants des États qui avaient adopté le projet de Francfort. A vrai dire, l'Autriche pouvait se considérer comme restant

dans les limites de ses obligations fédérales tout autant que la Prusse en 1849. Mais, comme cette dernière, elle dut s'apercevoir que les États secondaires n'avaient de goût pour aucune suprématie, qu'elle fût autrichienne ou prussienne. Ces États, en présence de la Prusse qui s'y opposait, craignaient de tomber sous la domination de l'Autriche : sous l'empire de cette idée et grâce à l'insistance de M. de Beust, ministre de Saxe, ils repoussèrent tous la proposition du cabinet de Vienne d'exécuter sans retard l'acte de réforme du congrès de Francfort. Ce refus devait singulièrement servir les plans de M. de Bismarck au moment où la mort du roi de Danemarck venait ouvrir de nouveaux horizons aux aspirations de la politique prussienne.

Le cabinet de Vienne était fortement irrité de son échec aux conférences de Nuremberg. Isolé en Allemagne, il se trouvait en présence d'un rival qui traitait les résolutions de Francfort comme un attentat contre la Prusse, presque comme une déclaration de guerre, et qui ne semblait pas devoir reculer même devant l'éventualité d'une lutte armée. Sous l'influence de ces alarmes, le comte de Rechberg, ministre des affaires étrangères d'Autriche, songeait à une entente avec la Prusse, fût-ce, au besoin, aux dépens des États secondaires, lorsque les événements de Danemarck amenèrent M. de Bismarck à faire une démarche analogue à Vienne. Le ministre prussien, qui, en raison de ses principes monarchiques, jouissait d'une haute faveur personnelle auprès de l'empereur François-Joseph, fit vibrer à Vienne la corde des intérêts conservateurs. Il s'attacha à démontrer que la question des Duchés servait à la démocratie allemande de prétexte pour détruire l'autorité monarchique; que les petits États allemands subissaient ces influences et

s'en faisaient les organes à la diète germanique; qu'il était donc de l'intérêt des deux cours d'enrayer un mouvement qui, en dernier lieu, pouvait ébranler les trônes; qu'à cette fin il fallait écarter, dans la question des Duchés, l'action de la diète et, au besoin, procéder contre elle; bref, qu'il fallait s'emparer en commun de la direction et du règlement de la question. Ces insinuations portèrent coup : l'empereur et ses conseillers s'en impressionnèrent au point d'oublier les services que les petits États avaient autrefois rendus à l'Autriche par leur résistance aux projets unionistes de la Prusse. Le cabinet de Vienne croyait, en outre, qu'en s'associant avec sa rivale, il serait mieux à même de surveiller la conduite de la Prusse et d'entraver des projets d'annexion des Duchés, qu'il savait pertinemment être nourris à Berlin. Voilà comment il se fit que l'Autriche, se séparant de ses alliés de la veille et sacrifiant sa position prépondérante à la diète, s'allia avec la Prusse contre les États secondaires et contre la diète et se fit inconsciemment l'auxiliaire des plans de M. de Bismarck.

Les populations des Duchés s'étaient soulevées contre le Danemarck au nom de la nationalité allemande et sous le drapeau de la candidature au trône du prince Frédéric d'Augustenbourg. Cette candidature, contraire aux vues de la Prusse et rejetée par l'Autriche comme entachée d'origine révolutionnaire, devint aussitôt l'objectif de toutes les agitations populaires, comme de tous les agissements diplomatiques. Berlin et Vienne, en la combattant, réduisirent à néant et la diète qui la patronnait et le libéralisme qui la prônait. Leurs arrangements ainsi que leurs actes officiels visaient ce double but. Le 28 décembre 1863, ils présentèrent à la diète une motion tendant à sommer le gouvernement danois d'abroger

la constitution royale dans le Schleswig sous peine d'occupation militaire de ce duché. En attendant que la diète prît une décision, le cabinet de Vienne, entrant pleinement dans les vues de la Prusse, morigéna les États secondaires à cause de leur attitude : à l'exemple de M. de Bismarck, il leur déclara que l'Autriche ne pouvait consentir à laisser déterminer sa politique européenne par une majorité de petits États. Il demanda aussitôt, sans succès il est vrai, l'éloignement du duc d'Augustenbourg qui venait d'établir sa cour à Kiel et s'y comportait en véritable souverain sous la protection des troupes fédérales que la diète y avait envoyées.

Le 14 janvier 1864, la diète rejeta la proposition austro-prussienne : les petits États ne voulaient pas, même indirectement, reconnaître le traité de Londres de 1852, sur lequel cette motion se basait et qu'elle avait toujours refusé de sanctionner. Les deux grands cabinets, qui s'attendaient à ce vote, déclarèrent qu'en leur qualité de puissances européennes et de signataires du traité, ils agiraient tout seuls conformément à leur proposition. Leurs pourparlers, en effet, venaient d'aboutir à un protocole qui fut signé à Berlin le 16 janvier. Cet acte, rappelant le vote négatif de la diète, stipulait en principe une action commune, et en premier lieu l'occupation militaire du Schleswig. Les deux puissances ne permettraient pas à la diète de procéder à cette occupation; elles ne tolèreraient pas davantage dans les Duchés des démonstrations ayant pour objet la question de succession, soit dans le sens danois, soit en faveur du duc d'Augustenbourg ou du parti démocratique. Si la guerre venait à éclater, les deux puissances, se dégageant alors des traités existants, règleraient d'un commun accord la situation future des Duchés et surtout la question de succession.

Par cet arrangement tenu secret, M. de Bismarck avait gagné une première étape : il avait lié l'Autriche, écarté la diète et fait prononcer l'exclusion du duc d'Augustenbourg, le concurrent le plus dangereux de la Prusse et au nom duquel l'Allemagne s'était levée contre le Danemarck.

La chambre prussienne, c'est-à-dire le parti libéral qui y formait la majorité, se montra ouvertement hostile à la ligne politique que venait lui tracer M. de Bismarck : elle sembla même lui dire qu'elle ignorait son but final, mais qu'elle le condamnait quel qu'il fût. Les idées de conquête n'avaient pas encore prise sur elle, soit que ses doctrines libérales s'y opposassent, soit qu'elle ne crût pas M. de Bismarck capable de les réaliser. A une grande majorité elle se prononça, le 2 décembre, pour la candidature du duc d'Augustenbourg. Ce vote fut émis après un débat très violent, qui avait rempli deux séances. M. de Bismarck poursuivait son plan : la Prusse maintiendra le traité de Londres et se réservera de fixer le moment de s'en détacher, sans consulter ni la diète germanique ni les chambres prussiennes. En attendant elle considérera le roi de Danemarck comme le souverain légitime des Duchés. Les mêmes orateurs qui avaient quelques mois auparavant flétri la politique de M. de Bismarck dans la question de Pologne firent entendre leurs récriminations contre le ministre au sujet de la question des Duchés. M. de Sybel déclara que la Prusse était devenue mortellement malade sous le ministère actuel; on va la précipiter dans une grande guerre, où elle succombera; le duc d'Augustenbourg représente le droit et l'union des Duchés; le peuple du Schleswig-Holstein ne veut pas devenir prussien; la politique du ministère, c'est le suicide de la Prusse. Un autre orateur, M. Virchow, savant physiologue, renchérit sur M. de

Sybel : sacrifier le droit des Duchés, le droit de leur prince, c'est, disait-il, une trahison, à laquelle la vengeance du peuple ne fera pas défaut.

M. de Bismarck ne s'émeut point de ces menaces ; il approche déjà de la seconde étape de sa campagne. Le gouvernement danois, dominé par le parti radical, illusionné par les bonnes dispositions de l'Angleterre et de la France, refusa d'abroger la constitution dans le Schleswig. L'exécution militaire fut résolue ; à cet effet M. de Bismarck demanda aux chambres un crédit de 12 millions de thalers. La chambre repoussa cette demande et vota une adresse au roi, dans laquelle elle renouvelait son vote antérieur en faveur du duc d'Augustenbourg. M. de Bismarck essaya vainement de convaincre la chambre qu'il ne sacrifierait aucun des droits des Duchés ; il donna clairement à entendre qu'il était sur le point de se dégager du traité de Londres, que l'exécution projetée ne serait probablement que le prélude de la guerre, pour laquelle il demanderait alors à la chambre de plus forts crédits ; il signala le danger que le rejet du crédit aurait pour la position militaire de la Prusse en cas de guerre. Il prêchait à des oreilles sourdes ; et il se vit obligé de recourir à l'autorité du roi, qui réprimanda sévèrement l'attitude de la chambre.

L'intervention royale n'eut pas plus d'effet. En janvier, le conflit se continua dans la commission des finances et à la tribune. Dans la commission, M. de Bismarck jeta le gant à l'impuissante diète de Francfort, que protégeaient seules les deux grandes puissances et qui n'était pas compétente pour trancher la question de succession. « Nous espérons », disait-il, « que vous nous accorderez par voie constitution-« nelle les moyens dont nous avons besoin ; sinon, nous « serons obligés de les prendre là où nous pourrons les

« obtenir. » Les accusations les plus étranges pleuvaient sur le ministre qui devait en sourire dans son for intérieur. On prétendait qu'il voulait sauver les Duchés pour le Danemarck, qu'il provoquait la guerre civile, qu'il voulait conduire les soldats prussiens contre les « frères allemands » des Duchés, qu'il était l'instrument du parti féodal, cet ennemi de l'unité allemande, qu'il était enfin l'homme de la Russie, autre ennemie de l'Allemagne. M. de Bismarck ne restait pas en retard avec ses agresseurs. La chambre, disait-il, veut engager la lutte contre la dynastie, en lui ôtant le droit de paix et de guerre; l'opposition manque de patriotisme, elle n'a pas le sentiment de la nationalité prussienne. « Vous « voulez faire de nous des ministres de parlement; cela ne « sera jamais, nous sommes les ministres du roi! La sou- « veraineté du roi est établie comme un rocher de bronze, que « vous n'ébranlerez pas par vos résolutions. » Et comme conclusion il ajoutait : « Je ne crains pas la démocratie, j'espère « la vaincre, et il me semble que vous commencez à vous en « douter. »

Non contente de refuser le crédit, la chambre vota encore une résolution par laquelle elle condamnait formellement l'attitude que l'Autriche et la Prusse avaient prise à l'égard de la diète, et déclarait vouloir s'opposer à cette politique par tous les moyens légaux.

Précédemment déjà, la chambre avait refusé de nouveau les crédits pour la réorganisation de l'armée. Le 25 janvier, elle rejette la nouvelle loi sur le service militaire. A cette occasion encore des paroles véhémentes sont échangées. Un juriste renommé, M. Gneist, parodiant un mot de Napoléon Ier, s'écrie : « Votre Majesté va fusiller la loi! » Le président de la chambre lui-même, intervenant dans le débat, clôt la

séance en dénonçant la politique absolutiste du gouvernement, et en faisant suivre le cri de « vive le roi ! » de celui de « vive le peuple, fidèle à sa constitution ! ». M. de Bismarck, en prononçant la clôture de la session, prend acte des résolutions hostiles de la chambre, pour déclarer que le gouvernement n'en adoptera pas moins toutes les mesures en vue de sauvegarder l'existence et l'honneur de l'État.

En effet il passa outre. Il l'avait dit naguère : dans les conflits constitutionnels c'est le détenteur du pouvoir matériel qui l'emporte. La guerre eut son cours : les remontrances de l'Angleterre et de la France, exprimées par cette dernière avec une modération visible, ne purent l'empêcher. Un instant, à Vienne, on parut ébranlé. C'était au moment où les forces alliées, après l'occupation du Schleswig, devaient franchir la frontière de ce duché pour entrer dans le Jutland, territoire danois proprement dit. L'Autriche hésitait, en alléguant l'éventualité d'une intervention étrangère. Il est à supposer qu'elle ne tenait pas à s'engager davantage dans une guerre, dont le premier objectif, la sauvegarde des droits du Schleswig, était atteint par l'occupation de ce pays, et dont le résultat final se présentait aux hommes d'État de Vienne sous l'aspect d'une conquête prussienne. M. de Bismarck ne partageait pas les appréhensions de son alliée de fraîche date relativement à une intervention étrangère : la Russie était amicale ; l'Angleterre parlait haut, mais ne voulait pas agir sans la France, qui refusait d'agir autrement que par des remontrances diplomatiques. Cependant la cour de Vienne persistait dans ses réticences. Il ne pouvait convenir à M. de Bismarck de demeurer isolé, de continuer la guerre pour le compte de la Prusse seule ; il craignait que dans ce cas les grandes puissances ne restassent peut-être pas spectatrices

impassibles. Abandonnée par l'Autriche, en hostilité avec la diète germanique, en butte à l'animosité de l'Angleterre, incertaine quant aux dispositions de l'empereur Napoléon, la Prusse avait une position dangereuse. D'un autre côté, la conquête des Duchés était chose résolue à Berlin. M. de Bismarck ne pouvait interrompre la guerre : il savait qu'il ne conquerrait les Duchés qu'en réduisant le Danemarck à merci. Dans les grandes occasions, lorsqu'il s'agissait de véritables affaires d'État entre les puissances du nord, leurs ministres avaient toujours eu recours à l'intervention personnelle des souverains. C'est pourquoi M. de Bismarck insista auprès du roi pour que le général de Manteuffel, chaud partisan de l'Autriche, fût envoyé en mission spéciale à Vienne. Une fois de plus, l'empereur d'Autriche se laissa persuader à céder aux instances de la Prusse : le 1er mars, en effet, on signa un nouvel engagement stipulant la continuation de la guerre sur le territoire danois. M. de Bismarck, au moment où les troupes prussiennes avaient mis le pied sur le sol du Jutland, avait franchi une étape de plus de sa route. Ses organes donnèrent à entendre qu'il ne s'agissait plus de l'exécution du traité de Londres, et que la Prusse protègerait les Duchés contre tout retour de la « tyrannie danoise ». Ce langage s'accentua au fur et à mesure que les armées alliées rejetèrent les Danois de position en position, pour terminer virtuellement la campagne, le 18 avril, par la prise des ouvrages de Düppel. « Le 18 avril », disait l'organe du ministère, « augmente l'espoir qu'on obtiendra l'émancipation « complète de nos frères allemands du joug danois... Le roi « Guillaume, libérateur des Duchés et allié de l'empereur « François-Joseph, leur est personnellement garant quo « leur sainte cause sera menée à bonne fin. »

Pendant que l'épée et le canon travaillaient au règlement de la question, ceux qui maniaient ces armes étaient honnis dans l'Allemagne entière. Comme écho des anathèmes de la chambre prussienne, un congrès de députés progressistes, réuni à Francfort, déclarait que l'Autriche et la Prusse avaient perdu leur titre de grandes puissances « allemandes », et excitait tous les Allemands à ne pas tolérer la honte dont on allait couvrir la patrie commune. La Bavière fit une nouvelle tentative, le 12 mars, à la diète, en proposant de reconnaître le duc d'Augustenbourg comme duc de Holstein : l'Autriche et la Prusse protestèrent, et la majorité, bien que favorable à la motion, se déroba en évitant de fixer le jour du vote final.

M. de Bismarck, à ce moment, annonça que les deux grandes puissances ne se regardaient plus comme engagées par le traité de 1852, que la guerre avait déchiré en ce qui les concernait. Par suite il déclina la proposition anglo-danoise de convoquer des conférences à Londres sur la base de ce traité, et obtint en fin de compte que la réunion fût acceptée sans armistice et dans le seul but « de la pacification du « nord », mot ambigu et bien trouvé pour laisser la porte ouverte à toutes les combinaisons d'une diplomatie habile et s'appuyant sur le triomphe des armes.

La conférence de Londres ouvrit ses délibérations le 25 avril. M. de Bismarck avait semblé un moment contrarié de ce que les puissances occidentales avaient insisté pour qu'un représentant de la diète germanique fût invité à cette réunion européenne. Le fait ne concordait point avec le système qu'il avait établi, comme on l'a vu, pendant son ambassade de Francfort, de restreindre et non d'étendre la sphère d'action de la diète, dont il avait résolu la dispari-

tion. Cette raison vint s'ajouter à celle qu'il déduisait des intérêts dynastiques de la Prusse, pour le déterminer à s'opposer à la formation d'un État du Schleswig-Holstein, membre nouveau, et probablement anti-prussien, de la diète. Mais, l'empereur Napoléon ayant démandé avec instance l'admission d'un représentant spécial de la Confédération, M. de Bismarck, qui tenait à ménager ce souverain, dut céder, pour voir la diète fixer son choix sur M. de Beust, cet ancien adversaire politique du ministre prussien. Cependant, il sut tirer de la participation d'un plénipotentiaire fédéral aux travaux de la conférence un avantage important. Aux arguments qu'il produisit pour justifier sa déclaration que la Prusse ne se regardait plus comme liée par le traité de 1852, il pouvait ajouter celui que cet Acte n'avait jamais été reconnu par la Confédération dont le représentant siégeait maintenant au milieu des puissances signataires de ce traité.

Un nouveau pas décisif était fait ainsi par la Prusse dans le sens de ses projets de conquête. Elle y avait entraîné à sa suite l'Autriche, en vertu de leur engagement antérieur, et, dans la séance du 17 mai, les deux grandes puissances déclarèrent qu'elles ne voyaient les garanties d'une paix durable, que dans « l'indépendance absolue des deux Duchés unis par « des institutions communes ».

Cette indépendance des Duchés, M. de Beust l'entendait autrement que M. de Bismarck. Le premier, s'inspirant de la politique des États secondaires de la Confédération en même temps que du sentiment général de l'Allemagne, voulait la création d'un État souverain avec le duc d'Augustenbourg. Le second songeait à l'indépendance des Duchés à l'égard du Danemarck, mais non à l'égard de la Prusse. Dans un intervalle des conférences, le ministre saxon se rendit à

Paris pour plaider sa cause; il y trouva des oreilles bienveillantes. A Paris comme à Londres, on ne croyait pas au désintéressement des deux grandes puissances: si elles n'avaient pas eu d'arrière-pensée, eussent-elles enlevé la question à la diète, appelée au premier chef à la résoudre? L'empereur Napoléon fit donc bon accueil au représentant des États secondaires, et, sans s'engager formellement, se déclara prêt à accepter toute solution sur laquelle les populations auraient été consultées. Pendant ce temps, ou plutôt longtemps déjà avant l'ouverture de la conférence de Londres, M. de Bismarck préparait la réalisation de son projet d'annexion des Duchés. Des partisans dévoués de sa politique firent signer dans les Duchés des adresses favorables à l'annexion et hostiles au duc d'Augustenbourg. Des membres de la chambre des seigneurs envoyèrent au roi une adresse dans le même sens. Le roi se montra satisfait de cette démarche, provoquée par M. de Bismarck, qui, d'un autre côté, par calcul, laissait s'accomplir en même temps l'agitation en faveur du duc d'Augustenbourg. Pour lui, en présence de l'opposition et même de l'hostilité ouverte des autres grandes puissances, le plus important était de démolir le traité de 1852 et de rendre impossible le rétablissement de la domination danoise. Les adresses populaires ou aristocratiques demandant la séparation, déblayaient donc, le terrain pour la Prusse. Naturellement les adresses annexionistes avaient ses préférences; il les désirait pour pouvoir démontrer à l'Europe que la nation prussienne était plus ambitieuse que son gouvernement, qui s'efforçait de la retenir et de la modérer.

C'est pour donner une preuve de leur désintéressement, qu'au retour de M. de Beust de Paris, dans la séance du

28 mai, les deux grandes puissances allemandes, d'accord avec le plénipotentiaire fédéral, proposèrent la formation d'un duché souverain de Schleswig-Holstein sous le sceptre du prince d'Augustenbourg, « qui non seulement possède, aux yeux de l'Allemagne, les meilleurs « titres à la succession et dont la reconnaissance par la « diète germanique est assurée, mais qui réunit aussi « indubitablement les suffrages de la grande majorité des « populations des Duchés ». Cette proposition provoqua de vifs débats, au cours desquels le plénipotentiaire prussien se donna le malin plaisir de rappeler et la politique anglaise secondant partout les soulèvements populaires, et la politique française introduisant dans le droit public la consultation des populations. L'Angleterre tenta vainement de sauver le Danemarck, d'abord en combattant la proposition allemande, ensuite en proposant le partage du Schleswig; ses efforts échouèrent surtout devant le refus absolu du Danemarck. La conférence de Londres se sépara le 25 juin sans avoir aplani le différend; mais M. de Bismarck pouvait se féliciter des résultats obtenus. Les puissances européennes avaient accepté en principe le démembrement de la monarchie danoise, et il ne restait plus à M. de Bismarck qu'à achever son œuvre et à terminer son conflit avec les chambres en leur apportant la conquête d'une vaste et riche province.

Peu de jours avant la clôture de la conférence de Londres, les souverains d'Autriche et de Prusse, accompagnés du comte de Rechberg et de M. de Bismarck, avaient eu une entrevue à Carlsbad pour y arrêter les dernières mesures en vue de la continuation de la guerre. Les hostilités, qui se rouvrirent le 29 juin, ne furent pas de longue durée. Militairement de

beaucoup inférieur aux forces réunies des deux grandes puissances, diplomatiquement abandonné par le reste de l'Europe, le gouvernement du Danemarck fut réduit à demander la paix, en invoquant la clémence des vainqueurs. C'est ce qu'il fit à la suite d'un changement de ministère, c'est-à-dire après la retraite du ministère radical, qui par son entêtement et son intransigeance avait puissamment servi la politique de M. de Bismarck.

La campagne diplomatique de cette question des Duchés est celle sur laquelle M. de Bismarck disait plus tard qu'il en était le plus fier : il avait le droit de parler de la sorte. Tandis que tout le monde en Europe se montrait irrésolu et aveugle, lui seul, dès le lendemain de la mort du roi de Danemarck, savait ce qu'il voulait et où il allait. En déclarant qu'il faisait la guerre au Danemarck qui violait le traité de 1852, il empêchait les signataires de ce traité de s'opposer à cette guerre. En amenant l'Autriche à rompre avec la diète germanique, il l'obligeait à marcher désormais avec la Prusse sous peine de se mettre en contradiction avec elle-même et surtout de perdre un terrain solide pour combattre les plans de la Prusse. Il devenait ainsi le maître de la situation et le montrait. Dès la clôture de la conférence de Londres, son langage et celui de ses organes changent complètement : il ne cache déjà plus ses visées et parle à peine encore de l'Autriche, son auxiliaire dans la guerre.

La déclaration des puissances allemandes du 28 mai, à la conférence de Londres, avait donné du courage au duc d'Augustenbourg. Les cabinets de Vienne, de Berlin et le représentant de la Confédération Germanique avaient proclamé la légitimité de ses droits et l'utilité de sa candidature dans l'intérêt de la paix du nord : que pouvait-il demander de plus

et comment ne pas se croire près du port? Il accourut donc à Berlin, où le roi et la famille royale lui firent le plus cordial accueil, mais le renvoyèrent, pour le reste, aux pourparlers avec M. de Bismarck. Celui-ci, on le comprend, n'était pas disposé à faire au prince des conditions faciles à accepter par le futur souverain, cette acceptation devant faire évanouir les projets d'annexion arrêtés dans l'esprit du ministre prussien. Ses conditions consistaient surtout dans la cession absolue, de la part du duc, au profit du roi de Prusse, du commandement militaire en temps de paix et de guerre, et dans l'union douanière du nouvel État avec la Prusse; enfin il devait céder le port de Kiel et une certaine portion des alentours de ce port, pour l'usage exclusif de la marine prussienne. Le prince se montra récalcitrant : cela ne lui souriait pas d'aller occuper un trône comme vassal du roi de Prusse, c'est-à-dire comme inférieur en position au plus petit des autres souverains allemands. Il concéda tout, excepté le commandement de son armée, dont M. de Bismarck voulait supprimer jusqu'au nom territorial, et qui devait prêter serment en premier lieu au roi de Prusse et non au duc. L'entretien du prince et du ministre fut vif et se termina par une rupture, résultat désiré et prévu par M. de Bismarck.

On a vu plus haut que les deux grandes puissances allemandes, dans leur convention secrète du 16 janvier 1864, avaient déjà indirectement prononcé une sorte d'exclusion du duc d'Augustenbourg. Après lui avoir rendu sa faveur à la conférence de Londres, M. de Bismarck, quinze jours après, la lui retira de nouveau et fit connaître cette résolution au public par la voie des journaux officieux. Ceux-ci articulaient contre le prince des griefs nombreux, mais dont quelques-uns paraissaient très bizarres à l'Europe spectatrice.

Ce prince, dont le nom et les droits avaient provoqué le soulèvement des Duchés et fourni le premier prétexte à l'intervention militaire de la diète germanique et des deux grandes puissances allemandes, on l'accusait maintenant, à Berlin, d'avoir voulu faire passer ses droits au mépris des intérêts de la Prusse, de l'Autriche et de l'Allemagne. On l'accusait ensuite de s'être appuyé sur l'opinion populaire, hostile aux deux puissances, même de s'être adressé à l'empereur Napoléon. On ajoutait qu'il avait cherché à se dérober aux conditions qui lui avaient été posées en vue de la sécurité militaire des frontières septentrionales de l'Allemagne, et que le gouvernement aurait à examiner s'il pouvait encore favoriser sa candidature. Quant à la déclaration du 28 mai, gênante en effet pour la Prusse, les organes ministériels de Berlin commencèrent à l'interpréter. Les deux grandes puissances, disaient-ils, avaient promis de s'employer en faveur des prétentions du prince, dans le cas où elles seraient trouvées valables à la suite d'un examen approfondi. Cette explication n'était pas d'accord avec les termes de la déclaration de Londres, qui avait formellement reconnu les droits du prince comme les mieux établis. La presse ministérielle se souvenait si peu de ce texte qu'elle mettait en avant les droits du grand-duc d'Oldenbourg, qu'on allait également examiner. Elle révélait enfin, de l'entretien du prince avec M. de Bismarck, un propos, assez explicable eu égard aux conditions qu'on lui avait posées : le prince, au cours de la conversation, aurait dit qu'il eût mieux valu, pour lui et la cause des Duchés, que la Prusse ne se fût jamais mêlée de l'affaire.

Dans son dépit il allait trop loin : sans y être forcé par l'armée prussienne, jamais le roi de Danemarck n'aurait con-

senti à céder les Duchés pour les abandonner à la Confédération Germanique.

Voilà sous quels auspices et sous l'influence de quels sentiments s'ouvrirent les premiers pourparlers avec le cabinet de Copenhague, qui avait demandé la paix. Une trêve ayant été conclue à cet effet, la presse ministérielle de Berlin éclaira aussitôt le public sur les conditions de la paix. Aucune autre base, disait-elle, ne saurait être admise que la cession totale par le roi de Danemarck des trois duchés de Schleswig, de Holstein et de Lauenbourg ; en aucun cas il ne saurait plus être question d'un partage du Schleswig, le cabinet danois, en repoussant cette combinaison à la conférence de Londres, ayant rendu nécessaire la reprise des hostilités. Les organes de M. de Bismarck ne s'en tinrent pas à l'énonciation de cette condition qui visait le Danemarck et les puissances étrangères ; ils indiquèrent aussi, ou faisaient du moins entrevoir le sort qui était réservé aux provinces conquises. Ils passèrent sous silence ce fait capital que les deux grandes puissances avaient empêché la diète germanique de conduire la guerre pour son compte, de même qu'elles s'étaient opposées à une participation de la population des Duchés ou du duc d'Augustenbourg. Ils partaient donc de ce point de vue que, l'Autriche et la Prusse ayant seules conduit la guerre, seules elles avaient qualité pour stipuler et se faire céder les Duchés. Ce droit ne saurait appartenir ni aux prétendants, dont aucun n'avait des titres incontestés à faire valoir — surtout sur la totalité des Duchés, — ni à la diète germanique, qui, n'ayant pas été belligérante, n'avait pas non plus qualité pour statuer sur la succession dans le Schleswig-Holstein, et à qui il appartenait seulement de reconnaître le futur duc du Holstein,

et non celui du Schleswig, qui n'était pas pays fédéral.

C'est dans ces conditions en effet que furent signés à Vienne, le 1er août, les préliminaires de paix avec le Danemarck. Aucune puissance, l'Angleterre exceptée, ne fit entendre des réclamations. Le cabinet britannique, il est vrai, engagea avec M. de Bismarck une correspondance fort aigre. C'est que le cabinet prussien avait fait communiquer à Londres les préliminaires de paix, en exprimant l'espoir que le gouvernement de la reine reconnaîtrait la modération des vainqueurs, qui s'étaient bornés à prendre les Duchés sans revendiquer le Jutland, occupé par leurs troupes. Très irrité, lord Russell fit mander à M. de Bismarck qu'il aurait préféré que le ministre prussien eût gardé le silence, au lieu d'essayer de justifier des conditions iniques et en contradiction aussi bien avec le principe de nationalité qu'avec les prétextes sous lesquels les deux puissances avaient entrepris la guerre. Le ministre anglais fit observer aussi qu'il était singulier qu'on se fît céder des droits par le roi de Danemarck, puisqu'on avait toujours nié les droits de ce souverain sur les Duchés. Le cabinet britannique, en transportant la question sur le terrain d'une subtile dialectique, ne pouvait embarrasser un interlocuteur qui avait déjà prouvé qu'il était maître dans cet art. M. de Bismarck soutenait qu'il avait toujours reconnu au roi Chrétien IX certains droits, qu'on pouvait par conséquent se faire rétrocéder par lui, et qu'après tout on devait bien s'attendre, depuis la rupture de la conférence de Londres, à ce que la Prusse ne consentirait plus à un partage du Schleswig, ni à ce qu'elle s'en tiendrait simplement à sa déclaration du 28 mai. De nouveau M. de Bismarck oubliait que par cette déclaration il avait demandé la constitution des Duchés en un État souverain sous le sceptre

du prince d'Augustenbourg. Il l'oublia encore dans les propositions dont il saisit, dès le 14 juillet, la diète germanique, toujours avec le concours de l'Autriche, qui pour le moment ne semblait pas avoir d'autre volonté que celle de son alliée de Berlin. Les deux grandes puissances, faisant abstraction de leur déclaration de Londres, proposèrent à la diète d'inviter le duc d'Augustenbourg ainsi que le grand-duc d'Oldenbourg à exposer leurs titres respectifs à la succession dans les Duchés. Cinq voix seulement sur dix-sept repoussèrent cette motion, qui était en contradiction flagrante avec la déclaration de Londres, à laquelle avait adhéré naguère le plénipotentiaire fédéral.

Le 30 octobre les préliminaires de Vienne furent convertis en un traité de paix définitif, par lequel le roi Chrétien cédait tout ses droits sur les trois Duchés à l'empereur d'Autriche et au roi de Prusse. On se rappelle qu'au moment de l'intervention militaire de ces deux puissances, la diète germanique avait fait occuper le Holstein par des troupes fédérales, fournies à cet effet par le Hanovre et la Saxe. La paix signée, M. de Bismarck eut hâte d'éloigner ces troupes qui ne pouvaient que gêner ses projets. Le prince Frédéric-Charles de Prusse les avait prématurément dévoilés en voulant occuper la place fédérale de Rendsbourg. On l'avait désavoué, pour ajourner cette occupation jusqu'après la paix. Aussi, le 29 novembre, en notifiant à la diète la signature du traité de paix, les deux puissances demandèrent que l'exécution fédérale fût déclarée terminée et que les troupes fédérales fussent rappelées. La majorité se soumit, contrairement à l'avis de la Bavière et de la Saxe. M. de Bismarck prit texte de l'opposition de ces deux royaumes pour les avertir que leurs agissements, en voulant attribuer à la

diète des droits empiétant sur ceux des deux grandes puissances, compromettaient l'existence de la Confédération; la Prusse, pour sa part, considérerait comme une rupture du pacte fédéral toute résolution, par vote de majorité, à laquelle son assentiment n'aurait pas été acquis.

En Europe, l'opinion publique, libre des considérations diplomatiques, n'épargnait pas ses critiques à l'attitude des deux grandes puissances allemandes. On leur reprochait, non sans raison, d'avoir entrepris avec leurs forces écrasantes une guerre contre le faible Danemarck. On n'admettait pas le titre qu'elles avaient invoqué à ce sujet, en accusant le Danemarck d'avoir enfreint les engagements de 1852; de ce chef toutes les autres puissances signataires du traité de Londres avaient autant de droit que l'Autriche et la Prusse de guerroyer contre le petit État. Seule la Confédération avait des droits à sauvegarder dans les Duchés ; elle n'était pas signataire du traité de Londres ; mais son droit résultait du pacte fédéral, qui lui prescrivait la défense des droits des États fédérés. En ordonnant l'exécution fédérale elle n'avait pas visé la conquête des Duchés, alors qu'à la conquête avait abouti la guerre entreprise par les deux grandes puissances allemandes.

L'Autriche, qui avait une fois de plus fait cause commune avec la Prusse contre la majorité de la diète, ne se trouvait plus cependant d'accord avec son alliée sur la solution finale. Des pourparlers avaient commencé entre Berlin et Vienne touchant la question de succession. M. de Bismarck avait proposé une consultation de toutes les cours suprêmes de justice de la Confédération; ensuite les deux grandes puissances statueraient, en commun avec la diète germanique, sur le Holstein et, sans la diète, sur le Schleswig. Le comte de

Rechberg, ministre d'Autriche, fit la contre-proposition de déférer la décision à une cour d'arbitrage composée de huit délégués des deux prétendants, le duc d'Augustenbourg et le grand-duc d'Oldenbourg; et, M. de Bismarck ayant repoussé cet expédient, le ministre autrichien proposa, conformément à la déclaration de Londres, que l'Autriche et la Prusse cédassent tous leurs droits au duc d'Augustenbourg. Le comte de Rechberg commençait à s'apercevoir où M. de Bismarck voulait en venir; mais il se ravisait bien tard. Son souverain d'ailleurs ne lui laissa pas le temps de réparer les fautes commises par l'Autriche depuis l'ouverture de la question en novembre 1863. On sentait à Vienne la nécessité de revenir sur ses pas, de se dégager de l'action commune avec la Prusse pour recouvrer la liberté d'action sacrifiée par la convention du 16 janvier. Cette convention cependant subsistait en droit, et elle obligeait les deux contractants à s'abstenir de toute action isolée. Quoi qu'il en fût, le comte de Rechberg ne resta juste au pouvoir que pour signer le traité de paix définitif; quelques jours après il était remplacé par le comte de Mensdorff.

IV

Les chambres closes pendant la guerre danoise. — Le conflit constitutionnel continue. — L'opposition ne veut pas donner son avis sur la question des Duchés. — Revirement à Vienne en faveur de la diète germanique. — M. de Bismarck pose ses conditions à Vienne. — L'Autriche soutient le duc d'Augustenbourg. — Prétentions de la maison de Brandebourg à la succession. — Exposé aux chambres prussiennes. — L'opposition rejette les crédits pour la marine. — M. de Bismarck ne peut la convaincre. — L'opposition rejette les dépenses pour la guerre du Danemarck. — M. de Bismarck gouverne

avec la chambre haute. — Les embarras de M. de Bismarck. — Conflits entre l'Autriche et la Prusse dans les Duchés. — M. de Bismarck demande l'expulsion du duc d'Augustenbourg; l'Autriche refuse. — Les deux souverains plus pacifiques que leur entourage. — Carlsbad, Ratisbonne et Gastein. — La convention de Gastein prévient la guerre. — L'Autriche abandonne de nouveau ses alliés de la diète de Francfort.

On a vu plus haut que les chambres prussiennes avaient été brusquement closes le 25 janvier 1864, après avoir repoussé de nouveau les projets de réorganisation de l'armée, rejeté les crédits pour l'expédition contre le Danemarck et protesté contre la politique de M. de Bismarck relativement à la question des Duchés.

La guerre de Danemarck et la conquête des Duchés s'accomplissaient ainsi en dehors du concours du parlement prussien, pour ne pas dire contre son gré. Pendant toute une année la tribune était restée fermée pour ne s'ouvrir que le 14 janvier 1865. La politique royale, celle de M. de Bismarck, avait triomphé, et ses organes n'avaient pas négligé d'exposer que pendant les deux années de son ministère tout « ce que la Prusse avait entrepris avait réussi et que tout ce « qui avait été entrepris contre elle avait échoué ». Les discours du trône énonçaient ces succès : la réorganisation de l'armée avait fait ses preuves; l'excellente situation financière avait permis de conduire la guerre sans emprunt; la paix avait été faite avec le Danemarck. Le roi concluait en insistant sur la nécessité de parachever la nouvelle organisation de l'armée et en exhortant les chambres à lui prêter leur concours pour cette œuvre.

Dès le début de la session il fut évident que le conflit constitutionnel ne touchait guère à sa fin. Le président de la chambre des députés, il est vrai, rendit hommage aux suc-

cès des armes prussiennes : « La honte d'Olmütz, disait-il, « est effacée, le traité de Londres déchiré ; l'honneur prussien « dégagé sur les champs de bataille du Schleswig-Holstein. » Mais, comme dans son discours de clôture de l'année précédente, il dénonçait de nouveau la politique rétrograde et la violation des droits constitutionnels de la chambre. M. de Bismarck, à la chambre des seigneurs, eut beau prêcher la conciliation et excuser sa conduite en faisant observer, non sans intention, que le ministère libéral avait noué et lui avait légué le conflit qu'on ne pouvait aplanir constitutionnellement qu'en compromettant la bonne organisation de l'armée. Son collègue, le comte d'Eulenbourg, ministre de l'intérieur, eut beau conjurer la chambre des députés de ne pas user de son droit budgétaire dans la question de l'armée, sur laquelle le gouvernement ne cèderait point. Le parti libéral persista inébranlablement dans son opposition.

La lutte s'engagea d'abord à propos du budget. Le ministre de la guerre, M. de Roon, s'opposa à toute diminution des dépenses, à toute réduction de la durée du service, et déclara ouvertement que la chambre jouait son existence. On lui répondit par la menace que « tant va la cruche à l'eau qu'à la « fin elle se casse ». Le ministre de la guerre fit allusion à la politique de grandeur que la Prusse ne pouvait suivre et mener à bonne fin sans la réorganisation de l'armée d'après le plan du roi. On lui répliqua que le parti libéral abhorrait la politique d'annexion qu'on semblait vouloir suivre contre la volonté des populations du Schleswig-Holstein, que suivre cette politique c'était aller contre le génie de la nation prussienne. On invoquait la Némésis de l'histoire qui vengerait la nation de toutes les violences exercées contre ses droits. La réorganisation de l'armée, objectait-on encore au ministre de la

guerre, portait sur son front le signe de Caïn; l'armée réorganisée en violation de la constitution ne deviendrait jamais une institution durable. Avec ces prédictions sinistres, l'opposition se trompait : elle même devait un jour les anéantir en se déjugeant. Elle avait raison de dénoncer le droit violé, de refuser de ratifier des actes illégaux; mais comment conciliait-elle sa résistance à l'augmentation de l'armée, à l'accroissement de la force offensive de la Prusse, avec le rôle qu'elle imposait au gouvernement de faire prévaloir la volonté de la Prusse contre l'Autriche, contre la majeure partie des souverains allemands, contre toute l'Europe?

L'opposition prouvait d'ailleurs dans la discussion de la question des Duchés qu'elle était divisée sur le sujet, ou du moins qu'elle n'osait pas assumer la responsabilité d'un avis positif. La chambre fut saisie, au commencement de mai, d'un mémoire sur la guerre de Danemarck avec le compte des frais de cette guerre. M. de Bismarck se souciait moins de la régularisation de ce compte qu'il ne désirait s'assurer l'appui des chambres dans le conflit naissant avec l'Autriche.

Nous avons raconté plus haut que le cabinet de Vienne, en remplaçant le comte de Rechberg par le comte de Mensdorff aux affaires étrangères, entendait revenir sur les erreurs de sa politique. Il aurait peut-être renoncé en faveur de la Prusse à toute co-possession dans les Duchés, moyennant des compensations territoriales ou un concours dans les démêlés internationaux auxquels l'Autriche allait un jour ou l'autre se trouver en butte. A défaut d'entente sur ce double terrain, voyant la Prusse décidée à récolter pour elle seule les résultats de la guerre danoise, et s'étant aperçu que le prétendu mouvement révolutionnaire n'était qu'un fantôme avec lequel M. de Bismarck avait voulu l'effrayer, le cabinet de

Vienne résolut de faire sa paix avec la majorité de la diète, et, à cette fin, de soutenir le duc d'Augustenbourg, devenu plus que jamais le favori des souverains et des populations de l'Allemagne. C'est dans ce but que le comte de Rechberg, peu de temps avant sa retraite, avait fait à la Prusse la proposition dont nous avons parlé plus haut et que son successeur reprenait pour son compte.

Le nouveau revirement de la politique autrichienne avait le défaut de se produire trop tard et avec trop de tâtonnements. Il n'inspirait pas d'abord grande confiance aux États secondaires, qui se rappelaient comment le cabinet de Vienne les avait sacrifiés à ses intérêts personnels, ne faisant pas en cela plus de cas du pacte fédéral que la Prusse. Cependant, dans leur impuissance, malmenés, menacés par M. de Bismarck, ils acceptèrent la main que l'Autriche leur tendit en vue d'une action commune destinée à prévenir l'annexion des Duchés à la Prusse.

Cependant, à Vienne, on n'avait pas encore à ce moment renoncé à l'idée d'un compromis avec la Prusse. A la fin de décembre, ce cabinet rappela à Berlin que l'ambassadeur d'Autriche avait été antérieurement déjà autorisé à dire au roi Guillaume que l'empereur n'admettrait l'incorporation des Duchés à la Prusse que contre un agrandissement équivalent de l'Autriche sur le territoire allemand. M. de Bismarck ne se pressait pas de répondre à ces différentes ouvertures. Le roi Guillaume, entièrement attaché à l'idée de l'annexion des Duchés, ne voulait pas paraître procéder uniquement en vertu du droit de conquête. En cherchant un titre moral quelconque, on découvrit que naguère un jésuite avait démontré que la maison de Brandebourg était l'héritière la plus légitime des Duchés. S'emparant de cette

trouvaille, M. de Bismarck déclara à Vienne et à Francfort qu'il fallait faire examiner les titres de tous les prétendants, ceux du prince d'Augustenbourg et du grand-duc d'Oldenbourg, mais aussi ceux de la maison de Brandebourg, et qu'à cet effet les syndics de la Couronne de Prusse seraient chargés de donner leur avis.

Toutefois, sur les instances réitérées du cabinet de Vienne, M. de Bismarck consentit à faire connaître les conditions auxquelles la Prusse serait disposée à se dessaisir de ses droits sur les Duchés. Dans une dépêche du 22 février 1865, il développa ce programme qui concordait avec les conditions précédemment posées au duc d'Augustenbourg et repoussées par ce prince. Le cabinet de Vienne répondit que ces conditions étaient inadmissibles, attendu qu'elles étaient en opposition avec le pacte fédéral, qui voulait pour membres de la Confédération des souverains indépendants, et non un prince qui, d'après le projet prussien, ne serait qu'un vassal du roi de Prusse, et dont l'armée servirait à accroître la puissance de la Prusse seule et non celle de toute la Confédération. A la suite de ce refus, le duc d'Augustenbourg, se ralliant à la politique autrichienne, renouvela ses déclarations antérieures; il accepta tout, sauf ce qui importait le plus à la Prusse, la fusion militaire. Il ne pouvait pas mieux servir la politique de M. de Bismarck: que devenait en effet le projet d'annexion, si le duc se soumettait à ces conditions rigoureuses?

Les choses marchaient vers une rupture. Le 27 mars, la majorité de la diète germanique appuie une motion en faveur de l'intronisation immédiate du duc d'Augustenbourg. La Prusse fait aussitôt ses réserves : les prétentions du duc ne sont pas démontrées, le grand-duc d'Oldenbourg a le droit de

demander qu'on examine aussi les siennes, et la maison de Brandebourg fera, à son tour, valoir celles qui lui appartiennent à la fois en vertu de titres historiques et par suite de son traité de paix avec le roi de Danemarck. Les dissidences à partir de ce moment se dessinent nettement. Le 6 avril la diète de Francfort émet de nouveau un vote favorable au prétendant, sans tenir compte de l'opposition de la Prusse. M. de Bismarck ne rompt pas encore; il apporte un nouvel élément de discussion en proposant à Vienne la convocation des États des deux Duchés, à titre consultatif bien entendu, et uniquement afin de savoir quelles garanties la Prusse trouverait auprès de la population des Duchés pour l'exécution des arrangements sur lesquels les deux grandes puissances seraient tombées d'accord. Cette proposition provoqua de nouvelles controverses, les deux cabinets ne pouvant s'entendre sur la loi électorale d'après laquelle la composition de l'assemblée des États aurait lieu.

Tel était l'état des négociations au moment où M. de Bismarck en présenta un exposé aux chambres prussiennes. Dans ce document, après avoir relaté la marche des pourparlers, il affirmait que l'opinion en Prusse — il ne parlait pas de celle des habitants du Schleswig-Holstein — se trouvait d'accord avec la ligne adoptée par le gouvernement, qu'elle attendait avec certitude une union étroite des Duchés avec la Prusse et même l'incorporation; le gouvernement prussien, disait-il, croyait cette dernière combinaison la meilleure, mais non tellement commandée par l'intérêt de la Prusse qu'il fallût la réaliser au détriment de la paix. En tout cas il maintiendra l'état provisoire aussi longtemps que son programme de février n'aura pas été accepté d'une manière complète et absolue.

Le parti libéral, dans les deux chambres, se montrait aussi insensible aux appels réitérés faits par M. de Bismarck à son patriotisme prussien que confiant dans les promesses de grandeur dont ces appels étaient remplis. Toutes les fractions de ce parti s'étaient concertées pour laisser de côté la question spéciale des Duchés et n'envisager que la question budgétaire. On ne voulait pas accorder un thaler à un ministère contempteur des droits de la chambre. Il s'agissait d'abord d'un emprunt destiné à aménager le port de Kiel pour la future marine de guerre, un des rêves de tous les patriotes allemands. Or la politique intérieure de M. de Bismarck avait refroidi pour le moment ce patriotisme, et le ministre le constatait, en raillant ceux de ces compatriotes qui, disait-il, préféraient l'existence des Phéaciens à celle des Spartiates. On lui objecta qu'il demandait de l'argent pour le port de Kiel, qui n'appartenait pas encore à la Prusse. Sans doute, réplique le ministre, nous le possédons en commun avec l'Autriche; mais nous ne traiterons avec l'Autriche qu'à condition que Kiel restera propriété de la Prusse seule. Tous les deux nous sommes les souverains des Duchés, et si nous ne réussissons pas à nous entendre avec les États, nous resterons dans ces pays envers et contre tous. Vous ne me croyez pas? conclut-il : eh bien, j'accepte que vous me déclariez : point de Kiel, point d'argent! Les libéraux, dit-il encore, se vantent que la question des Duchés a toujours fait partie de leur programme que je me suis approprié : cependant ce n'est pas avec l'argent qu'ils m'ont accordé, que l'armée prussienne a vaincu les Danois. Puis les libéraux bornaient leurs exigences à la création d'un État indépendant du Schleswig-Holstein. Or leur maximum est notre minimum; car nous allons bien plus loin, puisque nous nous établissons nous-mêmes

dans les Duchés! Quant au droit budgétaire, ajoutait-il en terminant, la chambre le réclame pour elle, sans tenir compte du droit des deux autres pouvoirs, et la constitution ne lui accorde pas ce privilège. Après deux séances orageuses, la chambre rejeta l'emprunt pour la marine.

Quinze jours après, le 13 juin, le même débat se renouvela à propos des frais de la guerre de Danemarck. Le gouvernement, à défaut des crédits qui lui avaient été refusés, comme on l'a vu plus haut, avait emprunté au fonds de réserve métallique, désigné sous le nom de Trésor d'État, les sommes nécessaires pour la conduite de la guerre. La majorité libérale refusait de donner décharge, les fonds de ce Trésor ne pouvant être aliénés sans autorisation préalable des chambres, et elle déclarait les ministres personnellement responsables. Elle se retranchait derrière ce manquement constitutionnel, sans trop oser se prononcer sur la question de savoir ce qu'on devait faire des provinces conquises avec l'argent du Trésor. M. de Bismarck essaya tous les aiguillons de son éloquence mordante, pour amener l'opposition à dire son avis. Il avait trouvé le défaut de la cuirasse, et il chercha à acculer ses adversaires en les mettant au défi de renier les victoires militaires; il les plaçait dans l'alternative de se déjuger ou de froisser le sentiment national. Le gouvernement, dit-il, est pour l'annexion, qui s'effectuera, si ses conditions sont repoussées par le duc d'Augustenbourg.

Les orateurs de l'opposition n'acceptèrent pas le terrain sur lequel les appelait cette mise en demeure. Ils éludèrent, non sans habileté, mais sans franchise, de se prononcer pour ou contre l'annexion des Duchés. Un tel prétendait que M. de Bismarck, embarrassé lui-même de choisir, voulait que la chambre le tirât d'embarras. Tous enfin déclarèrent que l'op-

position des libéraux visait, non pas la politique extérieure du ministère, mais les personnes des ministres, ennemis du régime constitutionnel; ils sommèrent même M. de Bismarck de faire acte de patriotisme en déposant le pouvoir. Joute oratoire, qui finit comme bien des jeux : elle resta stérile. La chambre ne se prononça pas sur la question du Schleswig-Holstein; mais elle refusa la décharge pour les frais de guerre.

La chambre des seigneurs fut plus accommodante. Cette assemblée prenait à l'égard de ses collègues de la chambre basse une attitude assez singulière : elle ne se bornait pas à annuler ou à neutraliser les votes de la chambre des députés — c'était son droit, — elle semblait s'attacher à aggraver le conflit en poussant le gouvernement à des mesures illégales ou violentes et manquait ainsi à la mission des sénats, qui consiste à tempérer, non à envenimer les conflits qui s'élèvent avec les chambres électives. Ainsi la chambre des seigneurs ne se contenta pas d'annuler les votes financiers de la chambre des députés et même d'inciter le ministère à ne tenir aucun compte de ces votes et à établir le budget par voie d'ordonnance : elle essayait même de restreindre la liberté de la tribune et vota, avec l'approbation de M. de Bismarck, une résolution tendant à inviter le gouvernement à présenter une loi pour restreindre cette liberté non chez elle, mais dans l'autre chambre.

La session se termina ainsi sous l'empire d'une grande exaspération des partis. Le 17 juin, dans son discours de clôture, M. de Bismarck reprocha à la majorité tous ses votes; elle a renié, disait-il, les faits éclatants et les succès de l'armée, rejeté des demandes auxquelles le gouvernement ne saurait renoncer, émis des résolutions qu'il ne saurait

exécuter, repoussé toute entente et irrité les esprits. Il l'accuse de nouveau de vouloir usurper des droits que la constitution lui refuse et déclare que le gouvernement persistera dans sa politique sans s'en laisser détourner par une résistance systématique et excessive. Enfin, il se console dans la pensée que le jour viendra où la chambre approuvera la marche du gouvernement, et il remercie la chambre haute, qui d'ores et déjà lui accorde cette approbation.

Tant d'assurance en l'avenir ne lui faisait pas fermer les yeux sur le présent, qui était semé de difficultés de la nature la plus grave et auxquelles il ne semblait pouvoir être remédié que par la guerre. M. de Bismarck, on l'a vu dans un chapitre précédent, avait toujours pensé que la guerre seule pourrait décider entre la Prusse et l'Autriche, et il s'était préparé à cette éventualité. Mais l'homme le plus audacieux n'affronte pas sans trembler le terrible échiquier où les destinées des États se jouent avec des pions de fer et où une minute de hasard détruit des années du calcul le mieux étudié. Ce n'était pas la chambre libérale seule qui contrariait la marche de M. de Bismarck : il se voyait faiblement secondé par la cour et son entourage, les uns opposés à toute guerre avec l'Autriche, les autres doutant de l'issue heureuse d'une semblable lutte. Pour sa part, il ne voyait pas d'autre dénouement à la crise et, au fond, il n'en désirait pas d'autre. Aussi il ne s'efforçait plus d'aplanir les conflits et les dissentiments qui se multipliaient, préférant les laisser se développer de manière à hâter la rupture.

C'est que les Duchés, depuis la signature de la paix et le départ des troupes fédérales, étaient occupés par des troupes prussiennes et autrichiennes et administrés par des commissaires des deux puissances. Et si naguère M. de Bismarck

avait trouvé la vaste Allemagne trop étroite pour y laisser évoluer l'Autriche et la Prusse, comment le mince territoire du Schleswig-Holstein aurait-il hébergé deux hôtes de cette taille? Et précisément dans ce faible espace les chocs devaient se produire plus fréquemment et d'une façon plus naturelle, et cela rentrait dans le plan politique du ministre prussien.

Pendant que la Prusse faisait administrer le Schleswig, un commissaire autrichien gouvernait le Holstein, où les partisans du duc d'Augustenbourg pouvaient librement agir pour la cause du prince qui continuait à tenir sa cour à Kiel. A part une faible minorité de la noblesse des deux Duchés, toute la population était acquise au duc, et, si le suffrage universel avait été consulté, nul doute qu'il se fût prononcé en sa faveur. Cette popularité, on le conçoit, gênait les projets de M. de Bismarck, et pouvait à la longue en compromettre la réalisation. Par la même raison elle inquiétait le grand-duc d'Oldenbourg, cet autre prétendant, dont M. de Bismarck faisait semblant d'épouser la cause pour mieux démolir la candidature du prince d'Augustenbourg. Au moment où les cabinets de Berlin et de Vienne paraissaient devoir s'entendre sur la convocation des États des Duchés, le grand-duc d'Oldenbourg se rendit à Berlin pour insister sur la nécessité d'éloigner le duc d'Augustenbourg du territoire holsteinois. Il représentait que cette assemblée se laisserait facilement influencer par la présence du duc Frédéric, pour trancher en sa faveur la question de succession; il fallait donc prévenir un pareil acte, en interdisant à l'assemblée d'anticiper sur la décision des juristes de la Couronne prussienne et en obligeant le duc d'Augustenbourg à quitter le territoire des Duchés. M. de Bismarck n'hésita pas à s'approprier ces demandes opportunes pour les proposer offi-

ciellement à Vienne. L'objet d'un nouveau conflit était ainsi trouvé. A Vienne, on se complaisait dans les demi-mesures. On ne voulait pas rompre ; mais on n'était pas disposé davantage à perdre les fruits de la popularité de fraîche date qu'on avait acquise dans les Duchés. L'Autriche fit observer assez malignement que, pour établir une égalité parfaite entre tous les candidats, il faudrait éloigner aussi la Prusse, l'un des prétendants ; d'ailleurs il n'y avait pas lieu de procéder contre le duc d'Augustenbourg, attendu qu'il ne s'était livré à aucun acte illégal. Toutefois le cabinet autrichien consentait à défendre à la future assemblée des États de trancher la question de succession, et il cédait même, en principe, sur la demande d'expulsion en faisant dire au prince Frédéric qu'il ferait preuve de tact en s'éloignant spontanément.

M. de Bismarck ne se contenta pas de cette réponse ; il renouvela avec insistance la demande d'expulsion, en menaçant d'y procéder au besoin de sa seule autorité. A Vienne on ne le prend pas de moins haut ; on dit qu'aux violences de la Prusse on répondra en retirant les concessions faites en sa faveur, et l'on demande en même temps la réduction des forces prussiennes dans les Duchés. On récriminait aussi contre les agissements de la Prusse, qui se comportait en maîtresse dans ce domaine à deux, transportait sa station maritime de la Baltique à Kiel, sans égard pour l'empereur d'Autriche, co-propriétaire de ce port.

Au fond de toutes ces querelles gisait la question principale, celle de l'hégémonie en Allemagne : l'Autriche, en disputant les Duchés à la Prusse, combattait pour sa place historique à la tête de la Confédération, place que M. de Bismarck était résolu à conquérir par les armes. Il était prêt militairement, et son adversaire, à ce qu'il croyait, ne l'était

point : le moment lui paraissait bien choisi pour tirer l'épée. Il ne cachait pas cette pensée aux diplomates qui se trouvaient au mois de juillet aux eaux de Carlsbad, où il avait lui-même accompagné le roi Guillaume [1]. « La paix est bien compro« mise », écrit-il le 13 juillet à sa femme, en ajoutant que tout se décidera à Gastein, où il se rendra avec le roi et où viendra aussi l'empereur d'Autriche. A Vienne à ce moment on était également belliqueux; on avait confiance dans la force de l'Autriche, et l'on estimait que la lutte ne saurait être évitée.

Les souverains pensaient sur ce point autrement que leurs ministres et leur entourage. Le roi Guillaume était pris de scrupules au sujet d'une guerre d'Allemands contre Allemands ; il espérait encore amener l'Autriche par des moyens pacifiques à partager avec la Prusse la domination en Allemagne. De son côté, l'empereur François-Joseph était peut-être moins convaincu que certains de ses généraux de la supériorité de son armée. Puis la Prusse en 1850 n'avait-elle pas ajourné la lutte, parce qu'elle n'était pas prête? L'Autriche, à son tour, du moment qu'elle ne l'était pas, ne perdrait rien à attendre.

Sur le chemin de Gastein, à Ratisbonne, le roi tint un grand conseil de ministres et de diplomates dans lequel M. de Bismarck fit prévaloir son opinion de maintenir les demandes de la Prusse relativement aux Duchés. A Salzbourg, il s'entretint aussi avec le premier ministre de Bavière, essayant d'exciter les convoitises de la dynastie de Wittelsbach, ne demandant aux États secondaires qu'une neutralité dans le duel austro-prussien qui allait s'engager. Cependant, à Gas-

1. Voir *l'Empereur Guillaume*, pp. 115 à 120.

tein, la cause de la paix triompha, ainsi que nous venons de le dire, grâce à la volonté des deux souverains. Ils y signèrent le 14 août une convention aux termes de laquelle leur domination dans les Duchés était partagée de manière que la Prusse occuperait et administrerait le Schleswig, tandis que le Holstein serait placé sous l'administration de l'Autriche, sans préjudice de leur droit de possession collective sur les deux Duchés. L'empereur d'Autriche cédait, moyennant indemnité pécuniaire, le duché de Lauenbourg au roi de Prusse.

En ajournant ainsi le conflit, le cabinet de Vienne faussait compagnie à sa majorité de la diète de Francfort, dont il avait, depuis la conclusion de la paix avec le Danemarck, stimulé de nouveau l'opposition contre la Prusse. M. de Bismarck, en signant à contre-cœur la convention de Gastein, pouvait trouver une consolation dans cette pensée que l'Autriche avait commis une faute. Au surplus il n'avait pas trop à se plaindre de la situation nouvelle : la Prusse, presque limitrophe des Duchés, y occupait une position plus solide que l'Autriche. Au reste il ne considérait la convention que comme un provisoire, « un replâtrage de la crevasse », comme il écrivait à sa femme.

V

Préoccupations internationales. — M. de Bismarck a les yeux fixés sur Paris. — L'empereur Napoléon use de bons procédés. — Le cabinet de Berlin, en 1863, accepte le congrès. — L'Empereur et M. de Bismarck ennemis des traités de 1815. — L'Empereur pousse la Prusse à l'annexion des Duchés. — La presse française est pour l'alliance prussienne. — M. de Bismarck à Biarritz. — L'Empereur consent à

la neutralité et à l'alliance prusso-italienne. — L'Empereur avait le droit de demander des compensations. — Le comte de Bismarck recherche des alliances étrangères. — Rapprochement avec l'Italie. — Répugnances de la cour de Berlin. — Ouvertures en vue d'une alliance. — Le conflit s'aggrave en Allemagne. — La question des Duchés pleine de contradictions. — Conflits dans les Duchés. — Grand conseil à Berlin. — Le parti de la guerre l'emporte. — Traité d'alliance avec l'Italie. — Méfiances des Italiens. — La cour de Berlin toujours flottante. — Le cabinet de Vienne dénonce les armements de la Prusse. — Le cabinet de Berlin pose la question de la réforme fédérale. — Nouvel échange de récriminations entre Berlin et Vienne. — Le cabinet de Vienne refuse de désarmer du côté de l'Italie. — Le cabinet de Florence repousse les offres de l'Autriche. — Le droit strict est du côté de l'Autriche.

Il ne serait pas tout à fait exact de dire que des considérations d'ordre international n'avaient pas eu leur part dans la résolution qu'avait prise le roi Guillaume à Gastein d'éviter une rupture définitive avec l'Autriche. M. de Bismarck ne craignait point que la Russie préparât des obstacles à la Prusse, dont la politique visait l'Autriche; il n'ignorait pas que le cabinet de Saint-Pétersbourg avait juré de ne pas oublier la conduite de cette puissance pendant la guerre d'Orient. Le ministre prussien, on l'a vu plus haut, avait personnellement laissé les meilleurs souvenirs à Saint-Pétersbourg et les liens qu'il avait commencé à nouer à ce moment entre les deux cours, il les avait resserrés lors de l'insurrection de Pologne. La cour de Russie s'en montrait maintenant reconnaissante : elle avait rompu avec sa politique traditionnelle à l'égard du Danemarck, pour appuyer plus ou moins directement la politique prussienne et allemande dans la question des Duchés.

Le cabinet anglais avait été moins accommodant dans la même question et, s'il n'avait dépendu que de lui, les choses

ne se seraient pas passées au gré de M. de Bismarck. Mais l'Angleterre ne s'était pas souciée d'agir seule, et l'empereur Napoléon avait refusé son concours à toute proposition de secourir militairement le Danemarck. La clef de la situation, au point de vue des intérêts prussiens, était donc à Paris, et c'est sur ce point que M. de Bismarck ne cessait de fixer les yeux.

Nous avons raconté, dans un chapitre précédent, les premières rencontres de Napoléon III avec M. de Bismarck en même temps que leurs rapports politiques : le ministre prussien s'attachant à vaincre les préventions de sa cour contre une entente avec le souverain français, celui-ci venant à son aide en usant de bons procédés envers la Prusse toutes les fois que l'occasion s'en présentait. Depuis son ambassade de Paris en 1862, M. de Bismarck était allé tous les ans à Paris, et à Biarritz pendant que l'Empereur y résidait, et ces déplacements indiquent que le chef du ministère prussien venait, sinon solliciter l'alliance de l'Empereur, en tout cas l'entretenir dans ses bonnes dispositions pour la Prusse. Ce désir de bonne entente était partagé par l'Empereur ; pour ses projets relativement à l'Italie et au remaniement de la carte d'Europe, aucune puissance ne pouvait lui être plus utile que la Prusse, et aucun homme d'État ne l'avait mieux compris que M. de Bismarck. Aussi, dès les premières ouvertures que fit l'Empereur en 1863 en vue de la réunion d'un congrès européen, le cabinet de Berlin fut le plus prévenant, le plus empressé à faire réussir ce projet, qui flattait l'amour-propre et pouvait servir les intérêts de l'Empereur. A la mort du roi de Danemarck, M. de Bismarck maintenait l'acceptation déjà notifiée du congrès en se déclarant prêt à lui soumettre la question des Duchés. Le refus

de l'Angleterre fit échouer finalement la combinaison impériale. M. de Bismarck avait donné, à la même époque, une preuve éclatante de son désir d'entente avec le cabinet des Tuileries; il avait vaincu la résistance des États allemands, alliés de l'Autriche et récalcitrants au traité de commerce conclu en 1862 entre la Prusse et la France. Les traités des États du Zollverein étant sur le point d'expirer, le cabinet de Berlin avait déclaré qu'il ne les renouvellerait que sur la base de son traité de commerce avec la France; obligés par leurs intérêts économiques de rester membres de cette grande association douanière, les États opposants avaient cédé. Le rapprochement de la Prusse avec la France était ainsi devenu visible. Peut-être les cabinets le croyaient-ils plus intime qu'il ne l'était en réalité; mais M. de Bismarck ne pouvait que se réjouir de cette impression; car elle servait sa politique dans la question des Duchés, ne fût-ce que pour mieux entraîner dans l'action l'Autriche qui devait redouter que, à son défaut, M. de Bismarck ne trouvât un allié à Paris.

Le ministre prussien, qui projetait le renversement de la diète de Francfort et l'agrandissement de la Prusse, deux entreprises impliquant l'annulation des traités de 1814 et 1815, dut être rempli de joie en lisant le discours par lequel l'Empereur ouvrit la session législative de 1864. « Les traités « de 1815 ont cessé d'exister. La force des choses les a renversés ou tend à les renverser presque partout. Ils ont « été brisés en Grèce, en Belgique, en France, comme sur « le Danube. L'Allemagne s'agite pour les changer... » Ce qui devait le réjouir davantage, c'était que l'Empereur conformait à ses paroles son attitude dans la question des Duchés. A la veille de la conférence de Londres, il avait for-

mellement promis à la Prusse de soutenir la séparation complète des Duchés, à la condition que les populations fussent consultées par un plébiscite, et d'accepter le résultat de ce vote, quand même il serait favorable à une annexion des Duchés à la Prusse; il disait même préférer cette combinaison à la formation d'un nouvel État. Il ne demanderait aucune compensation et se contenterait d'une entente intime avec la Prusse sur d'autres questions : il visait tout spécialement la question de Venise. Une nouvelle visite que fit M. de Bismarck en automne 1864 à Biarritz n'avait pu que le confirmer dans la conviction que l'Empereur restait fidèle à ces idées. Il ne lui avait pas échappé cependant qu'en poussant la Prusse dans la voie des agrandissements et surtout dans celle de l'annexion des Duchés, Napoléon, outre qu'une telle politique créait des précédents dont il pouvait profiter un jour, devait se promettre de porter la division au sein de la Confédération Germanique et notamment entre l'Autriche et la Prusse en jetant cette dernière dans les bras de la France et de l'Italie. Le roi Guillaume n'était pas encore arrivé au point de se familiariser avec une telle combinaison, et c'était là probablement une des raisons qui le déterminèrent, l'année suivante, à Gastein, à se prêter à un arrangement avec l'empereur d'Autriche. Mais, en adoptant cette ligne de conduite, il contrariait les plans de l'Empereur, qui voyait une entente des deux puissances se substituer à la rupture prévue et préparée par M. de Bismarck et éloigner ainsi la réalisation de son projet d'alliance avec l'Italie et la Prusse contre l'Autriche.

Cette alliance n'était pas seulement désirée aux Tuileries; elle était préconisée dans la presse libérale de Paris, et même dans des organes importants, qui, tout en faisant opposition

à l'Empire, en approuvaient la politique extérieure. La convention de Gastein même, vivement blâmée par les chancelleries anglaise et française, eut l'approbation de ces journaux qui firent chorus avec les feuilles officieuses pour attaquer l'Autriche. A ce point de vue, tout ce que faisait M. de Bismarck leur paraissait excellent. La fatalité géographique, disait tel journal, donnait à la Prusse pour mission d'abattre l'Autriche hétérogène, à condition, il est vrai, que cette Prusse nouvelle devînt l'alliée de la France et aussi celle de l'Italie. Tel autre journal, très remarqué dans les chancelleries, déclare que la convention de Gastein est un grand succès pour la Prusse, que l'annexion se réalisera et que tous les intérêts européens militent en faveur de la prépondérance définitive de la Prusse en Allemagne; que l'ordre établi en Allemagne par le congrès de Vienne avait fait son temps et qu'il fallait lui en substituer un autre mieux approprié à la situation de l'Allemagne. Ce journal concluait enfin que la Prusse émancipée ne pourrait être que l'alliée de la France et de l'Angleterre. Ces manifestations de la presse parisienne ont pour l'histoire cela d'important qu'elles démontrent que l'empereur Napoléon pouvait à cette époque invoquer l'opinion publique comme un des stimulants de sa politique extérieure. M. de Bismarck eut soin d'en tirer parti.

Contrarié par la convention de Gastein, l'Empereur en témoigna de l'humeur. Il pouvait aisément dissimuler sa vraie pensée sous des arguments probants : le principe des nationalités, les assurances de désintéressement, le droit des peuples, ces idées fondamentales de la politique impériale, n'étaient-ils pas lésés par ce traité de partage austro-prussien? La mauvaise humeur de l'Empereur se dissipa bientôt

devant les dissentiments qui se produisirent promptement entre les deux cabinets allemands, et elle ne paraissait plus à la fin d'octobre, lorsque M. de Bismarck, nommé comte à la suite du pacte de Gastein, vint de nouveau à Biarritz faire sa cour à l'Empereur.

Le ministre prussien tenait à s'assurer jusqu'à quel point il pourrait compter sur le bon vouloir du souverain français et à quelles conditions ce bon vouloir lui serait acquis. Par cette démarche il faisait ostensiblement des avances à l'Empereur : ce caractère restera imprimé au voyage de Biarritz, quels que puissent avoir été les résultats de ces entretiens à deux, qui se sont soustraits jusqu'ici à l'exacte connaissance des cabinets aussi bien que du public. Toutefois les nombreuses allusions que le comte de Bismarck a glissées plus tard dans ses discours, les conversations qu'il a eues à l'époque même de ces pourparlers avec des personnes de l'entourage de Biarritz et avec des hommes d'État français, peuvent fixer l'historien sur la nature d'une entrevue devenue décisive pour les événements des années suivantes. Il y venait dans le but de s'expliquer sur ses projets futurs en Allemagne, d'annoncer son intention de s'allier avec l'Italie et d'acquérir la certitude que l'Empereur approuvait cette alliance, destinée, en enlevant la Vénétie à l'Autriche, à réaliser un projet qui tenait à l'Empereur à cœur et pour lequel il lui était interdit de réclamer le sang et l'or de la France. Il devait, à cette fin, s'attacher à démontrer les bienfaits d'une alliance pacifique entre la France et la Prusse, alliance qui exigeait le maintien d'une Prusse forte et indépendante; il devait exposer qu'une grande Allemagne s'étendant du Danube au Rhin, telle que la rêvait l'Autriche, serait un danger pour la France, dont les intérêts s'accommoderaient, au con-

traire, d'une Allemagne organisée sans l'Autriche; il devait enfin justifier, en invoquant le principe de nationalité, la légitimité de la réunion des Duchés de l'Elbe avec l'Allemagne, ou, ce qui au point de vue français revenait au même, avec la Prusse, seule grande puissance exclusivement allemande. Ces diverses transformations devant, selon toute probabilité, rencontrer la résistance de l'Autriche et amener une guerre avec cette puissance, le comte de Bismarck tenait naturellement à s'assurer, pour ce cas, de la neutralité bienveillante de l'Empereur en même temps que de son acquiescement aux vues qu'il lui exposait. Il demandait donc beaucoup à l'Empereur: qu'offrait-il en échange, et qu'exigerait-on de lui? Il ne semble pas que sur ce dernier point l'Empereur se soit départi de sa réserve accoutumée, prenant plutôt acte de promesses plus ou moins ébauchées ou vagues, s'abstenant de poser des conditions et affectant un grand désintéressement. L'Empereur, paraît-il encore, ne croyait pas son interlocuteur prussien de taille à exécuter les vastes plans qu'il lui révélait avec une franchise étonnante; il ne voyait en tout cas aucun inconvénient à laisser la Prusse s'engager, à ses risques et périls, dans une entreprise hardie contre cette Autriche considérée par lui comme militairement supérieure à sa rivale. La Prusse, sur le point de succomber, ne serait-elle pas obligée de rechercher le secours de la France et d'en payer le prix? Alors viendrait le moment pour l'Empereur de faire ses conditions. En attendant, il ne devait pas empêcher l'Italie de continuer l'œuvre de son unification avec le concours de la Prusse, ni rebuter cette dernière par des prétentions compromettantes.

Tel fut, selon toute probabilité corroborée par les événe-

ments ultérieurs, le résultat du voyage de Biarritz. Le comte de Bismarck n'en rapportait rien d'écrit; mais il pouvait lui suffire d'avoir obtenu des promesses, qui se traduisirent aussitôt, du côté de l'Empereur, en actes. Le cabinet de Florence fut avisé qu'il pouvait sans crainte traiter avec la Prusse. C'était un service signalé qu'il rendait à M. de Bismarck, qui, sans la neutralité, sans l'appui diplomatique du cabinet des Tuileries, n'aurait certainement pas entrepris une guerre offensive contre l'Autriche, ni surtout réussi à amener le roi Guillaume à y consentir. Si l'empereur Napoléon a bien voulu rendre ces services à la Prusse sans stipuler une compensation, la France est en droit de lui reprocher cette condescendance; s'il a demandé ou stipulé une compensation, il n'a rempli qu'un strict devoir de chef d'État, et la France ne peut lui imputer d'autre faute que celle de ne pas avoir pris à temps les garanties pour que les engagements fussent tenus. Le comte de Bismarck, changeant au profit de la Prusse l'équilibre territorial du continent européen, légitimait la demande de la France d'obtenir une compensation équivalente. Le tort de l'Empereur consista à ne pas prendre lui-même un gage, au lieu de demander au comte de Bismarck de le lui procurer. Si la question avait été posée sur ce terrain dès le début, ou bien on se serait entendu, ou bien la carte de l'Europe n'aurait pas été changée. La France, en 1865, était encore assez puissante pour empêcher toute guerre d'agression sur le continent européen, surtout lorsqu'elle s'y opposait au nom de l'équilibre général, à condition, il est vrai, de respecter elle-même le *statu quo* territorial de l'Europe.

Le comte de Bismarck, en quittant Biarritz, avait irrévocablement décidé la guerre avec l'Autriche, en tant qu'une

telle résolution dépendait de lui. Naguère, à Francfort, il avait bien souvent attribué aux divers souverains allemands la pensée, en cas de danger, de sauver d'abord leurs trônes, fût-ce avec l'aide de l'étranger. Sa correspondance de cette époque était remplie de traits acérés contre ces princes et surtout contre leurs ministres, qui, à ce qu'il affirmait, plus bavarois, saxons, hessois ou hanovriens qu'allemands, ne recaleraient pas devant une alliance avec la France, s'ils pouvaient sauver ainsi leurs patries particulières contre une absorption par l'une des deux grandes puissances allemandes. Arrivé au pouvoir, le comte de Bismarck pensait cependant sur cette matière à peu près comme quelques-uns de ses collègues des petits États. Lui aussi se disait plus Prussien qu'Allemand : la dynastie que ses ancêtres avaient servie pendant deux ou trois siècles passait à ses yeux avant tout autre intérêt, avant toute autre considération de morale politique. Les ministres de ces petits États, qui depuis l'avènement du second Empire n'avaient cessé de solliciter les bonnes grâces du plus puissant souverain de l'Europe, ne faisaient, au fond, dans le cadre étroit de leur existence politique, que ce que leur collègue de Prusse faisait dans le cercle plus vaste de son action pour l'honneur, la gloire et le profit de son roi et de sa patrie prussienne. Comme eux, il parcourut, même un peu plus souvent qu'eux, la route conduisant aux Tuileries. Mais, plus heureux qu'eux, parce qu'à Paris on se promettait plus d'avantages de son amitié, il réussit à obtenir l'appui de l'empereur des Français sans que ses compatriotes lui eussent jamais reproché par la suite une entente qui comportait jusqu'à un certain point l'ingérence de l'étranger dans les affaires intérieures de l'Allemagne. Et non seulement le comte de Bismarck poursuivait

son œuvre politique à l'abri du bon vouloir de la France, son patriotisme ne recula nullement devant l'idée de rechercher pour la réalisation de ses desseins le concours armé d'une autre puissance étrangère, l'Italie.

Pendant son ambassade à Francfort, il avait lié connaissance avec les diplomates italiens; à mesure qu'il mûrissait ses projets contre l'Autriche, il appréciait la politique du comte Cavour, dont il devait plus tard s'approprier les procédés. On a vu plus haut qu'à la veille de la guerre d'Italie, si la chose avait dépendu de lui, le prince-régent de Prusse eût combattu l'Autriche à côté de Victor-Emmanuel; le ministère prussien s'était vu obligé de l'éloigner de Francfort, où il soutenait la cause italienne contre l'Autriche et les États du sud de l'Allemagne. Il s'était attaché naguère à dissiper les préventions de sa cour contre Napoléon III; il faisait maintenant les mêmes efforts, sans y réussir tout d'abord en faveur du roi Victor-Emmanuel, dont la politique était honnie dans l'entourage du prince régent et combattue par le parti féodal, c'est-à-dire par les anciens amis politiques de M. de Bismarck.

Le comte Cavour aussi bien que ses collaborateurs, plus tard ses successeurs, ayant vu leurs premières avances repoussées, attendaient du temps un revirement, qui, ils le prévoyaient bien, devait tôt ou tard se produire en faveur de l'Italie à Berlin, où couvaient les ambitions analogues d'une dynastie et les aspirations identiques d'une nation. Ce fut peut-être un des plus importants actes de sa politique, lequel précéda de quelques mois sa mort, que la résolution que prit le comte Cavour d'envoyer en février 1861 le général La Marmora à Berlin pour complimenter le roi Guillaume à l'occasion de son avènement. Le géneral fut bien accueilli; mais ses ou-

vertures politiques ne furent écoutées qu'avec réserve, sinon avec froideur. Cependant le chemin était frayé, on fit connaissance, et l'année d'après, sous l'influence de l'empereur Napoléon et les conseils de M. de Bismarck aidant, le roi Guillaume reconnut le nouveau royaume d'Italie. Sans doute ces rapports, de même que la politique prussienne, manquaient encore de fixité. Si, à son avènement au pouvoir, M. de Bismarck avait songé, dans l'intérêt de sa politique en Allemagne, à se rapprocher de l'Italie, la guerre danoise lui avait fait faire un pas en arrière dans cette voie. Il ne pouvait entreprendre cette guerre sans le concours de l'Autriche, et celle-ci hésita, au mois de février 1864, à franchir les frontières danoises du Jutland. On envoya à Vienne le général de Manteuffel, qui réussit à gagner la cour d'Autriche à la continuation de la guerre, mais non sans prendre d'importants engagements : la Prusse promettait de mobiliser son armée, si les Italiens attaquaient la Vénétie, et d'entrer en campagne si la France les appuyait. Encore dans l'hiver de 1864-1865, la cour de Berlin s'appliquait si bien à ménager l'Autriche que le prince et la princesse royale de Prusse, en tournée dans le nord de l'Italie, reçurent ordre d'abréger leur séjour à Milan, où le prince Humbert les comblait d'attentions, pour se rendre à Vérone, où, à l'occasion des manœuvres, des témoignages démonstratifs de sympathie furent échangés entre Prussiens et Autrichiens.

Cette situation changea dès l'année 1865. M. de Bismarck fit faire à Florence des ouvertures d'alliance, que le cabinet italien accueillit d'abord avec méfiance ; d'ailleurs la réconciliation de Gastein entre l'Autriche et la Prusse fit cesser ces pourparlers. Mais, comme nous l'avons expliqué plus haut, le comte de Bismarck ne considérait la convention de

Gastein que comme une phase de répit, comme le point de départ de son entrée en campagne contre l'Autriche. Après s'être mis d'accord à Biarritz avec l'Empereur sur son projet d'alliance avec l'Italie, il reprit les négociations avec cette future auxiliaire. On débuta par un traité de commerce, que le gouvernement italien ne consentit à signer qu'après avoir obtenu de tous les États membres de cette association douanière, la reconnaissance du jeune royaume.

Vers la fin de 1865, les rapports entre les deux puissances allemandes s'étaient tendues au point qu'à Berlin comme à Vienne on considérait la guerre comme inévitable. La convention de Gastein avait exaspéré les esprits dans toute l'Allemagne. Les populations des Duchés protestèrent dans de nombreuses réunions; les députés libéraux de toutes les chambres allemandes se réunirent en congrès pour flétrir ce qu'ils appelaient la trahison des deux grandes puissances. L'Autriche, bien que ne suivant la Prusse qu'à contre-cœur, se voyait enveloppée dans cette impopularité; elle recommença à s'élever contre les agissements de la Prusse qui empiétait sur les attributions de la régence autrichienne dans le Holstein, ne cessait de réclamer l'expulsion du duc d'Augustenbourg et fit même menacer ce prince d'arrestation, s'il venait se présenter dans le Schleswig. Il était évident que le comte de Bismarck était résolu d'en finir: il agissait dans les Duchés en homme qui voulait rendre impossible la co-domination de l'Autriche. Les syndics de la Couronne avaient terminé leur consultation sur les Duchés et conclu qu'aucun des prétendants n'avait des droits certains, que le roi Chrétien IX avait été le plus légitime des héritiers et que, puisqu'il avait cédé ses droits à l'Autriche et à la Prusse, ces deux puissances seules constituaient le

souverain actuel et légitime des Duchés. La question du Schleswig-Holstein était destinée, depuis l'origine jusqu'à la fin, à offrir le spectacle de toutes les confusions et de toutes les contradictions logiques. On avait fait la guerre au roi Chrétien parce qu'il n'était pas le duc légitime, et on le proclame légitime pour en hériter! On tire l'épée pour l'indépendance des Duchés, et, on s'apprête à confisquer cette indépendance pour les incorporer à la Prusse, bien que le roi de Danemarck eût cédé les Duchés à l'Autriche autant qu'à la Prusse! C'était un véritable nœud gordien, et le comte de Bismarck comptait bien le trancher par l'épée.

Grâce à son impulsion, à partir du mois de janvier 1866, les événements se précipitèrent. Les conflits, dans les Duchés, entre les gouverneurs autrichien et prussien devinrent chroniques. Une correspondance très acerbe s'engagea entre Berlin et Vienne. M. de Bismarck avait persuadé au roi que l'Autriche rompait le pacte de Gastein, s'arrogeait des droits qu'elle ne pouvait légalement exercer que conjointement avec la Prusse. La vérité était que le gouverneur autrichien ne tenait pas une conduite assez correcte pour une situation tendue, qu'il oubliait qu'à Berlin on cherchait des prétextes pour brusquer une rupture. D'autre part, le gouverneur prussien, obéissant à des instructions de Berlin, ne manquait aucune occasion pour bien démontrer que la régence autrichienne avait un caractère provisoire, tandis que la Prusse avait l'intention bien arrêtée de ne plus sortir des Duchés. Les dépêches comminatoires se succèdent à de courts intervalles pendant les mois de janvier et de février. M. de Bismarck prétend que l'Autriche défend la cause de la révolution. Le comte de Mensdorff lui répond que son maître soutient les intérêts conservateurs, qu'il ob-

serve la convention de Gastein, tandis que le roi de Prusse tend à violer ce pacte en usurpant les droits de co-souveraineté de l'Autriche. Le cabinet de Vienne, à cette occasion, s'accuse avec raison d'avoir sacrifié ses bons rapports avec les petits États allemands à son alliance avec la Prusse, qui le menace aujourd'hui, et — ajoute M. de Mensdorff — qui cherche des soutiens à l'étranger, alors que l'Autriche n'a cessé d'agir en puissance allemande et confédérée.

Le 28 février, le roi présida un grand conseil de ministres et de maréchaux, dans lequel le comte de Bismarck plaida, avec toute l'ardeur de son tempérament, la cause de la guerre : la Prusse devait défendre à tout prix ses droits dans les Duchés, et, à ce moment, il entendait par là l'annexion de ces pays, c'est-à-dire l'expropriation, de gré ou de force, de l'Autriche. Ces idées prévalurent dans ce conseil, chez les uns, parce qu'ils préféraient un règlement par le canon, chez les autres, notamment chez le roi, parce qu'ils pensaient que devant les menaces de la Prusse le cabinet de Vienne reculerait pour se prêter à un arrangement à l'amiable. S'il ne s'était agi que des Duchés, une issue pacifique de la crise n'eût pas été bien difficile : l'Autriche ne tenait pas à s'installer sur les bords de l'Elbe et de la Baltique. Mais le cabinet de Vienne n'ignorait pas que le comte de Bismarck se proposait de résoudre, avec la question des Duchés, celle de la suprématie en Allemagne, et que la Prusse voulait l'expulser de la Confédération Germanique, tandis que l'Italie songeait à la chasser du quadrilatère lombardo-vénitien. Voilà pourquoi, à Vienne, on en était arrivé à pousser à l'extrême la politique de résistance.

C'est à ce moment que le comte de Bismarck ouvrit les négociations avec le gouvernement italien. On savait à

Vienne que des pourparlers à ce sujet avaient été entamés depuis longtemps et l'on ne s'était pas fait faute, comme nous l'avons raconté plus haut, de dénoncer aux États allemands ces agissements anti-allemands de la Prusse. Le 28 février, immédiatement après le grand conseil où ses vues avaient triomphé, le ministre prussien fit demander au cabinet de Florence, par l'intermédiaire du comte Barral, ministre italien à Berlin, l'envoi d'un général muni de pleins pouvoirs pour traiter (1). Le général Govone, choisi pour cette mission, se rendit vers le milieu de mars à Berlin ; son arrivée, que M. de Bismarck avait tenu à garder secrète, s'était déjà ébruitée. Les commencements des négociations marchèrent mal. Les Italiens se méfiaient. Ils observaient que le roi témoignait peu de chaleur pour une alliance intime avec une puissance étrangère contre l'Autriche, puissance allemande et confédérée. En effet le roi était d'accord avec son ministre sur le but à atteindre ; mais il aurait préféré y parvenir sans tirer l'épée contre la vieille maison d'Autriche ; du moins il ne voulait la tirer que lorsqu'il lui serait bien démontré qu'il y allait de l'honneur et de la sécurité de la Prusse. Au bout de huit jours, le général Govone était tellement découragé qu'il se disposait déjà à quitter Berlin. Le comte de Bismarck n'était pas moins découragé que lui : tout le monde était ou se retournait contre lui. Ne pouvant déterminer le roi à attaquer l'Autriche, il cherchait, pour l'entraîner, à amener les Italiens à se charger au besoin de commencer la guerre. A Florence, après de longues tergiversations, afin d'aider les efforts du ministre prussien et de lui faciliter sa tâche auprès du roi Guillaume, on déféra à ce désir. Le

1. Voir *l'Empereur Guillaume et son règne*, pp. 129 et suiv.

8 avril fut signé ainsi le traité d'alliance offensive et défensive entre l'Italie et la Prusse. Ce traité ne parlait plus des Duchés de l'Elbe, qui avaient été jusque-là le prétexte du conflit avec l'Autriche ; il liait étroitement la cause allemande à la cause italienne ; il faisait des cas de guerre de la suprématie de la Prusse en Allemagne et de la revendication de la Vénétie par le cabinet de Florence ; il obligeait les contractants à se porter secours pour la réalisation de ce double but et stipulait que la Prusse obtiendrait en Allemagne l'équivalent de l'agrandissement que l'Italie acquerrait par l'annexion des provinces vénitiennes de l'Autriche. Le traité devait durer trois mois à partir du jour de la signature, et il expirerait dans le cas où dans ce laps de temps, la guerre n'aurait pas été déclarée. Les Italiens auraient voulu obtenir aussi la cession du Trentin. M. de Bismarck refusa, en se fondant sur ce que cette province faisait partie de la Confédération Germanique, dont il ne pouvait laisser entamer le territoire sans une nécessité absolue ; et il consola les plénipotentiaires italiens en les engageant à laisser faire les événements, qui peut-être leur procureraient cette conquête.

La conclusion du traité avec l'Italie n'avait pas beaucoup avancé les affaires de M. de Bismarck et du parti de la guerre à la cour même. Les plus proches parents du roi étaient absolument opposés à une guerre avec l'Autriche, et même l'opinion publique dans la capitale comme en province se prononça avec unanimité contre cette éventualité. Des réunions tenues sous la direction des chefs du parti libéral condamnaient d'avance la guerre comme n'étant pas justifiée et déclaraient que la politique de M. de Bismarck empêchait seule un règlement pacifique de la question des Duchés. De son côté, le cabinet de Vienne avait, le 16 mars, dénoncé aux

États allemands les mesures belliqueuses et anti-fédérales de la Prusse, qui faisait des armements et menaçait ses voisins. Le cabinet de Berlin finit par avouer ces armements, qu'il avait d'abord niés et qu'il justifiait maintenant par les agissements analogues de l'Autriche. Il se disait menacé par cette puissance dans sa position européenne et allemande; et, comme la constitution actuelle de la Confédération ne lui assurait aucune garantie contre ce danger, il se déclarait obligé d'en chercher une dans une réforme fédérale conforme à ses intérêts. Enfin, il désirait savoir quel secours il aurait à attendre de ses confédérés dans le cas où la Prusse serait attaquée par l'Autriche ou se verrait obligée de faire la guerre à cette puissance. Les réponses des cabinets allemands étant évasives, M. de Bismarck, le 9 avril, au lendemain de son entente avec l'Italie, posa à la diète de Francfort directement la question de la réforme fédérale. Il ne dit pas encore le dernier mot de son programme, qui était l'exclusion de l'Autriche; en revanche, il annonce qu'il y aura un parlement issu du suffrage universel, et il demande que la diète fixe la date de la réunion de cette assemblée élective; sinon, il considérera sa proposition comme repoussée.

A ce moment même, un nouvel échange de récriminations eut lieu entre Vienne et Berlin : il en est toujours ainsi entre des puissances à la veille de se battre. Le cabinet de Vienne, sous ce rapport, avait la partie belle, et il l'aurait gagnée, si les raisons et le droit formel pouvaient jamais résoudre des questions de rivalité entre deux adversaires bien armés. Le comte de Mensdorff, en effet, énumérait la longue série d'actes par lesquels le cabinet de Berlin avait démontré d'une manière irréfragable son intention de faire la guerre à l'Autriche : les projets d'annexion des Duchés, la note com-

minatoire du 26 janvier, les préparatifs de mobilisation, les propos belliqueux du comte de Bismarck, enfin les négociations avec Florence. Il concluait que la Prusse devait désarmer, l'empereur d'Autriche n'ayant pas l'intention d'engager une guerre contre sa voisine. M. de Bismarck, répondant à cette note, passe sous silence tous les griefs qu'on élève contre lui ; il se borne à dire que, l'Autriche ayant la première ordonné des concentrations de troupes, c'était à elle à commencer à rapporter ces mesures. Contre toute attente et au grand désappointement du ministre prussien, le cabinet de Vienne réplique le 18 avril que l'empereur François-Joseph était prêt à déférer au désir de la Prusse, si celle-ci voulait s'engager à suivre cet exemple dans les vingt-quatre heures. Le roi Guillaume fit répondre aussitôt qu'il acceptait la proposition autrichienne : les influences de ses parents, les manifestations unanimes de ses sujets l'y déterminèrent. Son ministre avait le souci des engagements pris envers l'Italie, dont la défiance était toujours en éveil : aussi, tout en obéissant aux ordres du roi, il fit savoir au gouvernement italien que les ordres de désarmement seraient exécutés avec le plus de lenteur possible.

Le cabinet de Vienne commit alors une faute, qui tira M. de Bismarck d'embarras. Il répondit que l'Autriche était prête à effectuer son désarmement à partir du 27, mais seulement sur la frontière du nord ; en revanche, il ne saurait s'empêcher d'opérer des dislocations sur sa frontière du sud, menacée par des concentrations de troupes italiennes. Ce dernier fait, nié à tort par la Prusse, était parfaitement exact. Seulement les mesures italiennes étaient encore tellement insignifiantes à ce moment que l'Autriche aurait pu faire semblant de les ignorer sans danger, ou même y répondre sans s'en

expliquer à Berlin. Le comte de Bismarck ne demandait qu'un prétexte pour suspendre les mesures de désarmement ordonnées par le roi : l'Autriche le lui fournissait. Après la signature du traité du 8 avril, nier que l'Italie ne méditait aucune attaque contre l'Autriche, c'était certes un acte de hardiesse de la part du ministre prussien. Sommé de désarmer au sud comme au nord, le cabinet de Vienne refusa.

Aussitôt l'Italie s'alarme, craignant d'être attaquée par l'Autriche. Le cabinet de Berlin, ou, pour mieux dire, le roi Guillaume, ne se tenait pas pour engagé à défendre son alliée contre cette agression. Le comte de Bismarck n'était pas de cet avis; il avait même promis de faire de ce point, le cas échéant, une question de cabinet. Mais la retraite du ministre prussien ne pouvait sauver l'Italie de ce mauvais pas. Raison de plus pour le cabinet de Florence de faire valoir, à Berlin, sa loyauté envers la Prusse, qui hésitait et se dérobait, alors que, tenté par le cabinet de Vienne qui lui faisait offrir la Vénétie à la condition de rester neutre, le roi Victor-Emmanuel et le général La Marmora avaient repoussé cette offre. Le cabinet de Florence tenait à son traité avec la Prusse et voulait que son alliée l'exécutât avec la même correction.

L'Autriche, ainsi que nous venons de le dire, refusa de désarmer du côté de l'Italie, qui d'ailleurs, après quelques mesures insignifiantes, commença à se préparer ostensiblement à la guerre. Au point de vue du droit strict, le cabinet de Vienne avait le beau rôle. Il pouvait affirmer, le 4 mai, qu'après ses assurances solennelles à Berlin et à Francfort, personne ne pouvait lui attribuer des projets d'agression ni en Allemagne ni en Italie. Il pouvait exprimer son étonnement de ce que la Prusse, puissance confédérée, trouvât à redire à ce que l'Autriche prît des mesures de précaution contre

l'Italie menaçant le territoire fédéral, et accomplît ainsi ses devoirs envers l'Allemagne et la Confédération. Que pouvaient ces raisonnements contre un adversaire qui, décidé à évincer l'Autriche de l'Allemagne et estimant le moment venu pour frapper le coup décisif, avait résolu de couper la retraite aux partisans de quelque compromis, qui, à bref délai, aurait amené une nouvelle rupture et obligé la Prusse de faire la guerre dans des conditions peut-être moins favorables? C'est sous ce point de vue qu'il convient d'envisager les actes du comte de Bismarck dans la période dont on va lire le récit.

VI

La question des armements devant la diète de Francfort. — L'Autriche dénoncée comme agresseur. — M. de Bismarck représente la Prusse comme la victime qui se défend. — Conflagration des deux grandes puissances dans les Duchés. — Le roi de Prusse est persuadé que l'Autriche viole la convention de Gastein. — L'empereur Napoléon propose des conférences à Paris. — L'Empereur et l'Italie voudraient laisser expirer le traité avec la Prusse. — La Prusse accepte les conférences que les réserves de l'Autriche font échouer. — L'Autriche fournit un prétexte de guerre. — Les troupes autrichiennes obligées d'évacuer le Holstein. — Projet prussien de réforme fédérale, lequel exclut l'Autriche de l'Allemagne. — La diète vote la motion autrichienne de mobilisation. — La Prusse déclare la Confédération dissoute. — Les chambres prussiennes ne sont pas consultées. — Le conflit constitutionnel continue. — Opposition systématique des libéraux. — Manifestations publiques contre la guerre. — M. de Bismarck veut faire appel au pays. — Les chambres dissoutes. — Revirement de l'opinion. — M. de Bismarck triomphe avant la guerre. — Défiances des chancelleries européennes.

Voilà où l'on en était pour la question du désarmement, lorsque la diète en fut saisie le 9 mai par le gouvernement

saxon. On a vu plus haut que le cabinet de Berlin avait sondé les États secondaires sur leurs intentions en cas de guerre entre la Prusse et l'Autriche. Ces États avaient répondu très correctement que le pacte fédéral défendait toute guerre entre confédérés, qu'il les obligeait, au contraire, à soumettre leurs griefs à l'arbitrage de la diète. Ils avaient ajouté que si, contrairement à leurs espérances, la guerre venait à éclater, ils se tourneraient contre l'agresseur. Les deux adversaires continuant leurs préparatifs militaires et la guerre semblant imminente, la diète adopta, le 19 mai, une motion tendant à enjoindre à tous les gouvernements qui avaient fait de pareils préparatifs à rapporter ces mesures M. de Bismarck fit répondre qu'il ferait prochainement connaître les conditions auxquelles la Prusse consentirait à désarmer. Mais dès à présent il indiquait comme moyen certain d'apaisement la prise en considération par la diète de la motion prussienne relative à la convocation d'un Parlement national.

Comme on le voit, la situation se compliquait de plus en plus. La diète se trouvait en présence de trois problèmes, habilement noués par le comte de Bismarck : la question des Duchés, la réforme fédérale et le désarmement. De plus il ne faut pas perdre de vue qu'à la date du 23 mai, alors que la Prusse donnait à la diète la réponse qu'on vient de lire, le traité d'alliance avec l'Italie n'avait plus que six semaines à courir et que M. de Bismarck avait intérêt à hâter le dénouement, sous peine de perdre les fruits de cette alliance, sans laquelle certainement le roi Guillaume ne consentirait pas à déclarer la guerre à l'Autriche.

Cependant l'Autriche, contre qui la Prusse et l'Italie s'étaient liguées en vue de la réduire par leurs armées,

se voit tout d'un coup transformée en agresseur : elle est mise sur la sellette devant l'Europe. Le général La Marmora, par une dépêche du 20 mai, l'accuse de méditer une agression contre l'Italie. Le 1er juin les deux adversaires allemands viennent s'expliquer devant la diète de Francfort. L'Autriche y raconte ses déboires : c'étaient au fond ses erreurs et ses fautes qu'elle confessait devant cette assemblée avec laquelle elle avait naguère rompu en visière afin de complaire à la Prusse. On a entrepris, dit-elle, la guerre de Danemarck au nom des droits de l'Allemagne, et la Prusse projette d'en faire un moyen d'accroissement de sa propre puissance, et elle n'a pas craint, à cette fin, de faire appel au concours de l'Italie! L'Autriche, menacée de deux côtés, a dû prendre des mesures de défense, qu'elle rapportera du côté de la Prusse, dès qu'elle aura reçu l'assurance formelle qu'elle n'est menacée d'une agression ni sur son propre territoire, ni dans le Holstein ni sur le territoire de ses confédérés. Quant aux mesures prises contre l'Italie, l'Autriche, en les adoptant, a rempli un devoir envers la Confédération, menacée par les armements italiens.

Le plénipotentiaire prussien répond en retournant les mêmes accusations contre l'Autriche. M. de Bismarck, qui s'est engagé envers l'Italie à déclarer la guerre à l'Autriche, n'en persiste pas moins à affirmer que c'est la Prusse qui est la victime. Il a trouvé aussi un nouveau sujet de conflit : ce n'est plus la question des Duchés, ce sont les armements de l'Autriche et de la Saxe. Il demande aide et secours à la diète; et si celle-ci ne les lui accorde pas, il verra là une preuve que l'institution fédérale ne vaut plus rien. Une fois de plus, il garde le silence sur l'alliance italienne, qu'on lui reproche et qu'il n'ose avouer devant des plénipotentiaires dont il

avait autrefois dénoncé les sentiments plus dynastiques que patriotiques.

La question des Duchés, quoi qu'en dît M. de Bismarck, n'en devint pas moins la cause directe de la conflagration. Le cabinet de Vienne, pris dans les filets dont il avait lui-même noué les mailles de concert avec la Prusse, ne trouvait plus pour en sortir que des moyens aussi incorrects que ceux de son adversaire. Après avoir prêté la main à M. de Bismarck pour dessaisir la diète fédérale, comment l'Autriche pouvait-elle tout d'un coup invoquer l'intervention de cette assemblée? Après s'être engagée ensuite à Gastein à ne pas faire acte de gouvernement dans le Holstein sans l'assentiment de la Prusse, comment pouvait-elle maintenant concevoir le projet de convoquer les États du Holstein pour leur soumettre la question de succession? Il était bien tard pour dire qu'il fallait donner à la diète ce qui lui appartenait, du moment qu'elle lui avait enlevé son droit pour le livrer à la Prusse. Aussi M. de Bismarck eut-il soin de lui rappeler les engagements pris et de déclarer que la Prusse tenait à ses droits, qu'elle reconnaissait ceux de l'Autriche et qu'elle était prête à négocier avec elle pour se les faire céder à elle-même; par la même occasion, ajouta le ministre prussien, on pourrait traiter aussi de la réforme fédérale. Tel était l'état des rapports des deux puissances au moment où le cabinet de Vienne vint annoncer à la diète, c'est-à-dire devant un tribunal qu'il avait déclaré autrefois incompétent, qu'il allait convoquer l'assemblée des États du Holstein pour entendre son avis sur la question de succession. Cet acte, comme on va le voir, servait les plans de M. de Bismarck, qui n'eut pas de peine dès lors à persuader au roi que l'Autriche violait la convention de Gastein. Il s'empressa d'ailleurs de

protester contre cette violation et d'accuser une fois de plus l'Autriche de vouloir la guerre à tout prix. Ce n'était pas exact au fond; mais, aux yeux du grand public, cela avait l'apparence de la vérité.

C'est que sur ces entrefaites les cabinets européens, la France notamment, étaient intervenus en vue de prévenir la guerre qui paraissait imminente. Il s'agissait de convoquer les États intéressés ainsi que les autres grandes puissances à des conférences où seraient débattues et réglées les différentes questions pendantes. L'idée première de ce congrès venait de l'empereur Napoléon, qui n'avait pas rencontré à Berlin les dispositions favorables à un arrangement spécial entre la France et la Prusse. Il y avait cependant compté en retour de ses procédés amicaux et de ses complaisances nombreuses, grâce auxquelles le cabinet de Berlin avait pu échapper, depuis dix ans, à bien des embarras et inaugurer sa politique d'action en Allemagne. Du moment qu'il devait abandonner l'espoir de s'entendre avec la Prusse sur le remaniement de la carte européenne, il lui semblait plus utile, dans l'intérêt de son influence, de se replacer, avec l'Angleterre et la Russie, sur le terrain des traités de 1815 et de ne permettre aucune modification de ces traités sans l'assentiment de toutes les puissances qui les avaient signés. En projetant un congrès, il était guidé par l'arrière-pensée que, les délibérations de cet aréopage devant traîner en longueur, on atteindrait le 8 juillet, terme d'expiration du traité prusso-italien. Si la guerre n'était pas déclarée à cette époque, l'Empereur se trouverait dégagé des obligations qui résultaient de son intervention morale dans ce traité, et il reprendrait toute sa liberté d'action. Une pensée analogue déterminait aussi le cabinet de Florence à accueillir avec faveur le projet

de congrès : le traité venant à expirer, le gouvernement italien, n'étant plus lié envers la Prusse, pourrait accepter l'offre autrichienne de la cession de Venise en retour de la neutralité de l'Italie dans la guerre entre l'Autriche et la Prusse. D'accord avec les deux autres cabinets neutres, le cabinet français invita le 28 mai les différentes puissances à des conférences à Paris, dans le but de résoudre diplomatiquement les questions des Duchés de l'Elbe, du différend italien et de la réforme fédérale allemande (1).

L'idée du congrès ne souriait pas beaucoup au comte de Bismarck, qui devinait, s'il ne les connaissait pas positivement, les arrière-pensées de l'Empereur : il se méfiait du tapis vert sur lequel des questions, où l'ambition d'une puissance est en jeu, risquent facilement d'échouer. Il redoutait aussi la condescendance de son maître, qui, circonvenu par des influences pacifiques, pourrait consentir à faire à l'Europe les concessions que son amour-propre lui défendait de faire à l'Autriche. D'autre part, il craignait d'assumer la responsabilité de refuser le congrès et, partant, le rôle de perturbateur de la paix générale. Il s'empressa donc d'accepter l'invitation de l'Empereur. La diète germanique, conviée également, n'accepta qu'avec la réserve que les affaires allemandes seraient supprimées du programme des délibérations. Mais l'obstacle principal vint de l'Autriche. Plus préoccupé de son bon droit que de ce que commandait la prudence politique, le cabinet de Vienne répondit le 1er juin qu'il ne prendrait part au congrès qu'à condition qu'en fût exclue toute combinaison tendant à procurer à l'un des Etats participants soit un accroissement territorial, soit un

1. Voir aussi *l'Empereur Guillaume*, pp. 152 à 156, (N. de l'A.)

agrandissement de puissance. C'était un véritable protocole de désintéressement que demandait l'Autriche : que devenaient dans ces conditions les projets de cession de la Vénétie à l'Italie, des Duchés à la Prusse, de suprématie prussienne en Allemagne? C'était, de la part de l'Autriche, dire son dernier mot avant l'heure, indisposer l'empereur Napoléon, neutraliser les bonnes dispositions de l'Angleterre, de la Russie même. C'était surtout faire le jeu du comte de Bismarck, qui était devenu anxieux et qui fut enchanté du refus de l'Autriche. Celle-ci n'avait-elle pas démasqué sa politique, dévoilé ses projets d'agression, mécontenté l'Europe, dont elle faisait échouer les efforts en faveur de la paix?

Le même jour où il faisait ses réserves au sujet du congrès, le cabinet de Vienne avait saisi la diète, ainsi qu'on l'a vu plus haut, de la question des Duchés et fourni à M. de Bismarck un prétexte sérieux pour rejeter sur l'Autriche la responsabilité du conflit. Le ministre prussien, toujours préoccupé du soin de ne pas paraître être l'agresseur, envoya à tous les cabinets une note pour rappeler que l'Autriche avait contrarié les sentiments pacifiques de l'Europe; qu'elle avait violé la convention de Gastein en portant la question des Duchés devant la diète; que le roi Guillaume avait tout récemment tenté, sans succès, de s'arranger directement avec l'empereur François-Joseph. Il concluait qu'il n'était plus permis de douter que l'Autriche ne fût résolue à faire la guerre, tandis que la Prusse était réduite à se défendre. Il insinuait encore que le gouvernement autrichien voulait la guerre afin d'échapper à des embarras intérieurs : c'est le même motif que les adversaires de M. de Bismarck lui attribuaient, en l'accusant, à son tour, de provoquer la guerre avec l'Autriche. Les cabinets de Florence et de Paris, initiés aux

clauses du traité prusso-italien du 8 avril, pouvaient savoir à quoi s'en tenir sur des protestations pacifiques concordant si peu avec le but et les termes de ce traité.

Le traité du 8 avril obligeait en quelque sorte la Prusse à commencer la guerre; car c'est dans cette éventualité que l'Italie était tenue, de son côté, de la déclarer, à l'Autriche, prise ainsi entre deux feux. Là était la difficulté pour M. de Bismarck, qui n'avait pu vaincre la répugnance du roi à attaquer le premier. La convocation par l'Autriche des États du Holstein pouvait le tirer d'embarras. La convention de Gastein, déclarait-il, était violée et abrogée implicitement: on rentrait dans la situation antérieure, c'est-à-dire dans la possession commune des Duchés. En conséquence, dès le 6 juin, le général de Manteuffel, gouverneur du Schleswig, reçut ordre d'entrer avec ses troupes dans le Holstein, occupé alors par les troupes autrichiennes sous le commandement du général de Gablentz. Celui-ci, conformément à ses instructions qui lui enjoignaient d'éviter un conflit, se retira, en protestant, devant les troupes prussiennes. Le comte de Bismarck aurait préféré que les Autrichiens eussent résisté et engagé les hostilités : le cas de guerre se fût trouvé ainsi posé par son adversaire. La retraite des Autrichiens fut pour lui un désappointement : il en voulait même au général de Manteuffel d'avoir permis aux Autrichiens de se dérober par une évacuation précipitée.

A partir de ce moment on marche à pas rapides vers la guerre. Le 9 juin, la Prusse déclara à Francfort qu'elle ne discutera la question des Duchés que conjointement avec la réforme fédérale ayant pour base un parlement national tel qu'il en avait suggéré l'idée dans une communication antérieure. Le lendemain, elle communiqua à la diète son projet

qui excluait l'Autriche de la future Confédération. A ces actes le cabinet de Vienne répondit le 11 juin par la déclaration que la Prusse avait enfreint le pacte fédéral en usant de violence contre les troupes autrichiennes ; en même temps, elle proposa la mobilisation immédiate de tous les corps d'armée fédéraux, ceux de la Prusse exceptés. Une fois de plus le cabinet de Vienne confondait le droit positif avec la question d'opportunité. A l'égard d'un petit État confédéré la diète pouvait décréter une mesure qu'elle avait adoptée d'ailleurs trois ans auparavant à l'égard du Danemarck. A l'égard d'un État comme la Prusse, un arrêté d'exécution militaire équivalait à un manifeste de guerre. M. de Bismarck, toujours soucieux de paraître être la partie attaquée, invoqua, à son tour, l'article du pacte fédéral qui défendait la guerre entre confédérés, et qu'on lui avait opposé naguère à propos de ses armements. La motion autrichienne, disait-il, constituait une violation du pacte, à laquelle la diète participait en la prenant en considération. C'était presque aussi vrai que la critique analogue qu'on avait portée sur les notes comminatoires de la Prusse. Tout le monde était hors de la légalité, et M. de Bismarck au premier chef, quand il proposait une revision du pacte fédéral avec exclusion de l'Autriche. D'après le pacte de 1815, la Confédération était indissoluble et les divers États en faisaient partie à titre obligatoire et perpétuel et non de leur seul gré, ou au gré de quelque majorité.

Les événements eurent le cours prévu par les principaux acteurs. Le 12 juin, le ministre d'Autriche à Berlin, se fondant sur l'expulsion des troupes impériales du Holstein, déclara les relations diplomatiques rompues et quitta Berlin.

A Vienne on était devenu entièrement belliqueux, et les efforts que fit le roi de Prusse, à la dernière heure, échouè-

rent devant l'opposition de la plupart des ministres et des membres de la famille impériale, contrairement à l'avis de l'empereur François-Joseph et du comte de Mensdorff, qui se montraient encore assez disposés à traiter. Le parti de la guerre à Vienne comptait beaucoup sur le concours des États secondaires, très irrésolus, il est vrai, mais au fond dévoués à l'Autriche. Les contingents réunis de ces États représentaient un effectif de 350 000 hommes, qui, en se joignant à l'armée autrichienne, pouvaient jeter un poids considérable dans la balance.

Le 14 juin, la diète de Francfort entama la discussion de la motion autrichienne, en dépit des protestations du plénipotentiaire prussien. Sans s'approprier les considérants agressifs de la motion, la majorité, composée de l'Autriche, des quatre royaumes, des deux Hesse, du Nassau et de quelques petits États, se prononça pour la mobilisation. Le cabinet de Berlin, en prévision de ce résultat, que M. de Bismarck souhaitait, avait préparé une déclaration que son représentant lut aussitôt après le vote. Par un raisonnement très subtil, genre dans lequel le chef du cabinet prussien excellait, il exposait que la diète n'avait pas qualité pour défendre l'Autriche, en tant qu'il s'agissait de la position de cette puissance dans le Holstein, l'empereur d'Autriche n'étant pas membre de la Confédération pour ce duché; les armements de l'Autriche et le vote de mobilisation constituaient une violation du pacte fédéral; le roi de Prusse, en conséquence, considérait le pacte fédéral comme rompu et la Confédération comme dissoute; il se déclarait cependant prêt à former une nouvelle confédération avec les États qui accepteraient les bases arrêtées à cet effet par le gouvernement prussien. Après cette lecture le plénipotentiaire quitta la salle.

Toutes ces résolutions, si graves au point de vue des conséquences qu'elles devaient entraîner, avaient été prises par le roi Guillaume et son ministre, soit en l'absence, soit contre le gré de la chambre des députés. Nous avons raconté plus haut qu'en prononçant la clôture de la session le 17 juin 1865, le comte de Bismarck avait constaté la continuation du conflit constitutionnel entre la majorité et le gouvernement. Les événements importants de l'été 1865 s'étaient accomplis sans que les chambres eussent pu faire connaître leur avis : la majorité, il est vrai, qui avait pris position contre M. de Bismarck dans toutes les questions de politique extérieure, n'avait pas jugé avec plus de faveur la convention de Gastein. Au fond elle était trop attachée au mouvement national et allemand de 1849 pour sympathiser avec l'Autriche : mais sous l'empire de ses griefs personnels contre M. de Bismarck, elle blâmait sa politique anti-autrichienne. D'ailleurs elle ne croyait pas le premier ministre sérieusement décidé à faire la guerre à l'Autriche.

La session qui s'ouvrit le 15 janvier 1866 n'apporta aucun changement à cette situation; au contraire, le conflit s'aggrava et presque chaque séance fut marquée par des scènes violentes. L'opposition s'attaqua à la convention de Gastein : elle contestait au roi le droit d'acquérir le duché de Lauenbourg sans l'assentiment des chambres, puisque la guerre avait été conduite avec l'argent et le sang du peuple. Sans doute, réplique le ministre; mais cette guerre a été faite pour le Schleswig-Holstein, et l'acquisition du Lauenbourg ne s'y rattache qu'indirectement, elle n'a rien coûté au peuple prussien. L'opposition, exaspérée, ne connaît plus de ménagement; elle prend des résolutions, que le gouvernement lui renvoie comme inconstitutionnelles. La

session est brusquement close, le 22 février. De la chambre l'agitation se répand dans le pays. Partout l'opposition contre le ministère Bismarck se manifeste dans les formes les plus variées. Aux démonstrations en faveur des droits constitutionnels de la nation en succédèrent bientôt d'autres contre la guerre avec l'Autriche. Ignorant le but de la politique extérieure de M. de Bismarck, ne voyant dans la guerre qu'un moyen d'échapper au contrôle des chambres ou d'accroître l'influence du militarisme, le parti libéral de toutes nuances se prononça contre le ministre qui représentait cette politique. Toutes les grandes villes, les corporations, les réunions populaires votèrent des adresses pour protester contre la « guerre civile » que le gouvernement allait allumer entre Allemands. Telle adresse des pays rhénans exprimait la crainte que la guerre avec l'Autriche n'amenât la France à s'emparer de la rive gauche du Rhin ; telle autre condamnait toute guerre autre que celle pour la défense de la patrie. Celle-ci maudit la tentative qui serait faite de troubler la paix intérieure de l'Allemagne ; celle-là s'élève contre une guerre provoquée, dit-elle, en vue d'intérêts dynastiques, et elle menace ses promoteurs de la peine des traîtres à la patrie.

Le fanatisme démagogique se mit aussi de la partie. Un jeune sectaire, affilié à la démocratie révolutionnaire, commit le 7 mai, à Berlin, en pleine rue, sur le président du conseil, une tentative de meurtre, qui avorta et se termina par le suicide du meurtrier.

Il était naturel que M. de Bismarck, en butte à toutes ces attaques du dedans, résolu à faire la guerre lorsque tout le monde semblait vouloir la paix, cherchât à consolider sa position en faisant sanctionner sa politique par le pays. Si peu qu'il prisât le régime parlementaire, il ne pouvait mécon-

naître qu'en temps d'orages politiques une chambre hostile est un grave embarras, tandis qu'une majorité favorable donne de la force aux gouvernements qui luttent contre des difficultés extérieures. Privé de ce concours, il avait hâte de se débarrasser de la chambre afin d'être dispensé de la convoquer et de lui demander, inutilement peut-être, des subsides de guerre. Ayant accompli toute une série d'actes inconstitutionnels en temps de paix, M. de Bismarck éprouvait encore moins d'hésitation à en augmenter le nombre au moment où le canon allait parler. Il n'ignorait pas qu'il jouait gros jeu et qu'en perdant la partie il encourrait les malédictions auxquelles n'échappent jamais ceux que la fortune a trahis.

Le 9 mai une ordonnance royale prononça la dissolution des chambres. Le ministère, dans son rapport au roi, rappelait les mesures militaires qu'il avait fallu prendre en présence de « dissidences avec plusieurs gouvernements voi- « sins ». Le ministère croyait que dans cet état de choses il pourrait devenir nécessaire de grouper autour du trône les représentants du peuple. La chambre actuelle, dont on ne voulait pas d'ailleurs suspecter le manque de dévouement patriotique, étant nommée dans des circonstances différentes de la situation présente, il sera utile de connaître le véritable sentiment de la nation prussienne.

Ce sentiment commença à se modifier dès que l'ordre de mobilisation de l'armée eut été promulgué. Des scissions se manifestèrent au sein du parti libéral ainsi qu'entre les comités électoraux et leurs anciens députés. Le gouvernement put ordonner, contrairement à la constitution, l'émission de billets du Trésor, emprunt déguisé, sans provoquer des explosions d'indignation. Plusieurs chefs du parti démocrate, vieux ennemis de la diète de Francfort et de l'Au-

triche, ne prenaient aucune part aux démonstrations contre la guerre. Le patriotisme local prussien s'émouvait aussi des manifestations hostiles dans le reste de l'Allemagne, qui confondaient dans les mêmes attaques M. de Bismarck et les Prussiens. Peut-être même le président du conseil aurait pu rallier, dans l'ancienne chambre, une majorité suffisante pour soutenir ses projets; mais les vacances parlementaires, à la veille de la guerre, lui paraissaient une garantie plus sûre contre des complications qu'une majorité hostile aurait pu faire naître. Toutefois, après la dissolution des chambres et au moment où la guerre allait être déclarée, il chercha à se rapprocher des membres de l'opposition, à préparer le terrain pour les élections, qui avaient été fixées pour le 3 juillet. Il amena ainsi des entretiens où d'abord de vives paroles furent échangées. Il dut entendre répéter les reproches, tant de fois produits à la tribune et dans les journaux, que c'était lui qui avait creusé l'abîme entre le pays et la royauté, semé la désaffection et la méfiance. Il se retrancha derrière les difficultés que lui créait la volonté arrêtée du roi sur les choses militaires et parlementaires; il faisait vibrer la corde du patriotisme prussien et de l'idée de la suprématie prussienne; il rappelait les efforts qu'il avait faits en 1859, avec succès pour empêcher le roi d'aller au secours de l'Autriche; il montrait enfin en perspective les grands projets qu'il exécuterait après avoir heureusement terminé la guerre qui se préparait.

Ces arguments de conversation intime agirent sur les esprits plus que les notes officielles. Personne, ni en Prusse, ni en Allemagne, ni dans le reste de l'Europe, n'ajoutait foi aux accusations dont M. de Bismarck accablait l'Autriche. On souriait en lisant ses dépêches représentant l'Autriche

comme l'agresseur et la Prusse comme la victime. Ce qui séduisait les libéraux prussiens, c'était le projet qu'avait conçu M. de Bismarck de constituer l'Allemagne sans l'Autriche et avec un parlement, peut-être avec un empereur, mais en tout cas avec un chef militaire qui serait le roi de Prusse. N'était-ce pas là à peu près la constitution décrétée par le parlement de Francfort en 1849, dont les libéraux de la chambre prussienne de cette époque avaient vainement demandé l'acceptation en s'exposant aux attaques les plus véhémentes de la part du député M. de Bismarck ? Cela ne promettait-il pas le triomphe final du programme libéral, et pouvait-on refuser son concours à celui qui en montrait la réalisation en perspective? Ces considérations, suggérées par les entretiens avec le premier ministre, eurent pour effet de diviser l'opposition et de rendre un grand nombre de libéraux, de progressistes même, plus disposés à soutenir la politique de M. de Bismarck. Les hostilités venaient à peine de commencer en Bohême que déjà certains chefs du parti libéral avancé exhortaient les électeurs à renoncer à une opposition systématique, à oublier comment la guerre avec l'Autriche avait été amenée, pour ne considérer que le fait de cette guerre et le moyen d'en tirer le meilleur parti possible pour les immunités parlementaires et l'unité allemande.

En ouvrant la campagne d'Autriche, le comte de Bismarck pouvait déjà se féliciter d'avoir remporté de grandes victoires morales. Il avait triomphé de la cour, dont les personnages les plus influents avaient jusqu'au dernier moment cherché à empêcher la guerre; il avait séduit le roi, plus peut-être par les projets d'agrandissement territorial que par ceux de la réforme fédérale, dont le souverain à cette époque se souciait médiocrement; il avait enfin ouvert une brèche considérable dans

les rangs serrés de l'opposition, en ramenant les uns, en isolant les autres, en y portant la division et en préparant ainsi la soumission de tous.

Il avait moins réussi auprès de l'Europe, à qui il avait adressé le 15 juin une circulaire tendant à la persuader que seuls l'Autriche et ses alliés de la diète avaient rompu le pacte fédéral. Les chancelleries européennes savaient à quoi s'en tenir sur la politique de celui qui depuis quinze ans n'avait cessé d'appliquer à la diète le *delenda Carthago* et de dénoncer l'Autriche comme l'ennemi qu'il fallait écraser. Mais si l'Europe avait pénétré les desseins du comte de Bismarck, celui-ci connaissait l'Europe : il l'avait vue à l'œuvre dans la guerre d'Orient, dans la guerre d'Italie, dans la guerre de Danemarck, et il savait que le temps n'était plus où elle s'échauffait pour le respect de traités ou de principes. Il n'avait à redouter qu'un homme, celui précisément qui, avant la circulaire prussienne du 15 juin 1866, avait proclamé la nullité des traités de 1815; or quant à celui-là, le comte de Bismarck comptait bien en avoir raison par l'habileté d'abord, par la force ensuite.

CHAPITRE QUATRIÈME

DEUX GUERRES POUR UN EMPIRE

1866-1871

I

Ouverture des hostilités. — Les Prussiens occupent Dresde, Cassel et Hanovre. — Les trois États ont pour eux le droit fédéral. — Le nord de l'Allemagne aux mains de la Prusse. — Dissidences entre la Prusse et l'Italie. — La note Usedom. — L'Italie repousse les moyens révolutionnaires. — Défaite des Italiens. — Bataille de Sadowa. — Intervention française. — M. de Bismarck et l'empereur Napoléon. — Les demandes de compensations traitées dilatoirement par M. de Bismarck. — L'Empereur ne veut pas prendre d'engagement. — Le « sphinx » de Paris inquiète la cour de Berlin. — M. de Beust à Paris. — L'Empereur refuse de faire une démonstration militaire.

Les hostilités contre l'Autriche s'ouvrirent sans déclaration de guerre formelle ; l'expulsion des troupes impériales des Duchés en fut le prologue, qui décida l'empereur François-Joseph à adresser un manifeste à ses peuples pour les appeler à la lutte. Chacune des deux parties avait cherché à se pourvoir d'alliés. Tous les deux étaient assurés de l'impassibilité de

l'Europe, de la neutralité, au début du moins, de l'empereur Napoléon. L'Autriche comptait sur la majeure partie des contingents fédéraux. Elle avait pour alliée naturelle la Saxe, menacée la première d'une invasion prussienne sans que le cabinet de Vienne prît la précaution de couvrir ce royaume par ses troupes. L'Autriche avait conclu aussi le 14 juin avec la Bavière un traité de garantie et de coopération militaire, qui toutefois ne fut ratifié par le roi Louis II que le 30 juin, après que l'armée autrichienne de Bohême avait déjà subi de graves défaites.

La Prusse, grâce à sa réorganisation militaire, œuvre du roi Guillaume, grâce aussi à la diplomatie tenace et à l'énergie sans aucun ménagement du comte de Bismarck, était bien mieux pourvue que sa rivale. Elle avait le concours de l'armée italienne, qui clouait sur place l'armée autrichienne du sud et allégeait considérablement la tâche de l'armée prussienne; elle tenait sous sa domination les petits États du nord et du centre, situés dans sa sphère d'action. Quant aux États récalcitrants ou hostiles, le Hanovre, la Hesse-Cassel, le royaume de Saxe, M. de Bismarck les traita, comme Frédéric II avait traité la Saxe : il les occupa sans déclaration de guerre préalable.

Ces États s'y attendaient. Le ministre prussien leur avait déclaré à maintes reprises que leur salut dépendait de leur docilité à l'égard de la Prusse. Qu'ils acceptent le commandement du roi de Prusse, et pas un pouce de territoire ne leur sera ravi. De ces suggestions ils pouvaient conclure quel sort les attendait, s'ils voulaient tenter de se dérober à une absorption quelconque, directe ou indirecte, par leur puissant voisin. Le comte de Bismarck, prévoyant leur résistance, entamait avec eux, en vue de leur neutralité et de

leur alliance, des négociations, qu'il savait d'avance devoir échouer. Après sa rupture avec la diète à Francfort, il envoya à Dresde, à Cassel, à Hanovre, des sommations invitant ces trois cours à désarmer et à accepter le projet de réforme fédérale, c'est-à-dire parlement et suprématie prussienne, sous peine d'occupation militaire de leurs territoires respectifs dans les vingt-quatre heures. La brièveté du délai laissé à leur réflexion prouve que M. de Bismarck n'ignorait pas que les trois cours avaient déjà réfléchi et fait leur siège, c'est-à-dire pris la résolution d'exécuter l'arrêt fédéral du 14 juin qui ordonnait la mobilisation contre la Prusse. Aux yeux de ces États — et au point de vue du droit strict ils avaient raison — la Confédération, association indissoluble en vertu de traités européens, n'avait pas cessé d'exister, et l'arrêté fédéral, régulièrement pris, devait être exécuté par ceux qui l'avaient voté. Sans doute ces trois gouvernements ne pensaient pas pouvoir résister avec leurs seules forces à la Prusse : mais, se considérant comme portions de la puissante armée autrichienne, ils ne doutaient pas que, grâce à ces forces réunies, ils sauveraient leur indépendance en acceptant la lutte armée. C'est encore sur ce point que M. de Bismarck leur avait ménagé une surprise foudroyante. Après avoir amené son roi à engager la guerre, il fut le maître de la politique et même des opérations militaires. C'est sur sa demande que l'armée prussienne reçut ordre de marcher vingt-quatre heures plus tôt qu'il ne l'avait été décidé en conseil. De sorte que le 16 juin, à peine que les trois sommations eurent reçu un triple refus, les troupes prussiennes entrèrent sur les territoires des trois États. Le 18 juin la Prusse régnait à Dresde, à Cassel, à Hanovre; les Duchés de l'Elbe étaient déjà en sa possession; presque

tout le nord et une partie du centre de l'Allemagne lui appartenait avant qu'un coup de canon eût été tiré. L'armée saxonne, en même temps que son roi, se retira devant les Prussiens pour aller joindre l'armée autrichienne de Bohème. Les troupes de l'Électeur de Hesse avaient été éloignées de la capitale, leur souverain ne paraissant pas très certain de leur fidélité. Quant à l'armée hanovrienne, commandée par son roi, elle se battit vaillamment et avec succès contre les Prussiens dans le combat de Langensalza; mais, cernée par des forces supérieures, elle fut obligée, le 29 juin, de capituler.

Les opérations en Bohème ne marchèrent pas moins rapidement vers un dénouement, qui étonna l'Europe et dérouta tous les cabinets. L'armée prussienne, entrée le 22 juin en Bohème, livra à partir du 26 une série de combats et de batailles, dont le résultat lui fut constamment favorable et qui fut couronnée, le 3 juillet, par la bataille de Kœniggrætz ou de Sadowa, rendant définitive la défaite des Autrichiens.

Tout contraire fut le sort de l'alliée de la Prusse, l'Italie. On a vu, dans un chapitre précédent, que la signature du traité du 8 avril n'avait pas résolu tous les points se rattachant à l'exécution de ce traité. M. de Bismarck cherchait un prétexte de guerre, que l'Autriche ne lui fournit que bien tardivement; il voulait persuader les Italiens à attaquer les premiers, et ne réussissait pas à entraîner ces prudents alliés. L'alliance elle-même semblait un moment condamnée à rester lettre morte, soit qu'elle fût enrayée par les offres séduisantes de l'Autriche, soit qu'elle vînt à expirer faute d'ouverture de la guerre avant le 8 juillet. Enfin, en dernier lieu, des dissentiments s'élevèrent entre les deux états-majors sur la manière de

combiner les opérations de l'armée italienne et de l'armée prussienne.

Au moment où la conflagration entre l'Autriche et la Prusse était devenue imminente, le gouvernement italien avait de nouveau fait des démarches à Berlin, afin d'arrêter dans une convention militaire toutes les conditions d'une coopération effective. Le roi Guillaume n'était pas très favorable à cette idée, parce que, disait-on, il n'aimait pas lier trop intimement l'action de son armée à celle de l'armée italienne. En revanche il convenait à l'état-major prussien de donner au chef de cette armée des conseils et de lui indiquer le plan de campagne que l'armée italienne devrait suivre, indépendamment des opérations prussiennes, mais dans le but de joindre à point nommé les armées du roi Guillaume. Le cabinet de Berlin avait, au commencement de juin, donné ces avis par voie diplomatique, sans rencontrer auprès du général La Marmora, président du conseil et ministre de la guerre, l'accueil qu'il avait espéré. Le lendemain du jour où l'Autriche avait rompu les relations diplomatiques avec la Prusse, le comte de Bismarck, sur le point d'entrer en campagne, envoya à M. d'Usedom, ministre de Prusse à Florence, des instructions que celui-ci consigna dans une note développant de nouveau le plan de campagne qu'il désirait être suivi par les Italiens.

Ce document, qui porte la date du 17 juin, acquit plus tard une certaine célébrité à cause de sa divulgation indiscrète, et aussi parce que le texte n'en était pas reconnu tout à fait conforme à celui de la chancellerie prussienne. Le fond toutefois n'en fut pas contesté. M. d'Usedom, au nom de son gouvernement, disait que le système de guerre proposé par la Prusse devait être celui d'une guerre à fond, qui ne s'arrêterait pas à l'occupation de quelques points intermédiaires. La Prusse vic-

torieuse se portera sur Vienne. L'armée italienne tournera le quadrilatère vénitien, se fraiera un passage vers le Danube, pour pousser également jusqu'à Vienne; car, pour s'assurer la possession durable de la Vénétie, il faut d'abord avoir frappé au cœur la puissance autrichienne. Afin d'augmenter les chances de succès de ce plan, ajoutait la note prussienne, il faut s'assurer l'aide de la Hongrie. Le gouvernement prussien, qui a fait étudier la question hongroise, est certain que les Hongrois et les Slaves de l'Autriche feraient bon accueil à l'armée d'invasion et en couvriraient les flancs; de même les régiments hongrois et croates de l'armée impériale refuseraient bientôt de se battre contre des armées qui auraient été reçues en amies par leurs compatriotes. De plus, des confins de la Silésie prussienne un corps volant, composé d'éléments magyars, pourrait pénétrer en Hongrie et y faire jonction avec les troupes italiennes et nationales. De cette façon les coups qui seraient portés à l'Autriche « ne « frapperaient plus ses extrémités, mais son cœur ». Enfin la note prussienne propose au cabinet florentin de pourvoir en commun « aux frais nécessaires pour préparer l'ac- « cueil des expéditions indiquées et leur assurer le con- « cours de ces populations ».

La note Usedom fut postérieurement l'objet de vives critiques : son contenu étonnait de la part d'un gouvernement aussi foncièrement monarchique et militaire que celui du roi Guillaume. C'est M. de Bismarck qui dut assumer la responsabilité de ces conseils qui n'avaient pas été suivis à Florence. Cette année de 1866, si riche en faits extraordinaires, devait encore montrer un gouvernement, naguère membre de la Sainte Alliance, faisant entrer dans son plan de guerre l'insurrection des sujets contre leur souverain lé-

gitime, en même temps que la défection des soldals au drapeau de leur patrie. On remarquait que ce plan avait été suggéré, quelques semaines avant, dans une feuille italienne par Mazzini. L'idée, repoussée d'abord par M. de Bismarck, fut reprise par lui à la veille des hostilités et communiquée au général La Marmora, qui la rejeta, soit parce qu'il n'entrait pas dans ses idées de soldat de se laisser aider par l'insurrection, soit parce qu'il avait arrêté un plan de campagne moins vaste, mais, suivant lui, promettant un succès plus sûr et plus prompt. Toujours est-il que la présentation d'un pareil projet par le ministre du roi Guillaume semblerait prouver qu'au moment de tirer l'épée contre l'Autriche, le comte de Bismarck et le général de Moltke ne s'attendaient pas à des succès aussi rapides et aussi éclatants que ceux qu'ils devaient remporter quelques semaines plus tard, et qu'ils se croyaient obligés de ne négliger aucun moyen, sans en excepter les plus extrêmes, pour gagner une partie de laquelle dépendait le sort de la monarchie prussienne et de la dynastie de Hohenzollern.

Le général La Marmora ne fut pas heureux dans ses conceptions. L'armée italienne se trouvait en présence de l'armée impériale du sud, commandée par l'archiduc Albert. Le 24 juin, trois jours après la déclaration de guerre par le général La Marmora, l'archiduc défit l'armée italienne à Custozza et l'obligea à se retirer derrière le Mincio ; le cabinet de Vienne s'était engagé envers l'empereur Napoléon à ne pas franchir ce fleuve.

Le lendemain de la bataille de Sadowa, le 4 juillet, l'empereur d'Autriche s'était adressé à Napoléon III pour demander sa médiation en vue de la conclusion de la paix ; en même temps, accomplissant un engagement pris dans un traité

formel, il cédait la Vénétie à l'empereur des Français, qui devait rétrocéder cette province à l'Italie. Napoléon III déféra à ce désir, et, en en donnant connaissance au roi de Prusse, le pria d'accorder un armistice pour laisser la parole à la diplomatie.

Cette intervention française causa un vif déplaisir au quartier général prussien, où, avec les succès, le sentiment d'amour-propre et de fierté militaire comme aussi les exigences s'étaient singulièrement accrus. En commençant la guerre, M. de Bismarck était médiocrement rassuré sur les intentions du cabinet des Tuileries. On a vu, dans un chapitre précédent, quel prix le ministre prussien attachait au maintien des bons rapports avec l'Empereur, comment, dans ses divers voyages à Paris et à Biarritz, il avait fait tous ses efforts pour persuader à l'Empereur de ne pas s'opposer à la marche de la politique prussienne et surtout à ses projets contre l'Autriche. Napoléon III était partagé entre ses penchants idéalistes et humanitaires et ses devoirs de souverain. Les premiers lui faisaient chercher la grandeur de la France dans une constitution meilleure de l'Europe; les autres lui rappelaient qu'un déplacement de l'équilibre au centre de l'Europe, en affectant la position de la France, devait naturellement réveiller dans son pays les aspirations mal éteintes touchant la rive gauche du Rhin. Cette double préoccupation, qui était d'ailleurs le fruit de sa propre politique extérieure depuis 1852, imprimait à toutes ses négociations avec la Prusse, avec l'Italie, avec l'Autriche, un caractère vague et mystérieux, flottant et équivoque, qui fit naître des malentendus de toute sorte, créa des complications et aboutit à un chaos, d'où M. de Bismarck devait seul sortir victorieux.

On a vu plus haut que le ministre prussien avait emporté de son voyage de Biarritz, en 1865, l'assurance que l'Empereur ne s'opposerait pas à une alliance de la Prusse avec l'Italie. A mesure que le conflit avec l'Autriche s'accentuait, au commencement de 1866, le comte de Bismarck redoubla d'attentions et de prévenances à l'égard des Tuileries. Le comte de Goltz, ambassadeur de Prusse à Paris, avait apporté à Berlin, où il se rendait à la fin de février pour assister à un grand conseil de généraux, les assurances les plus amicales de l'Empereur. De retour à Paris, il put remettre au jeune prince impérial les insignes de l'Aigle Noir. A ce moment, le général Govone arriva à Berlin pour négocier le traité d'alliance. Ces négociations se poursuivirent, du côté de M. de Bismarck, avec une préoccupation visible au sujet des bonnes dispositions de l'Empereur : « Avec le mauvais vouloir de la France », disait-il au général italien, « rien n'est possible. » Le 31 mars, huit jours avant la conclusion, le comte Arese, envoyé en mission de Florence à Paris, pouvait mander à son gouvernement que l'Empereur trouvait utile la signature du traité avec la Prusse. En même temps aussi les entretiens se multipliaient, à Paris, entre l'Empereur et le comte de Goltz, à Berlin entre M. de Bismarck et l'ambassadeur de France, M. Benedetti, sur les conditions auxquelles l'Empereur pourrait consentir aux changements importants que la configuration politique et territoriale de l'Europe allait subir du fait de la Prusse.

L'Empereur, en mettant en avant des compensations dont le territoire allemand devait faire les frais, reçut des réponses évasives ou même ouvertement déclinatoires. M. de Goltz, en déclarant impossible de livrer une portion quelconque des territoires rhénans, s'attacha à démontrer à l'Empereur que pareille cession serait contraire à ses propres idées sur le principe des

nationalités. Il objecta encore la répugnance du roi, qui repousserait toute cession de territoire, quand même on lui offrirait cinq millions de sujets nouveaux contre un million de ses sujets actuels, parce qu'il estimait que le préjudice moral d'un semblable échange serait plus grand que l'avantage matériel. C'est alors que l'Empereur mit sur le tapis la proposition d'une conférence : il pensait probablement — nous l'avons dit dans un chapitre précédent — que, grâce aux lenteurs d'un aréopage diplomatique, le traité prusso-italien expirerait avant sa mise en pratique. M. de Bismarck accepta, mais en exprimant le désir qu'au préalable on s'entendît entre Paris et Berlin.

De ce qui précède il résulte que le ministre prussien faisait toujours dépendre ses résolutions d'un accord avec l'Empereur. En cela il ne se conformait d'ailleurs qu'aux désirs de son maître, qui ne cessait de s'inquiéter de l'attitude du cabinet des Tuileries. Invité par M. de Goltz à s'expliquer, l'Empereur tergiversa ; il pria la Prusse de faire des propositions, tandis que M. de Bismarck lui demanda de faire lui-même « le menu », comme on disait familièrement en discutant la question des compensations. M. Drouyn de Lhuys, chargé de ces négociations, déclara qu'il fallait à la France un équivalent, qu'elle pourrait trouver dans un nouveau groupement des États allemands. Plus explicite, l'Empereur, le lendemain, exposa que la Prusse pourrait obtenir les Duchés avec la suprématie dans l'Allemagne du Nord ; que les autres États allemands formeraient une union entre eux, et que l'Autriche, en échange de la Vénétie, recevrait la Bosnie et l'Herzégovine. M. de Bismarck devait être surpris de la modestie d'un tel programme. Que pouvait donc gagner la France à ce que la Confédération Germanique fût scindée en trois ou en deux groupes, qui n'en continue-

raient pas moins à poursuivre l'œuvre de fusion et d'unification, à laquelle tendait la nation allemande? Aussi le ministre prussien s'empressa-t-il d'accepter ce plan et de charger M. de Goltz de soumettre à l'Empereur un projet de traité conçu sur les bases indiquées, lorsque, le 15 mars, l'Empereur déclara qu'il était d'accord en principe, mais qu'il ne voulait pas se lier formellement pour le moment. La raison réelle de ce refus était que la Russie et l'Angleterre ne voulaient pas abandonner à l'Autriche les provinces turques, tandis que la Prusse déclinait la cession de la Silésie, que demandait l'Autriche en retour des concessions qu'elle ferait à la Prusse en Allemagne.

Le congrès projeté échoua, comme nous l'avons dit précédemment, devant le refus de l'Autriche, à la grande satisfaction de M. de Bismarck. Mais les pourparlers avec la France continuèrent à Berlin. Le ministre prussien témoigna à M. Benedetti son impatience de connaître enfin les intentions du « sphinx de Paris ». Ce sphinx donnait à deviner une énigme dont il était encore à chercher lui-même la formule. M. de Bismarck avait sur lui l'avantage de savoir ce qu'il voulait : ses chances de succès s'en accrurent. La diplomatie impériale parlait de compensations territoriales en pays allemands, alors que M. de Bismarck lui répétait sur tous les tons que le roi n'accorderait rien de pareil et que la France devait s'indemniser sur des territoires autres que ceux qui appartenaient à la Prusse ou à l'Allemagne. C'était clairement indiquer que l'Empereur avait carte blanche pour prendre les pays avoisinant l'Allemagne, mais pour les prendre à ses risques et périls et sans l'appui ou le concours de la Prusse. L'Empereur ne voulait pas s'apercevoir que M. de Bismarck et la cour de Prusse ne tenaient qu'à gagner du temps et ne donne-

raient rien de ce dont ils disposaient, tout en le laissant libre d'agir à sa guise, même au risque de se compromettre à l'égard de l'Angleterre, qui veillait sur la Belgique. L'Empereur spéculait sur la défaite de la Prusse, laquelle le rendrait maître de la situation; M. de Bismarck, lui, spéculait sur un bouleversement en France, qui le dispenserait d'indemniser l'Empereur des complaisances qu'il avait eues pour la Prusse. On prétendait, à Berlin, obtenir la neutralité et la tolérance de l'Empereur sans aucune compensation, et l'on s'impatientait de ses prétendues exigences, qui cependant avaient une portée plus imaginaire que réelle. M. de Bismarck dit plus tard lui-même qu'avec la moindre parcelle de territoire allemand, avec un village, il aurait pu contenter l'Empereur : ni lui ni son maître ne consentaient à la moindre concession de ce genre. L'Empereur, en fin de compte, avait promis sa neutralité; mais il avait refusé tout engagement écrit. On était dépité à Berlin, on était surtout méfiant. Au dernier moment encore, la veille de la rupture, M. de Bismarck avait envoyé des propositions à Vienne en vue de partager l'Allemagne à deux et de marcher ensemble contre la France, à qui on enlèverait l'Alsace. Une pareille guerre était bien plus du goût du roi Guillaume qu'une guerre contre l'Autriche. L'empereur François-Joseph refusa.

La guerre suivit ainsi son cours, et la défaite si prompte de l'armée impériale du nord vint surprendre l'Europe, stupéfier l'empereur Napoléon. Au quartier général prussien on se secoua comme si l'on était délivré d'un cauchemar. On n'avait pas commencé les opérations sans inquiétude par rapport à la France. Le général de Moltke ne croyait pas que l'empereur Napoléon resterait simple spectateur. Le 18 juin, il avait donné ordre d'armer les forteresses de Coblentz et de Sarrelouis. En effet toute la rive gauche du Rhin

était dégarnie de troupes ; à Luxembourg, les officiers prussiens, qui n'avaient reçu aucun renfort, croyaient que la cession du grand-duché était chose convenue. M. de Bismarck et ses auxiliaires militaires ignoraient l'étendue de l'affaiblissement militaire de la France. M. de Beust, venu à Vienne avec son maître d'alors, le roi de Saxe, fut envoyé, le lendemain de Sadowa, à Paris afin d'amener l'Empereur non à s'engager dans une guerre contre la Prusse, mais à faire une simple démonstration militaire de nature à arrêter cette puissance et à lui commander la modération. « Décidez-vous « aujourd'hui, insista le ministre de Saxe ; la Prusse s'arrêtera, « le sud de l'Allemagne et l'Autriche prendront courage, et, « comme médiateur d'une paix équitable, vous recueillerez la « reconnaissance de l'Allemagne. Sinon, plus tard, dans une « guerre avec la Prusse, vous aurez contre vous toute « l'Allemagne en armes et vous succomberez. » L'Empereur se récria : « Je ne puis rien et je n'ai pas 200000 hommes « disponibles pour entrer en campagne. »

Les longues réticences de l'Empereur et surtout les succès éclatants et inespérés de la Prusse firent que le 5 juillet l'offre de médiation de la France fut très mal accueillie au quartier général du roi Guillaume. Cependant il était impossible de repousser cette médiation, sans compromettre les victoires remportées. L'Empereur, qui le 11 juin, dans sa lettre à M. Drouyn de Lhuys, avait protesté du désintéressement de la France, pouvait, en restant fidèle à ce programme, jouer le rôle de défenseur de l'équilibre européen. Huit ans plus tard, M. de Bismarck avouait qu'après Sadowa il n'avait pas été sans inquiétude à ce sujet. « A la vérité, dit-il, la France « ne possédait à cette époque qu'un effectif insuffisant ; mais « le moindre noyau de troupes françaises jeté sur le sol

« allemand y eût fait sortir de terre des bataillons. Alors il « fallait immédiatement battre en retraite, couvrir Berlin et « interrompre notre marche victorieuse en Autriche. »

Cette appréhension l'obséda pendant longtemps encore, et elle fit de lui le modérateur, tenant tête à l'état-major, apaisant le roi, retranchant sur les demandes qui lui semblaient excessives. Il s'éleva surtout contre l'idée de continuer la guerre et de la transporter en Hongrie; car il voyait toujours un gros nuage à l'horizon français. Il fallut, pour le tranquilliser, que l'ambassadeur de France, venu au quartier-général, et le comte de Goltz, dans ses rapports de Paris, l'eussent persuadé que positivement l'Empereur ne ferait rien et laisserait tout faire.

Il avait vainement tenté d'évincer la médiation française, en proposant à l'Autriche de négocier directement à des conditions plus avantageuses. L'empereur François-Joseph se tenait pour engagé envers l'empereur Napoléon; tout d'abord il hésita, et lorsqu'il se ravisa, il était trop tard : le roi de Prusse venait d'accepter la médiation française.

II

La médiation française. — M. de Bismarck combat les exigences excessives de l'état-major prussien. — Difficultés pour sauver la couronne du roi de Saxe. — L'empereur Napoléon consent aux annexions prussiennes. — Quatre États prédestinés à être annexés à la Prusse. — La ligne du Mein franchie avec les traités militaires. — Le traité de Prague. — M. de Bismarck se vante d'avoir ménagé l'Autriche. — Le traité de Prague violé avant d'être signé. — Catholicisme et protestantisme après la guerre. — Fautes de l'Autriche.

Pendant un moment l'empereur Napoléon sembla dominer

la situation; il inspirait des craintes à M. de Bismarck, exerçait une certaine pression sur le cabinet de Florence et influençait l'Autriche, qui avait sollicité sa médiation. C'est en raison de cette dernière position qu'il rendit des services à la paix générale, mais en se privant de moyens efficaces pour faire aboutir ses propres projets. Le médiateur fut obligé d'ajourner ses revendications pour ne songer qu'à concilier les prétentions contradictoires des parties. La difficulté était au quartier général prussien. L'Italie avait obtenu avec la Vénétie le lot auquel elle avait prétendu. Sans doute elle aurait voulu y ajouter le Trentin; mais le comte de Bismarck faisait sur ce point la sourde oreille. Son traité du 8 avril ne l'obligeait pas à procurer à son alliée cette province autrichienne, et le cabinet de Vienne refusait absolument d'en céder la moindre portion au gouvernement dont il avait défait les armées. L'empereur Napoléon étant du même avis, il fallut bien que le cabinet de Florence se contentât et consentît aussi à la conclusion d'un armistice du moment que le roi de Prusse l'admettait.

Il était plus difficile de gagner le roi Guillaume et ses officiers en faveur de l'armistice. L'Autriche et la France, dans leurs propositions, parlaient beaucoup de réforme fédérale, de suprématie prussienne, mais fort peu des acquisitions territoriales, qui seraient accordées au roi de Prusse et auxquelles celui-ci tenait bien plus qu'à la réorganisation fédérale. L'état-major prussien, entraîné par ses brillants succès, tenait à les poursuivre jusque sous les murs de Vienne et peut-être jusqu'au fond de la Hongrie. Les prétentions, dans les régions militaires, ne connaissaient pas de bornes. On voulait enlever à l'Autriche la province de Silésie, à la Bavière une partie de la Franconie, au roi de Saxe, sinon

tout son royaume, au moins Leipzig et la Lusace. M. de Bismarck combattit ces demandes exagérées. Il ne cessait de craindre que le médiateur français ne se transformât en allié des ennemis de la Prusse. « Personne ne pouvait sé- « rieusement demander à la Prusse, » disait-il plus tard à la chambre prussienne, « de se charger de deux grandes guerres « européennes à la fois. Il fallait donc se prêter à un com- « promis. » M. de Bismarck déclara, en premier lieu, qu'il n'accorderait un armistice à l'Autriche qu'à condition qu'elle accepterait en même temps les préliminaires de paix. Ces exigences se ressentirent des dispositions belliqueuses du quartier général du roi. Il proposait l'exclusion de l'Autriche de la Confédération Germanique, dont le roi de Prusse serait le chef militaire et dont il dirigerait la politique extérieure; de plus, la Prusse pourrait s'annexer les Duchés de l'Elbe et une partie des territoires occupés par l'armée prussienne.

Le cabinet de Vienne refusant de traiter sur ces bases, l'empereur Napoléon fit une contre-proposition qui résumait à peu près le programme de sa lettre du 11 juin à M. Drouyn de Lhuys : la Prusse maîtresse de l'Allemagne au nord du Mein; les États du sud formant une Confédération à part; l'Autriche exclue de l'Allemagne et cédant la Vénétie, mais préservée de tout autre démembrement. Sur ces bases on conclut d'abord, sous l'empire des considérations extérieures que nous avons indiquées plus haut, une suspension d'armes de cinq jours, et ensuite, le 26 juillet, à Nikolsburg, en Moravie, une convention arrêtant les préliminaires de paix. L'Autriche laissait à la Prusse une pleine liberté d'action pour les changements territoriaux en Allemagne, en réservant toutefois l'intégrité du royaume de Saxe.

Il n'avait pas été facile de sauver la couronne du roi de

Saxe. Sur cette question, le comte de Bismarck partageait les vues du roi Guillaume et des militaires prussiens. Dès avant l'explosion de la guerre, on avait décidé, en cas de victoire, d'annexer la Saxe. Aucun traité d'alliance n'existait entre l'empereur François-Joseph et le roi Jean, partant aucune obligation formelle de la part du premier de défendre la couronne de ce souverain. Mais, le roi de Saxe, devant l'invasion prussienne, s'étant retiré avec son armée sur le territoire autrichien, l'empereur d'Autriche se croyait tenu d'honneur de lier le sort de l'infortuné prince au sien propre. Il éprouvait dans ses efforts de grandes difficultés auprès du roi Guillaume et de M. de Bismarck. Le roi alléguait l'opinion de son pays ; il ne pensait pas pouvoir assumer, disait-il, la responsabilité d'une semblable condescendance, la Saxe ayant été le séducteur et les autres États seulement les séduits. Le roi de Saxe avait beaucoup compté sur l'intercession de l'empereur Napoléon. Malheureusement pour lui, d'autres préoccupations dominaient aux Tuileries. On y avait oublié les principes d'autonomie des populations pour ne songer qu'à limiter les acquisitions territoriales de la Prusse. Le comte de Goltz, zélé serviteur de son roi, avait fini par obtenir que l'Empereur ne s'opposerait pas aux annexions prussiennes, pourvu que le chiffre de la population de ces territoires ne dépassât point quatre millions. L'ombre du vieux prince de Metternich devait tressaillir dans sa tombe : l'exemple du congrès de Vienne se reproduisait ; on adjugeait les populations suivant les convenances des puissants du jour. L'empereur François-Joseph s'honora dans ces circonstances, en déclarant formellement qu'il ne traiterait pas sur une autre base que celle de l'intégrité de la Saxe. Par sa fermeté il obtint gain de cause. La Bavière sortit aussi de la guerre indemne

en ce qui concernait l'intégrité de son territoire. M. de Bismarck y consentit, après avoir d'abord fort mal accueilli M. de Pfordten, ministre bavarois, qui n'avait été admis en audience qu'au bout de deux jours d'attente.

Le comte de Bismarck voulait bien accorder des conditions douces aux États vaincus afin de ne pas en faire des adversaires irréconciliables; mais il eut soin de leur faire sentir le poids de son poignet. Chacun des États belligérants devait venir demander la paix et souscrire sans discuter aux conditions du vainqueur. Bavière, Wurtemberg, Bade, Hesse-Darmstadt passèrent tour à tour sous ces fourches caudines : ils se rachetèrent par des rançons pécuniaires et par des traités dont il sera parlé tout à l'heure. La convention de Nikolsburg signée, le roi de Prusse et le comte de Bismarck rentrèrent à Berlin, dans les premiers jours du mois d'août.

On avait exclu des négociations de paix le Hanovre, la Hesse-Cassel, le duché de Nassau et la ville de Francfort : ces États étaient destinés à être immolés. Ils n'étaient pas plus coupables envers la Prusse que les États du sud, que la Hesse-Darmstadt, que quelques petits États du centre, tous alliés de l'Autriche et ayant voté la mobilisation contre l'Autriche. Le tort de ces quatre États était d'être situés entre les deux moitiés séparées dont se composait la monarchie prussienne. Rien n'avait été plus légitime que leur résolution de ne pas accepter les liens de subordination par lesquels M. de Bismarck, dans son projet de réforme fédérale, entendait les rattacher à la Prusse. Ils avaient le droit de s'y refuser, et ils en usèrent à l'égal des États du sud. Le droit monarchique défendait au roi de Prusse de les détrôner, et le droit fédéral lui interdisait de les traiter en belligérants. Mais, leurs territoires scindaient en deux la monarchie prussienne, qui, au contraire,

en les annexant, établissait la continuité de territoire toujours ambitionnée par les rois de Prusse et par les patriotes prussiens. Voilà comment, le comte de Bismarck étant plus prussien que n'importe lequel de ses concitoyens, les quatre États furent supprimés. Les États minuscules du centre, grandes communes dépourvues de tout ce qui constitue un État, échappèrent à ce cataclysme, uniquement parce que leur existence ne gênait pas leur puissant voisin et parce que leurs princes s'étaient rangés à temps sous les drapeaux du roi Guillaume.

Les traités de paix avec les États du sud furent négociés et signés à Berlin, successivement, du 17 août au 3 septembre. Le traité avec la Saxe ne fut signé que le 21 octobre. La Bavière, le Wurtemberg, la Hesse-Darmstadt en furent quitte pour de faibles indemnités de guerre, sans perte de territoire. Le roi de Saxe sauva sa couronne, en payant une somme assez ronde et surtout en se plaçant avec son armée sous les ordres du roi de Prusse. On pouvait dire dès lors que la Saxe avait deux souverains : le roi Jean, souverain civil, et le roi de Prusse, souverain militaire. Il est vrai que sous ce dernier rapport le souverain saxon ne concédait pas plus que les rois de Bavière et de Wurtemberg et les grands-ducs de Bade et de Hesse-Darmstadt.

Le comte de Bismarck montra, en cette circonstance, qu'il était passé maître en science diplomatique et gouvernementale. La France et l'Autriche l'avaient rejeté derrière la ligne du Mein : il savait la franchir sans qu'elles s'en doutassent. Le Mein était une frontière régionale et non une frontière stratégique. On défend moins aisément le Rhin à Cologne et à Coblentz, lorsque l'ennemi tient Mayence, Rastadt, Ulm et toute la ligne du Danube. La Confédération du nord, que la Prusse était autorisée à fonder en vertu de la

convention de Nikolsburg, courait bien des dangers, du moment que les États du sud, déliés par la Prusse de leurs devoirs envers l'Allemagne, pouvaient s'allier, à leur gré, avec l'Autriche et la France contre leur adversaire au nord du Mein. M. de Bismarck résolut de les soumettre à sa loi, et il y réussit pleinement. Il leur présenta le danger qu'ils courraient, isolés qu'ils étaient, du côté de la France, qui convoitait leurs territoires ou qui les choisirait, comme du temps de Louis XIV, pour champs de bataille. Il les tenait par les intérêts matériels qui les rattachaient au reste de l'Allemagne par suite des traités de l'association douanière. La guerre avait mis hors de vigueur ces traités qu'ils tenaient à renouveler et qu'il menaça de rompre sans retour avec les gouvernements qui refuseraient d'accepter ses conditions spéciales.

Ces conditions consistaient dans la signature de traités, par lesquels les États contractants se garantiraient leurs territoires respectifs, en mettant, en cas de guerre, toutes leurs forces militaires; à la disposition les uns des autres; de plus, dans cette éventualité, tous les contingents des États seraient placés sous les ordres du roi de Prusse. Ces traités, ainsi que le stipulait un dernier article, devaient être tenus secrets pour le moment; c'était en effet nécessaire en raison des clauses de la convention de Nikolsburg et plus encore du traité de paix qui se signa, à Prague, le lendemain, 23 août, entre la Prusse et l'Autriche[1].

Le traité de Prague confirmait, dans sa partie politique, les arrangements préliminaires de Nikolsburg. Il portait, dans son article 4, en ce qui concernait l'Allemagne, que l'empereur d'Autriche reconnaissait la dissolution de la Confé-

1. Voir pour les *détails* des traités de paix : *L'Empereur Guillaume*, pp. 203 et suiv.

dération Germanique, consentait à une nouvelle organisation de l'Allemagne sans l'Autriche, promettait de reconnaître l'union fédérale que le roi de Prusse formerait au nord du Mein et se déclarait d'accord pour que les États situés au sud de la ligne du Mein formassent « une union, dont les rapports na-« tionaux seraient conventionnellement établis entre les deux « groupes, et qui aurait une existence internationale indépen-« dante ». Le traité portait encore que, sur le désir de l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse se déclarait prêt à laisser subsister le royaume de Saxe dans son état territorial actuel; en revanche, l'empereur d'Autriche reconnaissait tous les autres changements politiques et territoriaux que le roi de Prusse effectuerait au nord de l'Allemagne. L'article 5 cédait au roi de Prusse tous les droits acquis dans le Schleswig-Holstein par l'Autriche en vertu du traité de Vienne de 1864, sous la réserve de consulter les populations danoises du Schleswig du nord. L'indemnité de guerre à payer par l'Autriche fut fixée à 40 millions de thalers, sur laquelle la moitié était défalquée pour frais de guerre mis à la charge des Duchés de l'Elbe, de sorte que la somme à payer ne se montait en réalité qu'à 20 millions de thalers.

Tel fut le traité de Prague. Le comte de Bismarck se vantait d'avoir traité l'Autriche avec modération. Il ne lui avait pas pris de territoire, quoique, disait-il, l'armée prussienne fût maîtresse de deux provinces de l'empire; il ne lui avait imposé qu'une rançon très modérée. Au point de vue matériel il avait certainement raison. Il n'en était pas de même, lorsqu'on envisageait le traité dans ses conséquences politiques. C'est grâce à sa position comme puissance présidiale, comme membre de la Confédération Germanique, que l'Autriche non seulement avait occupé un rang prépon-

dérant parmi les grandes puissances européennes, mais encore dominé dans les pays magyars et slaves de la monarchie. Par suite de son expulsion de l'Allemagne, cette situation se trouvait amoindrie pour de longues années, sinon pour toujours. Désormais il fallait que l'empereur d'Autriche pactisât avec la Hongrie, composât avec les Tchèques ; et, lorsqu'il parlait à l'Europe, il n'avait plus derrière lui la Confédération Germanique.

Ce qui était plus grave pour l'Autriche et ce qu'on ignorait à Vienne au moment de signer le traité du 23 août, c'était que, la veille, le gouvernement prussien avait signé avec les États du sud les traités secrets dont il a été question plus haut. L'article 4 du traité de Prague, par lequel la Prusse s'était engagée à reconnaître l'existence indépendante de l'union des États du sud, se trouvait, au moment où M. de Bismarck y mit son paraphe, implicitement et par anticipation, abrogé par les traités secrets qu'il avait signés la veille et qui plaçaient ces mêmes États sous la dépendance militaire du roi de Prusse. C'est là ce qui fit plus tard dire à l'Autriche, qui s'estimait frustrée, que le traité de Prague avait été violé avant même d'être signé. De la part du ministre prussien ce fut un coup de maître au point de vue de ses projets futurs ; les considérations de morale politique avaient dû céder devant la raison d'État.

Ces traités visaient surtout la France, qui avait eu la part principale dans l'établissement de la ligne du Mein. C'est en leur rappelant les dangers auxquels les exposait le voisinage de la France, en leur révélant les négociations qu'il avait eu à conduire avec l'Empereur et où il lui avait fallu combattre les projets d'agrandissement de ce souverain, que le comte de Bismarck avait arraché aux cabinets du sud les traités

secrets. L'empereur Napoléon n'avait pas été un des signataires de la convention de Nikolsburg; mais ses conseils et ses suggestions, acceptés des deux côtés, avaient présidé à cet arrangement comme au traité de Prague. Il n'avait aucun droit d'exiger l'exécution de ces traités; mais leur non-exécution constituait le fond de griefs politiques très légitimes, qui devaient engendrer de funestes catastrophes.

Huit jours après l'ouverture des hostilités contre l'Autriche, on avait encore affirmé à Berlin, dans les sphères officielles, que la Prusse se contenterait du nord de l'Allemagne, de la ligne du Mein, et que l'unité allemande, telle qu'elle avait été projetée en 1848, était un rêve irréalisable. Les succès militaires avaient modifié cette manière de voir. Après avoir subi avec impatience la pression française et autrichienne, qui lui imposait la ligne du Mein, le comte de Bismarck franchit cette ligne par les traités secrets qui en furent à ses yeux le correctif.

L'Allemagne catholique se sentait particulièrement frappée par ces événements, qui constituaient la réalisation du programme, bien connu depuis quinze ans, de M. de Bismarck. Dans l'Autriche avait été frappé le catholicisme, et dans la Prusse victorieuse c'est le protestantisme qui avait triomphé. Le mot de M. de Bismarck, que dans son Allemagne à lui il n'y avait pas de place pour l'Autriche, s'était vérifié. Les chefs du catholicisme regardaient ces succès de la Prusse protestante comme une défaite de tout droit historique, comme un endommagement du principe monarchique. Ils ne pouvaient contester que l'ancienne diète germanique ne répondait plus au sentiment national. C'est pour cela, disaient-ils, que l'empereur François-Joseph avait voulu réformer cette institution, et c'était la faute de la Prusse s'il y avait

échoué. C'est grâce à son opposition que l'Autriche s'était vue réduite à défendre l'ancienne diète contre M. de Bismarck, qui voulait la renverser au profit de l'hégémonie de la Prusse. Ce raisonnement a sa valeur. Seulement on peut lui opposer, et l'on a pu s'en convaincre par le récit qui précède, que le cabinet de Vienne s'était relâché dans la défense de la diète, qu'il avait aidé M. de Bismarck à réduire cette assemblée à l'impuissance et à lui enlever tout moyen de résistance. C'est le plénipotentiaire prussien qui prononça, le 14 juillet 1866, la dissolution de la diète; mais c'est l'Autriche qui, conjointement avec la Prusse, avait préparé cet anéantissement.

III

Les partis libéral et féodal critiquent les résultats obtenus par M. de Bismarck. — M. de Bismarck est contre un coup d'État. — Il veut ménager les vaincus. — Conversion des libéraux. — Ils votent le bill d'indemnité. — M. de Bismarck défend le droit de conquête. — Fondation de la Confédération du nord. — L'idée de l'unité allemande enlevée à la démocratie. — La chambre des seigneurs de Prusse contre le suffrage universel défendu par M. de Bismarck. — Première session du Reichstag du nord. — M. de Bismarck chancelier de la Confédération du nord. — Il réalise l'idée de M. de Radowitz.

Si peu que la Prusse eût mûri dans le régime parlementaire, une des particularités de ce régime s'y était implantée: les partis, dans les chambres, qui n'avaient pas pris part à l'action gouvernementale, la critiquaient à des points de vue différents et opposés. Les anciens amis politiques de M. de Bismarck étaient consternés; ils ne reconnaissaient plus leur orateur de 1847, de 1849, de 1850, le défenseur

du vieux droit européen. Il avait déserté leur parti, passé armes et bagages dans le camp des hommes du parlement de Francfort, adopté les idées de M. de Radowitz, de la démocratie même. Il s'était fait révolutionnaire avec l'Italie, et s'était allié avec les rebelles hongrois. Le chef du parti féodal, naguère ami intime de M. de Bismarck, lui jeta publiquement la pierre, lui reprocha tous ses manquements au principe monarchique et conservateur. Comment avait-il pu tolérer que Napoléon III prononçât à Auxerre l'anathème contre les traités de 1815? Il fallait lui répondre par une déclaration de guerre. M. de Bismarck, lui aussi, remplaçait le respect des traités par le culte du succès et des faits accomplis. Le droit, disait encore le porte-voix des féodaux, était du côté de l'Autriche: la convention de Gastein lui conférait une partie de la souveraineté dans les Duchés. Les États fédérés avaient eu le droit de repousser le projet de réforme de M. de Bismarck; la diète avait eu le droit de mobiliser, et M. de Bismarck n'avait pas eu celui de dissoudre la diète. Comment! Il propose en janvier, à Vienne, la lutte à deux contre la révolution, et en avril il s'allie avec la révolution italienne! Il renverse une Confédération qui, pendant cinquante ans et même au milieu des tempêtes de 1848, a sauvegardé l'intégrité du sol allemand! Il approuve l'Autriche à Olmütz, pour lui faire ensuite la guerre! Le roi Guillaume proteste, en mai, contre toute intention d'opprimer les souverains allemands, et en juillet on leur fait violence! On aide l'Italie à conquérir les positions occupées par l'Autriche allemande! On procède à la confiscation, à l'annexion de territoires allemands: ce qui ne s'était pas vu en Allemagne depuis les temps de Napoléon Ier!

Ces doléances du parti féodal eurent leur contre-partie

dans les éloges et aussi dans les critiques des libéraux avancés. Leurs orateurs et leurs écrivains se réjouirent hautement de tout ce que M. de Bismarck avait fait en contradiction avec les idées de ses anciens coreligionnaires. La guerre avec l'Autriche avait porté le désarroi, la dissolution dans le camp féodal et conservateur. Un parlement national, le suffrage universel, c'était le programme de la démocratie de 1848. La suppression de quatre souverainetés, c'était encore une réminiscence de 1848. Seulement les libéraux trouvaient que sous ce rapport M. de Bismarck n'avait pas assez fait. Pourquoi laisser vivre une vingtaine d'États minuscules, après avoir supprimé le royaume de Hanovre, qui avait gardé cependant une grande vitalité? A les entendre, M. de Bismarck avait manqué de courage, d'énergie, de prévoyance: c'était toujours un homme d'État médiocre, n'ayant d'autre mérite que celui d'avoir frayé le chemin à la démocratie.

Ce qui était vrai dans les récriminations auxquelles on se livrait des deux côtés opposés, c'était qu'effectivement le comte de Bismarck, au sortir de la campagne de Bohème, était brouillé avec le parti conservateur. Mais la cause de ce désaccord n'était pas autant la question des annexions — les conservateurs étaient trop bons royalistes pour bouder longtemps l'auteur de l'agrandissement de la Prusse — que celle de la politique intérieure. Ce que les conservateurs ne pouvaient comprendre, c'était que le roi consentît à laisser la constitution de 1850 survivre à la bataille de Sadowa. Pourquoi M. de Bismarck n'avait-il pas saisi l'occasion de clore pour toujours les chambres qui avaient osé lutter contre le pouvoir royal? On s'était attendu à quelque coup d'État à l'intérieur couronnant les victoires remportées sur les ennemis extérieurs.

Le roi, qui n'aimait pas le parlementarisme, n'avait pas plus de goût pour les coups d'État, c'est-à-dire pour la violation directe d'une charte à laquelle il avait prêté serment. Il voulait bien que dans les cas douteux la charte fût toujours interprétée dans le sens des droits de la Couronne; il n'aurait pas consenti à un acte quelconque ressemblant à un parjure. Il était confirmé dans ces idées par M. de Bismarck, qui, pour l'exécution complète de ses projets, avait besoin du parti libéral et de l'opinion libérale. Dans l'Allemagne du sud, les populations, au lendemain de la guerre, étaient fort hostiles à la Prusse; comment les aurait-on apaisées, gagnées, si l'on avait établi le régime de l'absolutisme sur les ruines de leur autonomie? Ce ne furent pas là les seules raisons qui déterminèrent M. de Bismarck à rendre la parole aux chambres. La Prusse avait vaincu l'Autriche, elle ne l'avait pas réconciliée. Et le médiateur, l'empereur Napoléon, n'avait reçu aucune compensation pour sa tolérance, pour sa complaisance à l'égard de la Prusse. Les princes dépossédés formaient un autre groupe hostile, pouvant à un moment donné devenir un appoint dangereux des ennemis extérieurs, auxquels pouvait même s'associer la Russie, dont M. de Bismarck à cette époque n'était pas entièrement sûr. Il considérait la guerre d'Autriche — en établissant une analogie avec le règne de Frédéric II — comme la première guerre de Silésie, et il prévoyait déjà la seconde guerre de Silésie, c'est-à-dire une guerre avec la France : ce qu'il redoutait, c'était la guerre de Sept Ans avec toute l'Europe, dont l'issue pouvait bien être différente de celle du XVIIIe siècle, qui avait couronné les campagnes de Frédéric. La situation, au lendemain de la guerre d'Autriche, si elle n'était pas périlleuse, n'en offrait pas moins des

points noirs et des difficultés, qu'il était prudent d'aborder libre de tout embarras intérieur et entouré d'un peu de popularité. M. de Bismarck, en suivant une ligne modérée et circonspecte, eut encore l'avantage de paraître généreux envers ses adversaires de la veille.

L'opposition d'ailleurs, nous l'avons dit plus haut, s'était déjà convertie, en partie, avant la fin de la guerre, et elle dut savoir gré à M. de Bismarck de lui avoir fermé la bouche à temps pour l'empêcher d'attaquer une politique qui allait remporter de si brillants succès. Les nouvelles élections eurent lieu le 3 juillet, jour de la bataille de Sadowa, qui avait succédé à une série d'autres victoires. L'opposition resta en minorité, et même cette minorité n'affichait pas des intentions bien farouches ; elle fut complètement gagnée lorsque, dans son discours d'ouverture, le 5 août, le roi annonça que son gouvernement demanderait aux chambres indemnité pour les dépenses faites sans leur assentiment, pour les budgets établis sans loi financière.

M. de Bismarck pouvait savourer le rare plaisir d'un ministre voyant ses ennemis le remercier presque de ne pas les avoir écoutés, d'avoir agi contrairement à leurs votes. Il fut même obligé de les modérer, de se défendre contre des critiques d'un ordre tout opposé. Pourquoi n'avoir pris que quatre États? pourquoi, puisqu'on y était, ne pas avoir fait totalement table rase de tous les États particuliers? pourquoi une Confédération au nord du Mein, en abandonnant l'Allemagne du sud? Il s'excusait de son mieux, démontrant qu'on ne pouvait supprimer des souverains alliés de la Prusse, regrettant qu'on eût été obligé de ménager le roi de Saxe, promettant qu'on balaierait les ennemis de la Prusse de la carte d'Europe, affirmant que les sympathies dynastiques n'avaient été pour

rien dans la politique du roi, engageant enfin ses approbateurs du lendemain à laisser tranquille le sud de l'Allemagne, qui manifestait les sentiments les plus hostiles envers le conquérant prussien.

La question d'indemnité procura un nouveau triomphe à M. de Bismarck et à ses collègues. Le ministre des finances démontra que ce n'était pas le besoin d'argent qui obligeait le gouvernement à faire sa paix avec les chambres. « Ce n'est pas le gouvernement qui est vaincu », disait le ministre de l'intérieur, « il est plus fort que jamais, et cependant il vous tend la main. » Et M. de Bismarck déclare : « Nous voulons la paix, non faute de pouvoir combattre; « nous n'avons pas peur d'être mis en accusation, et, si « nous étions accusés, on ne nous condamnerait pas. » La partie n'est pas encore gagnée, dit-il, les difficultés extérieures ne sont pas aplanies : voilà pourquoi il veut la paix au dedans. Et la majorité s'incline : par la bouche de son rapporteur, elle rappelle l'exemple de Scipion, qui, accusé, invite, pour toute réponse, le peuple à le suivre pour aller remercier les dieux des victoires remportées. Elle vote l'indemnité, c'est-à-dire l'absolution du passé; elle vote tous les crédits qu'on lui demande et ajoute le nom du comte de Bismarck à ceux des chefs militaires auxquels des dotations nationales devaient être accordées.

Avec plus d'empressement encore qu'il n'en avait montré à faire taire ses doctrines parlementaires devant les faits accomplis, le parti libéral accepta les annexions de territoires que le traité de Prague avait concédées au roi de Prusse. M. de Bismarck invoqua le droit de conquête qui autorisait les annexions. Ce titre embarrassait d'abord les libéraux et notamment les juristes de ce parti; en effet il n'était pas

facile de soutenir qu'un État allemand eût le droit de conquérir d'autres États allemands : d'autant moins que le vieux droit fédéral défendait les guerres entre confédérés et excluait ainsi implicitement les conséquences de la guerre au profit du vainqueur et au détriment du vaincu. Quelques-uns allaient même jusqu'à regretter l'usage de la force brutale envers des populations qui tenaient à garder leur autonomie. Mais M. de Bismarck finit par vaincre tous ces scrupules : c'était un droit pour la Prusse de se défendre contre ses ennemis; c'était son devoir d'assurer à la nation allemande une base d'union. Ç'aurait été trahir la Prusse que de ne pas profiter de l'occasion pour détrôner des souverains hostiles, tel que le roi de Hanovre, allié de l'Autriche, spéculant même sur la défaite de la Prusse pour la démembrer et s'agrandir lui-même. « Quant aux Duchés de l'Elbe, » disait M. de Bismarck, « nous les avons deux fois conquis, « en les enlevant d'abord au roi de Danemarck et ensuite « au duc d'Augustenbourg, allié de l'Autriche. »

Les annexions furent ainsi adoptées par le parti libéral de toutes nuances. A la chambre des seigneurs, quelques voix se firent entendre contre ces conquêtes : elles furent toutefois sanctionnées par la majorité, qui, en revanche, désapprouvait la marche de la politique intérieure et surtout le rapprochement du comte de Bismarck avec les libéraux. Ces derniers s'étaient scindés en deux fractions, dont la plus considérable, se séparant des avancés, formait le parti national-libéral. M. de Bismarck d'ultra-conservateur était devenu éclectique, en ce sens qu'il comptait gouverner soit avec les libéraux, soit avec les conservateurs, selon l'appui que chaque parti donnerait à sa politique. Pour le moment les libéraux tenaient la corde : ils étaient le trait

d'union avec les nouvelles provinces et aussi avec le sud, leur concours était donc nécessaire. Les conservateurs prussiens, au contraire, gênaient cette politique; d'ailleurs, en raison de leur loyalisme, ils n'étaient pas à craindre dans l'opposition.

La tâche du comte de Bismarck n'était pas terminée avec la régularisation des annexions; la question fédérale s'y rattachait étroitement. Il avait dissous l'ancienne Confédération en promettant au peuple allemand de réorganiser l'Allemagne sur des bases nouvelles, populaires, démocratiques. Pour rallier les esprits à la guerre contre l'Autriche et à l'expulsion de cette puissance de la Confédération, il s'était emparé de l'idée de l'unité allemande, en l'enlevant au parti démocrate et libéral. Là où ce dernier avait échoué, le gouvernement prussien, c'est-à-dire son premier ministre, se proposait de réussir. Pour le roi Guillaume l'unité allemande n'était encore qu'un accessoire, qu'il acceptait parce que M. de Bismarck l'avait persuadé de la nécessité de la prendre sous son patronage, mais qu'il ne comprenait en somme que sous la forme de la soumission de l'Allemagne au roi de Prusse. M. de Bismarck ne la comprenait guère d'une façon différente. Et, de fait, la disproportion entre les divers États, d'un côté, et la Prusse, de l'autre, était telle qu'on ne pouvait guère se figurer dans ces conditions une confédération véritable, c'est-à-dire une association dont tous les membres seraient traités sur un pied d'égalité. D'ailleurs n'avait-on pas vu M. de Bismarck guerroyer contre l'ancienne diète germanique surtout parce qu'une majorité de petits États tentait d'imposer sa volonté à la Prusse? Comment aurait-il imaginé, après les victoires du mois de juillet 1866, de créer une nouvelle confédération sur des bases analogues? Pour le parti démocrate

l'unité allemande consistait dans l'absorption de la Prusse par la grande patrie : aux yeux du roi Guillaume et de M. de Bismarck cette unité apparaissait sous la forme d'une Allemagne protestante dirigée par la Prusse. Le traité de Prague venait de consacrer cette direction, au nord du Mein seulement il est vrai ; mais on a vu qu'en réalité cette ligne n'existait plus par suite des traités militaires avec les États du sud.

Officiellement il fallait se conformer aux termes du traité de Prague. Ce fut donc dans cet ordre d'idées, que M. de Bismarck, le lendemain de la cessation des hostilités, invita les gouvernements respectifs à constituer, sous la présidence de la Prusse, une Confédération de l'Allemagne du nord. Le 18 août le traité fédéral fut signé, et il ne restait dès lors qu'à faire voter par les chambres territoriales la loi électorale pour le futur parlement ou le Reichstag. On tint parole au peuple en lui donnant le suffrage universel et direct. A la chambre prussienne un assez singulier débat s'engagea, à cette occasion, entre M. de Bismarck et la fraction avancée des libéraux. Ceux-ci regrettaient que l'unité allemande se présentât dans le cadre étroit d'une Confédération du nord ; ils trouvaient que le gouvernement n'avait pas assez tiré parti de ses victoires. M. de Bismarck ne contestait pas le bien-fondé de ces critiques ; mais il savait les excuser. C'est l'opposition elle-même, disait-il, qui, par son attitude hostile d'autrefois, avait paralysé l'énergie du gouvernement et empêché de faire mieux. Mais, ajoutait-il, les bases de l'unité nationale sont jetées et « Rome n'a pas été édifiée « en un seul jour. Nous ne sommes pas au bout de nos « efforts, nous n'en sommes qu'au commencement. »

La chambre des seigneurs fit des objections d'une autre nature. Le suffrage universel lui paraissait un corollaire bien

dangereux des victoires militaires qu'elle acclamait. Au fond, elle ne tenait guère à la création de la nouvelle confédération et se serait volontiers déclarée satisfaite, si le gouvernement prussien eût voulu s'attacher les autres États par de simples traités d'alliance et des conventions militaires. Pour le moins elle voulait écarter le suffrage universel et le remplacer par quelque mode électoral censitaire. La position personnelle de M. de Bismarck dans cette question ne laissait pas d'être embarrassante. Il lui fallait plaider la cause du suffrage universel devant ses anciens amis politiques, devant ceux-là mêmes dont il avait été autrefois le porte-parole pour combattre cette institution démocratique. Et il n'y avait pas moyen de reculer : c'est avec le drapeau du suffrage universel qu'il avait combattu la vieille diète de Francfort, c'est à l'abri de ce drapeau qu'il s'était fait pardonner sa politique anti-parlementaire ; aussi ne recula-t-il point. Le commissaire du gouvernement, qui avait été lui-même un des chefs du parti féodal, défendit la loi démocratique, en remplacement de M. de Bismarck, indisposé. Il se borna à adjurer la chambre haute d'accepter la loi telle qu'elle avait été adoptée par la chambre des députés : sans doute les modifications proposées étaient excellentes, mais leur adoption pourrait compromettre l'accord entre les deux chambres et peut-être même la création de la confédération. La chambre haute, ajouta le commissaire, du moment qu'elle approuvait la politique extérieure du gouvernement, devait aussi lui laisser le choix des moyens de mener tout à bonne fin. Voilà dans quelles conditions l'assemblée la plus aristocratique de l'Europe vota pour le suffrage universel. Ce ne fut pas un des moindres triomphes de M. de Bismarck dans cette année de 1866 où tout lui avait réussi.

Dans la première session du nouveau Reichstag du Nord, ouverte à Berlin le 24 février 1867, il eut à défendre son œuvre contre les libéraux avancés, qui trouvaient que la constitution fédérale n'accordait pas assez de libertés, ne faisait pas une part suffisante au pouvoir parlementaire, n'établissait pas la responsabilité des ministres, restreignait le droit budgétaire du Reichstag en ce qui concernait l'armée, enfin ne prévoyait pas l'accession des États du sud. M. de Bismarck fit tomber toutes ces objections. On était dans la lune de miel de la réconciliation et l'on ne demandait qu'à en finir. La majorité se rendit donc aux arguments du ministre, qui écarta tous les amendements présentés par l'opposition libérale. Il avait adouci pour le roi son maître la pillule amère du suffrage universel moyennant deux correctifs : le budget militaire mis à l'abri des votes annuels du Reichstag, et l'exclusion de toute indemnité pécuniaire pour les députés. Sur ces deux points il refusa toute transaction. De même il repoussa la formation d'un ministère fédéral et responsable envers le parlement comme incompatible avec la souveraineté des princes confédérés. Il ne devait exister qu'un seul fonctionnaire responsable, le chancelier fédéral, poste pour lequel il était tout naturellement désigné. En revanche, il ne put obtenir, ainsi qu'il le proposait, que les fonctionnaires fussent exclus du Reichstag, ni que les députés pussent être poursuivis pour leurs discours à la tribune. Il engagea l'assemblée à ne pas s'arrêter aux détails, à accepter ce qu'on lui offrait. Il pouvait appuyer ses instances en prouvant aux impatients que leurs vœux concernant l'union avec le sud étaient déjà exaucés par les traités militaires, rendus publics au cours des débats. « Hâtons-« nous », disait-il àl a fin d'un de ses nombreux discours, « de

« mettre l'Allemagne en selle, elle marchera bien ensuite. »

Il enleva ainsi le vote final. Au mois de juin la Confédération du nord était constitutionnellement établie. Le plan que M. de Radowitz avait conçu en 1849 était réalisé dix-huit ans plus tard par la main de celui qui n'avait pas peu contribué autrefois à le faire échouer. M. de Radowitz aussi avait voulu réaliser son projet par une guerre avec l'Autriche : il n'avait pas mesuré ses moyens à son but. Mais ses adversaires, M. de Bismarck un des premiers, ne s'étaient pas bornés à lui opposer l'insuffisance de l'armée prussienne : ils avaient condamné son projet comme révolutionnaire. Celui de 1867 était bien autrement révolutionnaire, et il vengeait M. de Radowitz.

IV

Les difficultés surgissent avec l'empereur Napoléon. — Pourparlers au sujet des compensations. — M. de Bismarck cherche à gagner du temps. — L'opinion en France est contraire à la Prusse. — On tourne dans un cercle vicieux. — M. de Bismarck et les menaces de guerre. — L'affaire du Luxembourg. — Le roi des Pays-Bas prend peur. — A Berlin on s'oppose au projet français. — La question est portée devant les grandes puissances. — Les cabinets donnent tort à la Prusse. — Projets de médiation de l'Autriche. — Les souverains engagent le roi de Prusse à céder. — La Prusse consent à évacuer la forteresse de Luxembourg. — M. de Bismarck ne veut pas faire la guerre pour cet objet. — Ressentiments de l'empereur Napoléon.

Le comte de Bismarck avait de bonnes raisons pour presser la réorganisation de l'Allemagne du Nord et abriter derrière la nouvelle confédération les conquêtes militaires et politiques de la Prusse. Il avait vaincu l'Autriche grâce

aux hauts faits de l'armée prussienne sans doute, mais grâce aussi à la neutralité de la France. Il devait quelque chose à l'empereur Napoléon, qui pour le moment n'avait récolté comme résultat de ses complaisances envers la Prusse que l'impopularité en France et l'amoindrissement de son prestige au dehors.

M. de Bismarck, en réalité, était l'obligé de l'Empereur, qui n'aurait eu qu'à dire un mot à Florence pour que l'alliance avec la Prusse ne se fît point, et, plus tard, à faire une simple démonstration sur la frontière allemande pour donner à la guerre austro-prussienne une tout autre tournure. L'histoire future démontrera peut-être que M. de Bismarck n'avait pas pris avec l'Empereur des engagements formels; elle ne pourra pas prouver que le ministre prussien ait contesté que l'Empereur avait le droit de demander une compensation en échange des services qu'il avait rendus à la Prusse. La faute de l'Empereur avait été de se refuser à tout engagement avant la guerre. Le roi Guillaume et son ministre avaient eu de grandes inquiétudes au moment d'entrer en campagne : ils craignaient quelque surprise de la part de l'Empereur. La victoire de Sadowa les délivra de ces appréhensions, sans leur ôter tout souci pour l'avenir. L'Empereur, en consentant à être le médiateur entre l'Autriche et la Prusse, fut obligé de suspendre ses pourparlers relativement à ses propres intérêts; il les reprit après les préliminaires de Nikolsburg, alors que les chances étaient devenues plus mauvaises pour lui, la Prusse étant assurée désormais de pouvoir agir à sa guise dans l'Allemagne du Nord. Il avait laissé passer le bon moment. Ayant négligé de faire ses conditions avant la guerre, il pensait que la générosité de M. de Bismarck lui accorderait après coup quelque

compensation. Nous avons dit plus haut que l'idée du ministre prussien avait été de fermer les yeux dans le cas où l'Empereur se serait emparé de quelque gage en dehors du territoire allemand. Il accepta la conversation sur toutes les conceptions, sur toutes les combinaisons de la diplomatie impériale, les discuta, les raisonna, mais ne s'engagea à rien. Pour lui le principal était de gagner du temps, de laisser aux négociateurs français leurs illusions et de constituer sa confédération. Les nouvelles qu'il recevait sur la situation intérieure de la France étaient mauvaises, la santé de l'Empereur était gravement atteinte : on comptait à Berlin sur une révolution en France, ou sur un changement de règne, pour être délivré des obsessions d'un créancier incommode.

Telle est l'explication des négociations que le comte de Bismarck représentait plus tard comme ayant été, de son côté, purement dilatoires. Il craignait à ce moment de greffer sur la guerre avec l'Autriche une guerre avec la France, et il évitait, pour cette raison, de heurter l'Empereur, de froisser l'amour-propre de la France. C'est seulement lorsque la presse ministérielle de Paris vint exposer que la France avait, par suite des agrandissements de la Prusse, droit à des compensations, qu'il fit démontrer par ses propres organes que les demandes de la France n'étaient pas justifiées, puisque, loin de perdre, elle n'avait fait que gagner au nouvel ordre de choses. « La France », disait l'organe le plus accrédité de M. de Bismarck, « avait dans la Confédération Germanique un ad- « versaire, qui, par suite de l'exclusion de l'Autriche, a été « réduit de treize millions d'habitants. La vérité irrésis- « tible de ce fait sera certainement saisie par le peuple fran- « çais. » Sur ce point on se trompait à Berlin. L'opinion en France ne voyait que les agrandissements de la Prusse et

reprochait à l'Empereur de les avoir facilités sans que la France fût dédommagée d'une façon quelconque. La question des compensations devint ainsi pour le second Empire une question dynastique, circonstance qui n'était guère de nature, bien au contraire, à rendre M. de Bismarck plus accessible aux objurgations du cabinet des Tuileries. L'Empereur, après avoir encouragé M. de Bismarck dans la voie qu'il avait suivie et fait suivre à son souverain depuis 1851, en 1859, en 1864, devait vider jusqu'au fond le calice des déceptions, des déboires, des désillusions tardives.

Les pourparlers relatifs aux compensations[1], repris après la conclusion de l'armistice de Nikolsburg, continués ensuite à Berlin, tournaient toujours dans un cercle vicieux. M. de Bismarck repoussait toute cession de territoire allemand et refusait de seconder directement des entreprises françaises sur territoire non allemand. De jour en jour l'Empereur réduisait ses demandes, sans que son interlocuteur de Biarritz devînt plus traitable. Celui-ci ne craignait plus l'Empereur : il avait derrière lui une armée victorieuse et, de plus, l'opinion publique, qui était devenue, avec les succès, plus exigeante et surtout plus irritable à l'endroit de la France. M. de Bismarck n'avait eu, pour renforcer sa popularité, qu'à révéler les prétentions de l'Empereur et les refus qu'il y avait opposés. Un moment il semblait que l'Empereur eût reconnu l'inutilité de ses efforts et y renonçât. La retraite de M. Drouyn de Lhuys confirmait cette opinion, corroborée aussitôt par une circulaire française qui reconnaissait le nouvel ordre de choses en Allemagne. Ce ne fut là qu'un moment d'arrêt; la diplomatie impériale changea de terrain. N'ayant

1. Voir *l'Empereur Guillaume et son règne*, pp. 226-238.

pu obtenir du cabinet prussien aucune concession en échange de la position acquise par la Prusse au nord de la ligne du Mein, elle se mit à négocier sur des compensations qu'on accorderait à la France, pour qu'elle permît à la Prusse d'agir librement au delà de cette ligne. M. de Bismarck fit encore la sourde oreille. Il était devenu assez fort pour se passer de la permission de l'Empereur relativement aux remaniements en Allemagne. Sans demander conseil à Paris, il franchit la ligne du Mein et rallia les États du sud à la Confédération du nord, en signant les traités de garantie et en renouant le lien commun de l'association douanière. Le reste était affaire de temps : le jour où la France serait en butte à des convulsions intérieures, il pourrait achever l'unification de l'Allemagne sous la direction de la Prusse. Il ne s'en cacha pas à l'ambassadeur de France qui hasarda des menaces de guerre : une guerre pareille, disait-il, pourrait devenir une guerre à coups de révolutions, éventualité que les dynasties allemandes pouvaient affronter avec moins de danger que ne le ferait la dynastie de l'empereur Napoléon.

Ce qui importait à l'Empereur, au commencement de 1867, au moment d'ouvrir la session du Corps législatif, c'était de pouvoir annoncer que les intérêts de la France avaient reçu satisfaction dans les grands remaniements de 1866. Après l'échec de toutes les demandes de compensations en Allemagne, on avait fini par se rabattre sur le grand-duché de Luxembourg. Ce petit pays, dont la population est essentiellement française, était devenue libre, par suite de la guerre et du traité de Prague, de toute obligation envers la Confédération Germanique. Resté neutre pendant la guerre, la Prusse n'avait ni raison ni prétexte de lui infliger le sort des États vaincus : même le droit de garnison exercé par la

Prusse dans la place de Luxembourg au nom de la Confédération avait cessé avec la dissolution de la Confédération. L'empereur Napoléon, en vue de calmer le sentiment français, avait pensé que rien ne pourrait mieux y contribuer qu'une concession quelconque, si faible qu'elle fût, de la part de la Prusse démontrant que la position considérable acquise par cette puissance n'avait aucun caractère hostile à l'égard de la France. Dans l'espoir d'amener le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, à lui abandonner ce petit État situé entre la Prusse et la France, il négocia avec le cabinet de Berlin à l'effet de se mettre à l'abri de toute opposition de ce côté.

Prudent, comme dans tous les pourparlers précédents, M. de Bismarck, qui n'était pas sûr de son terrain à la cour de Berlin, ne repoussa pas l'idée mise en avant par le cabinet des Tuileries; mais, comme il ne voulait pas intervenir directement, il conseilla au gouvernement français d'agir seul et surtout d'agir promptement, attendu que, disait-il, les esprits en Allemagne, aussi bien dans les hautes sphères de Berlin que dans le public, étaient contraires à tout agrandissement de la France. Que l'Empereur s'arrange avec le roi des Pays-Bas, que la chose se fasse en secret et qu'on n'en entende parler que comme d'un fait accompli, et la Prusse ne fera pas d'objection.

Les pourparlers furent engagés dans ces conditions entre Paris et La Haye; mais ils ne restèrent pas longtemps secrets. Des dissidences, d'ordre pécuniaire, retardèrent la conclusion. De plus, dans l'entourage du roi de Hollande, il existait des influences anti-françaises qui augmentèrent les hésitations du souverain et l'amenèrent finalement à s'en ouvrir officiellement au roi de Prusse. Dès lors la partie

fut perdue pour le cabinet français. Les militaires, à Berlin, s'irritèrent à la pensée que les troupes prussiennes feraient place à Luxembourg aux soldats français et qu'il serait donné une satisfaction quelconque à l'empereur Napoléon, ce malencontreux médiateur de 1866, qui s'était vanté d'avoir arrêté les troupes prussiennes aux portes de Vienne. Ils savaient que la France n'était pas militairement prête; ils voyaient l'opposition en France combattre et rogner les plans de réorganisation de l'armée. Une guerre avec la France apparaissait; depuis Sadowa, comme une éventualité inéluctable de l'avenir. Pourquoi laisser à l'adversaire le choix du moment, au lieu de profiter de son état de préparation à peine ébauchée, pour engager le duel dont l'issue ne semblait pas douteuse? L'opinion publique s'échauffait à son tour. Grisée par tant de succès inespérés, elle devenait injuste à l'excès : il lui paraissait exorbitant de céder la moindre parcelle de terrain où jadis le soldat prussien avait mis les pieds. Dans cette circonstance, M. de Bismarck fit preuve de sang-froid. Interpellé au Reichstag, il exposa que la Confédération du nord n'avait aucun droit sur le Luxemboug, que le droit de garnison de la Prusse était éteint, que les habitants de ce pays ne voulaient pas faire partie de la Confédération du nord et qu'on ne pouvait les y contraindre. Rien n'y fit : de sorte que les négociations entre la France et La Haye étant ébruitées et les libéraux allemands revenant à la charge, M. de Bismarck, craignant pour sa position personnelle auprès du roi qui partageait les idées des militaires et auprès du Reichstag où sa popularité était menacée, oublia les bonnes paroles qu'il avait pu donner au cabinet des Tuileries et aux diplomates français. Aussi, à la séance du 1er avril 1867, déclara-t-il au

Reichstag que le gouvernement ne laisserait pas porter atteinte aux droits de la nation allemande et qu'au demeurant le règlement de la question était de la compétence des grandes puissances signataires du traité de Londres de 1839.

Le cabinet français n'insista plus sur l'acquisition du grand-duché : l'objet ne valait pas la peine d'une conflagration. En revanche il exigea l'évacuation de la place de Luxembourg par les troupes prussiennes et, pour l'obtenir, s'adressa aux grandes puissances. C'était encore poser le cas de guerre avec la Prusse. A Berlin, la cour et l'état-major de l'armée s'obstinaient de plus en plus dans la prétention de maintenir la garnison prussienne à Luxembourg. Cette place, à laquelle les militaires n'avaient attaché naguère qu'une médiocre importance, était devenue tout à coup une position stratégique de premier ordre, que l'on devait défendre coûte que coûte. A Berlin, on tenait un langage belliqueux; à Paris, où les têtes s'échauffèrent, il se faisait quelques préparatifs, qui n'échappèrent pas à la vigilance de la Prusse et amenèrent M. de Bismarck à demander des explications.

Les puissances européennes, sollicitées par les parties, se montrèrent en général peu favorables à la Prusse. On s'étonnait de voir le cabinet de Berlin, qui s'était adjugé une si large part dans le remaniement de l'Allemagne, se montrer si dur lorsque la France demandait une aussi mince compensation que le duché de Luxembourg, et l'on comprenait encore moins comment la Prusse prétendait à la fois déchirer le pacte fédéral et l'invoquer pour soutenir son droit de garnison. Il devait importer à M. de Bismarck, s'il ne pouvait détruire auprès des cabinets étrangers ces sentiments défavorables à l'égard de la Prusse, de se fortifier en Allemagne même, et de se présenter devant

les puissances en maître incontesté du centre de l'Europe. Les États du sud lui appartenaient militairement; mais leur alliance politique était subordonnée au bon vouloir de l'Autriche, co-signataire du traité de Prague. L'empereur Napoléon avait été le parrain de ce traité; mais, ne l'ayant pas signé, il n'avait pas qualité formelle pour en contrôler l'exécution. Ce droit appartenait à l'Autriche, dont il importait par conséquent à la Prusse de s'assurer le bon vouloir pour être plus libre dans une action future contre la France.

Les rapports avec Vienne, au lendemain de la paix, étaient restés froids. La maison de Habsbourg n'avait pas pris son parti de son exclusion de l'Allemagne : elle se réservait et attendait. Le cabinet de Vienne ne sortit de cette attitude qu'au mois de mars 1867, lorsqu'on venait de publier à Berlin les traités secrets avec les États du sud. Le chancelier autrichien en prit acte pour déclarer au cabinet de Berlin qu'il n'entendait pas s'ingérer dans les affaires allemandes, mais qu'il n'en aurait pas moins eu le droit de protester contre des traités en contradiction avec l'article 4 du traité de Prague. Par la même occasion aussi, le chancelier M. de Beust crut devoir rappeler à la Prusse l'exécution de l'art. 5 du traité de Prague, ordonnant de consulter les habitants du Schleswig du nord, en lui faisant observer qu'il serait bon qu'elle y procédât, d'accord avec l'Autriche, afin d'éviter l'ingérence de tierces puissances; cette dernière allusion visait la France.

A Berlin on accueillit ces observations sans s'irriter, mais sans en tenir autrement compte. Toutefois, au moment où la question du Luxembourg prenait une tournure menaçante pour la paix, le comte de Bismarck fit sonder le cabinet de Vienne, par l'intermédiaire de celui de Munich,

au sujet d'une combinaison consistant dans la formation d'une confédération des États du sud, qui s'unirait à la Confédération du nord par des liens fédératifs, tandis que l'Autriche s'y rattacherait sous la forme d'une alliance internationale, offensive et défensive. La Russie serait également associée à cette alliance, qui aurait pour objet la garantie réciproque des territoires respectifs. M. de Beust déclina ces ouvertures; l'Autriche, disait-il, n'étant menacée pour le moment d'aucun côté, pourquoi entrerait-elle dans une combinaison qui ressemble fortement à une coalition contre la France et contribuerait à provoquer plutôt qu'à éloigner le danger d'une guerre? Et quel serait donc l'avantage qu'en retirerait l'Autriche? La France vaincue, on se bornerait à remercier l'Autriche d'avoir soutenu le traité de Prague. La guerre du Danemarck, ajoute le chancelier autrichien, a été une leçon pour apprécier le profit d'une opération commune avec la Prusse. L'Autriche est résolue à ne plus rien donner sans recevoir un équivalent en échange; la Prusse seule peut lui donner cet équivalent, depuis qu'elle a conclu avec le sud ces traités militaires à l'égard desquels le cabinet de Vienne a été obligé de faire ses réserves. A Munich, loin de s'en tenir là, on continuait de solliciter l'Autriche. Le cabinet bavarois était sur le point de conclure, d'accord avec Berlin, une union étroite comprenant les trois autres États du sud; il communiqua ce projet à Vienne et demanda l'avis de M. de Beust. Le chancelier autrichien réitéra avec plus d'energie encore sa résolution de ne pas se mêler des affaires de l'Allemagne. Le traité de Prague interdisant à l'Autriche de s'y ingérer, il faudrait d'abord la relever de cette obligation. L'empereur d'Autriche, déclara le chancelier, persiste à considérer les traités militaires du 22 août comme une vio-

lation du traité de Prague; pour ne pas avoir protesté contre cette atteinte, il n'en voulait pas moins conserver le droit de s'appuyer un jour sur ce traité de paix signé en commun avec la Prusse; on ne pouvait donc que conseiller au gouvernement bavarois de ne pas s'engager davantage dans une voie contraire aux obligations qu'impose le traité austro-prussien.

De ce chef le comte de Bismarck avait essuyé une défaite: la Bavière cessa ses efforts de médiation à Vienne et renonça en même temps à sa combinaison de Confédération du sud. Pour sa part, le cabinet de Vienne, en repoussant les propositions prussiennes, avait rendu service à la cause de la paix; en les acceptant il aurait encouragé le parti militaire de Berlin dans ses desseins contre la France. Le cabinet autrichien servit encore la cause de la paix en soumettant aux puissances des propositions de nature à satisfaire la France et à faciliter à la Prusse une retraite honorable. Au moment où la question du Luxembourg allait être portée devant la conférence de Londres, M. de Beust suggéra l'idée de neutraliser le grand-duché sous la garantie de l'Europe, en y maintenant la souveraineté du roi des Pays-Bas. L'empereur Napoléon accepta cette solution, qui impliquait l'évacuation de la forteresse de Luxembourg par les Prussiens.

Ce fut un moment fort dur à passer pour le cabinet de Berlin; pour la première fois depuis trois ans, il se trouvait en présence d'une Europe qui lui donnait tort. M. de Bismarck lui-même, dans son for intérieur, donnait raison au gouvernement français, et il craignait d'engager une guerre dans des circonstances qui attribueraient à la Prusse le rôle de perturbateur. De tous côtés on l'exhortait à la modération. Les souverains d'Angleterre et de Russie s'exprimaient en ce sens auprès du roi Guillaume; ils se pronon-

çaient pour la proposition autrichienne et pour l'évacuation. A la suite de longs pourparlers, après avoir d'abord prétexté l'état de l'opinion publique en Allemagne, la résistance du roi et des militaires, le comte de Bismarck dut céder. Napoléon III ne tenait pas davantage à pousser les choses à l'extrême : l'armée française n'était pas prête et l'Empereur redoutait une guerre qu'il prévoyait comme devant être formidable. De plus, à la veille d'inaugurer l'Exposition universelle, il ne voulait pas procéder à cette cérémonie pacifique au bruit du canon. La conférence de Londres termina ainsi le conflit en établissant le Luxembourg en État neutre et en ordonnant l'évacuation de la forteresse, dont les ouvrages — la Prusse en avait fait la condition absolue — devaient être démolis.

En cédant ainsi devant des nécessités extérieures qu'il était mieux que personne à même d'apprécier, le comte de Bismarck provoqua de vives critiques autour de lui. Les militaires accusaient sa modération ; ses adversaires au Reichstag firent sonner très haut leur patriotisme pour attaquer le ministre d'avoir permis la séparation du Luxembourg de la Confédération Germanique. Il se défendit, quelques mois après, en exposant qu'en dernier lieu il ne s'agissait plus que du droit de garnison et que le maintien de ce droit ne valait pas une guerre, du moment que l'abandon de cette prétention devait être compensé par la neutralisation. Mais, il faut le répéter, la vraie raison des concessions de M. de Bismarck était d'ordre politique et européen. Il ne se sentait pas le courage de provoquer une guerre pour une question dans laquelle il reconnaissait que le droit n'était pas du côté de la Prusse. D'autre part, après ses promesses antérieures, il ne pouvait plus douter non plus que ce

nouvel échec du cabinet des Tuileries ne mît le comble à l'irritation de l'Empereur à son égard, en même temps que l'opinion en France n'en gardât un vif ressentiment, germe de complications ultérieures. La possession du petit duché de Luxembourg n'avait pas d'importance matérielle pour la France; en la lui concédant la Prusse eût consolidé la position de l'empereur Napoléon et probablement prévenu l'explosion de 1870. Il faut dire toutefois que l'avortement de ce projet ne saurait être mis sur le compte exclusif de M. de Bismarck : l'Empereur aurait pu l'obtenir à la veille de la guerre de 1866, à condition de prendre l'engagement de la neutralité; c'est en refusant de se prononcer et en comptant sur des compensations plus considérables qu'il aboutit à un échec complet.

V

Rendez-vous des souverains à Paris. — La France et la Prusse se préparent à la guerre. — Entrevue de Salzbourg. — M. de Bismarck en prend ombrage. — Il ne se croit pas lié par le traité de Prague. — Il crée partout des obstacles à la politique de Napoléon III. — Traités du Zollverein et traités militaires avec les États du sud. — Le parlement douanier. — Les députés du sud sont tièdes. — Les conservateurs et les libéraux sont mécontents de M. de Bismarck. — Opposition de la chambre des seigneurs. — Les libéraux veulent opérer des économies sur le budget militaire. — M. de Bismarck s'oppose à l'entrée de Bade dans la Confédération du nord. — Hostilité des populations du sud. — Les chambres de Bavière hostiles à la Prusse. — Bade est la crême du pot de lait.

Les nuages du Luxembourg dissipés, l'Europe entière se donna rendez-vous à Paris, où l'Empereur, à l'occasion de

l'Exposition universelle, avait convié tous les souverains et naturellement aussi le roi de Prusse. M. de Bismarck avait d'abord hésité à accompagner son souverain : il ne se souciait guère d'aborder celui qui avait eu pour lui bien des complaisances qu'il n'avait pas payées de retour. Il s'y décida finalement, soit pour ne pas paraître se dérober à des explications soit aussi parce qu'il avait pris l'habitude de ne pas abandonner son maître dans des situations délicates. Le roi vint à Paris en même temps que le czar, qu'accompagnait le prince Gortschakoff avec une partie de sa chancellerie. Il ne fut pas traité d'affaires pendant leur séjour. Toutefois M. de Bismarck y entretint la plupart des personnages officiels, et l'on parlait beaucoup de ses boutades, qui ne dénotaient pas une grande confiance dans une paix durable. Le ministre prussien, de son côté, au milieu des prévenances de toute sorte dont il fut l'objet, ne pouvait ne pas remarquer les sentiments d'irritation et de colère qui régnaient chez tous les partis, chez les partis hostiles surtout, moins contre lui que contre l'Empereur, que l'on accusait d'avoir laissé abaisser la France. L'Empereur, pour sa part, dissimulait habilement, sous les formes courtoises et sous une affabilité parfaite, la blessure qui lui avait été faite : il se disait dupé par celui qu'il n'avait pas au début pris pour un homme sérieux et qui lui avait damé le pion. On se sépara dans les termes les plus amicaux, mais avec la conviction que le compromis du Luxembourg ne serait qu'une trêve.

On se prépara des deux côtés. La Prusse et ses alliés ne discontinuaient pas leurs armements; l'armée française était en pleine réorganisation. Le prince Napoléon, qui fit, au mois de mars 1868, une tournée en Allemagne, en remporta les plus mauvaises impressions. Il avait pu constater que

la cour de Berlin était dans des relations d'une grande intimité avec la Russie, et que le roi de Bavière n'avait rien à refuser à M. de Bismarck. On ne se gênait plus à Berlin pour professer ouvertement un grand dédain à l'égard du traité de Prague, qui assignait à la Prusse la ligne du Mein. Tous les discours du roi et de M. de Bismarck insistaient sur la nécessité de préparer l'union avec le sud, et le général de Moltke déclarait qu'il fallait constituer une forte Allemagne, assez puissante pour défendre à n'importe qui en Europe de faire la guerre. Cependant, pour constituer une telle puissance, il fallait passer outre à des obligations formelles et ne pas reculer devant une conflagration avec la France.

L'empereur Napoléon chercha à ce moment des alliances en vue du duel qu'il redoutait, mais qui lui semblait fatal. Sa position à l'intérieur devenait de plus en plus critique; les ennemis de la dynastie, et, en général, les adversaires de toute monarchie gagnaient du terrain. Il croyait, comme tant d'autres hommes d'État, échapper aux dangers du dedans par des diversions extérieures.

L'alliance avec l'Autriche lui parut une combinaison toute naturelle. Les deux puissances avaient été blessées, lésées par le même adversaire; le traité de Prague, leur œuvre commune dont on faisait si peu de cas à Berlin, était le lien qui les rattachait l'une à l'autre et pouvait devenir le prétexte d'une action commune. Napoléon proposa, au mois d'août 1867, à l'empereur d'Autriche de lui rendre visite sur son territoire. Cette entrevue eut lieu à Salzbourg, où François-Joseph arriva le 18, accompagné de M. de Beust et du comte Andrassy, ses ministres. C'était le seul souverain qui, avant d'aller à Paris, eût reçu d'abord la visite de l'empereur Napoléon. Celui-ci avait mandé auprès de lui le duc de

Gramont, ambassadeur à Vienne. On s'y entendit sur trois points. On convint, relativement aux affaires allemandes, d'observer strictement le traité de Prague, d'éviter toute ingérence dans les affaires allemandes, de s'abstenir enfin de toute manifestation comminatoire. L'Autriche se bornerait à se conserver les sympathies de l'Allemagne du sud, en développant ses institutions libérales et constitutionnelles. Les deux autres points concernaient les affaires d'Orient, où la France et l'Autriche s'engageaient à contenir la Russie et à ménager la Porte. Il ne fut donc rien conclu qui ressemblât à une alliance contre la Prusse. Quelques semaines plus tard, l'empereur d'Autriche vint à Paris rendre à Napoléon III sa visite ; il y reçut de la part du public un accueil enthousiaste, qui, contrastant avec l'attitude indifférente de la population à l'égard des hôtes prussiens, pouvait bien donner ombrage à Berlin. L'opinion en Allemagne, dans le nord surtout, s'était émue de l'entrevue de Salzbourg. Soupçonneux comme sont ceux qui se croient menacés dans une position de fraîche date, on cherchait derrière cette rencontre impériale bien plus qu'il n'y avait, et le comte de Bismarck ne fut pas le dernier à partager cette erreur. Afin de calmer ces émotions, les cabinets de Paris et de Vienne envoyèrent des circulaires à leurs agents, pour affirmer qu'il n'avait été arrêté à Salzbourg rien qui fût contraire aux engagements des deux gouvernements par rapport au nouvel ordre de choses en Allemagne. M. de Bismarck ne s'en montra qu'à demi satisfait. Il ne pouvait lui suffire, en effet, que la France et l'Autriche accentuassent l'observation du traité de Prague, qui, strictement exécuté, était précisément l'obstacle à l'extension de la suprématie de la Prusse sur l'Allemagne du sud. Et il était clair, même après

les déclarations françaises et autrichiennes, qu'aux yeux des deux cabinets une nouvelle infraction au traité de Prague créerait des complications graves, peut-être un cas de guerre. Aussi M. de Bismarck, tout en prenant acte de ces protestations, très correctes en elles-mêmes, eut-il soin, dans une circulaire du 7 septembre, de déclarer avec hauteur que le sentiment national ne supporterait jamais l'idée de voir le développement de la réorganisation de l'Allemagne placé « sous la tutelle d'une ingérence étrangère, » ou dirigé par d'autres considérations que celles de ses intérêts.

En théorie, si l'on peut s'exprimer ainsi, le comte de Bismarck, après l'affaire de Luxembourg, ne reconnaissait donc plus les engagements que le traité de Prague imposait à la Prusse envers l'Autriche, qui l'avait signé, et envers l'empereur Napoléon, qui en avait suggéré et fait accepter les bases. D'après lui, il dépendait de la Prusse et des États du sud de fixer le moment où la barrière du Mein tomberait pour donner vie à une seule Allemagne unie. C'était bien là la théorie de l'ancien droit fédéral, détruit en 1866 et qui défendait à l'étranger de s'immiscer dans les affaires intérieures de la Confédération; mais le traité de Prague, substitué au pacte de 1815, conférait un droit de contrôle direct à l'Autriche et autorisait le médiateur de ce traité à ne pas s'en désintéresser. L'empereur Napoléon aurait sagement fait de renoncer à ce droit dont l'exercice ne pouvait qu'unir contre lui l'Allemagne tout entière. Intervenir dans les affaires intérieures de l'Allemagne, et cela d'une manière ostensible, fut une faute, dont M. de Bismarck tira habilement parti : il lui suffisait de persuader à ses compatriotes que la France était ennemie de leur unité, pour que tous les partis vinssent à lui, même le sud si récalcitrant à l'hégémonie prussienne.

Il se sentait inexpugnable dans cette position et ne voyait plus aucune utilité à se montrer prévenant envers l'Empereur, même dans la forme, même dans les questions qui n'intéressaient la Prusse qu'indirectement. Le temps des ménagements était passé. Dans les discours officiels de Berlin on pouvait toujours distinguer une note belliqueuse. Les démarches diplomatiques de l'Empereur rencontraient partout des obstacles qu'on n'était que trop disposé à faire remonter à l'influence de M. de Bismarck, qui se souciait fort peu de démentir ces accusations. Il refusa à l'Empereur le concours qu'il lui demandait en vue d'aplanir le conflit romain; il contrecarra les efforts que l'Empereur tenta pour rattacher la Belgique à la France par le lien des intérêts économiques et commerciaux. Sa politique semblait viser un seul but, celui de renfermer l'Empereur dans le cercle d'action le plus étroit, face à face avec ses ennemis du dedans, réduit à ne songer qu'à ses embarras intérieurs, qui pourtant étaient en partie la conséquence de sa politique extérieure.

Dans la direction de la politique fédérale, soit en ce qui touchait l'organisation de la Confédération du nord, soit par rapport aux États du sud, le comte de Bismarck s'avançait avec une lenteur apparente, mais d'un pas ferme; il savait où il voulait aller. Au début, dans la première session du Reichstag du nord en 1867, il modéra l'ardeur des libéraux unitaires qui eussent voulu précipiter l'union avec les États du sud. Il ne combat pas les motions qui sont présentées en ce sens, il en approuve même le principe et expose que le traité de Prague n'y fait pas obstacle. Seulement, en tant que ministre, il déclare ne pouvoir accepter la mission de procéder avec tant de célérité. A cette époque encore il reconnaît qu'il y a nécessité de s'entendre avec l'Autriche,

co-signataire du traité de Prague, qui exige la création d'une confédération du sud. Mais, après l'entrevue de Salzbourg il ne partage plus ces scrupules, et deux ans après on le trouvera contestant à l'Autriche le droit d'opposer le traité de Prague à n'importe quel arrangement que la Prusse ferait avec les États du sud. Aux impatients il offre, pour le moment, l'union douanière rétablie avec le sud et un parlement douanier où les membres du Reichstag du nord siégeront ensemble avec les délégués des chambres des États du sud. A ce parlement il adjoint un conseil fédéral douanier, composé des plénipotentiaires des gouvernements du nord et du sud et présidé par le roi de Prusse. Il ne manquait plus beaucoup, comme on le voit, pour compléter l'unité de l'Allemagne sous le sceptre des Hohenzollern. Quant au traité d'union douanière, M. de Bismarck s'en servait comme d'un moyen de pression sur les chambres des États du sud, assez mal disposées à l'égard des traités militaires dont l'existence venait d'être révélée. Un moyen analogue lui avait réussi en 1862, lorsque, pour gagner l'amitié de l'empereur Napoléon, il avait déclaré qu'il ne renouvellerait l'union douanière qu'avec les États qui accepteraient son traité de commerce avec la France. En 1867, il opéra en sens inverse : il refusa de renouveler l'union douanière avec les États qui repousseraient les traités militaires préalablement conclus avec les gouvernements respectifs.

Malgré cette pression qui touchait leurs intérêts économiques, les populations du sud ne se rendirent pas facilement. Les élections pour le parlement douanier, en 1868, furent mauvaises pour la Prusse : elles étaient empreintes d'un caractère particulier d'hostilité à l'égard de M. de Bismarck. « Le peuple wurtembergeois », disait un journal important

de Stuttgart, « a prononcé un *non* aussi clair que réfléchi contre « l'asservissement de l'Allemagne par la Prusse. » La Bavière, sur 48 députés, nomma 35 particularistes, c'est-à-dire hostiles à la suprématie prussienne. Des résultats analogues se produisirent dans le grand-duché de Bade. C'est avec beaucoup de difficultés que les gouvernements du sud obtinrent la sanction des traités militaires par leurs chambres respectives : il avait fallu, pour les y déterminer, faire valoir les intérêts matériels et aussi évoquer le spectre de l'invasion française.

La première session du parlement douanier, qui se réunit à la fin d'avril 1868 à Berlin, ne répondit donc pas à l'attente du chancelier du nord. Les députés du sud se montrèrent très rétifs et nullement empressés de saisir la main que les unitaires du nord leur tendaient; il fallut renoncer, faute d'entente entre les représentants des deux régions, à envoyer une adresse de remercîments au roi. Les députés du sud s'opposaient avec énergie à tout ce qui tendait à élargir la compétence de l'assemblée. Le comte de Bismarck donnait beaucoup de bonnes paroles, calmait les uns, modérait les autres. Il eut bien de la peine à enlever les votes les plus importants dans les questions économiques, et la chaleur de son discours au banquet d'adieu réussit à peine à réchauffer les frères du sud.

Au Reichstag du nord, ainsi qu'aux chambres prussiennes, l'enthousiasme de 1866 diminuait également, à gauche comme à droite. Les libéraux ne cessèrent de demander à la fois l'unification de l'Allemagne et l'établissement réel du pouvoir parlementaire. Les princes dépossédés se remuèrent à leur tour. Après avoir accordé à ces derniers des indemnités assez larges, puisque, comme il disait, « la Prusse les « avait expropriés pour cause d'utilité publique », M. de Bismarck leur fit retirer ces indemnités par les chambres,

en se fondant sur les agitations auxquelles ces princes ne cesseraient de se livrer. Naguère il avait déclaré que pour le repos de la Prusse il valait mieux que les dépossédés fussent contents de leur situation matérielle. Maintenant il prétendait, au contraire, que ce repos exigeait que les princes fussent moins riches. Il justifiait de nouveau leur détrônement en citant l'exemple des révolutions de France, d'Espagne et d'Italie qui avaient détrôné les Bourbons. Il annonçait que le gouvernement, en séquestrant les biens des dépossédés, se proposait d'affecter les fonds qui devaient en provenir à surveiller leurs manœuvres et leurs intrigues avec l'étranger et à « poursuivre des reptiles « nuisibles jusque dans leurs antres pour observer leurs « agissements ».

Sur ce point il ne rencontra pas d'opposition auprès des libéraux; loin de là, ceux-ci, adversaires traditionnels de toutes les souverainetés allemandes de second ordre, avaient vu avec déplaisir qu'on avait rendu aux princes dépossédés même une parcelle seulement de leur fortune. M. de Bismarck fut donc hautement applaudi et approuvé lorsqu'il vint proposer le séquestre. Il n'en fut pas de même dans les questions où étaient en jeu les revendications du pouvoir parlementaire contre la royauté. Le roi, comme on l'a vu, croyait avoir été magnanime, en 1866, en s'interdisant de profiter de ses victoires militaires pour en finir avec la constitution. S'étant ainsi mis d'accord avec sa conscience, il ne pouvait être disposé à accroître davantage les immunités des chambres. Sous des formes mitigées, avec plus de retenue des deux côtés, le conflit entre les deux pouvoirs subsistait et se manifestait en mainte occasion, à chaque session. Tantôt on se disputait pour un chemin de fer que le gouvernement s'était cru auto-

risé à racheter sans la sanction des chambres. Une autre fois c'est la liberté de la tribune, continuellement menacée par le ministère, qui donne lieu à des discussions violentes.

De droite aussi, on attaquait M. de Bismarck. A la chambre haute, où siégeaient ses amis politiques d'autrefois, le premier ministre s'entendait accuser d'être un ministre révolutionnaire. Cette opposition l'irritait au dernier degré. Il ne s'y était pas attendu, disait-il. « Il faut pouvoir « compter au moins sur l'un des partis existants ; sinon le gou« vernement est obligé de gouverner contre la constitution, et « sa politique subira des vacillements, préjudiciables surtout « pour le principe conservateur. » Ce fut en vain qu'un des orateurs de la droite excusait son parti en invoquant le sentiment de ses électeurs. Il lui faut un appui absolu et non partiel, réplique-t-il, sinon le gouvernement perd son équilibre. De part et d'autre on s'accablait de reproches, et le dépit de M. de Bismarck fut tel qu'il prit un congé sans délai fixe pour se retirer dans ses terres.

Il ne s'agissait là que d'une question de législation intérieure de Prusse. Ce fut bien autre chose, à la fin de 1869, lorsqu'un membre de la droite présenta une motion, sorte de protestation contre le pouvoir législatif du Reichstag du nord, laquelle réclamait pour les chambres prussiennes le droit de ratifier les lois fédérales. M. de Bismarck n'en revenait pas, lorsqu'on lui annonça, dans sa villégiature de Varzin, que la chambre des seigneurs était disposée à voter cette motion. Qu'elle fasse de l'opposition, écrit-il à un ami, sur le terrain de la politique prussienne, il n'en résultera que du bien. Mais dans la politique générale de l'Allemagne, le gouvernement ne pourra pas la suivre : là l'opposition des seigneurs aura pour alliés la France et

l'Autriche, les particularistes du sud, les ultramontains, les républicains, les princes dépossédés. Et, malgré ses objurgations, il ne se trouva qu'une majorité de quatre voix pour écarter la motion anti-fédérale par l'ordre du jour.

Il lui fallut batailler aussi au Reichstag du nord contre les libéraux, qui y inaugurèrent la politique de marchandage et de concessions. M. de Bismarck leur refusait les indemnités de député, la liberté absolue de la tribune et de la publication des discours. L'opposition prit sa revanche à l'occasion d'un projet d'emprunt pour la marine, en subordonnant son vote à l'acceptation d'un amendement consacrant la responsabilité des fonctionnaires du Trésor envers le Reichstag. M. de Bismarck, devenu chancelier fédéral, s'éleva avec force contre cette prétention ; il reprocha aux libéraux d'avoir oublié leurs erreurs d'autrefois, de retomber dans ces errements fâcheux, d'avoir aussi perdu le souvenir des grands succès obtenus par le gouvernement. Peine perdue : la majorité vota contre le ministère, qui dut retirer son projet. Or ce ne devait pas être la dernière défaite parlementaire de M. de Bismarck, qui sur le terrain militaire et diplomatique n'avait compté que des succès.

Le même spectacle se répéta à l'occasion d'un projet de loi établissant de nouveaux impôts pour subvenir aux dépenses militaires. M. de Bismarck s'indigne lorsque les orateurs du parti libéral lui recommandent de faire des économies dans le budget militaire. C'est le désarmement du pays qu'on demande; l'élément civiliste n'a pas qualité pour déterminer de quelle façon sera faite l'épée qui défend la sécurité du pays; c'est l'affaire de l'autorité militaire. L'opposition ne se laisse pas convaincre : elle repousse les projets d'impôt, à une grande majorité. De son côté, le chancelier

rejette la demande des libéraux tendant à la création de ministères fédéraux. Il n'en veut pas, parce qu'une telle institution lèserait les droits des souverains confédérés : c'est de la centralisation contraire à l'esprit de la constitution fédérale. Il s'attache à démontrer que l'unitarisme ne convient pas à l'Allemagne, où les autonomies particulières sont de tradition. En tout cas, dit-il, il faut être patient, ne pas vouloir abattre des fruits qui ne sont pas mûrs.

Comme on le voit, le chemin de M. de Bismarck ne laissait pas d'être hérissé de ronces et d'épines; les difficultés intérieures s'amoncelaient sous ses pas. Les libéraux du nord le poussaient dans la voie unioniste; les autonomistes du sud se montraient rebelles à une union avec le nord. Au mois de février 1870, les premiers livrèrent un nouvel assaut en demandant qu'on accueillît le grand-duché de Bade, d'après le désir du gouvernement de ce pays, dans la Confédération du nord. Le chancelier s'y déclara opposé : un pareil acte, dit-il, ne serait pas opportun; on ne peut accueillir Bade sans la Bavière, sans le Wurtemberg, et ces deux États s'y refusant, on ne saurait leur faire violence. D'ailleurs n'a-t-on pas la chose? Le roi de Prusse, président du nord, chef militaire du sud, n'exerce-t-il pas dès à présent un pouvoir tel que les empereurs allemands n'en ont pas eu depuis cinq siècles? Encore une fois, qu'on patiente! dit-il. La Confédération du nord est une phase transitoire. « La politique », conclut-il, « doit « être faite d'après mon idée; si vous me mettez des bâtons « dans les roues, vous entravez ma politique. »

Le chancelier avait ses raisons pour ralentir la course des fougueux unitaires, pour ralentir même sa propre marche. Il avait entraîné à sa suite les gouvernements du sud, mais ceux-ci n'étaient pas suivis par leurs populations. Au com-

mencement de 1870, le parti démocrate de la chambre de Wurtemberg, ne pouvant faire abroger les traités militaires avec la Prusse, s'efforçait d'en neutraliser les effets, en s'appliquant à désorganiser l'armée de façon à la rendre incapable de remplir son rôle dans l'ensemble des forces allemandes. Il fallait au ministère wurtembergeois composer avec ce parti, lui faire des concessions dans le budget militaire, protester de sa volonté de sauvegarder l'autonomie du pays. En Bavière, le parti catholique et autonomiste livra, pour les mêmes raisons, bataille au ministère du prince de Hohenlohe. Les électeurs, qui avaient été consultés, envoyèrent à la chambre de Munich la même majorité hostile à la Prusse, hostile surtout aux traités militaires dont les populations n'avaient toujours pas pris leur parti. Le roi Louis II fut obligé, tout en affirmant sa fidélité aux traités avec la Prusse, de déclarer qu'il ne consentirait à aucune combinaison unitaire qui fût de nature à compromettre l'indépendance de la Bavière ; il ajouta, pour mieux répondre encore aux sentiments des autonomistes, que les différentes tribus allemandes avaient le devoir de ne pas s'abandonner elles-mêmes, si elles voulaient le développement de l'Allemagne sur la base du droit. Toutes ces protestations royales restèrent sans succès. La chambre haute, la première, émit contre le ministère Hohenlohe un vote de blâme, à une grande majorité, à laquelle s'associèrent les princes de la famille royale, membres de droit de cette assemblée. Le roi s'en irrita, bannit de la cour son oncle, le prince Luitpold, et les fils de ce prince, refusa même d'accepter l'adresse de la chambre haute. Cette manifestation de la colère royale n'empêcha pas la chambre des députés de suivre l'exemple de la chambre haute; par suite, le prince de Hohenlohe, re-

présentant de l'alliance prussienne, se vit obligé de donner sa démission.

Ces mauvaises dispositions des principaux États du sud, l'appui moral qu'elles trouvaient auprès de tous les adversaires de la Prusse en Europe, expliquent suffisamment le refus que M. de Bismarck opposait, comme nous l'avons raconté plus haut, à la motion d'accueillir Bade comme membre de la Confédération du nord. Dans sa pensée, ce grand-duché devait conserver sa position actuelle pour servir d'agent médiateur entre le nord et le sud. Dans son langage pittoresque il compara Bade à la crême du pot de lait représenté par tout le sud : si l'on enlevait cette crême disait M. de Bismarck, le reste du lait deviendrait aigre.

VI

M. de Bismarck, après Sadowa, prévoit une autre guerre. — Il compte sur une révolution en France pour être dégagé à l'égard de l'empereur Napoléon. — La presse française hostile à la Prusse. — M. de Bismarck veut éviter le rôle d'agresseur. — Il favorise la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne. — Il n'ignore pas que ce choix déplaît à l'empereur Napoléon. — L'existence de cette candidature est révélée par Prim. — Les puissances européennes donnent raison à la France. — L'opposition en France porte la question à la tribune. — Le parti de la guerre l'emporte aux Tuileries. — L'Empereur cède à l'opinion publique. — Les esprits s'échauffent à Berlin. — M. de Bismarck empêche le roi de faire de nouvelles concessions à l'Empereur. — Ses déclarations au conseil fédéral. — La France déclare la guerre. — M. de Bismarck rédige le récit des événements d'Ems et en exagère la portée. — L'Allemagne du sud fait cause commune avec la Prusse. — M. de Bismarck dénonce à l'Europe les projets d'annexion de l'empereur Napoléon. — La France entre en

campagne sans alliance. — M. de Bismarck neutralise l'Autriche à l'aide de la Russie.

On a pu voir, dans un des chapitres précédents de notre récit, que, dès son entrée dans la carrière diplomatique, le comte de Bismarck avait acquis la conviction qu'il fallait vaincre l'Autriche sur le champ de bataille pour assurer à la dynastie de Hohenzollern l'hégémonie en Allemagne. Le lendemain de la victoire de Sadowa, il était devenu clair pour lui qu'une autre guerre, cette fois contre la France, serait nécessaire, non pas seulement pour faire accepter à cette puissance les conquêtes de la Prusse, mais surtout pour rallier l'Allemagne du sud et asseoir ainsi la domination des rois de Prusse sur la totalité des pays germaniques. Sous l'empire de cette conviction, M. de Bismarck fut amené tout naturellement à laisser les événements suivre leur cours, c'est-à-dire leur développement logique. Sans provoquer directement la guerre prévue et considérée comme fatale, il lui suffisait de ne rien faire pour la prévenir, mais aussi de ne pas en hâter l'explosion, de s'y préparer méthodiquement et de choisir le meilleur moment pour l'engager.

Il n'avait pas cependant abandonné tout espoir d'achever son œuvre sans croiser le fer : il comptait pour cela sur un bouleversement intérieur en France. Les échecs successifs, essuyés par l'Empereur dans sa politique extérieure depuis la guerre dano-allemande, avaient donné une force nouvelle à l'opposition anti-dynastique. En vue de neutraliser ces efforts hostiles et de leur enlever leur arme principale, l'Empereur avait peu à peu abandonné les errements du régime autoritaire pour entrer dans les voies du gouvernement libéral et parlementaire. Une semblable transformation ne pouvait s'effectuer simultanément avec des entreprises

belliqueuses au dehors, et certainement les ministres qui en furent chargés étaient loin de nourrir de tels desseins. Toutefois M. de Bismarck ne faisait pas fond exclusivement sur les sentiments pacifiques des ministres Daru et Ollivier. Eu égard à l'attitude de l'opposition et aux agitations du parti démocrate, il ne doutait pas que l'expérience impériale relativement au régime parlementaire n'aboutît à la chute de la dynastie et à l'avènement de la république. Il en résulterait, croyait-il, pour la France un affaiblissement, qui, en l'obligeant à se concentrer sur elle-même, lui enlèverait en même temps la possibilité, pendant ce temps de transformation au moins, de se fortifier par des alliances avec les États monarchiques. M. de Bismarck conformait sa ligne de conduite à ces idées. L'Empereur, s'il avait eu besoin d'un encouragement pour adopter la politique constitutionnelle, qui, à ce qu'il espérait, devait affermir son trône, l'aurait trouvé auprès du chancelier de la Confédération du nord, dont les agents officiels aussi bien que les organes les plus importants, ne décernaient que des éloges au nouveau régime proclamé en France.

Cependant les choses se passèrent à Paris plus tranquillement qu'on ne l'avait pensé à Berlin. L'avenir n'était pas assuré; mais le présent était sauvegardé par la politique libérale de l'Empereur. Lui-même et les principaux membres de son cabinet étaient animés de sentiments pacifiques; ils étaient entièrement absorbés par les soucis qu'occasionnait le changement fondamental du système de gouvernement. Mais tout le monde en France ne se familiarisait pas avec les triomphes de la politique prussienne, et surtout avec l'amoindrissement relatif qu'ils avaient fait subir au prestige de la France en Europe. La presse, revenue de ses préférences de 1866, ne cessait de signaler les progrès de l'œuvre

d'unification de la Prusse, d'attaquer l'insouciance de la politique impériale, de demander que la France s'opposât à l'achèvement de cette œuvre avant qu'il fût trop tard. Elle dénonçait l'action personnelle de M. de Bismarck, qui se manifestait partout dans un sens contraire aux intérêts français : aux faits réels, elle mêlait des exagérations ou des allégations fausses. Cette susceptibilité ou, pour dire mieux, cette nervosité se communiquait aux sphères politiques, à la Chambre.

M. de Bismarck était bien résolu à ne pas assumer le rôle d'agresseur; il n'ignorait pas que le public européen prenait facilement parti pour l'attaqué. En 1866 il avait su donner à l'Autriche l'apparence de l'agression et il n'entendait pas en agir autrement avec la France, qui, comme il n'en doutait pas, à mesure que la puissance de la Prusse s'affirmait, suivrait l'exemple de l'Autriche. Le prétexte de guerre vint d'un côté auquel personne n'avait songé.

Après la révolution de 1868 qui avait détrôné la reine Isabelle, l'Espagne était en quête d'un roi. L'empereur Napoléon eut le tort de se déclarer contre la candidature du duc de Montpensier, pour ne l'accepter que lorsqu'il n'en fut plus temps. Faute d'un prince français, les Espagnols songèrent à un prince allemand, et leur attention d'abord, leur choix ensuite se fixèrent sur le prince Léopold de Hohenzollern, de la branche souabe et catholique, nullement parente, mais devenue par traité alliée familiale de la dynastie royale de Prusse. Ce choix ne déplaisait pas à M. de Bismarck. Déjà la révolution d'Espagne lui avait apparu comme un événement opportun, qui détournait l'attention de l'Empereur et de la France de l'horizon allemand. Le bruit avait couru en Allemagne que des troupes espagnoles devaient remplacer la garnison française à Rome et que l'Italie, indemnisée

moyennant l'annexion du territoire pontifical, serait l'alliée de la France contre la Prusse. Ces rumeurs, dont rien d'ailleurs n'a prouvé le fondement, expliquaient la satisfaction que M. de Bismarck, dit-on, aurait manifestée en apprenant le renversement de la reine Isabelle.

Ce qui est plus certain, c'est qu'en accueillant avec faveur la candidature du prince de Hohenzollern, le comte de Bismarck n'ignorait pas qu'elle irritait la cour des Tuileries, qu'elle serait mal vue en France, et que peut-être elle fournirait le prétexte de cette guerre que le chancelier ne tenait plus à ajourner. Dès l'année 1869, il avait pu s'assurer l'alliance de la Russie, qui, dans la guerre future, devait contenir l'Autriche, alliée présumée de la France. L'incident Hohenzollern éclata publiquement en 1870; mais l'origine en remonte à l'année 1869 : il couvait sous les cendres. Le roi Guillaume, indifférent d'abord à cette candidature, s'y rallia lorsqu'elle revint, un an après, sur le tapis : M. de Bismarck l'avait reprise alors qu'elle semblait abandonnée par suite des premières observations qu'avait présentées l'ambassadeur de France à Berlin [1]. A Madrid on était convaincu que M. de Bismarck patronnait la candidature en vue de créer des embarras à l'Empereur. « Je me suis aperçu depuis bien long-« temps », écrivait l'ambassadeur de France à Madrid le 2 juillet 1870, » que M. de Bismarck se glissait dans nos affaires. » Le fait est que le chancelier fédéral s'occupait avec persistance de la candidature du prince Léopold; il l'avait concertée avec le général Prim et s'était montré contrarié lorsque ce dernier, probablement par crainte de l'empereur Napoléon, l'avait abandonnée. Il avait engagé le général espagnol à la

1. Voir pour les détails *l'Empereur Guillaume*, pp. 277-301.

reprendre, car elle serait parfaitement opportune ; seulement tout devait se passer directement entre eux deux, le roi Guillaume étant censé tout ignorer. Au mois d'avril, le prince de Hohenzollern et son fils, le prince Léopold, s'étaient rendus à Berlin, afin de conférer avec le chancelier et avec le roi lui-même, qui alors donna son consentement, en sa qualité de chef de la famille de Hohenzollern.

Le secret qui devait être gardé sur cette candidature jusqu'à la réunion des Cortès, appelées à l'agréer, fut rompu au commencement de juillet par le maréchal Prim, qui s'en ouvrit à l'ambassadeur de France. Il était un peu tard. Eu égard au voisinage de la France, qui de toutes les puissances étrangères était la plus directement intéressée dans les affaires d'Espagne, les gouvernants de ce pays avaient presque l'obligation de consulter l'Empereur sur les candidatures au trône. Le mystère dont ils avaient enveloppé leurs négociations avec M. de Bismarck et la cour de Prusse suffit pour prouver qu'ils savaient bien que la candidature déplaisait aux Tuileries : le chancelier fédéral ne l'ignorait pas davantage. Le procédé était blessant pour la France, et il fut jugé tel par la plupart des puissances européennes. Avant tout on donnait tort à l'Espagne. L'empereur de Russie écrivit en ce sens au roi Guillaume. Lord Granville écrivit à l'ambassadeur de la reine à Berlin que le procédé du gouvernement espagnol constituait une juste cause d'offense : « Il est dans les « intérêts de l'Espagne que l'avènement d'un nouveau sou- « verain ne devienne pas la cause d'une guerre en Europe. »

La presse ministérielle de Berlin, dans la première phase de l'incident, semblait attendre que l'Espagne défendît contre la France son droit absolu de choisir pour souverain celui qui lui convenait. On aurait dit que l'Espagne était

sollicitée de jouer à l'égard de la France le rôle qui avait été dévolu par la Prusse en 1866 à l'Italie à l'égard de l'Autriche. Les gouvernants de Madrid, loin d'entrer dans cette voie, prirent peur; blâmés par toutes les grandes puissances, ils s'appliquèrent à obtenir la renonciation du prince de Hohenzollern. Le roi Guillaume, qui se trouvait aux eaux d'Ems, où l'ambassadeur de France, M. Benedetti, avait été envoyé en mission, revenait également sur ses pas et ne cherchait qu'une façon convenable de se dégager. La renonciation du prince de Hohenzollern fut le résultat de ces efforts. Les grandes puissances se montrèrent très satisfaites de cette solution, et elles furent d'avis que l'Empereur avait remporté un succès diplomatique sur M. de Bismarck. Ce dernier, en villégiature à Varzin, était beaucoup moins satisfait : sa combinaison avait échoué, l'occasion de rupture lui échappait, et le prestige de la Prusse paraissait diminué. Sa défaite était complète, si le gouvernement français se déclarait également satisfait. A Paris, malheureusement, on n'eut pas cette sagesse.

Pour bien des esprits, en France même, il avait été, dès le début, douteux que la candidature Hohenzollern valût la peine de soulever un incident. Avec le caractère fier des Espagnols, qui n'ont jamais supporté longtemps la domination d'une dynastie étrangère, il était à prévoir que les Cortès n'accepteraient pas le prince que leur offrait le général Prim, ou bien que le prince, au bout de quelque temps, se retirerait découragé devant l'antipathie des populations. Fût-il même resté, la France n'aurait peut-être pas eu un voisin bien incommode; les mœurs et les institutions espagnoles, les intérêts du pays excluaient l'invasion de l'influence allemande à la suite d'un prince allemand. En

aucun cas il n'y avait péril en la demeure. On pouvait laisser faire l'épreuve et prendre une attitude suivant les circonstances.

Le froissement de l'amour-propre aux Tuileries parlait plus haut que la prudence : si M. de Bismarck avait voulu tendre un piège, à Paris on donna dedans avec aveuglement. L'Empereur personnellement, malade comme il était, parfaitement renseigné aussi sur la situation militaire de l'adversaire qu'on allait combattre, n'était pas un chaud partisan de la guerre. Une partie de son entourage et de l'opinion ne partageait pas ces sentiments pacifiques. Depuis Sadowa, c'est-à-dire depuis quatre ans, l'opposition de toutes nuances enveloppait dans la même hostilité les succès de la Prusse et la politique de l'Empereur qu'elle accusait, non sans raison, il est vrai, de les avoir facilités. Mais, en reprochant à l'Empereur ses complaisances, on semait dans le pays l'animosité contre la Prusse : il ne fallait qu'une étincelle pour mettre le feu aux poudres. Un ministère prudent, alors même qu'il entendait s'opposer à la candidature Hohenzollern, aurait commencé par négocier avec le cabinet de Berlin et parcouru toutes les phases d'une pareille négociation, avant d'en saisir le public. Il avait le droit et le devoir de refuser toute réponse à des interpellations indiscrètes et intempestives ; mais en laissant porter l'incident dès le premier jour à la tribune, en le livrant à la discussion des partis et des journaux, il cessait d'être maître de la situation. Le patriotisme était surexcité, personne ne voulait plus écouter la voix de la raison. « C'était », disait plus tard M. Thiers, « dans le pays, comme dans le sein du Corps législatif, un « véritable emportement. » Et, lorsque, dans sa proclamation à l'armée, l'Empereur fit entrevoir les difficultés de

l'entreprise, des journaux très modérés trouvaient qu'il témoignait trop de modestie. Le patriotisme français ne calculait pas les forces de la France; il était sûr de vaincre la Prusse. L'Empereur, en partant en campagne, évita de traverser Paris, afin de se dérober aux démonstrations les plus exaltées : on avait projeté de détacher les chevaux de sa voiture et de le porter en triomphe à la gare. Un mois après, cette même foule maudissait celui qui, par faiblesse, avait écouté l'opinion publique égarée, au lieu de son propre sentiment et celui des puissances amies. Mais il avait dit la vérité lorsque, le 23 juillet, s'adressant au Corps législatif, il déclarait : « Je puis dire que c'est la nation tout entière qui « dans son inévitable élan a dicté nos résolutions. » Il est des légendes que l'historien a le devoir de détruire : de ce nombre est celle qui veut qu'en 1870 la France ait été engagée dans la guerre par la volonté d'un seul.

On n'était pas moins passionné à Berlin qu'à Paris. Dans la première phase des entretiens d'Ems, le roi Guillaume, abandonné à ses propres inspirations, s'était montré conciliant et soucieux de prévenir une conflagration. Même les exigences du cabinet français, après la renonciation du prince de Hohenzollern, n'eussent pas été un obstacle invincible : les conseils des cabinets amis auraient fini par amener quelque compromis, acceptable de part et d'autre et qui aurait mis le ministère français en situation de calmer les ardeurs belliqueuses des chambres et du public. Malheureusement la publicité donnée à l'affaire, la déclaration violente du duc de Gramont à la tribune, le langage véhément de la presse française avaient soulevé l'opinion en Allemagne. Au début de l'incident, l'impression générale n'avait pas été défavorable à la France. Le public allemand ne comprenait

pas qu'on augmentât la tension qui subsistait entre les deux pays, par une question d'intérêt dynastique, sans aucun profit pour la nation allemande. Aussi, lorsqu'on apprit que le prince de Hohenzollern, incité par le gouvernement espagnol, conseillé par le roi Guillaume lui-même, avait renoncé à sa candidature, tout le monde en Allemagne approuva le roi d'avoir contribué à ce résultat, au risque même de procurer un triomphe diplomatique à Napoléon III. Les nouvelles exigences du cabinet français produisirent un revirement total dans l'opinion publique, qui croyait dès lors à un parti pris de provoquer la guerre. A Berlin, dans les hautes régions militaires, on avait vu avec humeur le roi montrer tant de condescendance. En 1867 on avait blâmé M. de Bismarck d'avoir cédé dans la question du Luxembourg, au lieu d'accepter la guerre, pour laquelle on était prêt; on craignait qu'une fois de plus encore la Prusse ne laissât échapper l'occasion de vider la querelle suspendue sur la tête de la Prusse depuis Sadowa. Le général de Moltke, chef de l'état-major général, était parmi les plus ardents partisans de la guerre; on raconte que dans les jours qui précédaient la guerre, sa figure se rembrunissait ou se rassérénait, suivant que les nouvelles étaient dans le sens de la paix ou de la guerre.

Mais M. de Bismarck n'était plus disposé, comme en 1867, à faciliter un arrangement. Au contraire, l'esprit conciliant dont le roi avait fait preuve dans ses pourparlers avec l'ambassadeur de France n'avait pas répondu à ses idées. La renonciation du prince de Hohenzollern l'avait vivement contrarié : en somme c'était l'échec d'un projet auquel il avait prêté les mains, c'était l'ajournement d'une lutte qu'il désirait à présent aussi ardemment que les chefs de l'armée. Il

dut promptement se rassurer, lorsqu'il apprit qu'à Paris on ne se contentait pas de la renonciation et qu'on allait formuler d'autres demandes. Aussi, en quittant le 12 juillet son château de Varzin pour se rendre à Berlin, il y apportait la résolution de ne plus reculer devant la guerre. A partir de ce moment il intervient d'une façon directe et constante dans les pourparlers d'Ems et de Paris, et il persuade au roi que les populations commençaient à s'irriter des concessions et qu'il est temps d'y mettre un terme.

En effet le roi Guillaume change aussitôt de langage et d'attitude. Il refuse de se prêter à toute autre concession, et, quoique dans les termes les plus courtois envers l'ambassadeur de France, il décline toute nouvelle négociation personnelle et engage l'ambassadeur français à s'adresser désormais à M. de Bismarck. Celui-ci, dès son retour à Berlin, disait aux diplomates étrangers que le gouvernement prussien ne ferait plus de concession dans l'incident espagnol, qu'il demanderait au cabinet français de déclarer l'incident terminé, de cesser ses armements et en même temps de donner satisfaction à la Prusse pour le langage comminatoire tenu par le duc de Gramont. Ses résolutions belliqueuses se manifestèrent d'une façon évidente, lorsque le roi lui fit transmettre par le télégraphe les derniers incidents relatifs à ses rapports avec l'ambassadeur de France. Le chancelier fédéral rédigea, avec ce télégramme, une note pour les journaux, laquelle représentait le roi comme ayant été l'objet d'obsessions irrespectueuses et le diplomate français comme ayant été traité avec dédain par le roi. Cependant ni le roi ni l'ambassadeur n'avaient eu à se plaindre l'un de l'autre : M. Benedetti n'avait pas manqué de respect au roi, et celui-ci avait pris congé de

l'ambassadeur dans les termes les plus bienveillants. Le récit publié par les journaux de Berlin et envoyé par le fil électrique à toutes les chancelleries européennes hâta la rupture : il surexcita les sentiments loyalistes du public prussien et mit le comble à l'irritation en France, en même temps qu'il aida le parti de la guerre à triompher des hésitations de l'Empereur. A ce moment on était résolu, à un égal degré, à Paris et à Berlin, à recourir à « la dernière raison » des nations. Le 16 juillet, pendant que les chambres françaises apportaient à Saint-Cloud le vote des crédits de guerre, M. de Bismarck termina l'exposé des événements au conseil fédéral en déclarant que l'Allemagne n'avait plus d'autre choix que la guerre ou une garantie de la part de la France contre le retour d'agissements de nature à troubler la paix de l'Europe. Trois jours après, le 19, au moment où le roi allait ouvrir le Reichstag du nord, convoqué en session extraordinaire, le chargé d'affaires de France remit la déclaration de guerre de son gouvernement.

Le chancelier fédéral avait une situation relativement facile vis-à-vis de son parlement. Il pouvait affirmer que le gouvernement prussien avait toujours ignoré l'affaire Hohenzollern : c'était vrai, les négociations s'étant renfermées dans le cercle intime des cours, avec l'adjonction du comte de Bismarck sans doute, mais en sa qualité de confident et non de ministre du roi. Le cabinet des Tuileries avait d'ailleurs commis la faute de négocier, comme gouvernement, avec le roi de Prusse, alors qu'il aurait dû négocier avec le gouvernement espagnol, en laissant le roi Guillaume en dehors. Cette fausse tactique lui donnait toutes les apparences d'un gouvernement décidé à chercher querelle à

la Prusse. Mais, dans le discours qu'il prononça au Reichstag le 20 juillet, le chancelier fédéral commit, à son tour, une erreur qui dénotait son intention, dès la première heure, de saisir l'occasion de rompre avec l'empereur Napoléon et de se dégager par la guerre d'obligations morales qu'il ne voulait ni ne pouvait tenir. La candidature Hohenzollern ayant été l'affaire personnelle du roi, le cabinet des Tuileries avait été en droit de la traiter personnellement avec ce souverain et non avec le gouvernement prussien. Le roi Guillaume avait donc absolument qualité pour régler la question sans l'intervention de son ministère, et ce qu'il avait décidé le liait et liait son gouvernement. L'intervention directe du chancelier transformait la négociation privée en une affaire d'État et précipitait la rupture. Son récit sur les événements d'Ems avait été, à tort, qualifié par le ministère français de dépêche officielle : c'est à titre de télégramme de journal qu'il avait été communiqué aux chancelleries européennes. Mais l'origine qu'on connaissait à ce récit et la forme dans laquelle il avait été communiqué aux gouvernements étrangers avaient produit sur ces derniers et principalement sur le public l'effet d'une blessure qui était faite à dessein pour couper la retraite au ministère français.

Les passions patriotiques étaient déchaînées aussi bien à Berlin qu'à Paris. Dans le Reichstag du nord comme dans le reste de l'Allemagne, on ne voyait plus que le Roi personnellement offensé, et l'on était persuadé que le gouvernement français cherchait un prétexte pour arracher à la Prusse ses conquêtes de 1866, ou pour porter lui-même atteinte à l'intégrité du territoire allemand. Maître absolu de toute l'Allemagne du nord, le roi Guillaume disposait des contingents de ces États, qui devaient renforcer ses propres armées. Il

obtint également, sans la moindre hésitation, le concours des États du sud, la Bavière la première. Les traités militaires de 1866 le voulaient ainsi; ils obligeaient les signataires à placer leurs armées sous les ordres du roi de Prusse, dans le cas où le territoire d'un des contractants serait menacé d'une agression. La déclaration de guerre de la France rendait cette éventualité imminente; les souverains du sud étaient donc obligés de mobiliser et de mettre leurs contingents à la disposition du roi. Ceux qui auraient voulu se dérober à cette obligation, n'avaient qu'à songer au sort du roi de Hanovre et de l'Électeur de Hesse, pour abandonner toute idée de résistance.

Le comte de Bismarck s'attacha d'ailleurs à mettre de son côté l'opinion publique dans l'Allemagne du sud comme partout au dehors, en soulevant une partie du voile qui avait couvert jusque-là ses pourparlers avec l'Empereur, depuis 1865, au sujet des remaniements territoriaux dans le centre de l'Europe. Les populations de l'Allemagne du sud, des pays rhénans et de la Belgique apprirent ainsi qu'elles avaient été destinées par l'empereur Napoléon à servir d'objet de compensation pour les agrandissements de la Prusse. Il résultait de ces documents que l'Empereur, après avoir vu échouer ses demandes relatives à la rive gauche du Rhin, avait voulu se dédommager, avec le concours de la Prusse, par l'annexion de la Belgique. Les chancelleries n'apprirent de cette publication rien de bien nouveau : elles connaissaient depuis longtemps les nombreux entretiens du comte de Bismarck avec M. Benedetti, ambassadeur de France, et ceux de l'Empereur, de MM. Drouyn de Lhuys et Rouher avec le comte de Goltz, ambassadeur de Prusse à Paris. Il était facile à M. de Bismarck de se justifier aux yeux des cabinets

intéressés, en représentant toutes ces négociations en ce qui le concernait comme dilatoires, c'est-à-dire comme ayant eu pour but de gagner du temps, de les faire traîner pour les faire échouer en cas de changement des circonstances. Sous l'impression fiévreuse de la guerre qui se préparait, le public n'était pas en état de raisonner, et encore moins de se rappeler que le seul fait de pareilles négociations supposait une forte intimité de relations entre les cabinets de Berlin et de Paris, intimité basée sur des desseins communs. Le public ne se disait pas que les projets d'agrandissement et de suprématie, que M. de Bismarck avait pu exécuter en partie grâce à la complaisance de l'Empereur, avaient pu naturellement suggérer à celui-ci l'idée de réaliser des projets analogues au profit de la France. L'opinion publique, qui avait déjà donné tort au gouvernement français pour avoir déclaré la guerre, le blâmait encore davantage d'avoir nourri le dessein de porter atteinte à l'indépendance de la Belgique. Le comte de Bismarck trouvait dans ces dispositions du public européen un appui moral pour sa politique, en même temps qu'il grandissait dans l'opinion de ses compatriotes, qui, laissant de côté le point de vue moral, ne considéraient que le fait que le chancelier fédéral s'était montré supérieur en diplomatie à l'empereur Napoléon.

Ce souverain s'était ainsi laissé entraîner à la guerre sans avoir mis de son côté aucune des chances qui pouvaient concourir au succès. Il n'avait pour lui ni la supériorité du nombre des troupes, ni l'approbation morale de l'Europe, ni surtout des alliances avec d'autres puissances[1]. Des pourparlers avaient eu lieu, depuis 1867, avec l'Autriche et

1. Voir *l'Empereur Guillaume*, pp. 299 et ss.

l'Italie; on devait s'allier en vue du maintien du *statu quo* et du respect du traité de Prague; des lettres avaient été échangées à cet effet entre les souverains; on avait même étudié des plans éventuels de campagne. Mais aucun traité n'avait été signé; à peine existait-il une ébauche de traité au moment où l'Empereur, sans consulter l'empereur d'Autriche, sur qui il comptait le plus, contre le gré même du cabinet de Vienne, déclarait la guerre. C'est seulement lorsque les hostilités étaient déjà commencées, que les négociations furent reprises avec Vienne et Florence; mais, au moment même où elles étaient près d'aboutir, elles furent rompues, par suite des défaites soudaines des armes françaises.

De son côté, le comte de Bismarck n'avait rien négligé, depuis quatre ans, pour neutraliser l'alliance éventuelle entre la France et l'Autriche. A cette fin, dès le lendemain de la guerre de 1866, il avait donné tous ses soins aux rapports avec la Russie. L'amitié personnelle de l'empereur Alexandre II pour son oncle le roi Guillaume, les propres relations d'ancienne date de M. de Bismarck avec les personnages influents de la cour de Saint-Pétersbourg facilitèrent beaucoup les efforts du chancelier fédéral. La politique française dans les affaires de Pologne, en 1863, avait refroidi les rapports qui s'étaient établis en 1857 entre la France et la Russie; le souvenir de l'attentat commis contre lui à Paris, en 1867, par un Polonais, avait laissé dans l'esprit du czar des traces indélébiles; enfin, les engagements pris par M. de Bismarck en vue d'aider la Russie à se débarrasser des clauses gênantes du traité de Paris relativement à la mer Noire : toutes ces circonstances avaient rendu impossible pour le cabinet des Tuileries de détacher la Russie de la Prusse. Dès le début de la guerre, le cabinet

de Vienne pouvait se convaincre que la Russie s'était engagée envers la Prusse à gêner toute action effective de l'Autriche en faveur de la France.

VII

La guerre et les défaites des armées françaises. — M. de Bismarck en présence de l'Empereur vaincu. — Illusions de M. Jules Favre. — Exigences de l'Allemagne. — M. de Bismarck prépare l'Europe à l'annexion de l'Alsace-Lorraine. — Avortement des pourparlers de Ferrières. — Impatiences du quartier-général allemand de Versailles. — Irritation de M. de Bismarck contre les Français. — Il insiste sur la nécessité de bombarder Paris. — Il cherche à écarter l'intervention des neutres. — M. Thiers à Versailles. — Nouvel échec des négociations. — Capitulation de Paris. — Les cessions territoriales admises en principe. — L'opinion en Allemagne demande l'annexion de l'Alsace-Lorraine. — Un tribunal international pour juger les promoteurs de la guerre. — M. de Bismarck menace de traiter avec Napoléon. — L'occupation de Paris ajournée. — M. de Bismarck et M. Gambetta. — Préliminaires de Versailles. — Cession territoriale et indemnité de guerre. — Strasbourg, Metz et Belfort. — M. de Bismarck voudrait laisser Metz et Belfort à la France. — Opposition des militaires. — Le traité de Versailles. — Exigences tardives de l'empereur Guillaume. — La guerre de 1870 achève l'unification de l'Allemagne sous la direction de la Prusse. — Les États du sud se soumettent. — Difficultés avec la Bavière. — Le roi Louis amené avec difficulté à offrir la dignité impériale au roi Guillaume. — Sans l'alliance de la Bavière pas d'Alsace-Lorraine. — Concessions à la Bavière. — Les centralistes du Reichstag du nord sont mécontents. — La lettre du roi de Bavière au roi de Prusse. — Traités avec les États du sud. — Le roi de Bavière n'obtient pas la compensation espérée. — Proclamation de l'empire allemand à Versailles.

Le récit de la guerre entre la France et l'Allemagne ne saurait entrer dans le cadre de ce livre : le rôle du comte de

Bismarck s'efface devant les opérations militaires dirigées par le général de Moltke. Le chancelier fédéral accompagnait le roi, qui, dès le 2 août, avait pris le commandement des armées allemandes[1].

La fortune des armes fut, dès le début, favorable à l'Allemagne. L'empereur Napoléon vit promptement ses mauvais présages s'accomplir. Les cris de : *à Berlin!* qui avaient retenti dans les rues de Paris, l'avaient attristé : mieux que personne il avait compris quel redoutable adversaire il faudrait combattre. L'armée française, au nombre d'à peine 300 000 hommes, se trouvait en face de 550 000 Allemands. Le plan de campagne français fut renversé par la rapidité des mouvements de l'ennemi. L'Empereur, qui n'avait pas tardé à reconnaître tous ces vices, espérait que l'élan de ses troupes suffirait pour y remédier. Après les premières défaites, il avait voulu revenir à Paris pour réorganiser ses forces et attendre l'ennemi sous les murs de la capitale. La Régence de Paris empêcha ce retour : le désordre qui régnait dans les esprits se communiquait aux régions gouvernementales. Gouvernement civil et commandement militaire subissaient des influences multiples et opposées. Le roi Guillaume, en quittant sa capitale, laissait derrière lui un gouvernement solidement assis : le sort des batailles ne pouvait porter atteinte à l'avenir de sa dynastie. L'empereur Napoléon était loin d'être partagé aussi favorablement : la révolution, qui couvait en France depuis un an, guettait le désastre pour trouver un prétexte patriotique au renversement de l'empire. En moins de deux mois les armées allemandes avaient envahi le nord-est de la France et enfermé la moitié des forces françaises dans le

1. Voir *l'Empereur Guillaume,* pp. 302 et ss.

bassin de Sedan. Une proclamation du roi de Prusse, faussement interprétée par les journaux français, avait accrédité l'opinion que la Prusse n'en voulait qu'à l'Empereur et que, celui-ci retiré de la scène, elle accorderait à la France de bonnes conditions. C'est sous cette impression que Napoléon III se décida à mettre un terme à l'effusion du sang, en offrant son épée au roi de Prusse : des considérations politiques dominaient les opérations militaires. Telle est l'explication de la capitulation de Sedan et de l'éloignement de l'Empereur du théâtre de la guerre. Le 3 septembre eurent lieu des entrevues de l'Empereur avec M. de Bismarck et ensuite avec le roi de Prusse.

Le chancelier allemand, ainsi qu'il l'a affirmé lui-même depuis, aborda l'Empereur avec les mêmes allures de déférence et de respect qu'autrefois lors de ses visites aux Tuileries ou à Biarritz. Mais, à part ces formes, il eut soin de marquer les différences de situation : il ne sollicitait plus, il dictait ses volontés, et, lorsque l'Empereur, ajoutant une faute politique à tant d'autres, mais obéissant à un sentiment d'abnégation personnelle, eut déclaré qu'il n'avait pas qualité pour traiter de la paix, M. de Bismarck ainsi que tout l'état-major allemand se montrèrent impitoyables sur les conditions militaires. Ce fut en vain que l'Empereur insista pour voir le roi. Le ministre, craignant que son souverain ne se laissât fléchir par la vue de son adversaire tombé, sut ajourner cette entrevue jusqu'après la signature de la capitulation; lui-même céda pour un moment le pas aux militaires, qui, disait-il plus tard, « savent être plus durs ». La capitulation fut ainsi conclue dans les conditions les plus rigoureuses : l'armée française fut faite prisonnière de guerre et internée en Allemagne; Napoléon lui-même alla sponta-

nément en exil à Cassel, où le château de Wilhelmshoehe lui fut assigné comme résidence. Ainsi qu'on avait pu le prévoir, la catastrophe de Sedan provoqua l'explosion, à Paris, d'un mouvement révolutionnaire, auquel la Régence ne tenta même pas d'opposer une résistance quelconque. Le 4 septembre, la république fut proclamée à l'Hôtel de Ville, où un nouveau pouvoir s'installa sous le nom de « Gouvernement de la Défense nationale ».

Le nouveau gouvernement, partageant l'illusion générale qu'avait fait naître la proclamation mal comprise du roi Guillaume, était tout disposé à traiter de la paix sur la base d'une indemnité de guerre, mais sans cession territoriale. En réalité le roi avait dit seulement qu'en entrant avec ses troupes en France, il faisait la guerre aux soldats français et non aux populations non combattantes et paisibles. M. Jules Favre, le nouveau ministre des affaires étrangères, commit donc une erreur lorsque, dans sa circulaire diplomatique du 6 septembre, il faisait dire au roi « qu'il faisait la guerre non à la « France, mais à la dynastie impériale ». La conclusion que la France « ne cèderait ni un pouce de son territoire ni une « pierre de ses forteresses » se heurta aux idées absolument opposées des chefs d'armées et des populations de l'Allemagne.

Ces dernières, tout en acceptant la guerre avec toute l'ardeur du patriotisme, avaient songé d'abord bien plus à la défense du sol menacé d'une invasion qu'à l'éventualité de conquêtes à faire; elles croyaient que, dans le cas le plus favorable, l'invasion serait repoussée et l'intégrité de leur territoire sauvegardée, mais qu'en dernier lieu la guerre serait improductive. Les rapides victoires des armées allemandes changèrent ces idées : à mesure que les succès s'accentuaient, les exigences nationales augmentaient dans des

proportions qui appelèrent l'attention et excitèrent les inquiétudes des puissances neutres. De Berlin, avant Sedan même, vint le signal d'une agitation encouragée d'en haut, qui se manifestait par de nombreuses adresses au roi pour protester « contre l'ingérence étrangère, essayant de limiter « le prix de nos combats ». M. de Bismarck ne pouvait voir qu'avec satisfaction ce mouvement entièrement conforme à ses idées. Il fit rassurer, par ses organes, les signataires de ces adresses. Les puissances européennes, disaient ses journaux, n'ayant pas fait de grands efforts pour empêcher la guerre et y asssistant comme spectatrices, ne sauraient en arrêter les conséquences à leur convenance, tant qu'aucun intérêt essentiel d'ordre européen ne serait affecté par les conditions ultérieures de paix. Si telle était la disposition des esprits à la fin du mois d'août, que ne dut-elle pas être le lendemain de Sedan!

A la circulaire de M. Jules Favre les organes ministériels de toute l'Allemagne répondirent aussitôt en déclarant que le parti républicain en France n'était pas moins responsable de la guerre que l'empire déchu; que l'opposition avait, depuis quatre ans, représenté au peuple français l'élévation de la Prusse comme une défaite de la France, et accusé l'Empereur et son gouvernement de l'avoir amenée; que le gouvernement républicain avait édicté les mesures les plus rigoureuses contre les Allemands paisibles résidant en France; que le changement de gouvernement n'avait été nullement demandé par l'Allemagne, qui ne saurait non plus l'accepter comme le prix de ses victoires. De Reims, de Meaux, M. de Bismarck adressa aux puissances des circulaires exprimant ses pensées. Il tenait à prendre position en vue de négociations de paix qui n'étaient pas encore

ouvertes. Son langage était des plus sévères envers toute la nation française. Il prétendait qu'après la guerre actuelle, quelles que fussent les conditions de paix, la France tenterait une nouvelle agression, qu'elle ne pardonnerait pas à l'Allemagne la défaite subie. Il fallait donner à l'Allemagne des garanties, qu'elle ne saurait trouver qu'en reculant ses frontières, c'est-à-dire en prenant Strasbourg et Metz, qui étaient pour la France des portes de sortie pour une invasion de l'Allemagne du sud.

Ce fut en vain que M. Jules Favre s'efforça de combattre ces accusations, ce réquisitoire gros de terribles conclusions. Il disait avec raison que le peuple français si on l'avait consulté le 15 juillet par plébiscite, eût certainement voté contre la guerre. On lui répliqua en l'invitant, mais sans succès, à faire voter le peuple sur la continuation de la guerre. M. de Bismarck, le premier, avait montré à l'Europe que les gouvernements, dans les grandes crises, consultent les intérêts de l'État et non les électeurs sur la question de guerre ou de paix.

Avec des idées si opposées, les négociations de paix ne pouvaient avoir de résultat : l'entrevue de M. Jules Favre avec le comte de Bismarck à Ferrières devait le démontrer. Paris était, depuis le 19 septembre, entièrement investi par les armées allemandes ; Metz était assiégé depuis un mois. Sur le désir du gouvernement de Paris, le cabinet anglais avait obtenu pour M. Jules Favre l'autorisation de se rendre au quartier-général du roi Guillaume. Le chancelier allemand et le ministre français y conférèrent dans les journées du 19 et du 20 septembre. M. de Bismarck exposa toutes les idées qu'il avait déjà développées dans ses récentes circulaires. « Les Français, « disait-il, » n'oublieront pas plus Sedan que

« Waterloo et Sadowa » ; à quoi M. Jules Favre aurait pu répondre que, sans l'oublier, les Français, au bout de cinquante-cinq ans, n'avaient pas encore tenté de venger Waterloo. Le chancelier répéta que depuis Louis XIV la France n'avait cessé d'attaquer l'Allemagne pour lui enlever des provinces et que, afin de prévenir ces agressions, il lui fallait les départements du Rhin et de la Moselle, avec Strasbourg, Metz, Château-Salins, Soissons. Il n'ignorait pas que les populations ne voulaient pas être allemandes ; mais il le fallait : si une nouvelle guerre venait à éclater un jour, l'Allemagne voudrait la faire avec tous les avantages. D'ailleurs il se réservait de déterminer plus tard les limites de ces cessions : l'essentiel pour lui était d'obtenir que son interlocuteur en acceptât le principe. On ne s'entendit ni sur ce point, ni sur les conditions d'un armistice nécessaire pour convoquer et réunir une assemblée nationale. M. Jules Favre déclarait que l'honneur de la France ne lui permettait pas de céder une portion quelconque de son territoire. M. de Bismarck lui répliqua par des réminiscences des guerres de Louis XIV. Quant à l'armistice, les pourparlers n'aboutirent pas davantage, la Prusse demandant au préalable la reddition de Strasbourg, de Toul et de Bitche. On se quitta avec des sentiments plus hostiles que ceux sous l'empire desquels on s'était abouché. Au fond, M. de Bismarck était irrité d'une attitude des gouvernants français, laquelle pronostiquait une prolongation indéfinie de la guerre : il la craignait à cause des puissances neutres, dont il redoutait l'ingérence. Il en voulait donc au gouverment de Paris, qu'il accusait de chercher, dans un but égoïste, à éviter la réunion d'une assemblée exprimant les sentiments pacifiques des populations.

Le 5 octobre, M. de Bismarck, en même temps que le roi et l'état-major général, s'installa à Versailles, accompagné d'un nombreux personnel du ministère des affaires étrangères. Son hôtel devint aussitôt le centre diplomatique de toute l'Europe. Les chroniqueurs ont raconté depuis, avec tous les détails, les faits et gestes du chancelier, sa vie en quelque sorte familiale, le caractère, paisible en apparence, de son existence journalière, la large hospitalité de sa maison, l'abondance de sa table, le va-et-vient des diplomates, des agents et des personnages politiques accourant de tous côtés, ses propos de table ainsi que ses idées, qui subissaient les variations des événements de chaque jour.

Parmi les impressions du chancelier, celle qui dominait chez lui, comme chez tout son entourage, c'était l'impatience fiévreuse de voir la fin du siège de Paris : la prise de la capitale, après la reddition de Metz, qui eut lieu le 27 octobre, était, avec raison, considérée comme le prélude de la fin de la guerre. Cette impatience est révélée par les nombreux propos qui depuis ont trouvé place dans les chroniques prussiennes de Versailles. On apprend ainsi qu'il goûte beaucoup les maximes d'un général américain, qui, s'inspirant de l'exemple de la guerre civile de son pays, veut qu'on rende la guerre aussi douloureuse que possible aux populations pour qu'elles y mettent plus promptement un terme. Par contre-coup, il s'irrite contre tous ceux qui, sans y être absolument forcés par le devoir militaire, se mêlent à la lutte. Sa colère contre les nombreux corps de francs-tireurs ne connaît souvent pas de bornes et s'élève jusqu'à la férocité, en paroles heureusement, car son action ne s'étend pas à la conduite des opérations militaires. Plus vive est encore son irritation contre Garibaldi, « l'aventurier étranger », et

ses volontaires italiens, qui, oublieux des services que la Prusse a rendus à leur pays en 1866, ne se souviennent que de ceux de la France en 1859. Il regrette qu'on fasse ces gens prisonniers, au lieu de les fusiller, et il loue les Bavarois, qui, dit-il, se montrent les moins cléments à leur égard. Il critique la convention internationale de Genève, qui, en se préoccupant trop des ménagements à l'égard des établissements hospitaliers et de leur personnel, gêne la marche de la guerre. Il a peur que, par humanité pour les Parisiens affamés, on n'expose la vie et la santé du soldat allemand, et il se fait un reproche à lui-même, et après coup, d'avoir appelé l'attention des neutres sur les conséquences, au point de vue de la santé des Parisiens, d'une résistance prolongée de la capitale, qui était résolue à épuiser ses vivres jusqu'au bout.

Il n'exprime pas moins de déplaisir au sujet du traitement indulgent des villes ouvertes qui ont opposé de la résistance aux troupes allemandes, ainsi que des communes qui ont toléré et protégé les francs-tireurs. Et si quelque Français lui rappelle qu'en 1813 les chasseurs de Lützow ont fait bien pis que les francs-tireurs français, il réplique qu'aussi les généraux de Napoléon ont fait prompte justice des premiers. En un mot, il veut que les populations sentent les horreurs de la guerre afin qu'elles forcent leurs gouvernants à faire la paix.

Dans ces mêmes conversations, dans le cercle de ses intimes, nouvelle table-ronde moins le caractère guerrier des convives ordinaires, il rappelle avec un certain orgueil que presque tous ses ancêtres, généraux ou officiers des Électeurs de Brandebourg ou des rois de Prusse, ont fait campagne contre la France. L'irritation que lui cause le séjour pro-

longé de Versailles le rend injuste envers les Français en général, à qui il dénie jusqu'à des qualités de cœur dont il avait cependant autrefois éprouvé les effets lors de son ambassade à Paris (1).

Un moyen qui, de l'avis de M. de Bismarck, devait puissamment accélérer la reddition de Paris, c'était le bombardement. A partir du mois d'octobre on ne parlait que de cela à la table et dans les réunions du chancelier. On assignait au commencement du bombardement des dates successives, en exprimant la déception de ce que cette opération se faisait vainement attendre. Le bruit courait que M. de Bismarck lui-même s'y opposait. Il se défendit avec énergie contre ces rumeurs : au contraire, disait-il, c'était lui qui y poussait, sans être écouté par les militaires, dont il critiquait d'ailleurs les hésitations ou les lenteurs. Il se plaint de ce que les militaires ne le consultent jamais, le laissent même sans informations. Il raconte à son entourage qu'il ne cesse d'insister auprès du roi pour qu'on commence le bombardement, que le roi l'a même ordonné, tandis que les militaires prétendent ne pas être prêts. Ce sont toujours les neutres dont il craint l'ingérence et ne croit pouvoir écarter l'influence qu'en forçant la reddition de la capitale ; cependant les neutres croient que les Allemands ne sont pas en mesure de bombarder. On murmure partout, et jusque dans l'entourage du chancelier, que de hautes influences, que des dames

(1) Un jour, parlant d'un de ses vieux amis, bon et hospitalier, il lui attribua la « politesse du cœur », en se servant de cette expression française. Mais aussitôt il fit observer que le mot ne pouvait être d'origine française, ce trait du cœur faisant défaut aux Français. Dans son entourage il n'était personne assez versé dans la littérature française pour lui dire que l'expression « politesse du cœur » se trouve pour la première fois dans un livre français : le *Voyage du jeune Anacharsis*. N. de l'A.

puissantes ne sont pas étrangères à ces lenteurs. Il fait rapport sur rapport au roi, qui finit par se fâcher et prend enfin lui-même l'opération en mains.

Le 27 décembre, l'artillerie allemande ouvrait enfin le bombardement. Les diplomates, restés à Paris, envoyèrent à Versailles une sorte de protestation, qui demeura sans effet : M. de Bismarck démontra, en s'appuyant sur les autorités compétentes en matière de droit des gens, que le bombardement d'une place de guerre était parfaitement licite, que d'ailleurs l'artillerie ne visait pas exprès les monuments, les hôpitaux, voire même les maisons particulières. L'effet moral que ces ravages produisirent sur les habitants fut plus grand que les ravages eux-mêmes. La résistance de Paris touchait à sa fin : les vivres s'épuisaient, l'espoir d'un secours extérieur s'était évanoui. La famine détermina le gouvernement à reprendre les négociations.

Après l'échec des pourparlers de Ferrières, M. Thiers s'était mis en route pour les différentes capitales neutres, en vue d'amener les cabinets à intervenir auprès du roi de Prusse, c'est-à-dire à obtenir pour la France des conditions modérées.

Nous avons dit plus haut que M. de Bismarck croyait avoir à se plaindre des puissances neutres et notamment de l'Angleterre. Le cabinet britannique, qui s'était attaché, au début du conflit, à obtenir le retrait de la candidature Hohenzollern, n'avait rien fait pour empêcher le cabinet français de déclarer la guerre, et le chancelier lui en avait fait un reproche. Aussi le gouvernement de la Reine s'était-il bien gardé d'offrir ses bons offices, qui du reste auraient été mal accueillis au quartier-général allemand. Il reçut M. Thiers avec déférence ; mais il refusa d'intervenir.

Le czar, très disposé à conserver à la France son état

territorial, avait vu échouer une démarche qu'il avait tentée à cet effet auprès du roi Guillaume. Bien accueilli à Saint-Pétersbourg, reçu avec bienveillance à Vienne, M. Thiers dut convenir avec le chancelier autrichien, M. de Beust, qu'il n'y avait plus d'Europe, ou tout au moins qu'elle n'existait pas pour le moment. La rapidité et la continuité des succès militaires de l'Allemagne intimidèrent les cabinets et épargnèrent à M. de Bismarck une ingérence dont la seule pensée lui causait du malaise. Tout ce que M. Thiers obtint, à la suite de sa douloureuse tournée, fut une entrevue avec M. de Bismarck à Versailles, c'est-à-dire l'autorisation de reprendre les négociations touchant un armistice en vue de la convocation d'une assemblée nationale. On échoua dans ces pourparlers comme dans ceux de Ferrières. Du 31 octobre au 6 novembre, M. Thiers séjourna au quartier-général allemand, s'épuisant dans de longues conférences avec le chancelier. Tout se heurta à la demande du négociateur français d'un armistice de vingt-cinq jours, avec droit absolu d'approvisionnement pour Paris : ni le roi ni l'état-major ne voulaient entendre parler d'une condition qui neutraliserait leurs efforts de deux mois devant Paris. Ce nouvel échec des négociations servit à M. de Bismarck pour exposer aux cabinets neutres que le gouvernement français avait fait des propositions qu'il savait d'avance inacceptables; ce gouvernement persistait à se dérober à la nécessité de faire des élections qui devaient démontrer que la nation française, contrairement à la politique de ses gouvernants provisoires, voulait la paix [1].

La guerre suivit donc son cours. M. de Bismarck, ainsi

1. Voir *l'Empereur Guillaume*, pp. 320 ss.

que nous l'avons vu plus haut, intervint dans les opérations, en insistant sur le bombardement de Paris comme un moyen de hâter la fin de la guerre. Dans son héroïque défense la nation française fut délaissée par la fortune jusqu'au bout. Après les armées du Rhin celle de la Loire, après celle-ci l'armée de l'Ouest, puis celle de Paris et finalement Paris lui-même succombèrent. Paris n'avait plus de vivres : il fallut capituler. Le 24 janvier 1871, M. Jules Favre, après avoir informé M. de Bismarck de son intention de conférer avec lui, arriva à Versailles. Le chancelier ne demandait pas mieux que d'en finir, et il était absolument éclectique quant à la qualité du pouvoir français avec lequel il traiterait. Il préférait le gouvernement de la Défense nationale, comme pouvoir de fait : mais, au besoin, il aurait traité avec un prince d'Orléans, avec l'empereur Napoléon surtout, pourvu qu'ils lui offrissent des conditions plus avantageuses et des garanties plus solides d'exécution. Il connaissait l'aversion profonde des chefs républicains pour l'Empereur, et il en profita à plusieurs reprises, pendant les négociations, pour arracher des concessions qui coûtaient aux sentiments patriotiques des négociateurs français. Il aborda M. Jules Favre avec une colère feinte, en lui déclarant que depuis Ferrières la situation avait changé au désavantage de la France ; par conséquent, si l'on maintenait toujours le « ni un pouce ni une pierre », il serait inutile de conférer.

En fait, les cessions territoriales prenaient la première place dans les soucis du roi Guillaume et de tout son état-major, comme aussi dans les préoccupations de toute l'Allemagne. Nous avons vu que devant cette question les pourparlers de Ferrières avaient échoué, ainsi que la mission dont M. Thiers s'était chargé auprès des puissances neutres. La

résolution de prendre l'Alsace, en cas de victoire, était chose arrêtée à Berlin dès le début de la guerre. M. de Bismarck plaçait en première ligne les raisons stratégiques, alléguées par l'état-major, et traitait avec un certrain dédain les arguments des professeurs et des chauvins allemands, les uns prétendant redresser des torts séculaires, les autres ne songeant qu'à l'agrandissement territorial. Il disait même, non sans raison, qu'il demandait beaucoup moins que ne le voulait l'opinion générale en Allemagne, réclamant la Lorraine tout entière. A côté de ces exigences s'en produisaient d'autres tout à fait fantaisistes. Les uns parlaient d'enlever à la France ses colonies et ses flottes pour en doter l'Allemagne. D'autres, non contents de prendre la revanche des victoires de Louis XIV, voulaient encore exercer des vengances contre les promoteurs de la guerre actuelle. M. de Bismarck lui-même exposait cette idée bizarre, le 14 octobre, à table au milieu de ses confidents. Il voudrait, s'il le pouvait, disait-il, instituer un tribunal international pour juger ceux qui avaient excité à la guerre : les journalistes, les ministres, les sénateurs, les députés, l'Empereur lui-même. C'était une boutade, à laquelle il ne songeait certainement plus au moment où M. Jules Favre parut à Versailles pour reprendre les négociations. Il avait hâte de conclure, et il usa d'intimidation sur le ministre français, qu'il savait peu rompu à ce genre d'affaires.

Le vieux prince de Metternich, au commencement du règne de Louis-Philippe, lorsqu'il voulait faire peur à ce souverain, eut souvent soin de lui rappeler que Napoléon II était à Vienne et qu'il pourrait convenir à l'empereur d'Autriche de le rendre à la France. C'est d'un moyen analogue que se servit le comte de Bismarck, peut-être avec

une arrière-pensée plus sérieuse, dans ses négociations avec M. Jules Favre. « Vous venez trop tard », lui dit-il, « derrière cette porte attend un délégué de Napoléon III, avec « lequel je vais traiter. » Puis, haussant le ton et les yeux toujours fixés sur la porte : « Et d'abord pourquoi voulez-« vous que je traite avec vous ? Pourquoi donnerais-je à votre « république une apparence de légalité, en concluant avec « vous un traité ? Au fond, vous n'êtes qu'un tas de rebelles, « que votre Empereur, s'il revient, a le droit de faire fusil-« ler. » M. Jules Favre, sérieusement effrayé, parle de guerre civile, de résistance à mort. Le chancelier s'empare du mot pour déclarer que la résistance de Paris est un crime, du moment que les gouvernants exposent la population à mourir de faim. Faisant semblant de se retirer, il est retenu par M. Favre, qui se déclare prêt à tout, pourvu qu'on « épargne « à la France la honte de subir Bonaparte de nouveau ». M. de Bismarck ne demandait pas mieux que de se laisser fléchir : on entra en pourparlers. Le négociateur français s'efforça de persuader au chancelier que le régime impersonnel de la république pouvait mieux qu'un monarque assumer la charge de conditions rigoureuses et en assurer l'exécution. Les conférences durèrent quatre jours. Les deux conditions qui rencontrèrent le plus de difficultés de la part de M. Jules Favre, furent le sort de la garnison de Paris et la question de l'occupation de la ville par les troupes allemandes. Quant à la première, le chancelier était lié par une décision du conseil des généraux, portant que la garnison de Paris serait prisonnière de guerre ; l'autre condition, par contre, n'était pas du goût de M. de Bismarck.

En Allemagne, les journaux demandaient l'occupation de Paris : ils voulaient une entrée triomphale dans le genre de celle

de Napoléon Ier à Berlin après Iéna. M. de Bismarck y était opposé, du moins pour la période de l'armistice. Il redoutait que la population parisienne n'engageât une lutte contre les soldats et qu'il ne fallût recourir à des répressions sanglantes, tout cela à seule fin d'infliger aux Parisiens une humiliation de plus. Il insista donc auprès du roi et obtint qu'on renonçât à l'occupation pendant la durée de l'armistice, qui fut signé le 28 janvier pour trois semaines. Il fut stipulé qu'une assemblée nationale, issue d'élections libres, serait convoquée à Bordeaux afin de décider si la guerre serait continuée, ou bien à quelles conditions la paix serait conclue.

L'assemblée nationale qui se réunit le 12 février, nomma M. Thiers chef du pouvoir exécutif, en le chargeant, avec l'assistance de quinze députés, de se rendre à Versailles pour traiter de la paix. Les négociations s'ouvrirent le 21 février. M. Jules Favre, en sa qualité de ministre des affaires étrangères, accompagna M. Thiers. Ces conférences furent laborieuses et interrompues fréquemment par des incidents émouvants, par des sorties violentes de part et d'autre.

Les deux points capitaux de la négociation étaient la cession territoriale et l'indemnité de guerre : le premier prédominait chez le roi, chez les militaires et, nous l'avons dit, chez une grande partie des populations allemandes ; l'autre préoccupait le chancelier au même degré que celui des cessions de territoire. Il songeait à la fois aux nouvelles frontières stratégiques et à l'installation coûteuse du futur empire allemand. Les deux questions tenaient la balance dans son esprit : il se laissait moins emporter que l'état-major par la passion du vainqueur, calculait et pesait, abaissait à tour de rôle ses exigences sur l'un ou sur l'autre point. Comme négociateur, il avait encore sur M. Thiers l'avantage, qu'il pouvait,

à point nommé, se retrancher derrière la volonté du roi, tandis que son interlocuteur, muni de pouvoirs à peu près illimités, se trouvait exposé à tout instant à engager irrévocablement la parole de la France.

Pour l'indemnité de guerre, les exigences de M. de Bismarck étaient relativement moins exorbitantes que celles de beaucoup de ses conseils financiers : il les avait augmentées à mesure que la guerre se prolongeait. Après Sedan il se contentait de deux milliards; à la fin de novembre il en était déjà arrivé à quatre milliards, en annonçant que plus tard il demanderait davantage. C'est en effet ce qu'il fit en négociant les préliminaires de paix. Il voulait d'abord huit milliards, ensuite six, et s'arrêta finalement au chiffre de cinq milliards, soit parce que l'état-major se montrait intraitable sur les cessions territoriales, ce qui rendait M. Thiers plus tenace dans son refus, soit aussi parce qu'il ne voulait pas fournir aux neutres, à l'Angleterre notamment, l'occasion de quelque succès diplomatique.

La question d'Alsace-Lorraine fut bien autrement ardue. Nous avons raconté plus haut que le principe de cette annexion était arrêté chez M. de Bismarck avant Sedan; sur ce point, tout le monde au quartier-général était du même avis. Les projets, soit pour atténuer l'importance de ce démembrement du territoire français, soit pour lui substituer d'autres combinaisons moins douloureuses pour le sentiment national français, étaient nombreux. On avait proposé de créer entre la France et l'Allemagne un État neutre, sorte de Belgique du sud. D'autres suggéraient l'idée de donner à l'Allemagne le grand-duché de Luxembourg à la place de l'Alsace. M. de Bismarck répétait qu'il lui fallait Strasbourg et Metz, « les clefs de notre maison ». Sa convic-

tion relativement à Metz n'était peut-être pas bien établie. Pour un milliard de plus il aurait voulu laisser Metz à la France ; le roi et les généraux étaient opposés à cette idée.

Les négociateurs français se défendirent avec une extrême énergie contre tout démembrement. M. de Bismarck fit passer de nouveau devant leurs yeux le spectre, qui les effrayait, d'une restauration de Napoléon III avec lequel il traiterait. Déjà dans les négociations du mois de janvier il avait fait entrer cette éventualité en compte. Tout n'était pas fantaisie dans ce plan. Pendant le siège de Paris il avait reçu des personnages ayant l'oreille de Napoléon. Souvent, au milieu de ses confidents, il avait lancé l'idée de ramener l'Empereur, en lui constituant une armée avec les 200 000 prisonniers de guerre français. Il soumit littéralement à une torture morale MM. Thiers et Favre, deux adversaires des plus ardents de l'Empire, en revenant toujours sur ce thème de la restauration. « Si vous me parlez de l'Europe », leur disait-il, « je vous parlerai de Napoléon. » Il traitera, disait-il, avec quiconque acceptera ses conditions. Après avoir obtenu ainsi l'assentiment, en principe, à la cession de l'Alsace-Lorraine, restait à débattre la question de Metz et de Belfort. L'état-major allemand voulait les deux places : M. Thiers, opposa cette fois un refus catégorique, en déclarant qu'il ne donnerait que l'une des deux, et que si les Allemands persistaient, la guerre continuerait « J'étais « alors très inquiet », dit plus tard M. de Bismarck devant son parlement, « au sujet d'une intervention des puissances « neutres, et j'étais même étonné que depuis plusieurs mois « déjà elles ne m'eussent pas écrit à ce propos. Je désirais « beaucoup que M. Thiers ne fût pas obligé de retourner à « Bordeaux, dans la crainte que peut-être la paix ne fût pas

« signée. Je me suis consulté alors avec nos autorités mili-« taires, en leur demandant si l'on pouvait se passer de l'une « ou de l'autre des deux places. On m'a répondu qu'on pour-« rait se passer de Belfort, mais non de Metz, qui équivalait « à 100 000 hommes. » Voilà dans quelles conditions les négociateurs français réussirent à sauver Belfort. Les rapports officiels, ainsi que les révélations postérieures de M. de Bismarck, ont constaté du reste qu'il lui avait fallu arracher toutes les concessions, une à une et en se servant de tous les moyens imaginables de pression morale et d'intimidation. Sorties feintes, colères à froid, parler allemand à des hommes qui ne comprenaient pas cette langue : le chancelier ne dédaignait rien pour atteindre promptement son but. Telles furent ces négociations, qui procurèrent à l'Allemagne le prix convoité de ses victoires militaires, mais en créant un sujet permanent de discorde et d'inimitié entre les deux nations voisines.

Ouvertes le 21 février, les conférences se terminèrent le 26 février par la signature d'un traité de paix préliminaire portant cession à l'Allemagne des anciens départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et, en partie, de celui de la Moselle, c'est-à-dire l'Alsace tout entière et une portion de la Lorraine avec Metz ; l'indemnité de guerre était fixée à cinq milliards, dont un milliard payable en 1871 et les autres quatre milliards dans le délai de trois ans ; Belfort et un rayon des alentours restaient à la France. Certains départements devaient continuer à être occupés par les troupes allemandes, au nombre total de 50 000, jusqu'à payement entier de l'indemnité ; il était cependant réservé au gouvernement allemand de substituer des garanties financières à l'occupation militaire.

Une convention spéciale stipulait l'occupation temporaire

de la ville de Paris par les troupes allemandes. On a vu plus haut que M. de Bismarck avait écarté cette condition lors de la capitulation. Dans le traité de paix il fut obligé de compter avec la volonté du roi, qui désirait exaucer le vœu de ses généraux. Il fut donc décidé que les troupes allemandes occuperaient certains quartiers de la partie ouest de Paris à partir du 1er mars jusqu'à la ratification du traité, et qu'il leur serait permis de visiter les galeries du Louvre. La satisfaction fut bien minime pour ces troupes : peu s'en fallut que les prévisions de M. de Bismarck ne fussent réalisées, c'est-à-dire qu'il n'y eût des conflits sanglants entre la population et les soldats allemands. Sur un autre point M. de Bismarck avait antérieurement décliné de satisfaire aux désirs de son souverain. Ce fut à l'occasion de la capitulation. Le document venait d'être signé par le chancelier et M. Jules Favre, lorsque le roi envoya un de ses aides de camp pour réclamer après coup les drapeaux des régiments français internés à Paris; le ministre réussit à faire comprendre au roi l'impossibilité d'ajouter une pareille clause à un traité signé.

Il importe de ne pas oublier les causes des deux guerres de 1866 et de 1870. La politique de M. de Bismarck avant 1866, on l'a vu au cours de notre récit, tendait à exclure l'Autriche de l'Allemagne et à établir dans la Confédération Germanique l'hégémonie de la dynastie de Hohenzollern. Pour accomplir cette tâche, il fallait, comme il l'avait prévu, vaincre l'Autriche sur le champ de bataille. La guerre de 1866, terminée à l'avantage de la Prusse, engendra des conflits avec l'empereur Napoléon, qui, trompé dans son espoir d'obtenir des compensations, s'attacha à renfermer la Prusse dans le traité de Prague, c'est-à-dire à la réléguer derrière la ligne du Mein. La guerre de 1870 avec la France avait ainsi

les mêmes mobiles que celle de 1866 : la candidature Hohenzollern en fut le prétexte; mais l'hégémonie prussienne en Allemagne en constituait le motif réel et le véritable but. La logique des faits voulait donc que des victoires sur les champs de bataille de France sortît l'unification de l'Allemagne sous la suprématie du roi de Prusse, c'est-à-dire la fusion des États du sud dans la Confédération du nord.

Les États méridionaux avaient fait le premier pas dans cette voie, en signant les traités militaires de 1866, qui plaçaient leurs armées, en temps de guerre, sous les ordres du roi de Prusse. Comme membres de l'association douanière, ils avaient aliéné une partie de leur autonomie en faveur du roi de Prusse, chef dirigeant de cette association. La guerre ayant éclaté, ils avaient sans hésiter reconnu la solidarité de toutes les tribus allemandes pour la défense du sol national et, en exécution des traités, joint leurs contingents à ceux de la Confédération du nord. On avait donc combattu ensemble, vaincu ensemble : le sang est un ciment solide. Qui aurait songé encore au traité de Prague? ni l'empereur Napoléon, médiateur, qui était vaincu et prisonnier de la Prusse; ni l'empereur d'Autriche, dont la politique avait reçu une atteinte sérieuse à Sedan, comme celle de Napoléon III avait été frappée, quatre ans auparavant, à Sadowa. Dans ces conditions, on comprend que les États du sud, se voyant isolés, ne firent plus de difficulté pour se laisser englober dans la Confédération du nord, et compléter ainsi cette unité politique qui avait fait l'objet des rêves de tous les patriotes allemands depuis un demi-siècle.

Cependant, quelque bien disposés que fussent les quatre souverains du sud en faveur d'une union étroite avec le nord, ils avaient à tenir compte des sentiments des popu-

lations hostiles ou méfiantes à l'égard de la Prusse et de M. de Bismarck. Le régime prussien n'était pas libéral; la différence de religion séparait le sud du nord; enfin, en Bavière, État d'une importance relative, l'esprit autonomiste ou particulariste se butait contre la domination prussienne. Les choses ne pouvaient donc marcher ni aussi vite ni aussi rondement que le désiraient les libéraux unitaires du nord. Entre eux et M. de Bismarck une grande divergence existait sur la tactique à suivre. D'après les premiers, M. de Bismarck, devenu maître de la situation, n'avait qu'à vouloir pour ployer toutes les résistances particularistes. Le chancelier qui connaissait mieux les sentiments des petites cours, se défendait contre ces suggestions : on ne pouvait lui demander, disait-il, que le roi de Prusse traitât comme des vaincus les souverains qui avaient combattu à ses côtés.

La grande pierre d'achoppement était la Bavière. Sans doute le roi Louis II, depuis 1866, s'était rapproché de la politique prussienne; il entretenait personnellement d'excellents rapports avec M. de Bismarck, qui pouvait dire de lui qu'il était l'homme le plus allemand de la Bavière, en ce sens que le roi se montrait tout disposé à accepter sous certaines conditions la suprématie prussienne. Néanmoins la masse du peuple en Bavière y répugnait, et il fallait donner satisfaction dans certaines limites à ses penchants d'indépendance et d'autonomie. Enfin l'adhésion du roi Louis n'était pas entièrement désintéressée. Pour gagner ce souverain à ses vues, M. de Bismarck, dès le début de la guerre, lui avait promis quelque agrandissement de territoire dans le cas d'une issue heureuse de la campagne. Ces promesses approchaient de leur échéance, lorsque les troupes allemandes eurent pris possession des départements

français de l'Est. L'arrondissement de Wissembourg semblait devoir être le prix du concours de la Bavière : on y préludait en y envoyant des Bavarois pour remplacer les employés français. Mais si M. de Bismarck tenait au concours des armées bavaroises et, à cette fin, s'appliquait à maintenir le roi Louis dans de bonnes dispositions, il lui importait, pour des raisons non moins graves, de gagner ce souverain à la cause de l'unité allemande. En demandant à la France l'Alsace et la Lorraine, il avait prétendu qu'il formulait cette revendication, non en vertu du droit de conquête, non par envie d'agrandissement territorial, mais au nom de tout le peuple allemand, qui, en reprenant ce que Louis XIV lui avait enlevé, voulait mettre ses frontières à l'abri d'agressions futures. Pour corroborer cet argument, il fallait donc une Allemagne, et l'on ne pouvait la faire sans la Bavière, le principal État du sud, et voisine de l'Alsace-Lorraine par ses provinces de la rive gauche du Rhin. Sous l'empire de ces considérations, le chancelier se vit obligé d'user de beaucoup de prévenance envers le roi Louis et de condescendance à l'égard du cabinet de Munich, tenu en échec par les partis hostiles à la Prusse.

Les négociations pour l'entrée des États du sud dans la Confédération du nord, commencées en septembre à Munich, se terminèrent deux mois après à Versailles, où elles avaient été à la fin transportées, M. de Bismarck ayant jugé nécessaire d'y intervenir personnellement. L'adhésion qui fut absolue de la part de la Hesse-Darmstadt, de Bade et du Wurtemberg, fut subordonnée par le gouvernement de la Bavière à des conditions qui conservaient au roi Louis un semblant de souveraineté. Il gardait notamment le commandement de ses troupes en temps de paix, ainsi que l'admi-

nistration des postes, le droit d'ambassade, l'autonomie partielle en matière de contributions indirectes; on donnait en outre à la Bavière la présidence du comité des affaires étrangères du futur conseil fédéral[1].

Signés le 23 novembre à Versailles, ces divers traités, qui constituaient l'union du nord avec le sud, furent soumis quelques jours après au Reichstag du nord, qui avait été convoqué à Berlin. Dans cette assemblée prédominait l'esprit centraliste qui goûtait peu les concessions, pourtant sans grande importance, en faveur de l'autonomie bavaroise. M. de Bismarck, qui ne pouvait être présent à Berlin, se fit défendre par ses organes. Il justifiait sa condescendance pour la Bavière, comme il avait justifié en 1866 sa modération à l'égard de l'Autriche et de ses alliés. Il voulait que la Bavière fût contente et entrât de bon gré dans la Confédération. Il n'avait pas fait la guerre à la Bavière, et l'on voulait qu'il traitât ce pays comme s'il l'avait vaincu! Le traité avait ses défauts; mais il importait d'aboutir vite.

Au premier moment, l'attitude de la majorité centraliste sembla mettre le résultat final en question. M. de Bismarck, par suite des informations reçues de Berlin, craignait un instant le rejet des traités; il proférait même, dans les entretiens avec ses intimes, des menaces contre les députés qui assumeraient la responsabilité de faire avorter sa combinaison. Cependant il avait préparé à temps un acte qui devait rallier les unitaires les plus fanatiques et faire passer les traités. Ces derniers donnaient à la nouvelle Union le nom de Confédération allemande et au roi de Prusse le titre de président héréditaire. Dans le désir de voir s'achever

1. Voir *l'Empereur Guillaume*, pp. 328 ss.

l'unité nationale, l'opinion publique, dans le nord et surtout dans le centre, à la suite des victoires remportées par les forces unies de l'Allemagne, s'était partout prononcée pour le rétablissement de la dignité impériale, qui devait être offerte au roi de Prusse. De son côté, le roi Guillaume tenait beaucoup à recevoir ce titre destiné à relever l'éclat de sa dynastie; toutefois il avait formellement déclaré qu'il ne l'accepterait que des mains des souverains confédérés.

Il importait donc au comte de Bismarck de rendre les princes favorables à cette idée, et il fit faire à ce sujet des ouvertures au cabinet de Munich. Le roi de Bavière, malgré les instances réitérées du chancelier, n'avait pas suivi l'exemple des autres souverains allemands qui, pour la plupart, avaient pris part aux opérations de guerre, ou bien étaient venus rendre visite au roi Guillaume à son quartier-général de Versailles. Le roi Louis y avait été attendu à plusieurs reprises; M. de Bismarck lui avait réservé comme résidence le palais de Trianon. L'attente fut vaine : ce souverain, au lieu de faire personnellement sa cour au généralissime des armées allemandes, se contenta d'envoyer à Versailles son grand écuyer complimenter le roi Guillaume. Ce fonctionnaire fut ainsi l'intermédiaire des communications des deux cours et le porteur de messages d'une haute importance. C'est à lui que M. de Bismarck, après les grandes victoires de l'automne de 1870, expliqua la nécessité de compléter l'unité allemande au moyen de traités d'alliance fédérative avec les États du sud et d'y mettre le sceau en conférant au roi de Prusse la dignité impériale. Au souverain de l'État le plus important après la Prusse, disait encore M. de Bismarck, il appartenait de prendre l'initiative d'une telle proposition. Le roi Louis ne se montrant pas tout

d'abord disposé à entrer dans ces vues, M. de Bismarck s'adressa au roi de Saxe, en lui demandant si, en cas de refus de la part du roi de Bavière, le roi Jean, comme descendant des Électeurs les plus puissants de l'ancien Empire Germanique, consentirait à saisir les autres souverains de la proposition tendant à offrir le titre impérial au roi Guillaume. Le cabinet de Dresde donna une réponse affirmative. A ce moment le grand-duc de Bade fit une dernière démarche auprès du roi Louis, en lui faisant connaître les intentions du roi de Saxe. C'est alors seulement que le souverain de Bavière se rendit aux désirs de M. de Bismarck. Celui-ci suggéra l'idée que le roi Louis écrivît au roi Guillaume une lettre dont le chancelier avait rédigé d'avance le brouillon. L'homme de confiance du roi apporta ce papier à son souverain, qui en adopta le texte et adressa cette missive, comme émanant de son initiative[1], aux autres souverains allemands. Telle a été l'origine, assez laborieuse, comme on voit, de l'établissement du nouvel empire : le Reichstag du nord y donna son assentiment à une grande majorité, contre un petit nombre de progressistes qui avaient sans succès proposé la convocation d'une Constituante. Les traités avec les États du sud furent également adoptés le 9 décembre, M. de Bismarck ayant annoncé par le télégraphe qu'en cas de rejet il donnerait sa démission. L'opposition fut plus tenace dans les chambres bavaroises. Le traité avec le nord impliquant une modification de la charte bavaroise, il fallait pour l'adoption la majorité des deux tiers. Avec deux voix de plus que ce chiffre obligatoire, le traité fut voté le 23 janvier 1871, à la suite d'un débat qui n'avait pas rempli moins de dix

1. Voir *l'Empereur Guillaume*, pp. 330 ss.

séances. M. de Bismarck était à table, lorsqu'il reçut par télégramme cette nouvelle, qu'il attendait avec une certaine anxiété. Joyeusement ému, il porta aussitôt un toast au roi de Bavière, qui, disait-il, « a en somme tout mené à bonne fin ».

Ce serait la place d'ajouter ici que le roi Louis ne reçut point la compensation territoriale dont l'Alsace devait faire les frais. M. de Bismarck ne se dédit pas quant à sa promesse; il se déclara prêt à soutenir un amendement qui stipulerait cette cession et serait présenté à l'occasion du débat sur le projet de loi relatif à l'incorporation de l'Alsace-Lorraine dans l'empire allemand. Mais, vers la fin d'avril 1871, au moment où le Reichstag allait discuter le projet, les ministres du roi Louis durent se convaincre qu'il ne se trouverait pas de majorité pour appuyer les prétentions de la Bavière : les libéraux et les progressistes y étaient absolument opposés et les populations de l'Alsace, que M. de Bismarck tenait à ménager, se prononçaient avec énergie contre le partage de leur pays. Éclairé sur cet état de choses, le roi Louis préféra renoncer à son idée, tout en gardant, dit-on, au fond de l'âme un profond ressentiment de la déception qu'on lui avait fait éprouver.

L'empire avait été proclamé à Versailles, où s'était rendue une députation du Reichstag du nord. Dans les premiers jours de mars, l'empereur et son quartier-général, ainsi que le comte de Bismarck avec sa chancellerie, quittèrent Versailles pour rentrer en Allemagne. Le 21 mars, l'empereur Guillaume ouvrait la première session du Reichstag allemand, avec l'assistance de M. de Bismarck, élevé le même jour à la dignité princière et investi quelque temps après des fonctions de chancelier de l'empire.

CHAPITRE CINQUIÈME

BATAILLES PARLEMENTAIRES

1871-1887

I

Difficultés pour la création de l'empire allemand. — Large base d'un édifice parlementaire étroit. — Suffrage universel et attributions restreintes du Reichstag. — Conflit entre l'État et l'Église catholique. — Antagonisme entre catholiques et protestants. — M. de Bismarck, ardent protestant, n'aime pas le catholicisme. — Protestant et patriote prussien sont identiques. — La papauté menace son salut. — Autrefois déjà il avait conseillé aux gouvernements protestants de résister. — Les catholiques sentent en lui un adversaire. — La lutte contre l'Autriche est une lutte contre le catholicisme. — Les libéraux hostiles aux catholiques. — Projets d'une Église nationale allemande. — Suppression de la direction catholique au ministère. — Politique expectante à l'égard du Concile du Vatican. — Le dogme de l'infaillibilité. — M. de Bismarck se trompe au sujet de l'épiscopat allemand. — Le clergé catholique assimilé à un état-major militaire qui obéit. — Les catholiques demandent des garanties constitutionnelles et l'intervention en faveur du pouvoir temporel. — Formation du parti du centre. — Attaque et défense violentes. — Le pape sollicité de désapprouver le parti du centre. — La lutte commence. — La secte des Vieux Catholiques. — Par-dessus le prêtre, la religion est frappée. — M. de Bismarck poussé plus loin qu'il ne le voulait — Le pape refuse le

cardinal de Hohenlohe comme ambassadeur de l'empire. — Loi contre les Jésuites. — M. de Bismarck veut une entente diplomatique en vue de l'élection papale. — Lois de mai contre l'Église. — Les garanties religieuses rayées dans la constitution prussienne. — Les lois de mai manquent leur effet. — Les gouvernements étrangers déclinent de suivre l'exemple de la Prusse dans leur attitude à l'égard du pape.

Dans les chapitres qui précèdent, nous avons pu raconter les faits de la carrière politique du prince de Bismarck qui appartiennent véritablement à l'histoire, en tant qu'ils marquent des périodes réellement closes et d'une physionomie que les événements postérieurs ne peuvent plus modifier beaucoup. Il nous faut aborder maintenant, dans cette dernière partie de notre travail, une phase où tout porte le caractère de l'inachevé, de l'incertain, du flottant, non quant au but, mais dans les moyens et les systèmes de politique intérieure. Nous voulons dire qu'aucune des questions, aucun des problèmes que la création du nouvel empire allemand proposait à l'art de l'homme d'État qui y avait présidé n'ont été résolus à l'heure présente : de sorte que l'écrivain est réduit à indiquer en traits généraux ces questions et ces problèmes, à décrire les phases qu'ils ont parcourues et à en établir l'état au moment où ce récit doit s'arrêter.

La confraternité d'armes des différentes tribus allemandes avait pu suffire pour souder ensemble les parties jusque-là disjointes de l'ancienne Confédération Germanique. Il s'agissait, la guerre finie, de donner au nouvel empire des institutions organiques de nature à en développer les forces vives et à en garantir l'existence durable, ainsi que la sécurité au dehors. Le prince de Bismarck, à qui incombait la direction de cette œuvre, se trouvait engagé par des antécédents d'une

nature spéciale. En 1863, comme on l'a vu plus haut, afin de dépopulariser le projet autrichien de réforme fédérale, il avait enchéri sur ce projet en ce qui touchait la représentation nationale. Le cabinet de Vienne avait proposé, et fait adopter par ses alliés, que l'assemblée des représentants de la nation auprès de la diète fédérale serait composée de délégués des différentes chambres territoriales. M. de Bismarck, en repoussant ce projet, avait déclaré que la Prusse désirait une véritable représentation populaire, issue d'élections directes du suffrage universel. Au mois de juin 1866, avant la guerre avec l'Autriche, il avait voulu tenir parole : son projet de réforme fédérale prévoyait un Reichstag élu par le suffrage universel et direct. C'est d'après ce mode que fut formé le parlement du nord, et c'est le même par conséquent que l'on était obligé de maintenir pour les élections au parlement de l'empire.

La base de l'édifice impérial était donc bien large, bien démocratique; mais elle ne s'accordait guère avec l'édifice un peu étroit et en tout cas très monarchique et essentiellement militaire que le prince de Bismarck se disposait à ériger. Le chancelier, en cette matière comme dans bien d'autres, se pénétrait des idées qui, en 1852, avaient présidé en France à l'établissement du second empire. Napoléon III, en effet, s'était empressé, dès son arrivée au pouvoir décennal, de substituer au suffrage restreint, œuvre d'une majorité anti-démocratique, le suffrage le plus large : c'était pour lui un moyen utile de se rallier les masses contre un parlement réactionnaire. De même M. de Bismarck, en 1863, avait opposé au programme du congrès autrichien de Francfort le sien qui promettait le suffrage universel; et, en 1866, il renouvela cette promesse au moment de rompre avec la diète germanique.

Il fallait tenir cet engagement en 1867, dans la constitution de la Confédération du nord, et, en 1870, dans celle de l'empire. Mais, comme à Napoléon III, ce n'était pas le mode d'élection du parlement qui importait au chancelier : le principal pour lui, c'étaient les attributions de cette assemblée. Sur ce point il ne fut point large. La constitution prussienne, relativement libérale de 1850, était pour lui le modèle qu'il ne voulait pas imiter. Pas plus que dans la constitution de la Confédération du nord, il n'introduisait dans celle de l'empire une déclaration des droits du peuple ; il laissait aussi dans le vague les clauses relatives au droit budgétaire du parlement ; en revanche, il spécifiait nettement toutes les prérogatives de l'empereur, et, notamment, il rédigeait les articles concernant l'armée de façon à mettre cette institution le plus possible à l'abri de votes de majorités parlementaires. Il corrigeait la base démocratique du droit électoral au moyen d'une restriction indirecte de la faculté d'éligibilité : les députés ne devant pas recevoir d'indemnité, il fallait choisir des hommes placés dans des situations aisées de fortune. Il enlevait, enfin, au parlement une arme efficace contre le gouvernement, en écartant l'institution de ministères d'empire, qu'il remplaça par des secrétaires d'État relevant tous du chancelier, seul responsable, mais responsable uniquement à l'égard de l'empereur et non envers le Reichstag. Et ce chancelier était le prince de Bismarck : c'est pour lui, pour son tempérament et sa politique, qu'avait été créée toute cette organisation ; c'est à sa grande taille qu'avait été mesuré ce vêtement, qui allait s'appeler la constitution de l'empire allemand.

Toutes ces dispositions furent votées au Reichstag, par une majorité composée de conservateurs et de libéraux. Les uns hochèrent la tête, mais n'osèrent pas voter contre un

homme investi de la pleine confiance de son souverain et jouissant du prestige d'un homme d'État ayant accompli tant de grandes choses pour la gloire de son pays et de la dynastie des Hohenzollern. Les autres, dans l'enivrement de la lune de miel de cet empire rêvé par eux et réalisé par l'ancien chef féodal, se réjouissaient d'avoir enlevé cet homme à son parti, de le voir brouillé avec ses anciens amis politiques. Ils pensaient peut-être qu'après avoir gagné la première manche du jeu à sa suite, ils pourraient gagner la seconde contre lui. Avant d'arriver à comprendre que pour leurs idées et leurs prétentions il n'y aurait jamais de place dans un gouvernement dirigé par le prince de Bismarck, ils devaient aider d'abord le chancelier dans sa campagne contre un parti qui grandissait tous les jours : celui des catholiques.

Dès la naissance de l'empire allemand, éclata en effet dans le pays et dans le Reichstag un conflit dont les causes premières remontaient plus loin et qui s'était annoncé même, avant la guerre, par quelques manifestations assez significatives.

Les rapports entre l'État prussien et l'Église catholique s'étaient de tout temps ressentis d'une certaine méfiance inhérente à deux pouvoirs rivaux, alors surtout qu'ils sont hétérodoxes. La formation d'un grand État protestant dans l'Allemagne du nord avait été en soi un fait portant atteinte à la puissance papale, en même temps qu'à la puissance impériale représentée par la dynastie catholique des Habsbourgs. La jalousie des gouvernants se traduisait chez les gouvernés par l'antagonisme religieux. Plus tard, lorsque des contrées catholiques furent réunies à la monarchie prussienne, le gouvernement dut faire de

larges concessions au culte catholique et à ses ministres ; il le fit toutefois avec une contrainte visible, en quelque sorte à titre révocable et non pas en raison d'un devoir rigoureux. Il se comportait toujours comme un État protestant qui traite l'Église catholique comme une vaincue et la foi des sujets catholiques comme un culte toléré dont il ne peut refuser d'assumer la protection. Les populations se divisaient en deux partis d'après leurs confessions religieuses, avaient peu de relations entre elles et demeuraient presque étrangères les unes aux autres. Dans les vieilles provinces de la Prusse, où les catholiques n'étaient qu'en petit nombre, la majorité protestante restait imbue de tous les préjugés, de toutes les idées d'intolérance, pour ne pas dire de toutes les haines des guerres de religion du XVIe et du XVIIe siècle. Si l'on ajoute que le souverain protestant représentait à la fois le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel et que ses ministres, ses fonctionnaires, se pénétraient ainsi de ce caractère en même temps royaliste, omnipotent et luthérien du régime, on comprendra l'esprit dans lequel se réglaient, jusque dans les derniers temps, les rapports entre l'État prussien, d'un côté, et l'Église catholique, de l'autre. On comprendra mieux aussi la manière dont ces rapports avaient été envisagés à l'origine par M. de Bismarck, né au milieu d'une population exclusivement protestante, grandi dans les idées de la noblesse campagnarde protestante, serviteur d'une dynastie protestante. Enfin, lorsqu'on se rappelle que l'Autriche, qu'il combattit dès son arrivée à l'ambassade de Francfort, était une puissance catholique, on s'explique sous l'empire de quelles idées M. de Bismarck avait été amené à livrer bataille à l'Église catholique, tantôt en sa qualité de protestant, tantôt en raison de ses combinaisons politiques prussiennes. En un mot, le protestant, à ses

yeux, ne pouvait être séparé du Prussien. En 1854, son vieil ami, M. de Gerlach, un des chefs du parti féodal, ayant pris chaudement fait et cause pour l'évêque de Fribourg contre le gouvernement de Carlsruhe, M. de Bismarck écrit : « Je ne « comprends pas comment un homme, incontestablement pa- « triote ardent, puisse s'émanciper à ce point de toute manière « de voir prussienne. Si je ne le connaissais pas depuis des « années, je douterais de son protestantisme. » En 1872, lorsqu'il rencontre, dans le conflit religieux, de l'opposition du même côté, il s'irrite de nouveau : « Je ne comprends pas « l'opposition des membres évangéliques du parti conserva- « teur. » Et trois ans après, un membre de ce parti ayant abondé dans le sens des idées du chancelier, celui-ci de s'écrier : « Je ne saurais m'empêcher d'exprimer ma joie d'en- « tendre enfin du côté conservateur de cette chambre une « confession franche de notre évangile de la Réforme. » Et il ajoutait que, dans sa foi, il considérait son salut éternel mis en danger par la papauté.

Longtemps, donc, avant son avènement au ministère, M. de Bismarck se comportait comme le champion de l'État protestant contre l'Église catholique et s'attachait à procurer à la Prusse, avec la suprématie politique, la direction du protestantisme en Allemagne. Il trouva occasion de s'employer à cette tâche au cours de son ambassade de Francfort. Écrivant à son chef hiérarchique, le 29 novembre 1853, au sujet du conflit entre le gouvernement badois et l'évêque de Fribourg, il blâme ce prélat qui se permettait de désobéir aux lois du pays : « Il va là, dit-il, de la cause de toutes les « autorités protestantes contre l'esprit belliqueux et insatia- « ble d'une partie du clergé catholique. L'Église romaine « jouit en Prusse d'une indépendance comme il ne lui en

« a été accordé par aucun souverain catholique; cependant « on ne saurait dire que la paix soit bien assurée. » Dans cet état de choses, dit-il encore, il faut résister même à des prétentions en apparence légitimes. Il insinue que M. de Prokesch, ambassadeur de la catholique Autriche à la diète de Francfort, a fait dans le grand-duché un voyage qui n'a guère profité à la cause du gouvernement badois. Il conclut enfin à ce que le gouvernement prussien soutienne, dans ce conflit, le cabinet badois. En effet, ses conseils ayant été adoptés à Berlin, il reçut, en janvier 1854, la mission de se rendre à Carlsruhe. La Prusse y était représentée par un catholique, M. de Savigny, qui probablement n'était pas regardé comme apte à défendre la cause protestante. Dans le rapport qu'il fait le 31 janvier sur cette mission, M. de Bismarck mande qu'il a déconseillé au prince régent de Bade d'envoyer à Rome un catholique, qui, à cause de sa religion, ne serait pas en situation de soutenir auprès du pape les droits d'un gouvernement protestant. Il avait dit en outre au prince que c'était une illusion de croire qu'un gouvernement protestant obtiendrait la paix au moyen de concessions. Enfin, il lui avait conseillé de ne pas avouer à Rome qu'il était disposé à s'entendre avec le pape, mais de se plaindre de l'évêque et de préparer ainsi une base meilleure de négociations. Il critique aussi les ministres badois, qui, à son avis, auraient dû assumer le rôle des Horaces au profit des gouvernements protestants. Quelques jours après son retour de Carlsruhe, il se rend à Wiesbade auprès du duc de Nassau pour y remplir une mission analogue. Il suggère et fait agréer l'idée que les gouvernements protestants devaient s'entendre, sous l'égide de la Prusse, sur une ligne de conduite commune à adopter à l'égard de l'Église catholique.

Les catholiques, dès le début, sentirent en lui un adversaire : ses antécédents, le rôle qu'il avait joué dans le conflit catholique de Fribourg, et plus encore la défaite qu'il avait infligée à l'Autriche, l'expulsion de cette grande puissance catholique de la Confédération Germanique et la prédominance qui en résultait pour l'élément protestant, toutes ces circonstances provoquèrent la défiance des députés catholiques du Reichstag du nord et les engagèrent à serrer leurs rangs. Il faut rappeler aussi que le gouvernement prussien, après avoir reconnu le nouveau royaume d'Italie, s'était étroitement lié avec cette puissance et avait ainsi indirectement sacrifié la cause du pouvoir temporel du pape. Sur ce dernier point, toutefois, M. de Bismarck ne s'était pas engagé sans retour. Il avait voulu garder cette carte dans son jeu contre l'empereur Napoléon, à qui il ne tenait pas à abandonner le rôle d'unique protecteur du pape. En 1867, il refusa de prêter son concours à l'Empereur pour régler la question romaine, et déclara, dans les instructions qu'il envoya au ministre de Prusse à Florence, comme le roi Guillaume le déclara, à son tour, devant les chambres prussiennes, que le gouvernement remplissait un devoir envers ses sujets catholiques en protégeant la dignité et l'indépendance du chef de leur Église.

A côté de ces manifestations officielles, les catholiques en avaient remarqué d'autres moins rassurantes. A la veille de la guerre de 1866, les journaux officieux dénonçaient la maison de Habsbourg comme l'ennemie mortelle de l'Église évangélique, ou bien prédisaient une guerre de religion aussi sanglante que celle de Trente ans. Les événements de 1866 avaient aussi opéré un rapprochement entre M. de Bismarck et le parti national libéral, essentiellement protes-

tant, qui usait de son influence de fraîche date auprès de M. Bismarck, pour l'encourager dans ses idées anti-catholiques. Le chef de ce parti, M. de Bennigsen, avait proclamé naguère que tout allait bien, mais, qu'il restait encore à prendre « le château-fort de l'ultramontanisme ». On savait d'ailleurs que le parti libéral envisageait d'un mauvais œil la situation indépendante que la constitution prussienne avait créée à l'Église catholique, qui se développait et prospérait, tandis que le protestantisme menaçait de se décomposer en un grand nombre de sectes. Ils voyaient dans le catholicisme un appui pour l'Autriche, un obstacle à l'unification complète de l'Allemagne : c'était donc servir cette cause nationale que de restreindre le libre mouvement du clergé catholique. A cette fin il fallait reviser la constitution prussienne dans les articles relatifs à l'Église et, en attendant, empêcher que ces clauses de liberté trouvassent place dans la constitution de la Confédération du nord, bien que l'épiscopat allemand, par un de ses membres les plus influents, les eût proclamés comme la « *magna charta* de la paix religieuse dans les con- « trées à confessions mixtes de l'Allemagne. »

Il y avait là plus d'un point de contact entre le chancelier et les libéraux et, en tout cas, indépendamment des motifs particuliers de l'un et des autres, des raisons nombreuses pour les associer dans une campagne contre le catholicisme. Des symptômes précurseurs de cette lutte se produisirent, en 1869, à la chambre prussienne, saisie d'une pétition contre les congrégations religieuses, qui ne fut repoussée alors que sur les instances du gouvernement. Déjà les catholiques avaient commencé à se grouper, à préparer leur formation en parti politique. Des paroles aigres avaient été échangées entre les orateurs catho-

liques et le chancelier. Celui-ci, à ce moment, songeait peut-être à compléter l'édifice unitaire allemand par l'unité religieuse. Si la papauté n'a jamais abandonné l'espoir de ramener les protestants dans le giron de l'Église de Rome, les protestants allemands, de leur côté, les hommes d'État prussiens surtout, avaient toujours poursuivi le but de détacher le catholicisme allemand de ses liens romains et, cette séparation faite, de créer une église nationale, où se fondraient protestants et catholiques, sous la direction suprême du roi de Prusse. M. de Bismarck, paraît-il, y avait songé à son tour. Il aurait voulu reprendre la Réforme du XVIe siècle et en réaliser l'idée politique. Dans ces plans de l'avenir, il se voyait gêné et entravé par la direction du culte catholique, instituée au ministère des cultes et composée de conseillers appartenant à cette Église. Il avait résolu la suppression de cette direction, et, en attendant, il la neutralisait en empêchant qu'elle fût consultée sur les grandes questions de son ressort. Un autre projet qui le préoccupait, c'était l'éloignement du clergé catholique des écoles ou du moins la suppression de l'influence que ce clergé y exerçait par l'organe des inspecteurs scolaires nommés par les évêques des circonscriptions respectives.

Ce fut au milieu de ces soucis, aggravés par la situation extérieure qui se tendait, que s'ouvrit le concile du Vatican. A ce moment la Confédération du nord — la Prusse ayant supprimé sa diplomatie à l'étranger — était représentée auprès du pape par le comte d'Arnim, diplomate de beaucoup de talent, remuant et ambitieux, très en faveur à la cour de Berlin, mais dont M. de Bismarck commençait à se méfier comme d'un rival futur. M. d'Arnim, fort désireux de jouer un rôle au concile, insistait auprès du chancelier pour qu'il se fît

représenter à ce congrès ecclésiastique, en vue de prévenir des décisions dogmatiques de nature à troubler les rapports entre l'État et l'Église. Une idée analogue fut agitée par le prince de Hohenlohe, premier ministre de Bavière, qui voulait même que toutes les grandes puissances s'interposassent à Rome, afin de s'opposer aux empiètements du concile sur le domaine politique. Ces projets ne trouvèrent nulle part de l'écho. M. de Bismarck craignait encore à ce moment d'approcher de trop près le terrain dogmatique et d'ouvrir ainsi, avant l'heure, une lutte qu'il avait prévue. Toutefois il obtint, par ses démarches, que le pape Pie IX fît dissoudre le comité politico-religieux qui avait été constitué par le concile. Il remarquait aussi que le clergé allemand semblait peu favorable à la proclamation, tant redoutée partout, du dogme de l'infaillibilité du pape. Ce dogme, au dire des théologiens catholiques, n'était pas en lui-même une innovation : il consacrait l'autorité inattaquable du pape en matière doctrinale et conformément aux décrets des conciles. D'accord, au fond, avec la majorité du concile du Vatican, un grand nombre d'évêques allemands étaient d'avis, en vue de l'agitation fomentée partout par les adversaires de l'Église, et surtout eu égard aux pays à confessions mixtes, de ne pas promulguer à nouveau un dogme qui depuis des siècles formait une des bases fondamentales de l'Église de Rome. Placés dans une situation délicate, ne voulant pas émettre un vote d'opposition directe contre le pape et la majorité du Concile, les évêques allemands quittèrent Rome avant la votation.

Cette démarche avait fait croire à M. de Bismarck qu'avec l'aide de l'épiscopat allemand, qui protesterait contre le dogme de l'infaillibilité, il provoquerait un schisme qui l'approcherait de la réalisation de son idée d'une Église catho-

lique nationale. Il nourrissait, à cette époque, sur la solidité de la hiérarchie romaine des idées sur lesquelles il devait revenir plus tard. Seize ans après, en effet, il disait à la chambre des seigneurs de Prusse : « Le prêtre catholique, « à partir du moment où il devient prêtre, est un officier « enrôlé au régiment du pape ; il serait brisé, s'il voulait « rester prêtre, tout en voulant lutter contre le pape et contre « son supérieur. Vouloir fortifier un prêtre dans sa résis- « tance contre son supérieur, c'est là une tentative que je « considère comme ne pouvant réussir que dans les cas les « plus rares. C'est comme un officier du roi de Prusse, « bien convaincu de l'injustice d'une guerre : il serait déchu « d'honneur, s'il s'avisait d'obéir à sa propre opinion re- « gardée par lui comme plus juste. »

Le prince de Bismarck ne pensait pas ainsi en 1871 : il s'engagea dans une voie où il devait essuyer bien des déboires.

Dès le premier pas il rencontra des obstacles, et il s'en irrita. Les évêques allemands, de retour de Rome, dès que le dogme de l'infaillibilité fut promulgué au Vatican, s'inclinèrent sans hésitation et à l'unanimité : *Roma locuta est.* En même temps les députés catholiques, élus sur un programme commun, formèrent un parti sous le nom de parti du centre. Se souvenant des premières escarmouches du Reichstag et des chambres prussiennes de 1869 et de 1870, ils demandaient avec insistance que les articles religieux de la constitution prussienne fussent inscrits dans la charte du nouvel empire allemand. Ils demandaient, en outre, que le gouvernement impérial intervînt en vue de sauver le pouvoir temporel du pape. Le chancelier de l'empire découvrit alors ses batteries : il repoussa les garanties constitutionnelles, et, pour répondre au se-

cond point, il fit voter par la majorité un paragraphe d'adresse à l'empereur, proclamant le principe de non-intervention. La guerre était ainsi déclarée aux catholiques. La formation du nouveau parti du centre irritait le chancelier, moins encore à cause des idées qu'à cause des personnages qui en prirent la direction. On y remarquait des membres influents de l'aristocratie, en relations intimes avec de hauts personnages de la cour et même avec des membres de la famille impériale ; et, à la tête du parti, M. Windthorst, ancien ministre de l'ex-roi de Hanovre, adversaire politique doublé de l'antagoniste religieux. Puis, autour du parti catholique, se groupaient des éléments hostiles à l'État, tels que les Polonais, les démocrates socialistes, les particularistes de l'Allemagne du sud, quelques Danois et tous les députés de l'Alsace-Lorraine. C'était une opposition formidable et avec laquelle le gouvernement allait être obligé, bon gré mal gré, de compter.

Dans cette guerre religieuse les choses se passèrent comme dans les campagnes militaires. Des deux côtés on s'accusait d'avoir armé le premier, d'avoir attaqué le premier. Ce qui est vrai, c'est que l'attaque et la défense furent également violentes. Si les catholiques ne dissimulaient pas leur déplaisir à l'égard d'un empire à tête protestante, à l'exclusion de l'Autriche catholique, les libéraux, qui formaient à ce moment le gros des forces du chancelier, ne cessaient de proclamer le caractère protestant du nouvel empire. Le grand nombre de députés catholiques les mettait en colère. Le succès de quarante élections catholiques dans les pays rhénans, disaient les feuilles libérales, est une défaite pire qu'une bataille perdue sur la Loire. L'empire, disaient-elles encore, doit être un État laïque et national et non un État théocratique et

cosmopolite. C'était jeter le parti du centre dans une opposition en quelque sorte irréconciliable. Du moment que l'empire se déclarait anti-catholique, les catholiques se considéraient en droit de s'élever contre l'empire.

M. de Bismarck espérait un moment se débarrasser de cette opposition dont la note discordante nuisait à l'éclat du jeune empire. Il fit des démarches à Rome, en vue de déterminer le pape à désapprouver un parti qui attaquait l'empire, dont Pie IX venait de saluer l'avènement dans une lettre fort amicale à l'empereur Guillaume. La réponse du Vatican fut empreinte d'une certaine ambiguïté qui s'explique par la nature des griefs articulés contre le parti catholique. On avait dit au pape que ce parti voulait miner l'empire; le pape ne pouvait que désavouer ceux qui prétendaint agir ainsi en se couvrant de son nom. Mais, lorsqu'on sut au Vatican que les députés catholiques demandaient pour leur religion des garanties constitutionnelles qu'on leur refusait, et pour leur pontife une intervention en faveur de ses droits, également repoussée, le cardinal Antonelli retira son désaveu, en prodiguant, au contraire, des éloges aux fidèles du pape.

La bataille ne tarda pas à s'engager. Le prince de Bismarck, qui naguère avait témoigné son désir de ne pas se mêler des questions dogmatiques, ne tarda pas à être amené sur ce terrain toujours défavorable à l'autorité séculière. Les évêques, après avoir adhéré au dogme de l'infaillibilité, exigèrent la même soumission de la part de leur clergé et des maîtres de religion nommés par eux dans les établissements d'instruction publique. Un de ces derniers ayant refusé son adhésion au dogme, le gouvernement le maintint contre la décision de l'évêque et intenta des poursuites contre ce dernier pour avoir infligé au professeur dissident la grande excommuni-

cation, pénalité, disait le gouvernement, qui n'est pas d'une nature purement ecclésiastique.

Les dissidents furent rares : ils formaient un petit état-major qui espérait rallier une nombreuse armée autour de lui. Cette attente fut déçue, et le gouvernement, qui prenait la jeune secte sous son patronage, devait marcher de déception en déception, mais aussi de violence en violence. M. de Bismarck avait cru un moment que les « Vieux Catholiques » — c'est ainsi qu'ils s'appelaient, en alléguant que le concile du Vatican avait innové par son dogme — seraient le levain qui ferait surgir et s'établir l'Église nationale de l'empire allemand. Il n'en fut rien. L'épiscopat excluait les dissidents de l'Église, préservant ainsi la masse des fidèles du contact avec les sectaires. Il ne servait de rien au gouvernement de dire que ses mesures de rigueur et les lois qu'il préparait, visaient les empiètements de l'épiscopat sur les droits de l'État et sur la religion. Il arriva ce qui était advenu autrefois dans des conflits analogues, qu'on commence par frapper le prêtre et finit par atteindre la religion elle-même. L'esprit protestant se mit du côté du gouvernement, excitant celui-ci, agitant les masses. On cherchait à former à Berlin, sous l'égide des sommités du protestantisme, une sorte de concile, dont la mission devait consister à organiser la lutte, pour le salut de l'empire et de « l'empereur protestant » contre « le Romanisme ». Cette tentative ne réussit pas plus que la propagande en faveur des « Vieux Catholiques ». Le gouvernement et le Reichstag commirent une nouvelle faute en même temps qu'une grave erreur, en reconnaissant cette secte comme catholique dans le sens du droit public. La constitution et le code civil, parlant d'une Église catholique romaine, ne pouvaient viser que l'Église dont le pape, c'est-à-dire l'évêque de Rome,

est le chef; ceux qui se séparaient du pape étaient donc, à tort, considérés et traités comme catholiques dans le sens des lois de l'État.

Mais gouvernements et peuples, dans l'ardeur du combat, finissent par ne plus regarder où ils frappent l'ennemi, ni même voir si les coups les atteignent par ricochet. M. de Bismarck avait voulu réduire à l'impuissance des adversaires politiques, des contradicteurs de ses idées, des hommes qui se mettaient en travers de son chemin et de ses desseins; la résistance qu'il rencontrait le poussait plus loin probablement qu'il n'aurait voulu. Aux mesures sorties de sa propre initiative vinrent s'ajouter celles qu'apportaient le zèle des juristes et l'intolérance des libéraux protestants.

Il existait incontestablement dans cette campagne un élément anti-religieux, qui choquait le parti conservateur de la chambre des seigneurs de Prusse, ce parti auquel le prince de Bismarck avait appartenu autrefois, qui unissait dans son programme la défense du trône avec celle de la religion, et ne prisait pas beaucoup cette lutte religieuse, ni surtout la loi qui l'inaugurait en enlevant au clergé l'inspection des écoles. M. de Bismarck dut jeter, à cette occasion, tout le poids de son influence personnelle dans la balance. Il s'attacha à démontrer que sa loi tendait à maîtriser une Église qui en voulait à la dynastie et à l'empire évangéliques et se liguait dans ce but avec tous les ennemis extérieurs de l'empire. Il s'indignait à la pensée que ses coreligionnaires politiques pussent l'abandonner dans ce combat patriotique, et il menaçait de gouverner désormais avec les libéraux. C'est ainsi qu'il enleva le vote.

Les hostilités, qui étaient d'abord restées circonscrites dans l'arène intérieure, entre le gouvernement et les

évêques, ne tardèrent pas à s'étendre aux rapports du cabinet de Berlin avec le Vatican. En supprimant la direction catholique au ministère des cultes, le chancelier ne se dissimulait pas les inconvénients qui en résulteraient pour le gouvernement, exposé désormais à rester dans une sorte d'isolement vis-à-vis de la Curie. Il aurait voulu admettre un nonce à Berlin : il fallait abandonner ce projet, l'empereur s'y montrant absolument opposé. Il conçut alors l'idée de faire représenter l'empire au Vatican par un haut dignitaire de l'Église, et il choisit pour cette mission le cardinal de Hohenlohe. Ce choix ne fut pas agréé à Rome, soit que le candidat ne convînt pas, soit que le pape fût froissé de n'avoir pas été préalablement consulté. Ce refus causa une vive irritation à Berlin. En plein Reichstag, le 14 mai 1872, le chancelier déclara la guerre au pape : aucun concordat, disait-il, n'est possible avec une Église qui a promulgué des dogmes affectant le pouvoir séculier d'une manière inacceptable pour l'empire allemand. « Mais », s'écria-t-il, en s'adressant à la majorité protestante des libéraux, « ne craignez rien ; nous n'irons à Canossa ni matériellement ni intellectuellement. » Le gant était jeté, et, il importe de le faire remarquer, jeté entre le chancelier et Pie IX. En observant les faits postérieurs, on dirait que la lutte entre les deux personnages prenait, à partir de ce moment, un caractère tout personnel.

L'émotion fut grande au Reichstag. La majorité demandait des lois pour réduire à merci le clergé catholique, et pour annuler l'autorité du pape sur le clergé. On accusait les Jésuites d'avoir déterminé Pie IX à refuser le cardinal Hohenlohe comme ambassadeur, et l'on invitait le gouvernement à édicter une loi de bannissement contre cet ordre.

Le chancelier ne prit pas part directement à cette mesure : un de ses confidents politiques la proposait et la soutenait ; mais il approuvait la loi et il la laissa présenter avec une certaine précipitation. Quinze jours après, elle fut votée et promulguée.

Le même jour où il avait fait allusion à la pénitence de Canossa, en déclarant qu'il n'y viendrait jamais, le 14 mai, il avait fait une démarche diplomatique qui devait exaspérer le pape. Dans une dépêche-circulaire à ses ambassadeurs, il les chargeait d'appeler l'attention des gouvernements sur l'importance de la future élection papale, la position du pape ayant été modifiée par suite de la promulgation du dogme de l'infaillibilité. Un pape, disait-il, dont la majorité des puissances n'aurait pas reconnu l'élection ne serait pas plus possible qu'un évêque non reconnu par le gouvernement territorial. Il serait donc nécessaire que les gouvernements s'entendissent à temps sur les conditions auxquelles ils reconnaîtraient le choix éventuel du Sacré Collège. Cette démarche du chancelier n'eut aucun résultat ; la proposition ne rencontra nulle part un accueil favorable.

A ces divers actes agressifs, le pape répondit, à son tour, par une de ces boutades auxquelles les gouvernements catholiques étaient habitués de la part de Pie IX, mais qui causa à Berlin un grand scandale. Le 24 juin, en parlant à une députation de catholiques allemands, le pape, se plaignant des mesures de persécution auxquelles l'Église était en butte en Prusse, cita, avec une allusion évidente à M. de Bismarck, la vision du prophète Daniel prédisant que bientôt « une petite « pierre se détacherait de la montagne pour écraser les pieds « du colosse ». A Berlin on s'exerça à grossir la portée de ces paroles de l'auguste prédicateur : on l'accusa d'insulter l'empereur, de fomenter la ruine de l'empire, et, sous le coup

de cette irritation, on résolut de redoubler de rigueur contre le clergé allemand, qui obéissait aux décrets du Vatican.

On mit aussitôt à exécution les projets, préparés de longue main par un juriste protestant, qui avait préludé à cette législation nouvelle par un long mémoire posant ces axiomes : l'Église catholique est une institution nuisible à l'État; il faut édicter des lois par lesquelles seront déterminées, de la seule autorité du gouvernement, les limites entre l'État et l'Église. Il s'agissait d'une « lutte pour la culture », affirmait un membre marquant du parti libéral, donnant ainsi naissance au mot de *Culturkampf*, appliqué aux lois anti-catholiques, qui furent désignées depuis sous le nom de lois de mai en raison de la date de leur publication. M. de Bismarck, s'éloignant à ce moment de Berlin pour cause d'indisposition, se faisait remplacer à la présidence du conseil prussien par le général de Roon, tout en dirigeant, de Varzin, la chancellerie de l'empire. Ces lois, discutées et votées en son absence, étaient présentées par le ministre des cultes, M. Falk, que l'empereur avait nommé à contre-cœur, disait-on, sur la proposition de M. de Bismarck. Celui-ci, sans examiner tous les détails de ces lois, en approuvait le principe en tant qu'elles établissaient la prédominance absolue de l'État sur l'Église; il voulait que ce principe entrât dans le droit public prussien, que ces lois formassent la règle permanente des rapports entre les deux pouvoirs. Le ministre de l'intérieur, huit ans après encore, les proclama comme base irrévocable de ces rapports.

Jamais, dans les temps modernes, l'Église catholique n'avait été soumise à un régime aussi draconien que celui des lois de mai[1], qui s'élaborèrent par séries pendant les

1. Voir *l'Empereur Guillaume*, pp. 392-423.

années de 1873 à 1875. Elles empiétaient directement sur le terrain dogmatique de l'Église, supprimaient le droit disciplinaire du pape sur le clergé, soumettaient le clergé à une cour écclésiastique nommée par l'État; elles établissaient le droit absolu de l'État dans les nominations des curés et des vicaires, et, avant tout, enlevaient aux évêques l'éducation du clergé. Pour édicter ces lois, il fallait modifier la constitution prussienne, qui dans plusieurs de ses articles garantissait l'autonomie de l'Église. On commença par modifier ces articles, pour finir par les supprimer entièrement: tout le parti libéral vota cette abrogation, en même temps que les lois de rigueur et de répression. La chambre des seigneurs semblait divisée sur cette grave matière: avant la session, une nouvelle fournée de pairs en modifia la majorité en faveur du ministère. Le prince de Bismarck, qui n'avait pas paru à la chambre des députés, revint à Berlin pour soutenir la loi qui revisait les articles religieux de la constitution. Dans la séance du 10 mars 1873 il prit la parole pour expliquer qu'il s'agissait de faire des lois de combat; la lutte était engagée entre la royauté et le prêtre, entre la dynastie évangélique et l'Église catholique; il assimilait le clergé à la démocratie socialiste, sans écouter la voix de quelques conservateurs qui lui faisaient observer que les ennemis du gouvernement récolteraient seuls les fruits de ces lois funestes.

Une dernière fois le pape Pie IX essaya de prévenir la promulgation des lois, contre lesquelles l'épiscopat prussien avait protesté d'avance dans des pétitions à l'empereur et aux chambres. Le pape écrivit le 7 août à l'empereur, en affectant de croire que celui-ci désapprouvait la politique de son chancelier : il en appelait du souverain mal informé

au souverain mieux éclairé. La réponse impériale fut un refus catégorique en termes fort aigres.

Ces lois de 1873 et des années suivantes furent loin de produire l'effet qu'en attendait M. de Bismarck. Les évêques et leur clergé, à de rares exceptions près, ne se soumettaient point, maintenaient leurs droits, obéissaient au pape, allaient en prison, laissaient saisir leurs biens et payaient les amendes. Les populations suivaient leur clergé Les élections générales, tant pour les chambres prussiennes que pour le Reichstag allemand, grossissaient successivement les rangs du parti catholique, qui dès lors faisait une opposition systématique au chancelier et au gouvernement.

Le prince de Bismarck vit ainsi, dans cette question, lui échapper le succès qui ne l'avait jamais abandonné dans ses campagnes diplomatiques. Il s'en prenait directement au pape et cherchait à l'atteindre dans ses rapports avec les autres puissances. Il demande à l'Italie d'examiner si la loi des garanties mettait le pape à l'abri de toute responsabilité internationale. Il stimule la France, la Belgique, la Hollande à censurer les évêques qui témoignaient des sympathies pour l'épiscopat allemand. Il met à profit le zélatisme des protestants d'Angleterre, où lord Russell présidait des meetings anti-catholiques, votant des remerciements à l'empereur Guillaume.

II

Refroidissement à l'égard des conservateurs. — Rapprochement avec les libéraux. — Le chancelier donne sa démission comme président du ministère prussien. — De loin il dirige toujours la politique prussienne. — Conflits avec les libéraux avancés. — Arrestation d'un député catho-

lique. — La crise à propos de la loi militaire. — L'empereur s'irrite de l'ingérence de la chambre dans les choses de l'armée. — Discussions sur cette matière en 1867, en 1871 et en 1874. — Le spectre de la guerre de revanche de la France. — Avertissement du maréchal de Moltke. — M. de Bennigsen propose le septennat. — Sollicitude de M. de Bismarck pour les classes ouvrières. — Les questions sociales doivent primer la politique. — Il n'aime ni la bourgeoisie ni la bureaucratie. — Ouvriers contre bourgeois. — Il partage les idées sociales de Napoléon III. — Il cherche à se concillier les classes ouvrières. — Ses rapports avec Lassalle. — Il cherche à amener une entente des puissances contre les démocrates socialistes. — Ses projets pour créer des ressources propres à l'empire. — Impôts indirects et prérogatives parlementaires. — Le cataclysme de la spéculation. — Les milliards français.

La lutte avec l'Église catholique, comme on a pu le voir, avait peu à peu rapproché le prince de Bismarck du parti libéral, ou du moins de la majorité des libéraux, plus connus sous le nom de parti national-libéral. Mais en même temps aussi cette lutte lui aliénait peu à peu l'appui du parti conservateur, titre qu'avait pris depuis longtemps le parti féodal prussien. M. de Bismarck, qui connaissait ses anciens amis aussi bien que la position de l'aristocratie en général, avait dit, dès l'origine, qu'il n'y avait pas de place dans la monarchie prussienne pour une noblesse faisant de l'opposition au roi. L'événement lui avait donné raison. Les bouleversements et les remaniements de 1866, qui heurtaient pourtant toutes les convictions, toutes les traditions, toutes les sympathies des féodaux prussiens, n'avaient trouvé parmi ces derniers que de rares opposants. Partisans de vieille date de l'Autriche, ils n'en acceptaient pas moins l'œuvre accomplie par M. de Bismarck contre cet empire : il leur suffisait de constater que cette œuvre, réprouvée en 1848 et en 1859 alors que la démocratie se disposait à la réaliser, avait

été exécutée par le gouvernement et sans la démocratie. Ils s'étaient réconciliés encore davantage avec la politique du chancelier, quand ils l'avaient vu écarter de la constitution de la Confédération du nord tout ce qui pouvait fortifier le pouvoir parlementaire vis-à-vis de la royauté. Cet accord, après l'établissement de l'Empire, fut troublé par le *Culturkampf*. Les mesures adoptées par le gouvernement, et surtout la législation qui restreignait fortement l'influence du clergé sur l'enseignement, froissaient au dernier degré les idées du parti féodal qui inscrivait l'État chrétien en tête de son programme politique. Le désaccord s'accentua encore au mois d'octobre 1872, à l'occasion d'un projet de loi sur l'administration locale, dans lequel les vieux privilèges de la noblesse rurale avaient été sacrifiés. La chambre des seigneurs de Prusse rejeta ce projet, bien que l'empereur-roi eût personnellement exprimé le désir de le voir adopter. Pour le faire passer, il fallut clore la session et le présenter à une autre session, après que le gouvernement se fut assuré une majorité en adjoignant à la chambre haute un certain nombre de membres à vie. Irrité de cette résistance de ses anciens amis, prévoyant aussi l'opposition qu'ils feraient à sa politique religieuse, le chancelier avait quitté Berlin en donnant sa démission comme président du ministère prussien, mais en conservant ses fonctions de chancelier de l'empire allemand. L'empereur accepta la démission par une lettre en date du 1er janvier 1873, conçue dans les termes les plus élogieux, et dans laquelle il témoignait à son ministre que ses conseils et ses actes, depuis dix ans, avaient mis le souverain à même « de développer la force de la Prusse « et de conduire l'Allemagne à l'unité ». « Votre nom », ajoutait l'empereur, » est inscrit en caractères ineffaçables dans

« l'histoire de la Prusse et de l'Allemagne. » Le prince de Bismarck restait ainsi, durant plusieurs mois, éloigné de Berlin, mais non des affaires qu'il continua de diriger de Varzin et sur lesquelles il ne cessa d'exercer, même en ce qui concernait la politique intérieure de la Prusse, l'influence la plus active. Ses collègues du ministère prussien constatèrent d'ailleurs publiquement la continuation de cette influence. Le 7 janvier 1873, le ministre de l'intérieur de Prusse déclara, à la chambre des députés, « que le ministère « ne cessait pas d'être un ministère Bismarck dans la vraie « acception du mot », et que le ministère « continuera de « gouverner dans le sens que le prince de Bismarck a jugé « nécessaire jusqu'ici ». Le chancelier confirma lui-même ce fait à la séance du 25 janvier, en déclarant qu' « il « ne saurait être question pour moi de renoncer à cette in- « fluence, tant que je serai chancelier de l'empereur ». Du reste, au bout de quelques mois, il vint reprendre sa place de président du conseil.

De nouveaux conflits ne tardèrent pas à se produire entre le chancelier et la fraction avancée du parti libéral, ou, comme elle s'intitulait, le parti progressiste. Ce parti avait soutenu la lutte engagée par le gouvernement contre l'Église catholique : combattant l'orthodoxie protestante qui était patronnée par le conseil supérieur de l'Église évangélique, attachés en majeure partie à l'école de la libre pensée, les progressistes étaient tout naturellement portés à se faire les auxiliaires d'une guerre contre la papauté, et c'est d'un de leurs chefs que cette guerre avait reçu le nom de *Culturkampf*, combat pour la culture. Le prince de Bismarck avait ainsi trouvé dans l'appui des progressistes une compensation à la défection des vieux conservateurs, qui, en dehors du Reichstag et des

chambres prussiennes, cherchaient encore à lui nuire à la cour. Mais cette alliance ne devait pas durer longtemps. Les libéraux combattaient les croyances et l'influence du clergé ; ils ne pouvaient, en raison de leurs principes, aller jusqu'à sacrifier les immunités parlementaires.

Au mois de décembre 1874, un membre clérical du Reichstag, condamné à la prison pour offense, commise par la voie de la presse, à l'empereur, au chancelier et au ministère, avait été arrêté en pleine session. La constitution de l'empire étant peu précise sur cette matière, un député progressiste avait proposé que le Reichstag, en vue de sauvegarder sa dignité, déclarât l'inviolabilité de ses membres pendant la durée de la session. C'était là une de ces questions sur lesquelles le chancelier n'avait jamais voulu adopter les doctrines du parlementarisme : le ministre de la justice avait en conséquence combattu la motion, qui néanmoins fut votée à une grande majorité. Le chancelier prit mal ce vote, qu'il considérait comme dirigé contre sa personne. Il donna sa démission, en disant qu'il ne pouvait remplir sa tâche, sans une majorité sur laquelle il pût compter avec certitude. L'empereur refusa la démission. D'ailleurs, quelques jours plus tard, les nationaux-libéraux, surpris de l'attitude de M. de Bismarck et ne voulant pas s'engager plus avant dans l'opposition contre lui, revinrent sur leurs pas, en saisissant la première occasion pour proposer et faire adopter, à une grande majorité, un vote de confiance dans le chancelier et sa politique.

Ce n'avait pas été d'ailleurs le seul point sur lequel les progressistes s'étaient mis en opposition avec M. de Bismarck, ni la première fois que les nationaux-libéraux lui étaient venus en aide. Quelques mois auparavant, une ques-

tion d'une extrême gravité avait fait éclater une véritable crise gouvernementale; il s'agissait de la question militaire, de l'organisation définitive de l'armée de l'empire.

On a vu, dans le chapitre précédent, que la constitution de la Confédération du nord, en 1866, avait posé les bases d'une organisation permanente de l'armée. A cette époque, le roi Guillaume ne se souvenait que trop que le conflit parlementaire de 1863 et des années suivantes avait eu pour cause première la question militaire, sur laquelle la chambre prussienne avait voulu exercer, à l'exemple de tous les autres parlements européens, son droit budgétaire et son contrôle législatif[1]. De tout temps, avant même son avènement au trône, l'empereur avait été systématiquement opposé à l'immixtion parlementaire dans les choses de l'armée. Cette ingérence lui paraissait dangereuse, et il la redoutait au point de combattre, en 1845, au conseil d'État l'établissement d'institutions représentatives. C'est pour prévenir le renouvellement du conflit constitutionnel que le projet de constitution pour la Confédération du nord proposait de fixer par une loi organique l'effectif de paix et les dépenses pour l'entretien de l'armée. L'opposition de la majorité du Reichstag du nord à l'égard de cet article de loi fut des plus vives. Les libéraux envisagaient la question principalement sous le rapport du pouvoir parlementaire, qui, disaient-ils, ne devait pas se dessaisir, en faveur du pouvoir royal, de l'arme légale du vote annuel du budget. Il fallut de grands efforts à M. de Bismarck pour vaincre cette résistance; encore n'y réussit-il qu'en partie. La menace d'un nouveau conflit avec le roi,

1 Voir *l'Empereur Guillaume*, pp. 68 ss.

puis aussi les craintes d'une guerre avec la France, que la question de Luxembourg avait fait naître, déterminèrent les libéraux à adopter un amendement, proposé par leur chef, M. de Bennigsen, et fixant l'effectif et les dépenses jusqu'au 31 décembre 1871. Cependant les défenseurs du droit budgétaire ne se tenaient pas pour battus. Au mois de mars de 1869, à l'occasion d'un débat sur de nouveaux impôts, ils revinrent à la charge pour réclamer des économies dans les dépenses militaires. Le chancelier les repoussa avec raideur. Il leur montra le danger extérieur qui planait sur l'Allemagne. « Si vous étiez à ma place », dit-il, « je voudrais « bien voir celui qui aurait le courage d'assumer en ce « moment la responsabilité du désarmement du pays, et de « priver le peuple de la garantie de la paix, sur laquelle re- « pose sa force. » « La question de savoir, ajouta-t-il, com- « ment sera faite l'épée et combien elle coûtera ne saurait « être livrée à la seule appréciation de l'élément civil. »

Dans l'année 1871, où devait expirer le compromis de 1867, la guerre avec la France venait d'être terminée et l'empire allemand venait d'absorber la Confédération du nord et l'Allemagne du sud. Pas plus que les triomphes de la campagne de 1866, les lauriers militaires de 1870 ne firent oublier au parti libéral le souci des prérogatives parlementaires : pour lui la question de l'armée restait avant tout une question de droit constitutionnel, de droit budgétaire. Le ministre de la guerre, M. de Roon, dans la discussion au Reichstag allemand, en novembre 1871, se plaignit de cette sorte d'ingratitude dont l'opposition faisait preuve à l'égard de l'armée qui avait accompli une tâche si glorieuse. Le ministre Delbrück, qui remplaçait M. de Bismarck, malade, fit passer devant les yeux de son

auditoire le spectre de la France, préparant une guerre de revanche pour le moment où elle aurait terminé l'acquittement des derniers trois milliards de l'indemnité de guerre. Le gouvernement actuel de la France, disait-il, inspirait toute confiance ; mais qui répondra des gouvernements à venir ? « Ce qui importe », s'écrie M. Delbrück, « c'est de faire « en sorte que la revanche ne soit même pas tentée ! » Voilà pourquoi le gouvernement impérial veut que le *statu quo* de 1871 soit prorogé de nouveau pour trois ans, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1874. Le projet gouvernemental fut adopté, à la faible majorité de 152 contre 128 voix seulement et non sans de violents débats.

Le 5 février 1874, en ouvrant la session du Reichstag, l'empereur annonça que parmi les projets présentés par le gouvernement la loi organique militaire tenait la première place. Le projet fixait d'une manière permanente l'effectif de paix à 401 659 hommes, chiffre de 1871 ; quant à la dépense, la constitution de l'empire y pourvoyait en obligeant les différents gouvernements à mettre à la disposition de l'empereur une somme fixe et annuelle par chaque homme. Les débats, qui furent longs et orageux, se concentrèrent de nouveau sur le point de droit constitutionnel. Toutes les fractions du parti libéral se joignirent sur ce terrain aux partis catholique et démocrate socialiste. Lors de la première lecture du projet, le 16 février, le feld-maréchal de Moltke répéta avec toute l'autorité d'un général victorieux, les arguments tirés des aspirations de revanche française et qu'il avait produits déjà trois ans auparavant. Il rappelait l'éducation militaire que l'État prussien avait donnée à ses sujets depuis le traité de Tilsitt en 1807, éducation, disait-il, qui avait procuré à la Prusse soixante classes (de recrutement) d'une

nation élevée en vigueur physique, en santé intellectuelle, pour l'ordre, la ponctualité, la fidélité, l'obéissance, le patriotisme et la virilité. Peut-être une génération future sortira-t-elle de l'état actuel de paix armée : ce bonheur ne sera pas dévolu à la génération présente. L'Allemagne aura à défendre pendant cinquante ans ce qu'elle a gagné en six mois. Elle a rencontré de tous côtés la méfiance mêlée à la crainte qu'elle ne devienne un voisin incommode. Tel est surtout le sentiment de la France, qui depuis la guerre s'est mise à copier les institutions militaires de la Prusse, mais en augmentant la durée du service dans une proportion considérable, en augmentant aussi son effectif de paix. En voulant user, dans cette question, du droit budgétaire, le Reichstag compromettait l'existence de l'armée et de l'empire même. Une puissante armée allemande, conclut-il, c'est la meilleure garantie de la paix de l'Europe.

Ces arguments ne semblèrent pas d'abord avoir prise sur l'esprit des libéraux. Les dépenses militaires, objectaient-ils, comme toutes les autres dépenses, ne doivent être accordées que pour un an. Un membre influent du parti progressiste exprima le vœu que, dans la session qui venait de s'ouvrir, la lutte contre le militarisme devait primer celles contre l'ultramontanisme et le socialisme. On désignait le prince de Bismarck comme l' « *imperator* dans le fauteuil « ministériel ». Les mêmes hommes qui huit ans auparavant avaient demandé la fixation de l'effectif par une loi ne voulaient plus à présent en entendre parler. La commission traîna en longueur l'examen de la loi, dont elle finit par repousser les principales dispositions ; le Reichstag prit ses vacances de Pâques, sans que la loi fût revenue à l'ordre du jour. Le 22 mars, jour de sa fête, l'empereur en témoigna

son mécontentement. En recevant les généraux, il déclarait maintenir son projet, et ajouta, qu'il voulait laisser à son fils l'armée comme une institution inattaquable et à l'abri de toute contestation en fait comme en droit.

Le prince de Bismarck, retenu chez lui par la maladie, apprit avec colère les dispositions hostiles de la majorité libérale. Il s'exprimait, dans sa chambre de malade où il recevait ses intimes, avec aigreur sur les libéraux, qui, disait-il, n'avaient été nommés par les électeurs que parce qu'ils s'étaient réclamés de lui et avaient promis de soutenir sa politique. Ils prétendaient, par doctrine, ne jamais se mettre en contradiction avec quelque vote ou quelque engagement antérieur; lui cependant n'avait jamais hésité à subordonner ses opinions personnelles au salut du pays. « Je ne puis « supporter cet état de choses », insistait-il; « je ne puis sacri- « fier ma réputation européenne, et dès que ma main pourra « tenir la plume, je donnerai ma démission; peut-être il « se trouvera quelqu'un qui réussira à se faire une majorité « sûre dans ce Reichstag. » Au conseil fédéral on l'avait raillé, disait-il encore, à propos de ces libéraux, sur lesquels il avait tablé. Il n'y avait pour en sortir que deux moyens : sa retraite ou la dissolution. C'est surtout à ce dernier moyen qu'il songeait. Il constatait que près de soixante circonscriptions électorales, très dévouées à sa politique, étaient représentées par des députés hostiles, par des « ennemis de « l'empire ».

Une grande agitation se produisit pendant les vacances de Pâques. Une sorte de panique s'empara des populations, qui, habituées depuis vingt ans à voir les affaires menées par le chancelier, ne pouvaient se familiariser avec l'idée que l'empire marcherait sans lui. Les progressistes tenaient bon ;

ils comptaient sur la majeure partie des nationaux-libéraux. Ils se disaient hors d'état de consentir à l'absolutisme militaire, au sacrifice des droits du parlement : le peuple seul, dans ses comices, avait le droit de renoncer à ces prérogatives. D'autre part, le gouvernement provoqua chez ses organes une véritable tempête contre les opposants. On les accusait de compromettre tout le développement national, on appelait le peuple à se prononcer contre « les ennemis de l'em« pire ».

Le résultat de cette action gouvernementale répondit à l'attente du chancelier. La plupart des députés et des journaux nationaux-libéraux se séparèrent des progressistes pour passer au gouvernement, et, lorsque le Reichstag, le 9 avril, rentra en séance, la question était résolue en principe. Les chefs des libéraux modérés, contrairement aux opinions qu'ils avaient jusque-là manifestées, proposèrent au chancelier un compromis, par lequel l'effectif de 1871 serait accordé pour une période de sept ans, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1881. M. de Bennigsen, une fois de plus, fut le promoteur de cette transaction, qu'il soutint à la tribune, en montrant les dangers auxquels l'empire était exposé, non seulement du côté de la France, mais aussi au dedans, où existaient des partis qui voulaient détruire les fruits de 1866 et de 1870. Quant aux prérogatives parlementaires, dit-il, elles s'harmoniseraient, au cours des années, avec le droit public, comme en Angleterre, où l'on ne discutait plus l'armée ; en Allemagne aussi, aucun Reichstag futur n'oserait plus mettre en question l'organisation militaire, et, au cas contraire, son vote serait cassé par la nation. Le maréchal de Moltke se leva pour clore le débat, comme il l'avait ouvert, en faisant apparaître de nouveau l'éventualité

d'une guerre de revanche que voudrait provoquer la France. Désarmer, disait-il, ce serait amener la guerre.

Après les déclarations antérieures de l'empereur, qui semblaient exclure tout compromis, on était assez surpris de voir les ministres consentir à la proposition du septennat. Le prince de Bismarck se prononça en faveur de cette solution. Peut-être, avec un peu de pression sur le parti libéral, il en aurait pu détacher quelques voix pour parfaire la majorité. Mais il tenait, en vue de son prestige, à obtenir une majorité compacte et il voulait éviter une dissolution, les élections nouvelles pouvant lui amener une majorité conservatrice qui aurait sans doute voté la loi militaire, mais, d'un autre côté, contrarié sa politique générale pour laquelle le concours des libéraux lui était nécessaire. Il insista donc et obtint que l'empereur donnât son assentiment au compromis. Voilà dans quelles conditions le septennat militaire fut adopté, le 14 avril, à la grande majorité de 224 contre 146 voix.

C'est pendant que ces débats s'achevaient, sans sa participation publique, mais non sans son intervention décisive, que le chancelier se disposait à modifier le courant de sa politique, en ce sens qu'il abordait de plus près le problème de la constitution financière et économique de l'empire et de la Prusse. Pour lui, qui voyait avec les yeux du monarchiste et de l'aristocrate, la participation des masses aux affaires publiques avait été de tout temps un mal qu'il fallait corriger par tous les moyens possibles dont dispose le pouvoir. Il n'avait aucune confiance dans le jugement politique des masses; par contre, il admettait qu'elles connaissaient bien leurs intérêts spéciaux et individuels et qu'elles avaient droit à être consultées sur ces questions par le législateur. Il était d'avis surtout qu'en s'oc-

cupant plus particulièrement de ces intérêts, les classes ouvrières seraient tout naturellement détournées de la haute politique, à laquelle elles ne comprenaient rien. Dès l'année révolutionnaire de 1848, ce fut chez lui une idée arrêtée que la politique proprement dite devait céder le pas aux questions sociales et économiques. En 1849, à la chambre des députés de Prusse, à l'occasion d'un débat sur une question de législation corporative, il prit la parole pour reprocher, avec quelque ironie, aux politiciens libéraux leur indifférence à l'égard des classes ouvrières. « Croyez bien, » leur disait-il, « que le peuple « prête plus d'attention à ces débats qu'aux discussions sur « les théories subtiles du constitutionalisme, ou au marchan- « dage au sujet de tel ou tel droit de la Couronne. » Parmi les causes de l'appauvrissement des artisans, il signale la pression que le capital exerce sur le travail; les fabriques, dit-il, enrichissent quelques-uns, en faisant naître un prolétariat misérable et, partant, dangereux pour l'État. Il accuse aussi la bureaucratie prussienne, « le libéralisme du conseiller de « ministère, porté à tout niveler et à centraliser ». De là, il arrive à conclure qu'il faut rétablir les jurandes avec participation obligatoire pour les ouvriers. Il plaide même la cause du prix maximum et dit de dures vérités aux capitalistes et aux industriels; il montre la misère qui règne dans les districts manufacturiers des provinces rhénanes, tandis que le paysan des provinces orientales ne connaît pas l'indigence.

Au moment où M. de Bismarck tenait ce langage, la noblesse du Brandebourg et de la Poméranie se ligua pour défendre ses propres intérêts en même temps que la cause monarchique contre les innovations du libéralisme. Elle posait les campagnes en face des villes : les unes, siège de populations loyalistes et dévouées à la cause de l'ordre; les autres, foyers

des révolutions dont la bourgeoisie libérale était le pionnier. C'est cette bourgeoisie, comme on voit, que visaient les paroles de M. de Bismarck : en neutraliser l'influence et l'action lui semblait une tâche utile et nécessaire à entreprendre par les gouvernants.

Ces questions l'occupent sans cesse depuis lors, et encore plus tard, à Francfort, au cours de son ambassade à la diète. En novembre 1853, dans un mémoire adressé à son chef hiérarchique, il expose le mauvais esprit de la démocratie de Francfort et des environs; l'ouvrier compte sur une révolution en France, dans l'espoir qu'elle améliorera sa position. Il dépeint même, d'après ses informations, la misère des populations rurales en France, tout en assurant que les villes seules seraient capables de faire une révolution.

Dans ces questions de politique sociale, on est frappé une fois de plus de trouver M. de Bismarck partisan jusqu'à un certain point des idées de Napoléon III, qu'il avait étudié de loin avant de l'approcher de près, dès son entrée dans la carrière diplomatique. Il serait certainement injuste de soutenir que le ministre prussien voulait, si l'on peut s'exprimer ainsi, jouer l'ouvrier contre le bourgeois, entretenir la discorde entre ces deux classes sociales et avantager la première au détriment de la seconde. Il n'en est pas moins constant qu'une fois arrivé au pouvoir, il avait cessé d'être l'homme d'un parti quelconque. Au cours de sa carrière, on le voyait tour à tour marcher avec les féodaux, avec les libéraux, avec les catholiques même, à titre d'alliés temporaires et en tant que l'alliance avançait ses projets. Dans les années du conflit constitutionnel, de 1862 à 1866, abandonné par les féodaux qui trouvaient sa politique extérieure trop révolutionnaire, et par la bourgeoisie libérale dont il combattait les aspira-

tions parlementaires, il semblait naturel, et on l'a cru, qu'il cherchât à attacher à sa cause les classes ouvrières en accordant pour la Confédération du nord le suffrage universel et direct et en abolissant la prohibition du droit de coalition. Il entretenait, à cette époque, des relations suivies avec Lassalle, l'apôtre du socialisme allemand : celui-ci, en 1864, dans une réunion de socialistes, avait proclamé qu'avant un an M. de Bismarck jouerait le rôle de Robert Peel et donnerait le suffrage universel. M. de Bismarck devinait en Lassalle une nature monarchiste ou impérialiste : ce qui devait être exact, la doctrine socialiste prenant pour base l'État omnipotent, maître de tout et surtout maître de l'individu, idées qui peuvent convenir sur bien des points aux ultra-monarchistes. Lassalle, grâce à ses entretiens avec M. de Bismarck, obtint, outre le suffrage universel, un appui matériel du roi Guillaume pour les sociétés ouvrières de production, qui, soit dit en passant, ne réussirent point. A la mort de Lassalle, le mouvement socialiste passa aux mains d'agitateurs plus dangereux, pour se dresser en ennemi devant M. de Bismarck et devant la société en général. S'il avait cru apercevoir dans l'insurrection de la Commune de Paris « un « grain d'élément raisonnable », il dut bientôt revenir de cette erreur, lorsqu'il vit au Reichstag de l'empire quelques orateurs socialistes glorifier les crimes de cette Commune, à laquelle la démagogie allemande avait également fourni son contingent. Il y découvrit alors le danger commun et essaya d'y parer par une action internationale, sans réussir à faire entrer tous les cabinets étrangers dans cette voie. Seuls, les gouvernements d'Autriche et de Russie se montraient favorables à ses vues, en reconnaissant avec lui qu'il ne suffisait pas, pour parer au danger, de procéder par des moyens

de répression, qu'il fallait rechercher aussi les moyens d'améliorer la situation des travailleurs, avec le concours et la protection de l'État.

Il en resta là pour le moment : des préoccupations plus pressantes absorbèrent l'attention du chancelier. A côté de la question sociale se posaient les problèmes financiers. L'empire de 1871 n'avait pour ressources propres que les douanes, les postes, les télégraphes, et quelques droits de consommation : ressources insuffisantes pour l'entretien de l'armée et de la marine et pour les autres services publics. Pour couvrir ces dépenses, il fallait recourir à la contribution matriculaire des divers États, ressource limitée et qui mettait l'empire sous la dépendance des divers gouvernements et parlements territoriaux. Des recettes propres, disait M. de Bismarck, sont le lien le plus solide d'un empire fédératif, qui ne doit pas vivre de l'aumône que lui font les États fédérés. Déjà, au Reichstag du nord, en 1869, il avait exprimé les mêmes idées, en mettant en avant le système des impôts indirects et des droits de finance. Pour les premiers surtout, il rencontrait une résistance presque unanime auprès du Reichstag. Les uns en étaient les adversaires par doctrine économique; d'autres, et de ce nombre étaient tous les libéraux, les repoussaient comme échappant au vote annuel des recettes; ils y voyaient le moyen de diminuer les prérogatives parlementaires déjà mesurées avec tant de parcimonie. Au moins réclamaient-ils, en retour de leur consentement, de meilleures garanties des droits du Reichstag relativement au vote de l'impôt. Cette objection toucha peu le chancelier. Il ne voulait pas accorder ce prix, disait-il, en ajoutant sur le ton de la plaisanterie : « Vous êtes-vous déjà « posé cette question : est-il nécessaire que vous ayez plus

« de pouvoir que vous en avez maintenant ? Cela est-il utile « au peuple et au pays ? »

C'est avec les mêmes idées qu'il aborda plus tard le Reichstag de l'empire. Mais la première tentative sérieuse, dans ce sens, n'eut lieu qu'à la fin de 1875. Le 22 novembre, dans un long discours, le chancelier montra une deférence inusitée pour cette assemblée. Il reconnaissait que sur le terrain financier les décisions du Reichstag étaient souveraines. Puis, développant ses idées : les ressources, disait-il, dont l'empire a besoin, devront être procurées de la façon la plus commode pour le contribuable et la plus utile pour la consolidation de l'empire ; il importe de se débarrasser de la contribution matriculaire ; son idéal, à lui, est de couvrir les dépenses uniquement par l'impôt indirect. Cette première tentative resta encore à l'état de projet ; il en fut de même d'une autre indication que contenait le discours d'ouverture du Reichstag de 1876, annonçant l'intention de modifier la politique commerciale de l'Allemagne dans le sens du système protectionniste.

Ces projets de réforme financière et commerciale se rattachaient à une sorte de cataclysme économique qui, presque au lendemain de la création de l'empire, avait désolé l'Allemagne tout entière.

Déjà avant la guerre de 1870, l'Allemagne, avec les idées impérialistes en grande partie empruntées à la France de Napoléon III, avec le socialisme impérial, avait encore importé de France la fièvre de spéculation qui caractérisa les dernières années du règne impérial. M. de Bismarck n'eut garde de s'opposer trop absolument à l'activité de la haute finance, dont les services lui étaient nécessaires pour ses plans d'avenir, et dont l'influence s'étendait d'ailleurs sur les

plus hautes sphères de la société. Le concours du monde de la finance lui était devenu indispensable à la fin de la guerre de France, soit qu'il fallût fixer le chiffre de l'indemnité et le mode de payement, soit qu'il s'agît d'encaisser et de placer ces cinq milliards. Jamais un État n'avait disposé d'une somme si considérable : le chiffre en avait, par anticipation, impressionné M. de Bismarck, qui, à Versailles, au milieu de ses intimes, supputait le nombre de chariots et de chevaux qu'il faudrait pour transporter une telle quantité de métal précieux. La spéculation la plus effrénée s'attacha dès lors aux pas du chancelier et de ses collègues, tous plus ou moins novices en ces matières. On vit surgir une nouvelle catégorie de financiers improvisés, que l'on a désignés plus tard sous le nom de « fondateurs », leur spécialité consistant à fonder des sociétés et à inventer des affaires. Il y en avait dans toutes les classes de l'aristocratie et de la bourgeoisie, sur les bancs du parlement et jusque dans les sphères administratives. Avec les affaires mauvaises ou véreuses se créaient naturellement les valeurs douteuses qui trouvaient même le chemin des caisses de l'État et des institutions financières de l'empire. Il y eut des groupes de « fondateurs », rivalisant les uns avec les autres, s'entravant ou bien se liguant réciproquement. Les milliards français avaient agi comme l'argent gagné à la roulette : ce que le remboursement des dettes d'État, la liquidation des frais de guerre, le rétablissement du matériel militaire ou les travaux de fortification n'absorbaient pas, s'engouffrait en partie dans les coffres-forts des spéculateurs ou se transformait en titres douteux, dont le Trésor, qui les avait accueillis avec trop de confiance, au moment de la débâcle, eut grand'peine à se débarrasser au prix de pertes considérables. Il fallut même faire une loi pour laisser à certain

établissement d'empire un délai de plusieurs années, dont il avait besoin pour remplacer, sans trop de sacrifices, ces mauvaises valeurs par des placements de tout repos, comme on dit en termes de bourse.

Comme toujours, de telles folies aboutirent à un effondrement financier effroyable : les ruines parsemaient le champ de bataille. M. de Bismarck qui personnellement n'avait pas trempé dans ces boues, n'en reçut pas moins les éclaboussures. Il lui fut facile de les secouer, mais non d'échapper aux récriminations de ses nombreux adversaires qui le rendaient responsable de cette compromission de l'empire devant l'Allemagne et devant l'Europe entière. C'est au milieu de toutes ces inimitiés personnelles et de ces attaques politiques, dirigées contre lui de droite et de gauche, qu'il préparait son programme de réformes financières et économiques. Mais, avant d'en entreprendre la réalisation effective, il devait traverser encore une crise qui affectait sa position personnelle.

III

Les partis d'opposition en majorité. — Hostilités présumées des hautes sphères de la cour à l'égard du chancelier. — Hostilité de ses collègues. — L'empereur refuse sa démission et lui accorde un congé. — Les pourparlers avec le chef du parti national-libéral. — Il se retourne vers les catholiques. — Son programme économique et financier. — Erreur de sa politique religieuse. — Les premières ouvertures à Rome restent sans résultat. — Le nouveau pape. — Les attentats contre l'empereur. — Revirement à Berlin en faveur de l'Église. — Pourparlers avec le nonce à Kissingen. — Le parti catholique appuie la réforme douanière. — Abandon du libre-échange. — Il négocie avec le pape pour neutraliser le parti catholique. — Pourparlers avec le nonce à Gastein et à Vienne. — On ne parvient pas à s'enten-

dre. — Le Vatican refuse de s'immiscer dans les affaires intérieures de la Prusse. — Loi atténuant les lois de mai. — M. de Bismarck explique son revirement.

Le Reichstag allemand avait été renouvelé, au commencement de l'année 1877, par des élections générales. Le chancelier n'y trouvait pas une majorité plus homogène que celle des assemblées précédentes. Les catholiques, les progressistes, les particularistes y reparaissaient au même nombre qu'auparavant. Les nationaux-libéraux avaient perdu des sièges, les conservateurs en avaient gagné quelques-uns. Ces deux fractions réunies pouvaient former une majorité compacte en faveur de la politique générale de M. de Bismarck; en revanche, il n'y avait guère à compter sur elles avec certitude pour les projets économiques, auxquels résistaient tous les libre-échangistes sans distinction de nuance politique.

A ces fâcheux auspices, sous lesquels s'ouvrit la session, se joignaient des entraves dont le chancelier faisait remonter la cause à de mauvaises dispositions, qu'il présumait subsister à l'égard de sa personne et de sa politique, dans les plus hautes régions de la cour. Le 10 mars il était venu exposer au Reichstag son nouveau programme financier. Il voulait, dans l'intérêt des classes pauvres, disait-il, que les contributions directes fussent abaissées et les contributions indirectes augmentées ; il voulait imposer le tabac et d'autres articles non indispensables de consommation. En développant ces idées, il laissait percer l'existence d'obstacles qu'il rencontrait dans certaines sphères officielles. Il dénonçait aussi les tendances particularistes, qui, avec des temps plus calmes, se seraient accrues : « La marée haute impéria« liste », disait-il, « se retire, la marée basse apparaît. » Il op-

posait cet argument aux centralistes libéraux, qui ne cessaient de demander l'institution d'un ministère des finances de l'empire, primant et régentant les administrations des finances dans les divers États.

Le parti libéral n'était pas seul à combattre ces idées et le programme qui les exposait : plusieurs collègues du chancelier en étaient eux-mêmes les adversaires et, comme il croyait s'en apercevoir, un d'entre eux était particulièrement bien vu au palais de Coblentz, où résidait l'impératrice-reine, ainsi qu'au palais de Berlin, où résidait la princesse impériale Les amis du chancelier prétendaient que, dans ces hauts parages, on blâmait et sa politique religieuse et sa politique extérieure comme aussi ses plans de réformes économiques. La majorité du Reichstag avait encore mis le comble à son irritation, à propos de la question du siège du nouveau tribunal de l'empire. Contre son gré — il s'était prononcé pour Berlin — le siège de cette cour suprême fut fixé à Leipzig, à la grande satisfaction des particularistes qui entendaient faire par leur vote une démonstration contre la prédominance prussienne.

Sous l'empire de ces déboires et de ces manifestations contrariantes, le prince de Bismarck, dans les premiers jours d'avril, offrit sa démission. L'empereur refusa, en des termes catégoriques, de se séparer de son chancelier, lui faisant même un reproche de l'intention de quitter son souverain à son âge avancé. Il lui accorda toutefois un congé indéterminé, en le dispensant de toute gestion des affaires. Au Reichstag, cette démission émut surtout les nationaux-libéraux, dont la retraite du chancelier aurait achevé l'isolement, leur séparation avec les libéraux avancés étant devenue définitive, tandis qu'ils différaient avec les

conservateurs sur de nombreux points. Aussi, le prince de Bismarck s'étant contenté d'une retraite provisoire, M. de Bennigsen saisit l'occasion pour le remercier en termes chaleureux, en l'assurant de son concours futur et de celui de ses amis, pour corriger d'après ses idées les défauts de la constitution de l'empire.

Le prince de Bismarck, en offrant une démission dont il prévoyait le refus, avait tenu surtout à paralyser ses ennemis de la cour et du parti féodal : il voulait triompher de ces deux adversaires, avant de reprendre le pouvoir. Le parti féodal avait projeté un programme impliquant la fin du Culturkampf et, par conséquent, de nature à rallier le parti catholique. Pour parer ce coup, le chancelier essaya une fois de plus de gouverner avec le parti national-libéral, ce parti de la bourgeoisie, le promoteur le plus ancien et le plus tenace de l'unité allemande, qui était devenu le piédestal de la politique de M. de Bismarck. Au cours de l'automne de l'année 1877, le chancelier entra en pourparlers avec M. de Bennigsen, qui s'était rendu auprès de lui, à Varzin. Il pensait pouvoir avancer l'exécution de son programme financier, en s'adjoignant au moins le chef de la fraction modérée du parti national-libéral. Celui-ci, tout disposé qu'il était à accepter le poste qu'on lui offrit de vice-chancelier de l'empire, était bien obligé de consulter d'abord son parti. Là, les prétentions personnelles s'étaient greffées sur les principes politiques. Avec M. de Bennigsen, on voulait faire entrer dans le ministère un ou deux autres membres d'une nuance plus avancée des libéraux; on demandait en outre de nouvelles garanties du pouvoir parlementaire en retour de l'adhésion du parti aux projets d'augmentation des recettes directes de l'empire. M. de Bismarck ne voulait pas payer ce prix : on

lui demandait une sorte de partage de pouvoir auquel s'opposaient à la fois sa personnalité et ses répugnances pour le régime parlementaire. D'ailleurs l'empereur, qui n'avait pas beaucoup de goût pour M. de Bennigsen, aurait encore moins voulu confier plusieurs portefeuilles aux libéraux : il n'avait pas oublié qu'au début de son règne ils avaient fait une opposition opiniâtre à la réorganisation de l'armée.

Cette combinaison ayant échoué, le chancelier s'empara lui-même du plan de ses adversaires, en se retournant du côté des conservateurs et des catholiques. Ses projets économiques répondaient, sous plusieurs points, aux intérêts des uns et des autres; de plus, quant aux catholiques, il songeait fortement à les rallier en mettant un terme au Culturkampf. Mais l'essentiel était toujours d'avoir la main libre, du côté de l'empereur, pour exécuter ses réformes économiques. De son château de Varzin il correspondait, en décembre 1877, avec M. de Bülow, ministre des affaires étrangères et son intermédiaire auprès du souverain. Il posait des conditions pour sa rentrée aux affaires : il lui fallait la réforme des impôts, la centralisation des chemins de fer dans les mains de l'empire, enfin le concours de collègues disposés à l'aider dans l'exécution de ces réformes, ou bien leur remplacement par des collaborateurs plus dévoués. Dans la même correspondance avec M. de Bülow, le chancelier aborda aussi le thème délicat de ses rapports avec la cour. Il pria son correspondant de démentir, auprès de l'empereur, les assertions de la feuille féodale de Berlin qui l'avait accusé d'avoir exigé la démission de hauts fonctionnaires de la cour, ennemis de sa personne et de sa politique. En définitive, disait-il, il préférerait exécuter ses projets avec ses collègues actuels; mais il tenait à son programme et se retirerait

sans retour, s'il n'était pas laissé maître de le réaliser. La réforme des impôts et la réforme douanière rencontraient auprès du ministre des finances, M. Camphausen, une opposition, qui entraîna, quelques mois après, la retraite de ce ministre et, en même temps, déplaça le point d'appui de la politique du chancelier. Les nationaux-libéraux redevenaient momentanément un parti d'opposition, pour céder le terrain à une majorité formée de conservateurs et de catholiques.

Depuis quelque temps déjà, M. de Bismarck avait tenté de faire sa paix avec Rome. Il était fatigué de cette lutte qui, en se prolongeant, suscitait au gouvernement des haines implacables dans les contrées catholiques, divisait les conservateurs, contrecarrait sur beaucoup de points son action diplomatique, sans produire le résultat qu'il en avait attendu, savoir : la soumission de l'épiscopat et le triomphe du pouvoir de l'État sur la papauté. L'empereur lui-même, bien qu'il eût au début approuvé la ligne de conduite du chancelier, fut peu à peu ébranlé. D'influents personnages lui avaient fait, à plusieurs reprises, toucher du doigt les conséquences déplorables du Culturkampf sous le rapport de la paix publique ; le monarque avait fini par s'en émouvoir et les scrupules qu'il commençait à manifester avaient dû faire réfléchir aussi son premier ministre, rendu responsable, quoi qu'il en dît pour s'en défendre, de l'initiative de cette lutte contre l'Église. Dès l'année 1876 il avait essayé, par voie confidentielle, de négocier à Rome une sorte de compromis entre les revendications de la Curie et la législation de mai ; Pie IX refusant de le suivre sur ce terrain, les choses en étaient restées là. Il était d'ailleurs difficile pour ce pape, qui avait qualifié le chancelier allemand d'Attila, moderne fléau de Dieu, d'accepter, fût-ce directement ou par tolérance tacite, les lois qui

établissaient l'État législateur en matière ecclésiastique.

Les événements qui avaient si souvent favorisé les plans du prince de Bismarck vinrent une fois encore à son secours pour le sortir d'embarras. Son ennemi personnel, Pie IX, mourut le 8 février 1878. Il avait été un pape belliqueux aux yeux du chancelier allemand, qui avait fini par ne plus fonder son espoir de raccommodement avec la Curie que sur le remplacement du Souverain Pontife décédé par un pape pacifique. Prudemment et contrairement à ses velléités de 1872, le prince de Bismarck s'abstint de toute ingérence dans l'élection du Sacré Collège. Il était toutefois bien résolu à ne pas laisser échapper le changement de titulaire du trône papal, sans essayer d'éteindre le conflit religieux. La mansuétude et le tempérament paisible du nouveau pape lui facilitèrent cette tâche. La correspondance qui dès le début s'engagea entre Léon XIII et l'empereur inaugura l'ère d'apaisement, en renouant les relations interrompues depuis cinq ans entre le Vatican et la cour de Berlin; elle préluda en même temps à de nouvelles négociations. Mais on était encore loin de de s'entendre. Le pape demandait la revision des lois de mai, dont M. de Bismarck espérait probablement sauver la partie concernant le haut contrôle de l'État. Une double catastrophe survint qui porta moralement le coup de grâce au Culturkampf. Par deux fois, le 11 mai et le 2 juin, des attentats furent commis contre l'empereur : les auteurs en étaient des fanatiques affiliés au parti démocrate-socialiste. Le pape avait, dans ces circonstances, adressé à l'empereur des lettres de condoléance en accompagnant la première d'un exemplaire du *syllabus*, naguère objet de tant de récriminations de la part du protestantisme et dans lequel le pape avait lancé l'anathème contre les doctrines socialistes et communistes.

L'esprit de l'empereur ne pouvait qu'être profondément émotionné par ces forfaits. Le lendemain du premier attentat il avait insisté auprès de ses ministres pour qu'ils ne négligeassent point l'éducation religieuse du peuple. Le ministre Falk, auteur des lois de mai, se voyant atteint, offrit sa démission, qui ne fut pas encore acceptée. Un membre du conseil fédéral, écho de la pensée impériale, reconnut, devant le Reichstag, que l'Église pouvait beaucoup pour l'extirpation des plaies sociales. Les catholiques, dans une adresse à l'empereur, accusèrent ouvertement la législation de mai d'être l'obstacle au retour de la paix publique. M. de Bismarck envoya de Varzin, où il résidait en ce moment, un projet de loi qui supprimait les journaux et les réunions des démocrates socialistes. Le Reichstag le repoussa, grâce aux libéraux, qui demandaient l'application du droit commun. Après le second attentat, le Reichstag fut dissous, et le nouveau parlement fut saisi d'un projet analogue, qui reçut un meilleur accueil. Les catholiques avaient par deux fois voté contre ces lois : placés eux-mêmes sous un régime de législation exceptionnelle, en attendant un revirement complet de la politique du gouvernement, ils n'avaient pas voulu abandonner le terrain de l'opposition systématique. « Donner pour « donner »: telle était leur devise, qu'ils avaient empruntée à la tactique souvent pratiquée par le prince de Bismarck.

Le chancelier poursuivit cependant son idée de négocier avec le Vatican ; le courant d'en haut et même celui de l'opinion publique ne pouvaient que le confirmer dans ce dessein. Il aurait voulu, et cela se conçoit, transporter les pourparlers à Berlin, dans un milieu tout national et tout protestant, dont un prélat catholique lui-même ne réussirait pas entièrement à secouer l'influence. Une première démarche, en vue d'en-



gager le nonce du pape à Munich à se rendre à Berlin étant restée infructueuse, il renouvela l'invitation à l'occasion d'un mariage à la cour de Dresde, où Mgr Masella avait été appelé à représenter le Saint Père. Le nonce ayant, évidemment en vertu de ses instructions, refusé de nouveau de se rendre à Berlin, le chancelier se décida, au cours de l'été, à s'aboucher directement avec ce diplomate à Kissingen, où il était allé prendre les eaux. Ces pourparlers n'eurent pas pour le moment de résultat pratique, si ce n'est que l'initiateur du Culturkampf avait fait le premier pas dans la voie du rapprochement. Ils eurent d'ailleurs un résultat important sur le terrain politique : la rupture momentanée du chancelier avec le parti national-libéral et son rapprochement avec le parti catholique sur le terrain des questions économiques. Ils eurent enfin pour conséquence que le prince de Bismarck rétablit la légation de Prusse auprès du Vatican, tandis que le pape lui fit la concession d'engager le parti catholique, dans le nouveau Reichstag, à voter la loi contre les socialistes. A vrai dire, il obtint seulement que ce parti laissât à ses membres toute liberté sur cette question; en revanche, et c'était là pour le chancelier le point principal, il s'assura le concours des députés catholiques dans les questions douanières.

Le discours impérial, à l'ouverture du Reichstag le 12 février 1879, annonça la réforme du système douanier dans le sens du principe protecteur. M. de Bismarck, naguère défenseur du libre échange, s'en détacha avec éclat. Cette évolution, comme beaucoup d'autres qu'il avait déjà faites ou qu'il devait faire depuis, ne coûtaient pas à son amour-propre; il s'en vantait, en raillant ceux qui, par passion doctrinaire, s'obstinaient à persévérer dans des erreurs reconnues. « Du

« moment que l'intérêt du pays », déclarait-il à la séance du Reichstag du 21 février 1879, « exige que je me mette en « contradiction avec moi-même, je n'hésite pas à reconnaître « mon erreur et à revenir sur mes pas. » Si en 1862 il avait fait du libre-échange avec Napoléon, c'était pour le rendre favorable à la Prusse; et il partait de là pour expliquer comment il avait dû ses succès de 1864 et de 1866, en grande partie, à l'amitié de l'empereur Napoléon. Enfin, aujourd'hui, il est persuadé que l'intérêt de l'Allemagne exige un retour au système protecteur. Ses adversaires, qui lui ont contesté, il y a dix-sept ans, ses aptitudes en matière politique et lui contestent, aujourd'hui, sa compétence en matières économiques, se tromperont une fois de plus.

Il présente alors au Reichstag le nouveau tarif et il lutte pendant plusieurs mois contre les libéraux, auxiliaires d'hier de sa politique générale et aujourd'hui adversaires acharnés de ses projets économiques. Il les exaspère au point d'amener leur président à se démettre. Pour la première fois depuis vingt ans, le Reichstag élut un bureau composé de conservateurs et de catholiques. Ces derniers votèrent, avec quelques modifications, le tarif protecteur. En même temps que s'effectuait cette réconciliation du chancelier avec les catholiques, quelques membres du ministère, à tendances libérales, se retiraient pour faire place à des conservateurs, amis du prince de Bismarck. Dans le nombre des ministres sortants se trouvait M. Falk, que le chancelier avait fini par sacrifier à ses rapports nouveaux avec les catholiques.

Le concours que ces derniers lui prêtèrent momentanément sur la question spéciale du tarif douanier ne suffisait pas au chancelier. L'existence de ce parti ne cessait de le choquer : il ne pouvait supporter l'idée que certains adver-

saires des annexions prussiennes de 1866 pussent abriter leur hostilité sous la bannière du catholicisme. En 1871, il avait, comme on l'a vu, vainement sollicité le Vatican de désavouer le parti du centre en tant que parti politique. Il tenait toujours à ce désaveu. Il ne craignait pas d'en venir à composer avec la Curie; ce qui lui répugnait, c'était de plier devant ces adversaires; il aurait voulu traiter par-dessus leur tête, sans eux et contre eux. Voilà pourquoi ses négociations avec le Vatican, pendant les sept années qu'elles durèrent avant d'aboutir, présentent un certain caractère d'étroitesse. Le chancelier marchanda beaucoup et longtemps, pour n'obtenir finalement que de bien légères concessions. Le temps n'était pas venu pour le pape de désavouer et de discréditer des partisans qui avaient porté haut sa bannière, tandis que dans la plupart des États catholiques il n'avait essuyé que des déboires et des amertumes.

Au cours de l'automne de 1879 et dans les premiers mois de 1880, le chancelier entra en pourparlers avec le nonce à Vienne, qui s'était rendu à Gastein; il fit ensuite négocier, avec le même personnage à Vienne, par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Allemagne dans cette capitale, sans arriver au résultat désiré. Le pape et les catholiques désiraient, au fond, le rétablissement de la situation légale de l'Église, basée sur la constitution prussienne de 1850, c'est-à-dire sur le principe de l'autonomie; le prince de Bismarck ne voulait accorder que le *statu quo* antérieur à cette époque de tolérance et de liberté relative. De la législation de mai, il voulait conserver surtout l'obligation pour les évêques de notifier les choix des curés et des desservants à l'autorité administrative, qui aurait la faculté de refuser les candidats

non agréables. En somme, le pape voulait la revision des lois de mai, un ordre de choses légalement défini : le chancelier n'accordait encore qu'une atténuation, en vertu de pouvoirs discrétionnaires du gouvernement, de ces lois abhorrées par le Saint Siège. C'est qu'avant de se dessaisir de ses « lois de combat », il voulait la dissolution ou la soumission du parti du centre. Cette préoccupation se manifeste dans toutes les communications qu'il adresse ou fait adresser au pape par l'intermédiaire du cardinal Jacobini, nonce à Vienne. Une de ces dépêches, du 20 avril 1880, dresse un véritable acte d'accusation contre le parti du centre. L'année d'avant, y lisait-on, le centre avait voté le nouveau tarif douanier, et ce vote avait fait concevoir des espérances qui ont été déçues. Dans toutes les questions qui se sont produites depuis lors, le même parti s'était livré à une opposition systématique contre le gouvernement; il avait même voté avec les socialistes. Il avait attaqué le gouvernement sur tous les terrains, politique ou économique, dans la question polonaise et dans celle de la loi militaire. Cette attitude avait découragé le chancelier, dans ses bonnes dispositions relativement à une entente avec le pape. Il voudrait donc que celui-ci dît un mot « qui met- « trait fin à cette alliance anormale de la noblesse et du clergé « catholiques avec les socialistes ». Ces suggestions ne trouvaient pas l'accueil que l'on en attendait. La Curie persistait, comme en 1872, à objecter qu'elle n'exerçait aucune influence sur l'attitude politique des députés catholiques. Le chancelier répliqua qu'il était absolument incrédule à cet égard; il donna même à entendre que, du moment que ses concessions ne lui procureraient pas l'appui du pape contre le parti du centre, il n'avait aucun intérêt à négocier. En effet il en resta là pour le moment à l'égard du Vatican, mais sans

perdre de vue son but final, c'est-à-dire la terminaison du conflit religieux.

Au début de la session du Landtag prussien, le ministre des cultes adressa encore de dures paroles au Vatican, qu'il accusait d'empiéter sur le domaine de l'État et, tout au moins, sur les limites de ce domaine. Aucun État ne saurait supporter de tels agissements, et, moins que tout autre, la Prusse, dont l'origine n'est pas catholique et dont les deux tiers de la population ne reconnaissent pas la mission divine, exclusive de l'Église catholique. Le ministre protestait enfin dans les termes les plus énergiques contre l'idée qu'en Prusse « une puissance étrangère » puisse jamais prévaloir contre l'autorité de l'État.

Toutes ces paroles vives n'empêchèrent pas qu'après la rupture des pourparlers de Vienne, M. de Bismarck présentât aux chambres prussiennes une loi par laquelle le gouvernement était investi de pouvoirs discrétionnaires pour appliquer ou ne pas appliquer celles des lois de mai qui avaient trait à l'exercice du culte, à la nomination des curés et même à l'occupation des sièges épiscopaux. En même temps il rétablit aussi la légation de Prusse auprès du Vatican. Le 30 novembre 1881, il motiva ces différentes mesures devant la chambre des députés, où il rencontra cette fois une certaine opposition chez les libéraux, naguère les soutiens les plus zélés du Culturkampf et dont la conversion à la politique de conciliation ne s'opérait pas aussi promptement que l'eût voulu le chancelier. Il avoua l'impossibilité d'arriver avec l'Église à une paix parfaite, disait-il, c'était là la quadrature du cercle. Il représenta le Culturkampf comme une des phases de cette lutte, vieille comme le monde, entre le prêtre et le roi. Il insinua aussi qu'il aurait préféré s'entendre avec les

libéraux plutôt qu'avec le parti catholique, mais que les premiers lui avaient demandé un prix qu'il ne pouvait payer : il faisait allusion aux prétentions émises par les libéraux d'avoir une part dans le pouvoir. Le parti du centre pourrait devenir dangereux, mais moins que les progressistes; de deux maux il choisissait donc le moindre. Les progressistes avaient toujours combattu sa politique; le centre l'avait, il est vrai, rarement appuyé ; cependant l'année dernière ce parti avait voté pour sa politique douanière, sans lui demander de concessions en retour, et il avait pour habitude de toujours accepter l'appui qui s'offrait à lui.

Le chancelier obtint un vote favorable à ces mesures, qui marquent en réalité un pas important dans la voie de retraite, ou, comme il avait lui-même qualifié cette retraite, sur la route de Canossa. Il ne s'en défendait point; bien au contraire, il devait bientôt avouer les erreurs de sa politique écclésiastique.

IV

Idées de M. de Bismarck sur le socialisme. — Ses projets pour améliorer le sort du « pauvre monde ». — Il rejette le libre-échange. — Caisses d'assurances des ouvriers. — Projets pour amoindrir l'influence des parlements. — Le conseil économique faisant concurrence au Reichstag. — Projets de réforme des impôts. — L'empereur intervient en faveur de ces projets. — M. de Bismarck défend le gouvernement personnel de l'empereur. — La loi contre les socialistes. — Les progressistes accusés d'être les pionniers des socialistes. — Le Reichstag ne veut pas des monopoles. — En revanche il adopte le tarif protecteur. — Luttes incessantes entre le chancelier et le parlement. — Spectre d'une guerre révolutionnaire entreprise par la République française. — Il s'adressera aux chambres prussiennes. — Opposition coalisée. — Querelles multiples. — Les principes centraliste et fédé-

raliste. — Le régime parlementaire est incompatible avec la monarchie. — Le Reichstag repousse un article du budget du ministre des affaires étrangères. — Le discours du chancelier reste sans effet. — Manifestations organisées à ce propos dans l'empire. — Le 70e anniversaire du chancelier. — Don national. — M. de Bismarck et ses grades militaires. — Il porte toujours l'uniforme. — Il reçoit la croix du Mérite militaire. — Lettre de félicitations de l'empereur. — La famille impériale va complimenter le chancelier. — Procédés taquins échangés entre le Reichstag et le chancelier.

On a vu plus haut que le prince de Bismarck, en présentant au Reichstag allemand une loi contre l'agitation socialiste, ne se croyait pas quitte d'avoir préservé par une loi répressive la société contre le danger du socialisme. Pour gagner un terrain favorable à ses plans de réforme, il tenait à constater à la fois la stérilité des menées communistes et l'insouciance de la bourgeoisie libérale. Dans son discours du 9 octobre 1878, il dépeignait la Commune de Paris sous les couleurs les plus hideuses : elle n'a fait, disait-il, qu'assassiner, piller, détruire des monuments nationaux, sans jamais produire un programme positif. Il comparait la doctrine du socialisme révolutionnaire à ce prophète du Khorassan, portant toujours un voile épais qui dérobait sa figure repoussante aux regards du peuple. Le chancelier partait de là pour exposer qu'après l'écrasement de la Commune, les socialistes avaient transféré leur champ d'opération en Allemagne. Sur ce dernier point il faisait erreur. La Commune de Paris était largement pourvue d'éléments étrangers, qui, l'insurrection vaincue, s'en étaient retournés dans leurs patries respectives ; la France expurgée avait rendu ces éléments impurs à l'Allemagne, à la Belgique, à l'Autriche, d'où ils étaient venus et où ils étaient rentrés pour y faire éclore leurs graines morbides.

Ce ne fut qu'en 1881, après les élections générales pour le Reichstag, qu'il produisit son programme. Ces élections n'avaient pas répondu à son attente. Il avait fait exposer, par ses organes dans la presse, qu'il désirait une majorité l'aidant à améliorer, avec le concours de l'État, le sort des travailleurs et des classes pauvres. Les ouvriers et « le petit « monde », disaient ces journaux, « sont devenus plus ou moins « étrangers à la société ; il importe de les réconcilier avec les « institutions de l'État, en leur donnant la certitude que le « législateur du nouvel empire a soin d'eux aussi. » Malgré ces bonnes promesses, la masse de la population avait fait des choix anti-gouvernementaux ; en même temps les libéraux avancés, les particularistes et les catholiques revenaient plus nombreux.

Dès la première discussion du budget, le chancelier ouvrit la bataille contre le libre-échange, dont il avait été naguère l'ardent défenseur. Il expliqua sa conversion en déclarant qu'il ne persévérait jamais dans une erreur dès qu'il l'avait reconnue. Le libre-échange, inauguré en 1865 lors du renouvellement des traités du Zollverein et de la conclusion du traité de commerce avec la France, menait l'Allemagne à une ruine, qui n'avait été arrêtée momentanément que par les milliards français. C'est pour remédier à cet état de choses qu'il avait fait adopter par l'empereur un programme qui s'était développé dans le message du 17 novembre. Il fallait édicter des lois pour assurer les ouvriers contre les accidents et pour organiser des caisses de malades ; il proposait, pour faire face à ce surcroît de dépenses, le monopole des tabacs et l'augmentation de l'impôt sur les boissons.

Pendant qu'il heurtait ainsi les principes de la majorité en matière économique, il ne craignait pas d'en atta-

quer les doctrines constitutionnelles en proposant de transformer les périodes budgétaires annuelles en périodes biennales. Cette proposition avait été repoussée déjà six mois auparavant, malgré un discours dans lequel M. de Bismarck avait fortement malmené le parlementarisme et ses adeptes. Le pays, avait-il dit, est fatigué de la haute politique; il trouve que c'est bien assez d'avoir, d'une année à l'autre, tantôt un Reichstag allemand, tantôt un Landtag prussien. A force de lasser les députés, on finira par créer une sorte de bureaucratie parlementaire, dont les membres feront de la députation un métier. Une autre fois, il fait observer qu'il y a au Reichstag trop de Berlinois envoyés par le parti progressiste; l'éloquence de rhéteur, dit-il encore, joue un trop grand rôle dans la vie parlementaire.

Ces paroles s'adressaient à une majorité qui avait fait son siège : la proposition fut repoussée de nouveau. Les libéraux y voyaient un des anneaux d'une chaîne de mesures destinées à museler le pouvoir parlementaire déjà si effacé. L'année d'avant, sous l'empire des mêmes idées, le chancelier avait fait créer pour la Prusse, avec l'intention d'en doter aussi l'empire, un nouveau corps consultatif pour les questions économiques. La majorité de la chambre des députés voyait, non sans raison, dans cette création une sorte de parlement en concurrence avec le parlement politique; aussi la mesure donna-t-elle lieu à de vives critiques; elle fut même repoussée plus tard par le Reichstag, à qui le gouvernement était venu de ce chef demander un crédit.

Le chancelier, dans la poursuite de ses projets de réforme, s'attachait à renverser peu à peu tous les obstacles qui pouvaient gêner son action. Il avait éloigné du ministère des collègues hostiles ou tièdes; il voulait neutraliser le par-

lement politique par un parlement économique. La bureaucratie « libérale », comme il l'avait qualifiée, contrariait ses projets; il la brisa pour prendre lui-même, bien qu'écrasé déjà par ses charges de chancelier et de ministre des affaires étrangères de l'empire, de président du conseil des ministres de Prusse, le portefeuille du commerce. Durant quatre années on le verra lutter sans cesse contre la coalition de ses adversaires, défendre le terrain pas à pas, avancer et reculer pour avancer encore, exhaler ses colères, s'attacher à forcer les votes de la majorité plutôt qu'à la convaincre, se contenter de demi-succès, accepter enfin de nombreuses défaites parlementaires, lui qui était habitué à ne compter sur le terrain diplomatique que des victoires.

Ses projets de réforme des impôts et des douanes, comme ceux qui concernaient les ouvriers, traversèrent ainsi de longues périodes de combat et d'arrêt, avant d'aboutir à quelque résultat effectif. Dans le débat sur les questions ouvrières il développait des idées qui, quelques années auparavant, auraient conduit en prison les téméraires qui les eussent émises : il les défendait à la fois comme « homme « d'État » et comme « chrétien ». Quant aux caisses d'assurances des ouvriers, il voulait les organiser avec une subvention de l'État. On l'appelait « père nourricier du « socialisme allemand » : il fit déclarer par ses organes qu'il ne repoussait pas ce titre, si l'on entendait par là qu'il voulait protéger l'ouvrier salarié contre « la domination du hasard ». L'opposition ayant rejeté la subvention des caisses par l'État, il répond que les adversaires qui l'empêchent de protéger le faible justifient la supposition qu'ils veulent les opprimer. Il faut, dit-il, trouver l'argent pour alimenter ces caisses ; il faut que l'ouvrier, qui donne tout à l'État, en reçoive quelque

chose en échange. La méfiance de l'ouvrier ne l'arrête pas ; la charité chrétienne lui ordonne d'en avoir soin : « Je suis chré-« tien », dit-il, « et j'agirai suivant les préceptes de la foi « chrétienne. »

L'empereur était venu en aide au chancelier, au commencement de 1882, en adressant au ministère un message à l'effet de constater que les projets de loi que les ministres présentaient aux chambres prussiennes étaient bien l'émanation de sa propre volonté et que c'était bien lui-même qui gouvernait. Des débats passionnés s'élevèrent à ce sujet au Reichstag allemand. On eût dit que les journées de conflit constitutionnel de 1863 étaient revenues, que l'orateur de la diète de 1847, le champion de la royauté absolue était ressuscité. Dans un long discours il développa cette théorie que le gouvernement personnel du roi empêchait le régime de l'absolutisme ministériel ; c'est ce gouvernement personnel, dit-il, qui a donné à l'Allemagne son unité : « Si depuis 1860 », s'écrie-t-il, « on avait gouverné d'après vos clichés parlemen-« taires, où en serions-nous aujourd'hui ? » Il est le ministre du roi et non celui du Reichstag, et, ajoute-t-il avec sa franchise qui ne ménage jamais le parlement, « si le roi voulait « me congédier, je prendrais avec plaisir congé de vous sans « désirer vous revoir. Le principe monarchique est ce que la « Prusse a de plus précieux ; il n'existe pas de majorité dans « votre parlement, et vous devriez vous estimer heureux « d'avoir, comme lest du navire, un gouvernement royal, une « volonté royale : sans elle, ce serait le chaos ! »

Les adversaires du chancelier ne se laissèrent pas convaincre par ces arguments : c'était toujours le vieil antagonisme entre le pouvoir royal et le droit populaire. L'opposition voulait bien accorder des caisses d'assurances pour

les ouvriers : ce qu'elle repoussait, c'était la subvention de l'État, c'est-à-dire la tutelle de l'État, déjà trop puissant, disaient-ils ; ce qu'ils repoussaient encore, c'était le principe socialiste très franchement professé par le chancelier. De cette résistance des libéraux avancés M. de Bismarck se fit un argument, pour dénoncer la stérilité de ce parti qui dominait à Berlin et dans les grands centres. A la séance du Reichstag du 6 mai 1884, en demandant la prolongation de la loi de 1878 contre les démocrates-socialistes, il accusait dans les termes les plus acerbes le parti progressiste de favoriser les tendances révolutionnaires. En même temps il répétait que le gouvernement n'entendait pas uniquement procéder contre les socialistes par la répression, qu'il espérait ramener et rallier les masses égarées en améliorant le sort des ouvriers. Il veut assurer à l'ouvrier « le droit « au travail » tant qu'il est valide, et le droit aux soins quand il est malade ou invalide. Il apostrophe violemment l'opposition : il faut montrer à l'ouvrier qu'on veut sérieusement faire quelque chose pour lui; c'est le seul moyen de le détourner de l'agitation révolutionnaire. L'opposition n'a rien à proposer, elle veut se dérober; mais, dit-il, « nous ne « vous laisserons pas partir, dussions-nous siéger pendant des « mois, avant que vous ayez répondu par oui ou non à notre « projet d'assurances contre les accidents. Si vous rejetez « ce projet, la dissolution du Reichstag sera décrétée immé- « diatement. » Et ce n'est pas assez, il montre de nouveau à la bourgeoisie libérale le spectre de la révolution rouge. C'est l'affaire de l'électeur de voir s'il peut supporter le libre développement du mouvement socialiste ; mais qu'il ne compte pas que le gouvernement se jette toujours au devant du cheval emporté. Et surtout, que l'électeur ne croie pas

échapper à ce danger en nommant des députés progressistes. Au contraire, conclut le chancelier, visant toujours les électeurs, « si vous voulez être débarrassés du danger socialiste, « ne nommez pas de députés progressistes ! »

Il finit par obtenir, après de longs débats, le vote de la loi ; mais l'opposition réussit à réduire à de faibles proportions l'intervention pécuniaire et l'ingérence administrative de l'État. Il ne sut aucun gré à ses adversaires de ce triomphe si amplement rogné.

Les mêmes luttes, les mêmes batailles parlementaires se livrèrent entre le chancelier et l'opposition, à propos des questions financières et commerciales. Comme on l'a vu, il voulait l'augmentation des revenus de l'empire par les impôts indirects, par un tarif protecteur, par les monopoles. Ces débats, inaugurés en 1881, remplissent depuis cette époque toutes les sessions du Reichstag, sans aboutir à une solution finale. Aucune violence, aucune menace du chancelier n'ont ébranlé la résistance du parlement sur la question des monopoles ; par contre, aucune défaite n'a pu faire renoncer le ministre à son projet. Il ne cesse, dans ses discours, de présenter l'empereur et de se présenter lui-même comme les avocats du pauvre contre l'égoïsme bourgeois. C'est ainsi que, le 12 juin 1882, il accuse l'opposition de lui refuser son concours, afin de renverser ou de discréditer le gouvernement et, arrivée au pouvoir, de s'attribuer le mérite des réformes. En attendant, dit-il, le peuple accuse le gouvernement d'être la cause de ses souffrances ; la majorité se compose de « plusieurs cœurs » ; mais elle n'a pas « le cœur » que le roi seul possède, compatissant pour ses sujets pauvres. Il ne craint pas le reproche qu'on lui adresse, de cultiver le socialisme : « Certes, beaucoup de nos mesures sont socialistes et

« l'empire devra s'habituer à un peu plus de socialisme. »

Dans la question douanière, le chancelier eut plus de succès que dans celle de l'impôt. Le courant européen était devenu contraire au libre-échange. Les États voisins de l'Allemagne poussaient dans cette voie. Comme en 1879, le parti catholique, soit comme représentant de contrées industrielles, soit dans l'intérêt de la cause religieuse, persistait à soutenir le chancelier contre l'opposition compacte des libéraux de toutes nuances. Celui-ci lança une fois de plus de véhémentes paroles contre ses adversaires qui avaient, de tout temps, entravé ses réformes. Il fit ressortir les bons résultats financiers de sa première réforme douanière. « C'est moi », dit-il le16 février 1885, « qui ai provoqué la « crise qui a sauvé l'Allemagne de l'anémie et de la ruine « économique. Si nous n'avions pas eu les milliards français, « la mort par anémie serait venue quelques années plus tôt; « les milliards ont été un palliatif qui nous a aidés à marcher « encore un certain temps. » Il eut, comme nous venons de le dire, gain de cause : ses projets d'augmentation des droits sur les céréales et sur les bois furent votés à une grande majorité.

En revanche, le Reichstag repoussa à deux reprises le monopole sur le tabac et rejeta de même le monopole sur les eaux-de-vie, que le chancelier présenta dans la session de 1886. De nouveau l'opposition eut à entendre de dures critiques de la bouche du chancelier. Dans son discours du 26 mars, il reproche à l'opposition d'empêcher l'empereur de soulager le pauvre monde qui succombe sous les poursuites du percepteur. Il conjure la majorité de consolider l'empire : l'empire, dit-il, ne peut être affermi que par une forte armée, par de bonnes finances et par le con-

tentement de tous ses membres, y compris les gouvernements fédérés. Le Reichstag a trompé ses espérances. Il avait compté sur lui comme sur un appui de l'empire; or la majorité est formée d'éléments hostiles à l'empire. La dissolution n'y changera rien; la même majorité reviendra; cependant cela ne prouvera rien, les élections n'étant nullement la fidèle expression du sentiment des populations. Il rappelle les dangers auxquels l'empire pourrait être exposé au dehors ; il rappelle notamment les armées de la première Révolution française, dont les drapeaux apportaient la guerre contre la monarchie et pour la cause du Tiers-État. Qui pourrait répondre que dans une nouvelle guerre avec la France on ne verrait pas le drapeau rouge apportant les idées socialistes? Il rappelle les grèves de Decazeville en France, où l'armée française s'était trouvée en présence des ouvriers, pendant que le ministre de la guerre insinuait que le soldat est l'ouvrier de la veille, et l'ouvrier, le soldat d'hier. Les futurs bouleversements en Europe, dit-il encore, seront d'une nature plus complexe que ceux du passé. Il ne faut pas attendre l'orage, il faut contenter les populations : voilà pourquoi il est pressé d'opérer ses réformes. « Acceptez le monopole sur les eaux-de-vie », conclut-il, « et vous consoliderez l'empire. » Si l'on refuse, le gouvernement proposera l'augmentation des droits sur les boissons; et si l'on refuse encore, l'empereur, comme roi de Prusse, s'adressera à ses chambres, où il espère trouver le concours qu'on lui refuse au Reichstag. Les progressistes, qui lui reprochent, dans la question religieuse, de prendre le chemin de Canossa, lui infligent véritablement cette pénitence, puisque depuis seize ans ils l'obligent à venir mendier aux portes du Reichstag. Malgré ses ardentes paroles,

le chancelier resta encore devant ces portes : le monopole sur les eaux-de-vie fut repoussé par la commission, sans même arriver à la discussion politique.

Les progressistes, ainsi malmenés, se vengèrent à l'occasion du projet de prolongation de la loi contre les socialistes. Ils accusèrent le chancelier d'avoir, par ses mesures préventives, grossi les rangs et augmenté les dangers de la démocratie socialiste. Les socialistes se mirent de la partie, en excusant les attentats du régicide Hödel, produit, disaient-ils, du prolétariat; suivant leur habitude, ils renient les anarchistes, sans être crus, puisqu'ils ne craignent pas d'admettre la légitimité conditionnelle de l'assassinat politique. Les catholiques aussi se joignent à l'opposition, en demandant l'application du droit commun et en faisant voter un amendement qui réduit le délai de prolongation à deux ans, au lieu de cinq qu'avait proposés le gouvernement.

Non moins vive fut la lutte entre le chancelier et les deux parlements sur presque tous les autres points de la politique prussienne ou impériale. On se querellait sur les principes, sur les idées, et, à côté des grandes questions, sur toute sorte de vétilles : les nerfs du chancelier en souffraient et à la longue il ne voulait plus rien supporter, ni céder d'une semelle. Intraitable devant les chambres prussiennes, il l'est aussi devant le Reichstag. Dans les dernières années de la période qui termine ce récit, les incidents se succèdent les uns aux autres. Il conteste à la chambre prussienne le droit d'inviter le gouvernement à poursuivre les fonctionnaires pour abus de pouvoir pendant les élections. Il lui conteste le droit d'inviter le gouvernement à donner les fournitures militaires à entreprise privée. Les élections pour le Reichstag allemand se faisant au scrutin secret, et la chambre prussienne ayant

émis le vœu que le même mode électoral fût appliqué aux élections pour le Landtag prussien, le ministre de l'intérieur repousse cette motion en termes violents, en déclarant que le scrutin secret était incompatible avec des institutions monarchiques et qu'il y aurait peut-être lieu de l'abolir aussi pour les élections au Reichstag.

Au sein du Reichstag, le chancelier, selon le cas, défend tantôt le principe centraliste, tantôt le principe fédéraliste. En 1884, cette assemblée ayant renouvelé son vœu en faveur de la création de ministères de l'empire, il s'y oppose en déclarant qu'une telle institution empièterait sur les droits des souverains confédérés, parce qu'elle placerait le point de gravitation du gouvernement dans une assemblée à majorité flottante. Dans la même année, il rejette aussi le vœu, également réitéré, que les membres du Reichstag reçoivent des indemnités : la constitution de l'empire s'y oppose, objecte-t-il, et il importe de ne pas toucher pour le moment à la constitution. D'ailleurs ce vœu fait partie du programme des progressistes, qui veulent établir un gouvernement parlementaire et arriver eux-mêmes au pouvoir. Il comprend, dit-il, qu'on se fatigue d'un ministère qui a déjà duré vingt ans et qu'on veuille y substituer d'autres personnages. Mais l'empereur ne veut pas faire l'essai d'un autre parti, et il est entièrement de l'avis de l'empereur. Lorsque le monarque est obligé de se soumettre à une majorité parlementaire, il n'y a plus de monarchie. Nullement converti, le Reichstag adopte la motion en faveur des indemnités des députés; elle est aussitôt repoussée par le conseil fédéral.

Quelques jours après, le 15 décembre, un autre conflit surgit. Au budget des affaires étrangères de l'empire le chancelier avait inscrit le traitement d'un nouveau poste de directeur:

il motivait cette demande par le surcroît de travail auquel le haut personnel actuel ne pouvait suffire. Il ne s'agissait que d'une dépense de vingt mille marcs, jugée indispensable par le chancelier. L'opposition coalisée des progressistes et des catholiques la combattait en apportant à la discussion toute l'aigreur dont elle était animée à l'égard du chancelier. C'était vraiment une lutte corps à corps. M. de Bismarck affirmait, sous son serment de fonctionnaire, qu'il avait besoin d'un quatrième directeur pour la bonne expédition des affaires; il expliquait le mécanisme de ses bureaux et invoquait l'opinion du pays, unanime à se déclarer satisfaite de la manière dont il dirigeait la politique extérieure depuis vingt ans. Il reproche à l'opposition sa mesquinerie qui n'avait d'autre but que celui de lui rendre la vie dure. « Libre à « vous », s'écrie-t-il, « mais je suis ici et combats au nom du « roi, comme un soldat et un sujet allemand de mon maître « et souverain, et il m'est aussi indifférent à moi qu'à « vous, si dans ce combat je succombe ou perds la santé. »

L'opposition ne se laissa pas persuader par ces raisons; elle ne voulait pas perdre l'occasion de lui témoigner son hostilité. L'article fut biffé dans le budget. C'était un vote manifeste d'animosité personnelle, et il fut compris comme tel par les partisans de M. de Bismarck. La majorité, cette fois, n'avait pas été habile dans le choix de son terrain. Quelque nombreuses que fussent les divisions politiques, religieuses et économiques dans l'empire allemand de 1871, entre les partis et le chancelier, le seul point sur lequel les Allemands fussent, à cette époque, en majeure partie d'accord, c'était que le prince de Bismarck avait mené à souhait les affaires extérieures de l'empire. Rarement d'ailleurs les masses portent et fixent leur jugement sur l'en-

semble d'un système politique; elles apprécient séparément chaque cas sans s'occuper de la corrélation qu'il peut avoir avec d'autres questions politiques. Pour le gros du public, en dehors de Berlin, le vote du 15 décembre se présentait comme un blâme de la politique extérieure de M. de Bismarck, et ce blâme lui paraissait injuste. Les partisans du chancelier n'avaient donc pas de grands efforts à faire pour provoquer partout dans l'empire des démonstrations sous forme d'adresses d'adhésion et de sympathie, dont un grand nombre étaient même accompagnées d'offres d'argent destinées à assurer le traitement du quatrième directeur au ministère des affaires étrangères.

Ce mouvement d'opinion, en opposition avec la majorité du Reichstag, procura au chancelier un double triomphe. Dans la session qui s'ouvrit en janvier 1885, lors de la troisième lecture du budget, le Reichstag vota l'article qui avait été rayé le 15 décembre. En même temps se préparait, sous la direction des chefs des partis conservateur et national-libéral, une manifestation dans le but d'offrir un don national au prince de Bismarck, à l'occasion du 1er avril, 70e anniversaire de sa naissance. Des comités se formèrent pour organiser une souscription nationale, qui eut un large résultat. A Berlin même, la manifestation prit le caractère d'une fête publique, qui le céda à peine en splendeur à celles par lesquelles la population avait l'habitude de témoigner son loyalisme à l'égard de l'empereur. Celui-ci, d'ailleurs, ne fut pas le dernier à exprimer ses sympathies à son premier ministre.

M. de Bismarck, qui à diverses reprises, comme on a pu le voir, avait identifié sa position avec celle d'un soldat à la dévotion absolue de son royal maître, s'était constamment appliqué à manifester ce sentiment, même par sa tenue exté-

rieure. Le lieutenant de la *landwehr*, qui, ambassadeur à la diète de Francfort en 1851, avait fait sourire le prince de Prusse, avait peu à peu avancé en grade militaire comme dans la faveur royale; après la guerre de 1871 il avait atteint le dernier échelon de la hiérarchie militaire par sa nomination au rang de général de division. Déjà, dès 1866, lorsqu'il accompagnait le roi dans la campagne d'Autriche, il avait pris l'habitude de paraître en public, aussi bien qu'au sein du Reichstag, revêtu de son uniforme. En satisfaisant ainsi ses préférences personnelles, il flattait le sentiment de son souverain, qui, par éducation et par goût, plaçait toujours le soldat en tête des différentes classes de la nation. Au 1er septembre 1884, anniversaire de Sedan, l'empereur avait comblé son ministre en lui conférant la croix du Mérite militaire, qui jusque-là n'avait jamais orné la poitrine d'un fonctionnaire civil. L'empereur expliquait, dans une lettre, que M. de Bismarck l'avait accompagné dans toutes ses campagnes et avait fait preuve, comme ministre, des plus hautes vertus du soldat : il s'était rappelé tardivement que, pour de tels services il existait un ordre que M. de Bismarck ne possédait pas encore, bien qu'il eût dû l'avoir depuis longtemps et l'eût mérité à tant de titres. Les faveurs officielles étant ainsi épuisées, il ne restait plus à l'empereur, pour manifester son accord avec les démonstrations publiques, à l'occasion du 1er avril 1885, que de lui donner des témoignages d'amitié comme on n'en avait pas vu prodiguer par un souverain à son ministre. Dans sa lettre de félicitations, il tenait surtout à saluer le grand auxiliaire de la création de l'empire allemand; il accentuait encore cette pensée, en accompagnant sa lettre de l'envoi d'un grand tableau représentant la proclamation de l'empire dans la galerie des glaces du

palais de Versailles. « Participer à une pareille fête », écrivait l'empereur, « c'est une grande joie pour moi et ma « famille, et nous le prouvons par ce tableau représentant un « des plus grands événements de l'histoire de la maison de « Hohenzollern, événement dont on ne pourra jamais par- « ler sans se souvenir en même temps de vos mérites. » Pour couronner ces témoignages publics de gratitude, l'empereur et tous les princes de sa famille se rendirent à la demeure du chancelier pour lui offrir leurs compliments dans les termes les plus chaleureux et avec les démonstrations d'effusion les plus émouvantes.

Ces preuves de haute amitié, M. de Bismarck l'avait dit mainte fois en répondant à ses nombreux adversaires, étaient sa seule consolation au milieu des attaques des partis, qu'il considérait comme autant d'offenses personnelles, mais aussi comme des symptômes du déclin de l'idée unitaire.

L'incident du quatrième directeur n'avait pas été la seule démonstration hostile à son égard. Dans la session de 1885, l'opposition n'avait pas craint de discuter, en alléguant, il est vrai, des prétextes plausibles, la nomination du médecin favori du chancelier à une chaire de faculté. A ces procédés taquins M. de Bismarck répondit, à l'occasion, par des représailles ; il renonça à obliger le Reichstag par des gracieusetés. En restreignant le droit des députés au libre parcours sur les chemins de fer, il entrava les voyages trop fréquents de ses adversaires dans leurs circonscriptions électorales respectives. Quand le Reichstag, en 1886, blâma les expulsions de Polonais du territoire allemand, le chancelier obtint que les chambres prussiennes censurassent cette assemblée. Il profita de la circonstance pour menacer le parlement de l'in-

tervention des gouvernements particuliers. Il déclarait que la majorité du Reichstag ne représentait pas en réalité le sentiment de la nation. Mais, ajouta-t-il, « avant de laisser péricli-« ter la cause de la patrie, je chercherai à la sauver même « contre la volonté des majorités ».

V

M. de Bismarck résolu à terminer le conflit religieux. — Le prince impérial au Vatican. — Le pape arbitre entre l'Allemagne et l'Espagne. — M. de Bismarck présente aux chambres prussiennes des projets de loi abrogeant les lois de mai. — Il avoue son erreur au sujet de la lutte contre l'Église. — Concessions du pape. — Le Culturkampf et les Polonais. — M. de Bismarck hostile à la restauration de la Pologne. — Les Polonais hostiles à l'empire allemand. — Expulsion en masse des Polonais originaires de Russie et d'Autriche. — Le Reichstag blâme les expulsions. — Manifestation de la chambre prussienne contre le vote du Reichstag. — Projets de loi contre le polonisme. — M. de Bismarck accuse les progressistes de manquer de patriotisme allemand. — La question coloniale. — M. de Bismarck voudrait arrêter l'émigration en Amérique. — Sa politique coloniale. — Démêlés avec les puissances coloniales. — Démêlés avec l'Angleterre. — Entente avec la France. — La conférence africaine de Berlin. — Le Reichstag peu favorable à la politique coloniale. — Opposition contre la subvention de lignes postales maritimes. — M. de Bismarck déplore le déclin de l'esprit unitaire.

Le parti catholique, comme on a pu le voir, à part les questions douanières et économiques, avait persévéré dans son attitude hostile envers celui qu'il considérait comme le promoteur du Culturkampf. Cependant cette attitude n'arrêtait pas la résolution du chancelier d'en finir au plus tôt et dans les meilleures conditions possibles avec la lutte religieuse à laquelle ce parti empruntait sa force principale. A

défaut de la Curie romaine, qui refusait de faire des concessions tant que les lois de mai ne seraient pas abrogées ou revisées, à défaut du parti catholique, qui se retranchait derrière la volonté du pape, le prince de Bismarck se proposait de faire cesser les entraves de l'exercice du culte, afin de détacher les masses catholiques de leurs chefs. L'exemple donné de haut agissait sur les divers partis naguère unis contre le catholicisme. Les conservateurs ne demandaient pas mieux que de terminer une lutte à laquelle ils n'avaient pris part que par défiance à l'égard du gouvernement. Les progressistes se rapprochèrent davantage du parti catholique, en vue d'opposer une majorité de plus en plus compacte au chancelier. Pour lui, cette coalition était un véritable sujet d'irritation, car il voyait ses concessions perdre ainsi le caractère de spontanéité dont il entendait se faire un mérite auprès du Vatican. On acceptait à Rome les concessions et les adoucissements que M. de Bismarck apportait à l'exécution des lois de mai; mais on les jugeait insuffisants, parce qu'ils étaient l'effet de la tolérance administrative, d'une application discrétionnaire, au lieu d'être garantis et acquis par des lois positives. De son côté, le chancelier ne voulait pas se dessaisir des « lois de combat », comme il avait appelé les lois de mai, sans recevoir en échange une concession consacrant la suprématie de l'État : il s'agissait de la notification obligatoire par les évêques des nominations aux cures et aux vicariats. Le pape enfin ne voulait déférer à cette demande qu'après l'abrogation des principales lois de mai

On tournait dans ce cercle vicieux, sans trouver le moyen d'en sortir à moins d'un grand sacrifice d'amour-propre. Berlin n'omettait cependant aucune occasion pour flatter le pape. Sur la suggestion de M. de Bismarck, en automne 1884,

le prince impérial avait dû se rendre à Rome, où il pouvait même être officiellement l'hôte du roi d'Italie, tout en accomplissant sa mission véritable, qui consistait à saluer Léon XIII au nom de l'empereur Guillaume. L'année suivante, le prince de Bismarck surprit l'Europe par un acte absolument inusité de déférence de la part d'un État protestant, d'un adversaire acharné de la veille, à l'égard de la papauté. Le gouvernement allemand, avec plus de précipitation que de prudence, avait fait occuper par ses navires les îles Carolines, dans la mer du sud, possessions considérées de vieille date comme appartenant au domaine colonial de l'Espagne. Alors que ce conflit semblait devoir occasionner une grave conflagration entre les deux puissances, le prince de Bismarck, qui, mieux renseigné, avait reconnu le mal fondé des prétentions allemandes, trouva un moyen habile de battre en retraite sans compromettre la dignité de l'empire. Au moment même où tout le monde s'attendait à la rupture des rapports diplomatiques entre Berlin et Madrid, le chancelier proposa au gouvernement espagnol de déférer le différend à l'arbitrage du pape. Le cabinet de Madrid, puissance catholique, aurait eu mauvaise grâce à décliner le verdict du chef suprême de la catholicité. Le pape, de son côté, ne pouvait qu'être flatté d'être convié par la grande puissance protestante à trancher ce différend politique, à apparaître ainsi, à l'instar de ses prédécesseurs du moyen âge, comme l'arbitre de la paix entre souverains et peuples. Sa décision, favorable à l'Espagne, fut acceptée à Berlin. Le pape remercia chaleureusement le chancelier et envoya sa plus haute décoration avec une lettre flatteuse à celui qui, anathématisé naguère par Pie IX, avait relevé aux yeux du monde le prestige de la papauté.

Les obstacles et les entraves, depuis cette époque, s'a-

planissent rapidement. Peu à peu tous les évêchés vacants avaient été pourvus de titulaires. Par une curieuse coïncidence, le plus important diocèse de Prusse, celui de Cologne, reçut pour métropolitain l'évêque d'Ermland, le même qui, en 1872, avait donné le premier le signal de la résistance au gouvernement. Enfin, dans le conseil d'État, récemment restauré, le chancelier fit entrer deux évêques et un des chefs du parti catholique.

Avec ces concessions de forme marchaient de conserve celles de fond : M. de Bismarck, résolûment entré dans cette voie, ne lésinait pas. S'il avait pu le faire sans trop se découvrir, il eût du coup jeté par-dessus bord toutes les lois de mai. Au début de la session de 1886, il fit présenter à la chambre des seigneurs de Prusse un projet de loi les abrogeant en grande partie. Il avait choisi, pour l'ouverture de cette délibération, la chambre haute, dont il était membre, où il pouvait parler en dehors de sa qualité de chancelier, et surtout où il avait devant lui une majorité bienveillante. L'évêque de Fulda, nommé à cette occasion membre de la chambre des seigneurs, avait fait le voyage de Rome, pour recueillir les observations du pape, qui furent introduites par l'évêque sous forme d'amendements individuels.

Le parti libéral, qui avait autrefois appuyé et même rendu plus rigoureuse la législation ecclésiastique de 1872 à 1876, se voyait tout à coup isolé : le gouvernement avait entièrement changé de voie, en laissant en route ses amis d'autrefois. Ceux-ci tentèrent un faible effort pour sauver leur position : ils exposaient que la nouvelle loi ne garantissait pas suffisamment les droits de l'État, que le gouvernement ne devait pas se laisser désarmer, l'histoire démontrant qu'il n'y avait

pas de paix réelle possible entre l'État et l'Église. Les temps n'étaient plus où de tels arguments avaient l'approbation de M. de Bismarck. Ce fut une séance mémorable que celle du 12 avril 1886, à la chambre des seigneurs, où le chancelier vint expliquer ou atténuer son évolution qui avait étonné l'Europe. La tâche pour lui n'était pas très aisée : les raisons qu'il faisait valoir maintenant contre les lois de mai, il les avait combattues alors que des esprits avisés et prévoyants les lui avaient opposées.

Il s'attachait à démontrer qu'on lui faisait tort en le désignant comme l'auteur du Culturkampf : les lois les plus sujettes à critique, disait-il, avaient été présentées par ses collègues pendant qu'il était en congé. Il soutenait qu'il avait toujours considéré les lois de mai uniquement comme des mesures transitoires et non comme une législation définitive. De même qu'on faisait la guerre en vue d'arriver à la paix, de même les lois de mai avaient été destinées à amener un accord final avec l'Église récalcitrante. A la longue il s'était convaincu que parmi ces lois il y en avait qui étaient sans valeur pour l'autorité de l'État, tout en opprimant les consciences des catholiques. Il critiquait notamment celles de ces lois qui constituaient une ingérence de l'État dans l'éducation du clergé. « C'est là », dit-il, « comme une chasse à « cheval contre des oies sauvages », une chasse qui reste toujours sans résultat. Il reconnaît que le prêtre est, par rapport au pape, comme un officier par rapport à son général : il s'engage, en devenant prêtre, à obéir à son supérieur. Les lois de mai, qui tendaient à relâcher les liens de discipline entre les prêtres et leurs préposés, avaient entièrement manqué leur effet. C'était une erreur de croire que la bureaucratie pût entrer en concurrence efficace avec le pou-

voir papal. Passant à un autre ordre d'idées, le chancelier expliquait que l'attitude hostile du parti du centre entrait pour beaucoup dans la lutte qu'il avait engagée contre le pape; une autre cause en avait été la coalition de ce parti avec les Polonais du grand-duché de Posen. Le pape, dit-il, ne songe qu'aux intérêts catholiques, il n'est pas un adversaire politique, comme le parti du centre. C'est à celui-ci qu'il en veut et se propose de livrer combat, mais non sans avoir au préalable prouvé aux populations catholiques qu'il s'est mis d'accord avec le chef de leur Église. Et encore, telle est sa conclusion, ce n'est pas le parti du centre qui est le plus coupable. Ce parti n'aurait pas eu la majorité sans les progressistes, qui, naguère les soutiens les plus ardents du Culturkampf, renient maintenant leur passé en mettant leur main dans celle de leurs ennemis d'autrefois.

Tel fut ce discours, sorte de chant du cygne du Culturkampf : l'orateur avait puisé dans les vastes mines de son talent de dialecticien tous les arguments propres à lui ménager une bonne retraite. Après avoir reconnu qu'il avait fait fausse route, il était impossible d'avouer son erreur avec plus d'habileté d'expression. Il était naturel, d'autre part, que ses adversaires lui reprochassent d'avoir mis tant de temps à revenir sur ses pas, tandis que ses auxiliaires de la veille lui adressaient cet autre reproche d'avoir fait toutes ces concessions sans en obtenir d'autres en retour, et notamment sans que le pape eût désavoué le parti du centre, ce sujet de tristesse permanente du prince de Bismarck. A ce dernier reproche le chancelier ne devait pas rester insensible; mais un prochain avenir devait lui procurer la satisfaction de le réfuter victorieusement.

Deux mois après, la nouvelle loi de paix passa aussi à la

chambre des députés, non sans une certaine résistance de la part des conservateurs protestants et des libéraux modérés, et non plus sans que le prince de Bismarck eût renouvelé les motifs de son évolution, en y ajoutant l'aveu qu'on ne peut fixer par des formules juridiques les limites entre les pouvoirs de l'État et de l'Église. Au vote de cette loi, prélude à une revision totale des lois de combat, le pape répondit aussitôt, en autorisant les évêques à notifier les nominations des curés. De son côté, le chancelier tint parole, en présentant aux chambres, dans la session de 1887, une loi qui faisait à peu près table rase de la législation anti-catholique.

On a vu que le prince de Bismarck s'en prenait aux progressistes d'avoir prolongé le Culturkampf. Combattant dans le parti du centre moins l'antagoniste religieux que l'ennemi de sa politique générale, il accusait les progressistes de s'être alliés, dans le même esprit d'hostilité systématique, à cette fraction déjà si puissante du parlement. Il existait encore un autre parti qu'il rendait responsable de l'avoir engagé dans le Culturkampf : c'était le groupe polonais, qui, faible en nombre aux chambres et au Reichstag, représentait la population polonaise des provinces de Posen et de la Prusse orientale. Dans ces contrées, où le catholicisme s'identifie avec la nationalité polonaise, le gouvernement qui procède contre l'un de ces deux éléments frappe l'autre du même coup. Tous les deux y sont centrifuges à l'égard de la Prusse protestante et allemande. Rétifs à la domination prussienne, les Polonais l'avaient encore été davantage à la confédération de 1867 et à l'empire de 1871, qui les englobait dans son territoire au même titre que toutes les autres provinces de la monarchie prussienne. Le chancelier les qualifiait, avec beaucoup de raison, d'« ennemis de l'empire »; mais ils

étaient, pour le moins, aussi ennemis du chancelier, qui, ils ne le savaient que trop, n'aimait pas les Polonais.

Le prince de Bismarck avait exprimés en mainte occasion l'idée que l'empire allemand ne devrait renfermer que des populations de race allemande. Appliquée aux provinces polonaises, cette doctrine eût dû l'amener à l'abandon de ces provinces et à la restauration de l'État polonais. Il ne pouvait aller jusque-là, sans se résigner au démembrement de la monarchie prussienne, opération qui impliquerait une dissection de la Prusse orientale. Il n'admettait pas davantage la restauration de la Pologne, qui, à son avis, deviendrait, en raison de sa race et de sa religion, un ennemi redoutable de l'empire allemand : Varsovie est trop près de Berlin. Se plaçant enfin sur le terrain historique, il prétendait que la plus grande partie de l'ancienne Pologne se composait de provinces comprises sur le territoire de l'Ordre teutonique et dans la vieille Moscovie : d'où il déduisait que la Prusse et la Russie, en partageant la Pologne, avaient repris ce qui avait appartenu aux fondateurs des deux empires. Avec ces idées le prince de Bismarck arriva peu à peu à cette conclusion que, ne pouvant ni ne voulant perdre les territoires polonais possédés par la Prusse, il fallait chercher à les dénationaliser, soit en empêchant toute immigration nouvelle des Polonais, soit en éloignant les Polonais originaires des provinces russes et autrichiennes, soit enfin en attirant dans les provinces polonaises de la Prusse des colons allemands, qui peu à peu refouleraient et absorberaient ce qui restait de l'élément polonais. Tel est le fond d'une politique qui ne pouvait être mise en pratique qu'à l'aide de mesures très dures et draconiennes.

Devant ces mobiles véritables, les discussions sur le point

de droit constitutionnel, dans les chambres prussiennes et au Reichstag, perdent leur intérêt pour l'histoire. Le raisonnement, de part et d'autre, depuis 1867 jusqu'à ces derniers temps, reste invariablement le même. Les Polonais, pour revendiquer leur autonomie, invoquaient le droit de leur nationalité et les traités relatifs à la prise de possession de leur pays par les rois de Prusse. Le chancelier leur opposait le droit de possession en vertu de traités européens, les nécessités de l'unité politique et administrative de l'État prussien, et l'entrée de cet État dans la grande confédération impériale. Il traitait d'ailleurs l'opposition des Polonais de factieuse : la masse du peuple était, suivant lui, détournée de ses devoirs de loyalisme par la noblesse et le clergé catholiques. Et lorsque, en 1871, les députés vinrent protester contre leur adjonction à l'empire allemand, M. de Bismarck se borna à leur répliquer : « Vous êtes des Prussiens, et devez suivre les destinées de la Prusse. »

Le chancelier, au début et au cours du conflit religieux, n'avait cessé d'affirmer que les Polonais étaient pour beaucoup dans la lutte qu'il avait engagée contre l'Église : il accusait le clergé polonais d'avoir, sous le prétexte religieux, fait de l'agitation polonaise et anti-allemande. Il oubliait cependant que les catholiques de nationalité allemande habitant ces provinces s'étaient précisément jetés dans les bras du parti polonais pour mieux défendre la cause de leur Église opprimée, en amenant ainsi l'extension de l'élément polonais à des contrées où jusque-là l'élément allemand avait prédominé.

Il était donc très vrai qu'à mesure que le conflit religieux se prolongeait et s'aggravait, l'agitation polonaise, tolérée ou patronnée par le clergé, prenait également un certain développe-



ment. Aussi le prince de Bismarck, au moment de faire sa paix avec le pape, concentrait-il son attention sur la province de Posen, où la question catholique se trouva aussitôt remplacée par la question polonaise. Le chancelier commença par ordonner l'expulsion en masse de Polonais venus des provinces russes et autrichiennes : les autorités y procédèrent sans merci et sans égard pour des positions acquises par de longues années de séjour. Le nombre de ces expulsés s'éleva dans l'espace de deux années au chiffre de 28 000 sujets polonais de la Russie et de l'Autriche.

Cette mesure, en raison des proportions qu'elle prenait, fit beaucoup de bruit et souleva des protestations et des réclamations, qui arrivèrent au Reichstag allemand. Les députés polonais annoncèrent une interpellation pour le 1er décembre : le même jour, un message de l'empereur, au Reichstag, contresigné du prince de Bismarck, déclarait que cette assemblée n'avait pas le droit de critiquer des mesures administratives émanant de la souveraineté d'un État confédéré. Dans cette circonstance le Reichstag ne faisait pourtant qu'user d'un droit incontestable. Il n'entendait pas dénier au gouvernement prussien l'exercice de la police de ses frontières ; il réclamait seulement contre un abus et restait en cela dans le cercle de ses attributions, la constitution déférant à l'empire la législation en matière de domicile. Dans la discussion, le chancelier, qui avait tant de fois dénoncé l'esprit particulariste du Reichstag et l'affaiblissement de l'idée unitaire, s'éleva avec énergie contre les tendances centralistes de l'assemblée et défendit les droits autonomes des divers États et de la Prusse en particulier. La question, momentanément abandonnée, revint à l'ordre du jour dans la session de janvier 1886. Bien que les gouvernements s'abstinssent de

prendre part au débat, le Reichstag adopta une résolution portant que les expulsions n'étaient ni justifiées ni compatibles avec l'intérêt des citoyens de l'empire.

A ce moment la chambre des députés de Prusse intervint à son tour. De même que le chancelier avant la création de l'empire, cette assemblée était plus royale-prussienne qu'impériale-allemande et, à ce titre, particulariste comme tous les autres parlements territoriaux de l'empire. En ouvrant la session prussienne, le 14 janvier, l'empereur-roi constatait que « l'élément polonais dans plusieurs provinces « de l'Est impose au gouvernement le devoir de prendre des « mesures propres à assurer l'existence et le développement « de la population allemande ». Les conservateurs voulaient aller au devant des intentions du gouvernement, en protestant d'une manière indirecte, contre la résolution du Reichstag. Dans ce but il présentèrent une motion invitant le gouvernement à prendre des mesures en vue de protéger la nationalité allemande dans les provinces orientales; ils promettaient d'avance, dans la même motion, d'accorder les fonds nécessaires pour l'exécution de ces mesures. La chambre discuta cette proposition pendant trois séances, dans lesquelles le prince de Bismarck prit à plusieurs reprises la parole. Il faisait un double procès aux Polonais et aux libéraux du Reichstag et de la chambre prussienne. Se plaçant à la fois sur le terrain des intérêts de l'État prussien et de la nationalité allemande, il expliqua que, les systèmes antérieurement suivis et tendant à rallier les Polonais à la Prusse n'ayant pas réussi, le gouvernement était résolu à adopter une série de mesures en vue de favoriser le développement de l'élément allemand dans les contrées habitées par les Polonais, et en tout cas d'empêcher l'absorption

de l'élément allemand par les Polonais. Quant aux libéraux, il leur reprocha leur manque de patriotisme allemand, leurs sympathies pour les Polonais au détriment des intérêts de la Prusse et de l'Allemagne. Il renouvela ses récriminations contre le Reichstag, dont l'attitude ne causait que déceptions aux gouvernements; et il ajouta que ces derniers, faute d'appui de la part de ce parlement, chercheraient à se tirer d'affaire avec leurs propres moyens.

Par ces discours, le prince de Bismarck assurait d'avance le vote des mesures qu'il présenta aussitôt aux chambres prussiennes. Le débat avait été épuisé par la discussion préliminaire : la majorité, composée des conservateurs et des nationaux-libéraux, les vota contre la minorité formée des catholiques, des progressistes et des Polonais. Les projets adoptés concernaient la colonisation allemande sur des terres polonaises rachetées par l'État, ainsi que l'inspection scolaire, qui devait être placée sous la direction immédiate de l'État.

Le succès de ces mesures ne saurait être préjugé dans le présent. Ainsi que le prince de Bismarck l'a exposé lui-même, le gouvernement prussien de 1815 à 1860 a plusieurs fois changé sa ligne de conduite à l'égard des Polonais; personne ne saurait prédire si le système de M. de Bismarck sera le dernier mot de cette question, ou si les lois de mai 1886 devront plus tard subir une revision comme les lois ecclésiastiques de mai 1873.

Ces lois, ou plutôt la lutte qu'elles avaient provoquée entre le gouvernement et les populations catholiques, eurent, entre autres, pour effet de détourner le chancelier d'un problème qui s'était posé avec l'établissement de l'empire et par suite du développement de sa marine de guerre. Nous voulons parler de la question coloniale. M. de Bis-

marck, au début de l'empire, n'avait pas montré beaucoup de goût pour la fondation des colonies d'outre-mer. Il songeait avant tout à concentrer les forces de l'empire, en vue de consolider l'édifice de fraîche date aussi bien à l'intérieur, où tout restait à créer, qu'au dehors, où il apercevait plus d'ennemis que d'amis. Il voyait, il est vrai, d'un fort mauvais œil l'accroissement annuel de l'émigration allemande en Amérique et aurait volontiers prêté la main à des mesures propres à diriger cette émigration sur un point où elle ne fût pas perdue pour la mère-patrie. Mais il ne disposait pas de moyens pécuniaires suffisants pour exécuter un pareil projet; de plus, ainsi qu'il le disait en 1876 à des personnes venues pour l'entretenir de la question des colonies, le Culturkampf et la situation intérieure l'absorbaient au point de ne pouvoir donner son temps à des projets d'une urgence contestable. Ce n'est que huit ans après que l'empire allemand inaugura officiellement sa politique coloniale. M. de Bismarck avançait d'abord avec prudence sur un terrain inconnu. Il n'entrait pas dans ses idées d'établir des colonies pour les peupler de fonctionnaires et de soldats allemands; son système consistait à laisser l'initiative privée fonder des établissements, et, à mesure de leur développement ou des besoins du commerce allemand, à leur accorder le protectorat de l'empire.

Telle est en peu de mots l'origine de la prise de possession des différents territoires dans l'Afrique occidentale et orientale et dans la mer du Sud. Ces commencements modestes créèrent cependant au chancelier des difficultés de plus d'une sorte avec les États européens, dont l'Allemagne troublait ou menaçait de troubler l'état de possession : la France, le Portugal, l'Angleterre, l'Espagne et finalement

un souverain indigène d'Afrique, le sultan de Zanzibar.

L'Angleterre, la première, fit très mauvais accueil à l'intrus qui se présenta sur la côte occidentale d'Afrique, dans le voisinage de la colonie du Cap et des républiques hollandaises de l'Afrique du sud. Le cabinet de Londres se montrant mal disposé, le prince de Bismarck lui annonce qu'il va s'entendre avec la France ; et lorsque lord Granville finit par lui demander de s'expliquer sur ses intentions, le chancelier lui répond qu'il est trop tard pour en parler, qu'il s'est arrangé avec la République. Antérieurement déjà il avait établi, en effet, avec le gouvernement français une entente au sujet des territoires du Congo dans l'Afrique occidentale. Il avait fait casser le traité à demi conclu entre l'Angleterre et le Portugal et provoqué la réunion à Berlin d'une conférence de tous les États maritimes, qui siégea dans la capitale de l'empire pendant les mois de novembre et de décembre 1884, de janvier et de février 1885. Le chancelier, en visant l'Angleterre, dont la politique exclusive l'exaspérait, atteignait du coup le Portugal, la plus ancienne des puissances colonisatrices en Afrique et qui se voyait tout à coup abandonnée par l'Angleterre. Le cabinet de Berlin favorisait l'association fondée par M. Stanley sous le patronage du roi des Belges : elle formait comme un coin dans le corps des possessions portugaises. Le Portugal défendit, devant la conférence, ses intérêts avec la dernière énergie et les fit prévaloir en grande partie, grâce surtout à l'appui des plénipotentiaires français, soucieux de conserver l'amitié de cette puissance de race latine. La conférence de Berlin eut cependant de bons résultats. L'Acte du 24 février 1885 détermine les limites entre les divers territoires coloniaux, prévient les contestations futures, règle les questions de

navigation et établit certains principes relativement à l'occupation effective des territoires sans maître.

A la suite de cette conférence le chancelier put sucessivement conclure des arrangements, pour la délimitation des territoires du protectorat allemand, avec l'Angleterre, la France et le Portugal. Les négociations avec le cabinet britannique furent les plus laborieuses. Afin de les faire aboutir, M. de Bismarck dut quelquefois rappeler que l'Angleterre avait à débattre en Egypte des intérêts pour lesquels l'amitié de l'Allemagne pouvait lui être nécessaire. Peu à peu on parvint à s'entendre, aussi bien pour l'Afrique occidentale que pour l'Afrique orientale et finalement même pour la Nouvelle Guinée, dont l'Allemagne réussit à s'assurer la partie la plus fertile du nord.

Au Reichstag allemand, la politique coloniale rencontra, au début, beaucoup d'indifférence et plus tard un appui assez tiède. Les partis de l'opposition, le centre et les progressistes, prouvèrent leur hostilité en combattant les projets de lignes postales maritimes, destinées aux communications directes entre les ports allemands et les territoires africains et australiens. Ces projets, présentés au Reichstag à la fin de 1884, ne se rattachaient pas immédiatement à la politique coloniale : ils servirent cependant de prétexte à l'opposition pour attaquer cette politique. Ce furent de nouvelles batailles parlementaires entre le chancelier et ses adversaires habituels. Celui-ci accusa une fois de plus l'opposition de l'entraver dans son œuvre nationale : le peuple saura, disait-il le 13 mars 1885, que c'est elle qui ne veut pas que le commerce allemand soit protégé. Il exhala sa colère contre ceux qui portaient la discorde dans l'œuvre de l'unité. Cette belle union de 1870, « ce printemps du peuple », menace de s'éva-

nouir : « J'ignore si c'est l'abondance des milliards qui « l'étouffe. » Les gouvernements, dit-il encore, tiennent loyalement ensemble, c'est le Reichstag qui trouble tout par son esprit de parti ; c'est l'esprit de parti qui égare l'électeur, qui fera que la plume perdra ce que l'épée a gagné. Après de longs débats, l'assemblée finit par voter, avec quelques restrictions et à dix voix de majorité seulement, la subvention demandée pour les lignes postales.

Ainsi, comme on a pu le voir au cours de ce récit, presque tous les grands débats, depuis la création de l'empire en 1871, mettaient à nu les dissentiments profonds qui de longue date subsistaient entre le chancelier et l'opposition. Les libéraux avancés lui en voulaient pour son dédain du régime parlementaire et de la personne même des membres du parlement ; les catholiques attaquaient en lui le protestant et le fondateur de l'empire protestant. Cette opposition va bientôt se réunir contre lui dans une circonstance qui mettra l'Europe entière en émoi.

CHAPITRE SIXIÈME

AMIS ET ENNEMIS EXTÉRIEURS

1871-1887

I

Préoccupation de conserver ce que l'on a acquis. — M. de Bismarck redoute l'ingérence des neutres. — L'amitié d'Alexandre II. — La Russie laisse faire la Prusse. — Le prince Gortschakoff soulève la question d'Orient. — Le prince de Bismarck recherche un rapprochement avec l'Autriche-Hongrie. — Le comte de Beust et le prince de Bismarck. — M. de Bismarck cherche à reconstituer l'alliance des trois cours du nord contre la révolution. — Les entrevues de Gastein et de Salzbourg en 1871. — Retraite du comte de Beust. — Le comte Andrassy. — Visites impériales à Berlin. — La triple alliance. — L'opinion en Russie est hostile à l'Allemagne. — Préférences de M. de Bismarck pour la Russie. — Méfiances à l'égard de la France. — M. Thiers et le comte d'Arnim. — M. de Bismarck préoccupé au sujet du payement des cinq milliards. — Les populations françaises hostiles aux Allemands. — M. de Bismarck appuie le gouvernement républicain. — Son conflit à ce sujet avec le comte d'Arnim. — La libération anticipée de la France. — Ses rapports avec la France deviennent tendus. — Le Reichstag vote l'effectif de paix pour sept ans. — La France réorganise son armée. — M. de Bismarck aperçoit partout des alliés de la France. — Il réclame contre la création des quatriè-

mes bataillons français. — Bruits de guerre. — Intervention des cours d'Angleterre et de Russie. — M. de Bismarck nie l'intention de l'Allemagne d'attaquer la France.

Il en est des États qui acquièrent comme des particuliers, qui s'enrichissent par des coups de fortune inopinés ou amenés à la suite d'un long labeur. La joie de posséder est mitigée par la crainte de perdre, et l'effort de l'acquisition fait place au travail de la conservation : au souci de la veille succède le souci plus grand du lendemain. De cet ordre furent les préoccupations du prince de Bismarck après la signature des préliminaires de paix de Versailles en février 1871, et là est, à partir de ce moment, le mobile de son action diplomatique, la boussole de sa politique extérieure.

Durant toute la guerre de France, il avait eu une autre préoccupation : c'est que, la guerre se prolongeant, les puissances neutres fissent entendre leur voix en faveur du vaincu et diminuassent les avantages du vainqueur. Les victoires rapides des armées allemandes, l'attitude résolue et presque comminatoire du chancelier, l'intérêt particulier de quelques-unes des puissances avaient écarté ce danger pour le faire revivre à la fin de la guerre, lors de la création de l'empire allemand. Toutefois M. de Bismarck n'avait obtenu cette liberté d'action que grâce à l'amitié de l'empereur Alexandre II ou plutôt grâce à sa tolérance, ainsi que le chancelier l'a plus tard reconnu lui-même. Nous avons raconté, dans un chapitre précédent, de quelle façon M. de Bismarck, pendant son ambassade à Saint-Pétersbourg et dans les années suivantes, avait mis à profit l'affection personnelle du czar pour son oncle, ainsi que la confiance qu'il avait su lui-même inspirer à ce souverain, pour le rendre favorable à la politique prussienne en Allemagne. En arrivant à Saint-Pétersbourg, disait-

il, il y avait trouvé deux partis : le parti prussien et anti-polonais, et le parti français et polonais. Il fit triompher en 1863 le premier, en signant avec la Russie le traité pour la répression de l'insurrection polonaise. Ce traité le rendit impopulaire en Europe, le brouilla complètement avec la chambre prussienne, attira même sur la tête de la Prusse le danger d'une guerre avec la France. Sous la pression des puissances occidentales, ce traité resta lettre-morte ; mais, comme le chancelier le proclamait en 1886 à la tribune, il devint décisif pour l'attitude de la Russie, de laquelle seule, disait-il, il pouvait dès lors attendre sinon un appui, du moins un *tolerari posse*, un laisser-faire en Allemagne. Il est vrai cependant que cette tolérance de la Russie était dictée en partie par le désir qu'avait le prince Gortschakoff, alors représentant de la politique nationale russe, de se venger de l'Autriche, alliée des puissances occidentales pendant la guerre de Crimée et obstacle permanent à l'extension de la puissance russe vers les Balkans et le Bosphore. Par un curieux contre-sens, cette attitude de la Russie, en aidant M. de Bismarck à écarter l'Autriche de l'Allemagne et de l'Italie, aidait en même temps le chancelier à réaliser cet autre point de son programme qui consistait à pousser l'Autriche vers l'Orient, c'est-à-dire dans la sphère d'action considérée par la Russie comme son domaine exclusif.

Au cours de la guerre de 1870, l'attitude de la Russie n'avait pas été sans présenter quelques contradictions, provenant de la différence des points de vue sous lesquels le czar et le prince Gortschakoff envisageaient les événements. Le premier fut guidé surtout par ses sympathies et son attachement pour le roi Guillaume ; le second, bien moins accessible à un sentiment de cette nature, songeait avant tout aux avantages

que la Russie pourrait tirer de ce choc formidable des deux grandes puissances militaires de l'Occident. Le cabinet russe, après la guerre de Crimée, se recueillit ; mais il n'avait pas pris son parti du traité de Paris, qui anéantissait sa puissance navale dans la mer Noire. Peu à peu, son amitié devenant précieuse pour la réalisation de leurs projets ambitieux, presque tous les cabinets offrirent de payer l'alliance russe au prix de la revision du traité de Paris : la France, l'Autriche et la Prusse se mirent, tour à tour, sinon simultanément, sur les rangs. L'empereur Alexandre II donna la préférence à la Prusse. A la neutralité qu'il avait gardée dans la guerre dano-allemande et dans la guerre prusso-autrichienne, il avait bien voulu ajouter la neutralité dans une future guerre entre l'Allemagne et la France, mais en obtenant pour la Russie une certaine liberté d'action en Orient. Peu de temps avant l'explosion du conflit franco-prussien, l'empereur Alexandre et le roi Guillaume avaient eu à Ems une entrevue, où la Prusse, en retour de la neutralité de la Russie dans l'éventualité d'une guerre avec la France, s'engageait à appuyer l'empire du nord dans son projet de revision du traité de Paris. Toutefois cette question ne devait être traitée qu'après la guerre. Il était convenu en outre que, dans le cas où l'Autriche prendrait les armes pour la France, la Russie, de son côté, entrerait en action pour paralyser les forces autrichiennes. C'est à l'abri de ces engagements que le roi Guillaume avait pu jeter ses armées en France, sans avoir à surveiller ou à garder ses frontières de l'est.

Le prince Gortschakoff, méfiant de sa nature, incertain d'ailleurs sur l'issue et sur l'époque finale de la guerre qui s'était allumée entre la France et l'Allemagne, avait hâte d'agir. L'appui de la France, une des puissances signataires

du traité de Paris, n'était pas chose indifférente. Aussi, au grand déplaisir de M. de Bismarck, le chancelier russe avait-il conservé des relations officieuses avec le gouvernement de la Défense nationale, lui avait témoigné beaucoup d'égards et s'était exprimé avec une grande animosité sur l'empire déchu. Cette attitude avait même contrarié les plans politiques du chancelier allemand, qui, à cette époque, tenait à se ménager la faculté de traiter avec l'empereur Napoléon. Aussi les remercîments que le roi Guillaume adressa à Alexandre II étaient-ils bien plus calculés pour influencer l'opinion publique qu'ils ne reflétaient la vraie pensée du comte de Bismarck. Le prince Gortschakoff mit le comble aux contrariétés de son collègue prussien, en lançant, au mois de novembre 1870, une circulaire par laquelle il déclarait que la Russie ne se tenait plus pour liée par les clauses du traité de Paris relatives à la mer Noire. M. de Bismarck fit bonne mine à mauvais jeu : d'ailleurs, au fond, il n'était pas opposé au désir de la Russie, puisqu'il avait pris l'engagement de s'y prêter après la guerre. En même temps aussi il se réjouissait de la déconfiture du ministère Gladstone, auquel il reprochait, bien à tort cependant, ses procédés amicaux à l'égard de la France. A la conférence qui se réunit au commencement de l'année 1871 à Londres, il appuya toutes les demandes de la Russie.

En cultivant l'amitié de la cour de Saint-Pétersbourg et en la satisfaisant dans une question qui tenait personnellement à cœur au czar, M. de Bismarck ne négligeait pas de se mettre sur un meilleur pied avec son autre voisine, l'Autriche-Hongrie, mal réconciliée avec les grandeurs de la Prusse, soupçonnée, non sans raison, de sympathiser avec la France malheureuse, et dont la politique continuait d'être dirigée par le comte de Beust, antagoniste du chance-

lier allemand. Lorsque la guerre éclata au mois de juillet 1870, tous les griefs à l'égard de M. de Bismarck n'étaient pas oubliés à Vienne. La presse ministérielle de Berlin n'avait cessé, depuis des années, d'attaquer personnellement le chancelier autrichien, qui avait cependant donné des preuves d'une grande réserve. En 1867, lorsque les traités secrets avec les États du sud furent publiés, il s'était abstenu de protester contre ces actes considérés par lui comme une infraction anticipée au traité de Prague. Presque à la même époque il avait aidé M. de Bismarck à sortir des embarras de la question du Luxembourg. En 1868, la publication par le général La Marmora de la note Usedom du 17 juin 1866, dans laquelle le cabinet de Berlin recommandait à l'Italie l'emploi de moyens révolutionnaires dans la campagne contre l'Autriche, avait créé un nouvel incident. M. de Bismarck ne pouvait s'empêcher d'exprimer à Vienne ses regrets au sujet de cette note compromettante, en l'excusant par la position fort critique où la Prusse s'était trouvée à cette époque en raison de l'attitude équivoque de l'empereur Napoléon. Le comte de Beust avait accueilli ces explications sans aigreur, en se bornant à souhaiter que son collègue de Berlin renonçât à l'avenir à lier une action quelconque avec les légions de Klapka ou de Garibaldi.

Malgré ces procédés apparents de courtoisie, la confiance faisait défaut dans les rapports des deux chanceliers. M. de Beust voyait dans les attaques des journaux prussiens un indice de la persistance que M. de Bismarck mettait à miner sa position à Vienne ; il croyait en outre qu'à Berlin on devenait plus hostile à mesure que la monarchie austro-hongroise se relevait de ses défaites de 1866 et se fortifiait à l'intérieur par un régime sagement libéral.

Le comte de Bismarck, de son côté, voyait dans l'Autriche une alliée future de la France; il la croyait plus engagée qu'elle ne l'était en réalité avec l'empereur Napoléon, et il prenait ses précautions en mettant la Russie dans son jeu. Mais déjà, au cours de la campagne de France, il ne fut pas sans ressentir les inconvénients d'une alliance qui le plaçait en quelque sorte à la merci du cabinet de Saint-Pétersbourg. De plus, les États du sud, la Bavière surtout, n'avaient pas cessé de regretter la séparation d'avec l'Autriche, et à Munich notamment on avait exprimé le désir que la nouvelle confédération allemande se mît sur un pied amical avec la monarchie austro-hongroise. Enfin l'Autriche, à la vérité, avait un certain droit de se dire lésée : le traité de Prague, dont elle était l'une des signataires, venait d'être déchiré par l'autre partie contractante. N'était-il pas à craindre que le nouvel empire allemand ne trouvât un jour l'Autriche du côté de ses ennemis?

C'est pour prévenir de telles éventualités que le comte de Bismarck, dès le lendemain de la bataille de Sedan, fit des démarches en vue de rétablir l'ancienne Sainte Alliance, entre les trois puissances du nord. Par l'intermédiaire du prince Luitpold de Bavière, représentant du roi Louis au quartier général du roi Guillaume, il fit parvenir à l'archiduc Albert d'Autriche une lettre dans laquelle il développa son plan qui consistait à unir les trois puissances solidairement contre la révolution. Cette lettre, destinée à être communiquée à l'empereur François-Joseph, visait directement le comte de Beust dont M. de Bismarck dénonçait comme dangereuse la politique extérieure et intérieure. L'empereur d'Autriche, sur l'avis de son chancelier, répondit évasivement : constatant le désir que la Prusse manifestait de se rapprocher de l'Autriche, il déclarait ne pouvoir entrer dans la combinaison proposée,

avant de connaître les avantages positifs qu'on voudrait lui offrir en retour. Ce refus ne découragea pas le chancelier allemand. Après la conclusion des traités de Versailles avec les États du sud au commencement de décembre 1870, il fit de nouveau déclarer, par le ministre prussien à Vienne, que l'Allemagne nouvelle désirait nouer des relations d'amitié avec la monarchie des Habsbourgs. Il renouvela ce désir le 14 décembre dans une dépêche, à laquelle M. de Beust répondit, courtoisement, mais avec froideur, que le cabinet de Vienne reconnaissait dans l'établissement du nouvel empire un événement historique de haute portée, et qu'il était tout disposé à entretenir avec cet empire les meilleures relations.

Cet échange de politesses officielles n'avançait guère les desseins de M. de Bismarck. Au commencement de l'été de 1871, il ménagea le premier rapprochement des deux empereurs à Gastein, ville d'eaux où l'empereur Guillaume n'était plus revenu depuis 1865, et qui était devenue une localité historique par la fameuse convention, prélude de la guerre de 1866. Le prince de Bismarck avait fait témoigner son désir de s'y rencontrer avec M. de Beust, et il le lui avait ensuite directement renouvelé, en l'appelant son « plus « *objectif* et plus aimable antagoniste ». Les entrevues impériales et ministérielles qui eurent lieu à Gastein et à Salzbourg ne produisirent pour le moment d'autre résultat que celui d'inaugurer la reprise des rapports personnels entre les deux souverains. Quant aux résultats politiques, ils se bornaient à un échange d'idées sur les affaires d'Orient et sur l'internationale ouvrière, qui était à ce moment le spectre redouté par l'Europe monarchique. M. de Bismarck n'avait d'ailleurs rien de positif à offrir : ses rapports intimes avec la Russie l'empêchaient de s'engager sur les affaires d'Orient

envers l'Autriche. Il y avait d'autres réticences. La presse allemande semblait s'attacher à attirer les provinces allemandes de l'Autriche vers le nouvel empire germanique. A Vienne on ne considérait pas, comme un désaveu suffisant de ces tendances, l'observation de l'empereur Guillaume, qu'il voudrait voir ces provinces allemandes tellement satisfaites de leur sort qu'elles s'abstinssent de jeter leurs regards sur l'empire allemand, et de lui créer ainsi des embarras.

Le comte de Beust, qui en avait préparé les voies, n'eut pas occasion de mettre en pratique la nouvelle alliance entre les deux rivales de la veille. Les anciennes défiances de M. de Bismarck, secondées par l'influence magyare qui prétendait se substituer à la vieille politique viennoise, enfin l'influence de la haute aristocratie autrichienne, qui n'aimait pas le chancelier protestant et d'origine saxonne, amenèrent, en novembre 1871, la retraite de cet antagoniste de M. de Bismarck. Celui-ci avait découvert dans la personne du comte Andrassy, ministre hongrois, un intermédiaire précieux de l'alliance austro-allemande, qui, en raison de l'entente intime entre l'Allemagne et la Russie, devint bientôt une triple alliance. A la suite des entrevues de 1871, l'empereur François-Joseph avait décidé de rendre visite l'année suivante à l'empereur Guillaume. Sur l'annonce de ce projet, le czar résolut, à son tour, de compléter ce rendez-vous impérial, qui eut lieu à Berlin en septembre 1872. Sans signer des traités, les souverains, assistés de leurs premiers ministres, reconnurent, par un échange de notes, l'état de choses établi par le traité de paix avec la France; on convint aussi de résoudre, dans une entente commune, les difficultés qui pourraient surgir en Orient. Peut-être l'empereur

Alexandre était-il le moins satisfait de cette entrevue : il avait dû voir que la Russie ne figurait pas pour le moment à la première place là où elle avait prédominé pendant tant d'années. Quant au prince de Bismarck, il regardait l'entrevue comme un de ses grands succès diplomatiques : il s'était ménagé, disait-il, un pont avec Vienne sans rompre celui qu'il avait déjà établi avec Saint-Pétersbourg.

L'année suivante, au mois de mai, il accompagna l'empereur Guillaume dans sa visite au czar à Saint-Pétersbourg, et quelques mois après dans des circonstances analogues à Vienne. Il tenait à constater ainsi d'une manière officielle l'existence de cette triple alliance, qui devait transporter au centre septentrional du vieux continent le point de gravitation de la politique européenne, naguère placé à l'occident. L'opinion publique en Russie était peu favorable, pour ne pas dire hostile, à cette alliance. Pendant la guerre de 1870, en opposition aux sentiments du czar et de la cour, elle n'avait pas dissimulé ses sympathies pour la France. En décembre 1871, le maréchal de Moltke, envoyé à Saint-Pétersbourg à l'occasion de la fête de l'ordre militaire de Saint-Georges, avait reçu du public et de la presse un accueil des plus froids. Meilleur fut l'accueil qu'on fit en 1873 au prince de Bismarck. On le connaissait comme un ami de vieille date, et l'on était convaincu qu'il soutiendrait la Russie dans toutes ses aspirations orientales. On colportait même de lui ces paroles démonstratives : « Je me croirais traître à ma patrie, « si jamais j'entreprenais quelque chose contre la Russie et « son empereur. » A Saint-Pétersbourg on ne mettait pas en doute les vieilles préférences du chancelier allemand pour la Russie, même dans la nouvelle combinaison de l'alliance avec

l'Autriche. M. de Bismarck confirma cette opinion, lorsque, le 4 décembre 1874, répondant, au sein du Reichstag, à un député catholique et anti-russe, il parla de la Russie comme étant de toutes les puissances celle « qui depuis des siècles et « aujourd'hui même est dans les rapports les plus intimes « avec la Prusse ».

En s'attachant ainsi, avant la fin de la guerre de France et depuis lors, à fortifier la position du jeune empire allemand, à s'unir aux deux empires voisins, à établir enfin la triple alliance, il proclamait devant l'Europe que l'Allemagne, satisfaite des résultats acquis par ses armes, serait désormais, de conserve avec ses alliés, une gardienne énergique de la paix générale. Personne ne pouvait se tromper sur le sens de ces assurances pacifiques : elles visaient la vaincue de la veille, la France, qui ne cessait d'inspirer des appréhensions à Berlin. Cette pensée, M. de Bismarck l'avait exprimée, peu de jours après Sedan, le 13 septembre 1870, dans une circulaire diplomatique, datée de Reims, dans laquelle on lisait : « Nous ne devons pas nous tromper « sur ce point : qu'à la suite de cette guerre, nous devons « nous attendre bientôt à une nouvelle agression de la part « de la France et non à une paix durable, quelles que « soient d'ailleurs les conditions que nous lui imposions. « La France considérera toute paix à conclure actuelle- « ment comme une trêve, et nous attaquera de nouveau, pour « venger sa défaite actuelle, aussitôt qu'elle se sentira « assez forte, soit par ses propres forces, soit avec l'aide « d'alliances étrangères. » Tel était le point de départ de la politique du chancelier : il explique ses efforts à Saint-Pétersbourg et à Vienne en vue de prévenir l'établissement de rapports intimes de ces deux cabinets avec la France.

C'est là aussi l'explication de cette politique de défiance qui a prévalu à Berlin depuis le premier jour de l'armistice jusqu'aux temps actuels. Au mois de mai 1872, M. Thiers, chef de la République, essayait vainement de démontrer au comte d'Arnim, ambassadeur d'Allemagne, que la France désirait une longue paix, qu'elle n'était pas en état de faire une nouvelle guerre. Sans doute, disail-il, au bout d'un grand nombre d'années, la France, ayant recouvré sa force, s'efforcerait tout naturellement de chercher une compensation de ses pertes, et, si l'Allemagne venait à se trouver dans des difficultés avec d'autres puissances, le moment du règlement serait arrivé. Mais, dans cette éventualité, il ne serait pas indispensable d'avoir une guerre avec l'Allemagne; il serait bien possible que l'Allemagne fût disposée à acheter l'alliance de la France par des compensations qui pourraient épargner une guerre entre les deux pays. Ce raisonnement était sage, et l'ambassadeur n'en contestait pas la justesse. Seulement il objectait que son gouvernement avait confiance dans les paroles de M. Thiers; mais, disait-il, le pouvoir du président actuel était chancelant, et pourrait être renversé pour faire place à un successeur moins pacifique.

Les préoccupations du prince de Bismarck, au lendemain de la convention préliminaire de Versailles, portaient de prime abord sur le payement de l'indemnité de guerre. Il avait hâte d'être payé, afin d'abréger une occupation militaire, qui, en se prolongeant, pouvait faire naître des complications de plus d'une espèce, sans compter l'éventualité d'une reprise de la guerre, en cas de non-exécution par la France des engagements contractés. L'insurrection de la Commune rendait les négociations pour un traité de paix définitif fort diffi-

ciles. Les lenteurs qui résultaient de cette situation ne faisaient que confirmer les doutes de M. de Bismarck dans la bonne volonté du gouvernement français, à tel point qu'il menaçait d'intervenir lui-même à Paris, si l'on ne se hâtait pas de conclure. C'est sous cette menace et cette pression que les négociations, commencées à Bruxelles, furent terminées à Francfort par un traité de paix, signé le 10 juin par le chancelier en personne avec les plénipotentiaires français[1]. Délivré de ce premier souci, le cabinet de Berlin restait toujours sous l'empire de la crainte qu'après l'évacuation partielle du territoire français, le gouvernement de Versailles voudrait se dérober à ses engagements pécuniaires ou du moins essayer d'en modifier les termes. Il ne devait pas tarder à reconnaître non seulement que le gouvernement français ne méditait rien de pareil, mais encore qu'il désirait anticiper les payements, afin d'amener la libération de son territoire avant le délai fixé. Le prince de Bismarck, en consentant à un arrangement de cette nature, pouvait affecter de faire acte de condescendance envers la France; au fond il était enchanté de l'empressement du cabinet de Versailles, qui, à son tour, il est vrai, répondait à un vœu ardent du peuple français.

Tandis que les rapports officiels entre Versailles et Berlin conservaient ainsi un caractère correct et conciliant, il n'en était pas de même, loin de là, des relations entre les populations et l'armée d'occupation. Des collisions se produisaient fréquemment, et l'administration militaire allemande se montrait sévère à ce sujet. Des excès et des attentats contre les soldats allemands n'étaient pas rares : les tribunaux, qui en

1. V. *l'Empereur Guillaume*, pp. 353 ss.

étaient saisis, en acquittaient les auteurs, les juges français regardant ces délits comme excusés par un patriotisme non raisonné. Le prince de Bismarck réclamait et déclarait qu'il n'avait plus confiance. M. Thiers, alarmé, exhortait les populations, et admonestait les juges mêmes, qui se montraient indulgents. Ces incidents servirent d'argument au chancelier dans la discussion de la loi sur l'effectif de paix et le budget militaire : le Reichstag vota tout ce qu'on lui demandait, pour une période de trois ans, c'est-à-dire jusqu'en 1874.

Préoccupé, ainsi que nous venons de le dire, de faire rentrer les milliards de l'indemnité de guerre, le prince de Bismarck tenait à faciliter la tâche de M. Thiers, qui s'était porté moralement garant de l'exécution de tous les engagements. Au surplus, dans son désir d'isoler la France, il pensait qu'en soutenant la république, il en rendrait plus difficile le rapprochement avec les puissances monarchiques. Sur ce point il se trouvait en désaccord avec le comte d'Arnim, ambassadeur de l'empereur Guillaume, récemment accrédité auprès de M. Thiers. M. d'Arnim partageait le sort de la majeure partie de ses collègues, dont le chancelier faisait, en général, médiocrement cas : en même temps qu'il le trouvait insuffisant, M. de Bismarck le soupçonnait encore, et non sans raison, d'aspirer à le supplanter dans la faveur impériale. Si l'on ajoute à ces circonstances la divergence de vues sur l'attitude à prendre à l'égard de la France, on conçoit qu'un conflit entre les deux personnages devait éclater tôt ou tard. En novembre 1872, dans un entretien confidentiel avec le comte de Saint-Vallier, accrédité en qualité de commissaire français à Nancy auprès du maréchal de Manteuffel, commandant en chef de l'armée d'occupation, l'ambassadeur d'Allemagne avait tenu contre le régime

républicain des propos qui furent rapportés à M. de Bismarck et désapprouvés par lui. Le maréchal était d'avis — et sur ce point il se trompait — que les payements stipulés par le gouvernement allemand n'étaient assurés que par le maintien de M. Thiers au pouvoir, et qu'ils seraient compromis, si cet homme d'État venait à être renversé. M. d'Arnim, par contre, affirmait que n'importe quel gouvernement français tiendrait à honneur de s'acquitter envers l'Allemagne.

Sur cette question une correspondance très vive s'engagea entre l'ambassadeur et le chancelier, qui donnait raison au maréchal. M. de Bismarck avait aussi des griefs personnels. Le comte d'Arnim, qui avait pu entretenir, au mois de juillet 1872, l'empereur, alors à Ems, s'y était fait remarquer de nouveau par des propos dans lesquels le chancelier, malade à ce moment, trouvait la confirmation des bruits désignant M. d'Arnim comme son successeur éventuel. La correspondance avec l'ambassadeur devint dès lors particulièrement personnelle et irritante. Le comte d'Arnim fit de nombreux rapports directs à l'empereur, pour signaler les dangers que l'établissement du régime républicain entraînerait pour l'Allemagne et l'Europe monarchique en général. Le chancelier le blâmait sévèrement, et parce qu'il montrait des préférences pour une restauration impérialiste ou royaliste, et parce qu'il soutenait auprès de l'empereur des idées contraires à celles de son chef hiérarchique. Il lui exposait, dans ses instructions, qu'il devait s'abstenir de toute ingérence, qu'en tout cas il devait soutenir M. Thiers et ne pas encourager les projets monarchiques dont la réalisation permettrait à la France d'obtenir des alliances qui feraient défaut à la République. Il ajoutait que le prétendant qui arriverait au pouvoir avant la libération entière demanderait, dans l'intérêt de son trône

de fraîche date, des atténuations, que soutiendraient quelques autres cabinets monarchiques. L'ambassadeur, malgré le ton hautain de ces critiques et l'irritation personnelle de leur auteur, ne se laissa pas détourner de ses idées : fortement appuyé à la cour de Berlin, il se croyait assez solide dans sa position pour tenir tête au chancelier dans les conseils de l'empereur. Il dut bientôt s'apercevoir qu'il avait engagé la lutte du pot de terre contre le pot de fer. Il ne pouvait plus contenter en rien un chef qui ne songeait qu'à l'éloigner du service de l'empereur. M. de Bismarck le rendit, bien à tort, responsable de la chute de M. Thiers. La presse ministérielle de Berlin ne cessa de charger M. d'Arnim à ce sujet. Cependant l'ambassadeur avait dit vrai, en déclarant que tout successeur de M. Thiers exécuterait les engagements contractés. Le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon termina les arrangements, préparés par M. Thiers, pour l'évacuation du territoire. M. d'Arnim n'en paya pas moins son opposition et sa rivalité présumée de la perte de sa carrière et de deux procès retentissants, suivis de condamnations.

Au début de ce conflit personnel, le chancelier avait enlevé à l'ambassadeur les négociations concernant la libération, qui furent transférées à Berlin, où elles se terminèrent par la convention du 15 mars 1873, la dernière qui fût relative au payement de l'indemnité de guerre et à l'évacuation complète du territoire français. Le Reichstag, auquel la convention fut communiquée quelques jours après, décerna un vote de remerciements au chancelier. C'était la première fois qu'un vote unanime en sa faveur était émis; jamais depuis il n'a vu se renouveler une pareille manifestation.

Pendant que le règlement de ces questions pécuniaires s'opérait dans les meilleures conditions et d'une façon pres-

que amicale entre les deux gouvernements, les rapports entre les deux nations ne perdaient pas leur caractère d'irritation du côté français, de suspicion du côté allemand. On s'attribuait réciproquement des projets d'agression pour le jour où la France aurait payé le dernier franc de sa rançon et l'Allemagne retiré le dernier soldat du sol français. M. Thiers, à un moment donné, croyait que l'Allemagne, dès qu'elle serait payée, recommencerait la guerre. D'autre part, le prince de Bismarck était convaincu que pour la France la reprise de la lutte n'était qu'une question de temps. M. Thiers ne cessait de protester des sentiments pacifiques de la nation française, qui, disait-il, « maudit ses juges, mais accepte le verdict ». Des assurances analogues furent données, dans de nombreuses occasions, pendant la présidence du maréchal de Mac-Mahon, par les deux ministres des affaires étrangères, le duc Decazes et le duc de Broglie. Du côté allemand, on se montrait incrédule. Quelques excès isolés, des articles de journaux, les mandements de quelques évêques étaient considérés par le chancelier allemand comme autant de preuves à l'appui de son opinion. « La façon », écrivait-il à l'ambassadeur allemand à Paris, « dont tous les partis en France, « depuis la conclusion de la paix, attisent la haine nationale « contre l'Allemagne, ne nous laisse aucun doute que son « gouvernement, à quelque parti qu'il appartienne, ne considérera la revanche comme sa tâche principale. La seule « question est de savoir combien de temps il faudra aux « Français pour rétablir leur armée et leurs finances. » L'impératrice d'Allemagne ayant demandé à M. Guizot son avis sur les meilleurs moyens d'apaiser le sentiment français, le chancelier, écrivant à l'ambassadeur, critique indirectement cette intervention féminine, en faisant observer que ce n'est pas

l'affaire de l'ambassadeur d'apaiser une colère injuste, tant que tout prouvait que de pareils efforts seraient aussi inutiles qu'incompatibles avec la dignité de l'Allemagne. En janvier 1874, il adresse aux ambassadeurs auprès des grandes puissances une circulaire, qui déclare que le gouvernement allemand n'avait pas d'autre désir que de vivre en paix avec la France. Mais, s'il venait à être constaté qu'un choc était inévitable, il ne saurait attendre que la France choisît le moment qui lui conviendrait le mieux.

C'est sous l'empire de ces idées que, quelque temps après, le Reichstag eut à discuter la nouvelle loi militaire, portant une augmentation considérable de l'effectif de paix, qu'elle tendait d'ailleurs à fixer d'une façon définitive. On a vu, dans un chapitre précédent, que les éventualités d'une nouvelle guerre avec la France tenaient une grande place dans les considérations mises en avant par les orateurs du gouvernement.

Pendant que l'Allemagne travaillait ainsi à renforcer et à consolider son état militaire, la France, de son côté, travaillait à réorganiser son armée, anéantie ou émiettée par suite des désastres de la dernière guerre. Ces efforts, parfaitement légitimes en eux-mêmes, ravivaient les soupçons de la chancellerie allemande. Le prince de Bismarck apercevait partout des indices d'une sorte de conspiration dont la France était l'âme. Les sympathies du clergé français pour le parti catholique en Allemagne; le fait que le parti orléaniste avait voté avec le parti républicain la constitution établissant la République; l'hostilité de la Curie romaine et l'influence qu'y exerçaient les sommités catholiques de tous les pays; les tendances qui se manifestaient en Italie de réconcilier le pape avec la nouvelle royauté: c'é-

taient là autant de symptômes belliqueux, signalés par la presse ministérielle en Allemagne. Elle prétendait aussi qu'à Vienne le parti catholique s'appliquait à renverser le comte Andrassy, ministre des affaires étrangères et représentant de l'alliance avec l'Allemagne; que l'Autriche alors s'allierait avec l'Italie et la France contre l'empire. Mais ce qui fournissait, en vérité, un argument à ceux qui attribuaient à la France des projets d'agression, c'était le travail incessant de réorganisation de son armée. S'il était impossible de préjuger la politique future de la France, on ne pouvait douter, d'autre part, de ses intentions absolument pacifiques dans le présent. Elle restaurait et réparait: c'était son droit. L'assemblée nationale venait de voter un projet de loi ajoutant à chaque régiment un quatrième bataillon, dont la formation ne constituait d'ailleurs aucune augmentation de l'effectif, les hommes étant pris dans les rangs des trois bataillons existants. Cette mesure, ainsi que les prétendus projets d'alliance que nous venons de mentionner, furent considérés à Berlin comme des armements et des préparatifs de guerre. La diplomatie allemande les représentait sous ce jour aux cours étrangères; elle répétait de nouveau que l'Allemagne ne permettrait pas à la France de choisir elle-même le moment d'une guerre de revanche. M. de Radowitz, fils du général et un des agents diplomatiques les plus distingués, fut envoyé à Saint-Pétersbourg, avec mission de dénoncer les desseins agressifs de la France et de s'assurer de la neutralité de la Russie. Le czar, en cette circonstance, semblait pencher du côté de la France; il accueillit les ouvertures prussiennes avec une certaine réserve. Le 5 mai, le prince de Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne, sur le point de partir en congé, insinua,

en conversant avec le duc Decazes, que les mesures militaires adoptées par le gouvernement français constituaient un danger pour l'Allemagne. La suggestion alarma le ministre français, qui s'adressa aussitôt aux cours étrangères, pour les avertir. Une fois de plus, et ce ne devait pas être la dernière, il se produisit entre les deux pays cette singulière situation que chacun d'eux se croyait à la veille d'une agression de la part de l'autre. A l'exemple du prince de Bismarck, qui avait voulu prévenir le chancelier russe, le duc Decazes saisit les cabinets étrangers, ceux de Saint-Pétersbourg et de Londres en particulier, pour solliciter leur intercession en faveur de la paix. Ces deux cours, tout en taxant d'exagérées les alarmes de la France, mais fortement impressionnées elles-mêmes par le langage des organes officieux d'Allemagne, firent entendre des conseils de paix. L'empereur Alexandre et le prince Gortschakoff se chargèrent de cette mission, lors de l'entrevue du czar et de l'empereur Guillaume à Berlin; la reine Victoria s'adressa à l'empereur Guillaume dans une lettre. Ce souverain ainsi que M. de Bismarck exprimèrent alors leur surprise au sujet d'alarmes dont ils déclaraient ne pas comprendre la cause. Le chancelier allemand se montra froissé de ce que les cours étrangères avaient ajouté foi aux bruits d'une agression projetée contre la France; il en sut surtout mauvais gré au prince Gortschakoff, qu'il accusait de chercher une vaine popularité en France, en se présentant comme le sauveur d'une paix qu'il affirmait n'avoir jamais été compromise. Ce qui est certain, c'est que l'Europe croyait à un danger : elle était d'avis que les insinuations allemandes au sujet de la réorganisation de l'armée française étaient de nature à inquiéter ceux qui en étaient l'objet. Des explications franches, les neutres

étant pris comme témoins de leur sincérité, terminèrent cette fois un incident non exempt de dangers. La France et l'Allemagne ayant manifesté devant l'Europe leurs intentions pacifiques et nié toute idée belliqueuse, l'opinion ne tarda pas à se rassurer. D'autres événements d'une gravité extrême vinrent attirer son attention.

II

Les troubles en Orient. — Antagonisme entre la Russie et l'Autriche. — Le prince Gortschakoff désireux de satisfaire aux aspirations slaves. — Politique des trois empires. — Le prince de Bismarck mécontent de la politique russe. — Son attitude intermédiaire. — Entrevue impériale et conférence de Berlin. — Autres entrevues impériales. — L'Orient en feu. — On est plus russe qu'autrichien à Berlin. — Les catholiques sont pour l'Autriche. — Propos de table du prince de Bismarck. — Il est résolu à ne pas s'opposer aux projets de guerre de la Russie. — L'Angleterre et l'Autriche arrêtent la Russie victorieuse. — Le parti libéral du Reichstag hostile à la Russie. — Le prince de Bismarck sera « l'honnête courtier ». — Il ne veut pas heurter le sentiment national du peuple russe. — Danger d'une intervention. — Le congrès de Berlin. — Attitude réservée du prince de Bismarck. — Les Turcs paient les frais de l'accord. — Succès de l'Angleterre. — Profits de l'Autriche et de la Russie. — Le prince Gortschakoff considère le congrès comme un échec pour la Russie et s'en prend à M. de Bismarck.

Dans le courant de l'année, des troubles partiels éclatèrent dans les provinces slaves de la Turquie d'Europe et firent ressusciter aussitôt l'éternelle question d'Orient. Comme toujours, des agitations du dehors soufflèrent un incendie, dont la cause première, il est vrai, devait être cherchée dans la mauvaise administration turque. Les comités slaves de Rus-

sie non seulement soutenaient ces troubles, mais s'attachaient encore à pousser le gouvernement du czar à y intervenir d'une manière effective en faveur de leurs coreligionnaires. La triple alliance impériale, établie et scellée sous les auspices du prince de Bismarck, avait prévu l'éventualité d'un conflit oriental, pour stipuler qu'on s'entendrait à trois sur l'aplanissement des difficultés. C'était admettre une concordance d'intérêts et de droits entre la Russie et l'Autriche, qui ne répondait pas aux aspirations du slavisme. L'Autriche, après la perte de sa position en Allemagne et en Italie, était tentée de chercher une compensation dans la presqu'île des Balkans. Le prince de Bismarck, en l'encourageant dans cette politique, augmenta, d'autre part, entre la Russie et l'Autriche un antagonisme qui devait devenir un élément dissolvant dans la triple alliance. Le prince Gortschakoff s'inspirant de l'idée nationale russe, désireux, dans l'intérêt de son prestige personnel, de sortir de la position relativement effacée où l'avaient placé les brillants triomphes du prince de Bismarck, se disposait à saisir l'occasion pour faire jouer à la Russie un rôle prépondérant dans la nouvelle phase de la politique européenne. D'ailleurs en présence de l'agitation révolutionnaire qui prenait tous les jours de plus vastes proportions, le chancelier russe pensait trouver dans une action extérieure un dérivatif aux embarras intérieurs. Entre les intérêts et les désirs de l'Autriche et de la Russie, M. de Bismarck avait à remplir la tâche de médiateur, tâche d'autant plus difficile que la Russie se croyait en droit, en retour des services que sa neutralité avait rendus à l'Allemagne dans les guerres de 1866 et de 1870, de s'attendre à être plus particulièrement favorisée par le cabinet de Berlin. Le chancelier allemand, au début, n'attacha pas une grande

importance aux troubles de l'Herzégovine : c'était pour lui une question locale pour laquelle il était bien résolu à ne risquer ni un homme ni un écu. Cependant, vers la fin de 1875, l'insurrection s'étendant toujours, il ne pouvait plus se soustraire à la nécessité de traiter en commun une question qui intéressait ses deux alliés. Les trois empires prirent ainsi en main la solution d'un problème devant lequel avaient échoué autrefois les efforts de l'Angleterre et de la France. Une dépêche du cabinet austro-hongrois, en date du 30 décembre 1875, recommandait au sultan l'adoption d'un programme de réformes élaboré d'accord entre les trois empires. Les populations chrétiennes de la Turquie s'étaient trop longtemps habituées à considérer toute intervention diplomatique en leur faveur comme un blanc-seing d'insurrection, pour attendre patiemment que la Porte se mît d'accord avec les puissances sur la réalisation de ces réformes. Ce qu'elles demandaient d'ailleurs, c'était non des réformes, mais l'émancipation de l'autorité du sultan. La note du comte Andrassy donnait raison à leurs griefs; le Montenegro, la Serbie se disposaient, à leur tour, à prendre les armes. La Roumanie s'apprêtait à recouvrer son indépendance. Au-dessus de tous ces mouvements planait le haut patronage de la Russie.

Au commencement de décembre, le czar, à la fête de Saint Georges, avait pu proclamer, suivant l'habitude des années précédentes, l'alliance intime des trois empereurs; à la même époque le prince de Bismarck, au Reichstag, avait pu mettre l'opposition au défi d'ébranler son alliance avec la Russie. On ne pouvait cependant nier les divergences d'intérêt existant entre la Russie et l'Autriche, ni les embarras et les difficultés qui en résulteraient pour le chancelier allemand, mis en demeure de prendre position. Il dut, en obser-

vant l'attitude du prince Gortschakoff, en ressentir un déplaisir analogue à celui qu'il avait éprouvé en octobre 1870 lorsque le chancelier russe, au milieu de la guerre de France, avait soulevé la question du traité de Paris relatif à la mer Noire. Mais, de même qu'en 1870 il avait dû, en vue de la France, transiger avec les volontés de la Russie, de même, il lui fallut, en 1876, par des raisons identiques, se prêter aux projets du prince Gortschakoff, dont il n'ignorait pas les préférences françaises. La seule préoccupation qui l'embarrassât dans cette voie avait pour objet l'Autriche, dont il avait également sollicité l'alliance : c'est pour s'attacher plus sûrement cette puissance qu'il avait fait éloigner le comte de Beust du pouvoir et contribué à la nomination du comte Andrassy. Il avait ainsi du côté de Vienne des engagements impossibles à éluder.

Pour concilier cette double tâche de rester l'ami de deux antagonistes, le chancelier adopta cette attitude de désintéressement ou de quasi-neutralité qui a depuis lors imprimé, à sa politique orientale, un caractère oscillant et contradictoire. Il croyait la Russie résolue à engager une guerre en Orient, et il ne voulait pas l'en empêcher, de peur d'indisposer le parti slave, hostile à l'alliance allemande. Il ne voulait pas davantage abandonner l'Autriche-Hongrie au moment où la Russie, en s'avançant vers les Balkans, menaçait la sphère d'action de la monarchie des Habsbourgs. Sous l'empire de ces considérations, il prit la résolution de s'effacer dans les négociations pendantes, en ce sens qu'il déclarait d'avance son assentiment à tout arrangement sur lequel les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Vienne se mettraient d'accord. Au mois de mai 1876, le czar vint à Berlin rendre visite à l'empereur Guillaume : il était accompagné du prince Gortschakoff, que, par suite d'une entente des empereurs,

le comte Andrassy vint rejoindre aussitôt. Le prince de Bismarck présida aux conférences, d'où sortit un mémorandum destiné à servir de programme et de ligne de conduite : c'était le commencement d'une intervention entre les insurgés et la Porte, intervention penchant plus du côté des rebelles que de celui du suzerain. Il fut convenu aussi entre les trois cabinets qu'à l'avenir on s'entendrait dans chaque cas isolément pour résoudre tous les différends.

Aux conférences de Berlin succédèrent, dans les mois de juin et de juillet, l'entrevue d'Ems entre les empereurs d'Allemagne et de Russie, et celle de Reichstadt, en Bohême, entre le czar et l'empereur d'Autriche. Déjà il n'était plus question d'empêcher la guerre: elle avait commencé ; on ne s'attachait plus qu'à la localiser, en s'engageant à la non-intervention entre les combattants. Ce dernier engagement devint bientôt illusoire. La Bulgarie s'était soulevée, la Serbie et le Monténégro avaient pris les armes contre la Porte. De tous côtés de la Russie, des volontaires et des officiers, avec l'autorisation de leur gouvernement, secourus par les fonds des comités slaves, étaient accourus grossir les rangs de l'armée serbe.

Le prince de Bismarck n'objecta rien contre cette participation indirecte de la Russie en faveur de la Serbie, et le gouvernement hongrois laissa, sans opposition, les volontaires russes traverser son territoire pour se rendre sur le théâtre de la guerre. Serbes et Monténégrins, battus par les Turcs, furent sauvés d'un écrasement total par le *veto* de l'Autriche et de la Russie. Cette dernière, après que la Serbie eut repris les armes et eut été battue de nouveau, força la Porte, en lui adressant un ultimatum, à accorder pour la seconde fois un armistice. Le czar, cédant à l'opinion surexcitée,

se disposait à intervenir : il déclarait que si les autres puissances croisaient les bras, il agirait seul.

Le chancelier allemand, à ce moment, dessine son attitude de médiateur. La cour de Berlin tenait pour la Russie : l'empereur Guillaume ne s'en cacha pas au ministre anglais, lord Salisbury, lorsqu'il passa par Berlin avant de se rendre à Constantinople aux conférences où l'on devait faire une dernière tentative d'arrangement à l'amiable. La triple alliance impériale avait alors une orientation plus russe qu'autrichienne. Toutefois le discours impérial, lu le 1er novembre à l'ouverture du Reichstag, accentua en termes précis les bonnes relations « avec les puissances voisines et plus particulière- « ment rapprochées de l'Allemagne ». D'autre part, il prévoyait aussi le conflit entre la Russie et l'Autriche, et promettait que le gouvernement allemand s'efforcerait d'être un médiateur amical de la paix. « Mais », ajoutait le message impérial, « quoi qu'il arrive, l'Allemagne peut être sûre que « le sang de ses fils ne sera versé que pour la défense de « son propre honneur et de ses propres intérêts. »

Le parti catholique du Reichstag se montra peu satisfait de la politique esquissée dans le message impérial. Un de ses orateurs critiquait la conduite tenue par le chancelier en présence de la guerre qui s'annonçait; il trouvait que l'empire d'Allemagne négligeait trop, au profit de la Russie, les intérêts de l'Autriche, ainsi que les intérêts que l'Allemagne du sud avait sur le Danube. La Russie, résolue à détruire pour son compte l'empire turc, menace l'existence de l'Autriche, et l'alliance de l'Allemagne avec la Russie compromet cette existence. L'Allemagne du sud, ajoutait l'orateur, s'émeut de cet état de choses et s'intéresse au sort de la monarchie austro-hongroise.

Ces critiques ne laissèrent pas d'impressionner le chancelier, qui n'ignorait point qu'elles exprimaient le sentiment populaire d'une grande partie de l'Allemagne, en même temps qu'elles étaient l'écho de l'opinion publique à Vienne. A la fin d'un dîner parlementaire, il assura d'abord que le message impérial, en parlant des puissances amies, n'avait pas voulu exclure l'Angleterre de cette catégorie. Il développa ensuite sa politique. Si la guerre, disait-il, venait à éclater entre la Russie et la Porte, les belligérants, au bout de quelque temps, seraient fatigués, et l'Allemagne pourrait alors agir en médiateur avec plus de succès qu'actuellement. Si l'Autriche était entraînée dans la guerre et que son existence en fût compromise, l'Allemagne aurait le devoir de la défendre. D'un autre côté, il ne voulait pas donner des conseils à la Russie, afin de ne pas indisposer la nation russe contre l'Allemagne. Au fond de ces réflexions, l'observateur pouvait découvrir un certain mécontentement envers la Russie, ou plutôt envers le prince Gortschakoff, qui poussait à la guerre; mais dans ses discours publics le prince de Bismarck ne laissait rien apercevoir de cette pensée intime.

Le 6 décembre, il déclara, devant le Reichstag, que, l'empereur Alexandre ayant promis de ne pas faire de conquêtes, on avait le devoir de croire à l'accomplissement de cette promesse. La Russie, d'ailleurs, si elle venait à déclarer la guerre, ne demanderait à l'Allemagne que la neutralité; et cette guerre n'avait d'autre but que la réalisation des réformes demandées par toutes les puissances. « Jamais, dit-il, je ne conseillerai la « participation de l'Allemagne à la guerre, tant qu'il ne s'agit « d'aucun intérêt qui vaille la peine qu'on y risque les os d'un « seul grenadier poméranien. » Il veut rester en bons rapports avec les trois puissances directement intéressées, empê-

cher que la guerre devienne générale, en un mot la localiser.

Dans ces déclarations une chose était évidente, c'est que le chancelier était bien décidé à ne pas se mettre en travers des projets de la Russie. La diplomatie anglaise l'avait vainement adjuré de s'employer à empêcher la guerre; la reine Victoria elle-même avait écrit dans le même but à l'empereur Guillaume et au prince de Bismarck. Ce fut peine perdue. Après l'avortement des conférences de Constantinople en décembre 1876 et de celles de Londres en mars 1877, la guerre fut déclarée par la Russie. Le résultat, douteux pendant longtemps, fut finalement favorable aux Russes, qui s'avancèrent jusqu'aux portes de Constantinople. S'ils n'entrèrent pas dans la capitale de l'empire ottoman, ce n'est pas que le prince de Bismarck leur opposât son veto : à Berlin, pour rester en bons termes avec la Russie, on lui aurait abandonné tout l'empire d'Osman. Mais l'Angleterre prit une attitude comminatoire; et l'Autriche-Hongrie, mal rassurée par son entente spéciale avec le cabinet de Saint-Pétersbourg, prit position à côté de l'Angleterre.

Dans cet état de choses, renonçant à prendre possession du Bosphore et des Dardanelles, la Russie conclut avec les Turcs, à San Stefano, un traité de paix qui réduisait à bien peu de chose les possessions européennes du sultan : maîtres de Constantinople, les vainqueurs n'auraient pu imposer de plus dures conditions au vaincu. Ce traité annulait les traités européens et affectait les intérêts de presque toutes les grandes puissances : l'Angleterre avait déclaré d'avance qu'elle ne reconnaîtrait aucun arrangement isolé entre la Russie et la Porte et que tout traité devait être un traité européen. Le cabinet de Vienne, à son tour, s'éleva avec énergie contre le traité russo-turc. Le prince Gortschakoff,

pour éviter une conflagration, dans laquelle il n'avait aucun service à attendre du côté de l'Allemagne, battit en retraite : il expliqua que le traité était un arrangement provisoire que la Russie avait l'intention de soumettre aux signataires des traités de 1856 et 1871.

A ce moment, de tous les cabinets européens celui de Berlin était le mieux disposé en faveur de la Russie. Le parti libéral du Reichstag manifesta une fois de plus ses sentiments anti-russes, en adressant en cette circonstance des questions insidieuses au gouvernement. Le discours du chancelier du 19 février 1878 fut un véritable plaidoyer pour la Russie. Il répéta que le traité russo-turc n'affectait aucun intérêt allemand. Il trouva juste que la Russie eût stipulé ses conditions de façon à ne pas avoir à recommencer la guerre tous les dix à vingt ans. Il pesa les avantages que l'Angleterre et l'Autriche pourraient tirer d'une guerre qu'elles engageraient avec la Russie pour lui enlever le fruit de ses victoires, et arriva à conclure que ces avantages seraient médiocres. Il annonça enfin que, sur l'initiative de l'Autriche, une conférence des puissances se réunirait pour mettre d'accord le traité russe avec les traités européens en vigueur. A la question qu'on lui pose : quelle sera l'attitude de l'Allemagne? il répond qu'il ne veut pas d'avance se lier les mains, que la triple alliance des empereurs ne repose que sur l'entente amicale de ces souverains, que l'Allemagne n'a pas l'intention d'imposer à l'un ou à l'autre des deux empires amis telle ou telle opinion, qu'elle se bornera à jouer le rôle « de l'honnête courtier », médiateur qui désire faire aboutir l'affaire. En aucun cas, l'Allemagne ne veut assumer le rôle d'arbitre entre la Russie, d'un côté, et l'Angleterre et l'Autriche, de l'autre. Depuis un siècle la Russie a été l'amie de

la Prusse dans des temps difficiles, et l'on vient aujourd'hui demander au gouvernement allemand de se charger, contre elle, du rôle de policier pour le compte de l'Europe ! « Il « existe », dit-il, « en Russie, de grands partis qui n'aiment « pas l'Allemagne, qui ne sont pas au pouvoir, mais ne se- « raient pas fâchés d'y arriver ; ils montreront, au moment « où la Russie se trouve près de réaliser son idéal plusieurs « fois séculaire, l'Allemagne tirant dans son dos, non pas « l'épée, mais le poignard ! » — « Non », ajoute-t-il, « nous « n'assumerons pas la responsabilité de sacrifier à la « tentation de jouer le rôle d'arbitre en Europe l'amitié « éprouvée d'une grande et puissante nation voisine. » Ce genre d'intervention, dit-il encore, n'a jamais valu des remerciements à celui qui s'en chargeait. Ni l'Autriche ni la Prusse n'ont été reconnaissantes à l'empereur Nicolas, empêchant, en 1850, la guerre entre ces deux puissances. Et l'intervention de Napoléon III après Sadowa? « Je ne l'ai « pas oubliée, j'ai pris bonne note de l'intervention de l'em- « pereur Napoléon, et pour les intérêts français, c'eût été « plus utile, si à cette époque la France ne s'était pas impo- « sée comme pacificateur ! »

Les libéraux et les catholiques trouvèrent que, eu égard à la triple alliance où l'Autriche tenait une place, le prince de Bismarck avait trop parlé de la Russie. Le chancelier de nouveau proteste de ses sentiments amicaux pour l'Autriche : les rapports avec cette puissance étaient des meilleurs, et l'on n'avait pas besoin de plaider auprès de lui les intérêts de cet empire.

L'Angleterre ne consentit pas à la réunion d'une conférence sans exiger d'avance certains engagements de la part de la Russie. Celle-ci dut admettre notamment que l'ensemble

de son traité avec la Turquie fût soumis à la conférence; elle dut accepter aussi le partage de la Bulgarie en deux provinces, l'une érigée en principauté vassale, l'autre en province autonome de la Turquie. En revanche, l'Angleterre déclara ne pas s'opposer à la restitution de la Bessarabie à la Russie, ni aux conquêtes faites par cette puissance dans la Turquie d'Asie.

Le congrès, dont le cabinet russe avait fini par demander avec instance la réunion, siégea à Berlin du 13 juin au 13 juillet, sous la présidence du prince de Bismarck. Le chancelier, ainsi qu'il l'avait annoncé au Reichstag, laissa discuter entre eux les plénipotentiaires russes, anglais et autrichiens : il jeta cependant sa parole dans la balance, pour faire prévaloir les désirs de la Russie contre l'Angleterre. Il intervint aussi pour forcer les Turcs à se soumettre. Ce fut d'ailleurs la Turquie qui paya les frais de l'entente des autres puissances : le prince de Bismarck s'attacha, en plusieurs occasions, à démontrer aux représentants du sultan qu'ils gagnaient beaucoup en comparaison du traité de San Stefano. Ce n'était exact que pour la Bulgarie, dont la Turquie recouvra la partie méridionale. Par contre, ils durent admettre l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine par l'Autriche, occupation consentie par le cabinet russe dans un arrangement spécial, au mois de janvier 1877. Les Turcs durent céder aussi certaines portions de la Thessalie et de l'Épire à la Grèce : le traité russo-turc n'en avait pas parlé. L'Angleterre, par le traité de Berlin, consomma un de ses plus grands succès diplomatiques des temps modernes. Elle avait forcé son puissant antagoniste à reculer, et c'était bien elle qui lui avait enlevé en grande partie le prix de ses sacrifices; enfin, à l'insu de tout le monde, elle s'était fait adjuger par le sultan l'île de Chypre, observatoire en

face d'Alexandrie d'Égypte et de la côte de l'Asie Mineure.

Quant à la Russie elle avait sans doute gagné relativement à l'état de choses d'avant la guerre, mais certainement pas en proportion de ses sacrifices, surtout pas en comparaison avec les stipulations du traité de San Stefano. Le parti panslaviste considérait le traité de Berlin comme un échec pour la Russie, et il s'en prenait au prince de Bismarck, taxé d'ingratitude pour les services que la Russie lui avait rendus en 1866 et en 1870. Il lui reprochait de ne pas avoir assez usé de son influence pour faire triompher les désirs de la Russie sur tous ses adversaires; il ne lui savait aucun gré de ce qu'il avait fait et n'énumérait que les services qu'il n'avait pas rendus. « L'honnête courtier », qu'il avait voulu être, n'était pas traité avec plus d'égards que l'aurait été le médiateur dont il avait refusé d'assumer le rôle. Le prince Gortschakoff, sur qui retombaient indirectement ces reproches, quitta Berlin dans un état de vive irritation. Il dut se souvenir qu'en 1875 M. de Bismarck avait rompu avec lui pour s'être posé comme pacificateur entre l'Allemagne et la France; il était persuadé qu'il devait sa défaite au chancelier allemand, qui avait voulu se venger de cette intervention. Le chancelier russe, à son tour, devait jurer de venger son échec de Berlin; mais le destin ne lui laissa pas le temps d'exécuter son projet.

III

Symptômes menaçants du côté de la Russie. — Le prince de Bismarck négocie et conclut une alliance avec l'Autriche-Hongrie. — Ses tentatives de rapprochement avec la République française. — Attitude réservée du gouvernement français. — Le chancelier décline la par-

ticipation de l'Allemagne à l'Exposition universelle de Paris. — Il appuie les désirs de la France au congrès de Berlin. — Il favorise la politique coloniale de la France. — L'opinion publique en France hostile à l'Allemagne. — M. Gambetta considéré comme représentant la politique de revanche. — Alliance avec l'Italie. — Nouveaux froissements avec la Russie. — L'entrevue de Dantzig. — Rapprochement entre les trois empires. — Entrevues impériales. — Rétablissement des bons rapports avec la Russie. — Prévenances à l'égard de la Russie. — La question bulgare fait renaître les dissentiments entre l'Autriche et la Russie. — L'Allemagne et la France s'entendent sur les questions coloniales. — Question du Congo. — L'ambassadeur de France dirige les travaux de la conférence de Berlin. — Le prince de Bismarck constate l'excellence des rapports avec la France. — Ce contentement ne dure pas. — Il accuse les partis en France d'entretenir la haine de l'Allemagne. — Articles violents de la presse allemande — La presse officieuse annonce que l'Allemagne prend des mesures de défense contre la France. — Réception du nouvel ambassadeur de France. — Échange de discours amicaux.

L'empereur Alexandre II semblait disposé à passer l'éponge sur le congrès de Berlin. Il pouvait regretter d'avoir cédé à l'opinion d'un parti remuant, en s'engageant dans la guerre avec la Turquie : il ne devait pas moins en accepter les conséquences. Aussi, avec beaucoup de dignité, annonça-t-il que la Russie exécuterait scrupuleusement le traité de Berlin. Le parti panslaviste ne le suivit pas dans cette voie : il continua ses attaques contre le prince de Bismarck et contre l'empire allemand. En même temps les partisans de la Russie, à la cour de Vienne, relevèrent la tête. Le chancelier allemand dut croire qu'il se préparait une entente entre la Russie et l'Autriche-Hongrie, la première obtenant sa liberté d'action dans la presqu'île des Balkans, l'autre étant assurée de l'appui de la Russie pour reprendre son ancienne position en Allemagne. De fait il n'y avait plus de triple alliance : cette combinaison, que M. de Bismarck avait été si fier d'avoir pu réaliser,

était détruite. Il voyait l'Autriche sur le point de se rapprocher de la Russie; il voyait aussi le prince Gortschakoff faire à la France des avances, qu'elle déclina pour le moment.

C'est sous le coup de ces diverses appréhensions que le chancelier allemand se tourna résolument du côté de l'Autriche. Cette puissance, très satisfaite pour sa part des résultats du congrès de Berlin et de l'appui qu'elle avait obtenu à cette occasion de la part du prince de Bismarck, était allée au devant des désirs du chancelier. Le comte Andrassy, obéissant au sentiment de ses compatriotes, adversaires traditionnels de la Russie, avait imprimé, dès son avènement, un caractère essentiellement anti-russe et, partant, allemand et prussien, à la politique austro-hongroise. Quelques mois après le congrès de Berlin, il avait annulé l'article 5 du traité de Prague relatif au Schleswig du nord et donné ainsi un premier gage d'amitié à M. de Bismarck, désireux d'effacer, dans cet article, la dernière trace de la médiation française de 1866.

Dans le courant de l'été 1879, les allures de la Russie devinrent de plus en plus suspectes au chancelier allemand. Le langage de la presse russe contre l'Autriche et l'Allemagne, les mouvements de troupes russes sur sa frontière ouest, les propos du prince Gortschakoff, alors en villégiature à Bade, tous ces faits inspirèrent une crainte égale au prince de Bismarck et au comte Andrassy. Les deux ministres s'abouchèrent au mois de septembre à Gastein, où furent ébauchés les points principaux d'un traité d'alliance, élaboré et signé ensuite à Vienne. A cet effet le chancelier allemand se rendit dans la capitale autrichienne, où la population salua avec des démonstrations tout à fait enthousiastes celui que treize ans auparavant elle avait accablé de malédictions. Le nouveau traité, désaveu direct de la triple alliance, unissait

étroitement les deux empires pour la défense commune. Ils se garantissaient leurs territoires respectifs et s'engageaient à se prêter un secours effectif, dans le cas où l'un d'eux serait attaqué de deux côtés. Le revirement de la politique du cabinet de Berlin était complet : l'Autriche, la troisième venue dans la triple alliance de 1872, était devenue l'associée à titre égal d'une nouvelle alliance, dont la pointe était dirigée en premier lieu contre la Russie. L'empereur Guillaume eut de la peine à se faire à ce changement, et, pour le déterminer à s'y prêter, il ne fallut rien de moins que l'offre de la démission de son chancelier. Le ministère tory, en Angleterre, battit des mains : lord Salisbury salua l'alliance austro-allemande comme une œuvre de « grand salut » ; l'empereur d'Autriche l'annonça, au mois de décembre, à son parlement, comme une garantie de paix.

A ce moment, en prenant ainsi ses précautions contre sa puissante alliée de la veille, le prince de Bismarck n'était pas sans songer à rallier la République française à cette combinaison. L'incident de 1875 avait laissé de fâcheuses réminiscences à Paris. Le gouvernement français, toutefois, n'en fit rien paraître pendant la crise d'Orient; voyant M. de Bismarck plein de bienveillance pour la Russie, le duc Decazes ne voulut pas rester en arrière. Il adhéra, en 1876, au mémorandum du prince Gortschakoff, adopté à Berlin par les trois empires. Il accentua cette attitude amicale pour la Russie à la conférence de Constantinople, où le plénipotentiaire français, le comte de Chaudordy, fut un énergique soutien des demandes du cabinet de Saint-Pétersbourg. Sur ce point, par conséquent, la France ne se mit pas en contradiction avec la politique allemande. Mais, quelque corrects et courtois que fussent les rapports diplo-

matiques des deux gouvernements, la cordialité et la confiance y faisaient défaut. Le sentiment français, d'ailleurs, se manifestait en toutes circonstances de façon à prouver que la barrière, élevée entre les deux nations par l'annexion de l'Alsace-Lorraine, n'était pas près de tomber. Le prince de Bismarck s'était appuyé, en 1876, sur ces manifestations pour décliner l'invitation que le maréchal de Mac-Mahon adressait au gouvernement allemand de participer à l'exposition universelle projetée pour 1878. L'impératrice d'Allemagne et d'autres hauts personnages avaient été d'un avis contraire : il leur semblait utile, dans l'intérêt de l'apaisement, de se rendre au désir du gouvernement français. L'opinion du chancelier l'emporta : il démontra à l'empereur que l'état des esprits en France à l'égard de l'Allemagne était de nature à faire craindre, lors de la présence des industriels allemands à Paris, des incidents et des conflits qu'il valait mieux éviter.

Les rapports officiels s'étaient améliorés cependant dans les derniers temps de la présidence du maréchal de Mac-Mahon, c'est-à-dire à mesure que les influences monarchistes cédaient peu à peu le terrain au parti républicain. Le chancelier allemand était resté fidèle aux idées qu'il avait fait prévaloir en 1872 sur celles du comte d'Arnim ; il pensait toujours que le gouvernement républicain serait mieux disposé et plus intéressé qu'une restauration monarchique à maintenir la paix au dehors. Au congrès de Berlin de 1878, M. de Bismarck traita avec une distinction marquée le plénipotentiaire français, M. Waddington, en joignant à ces témoignages extérieurs des assurances très explicites en faveur des intérêts de la France dans le bassin de la Méditerranée. Il appuya au congrès les efforts de la France en faveur de la Grèce, dans la question des juifs de Roumanie et dans celle des catholiques d'Orient.

L'année suivante, lorsque le refroidissement avec la Russie avait amené le chancelier à presser la conclusion d'une alliance intime avec l'Autriche, le premier souci de M. de Bismarck fut de rassurer la France, qui pouvait se croire visée par la nouvelle alliance. Lors de son séjour à Vienne, il se rendit chez M. Teisserenc de Bort, ambassadeur de la République, pour lui exposer que l'entente intime des deux empires ne devait aucunement inquiéter la France. Son langage fut chaleureux. « Je ne me sers jamais « de la parole », dit-il, « pour déguiser ma pensée. M. Wad-« dington en a eu la preuve à Berlin, et mon désir d'entrete-« tenir des relations cordiales avec la France est sincère. » Ce qui sans doute était sincère chez lui et ce qu'il affirmait souvent, c'était de se rendre agréable à la France sur tous les points, celui des Vosges excepté. La conséquence naturelle de ce système était qu'il favorisait toutes les entreprises propres à détourner les esprits en France de ce point dangereux. Dans ses entretiens avec le comte de Saint-Vallier, alors ambassadeur de France à Berlin, il s'attachait à exposer la possibilité d'une adhésion de la France à l'alliance austro-allemande. Il développait cette thèse que depuis deux siècles les grandes puissances centrales de l'Europe n'avaient cessé de s'entre-déchirer sans profit réel pour elles-mêmes : seules l'Angleterre et la Russie en avaient profité en se rendant maîtresses du monde. Que la France, l'Autriche et l'Allemagne s'entendent et se lient entre elles, et elles résoudront la question d'Orient à leur gré et au mieux de leurs intérêts seuls. Ces ouvertures, paraît-il, furent accueillies à Paris avec une grande réserve : la France, y disait-on, avait besoin de concentrer toutes ses forces, avant de reprendre son rôle dans la politique extérieure.

D'ailleurs ces entretiens confidentiels entre diplomates ne pouvaient exercer aucune influence sur le grand public en France, entretenu par les orateurs populaires dans l'idée de ses revendications nationales. Dans des termes passionnés ou sous la forme d'allusions, ces discours engageaient la nation à ne pas oublier les provinces que le sort de la guerre lui avait enlevées. La presse ministérielle de Berlin répondait par des articles violents ou comminatoires, auxquels la presse française ripostait sur le même ton. Les harangues de M. Gambetta notamment irritaient le chancelier au dernier degré, et l'avènement de ce grand chef de parti au pouvoir lui parut comme le tocsin de la politique de revanche. Déjà son discours de Cherbourg, en 1880, où il avait parlé de « l'immanente justice de l'histoire » avait été pris à Berlin pour plus qu'une simple improvisation. L'année suivante, son discours de Belleville, où il invoquait « la majesté du droit » était interprété par les organes du chancelier comme un cri de guerre. A la nouvelle de la formation du cabinet Gambetta, le prince de Bismarck dit à ses intimes : « M. Gambetta au pouvoir agit sur les nerfs de l'Europe comme un « homme battant le tambour dans une chambre de malade. » La mort de Gambetta, dans ces conditions, ne put que produire un effet tranquillisant : en même temps elle permit à ses successeurs de poursuivre les projets de politique coloniale, dont l'expédition de Tunisie avait été l'avant-coureur, et qui détournèrent pour le moment l'attention de la France de la question irritante des Vosges.

Pendant ce temps M. de Bismarck avait travaillé à compléter son système d'alliances. L'Italie avait été ralliée aussi à l'alliance austro-allemande. A l'émotion que la nouvelle de cet événement causa à Paris, l'organe du chancelier alle-

mand répondit que la nouvelle triple alliance avait un caractère purement défensif, sans pointe contre la France, à moins « qu'il ne survînt dans ce pays un changement portant au « pouvoir un homme ou un principe s'adressant aux penchants « belliqueux de la nation. » En même temps la feuille ministérielle décernait les plus vifs éloges au gouvernement de la République, en en vantant les dispositions pacifiques.

L'alliance austro-allemande, dès l'origine formée contre la Russie, semblait acquérir sa véritable raison d'être par la mort de l'empereur Alexandre II, le 13 mars 1881. La légende avait toujours attribué à son successeur l'intention de rompre avec les traditions paternelles, en se retournant contre l'Autriche et l'Allemagne. Le début du règne d'Alexandre III ne confirma pas cette supposition. Le ministre des affaires étrangères de Russie, M. de Giers, déclara, dans sa première circulaire, que le nouvel empereur resterait fidèle à ses amis et « conserverait ses sympathies consa« crées par les traditions ». Mais déjà quelques mois après, le langage de la presse russe était devenu tellement violent qu'à la cour de Berlin on s'en émut. Cependant le czar, tout en ménageant le parti panslaviste qui s'affirmait comme le représentant le plus dévoué du patriotisme russe, était loin de désirer une rupture. L'apaisement se fit. L'empereur de Russie, de sa propre initiative, rendit le 7 septembre visite à son voisin et parent d'Allemagne, à Dantzig. L'entrevue eut tout à fait le caractère d'une manifestation politique : on y voyait, à côté des souverains, le prince impérial d'Allemagne, les deux frères du czar, le prince de Bismarck, M. de Giers, et d'autres dignitaires des deux empires. De part et d'autre, on semblait éprouver le besoin de montrer à l'Europe qu'on s'était expliqué sur les intentions réciproques

et qu'on s'était quitté satisfait. Après un entretien intime des deux empereurs, le chancelier allemand était resté avec le czar en conférence prolongée. La presse ministérielle de Berlin nia qu'il y eût eu des malentendus à dissiper, en même temps qu'elle rassurait l'Autriche, en affirmant que l'empereur François-Joseph était compris dans l'union consacrée de nouveau à Dantzig; enfin, elle proclama en quelque sorte le rétablissement de la triple alliance impériale qui s'était disloquée le lendemain du congrès de Berlin. Une dépêche du ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie à l'empereur François-Joseph fut plus explicite. Dans un entretien avec l'ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg, M. de Giers avait déclaré que le czar avait quitté Dantzig « avec des sentiments de tranquillité et de satisfaction inté- « rieure. Notamment la sagesse et la modération inattendue « du langage du prince de Bismarck ont produit un bon effet « sur le czar et M. de Giers, en leur donnant l'assurance « qu'il n'était animé absolument que d'intentions pacifiques ». En dehors du domaine de la politique extérieure, où, d'après M. de Giers, il n'existait aucune question inquiétante, on avait parlé surtout du danger socialiste et de la nécessité de le combattre : là encore le chancelier allemand avait recommandé une grande circonspection en ce qui concernait les mesures internationales qu'on voudrait proposer. Enfin, disait M. de Giers, la portée de l'entrevue de Dantzig consistait en ce que « le czar avait ainsi manifesté, devant la « Russie, et d'une façon non équivoque, sa politique conser- « vatrice et pacifique ».

Cette démonstration, qui semblait continuer la politique d'Alexandre II, si favorable à l'Allemagne, ne trouvait guère d'écho en Russie. Peu de mois après déjà, on eut à noter de

nombreuses manifestations de hauts personnages militaires contre l'Allemagne et l'Autriche. Les soupçons et les inquiétudes du chancelier allemand furent de nouveau mis en éveil. Il découvrait des symptômes de rapprochement entre la Russie et la France républicaine, et même entre les panslavistes et les Polonais. Cette alliance entre Saint-Pétersbourg et Paris, si justement redoutée par lui, cet objectif unique de toutes ses combinaisons diplomatiques depuis tant d'années, allait-elle donc cette fois se réaliser? Il redoubla de vigilance et d'activité, soit en tâchant de prévenir cette dangereuse éventualité, soit en se renforçant par des alliances nouvelles. Il renouvela le traité d'alliance avec l'Autriche, indéfiniment, à ce qu'on dit ; il y gagna l'Italie, et groupa même, autour de ce puissant faisceau, la Roumanie et la Serbie. Il se rendit le sultan favorable, après l'avoir si peu ménagé au congrès de Berlin et plus tard encore dans la question grecque. Il jeta même son dévolu sur l'Espagne, dont le souverain, qui était venu rendre visite à l'empereur, s'en était retourné, comblé de faveurs : ce qui avait occasionné, lors de son passage à Paris, des incidents très regrettables sous le rapport du respect du droit public.

La Russie officielle, peu désireuse à ce moment de se départir de la politique affirmée par suite de l'entrevue de Dantzig, s'émut sérieusement du travail diplomatique du chancelier allemand, et chercha à se rapprocher de nouveau des deux cours de Berlin et de Vienne. L'esprit du czar, d'ailleurs, était toujours sous l'empire de la terrible catastrophe du 13 mars 1881 : le danger nihiliste et révolutionnaire primait chez lui les préoccupations extérieures, et, à ce point de vue, il reconnaissait une certaine utilité à l'union des trois grandes puissances monarchiques. Son ministre,

M. de Giers, fit dans les années 1882 et 1883 deux voyages, qui lui permirent de s'aboucher avec les gouvernements d'Italie et d'Autriche, et surtout avec le prince de Bismarck.

L'entente des trois cours du nord se rétablit, en apparence, d'une manière étroite. L'organe le plus accrédité de la presse russe applaudit à cet événement, en mettant le refroidissement des relations sur le compte de malentendus, dont feu le prince Gortschakoff aurait été l'auteur; la feuille moscovite souhaitait une entente, fondée sur les traditions historiques et pouvant être maintenue sans convention spéciale, « les intérêts réels de l'Allemagne et de la Russie se « touchant partout sans jamais se croiser ». Le même journal de Moscou, quelques jours plus tard, s'élevait contre ceux qui considéraient comme inévitable une guerre entre la Russie et l'Allemagne : « Ni du côté russe ni du côté allemand il « n'existe des motifs sérieux pour faire craindre un conflit « même dans un temps lointain. » Le résultat des voyages de M. de Giers fut non pas l'entrée de la Russie dans l'alliance austro-allemande, mais l'adhésion au principe et au but de cette alliance, c'est-à-dire au maintien du *statu quo*, créé par les traités. A partir de ce moment l'échange des visites et les entrevues entre les membres des familles impériales se multiplient. Au mois de février 1884, le grand-duc Michel, oncle du czar, rend visite à l'empereur Guillaume qui, au banquet de gala, rappelle la vieille confraternité d'armes de Bar-sur-Aube. Dans l'automne de la même année, les trois empereurs célèbrent publiquement leur entente, dans l'entrevue de Skierniewize, sur le territoire russe, où le prince de Bismarck accompagne son souverain. L'empereur Guillaume, au mois de novembre, en ouvrant la session du Reichstag, constata que dans cette entrevue l'amitié traditionnelle des

trois cours avait été scellée d'une manière durable. Là encore le péril socialiste et nihiliste semblait avoir préoccupé d'une manière spéciale l'empereur Alexandre III. Au mois de janvier suivant, le cabinet de Berlin signa avec la Russie une convention par laquelle l'extradition était accordée pour les crimes et les délits politiques, même sur la simple réquisition de chacun des deux gouvernements et sans qu'il fût besoin d'une condamnation préalable par les tribunaux. Le chancelier allemand alla encore plus loin dans sa complaisance, en proposant au conseil fédéral et au Reichstag d'étendre la convention prusso-russe à tout l'empire. La mesure était aussi mal vue par l'opinion publique que la convention de 1863 relativement à l'insurrection polonaise : le Reichstag se déroba à la discussion, et la chambre de Bavière repoussa le projet, dont elle fut saisie, d'adhérer à la convention.

Pendant que le prince de Bismarck s'appliquait ainsi à bien disposer le czar, en lui prêtant l'appui de la Prusse contre le danger révolutionnaire et en s'employant à concilier les intérêts orientaux de ses deux alliés russe et austro-hongrois, un événement inattendu vint mettre à une nouvelle et difficile épreuve la triple alliance dont l'empereur Guillaume venait à peine d'affirmer la durée infinie. Au mois de septembre de 1885 les Bulgares de la Roumélie Orientale, secondés par le gouvernement de la principauté de Bulgarie, chassèrent les autorités ottomanes et proclamèrent l'union des deux Bulgaries, contrairement au traité de Berlin. A ce soulèvement succéda bientôt une guerre entre la Serbie et la Bulgarie. Dans la crise qui s'ensuivit, l'antagonisme entre la Russie et l'Autriche se manifesta de manière à ébranler fortement l'œuvre de conciliation du prince de Bismarck. De plus, l'opinion en Allemagne s'enflamma pour le prince

Alexandre de Bulgarie, et se prononça avec une certaine vigueur contre le chancelier. Elle lui reprochait de sacrifier ce prince allemand à son désir de rester en bons termes avec la Russie, qui avait retiré ses faveurs à son ancien protégé, devenu celui du cabinet anglais. Les organes du chancelier, au risque de compromettre les bons rapports avec l'Autriche-Hongrie, déclaraient sur tous les tons que la question bulgare n'affectait pas les intérêts allemands. La question se compliqua encore au mois d'août 1886, par suite d'un nouveau coup de main dirigé par le parti russe contre le prince Alexandre, qui finalement, en présence de l'hostilité manifeste du czar, dut déposer la couronne. L'opinion libérale en Allemagne et l'opinion publique dans toute l'Autriche-Hongrie se déclaraient ouvertement contre la Russie, et attaquaient M. de Bismarck, qui soutenait la politique russe. Il était facile de voir que le chancelier était mal à son aise entre l'Autriche, l'alliée particulière de l'Allemagne, et la Russie, qu'il tenait à ménager de peur de voir s'opérer ce rapprochement avec la France qu'il mettait tant de soins et d'art à empêcher depuis quinze ans. Ses organes, dans la presse, faisaient des efforts incessants pour apaiser Vienne sans mécontenter Saint-Pétersbourg, pour calmer le czar sans irriter l'empereur François-Joseph.

La France, dans ce travail diplomatique de tous les instants, était toujours l'objectif de la politique extérieure du prince de Bismarck. On a vu plus haut que les rapports avec la République française, très réservés sans être tendus pendant le ministère Gambetta, avaient pris un caractère moins aigu après la retraite de ce grand chef de parti. La politique d'expansion coloniale, adoptée par les cabinets suivants et surtout par celui de M. Jules Ferry, coïncidait

avec des projets analogues que le prince de Bismarck cherchait, à ce moment, à réaliser. L'Allemagne, la dernière venue parmi les puissances maritimes, trouvait toutes les positions coloniales prises par d'autres États européens en Amérique et en Asie : forcément elle devait jeter son dévolu sur les terres sans maître des côtes d'Afrique et des archipels de la mer du Sud. Sur ces points elle se heurtait partout à l'Angleterre, que, de son côté, la France rencontrait sur son chemin dans sa sphère d'action extra-européenne, en Tunisie, en Égypte, à Madagascar, dans l'extrême orient et sur la côte occidentale d'Afrique. L'attention du monde européen était attirée alors par les explorateurs de tous les pays sur le centre de l'Afrique et les routes qui y donnaient accès : en premier lieu, le Congo et ses embouchures, avec les territoires arrosés par ce grand fleuve, étaient entrés dans les visées coloniales de différentes puissances, qui, à côté du Portugal et de l'Angleterre, tendaient à s'assurer leur part dans l'ouverture du continent noir. L'Allemagne venait d'acquérir des territoires situés entre les possessions portugaises et anglaises, et s'était créé ainsi des intérêts commerciaux dans ces parages. Au commencement de février 1884, le gouvernement portugais avait conclu avec l'Angleterre un traité par lequel celle-ci reconnaissait sur le Bas Congo les droits de souveraineté du Portugal, jusque là constamment contestés par la Grande-Bretagne. En retour de cette concession, le cabinet britannique s'était fait adjuger des avantages commerciaux à l'exclusion des autres nations, en même temps que le droit de police fluviale dans les eaux portugaises. Le gouvernement français, invoquant des traités antérieurs, fit ses réserves; le gouvernement allemand en fit à son tour, d'autres puissances encore

suivirent cet exemple. Il est à penser que le prince de Bismarck désirait profiter de l'occasion pour tenter de nouveau un rapprochement avec la France. Résolu à ne renoncer à aucune des stipulations du traité de Francfort, surtout relativement à l'Alsace-Lorraine, il tenait à se montrer agréable à la France sur tous les autres points, principalement sur la politique coloniale, où les deux pays avaient alors le même antagoniste : l'Angleterre. Les organes de la presse rappelaient que le chancelier, en 1871, avait facilité les opérations de l'armée de Versailles contre la Commune; qu'en 1878, au congrès de Berlin, il avait soutenu toutes les propositions françaises; qu'il s'était montré bienveillant lors de la prise de possession de la Tunisie ; qu'il avait observé une neutralité sévère lors de l'expédition de Chine ; enfin qu'il soutenait la France en Egypte contre les prétentions de l'Angleterre. Ces procédés n'avaient pas entièrement manqué leur effet en France : l'on était arrivé à admettre l'utilité d'une sorte de *modus vivendi* grâce auquel les deux gouvernements pourraient agir de concert dans les questions d'intérêt commun.

C'est à ces considérations qu'obéissaient les deux gouvernements, dans le courant de l'année 1884, en établissant leur entente dans la question du Congo. Le prince de Bismarck fit les premières ouvertures, qui furent favorablement accueillies à Paris en vue de la sauvegarde des intérêts que la mission Brazza avait créés à la France dans le bassin du grand fleuve africain. Au mois de septembre, le baron de Courcel, ambassadeur de France, avait été convié par le chancelier à venir conférer avec lui à Varzin, château du prince de Bismarck en Poméranie. Le résultat de ces conférences fut constaté par un échange de notes entre le chancelier et l'ambassadeur. M. de Bismarck y exprimait le désir

de régler, d'accord avec le gouvernement français, la situation des établissements allemands voisins de la France ; il éprouvait, disait-il, une grande satisfaction à constater l'accord des deux gouvernements au sujet des principes les plus importants qu'il serait de leur intérêt commun d'appliquer au commerce d'Afrique et de recommander aux autres nations intéressées; il ajoutait que si certains actes des commissaires allemands se trouvaient n'être point en harmonie avec les droits et la politique de la France dans ces parages, le gouvernement se proposait de ne pas les maintenir. On était tombé d'accord sur une série de points à régler par acte international : la liberté de commerce dans le bassin et les embouchures du Congo, la liberté de navigation et l'établissement de règles pour considérer comme effectives les occupations nouvelles sur les côtes de l'Afrique. Les deux gouvernements, M. Jules Ferry d'un côté, le prince de Bismarck de l'autre, s'étaient entendus sur ces divers points, le chancelier allemand convoqua les différents États maritimes de l'Europe ainsi que les États de l'Amérique du nord à une conférence, qui se réunit à Berlin le 15 novembre et y siégea jusqu'au 23 février 1885. Le prince de Bismarck présida la conférence, dont les travaux furent effectivement dirigés par l'ambassadeur de France : l'acte international qui sortit de ces délibérations fut en grande partie l'œuvre des plénipotentiaires français. A ce moment aucun nuage ne planait sur les relations entre les deux pays. M. de Bismarck en témoigna sa satisfaction, au Reichstag, dans la séance du 10 janvier 1885. « Avec la France, » dit-il, « nous n'avons pas été « depuis bien des années — je peux même dire depuis l'époque « qui précéda 1866 — dans d'aussi bonnes relations que nous « le sommes aujourd'hui. C'est là le résultat d'un gouverne-

« ment sage et modéré en France, qui sait apprécier autant « que nous les bienfaits de la paix; les deux gouvernements « savent qu'il n'y a guère de pire calamité qu'une guerre « franco-allemande. » Faisant allusion à quelques manifestations isolées en France, il les mettait sur le compte d'une minorité, comme il en existait dans tous les pays, en opposition avec le sentiment général.

Ce contentement du chancelier ne dura pas très longtemps. Déjà, quelques mois plus tard, la presse ministérielle relevait, avec beaucoup d'aigreur, les articles de quelques journaux français, qui se faisaient plus ou moins ouvertement l'écho des idées de revanche; elle déclarait que les efforts faits par le gouvernement allemand en vue de cultiver de bonnes relations avec la France et d'aplanir le chemin à une politique de conciliation, n'avaient pas été heureux et n'avaient pas rencontré de réciprocité. Le prince de Bismarck lui-même rendait tous les partis en France responsables des manifestations qu'il venait à peine d'attribuer à une minorité. Le 28 novembre, au Reichstag, il disait : « Nous avons eu le bonheur « de vivre en tout temps en paix et en bonne intelligence avec « le gouvernement français. Nous ne pouvons pas en dire « autant des partis en France, et certains incidents, où l'o- « pinion publique non surveillée, non réprimée, non in- « spirée par la sagesse du gouvernement français, a fait « librement explosion, ont montré, à notre regret, qu'en « France les organes dirigeants, dans tous les partis, consi- « dèrent l'hostilité contre l'Allemagne, la possibilité qu'un « jour arrivera le moment de la revanche contre l'Alle- « magne, et la volonté de prendre cette revanche comme les « moyens les plus sûrs pour gagner la faveur publique lors « des élections et auprès des masses. Personne ne peut en

« rendre responsable le gouvernement français; tous les « gouvernements en France à qui nous avons eu affaire « depuis 1870 ont été, comme nous, convaincus qu'il était « de l'intérêt et de l'avantage des deux nations de maintenir « la paix, et ont loyalement fait leur possible pour que cette « conviction se traduisît par des actes. Mais, en raison du « poids dont pèse l'opinion publique en France, en raison « de la vive impressionnabilité de cette nation, nous ne pou- « vons pas toujours compter avec le gouvernement seul; « il nous faut tenir compte de la sensibilité des fibres, des « cordes qui résonnent chez la population et que font vibrer « de préférence ceux qui dans tous les partis, comme nous « le voyons, cherchent à gagner la faveur populaire. »

Ce discours, du 28 novembre 1885, est comme le point de départ d'une période où les manifestations réciproques de déplaisir et d'antagonisme se multiplient et s'accentuent.

Au printemps de 1886, la presse gouvernementale de Berlin signale cette tendance des esprits dans des articles qui font le tour de la presse européenne. Un de ces articles constatait qu'on n'était pas bien disposé pour le moment, dans les sphères dirigeantes, à l'égard de la France. Il louait l'ambassadeur de France, le baron de Courcel, dont l'attitude conciliante était pleinement appréciée. Ce dont on se plaignait, c'étaient certaines « manifestations chauvinistes », qui devenaient plus fréquentes et plus violentes et donnaient à penser que la France ne voulait la paix qu'à un prix que l'Allemagne ne pouvait ni ne voulait payer, c'est-à-dire la restitution de l'Alsace-Lorraine. Par conséquent, poursuivait le journal officieux, l'Allemagne devait s'attendre à une agression de la part de la France, dès que la situation serait telle que les Français pourraient espérer sortir victorieux de

cette guerre. Comme preuves à l'appui, l'organe ministériel mentionnait la publication de divers écrits militaires, les faveurs accordées à plusieurs représentants éminents d'une politique de revanche, certains propos attribués au ministre de la guerre et à ses officiers, enfin de nombreux indices de la haine dont tous les partis de France seraient animés envers l'Allemagne. La situation, concluait l'article, n'avait encore rien d'alarmant; elle ne pourrait devenir inquiétante que du moment où ceux qui attisaient cette haine parviendraient à affecter aussi les relations officielles de l'Allemagne avec la France. Quelques jours après la publication de cet article, l'organe ministériel ajoutait aux griefs précédemment articulés celui de la loi sur l'espionnage présentée par le général Boulanger, ministre de la guerre, et dont la rédaction vague pourrait donner lieu à de nombreuses chicanes.

A la fin du mois d'août, en réponse aux journaux anglais constatant, à regret, le travail incessant d'organisation des forces militaires en Allemagne, la presse ministérielle de Berlin déclarait que la question bulgare n'y était pour rien. « La né« cessité pour nos armements », disait-elle, « vient de la France. « Sans discontinuer, les Français augmentent leurs forces « militaires avec une grande rapidité et au prix d'énormes sa« crifices financiers. L'Allemagne est obligée d'avoir con« stamment le regard tourné du côté de l'ouest; la France doit « être rendue responsable de cette situation de l'Europe cen« trale qui fait l'objet des doléances de la presse anglaise. »

Avec ces manifestations officieuses, dénotant une tension progressive des rapports entre les deux pays, contrastaient singulièrement les discours officiels échangés le 23 octobre suivant à l'occasion de la réception par l'empereur du nouvel ambassadeur de la République, M. Herbette.

On semblait revenu à la période de 1884, où M. Jules Ferry et le baron de Courcel traitaient avec le prince de Bismarck de leurs intérêts communs. C'est même dans ce sens qu'on interprétait à Berlin le choix qu'avait fait M. de Freycinet, président du conseil, en chargeant M. Herbette de la direction de l'ambassade auprès de la cour d'Allemagne. « L'Allemagne et la France », disait l'ambassadeur dans son allocution à l'Empereur, « ont de nombreux intérêts communs ; elles y trouveront de plus en plus, j'en ai la conviction, un terrain profitable aux deux pays. Entretenir et développer ces éléments de bon vouloir réciproque, tel est le but assigné à mes efforts ; je le poursuivrai avec d'autant plus de zèle et de confiance que je suis intimement pénétré des idées de paix, de travail et de stabilité qui animent la nation française et inspirent la politique de son gouvernement. » L'empereur abonda dans le même sens. « Vous avez exprimé ma pensée », répondit-il à l'ambassadeur, « en disant que l'Allemagne et la France ont de nombreux intérêts communs et qu'elles pourraient y trouver un terrain d'entente profitable aux deux nations. »

Ces bonnes paroles et ces protestations pacifiques n'avaient pas plutôt produit leur effet rassurant sur l'opinion publique, qu'une nouvelle crise des plus graves vint jeter le trouble dans les esprits, partout en Europe.

IV

Ouverture du Reichstag en novembre 1886. — Projet de loi demandant une augmentation de l'effectif de paix pour sept ans. — Les septennats militaires votés en 1874 et en 1880. — La France est directement visée. — Discours du maréchal de Moltke. — Le projet mili-

taire de 1886. — Discours du ministre de la guerre. — Les armées de la Russie et de la France, supérieures en nombre à l'armée allemande. — La commission du Reichstag est opposée au septennat. — Ajournement à la session de janvier 1887. — Le parti catholique hostile. — Intervention du prince-régent de Bavière. — Débats au Reichstag. — Le gouvernement signale le danger de guerre. — Discours du maréchal de Moltke. — Discours du prince de Bismarck. — Ses explications sur les rapports de l'empire avec la Russie et l'Autriche. — Ses rapports avec la France. — Litige séculaire des frontières. — Il n'attaquera pas la France. — Il se loue du gouvernement français et accuse les partis. — Il croit à une agression de la part de la France. — Valeur militaire de la France. — Encore l'alliance des trois empires. — Il accuse la majorité du Reichstag. — Indices de rupture avec cette assemblée. — Rejet du septennat. — Dissolution du Reichstag. — Bruits de guerre prochaine entre l'Allemagne et la France. — Manifestation du Landtag prussien contre le Reichstag. — Nouveau discours du chancelier. — Armée impériale ou armée parlementaire. — Ses accusations contre les partis progressiste et catholique. — Le pape et le parti catholique. — Intervention du pape en faveur du septennat. — Les deux lettres du cardinal Jacobini au nonce à Munich. — Résistance des chefs du parti catholique. — Le mouvement électoral. — La majorité est acquise au chancelier. — Les élections d'Alsace-Lorraine hostiles à l'empire.

On a vu plus haut qu'au cours de l'été 1886, dans une polémique avec la presse anglaise, l'organe accrédité de la chancellerie allemande avait fait allusion à des armements que l'Allemagne était obligée de faire pour répondre à des mesures analogues prises par la France. Au commencement de l'automne, la presse allemande annonçait que le Reichstag, dans sa prochaine session, serait saisi d'un projet de loi portant augmentation de l'effectif de paix de l'armée.

En effet, le 25 novembre, à l'ouverture de la session, il fut donné lecture d'un message impérial portant que la tâche la plus pressante du Reichstag sera celle de concourir à la consolidation de la force armée de l'empire. « Dans l'armée »

était-il dit, « réside la garantie d'une sauvegarde durable des « bienfaits de la paix ; et, bien que la politique de l'empire « soit ouvertement pacifique, l'Allemagne, eu égard au dé- « veloppement des institutions militaires des États voisins, « ne saurait renoncer plus longtemps à l'augmentation de « sa force armée, surtout de l'effectif de paix actuel. »

Il est nécessaire, pour faire comprendre la portée pratique de ce projet, de remonter à l'année 1874. On a vu, dans le chapitre précédent, qu'à cette époque l'empereur avait demandé la fixation, à titre permanent, de l'effectif de paix; que le maréchal de Moltke n'avait pu vaincre les scrupules constitutionnels du parti libéral se refusant à abdiquer ses droits de votation annuelle du contingent ; que le désir de revanche de la France avait été présenté comme un argument en faveur de la loi; qu'un conflit entre l'empereur et le parlement était sur le point d'éclater; enfin que l'empereur avait consenti à un compromis en vertu duquel l'effectif de paix était fixé au chiffre de 401 000 hommes pour sept ans. On désignait ce compromis sous le nom de « septennat militaire » ; il fut accepté, non sans une vive opposition, par le Reichstag, et l'empereur, en y consentant, pensait avoir fait une grande concession, au détriment du pouvoir absolu qu'il prétendait à exercer dans les choses de l'armée.

La réorganisation de l'armée française, qui marchait vers son achèvement, ne cessait de fournir au gouvernement allemand des motifs pour demander toujours de nouvelles formations de cadres ou des augmentations du corps d'officiers. En avril 1877, il avait proposé d'accroître le nombre des capitaines. Le maréchal de Moltke s'était appliqué à démontrer que la France, plus faible sous le rapport de la population, entretenait 487 000 hommes, en présence de 400 000 fournis

par l'Allemagne avec un chiffre de population supérieur, et qu'elle dépensait par an 150 millions de plus que l'Allemagne. Il y rattachait des considérations d'ordre politique. Il partageait, disait-il, l'espoir et le désir d'une paix durable; mais il n'avait pas confiance dans cette durée. Il appelait de ses vœux les temps où les divers États ne seraient plus obligés d'affecter la majeure partie de leurs revenus à la défense de leur sécurité : la méfiance réciproque faisait obstacle à ce progrès. « Surtout », poursuivit-il, « chez nos voisins de l'ouest une « forte méfiance existe à notre égard. » La France, qui, lorsqu'elle était forte, a attaqué l'Allemagne, craint aujourd'hui que l'Allemagne, devenue forte, ne l'attaque à son tour. Voilà pourquoi la France, dans un petit nombre d'années, par un travail gigantesque, a achevé la réorganisation de son armée et placé une partie hors de proportion de ses forces, surtout la cavalerie et l'artillerie, entre Paris et la frontière allemande; c'est là un état de choses auquel l'Allemagne sera contrainte de répondre, tôt ou tard, par une mesure analogue de compensation. En France tous les partis sont d'accord pour voter tout ce qui est demandé pour l'armée, tandis qu'en Allemagne le gouvernement est obligé de lutter pour conserver la moindre position budgétaire; l'armée française est supérieure à l'armée allemande, en ce sens qu'elle possède en temps de paix les cadres pour ses nombreuses formations en temps de guerre.

Les mesures de compensation dont avait parlé le feld-maréchal ne se firent pas attendre. Le 26 mai suivant, l'empereur rendit une ordonnance où on lisait que, pendant sa visite en Alsace-Lorraine, il s'était convaincu que les garnisons existantes ne suffisaient même pas aux besoins des services de paix; en conséquence elles devraient

être renforcées de deux régiments de cavalerie, d'un régiment d'infanterie, d'un bataillon de chasseurs et d'un bataillon d'artillerie.

Le septennat militaire, établi par la loi du 2 mai 1874, expirait le 31 décembre 1881. Dans cette prévision, dès l'ouverture de la session de 1880, le gouvernement présenta une nouvelle loi au Reichstag. Il proposait, pour une autre période de sept ans, l'élévation de l'effectif de paix, de 401 000 à 427 000 hommes, en motivant cette mesure par l'augmentation considérable des armées dans les pays voisins. « L'empire alle-« mand », disait le message impérial du 12 février, « non ob-« stant sa politique pacifique, est obligé, dans l'intérêt de sa « sécurité, de compléter ses institutions militaires. » Une fois de plus le maréchal de Moltke défendit le projet. Il convenait que l'Europe se trouvait placée dans une situation de paix armée, fruit de la défiance réciproque des nations les unes à l'égard des autres. Combien de fois avaient éclaté des guerres que ni les chefs d'État ni le vrai peuple n'avaient voulues, mais qu'avaient provoquées les chefs de partis, entraînant la foule et finalement aussi les gouvernements ! L'empire allemand, — disait le maréchal, — nouveau venu dans la famille des États européens, était, comme tout intrus, regardé avec méfiance. Tous les voisins de l'Allemagne avaient le dos couvert, les uns par les Alpes et les Pyrénées, les autres par des peuplades mi-barbares qu'ils n'avaient pas à craindre ; l'Allemagne, au contraire, placée au centre, était obligée de se garer de deux côtés. Les armées voisines étaient sans cesse renforcées. La Russie avait augmenté ses forces, sans que la presse en eût fait grand bruit. La France avait plus que doublé son armée depuis 1874 ; son effectif était de 100 000 hommes supérieur à celui de l'Allemagne ; celui

de la Russie était le double de ce dernier. Autrefois, à mesure que l'empire germanique déclinait, l'Allemagne avait été le champ de bataille et l'objet des luttes de tous les peuples étrangers, qui l'avaient transformée, pour un siècle, en un grand désert. Il fallait donc prévenir le retour de pareilles calamités, en mettant l'armée de l'empire sur un pied conforme à ce qu'exigeait sa sécurité.

L'opposition contre le projet fut plus vive qu'elle ne l'avait été en 1874 : elle portait sur l'augmentation de l'effectif, et principalement sur la concession d'un nouveau septennat. Les catholiques, en raison du conflit religieux, s'unirent aux libéraux avancés, qui invoquaient le droit parlementaire pour combattre le projet; les socialistes, les Polonais, les Alsaciens se joignirent aux premiers. Seuls les nationaux-libéraux firent cause commune avec les conservateurs pour faire passer la loi, qui fut adoptée par 186 voix contre 128 voix; on comptait 71 abstentions ou absences.

Nous avons exposé plus haut les circonstances dans lesquelles le nouveau projet de loi militaire avait été présenté au Reichstag de 1885. Cette fois l'augmentation montait de 26 000 à 41 000 hommes; l'effectif de paix, qui représentait déjà un total de 427 000 hommes, se trouvait donc porté à 468 000. De plus, cet effectif ainsi augmenté devait être voté pour sept ans, et l'augmentation devait avoir lieu à partir du 1er avril 1887, c'est-à-dire un an avant l'expiration du septennat voté en 1874. Le gouvernement motivait ce projet par les mêmes arguments qu'il avait produits en 1880 et en 1874. L'Allemagne, disait-il, est exposée à des agressions de tous côtés. Les États voisins n'ayant cessé d'augmenter leurs armées, l'Allemagne se trouve dans un état d'infériorité relative. La France va ajouter 44 000 hommes à son

effectif actuel de 471 800 hommes. La Russie a 547 400 hommes sous les drapeaux. La France dépense pour son armée et sa marine de guerre 826 millions de marcs, la Russie 786 millions, tandis que l'Allemagne n'en dépense que 446 millions.

La discussion de ce projet traversa de nombreuses phases, les unes plus troublées que les autres; elle engendra une crise gouvernementale et se compliqua de menaces de guerres extérieures. La première lecture, en séance publique, eut lieu le 3 et le 4 décembre. Le ministre de la guerre ouvrit le débat par des considérations de politique générale. Il déclara que l'empire allemand, en dépit de sa politique pacifique, pourrait être impliqué dans une guerre, à un moment rapproché et contre son gré. Sans doute il n'existait pas de danger immédiat; mais il fallait se préparer à temps. Il insista sur l'augmentation de l'effectif en France. Doit-on se laisser distancer par un peuple qui se montre hostile à l'état territorial actuel de l'Allemagne? La situation extérieure, ajouta le ministre, était telle qu'une décision avant la fin d'année était indispensable. Le feld-maréchal de Moltke, développant davantage ces considérations, montra surtout les rapports toujours tendus avec la France, où l'opinion publique persistait à demander la restitution de deux provinces « essentiellement allemandes ». « Comme nous sommes résolus à ne jamais les rendre, une « entente avec la France n'est guère probable. Le gouver- « nement », dit-il, « fait cette demande pour maintenir la « paix de l'Europe, si c'est encore possible. » La repousser, c'est assumer la responsabilité d'une invasion ennemie.

Le Reichstag renvoya le projet à une commission, qui, grâce aux hasards de la formation des bureaux, fut composée, en majeure partie, de membres de l'opposition progressiste

et catholique. Elle se livra à un examen minutieux, politique et technique, dont le gouvernement ne parvint pas à hâter les travaux. Le président de la commission était un des chefs du parti catholique. Le ministre de la guerre, invité à s'expliquer sur la situation extérieure, déclara, au nom du chancelier, qu'on ne pouvait fournir des explications sans compromettre la politique de la paix; la situation n'était pas assez mûre pour supporter un débat public; les faits connus devaient suffire à la commission. De nombreuses séances furent consacrées au côté technique : la majorité se montrait opposée au septennat, elle voulait bien consentir à une période de trois ans, mais en réduisant le chiffre de l'effectif. Enfin, malgré les instances du ministre de la guerre, la commission s'ajourna jusqu'après le jour de l'an.

Le gros de l'opposition appartenait, comme nous l'avons dit, au parti catholique qui, par son nombre, faisait dans toutes les questions pencher la majorité à droite ou à gauche. Le gouvernement essaya de faire exercer une pression sur ce parti dans le sens d'un vote favorable. Un grand nombre de députés opposants appartenaient à la Bavière. La mort récente du roi Louis avait amené au pouvoir l'oncle de ce souverain, le prince Luitpold, qui avait pris la régence au nom de son neveu, le roi Othon, frappé d'incapacité. Le régent, ami personnel de l'empereur Guillaume, vint, au mois de décembre, rendre visite à la cour de Berlin. En recevant à cette occasion la députation bavaroise, le régent lui exprima le vœu que le projet militaire fût adopté sans changement et, répondant à une observation d'un député, il fit remarquer que, dans une question de haute politique et dans des moments aussi critiques, le côté financier du projet ne saurait prédominer. A ces conseils devaient bientôt s'en

joindre d'autres, auxquels les députés catholiques semblaient ne pouvoir résister.

On entra dans les vacances de Noël avec de fortes préoccupations, qui n'avaient guère diminué au commencement de l'année 1887. Le prince de Bismarck était resté absent de Berlin pendant la première période de la session. On savait qu'il se réservait pour la discussion publique et qu'il était résolu à briser l'opposition, ou bien à dissoudre le Reichstag. Le débat s'ouvrit le 11 janvier. On remarqua aussitôt que les représentants du gouvernement accentuèrent de plus en plus l'éventualité d'une guerre prochaine. En décembre il n'avait encore représenté le projet militaire que comme destiné à parer à un danger probable, mais non immédiat; en janvier, le sort du projet devait décider de la paix ou de la guerre.

« Tout le monde se demande », disait le maréchal de Moltke, « si nous aurons la guerre. » Le maréchal faisait-il allusion à une guerre avec la France ou à une guerre en Orient? Son discours semblait d'abord viser ce dernier cas : l'Allemagne, appuyée sur une forte armée, serait la meilleure médiatrice dans des questions qui n'affectaient pas directement ses intérêts. « Mais », ajouta-t-il, « si vous rejetez la demande du gouvernement, alors je crois que nous « aurons sûrement la guerre. » Les institutions militaires, dit-il encore, ne supportent pas d'état provisoire; il faut accorder l'effectif pour sept ans, une période moindre n'étant d'aucun secours pour le gouvernement.

Le prince de Bismarck, succédant aux orateurs de l'opposition, porta aussitôt le débat sur le terrain de la haute politique. La politique de l'empire, dit-il, depuis seize ans, avait été pacifique. Sans doute l'empereur s'était vu obligé autrefois de faire deux grandes guerres, de trancher

par l'épée le nœud gordien des droits nationaux de l'Allemagne ; la guerre avec la France avait complété la série de luttes engagées en vue de l'établissement de l'unité nationale. Depuis lors l'Allemagne, satisfaite de ses conquêtes, n'avait plus aucun besoin à satisfaire par des luttes armées. Après la guerre de 1870, ajoutait le chancelier, il avait amené la réconciliation avec l'Autriche, puis l'entente des trois cours qui autrefois avaient formé la Sainte Alliance. L'amitié avec la Russie est au-dessus de tout doute : « Nous ne nous attendons, « de la part de la Russie, ni à une agression ni à une politique « hostile. » L'Allemagne ne se trouvera pas en face d'une coalition de la France et de la Russie. Elle n'aura pas de querelle avec la Russie, à moins d'aller la chercher en Bulgarie, qui est chose absolument indifférente à l'Allemagne. La difficulté pour elle n'est pas de maintenir la paix avec l'Autriche et avec la Russie, cette paix ne court aucun danger; c'est de maintenir la paix entre la Russie et l'Autriche, divisées par des intérêts rivaux et opposés. La tâche de l'Allemagne consiste à aplanir ces difficultés sans se préoccuper des attaques auxquelles elle est exposée de la part des parlements ou des journaux des deux pays voisins, qui la trouvent tantôt trop autrichienne, tantôt trop russe.

Le chancelier passe alors aux rapports avec la France. Ses efforts en vue d'une réconciliation avec ce pays, dit-il, ont été non moins sincères et persistants; mais peut-être n'ont-ils pas été aussi heureux que du côté de l'est. L'œuvre de paix entre l'Allemagne et la France est plus difficile : entre ces deux pays il y a le litige séculaire de la frontière, qui a commencé lors de la prise de possession par la France des trois évêchés de Toul, de Verdun et de Metz. L'Allemagne ne désire pas reprendre les deux premiers, et elle possède le

troisième. Cette lutte pour la frontière n'est pas terminée. L'Allemagne a tout fait pour amener les Français à oublier le passé; elle a appuyé tous ses désirs, excepté ceux qui concernent la frontière du Rhin. « Non seulement nous n'avons « aucun motif d'attaquer la France, mais nous n'en avons « même pas l'intention. L'idée de commencer une guerre, « parce qu'elle sera peut-être plus tard inévitable et qu'elle « pourrait se faire alors dans des conditions moins favo- « rables, m'a toujours été étrangère... Si les Français vou- « laient rester en paix avec nous jusqu'à ce que nous les « attaquassions, et si nous en étions sûrs, la paix serait « assurée à tout jamais. Que pourrions-nous donc demander « à la France? Acquérir encore plus de territoire français? « Déjà, en 1871, je l'avoue franchement, je n'étais pas « disposé à prendre Metz, me contentant de la frontière « des langues. Les autorités militaires ont été d'un avis « contraire ». Il dénonce ensuite les agitations, en France, en faveur d'une guerre de revanche. Il a confiance dans le ministère actuel de MM. Goblet et Flourens, qui désirent vivre avec l'Allemagne en paix, comme les ministères précédents de MM. Ferry et Freycinet. Si l'on pouvait garantir la durée de tels ministères, il serait d'avis d'économiser l'argent et de ne pas augmenter les forces militaires. Cela n'empêche pas que l'Allemagne ait à craindre une agression par la France, dans dix jours ou dans dix ans : l'époque dépend de la durée du gouvernement; à un cabinet pacifique peut succéder un cabinet qui le serait moins. Cette querelle, trois fois séculaire, des frontières n'étant pas vidée, on doit s'attendre à la voir reprendre par la France. L'Allemagne est en possession de l'objet litigieux que la France désire reconquérir. Aucun ministère français n'a osé proclamer

qu'il renonçait à la reprise de l'Alsace-Lorraine, et considérait comme définitive la situation établie par le traité de Francfort. Une agression de la part de la France, poursuit le chancelier, est donc une éventualité avec laquelle l'Allemagne doit compter; l'opposition n'apprécie pas à sa valeur, la puissance militaire de la France, « pays grand « et puissant, avec un peuple brave et guerrier, qui a tou- « jours eu d'habiles chefs militaires »; ce serait de la présomption de croire qu'on ne pourrait pas être battu par un adversaire pareil. Sur cette éventualité d'une agression de la part de la France, le chancelier revient encore dans deux répliques. Il rappelle Napoléon III, qui avait déclaré la guerre pour faire diversion à des embarras intérieurs: ce cas pourrait se reproduire sous la République, si un gouvernement à tendances militaires arrivait au pouvoir. Si le gouvernement impérial n'avait pas préparé plus tôt les électeurs à cette éventualité, c'est qu'il avait toujours espéré un apaisement des esprits en France. « Mais, après avoir vaine- « ment tenté pendant seize ans d'apaiser les idées de re- « vanche, et avoir attendu qu'il se trouve enfin un gouver- « nement ayant le courage et la force d'accepter le *statu quo* « comme permanent, nous avons dû nous dire, en fin de « compte, que nos avances d'amitié ont été peine perdue. »

L'opposition, en prenant acte de ce que le chancelier disait de l'hostilité de la France, le pressa de s'expliquer sur les rapports de l'empire avec l'Autriche-Hongrie et la Russie. L'empereur dans ses messages, le chancelier dans tant de discours, ayant constamment affirmé l'intimité des trois empires, une alliance si puissante n'est-elle donc pas un contrepoids efficace aux velléités agressives de la France? Le chancelier répond à ces questions en expliquant la na-

ture de l'alliance avec l'Autriche. Il n'est pas exact, dit-il, que les deux nations soient tenues de se mettre sans conditions l'une au service de l'autre. Chacun des deux gouvernements est pénétré de cette idée que l'existence de l'une, comme grande puissance, est une nécessité pour l'autre. Mais chacune d'elles a des intérêts particuliers, dont l'appréciation et la sauvegarde n'appartiennent qu'à elle. L'Autriche n'est pas tenue de s'immiscer dans les querelles de l'Allemagne avec la France. D'autre part, l'Autriche est juge de ses intérêts à Constantinople, et l'Allemagne n'a pas sur ce point des intérêts qui puissent l'engager à risquer une guerre formidable avec la Russie, qui l'avoisine sur une frontière de 200 milles. Quant à la Russie, le chancelier raille ses contradicteurs parlant d'une alliance avec cette puissance contre la France. Cela n'existe pas. « J'ai exprimé », dit-il, « ma con-
« fiance que la Russie ne nous attaquera pas, ni ne conspirera
« avec d'autres puissances, ni ne recherchera une alliance
« contre nous. Par contre, nous n'avons pas à compter sur
« une alliance avec la Russie, dans le cas où nous aurions la
« guerre avec la France. C'est là une fausse nouvelle, que
« je suis absolument forcé de démentir à temps. »

Après s'être attaché ainsi à démontrer que la situation extérieure rendait nécessaire l'augmentation des forces militaires de l'empire, M. de Bismarck se retourne contre la majorité du Reichstag qui entasse obstacles sur obstacles sur le chemin du gouvernement. Chicaner, comme le fait le parlement, au sujet de demandes que formule le gouvernement dans l'intérêt du pays, c'est là une particularité allemande. Le gouvernement ne veut pas livrer le sort de l'armée aux votes, à courts intervalles, de majorités flottantes. La constitution de l'empire veut une armée puissante, une armée

impériale dont l'opposisition voudrait faire une armée du parlement. Si l'on avait pu prévoir un Reichstag avec une majorité pareille, jamais on ne lui aurait accordé des droits si considérables. Jamais on n'avait cru se trouver engagé dans d'aussi misérables querelles que celles de ce jour.

Dans ces débats qui durèrent deux jours, on avait parlé de part et d'autre, non en contradicteurs essayant de se convaincre les uns les autres, mais comme des adversaires bien décidés à rompre des relations devenues intolérables. Le prince de Bismarck, par le ton de son langage et la nature de ses arguments, avait presque indiqué le désir de ne recevoir que des mains d'une autre assemblée le vote de la loi militaire. Par moments l'intention de trancher un conflit constitutionnel en faveur de la Couronne semblait primer chez lui les préoccupations de politique extérieure qu'il invoquait pour justifier la nécessité du projet de loi. L'opposition, effectivement, faisait de la question un litige constitutionnel. C'était toujours la vieille querelle entre le parlement et le roi, dont l'origine remontait aux chambres prussiennes de 1863 et dont avaient hérité successivement le Reichstag du nord et le Reichstag de l'empire. Seulement l'opposition manquait de logique lorsqu'elle revendiquait le droit de fixer annuellement le contingent en même temps qu'elle abdiquait ce droit pour une période de trois ans. La doctrine parlementaire étant abandonnée le chancelier pouvait plus aisément mettre en avant la compétence des militaires, déclarant qu'une période de trois ans n'atteignait pas le but qu'on se proposait. En résistant au gouvernement, l'opposition comptait sur le verdict des électeurs : le chancelier y comptait bien aussi. Le 14 janvier, le Reichstag adopta, par 186 contre 154 voix, la motion des progressistes, accor-

dant l'effectif de paix pour une période de trois ans, au lieu de sept ans demandés par le gouvernement. La majorité se composait des catholiques et des progressistes; la minorité comprenait les conservateurs et les nationaux-libéraux; les socialistes et la plupart des Alsaciens-Lorrains s'étaient abstenus. Aussitôt le vote proclamé, le chancelier lut un message impérial portant dissolution du Reichstag.

Ces débats, tout en mettant à nu les dissidences profondes sur les prérogatives parlementaires et impériales, avaient frappé l'opinion en Europe, surtout en raison des sentiments de méfiance qu'ils avaient révélés de la part du cabinet de Berlin à l'égard de la République française. L'émotion était partout très vive. On laissait de côté le caractère intime du conflit pour ne voir que la manifestation subite d'un danger européen; on se croyait à la veille d'une nouvelle guerre entre la France et l'Allemagne. Cependant les rapports officiels des deux pays n'avaient rien perdu de leur correction: aucune question n'était posée entre les deux cabinets, aucun échange d'explications, comme il s'en produit dans des situations critiques, n'avait eu lieu. L'absence même de griefs officiellement, ou indirectement formulés ajoutait aux inquiétudes. La presse seule parlait. Du côté de l'Allemagne, on répétait les assurances du chancelier de ne pas méditer d'agression contre la France, en ajoutant que celle-ci, au contraire, se préparait à attaquer l'Allemagne. La presse française s'inscrivait en faux contre ces insinuations; réprimant tout mouvement d'irritation, elle manifestait hautement la volonté de la nation de maintenir la paix. Les mêmes assurances pacifiques étaient données par les membres du gouvernement de la République dans des discours officiels.

L'Allemagne entra dans la période électorale. Le gouvernement avait déclaré aux électeurs que leur vote déciderait du maintien de la paix, que le rejet du septennat amènerait la guerre. L'opposition rappelait qu'elle avait accordé soldats et argent pour trois ans, et que le gouvernement, en repoussant ce compromis, n'avait d'autre but que de supprimer les franchises parlementaires, les libertés du peuple.

Le Landtag prussien, qui, à l'occasion de la question polonaise, avait déjà témoigné son hostilité à l'égard du Reichstag, saisit cette nouvelle occasion pour exprimer formellement sa désapprobation du vote du 14 janvier : il justifiait ainsi l'observation, souvent faite par le prince de Bismarck, que l'esprit particulariste n'avait pas disparu en Allemagne avec l'établissement de l'empire et était tout prêt à se réveiller chaque fois qu'un acte quelconque, d'en haut ou d'en bas, semblerait affecter ou froisser le sentiment inné d'autonomie. Dans la séance du 25 janvier, à la chambre des députés de Prusse, un membre du parti conservateur, d'accord avec le chancelier, blâma en termes sévères l'attitude du Reichstag et demanda à la chambre d'émettre un vote d'adhésion à la politique du gouvernement. Le prince de Bismarck prit aussitôt la parole pour ajouter un épilogue à ses discours prononcés au Reichstag. Cette fois, écartant entièrement le point de vue du danger extérieur, il envisagea exclusivement le côté constitutionnel et parlementaire de la question. Il dénonça la coalition contre nature des catholiques et des progressistes, formant la majorité avec l'appoint de tous les éléments hostiles à l'empire, tels que les socialistes, les Polonais, les Alsaciens et les Guelfes. A ses yeux, les progressistes sont les pionniers de la république et de la révolution socialiste;

leur programme politique est incompatible avec les institutions monarchiques. Il montre ce parti comme ayant de tout temps entravé sa politique, dans la question militaire des premières années, dans la question polonaise de 1863, dans la guerre danoise de 1864, dans la guerre d'Autriche de 1866, dans l'établissement de la Confédération du nord de 1867, dans les armements de 1869 contre la France; les progressistes avaient proposé le désarmement, acclamé Garnier-Pagès, exprimé même leurs sympathies pour la France pendant la guerre de 1870; un de leurs membres avait commis à cette occasion des actes de félonie; ils avaient voté contre la constitution de l'empire et contre la protection du travail national.

A ces graves accusations contre les libéraux avancés le chancelier joignit des critiques non moins acerbes de leurs alliés du centre catholique. Il leur reprochait d'avoir, dans des scrutins de ballottage, contribué à l'élection de démocrates-socialistes. Il était convaincu, disait-il, que le pape, au nom de qui les membres du parti prétendaient parler, condamnait de semblables pratiques, cette coalition dans les élections comme dans les votes parlementaires. « Je crois même », ajoute-t-il en s'adressant au centre, « que pour vos agissements ultérieurs vous ne trouverez pas à Rome l'approbation dont vous vous vantez devant les électeurs, et j'espère encore qu'avant les élections vos électeurs seront éclairés sur le point de savoir si vous avez l'approbation de la curie romaine pour votre agitation révolutionnaire contre l'empire allemand. Le pape est un homme de paix, à qui l'on ne rend pas service en battant en brèche les autorités établies. »

Ces paroles du chancelier confirmèrent un bruit qui courait depuis quelques temps et d'après lequel le pape aurait

fait directement exhorter le parti catholique à voter pour la loi militaire. Les membres de ce parti nièrent le fait ; ils le présentèrent comme improbable, étant donné, disaient-ils, que le Saint Siège avait de tout temps refusé d'intervenir dans les questions purement politiques. Ils rappelèrent l'exemple de Pie IX se refusant en 1872 à désavouer le parti du centre, et l'exemple de Léon XIII lui-même, déclarant en 1880 qu'il ne pouvait exercer aucune action sur les votes politiques de ce parti. A ces dénégations il fut répondu aussitôt par la publication de deux documents qui causèrent une grande surprise dans le monde catholique.

A deux reprises, en effet, le pape avait fait connaître aux chefs du parti catholique ses désirs dans la crise allemande. Léon XIII, au milieu de l'Europe catholique mal disposée envers lui ou impuissante à le secourir. avait trouvé dans le chancelier de la Prusse protestante un homme qui relevait le prestige de la papauté. Le conflit religieux avait pris la seconde place dans ses préoccupations, depuis que le prince de Bismarck avait manifesté l'intention de le terminer en faveur des revendications du Saint Siège. Le chancelier allemand avait tenu parole en faisant peu à peu table rase des lois de mai, dont il avait dû reconnaître l'inefficacité ; il regrettait toute cette législation qui avait irrité le tiers de la population de l'empire et donné à un parti hostile sa force et sa raison d'être. Pour dissoudre ce parti, dont le chef était pour lui un ennemi personnel, il n'aurait reculé devant aucun sacrifice politique. Il donna au pape des marques nombreuses de déférence. C'est sur son avis que le prince impérial était allé rendre visite à Léon XIII au Vatican ; et, dans son différend avec l'Espagne au sujet des îles Carolines, c'est encore le prince de Bismarck qui, —

fait inouï depuis de longues années, — en avait appelé à l'arbitrage du pape. Il avait ensuite promis la revision totale des lois de mai et fait entrevoir même l'appui de l'empire pour améliorer la situation, toujours difficile, du pape à Rome et vis-à-vis du gouvernement italien.

De tels services, aux yeux de Léon XIII, méritaient bien d'être payés de retour; et lorsque le chancelier allemand, au mois de décembre 1886, vint de nouveau lui montrer le contraste qui existait entre le gouvernement allemand déférant aux désirs du Saint Siège relativement aux lois ecclésiastiques, et le parti catholique du parlement se liguant avec l'opposition de gauche contre le gouvernement, le pape n'hésita plus à intervenir. C'était de sa part une démarche inattendue, considérée par quelques-uns comme une déviation de la politique traditionnelle de la curie romaine et qui donnait lieu à bien des conjectures. A la date du 3 janvier 1887, le cardinal Jacobini, secrétaire d'État, adressa, par ordre du pape, au nonce à Munich une lettre ayant pour objet d'informer les chefs du parti du centre que, le gouvernement prussien allant soumettre aux chambres une loi portant revision des lois ecclésiastiques, le Saint Siège désirait que le parti du centre facilitât par tous les moyens l'adoption du projet de loi relatif au septennat militaire auquel le gouvernement impérial attachait le plus grand prix. L'adoption du septennat écarterait le danger d'une guerre prochaine, et le centre, en le votant, rendrait un grand service à la patrie et à l'Europe, tandis qu'en le rejetant il s'attirerait le reproche d'une attitude anti-patriotique, en même temps que la dissolution du Reichstag susciterait à ce parti des difficultés considérables. Le cardinal ajoutait qu'en donnant son assentiment au projet de septennat le centre rendrait le gou-

vernement plus favorable aux catholiques, en même temps qu'au Saint Siège, qui attachait une grande importance au maintien des rapports pacifiques avec le cabinet de Berlin. Le nonce était donc invité à faire comprendre aux chefs de ce parti l'intérêt qu'il y avait à ce qu'ils exerçassent toute leur influence sur leurs collègues en vue de l'adoption du septennat.

Le nonce s'était acquitté de sa mission auprès des principaux membres du parti, sans que ceux-ci eussent jugé utile de prévenir leurs collègues. On a vu, en effet, que le parti catholique, dans la séance du 14 janvier, avait voté comme un seul homme, contre le septennat. Les chefs du parti, après ce vote, avaient écrit au nonce pour justifier leur attitude et placer en quelque sorte le pape dans l'alternative de les approuver ou de dissoudre le parti qui depuis seize ans défendait avec zèle les droits du Saint Siège et de l'Église. A ces remontrances le cardinal Jacobini répondit, le 21 janvier, par une nouvelle lettre au nonce à Munich. Le Saint Siège, y était-il dit, ne considérait pas comme terminée la tâche du parti catholique, qui pourra encore être appelé à concourir à l'abolition complète des lois de combat, à améliorer la situation des catholiques, à exprimer des vœux pour mettre un terme à la situation intenable du chef de l'Église. « On a « toujours accordé », disait encore la lettre du cardinal Jacobini, « pleine et entière liberté d'action au centre en tant que parti « politique. Mais, du moment qu'il s'agit des intérêts de « l'Église, il n'est pas possible de lui permettre de les dé« fendre par les voies et les moyens qu'il choisirait suivant « ses propres inspirations. » La question du septennat se rattachait à la revision projetée des lois ecclésiastiques ; un vote favorable devait bien disposer le gouvernement en faveur des catholiques ; enfin le Saint Siège avait voulu saisir

une nouvelle occasion d'être agréable à l'empereur d'Allemagne et au prince de Bismarck, en même temps que de se concilier leurs sentiments bienveillants en vue d'améliorer la situation future du Saint Père. Le nonce était chargé de nouveau d'informer de ces intentions les chefs du centre, pour qu'ils les portassent à la connaissance de leurs collègues.

Cette fois encore les membres du parti catholique furent maintenus par leurs chefs dans l'ignorance d'une si importante manifestation de la volonté du pape, et il fallut pour les en instruire la publication des deux lettres, laquelle eut lieu au début de la période électorale. Jamais depuis 1848 l'Allemagne n'avait été agitée comme à ce moment; jamais, depuis le plébiscite français de 1870, l'Europe n'avait suivi avec une pareille attention un mouvement électoral. Le prince de Bismarck avait posé la question, entre lui et l'opposition, sur le terrain du septennat militaire; ses organes exposaient, conformément à ses discours au Reichstag, que l'adoption de cette loi signifiait le maintien de la paix, que son rejet, au contraire, mettait l'empire en danger. L'hostilité de la France et ses prétendus projets d'agression figuraient dans tous les manifestes, dans tous les discours des candidats gouvernementaux. L'empereur, en recevant une députation de la chambre des seigneurs de Prusse, exprima la douleur que lui avait causée le vote négatif du Reichstag. Les bruits d'armement et de guerre prochaine se multiplièrent dans la presse européenne. On attendait partout avec anxiété, même hors des limites de l'empire, le résultat du scrutin du 21 février. On ne doutait pas d'ailleurs qu'il ne fût favorable au prince de Bismarck. Il s'agissait d'une sorte de plébiscite sur la question de paix et de guerre, et dans de telles conditions le suffrage universel se prononce toujours pour la paix. Il n'y

avait d'ailleurs qu'un petit nombre de voix à déplacer pour changer la majorité. Les conservateurs, d'accord avec le gouvernement, se coalisèrent avec le parti national-libéral pour faire triompher les candidats favorables au septennat. Les chefs du parti catholique ne voulurent pas profiter du pont de retraite que les lettres du Saint Siège leur avaient ménagé : ils persistèrent à décliner l'intervention du pape dans une question d'ordre politique et ne firent valoir devant leurs électeurs que l'approbation donnée par le Saint Père à l'attitude du parti dans les questions religieuses. Tous à peu près furent réélus ; mais tous ne reçurent pas le mandat de repousser le septennat. Le résultat du scrutin fut donc relativement bon pour le chancelier et le gouvernement ; une majorité, faible il est vrai, mais suffisante, était acquise au septennat. Le parti progressiste perdit un grand nombre de sièges, que gagnaient les nationaux-libéraux devenus ministériels. En revanche, les élections d'Alsace-Lorraine eurent le caractère d'une manifestation populaire contre l'annexion de ces provinces à l'empire allemand. Les quinze députés assignés à ce pays appartenaient tous au parti de la protestation : tous furent réélus, à la seule exception du membre qui avait pris une attitude conciliante à l'égard du nouvel ordre de choses.

V

Mot de M. Thiers sur M. de Cavour et M. de Bismarck. — M. de Bismarck produit de la révolution de février. — Il doit sa fortune politique à la tribune. — Les libéraux ennemis du roi. — Il adopte le suffrage universel comme moyen de combattre l'Autriche. — Il s'empare de l'idée libérale de l'unité allemande. — Ses fluctuations

dans les idées. — L'unité allemande, moyen d'écarter l'Autriche. — Il se creuse des chemins nouveaux. — Il recherche l'amitié de Napoléon III. — Il passe outre aux traités de 1815. — La faiblesse des autres gouvernements devient sa force. — Ses échecs diplomatiques et ses succès. — Sa modération relative. — Incertitudes de ses groupements d'alliances. — Chances diverses de la triple alliance. — Ses luttes à l'intérieur. — Il gouverne contre les majorités. — L'opposition libérale n'abandonne pas ses revendications. — M. de Bismarck repousse le régime parlementaire. — Il neutralise l'action parlementaire en multipliant les parlements. — L'armée comme institution, autre correctif à l'action parlementaire. — La constitution prussienne affaiblie par celle de l'empire. — La constitution est faite pour M. de Bismarck. — Il est aussi inamovible que l'empereur. — M. de Bismarck se sert de tous les partis. — Il écarte du pouvoir le parti libéral. — Il craint les rivaux. — Bon ami et bon ennemi. — La formule définitive de l'empire n'est pas trouvée. — Centralisation et fédéralisme. — L'empire fondé par l'armée. — Tendances particularistes. — L'importance des dynasties. — Dissidences religieuses. — Particularisme et catholicisme. — Cachet de non-achevé de l'œuvre du prince de Bismarck. — La nation veut sa part du pouvoir. — Qui aura le dernier mot dans la grande controverse?

M. Thiers, dont le patriotisme s'alarmait du double mouvement unitaire en Italie et en Allemagne, prétendait que le second empire avait produit M. de Cavour et M. de Bismarck. La thèse est sujette à contradiction : ces deux hommes d'État n'ont pas créé l'idée unitaire dans leurs pays respectifs; ils l'ont trouvée dès leur berceau et s'en sont emparés, l'un comme moyen de délivrer sa patrie de la domination étrangère, l'autre pour servir les aspirations de grandeur de la dynastie de Hohenzollern, en même temps que pour réaliser un rêve national. Poursuivant leur but, ils ont su profiter des circonstances, choisir le moment opportun, employer les meilleurs instruments, hommes ou partis, sans se laisser détourner de leur chemin par des préjugés ou des préven-

tions, en se servant de tout et de tous. Ils ont rencontré Napoléon III et ont tiré parti de ses idées pour l'accomplissement de leurs projets, conçus longtemps avant lui par leurs compatriotes. Mais si l'on veut absolument faire intervenir une cause extérieure dans le début politique de M. de Bismarck, on pourrait dire qu'il est un produit de la révolution de février 1848, puisque c'est elle qui, par l'organe de ses représentants les plus éminents a proclamé la politique des nationalités, puisque c'est elle encore qui, en déchaînant les populations de presque toute l'Europe, a frayé la route à tous les réformateurs, à tous les innovateurs hardis. On peut même aller plus loin et soutenir que la révolution française de février n'a profité à personne plus qu'à la Prusse et à sa dynastie.

Celui qui s'est révélé dès l'origine comme un adversaire absolu du régime parlementaire, doit sa fortune politique à la tribune parlementaire. « Ma carrière est toute parlemen- « taire », disait-il plus tard; « personne n'aurait appris que « j'existais, retiré comme je vivais à la campagne, si je n'é- « tais par hasard devenu membre de la diète de 1847. » Cependant il n'a jamais aimé les parlements, ni les hommes des parlements : le prestige, dont la doctrine parlementaire tient à entourer les assemblées représentatives le choque, et il remplace par un langage rude et sans fard ce qu'il appelle les adulations que leur prodiguent ailleurs les hommes de gouvernement. Il apporte son idée bien arrêtée et n'en démord pas : tenant à forcer ses adversaires et non à les convaincre, il ne se laisse pas convaincre lui-même. Autoritaire avant tout, il considère les libéraux de toute nuance comme les ennemis de l'autorité, et il se trouvera toujours du côté opposé. A la diète de Prusse de 1847 il n'avait devant lui que des libéraux de la nuance la plus modérée : il les traitait comme des en-

nemis du roi et de la patrie. Le triomphe momentané de la démocratie en 1848 l'exaspérait : se sentant membre d'une caste privilégiée, il lui semblait exorbitant que les autres classes de la société pussent prétendre à partager avec les privilégiés le droit de conseiller le roi et de gouverner l'État. Il est en proie, à cette époque, à une irritation chronique, qui envenime ses protestations et augmente l'âpreté de son langage. Libéraux modérés ou avancés, sans parler des démocrates purs, il les enveloppe dans la même antipathie, il ne voit en eux que des républicains inconscients ou dissimulés, en même temps que des compétiteurs au pouvoir qu'il considère comme le domaine exclusif du roi et de celui que le roi y appellera de sa seule autorité. Ce n'est que plus tard que pénètre dans son esprit un certain scepticisme à l'égard des institutions, qu'il adopte ou rejette suivant qu'elles peuvent être momentanément des instruments de règne. Ainsi le suffrage universel, qu'il repousse en 1848 avec dédain comme une arme de mensonge, deviendra quelques années plus tard un moyen excellent pour enchérir sur les projets de réforme fédérale de l'Autriche. C'est ainsi encore qu'en 1850 il s'attache à faire avorter le projet d'union fédérale de M. de Radowitz parce que ce projet était alors soutenu par le parti libéral; il le reprend dix ans après, en l'élargissant, mais en écartant du pouvoir les collaborateurs libéraux de M. de Radowitz. Il est vrai que ces derniers, de leur côté, se mirent en contradiction avec eux-mêmes, lorsqu'en 1866 ils tonnèrent contre la « guerre « fratricide » avec l'Autriche, guerre qu'ils avaient demandée à cor et à cris en 1850, alors que la puissance militaire de la Prusse n'était pas proportionnée à une lutte pareille.

Dans les questions économiques, le prince de Bismarck n'etait pas davantage prisonnier d'une doctrine ou d'une

théorie. Il fut libre-échangiste en 1863, pour complaire à l'empereur Napoléon, dont il cherchait à se concilier les bonnes grâces ; mais il devint protectionniste dix ans après, lorsqu'il songea à créer à l'empire de grosses recettes à l'abri des discussions annuelles du parlement. Bon protestant, défenseur de l'omnipotence de l'État, il entra avec ardeur dans la lutte contre la papauté et le catholicisme, qui « troublaient « ses cercles », comme il avait l'habitude de dire en parlant des obstacles que l'on créait à sa politique. Il fera taire plus tard ces antipathies et ces soupçons, il reniera les lois de combat dont il a été le premier promoteur, lorsqu'il aura intérêt à mettrede son côté le pape et à primer sur les gouvernements les plus catholiques.

Ces évolutions ne lui coûtent pas, et la critique qui s'attache à ces contradictions ne le trouble point; loin de là, il s'en glorifie. En quoi, dit-il aux hommes de l'opposition, le mérite d'un projet que je présente est-il diminué par le fait qu'il est en contradiction avec mes opinions antérieures sur le même sujet? « Il y a une foule de gens qui n'ont eu « toute leur vie qu'une seule idée, avec laquelle ils ne se « sont jamais mis en contradiction; je ne suis pas de ceux-« là. J'apprends tous les jours. Il est possible que dans « un an ou dans quelques années, si j'existe encore, je consi-« dère comme un point de vue dépassé ce que je défends « aujourd'hui. » Il est de bonne foi en parlant de la sorte; mais il oublie qu'il change d'idée suivant ses convictions, tandis qu'il exige de ses adversaires de l'accompagner dans ses évolutions, sans qu'ils soient convaincus comme lui.

Comment devint-il partisan de l'unité allemande? Il s'est toujours déclaré plus Prussien qu'Allemand, et lorsque, étudiant de Göettingue, il pariait que dans vingt ans l'Allemagne

serait unie, il ne songeait certainement pas à la voir unie sous le drapeau tricolore noir-rouge-or : ces couleurs d'origine historique, mais arborées par la démocratie de 1848, il les proscrivit pour adopter les couleurs prussiennes noir et blanc en y ajoutant une bande rouge. C'est que le parti libéral de 1848 voulait l'unité par la fusion de la Prusse dans l'Allemagne, tandis que M. de Bismarck la voulait et la créait par la fusion de l'Allemagne dans la Prusse.

Il voyait un moyen sûr d'arriver à son but, en quittant les chemins battus : se creusant sa voie lui-même, il était certain de n'y rencontrer personne ni d'y être dérangé par aucun rival. La révolution de 1848 lui avait préparé le chemin : il en détestait le principe, tout en se félicitant qu'elle eût déblayé le terrain. Tous les petits gouvernements étant en désarroi, il avait moins de mal à les assouplir ; quelque énergique que fût son langage, il sonnait aux oreilles des souverains plus doux que celui de la démocratie. Il prit le contre-pied de toutes les maximes reçues, de toutes les traditions. La Sainte Alliance, naguère vénérée par lui, avait enchaîné la liberté d'action de la Prusse : il lui tourna le dos sans se soucier des murmures de toute sa caste. L'Autriche se savait tout à fait influente à la cour de Berlin : à l'abri de cette insouciance, il élabora les projets qui devaient engendrer la guerre de 1866. L'empereur Napoléon était regardé avec crainte et méfiance par toutes les cours : il se rapprocha de lui de bonne heure, reconnaissant en lui l'homme qui, en provoquant le remaniement de la carte de l'Europe, laisserait la Prusse y prendre sa part.

Le secret de ses succès diplomatiques est dans cette tactique qui consiste à choisir des routes nouvelles et à déboucher sur des points où l'adversaire ne l'attend pas. Qui aurait cru, nous ne disons pas dans le public, mais dans les

chancelleries de l'Europe légitimiste que jamais M. de Bismarck serait autorisé par un souverain ayant le culte du droit divin et des traditions à déchirer le pacte européen de 1815, à bouleverser le trône des Habsbourgs, à ôter leurs couronnes à trois souverains confédérés? Ses adversaires, en se berçant dans une sécurité complète, hâtèrent leur perte. Il est vrai que le hasard se mit aussi de la partie pour aider l'audacieux. En 1863, l'Autriche était plus populaire en Allemagne que la Prusse, dont le conflit parlementaire effrayait l'opinion libérale. Il fallut la mort du roi de Danemarck pour faire revenir les faveurs populaires à la Prusse, qui mit son armée au service d'une question nationale : on ne prévoyait pas à cette époque que M. de Bismarck séparerait les Duchés du Danemarck pour les ajouter au domaine de la Couronne de Prusse. C'est alors seulement que le ministre dirigeant du roi Guillaume avait trouvé le point d'appui pour son ascension future au sommet de l'hégémonie prussienne en Allemagne.

L'insuffisance, l'incurie et la faiblesse des autres gouvernements augmentèrent la force de M. de Bismarck, en permettant à son génie de réaliser ses vastes combinaisons. La politique sentimentale de Napoléon III, l'absence d'un souverain énergique et populaire dans la Confédération Germanique, l'état mental du roi de Bavière, l'amitié personnelle de l'empereur Alexandre II pour le roi Guillaume, tout vint en aide à M. de Bismarck, et tout fut mis à profit par lui.

A côté de ces immenses succès, de ces bonheurs qui s'attachaient à tous ses actes, ses adversaires — et il en a dans les plus hautes sphères de l'empire — ont pu relever quelques échecs. Dans le nombre figure, en premier lieu, l'affaire du Luxembourg en 1867. La diplomatie française, vaincue par

lui tant qu'elle poursuivait des intérêts particuliers, l'obligea de reculer, dès qu'elle transporta la question sur le terrain européen. A cette époque il existait encore une Europe, devant laquelle M. de Bismarck dut s'incliner. La campagne pour la candidature Hohenzollern, qui fut en partie son œuvre, lui fut également reprochée par ses ennemis comme un échec. Là encore les cabinets européens donnèrent tort au cabinet de Berlin et furent pour beaucoup dans la résolution du roi Guillaume de faire retirer cette candidature. Le gouvernement français, on l'a vu, n'avait pas su tirer parti de cette victoire diplomatique : ses exigences excessives firent rompre la corde de l'arc trop tendu; mais les fautes de la France impériale eurent bientôt fait oublier l'insuccès diplomatique du ministre prussien.

On peut citer encore au compte de ses défaites la campagne contre le pape et l'Église catholique, non seulement à cause de l'inefficacité de ses lois de combat, dont il a fini par faire table rase, mais aussi en raison de l'insuccès constant de ses démarches en vue d'entraîner à sa suite les autres cabinets européens dans cette lutte stérile et sans issue.

D'un autre côté, on reconnaîtra dans ses actes, après la victoire, une modération relative à l'égard du vaincu : modération calculée, si l'on veut, mais par cela même digne d'être remarquée. Après Sadowa, en 1866, les militaires prussiens auraient volontiers démembré toute l'Allemagne et même l'Autriche au profit de la Prusse; il s'y opposa de toutes ses forces. Il prit le Hanovre et la Hesse, parce que ces territoires arrondissaient le territoire prussien déchiqueté; en revanche, il ne prit rien à l'Autriche, de l'amitié de laquelle il prévoyait avoir besoin dans un avenir plus ou moins rapproché, et il laissa intacts les souverains du midi, en les obligeant,

il est vrai, à accepter la suprématie militaire de la Prusse. En 1871, traitant avec la France vaincue, il lui imposa des conditions d'une dureté avouée par lui-même ; mais qu'étaient ces conditions en comparaison de celles que l'état-major militaire entendait faire accepter par les vaincus, en argent, en territoire, en humiliations? Pour Metz et la Lorraine on a eu depuis lors les déclarations publiques du prince de Bismarck, qui avait été opposé à cette annexion de populations françaises à l'empire allemand.

Ses campagnes diplomatiques depuis l'établissement de l'empire n'appartiennent pas encore à l'histoire : leur mérite a besoin de la consécration finale des événements. Avant 1866, en s'attachant à faire paraître ses liens avec Napoléon comme étant plus étroits qu'ils ne l'étaient en réalité, il avait pu neutraliser les efforts hostiles d'une partie de l'Europe. Il sut ensuite détacher la Russie de la France et préparer ainsi le rétablissement de l'alliance des trois cours du nord. Cette alliance a changé d'aspect, au cours de vingt années, suivant les convenances, on pourrait presque dire au gré des convenances du chancelier allemand. Elle est russe-allemande jusqu'au lendemain de la guerre de 1870. A cette époque il s'applique à y rallier l'Autriche. A Vienne comme à Saint-Pétersbourg, il présente la triple alliance comme une résurrection de la Sainte Alliance, ligue défensive contre les partis révolutionnaires, et le fait est que, dans l'esprit d'Alexandre II aussi bien que dans celui de son successeur, le danger révolutionnaire et le courant anti-monarchique ont souvent primé les questions politiques qui les affectaient plus particulièrement. Mais, lorsque en Russie l'accroissement du mouvement slave et national-russe a donné à la politique du czar une impulsion irrésistible, le prince de Bismarck abandonne l'idée de la

triple alliance pour revenir à l'alliance à deux, cette fois avec l'Autriche et sous une forme obligatoire pour les contractants. Les difficultés intérieures de la Russie, la fin tragique du règne d'Alexandre II, les hésitations naturelles d'Alexandre III, débutant dans des circonstances si inattendues, favorisèrent la nouvelle combinaison du prince de Bismarck. L'alliance austro-allemande devient ainsi le pivot de la politique européenne, avec son caractère défensif et pacifique accentué, tel qu'il résultait logiquement des tendances et des nécessités traditionnelles de la politique austro-hongroise. Grâce aussi à ce caractère pacifique de cette combinaison, le chancelier allemand réussit à grouper autour d'elle l'Italie et même les jeunes États danubiens et balkaniques, tous intéressés à mettre des positions de fraîche date à l'abri de tempêtes européennes. La Russie elle-même subit la force d'attraction de cette alliance, au point de venir s'y joindre, sinon comme associée, du moins comme adhérente à son programme conservateur. La triple alliance se trouve ainsi rétablie et consacrée par les entrevues impériales de 1884 et de 1885. Jusque-là tout avait réussi au prince de Bismarck : de nouveau il tenait les clefs de la politique européenne.

Ce dernier succès n'a pas été de longue durée. Les insurrections de Bulgarie et de Roumélie Orientale sont venues promptement détruire l'effet de ces entrevues, affecter même l'alliance austro-allemande. Cette dernière oblige le prince de Bismarck à s'opposer à l'affaiblissement de l'Autriche-Hongrie par le mouvement panslaviste. D'autre part, il lui faut maintenir la Russie dans de bonnes dispositions, afin de prévenir le rapprochement de cette puissance avec la France. Cette double tâche devient très pénible, lorsqu'il faut prendre position dans un cas donné, où les intérêts russes et au-

trichiens sont inconciliables, et elle se complique encore plus le jour où la Russie se décide à reléguer au second plan ses intérêts en Orient pour jeter le poids de son influence dans la balance des questions occidentales. Telle est la situation au moment même où nous terminons ce livre. Le cabinet russe manifestant son intention de placer le souci de l'équilibre occidental avant celui de ses intérêts immédiats en Orient, le but pacifique de la triple alliance n'en est pas affecté; seulement la liberté d'action du prince de Bismarck à l'égard de la France se trouve restreinte et subordonnée à l'attitude future de la Russie dans les questions intéressant les rapports de l'Allemagne avec la France. C'est là un des plus graves soucis du chancelier, qui domine sa politique extérieure et en diminue la fixité. Il faut en rechercher la cause dans la situation géographique de cet empire, placé entre la Russie et la France, ces représentants de deux races également opposées à la prépondérance germanique.

Ces obstacles présents et ces difficultés futures n'atténuent en rien les succès remportés dans un passé récent par la diplomatie de M. de Bismarck. Ces succès seront toujours un sujet d'étonnement pour l'historien, surtout lorsqu'il considérera qu'ils ont été obtenus au milieu de luttes constantes et acharnées avec tous les partis intérieurs. L'homme d'État qui a vaincu tant d'adversaires du dehors n'a jamais pu venir à bout de l'opposition du dedans; ses infortunes parlementaires sont aussi nombreuses que ses coups de fortune dans le domaine de la politique européenne. On a pu voir, au cours de notre travail, que le prince de Bismarck, depuis son avènement au ministère, n'a jamais gouverné avec la majorité des chambres et, plus tard du Reichstag; ses actes les plus importants, il les a accomplis sans le concours et le

plus souvent contre le gré de la majorité, même contre celui de la nation. C'est qu'entre lui et les assemblées a toujours existé une incompatibilité d'humeur et de principes. L'opposition libérale, après avoir combattu le député, est devenue l'adversaire du ministre; elle a pris successivement des noms divers; mais elle est toujours restée la même. Depuis quarante ans, opposition et ministre ont marché dans la même route; mais partant de points de vue opposés, ils ne pouvaient se rencontrer sans se heurter violemment. Centre gauche de 1848, progressistes de 1863, libéraux-allemands de 1887 : ce sont toujours les continuateurs de ceux qui, en 1848, votèrent le refus des impôts, parce que la Couronne, dont M. de Bismarck était le champion ardent, refusait d'obtempérer aux décisions de l'assemblée nationale. Ils comprennent le régime parlementaire comme un partage du pouvoir gouvernemental entre la Couronne et la nation. Toute la vie politique de la Prusse depuis 1848 et celle de l'empire allemand depuis 1870 ont pivoté autour de cette doctrine, cause de toutes les luttes, de toutes les dissidences de tous les conflits entre la majorité et le gouvernement représenté par le prince de Bismarck. Les actions les plus éclatantes, les triomphes militaires, les conquêtes, l'unification de l'Allemagne, rien n'a pu dompter cette opposition. Les accusations et les récriminations n'ont pas varié d'objet, encore moins d'âpreté et de violence. Sous ce rapport les discours de 1887 ressemblent absolument à ceux de 1850, de 1862 et de 1874. Cette opposition ne considère comme fait pour le peuple rien de ce qui n'a pas été fait par le peuple : elle accepte tous les bénéfices de la politique de M. de Bismarck sans cesser de combattre celui qui nie que la nation ait des droits propres vis-à-vis de la Couronne.

Cet antagonisme paraît invincible; en tout cas M. de Bismarck n'est pas parvenu à l'effacer. Le chancelier allemand regarde le régime parlementaire comme incompatible avec l'État monarchique, et le parti qui défend ce régime, comme le pionnier conscient ou inconscient de la république. Or il veut que la Prusse soit non seulement un État monarchique, mais un État militaire, avec la concentration du pouvoir dans une seule main. Il a pu, à l'appui de sa thèse, invoquer les événements, qui lui ont donné raison, puisqu'il a toujours fait le contraire de ce que la majorité parlementaire voulait qu'il fît, et qu'il a réalisé ainsi, au profit de la nation, une série de grandes choses. L'opposition n'a pas désarmé : à ses yeux, ce qui manque à toutes ces choses, c'est le concours spontané de la nation, propre à leur imprimer leur vrai cachet et à constituer une garantie de leur solidité. L'opposition se scinde souvent, les uns adhèrent, les autres résistent à tel ou tel acte gouvernemental répondant à des aspirations nationales ; mais la coalition se reforme dès que la doctrine parlementaire est en jeu. M. de Bismarck s'est efforcé d'amoindrir les maux qu'il découvre dans le régime parlementaire, à l'aide d'un remède homœopathique : il multiplie les assemblées et les sessions, dans l'espoir d'en neutraliser ainsi les effets ou plutôt de provoquer l'indifférence du public pour un instrument qu'il entend jouer sans interruption. Cela n'empêche pas que le suffrage universel lui renvoie des majorités récalcitrantes ou hostiles. Aussi a-t-il trouvé un correctif plus puissant à l'éventualité de quelque débordement parlementaire : c'est l'armée, institution organique et permanente, centralisée entre les mains du souverain, et dont l'effectif de paix et de guerre ainsi que le budget spécial sont à peu près indépendants de l'action parlementaire. Là est la clef du récent con-

flit qui a failli embraser l'Europe entière. Il ne veut pas que l'armée soit redevable de quoi que ce soit à la munificence ou au bon plaisir du parlement. Ailleurs on appelle armée parlementaire celle qui relève des ordres du parlement : M. de Bismarck donne cette épithète à celle dont la composition et l'entretien dépendent d'un vote parlementaire. Or, lorsque l'armée sait qu'elle est la plus privilégiée de toutes les institutions de l'État, qu'elle est placée en dehors de la constitution, que la législation a rarement action sur elle et qu'elle n'a d'autre maître, d'autre contrôleur que le souverain, le gouvernement peut envisager avec calme les agissements du parlement, sauf à commander halte au moment voulu : il n'a nul souci d'empiètements qui n'existent que sur le papier.

La constitution prussienne de 1850 n'avait pas prévu ce point capital; ou plutôt elle avait été tant de fois soumise aux revisions de ses différents articles, qu'on avait perdu de vue cette question. Lors de la promulgation de la constitution dans sa forme nouvelle et avec les maigres concessions qu'elle faisait aux chambres, le parti féodal et M. de Bismarck annoncèrent bien leur intention d'y revenir en temps et lieu. L'occasion d'accomplir ce désir ne se présenta qu'en 1867, au moment où l'on constituait la Confédération du nord, et M. de Bismarck n'eut garde de la laisser échapper. Cette constitution, ainsi que celle de l'empire de 1871, qui est calquée sur la première, sont l'œuvre personnelle du chancelier : dès ce moment les immunités des chambres prussiennes sont absorbées par la constitution de l'empire, qui les taille et rogne au profit du pouvoir de la Couronne, puissamment renforcé. Cette constitution a été faite en premier lieu pour l'empereur, et en second lieu pour le prince de Bismarck, qui est le premier chancelier de l'empire et qui, dit-on, en sera le

dernier, attendu qu'il sera difficile de lui trouver un successeur capable d'endosser une si gigantesque armure.

Ceci explique le caractère particulier des crises gouvernementales de Berlin : elles ne peuvent se résoudre par un changement de personnes, le seul fonctionnaire responsable étant le chancelier qui est devenu inamovible comme le gérant statutaire d'une association. Voilà aussi pourquoi les votes des majorités ne sauraient porter coup, le personnage qu'ils visent regardant d'un air impassible ce genre de manifestations hostiles. Il ne se retire pas devant ces votes, qu'il ne se donne même pas grand mal à prévenir. Qui sait si bien des fois les majorités n'ont pas donné ainsi libre cours à leur mauvaise humeur contre le chancelier, en se disant qu'elles pourraient, à peu de frais, vexer l'homme sans dommage pour l'empire, qui ne saurait se passer de ses services. Toujours est-il que le prince de Bismarck n'a jamais réussi à grouper autour de lui une majorité solide, soit pour l'ensemble d'un programme politique, soit pour quelque grande mesure législative. Il projette d'après ses idées et présente son œuvre, dans la plénitude de son indépendance, libre au parlement d'adopter ou de repousser. « C'est dans votre intérêt », dit-il, « que je vous propose cette loi, vous n'en voulez pas? Eh « bien, le dommage sera pour vous, pour le pays, et je m'en « lave les mains. » C'est grâce à ce détachement apparent qu'il a pu essuyer de nombreux échecs, sans que son amour-propre en parût le moins du monde offensé. Ce n'est que lorsque les principes monarchiques, les prérogatives de la Couronne ou les siennes, ou bien les institutions militaires sont en jeu : alors seulement il prend feu. Mais alors aussi il parle en maître : on s'inclinera, ou l'on sera brisé; la constitution renferme pour tous ces cas quelque article

qui pourvoit à tout, et le doute, s'il y en a, profite au détenteur du pouvoir.

Pour être juste, il faut dire que le groupement des partis, en Prusse comme dans l'empire, rendrait, à l'heure qu'il est, un gouvernement parlementaire presque impossible. A la chambre élective de Prusse, ainsi qu'au Reichstag allemand, si l'on fait abstraction des socialistes, des Polonais et des Alsaciens, groupes de minorité anti-gouvernementaux, on se trouve en présence de trois partis d'une force numérique à peu près égale : conservateurs, libéraux et catholiques. Encore les deux premiers sont-ils divisés entre eux par des questions importantes ; le troisième présente seul une certaine force compacte. Mais entre les trois partis il existe des abîmes et nul sentiment d'union, à moins qu'un danger extérieur ne vienne créer une communauté d'action momentanée. Cette circonstance, à elle seule, fournit au chancelier le meilleur argument contre l'établissement d'un gouvernement parlementaire, alors même que son tempérament et ses convictions invétérées ne l'en éloigneraient pas. Il s'est servi tour à tour de tous les partis pour réaliser ses projets ; il n'en a jamais voulu pour collaborateurs. Il n'ignore pas d'ailleurs que tel chef de parti, qu'il placerait à ses côtés, ne lui apporterait pas le concours du parti tout entier. La grande majorité des politiciens allemands en sont toujours, comme avant 1848, à considérer le gouvernement comme un ennemi qu'on craint et dont on se méfie : le libéral qui entre dans le gouvernement perd toute action sur son parti.

M. de Bismarck, de son côté, a emprunté au parti féodal ses idées de gouvernement autoritaire, au parti libéral ses idées d'unité allemande ; mais il n'a jamais voulu asseoir à côté de lui les chefs de l'un cu de l'autre de ces deux partis.

Les premiers se rattachent par trop de fils à la cour, dont il craint l'influence et l'ingérence dans ses actes. Pour cette raison, il leur préfèrerait de beaucoup les libéraux : il s'arrangerait bien plus facilement, a-t-il dit quelque part, avec une majorité parlementaire qu'avec un cénacle d'aides de camp et de chambellans. Quant aux libéraux de toute nuance, de la plus modérée même, il les a écartés du pouvoir, jusque dans ces derniers temps, comme des rivaux incommodes et capables de lui gâter son œuvre, dont il voulait garder l'initiative et ne partager la gloire avec personne. Il attribuait l'hostilité à laquelle il a été en butte dès son début à la jalousie de rivaux irrités de ce qu'un autre, « un intrus », vînt faire « leur politique ». C'est que « leur politique » en effet, il se l'était appropriée, en partie, mais avec l'intention de la réaliser par ses moyens à lui. Comme député et comme ambassadeur, il avait traité sans ménagement les ministres libéraux, dépensé toute sa verve contre eux, sauté par-dessus toutes les bornes de la discipline hiérarchique. Il fut plus tard d'une rigueur implacable envers ceux qui tendaient à suivre les mêmes errements : députés, ambassadeurs, ministres ont ressenti tour à tour le poids de son inimitié ou de son autorité de supérieur. « Un bon ami pour mes amis, « un bon ennemi pour mes ennemis » ; ou bien « je paye « toujours avec la même monnaie dont on me paye moi-même » ; ou encore, « un ennemi mortel, il faut l'exterminer » : tels sont les axiomes qu'il a souvent professés ouvertement et auxquels il a conformé sa conduite.

Avec cette volonté de diriger seul et d'inspirer tout de son souffle, il a peu à peu intimidé et réduit au silence les rivaux ; après l'empereur, il est resté le seul maître dans l'État et dans l'empire. Il récolte seul les honneurs des succès,

comme il assume d'avance la responsabilité des échecs, s'il devait en être réservé à ses entreprises présentes ou futures.

La principale de ces entreprises restera toujours celle de l'empire allemand. Lui-même, — il l'a déclaré à diverses reprises — n'a pas encore trouvé la formule définitive de l'unité allemande incarnée dans l'empire. Deux principes se disputent toujours le règne en Allemagne : la centralisation et le fédéralisme. La première l'a emporté dans le domaine militaire, et ce succès est dans la logique du mouvement national né de cette idée que le déclin de l'ancien empire a été amené par le manque de cohésion des forces militaires de ses divers membres. L'armée est la seule institution de l'empire dont l'existence semble solidement assise. Elle est d'ailleurs intimement liée à la fondation de l'empire ; car c'est grâce aux efforts unis de tous les contingents fédéraux que l'empire a pu être proclamé en pleine guerre, sur le sol ennemi et quand le canon tonnait encore. Ayant vu le jour sous les auspices de l'armée, il vivra par l'armée ou se disloquera en même temps qu'elle. Le prince de Bismarck avait conscience de cette condition première de la vie de l'empire, lorsqu'il sonna le tocsin au moment où le Reichstag menaçait de replacer l'armée sous son haut contrôle ; mais aucun des partis les plus opposés au prince de Bismarck ne manifeste des velléités d'éparpiller l'armée impériale, en la privant du commandement unique exercé par le roi de Prusse en sa qualité d'empereur.

A côté de l'armée, il est encore une autre institution qui semble définitivement ancrée sur le sol allemand, mais qui n'est pas l'œuvre de M. de Bismarck, c'est l'union douanière, de date plus que demi-séculaire, et qui, avant la créa-

tion de l'empire, embrassait déjà l'ancienne Confédération, sauf l'Autriche. Pour tout le reste, l'empire est toujours agité par ces tendances particularistes ou autonomistes, qui sont bien le trait propre des peuples germaniques et dont le prince de Bismarck gémit souvent. Il voulait mettre l'empire en selle, disait-il, dans la conviction qu'il marcherait ensuite tout seul. L'événement n'a pas entièrement répondu à cet espoir. Il constate souvent la « marée basse » dans le mouvement unitaire, il rencontre trop d'éléments centrifuges, il découvre trop « d'ennemis d'empire ». Il est vrai, d'autre part, qu'à l'occasion il a à combattre aussi quelques tendances centralistes, surtout lorsqu'elles se manifestent au Reichstag au profit du pouvoir de cette assemblée. Quand celle-ci revendique certaines immunités dont jouissent les parlements étrangers ou quand elle s'attaque à quelque mesure du gouvernement prussien, on voit aussitôt le chancelier allemand invoquer l'autonomie de la Prusse et, au besoin, en appeler aux chambres prussiennes, qui ne manquent pas de donner tort au Reichstag allemand.

Centralisation ou fédéralisme? C'est là encore une question ouverte pour le prince de Bismarck, et qui divise aussi presque tous les partis. Elle restera ouverte tant que subsisteront dans l'empire ces vieilles dynasties dont la glorieuse histoire se confond avec celle des grandes tribus germaniques. Le prince de Bismarck connaît l'importance de cet obstacle, et il en tient compte dans ses combinaisons. Faisant un cas médiocre des parlements, il évite de se mettre à dos ces dynasties : il a toujours évité de se battre avec deux ennemis à la fois. C'est pourquoi on l'a souvent entendu dire que la forme centraliste n'est pas à ses yeux celle qui convienne le mieux à l'empire allemand. Il est

d'ailleurs un élément qui fortifie singulièrement le sentiment particulariste dans le nouvel empire allemand et dont on a pu constater l'action incisive au cours de notre récit : c'est la dissidence religieuse. L'État le plus catholique de l'empire, la Bavière, est en même temps le plus important après la Prusse et le plus attaché à son autonomie. Le prince de Bismarck a rétabli la paix entre l'empereur et le pape : il n'a pu supprimer l'antagonisme plusieurs fois séculaire, reconnu par lui-même, entre l'empereur protestant et le chef de l'Église catholique, antagonisme tout prêt à faire explosion de nouveau le jour où à Berlin ou au Vatican l'esprit belliqueux prendrait le dessus. C'est un état de paix, pendant lequel les deux partis en sont toujours à se demander combien de temps il durera. Ces vagues appréhensions réagissent sur l'état des esprits dans les contrées catholiques et sur celui des gouvernements territoriaux; elles établissent une sorte de barrière morale, qui agit comme un coin dans la chair vive de l'empire. Cela imprime à l'œuvre du prince de Bismarck un cachet de non-achevé et donne à sa politique intérieure quelque chose de flottant, non sous le rapport du but, mais sous celui des moyens.

Son idéal, en somme, n'est pas celui de la plupart de ses compatriotes. Pour lui, l'unité allemande devrait rester placée sous l'égide militaire prussienne qui l'a créée, maîtresse de tous ses mouvements, gouvernant de haut, au mieux des intérêts nationaux tels qu'elle les comprend, avec l'obligation pour la nation, en cas de divergence, de s'en rapporter à l'intelligence supposée supérieure du gouvernement. Tout autre est l'idéal de la nation dans ses couches moyennes et inférieures. Elle demande à partager le pouvoir, à asseoir l'unité allemande sur la base du régime

parlementaire, sur laquelle a été conçu en 1849 une sorte d'empire théorique, qui était le résultat du mouvement et des sentiments populaires. Elle ne peut se faire à l'idée que ce qui a été pendant cinquante ans le rêve de la nation, ce qui a été exécuté avec son sang et a servi de piédestal à l'élévation du prince de Bismarck, reste un domaine où la voix de la nation ne fait jamais loi. Depuis un quart de siècle ce grand dialogue se poursuit entre le chancelier et le libéralisme devant l'Europe, qui assiste à ce combat où se jouent les destinées finales de l'empire allemand, et qui se demande lequel des deux aura le dernier mot dans ce duel, dont les péripéties ont exercé parfois un effet troublant sur la politique extérieure de l'empire et, par celle-ci, sur la paix du monde.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

CHAPITRE DEUXIÈME

HOHENZOLLERN CONTRE HABSBOURG

1854-1862

CHAPITRE TROISIÈME

CONFLIT AU DEDANS, GUERRE AU DEHORS

1862-1866

Pages.

CHAPITRE QUATRIÈME

DEUX GUERRES POUR UN EMPIRE

1866-1871

CHAPITRE CINQUIÈME

BATAILLES PARLEMENTAIRES

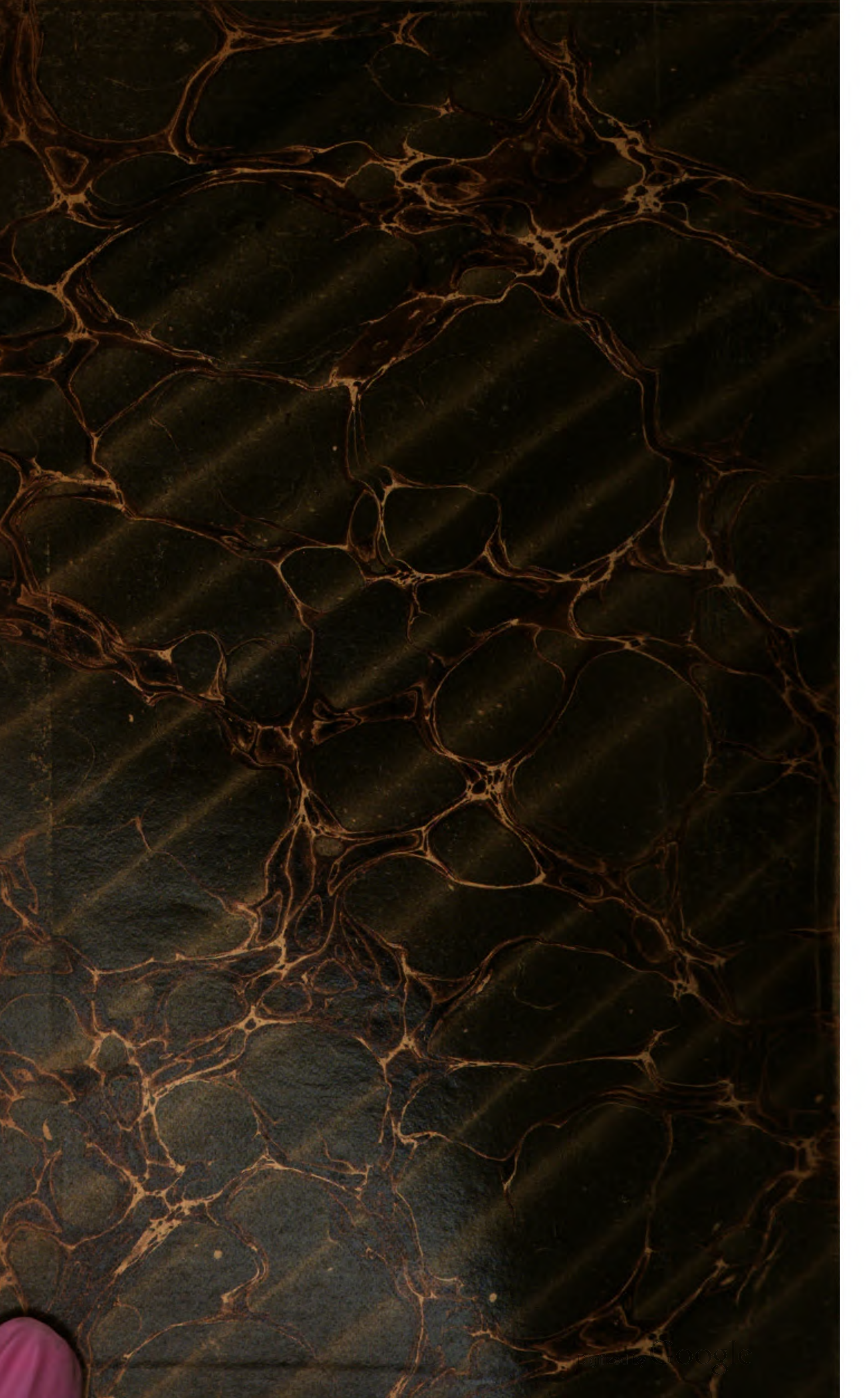
1871-1887

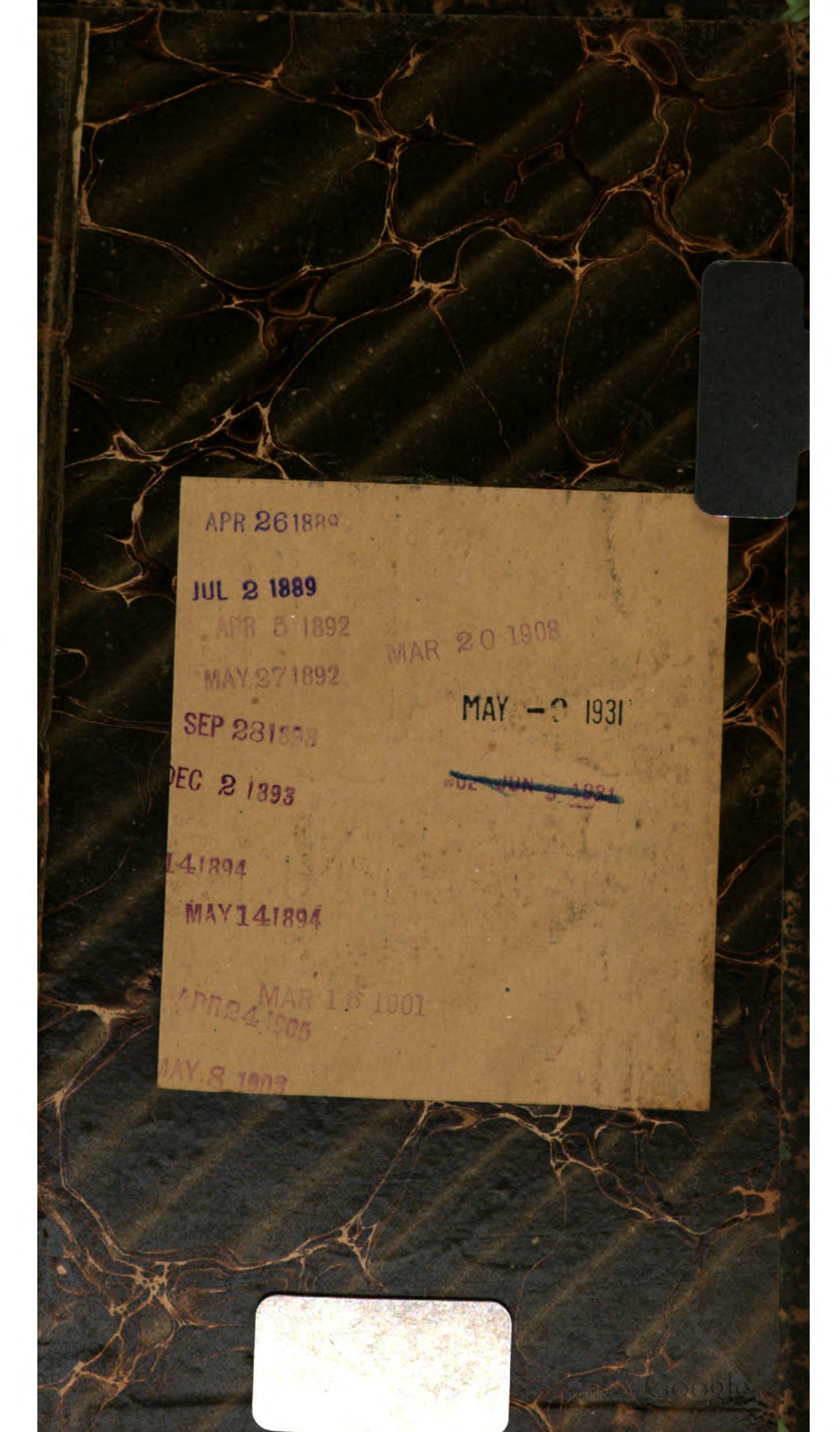
CHAPITRE SIXIÈME

AMIS ET ENNEMIS EXTÉRIEURS

1871-1887

Paris. — Typ. G. Chamerot. 19, rue des Saints-Pères. — 21003.




APR 26 1889
JUL 2 1889
APR 5 1892
MAY 27 1892
SEP 28 1893
DEC 2 1893
14 1894
MAY 14 1894
APR 24 1905
MAR 16 1901
MAR 20 1908
MAY -9 1931
Digitized by Google

